

GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

Rapport annuel 2015



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Pays membres régionaux

- 1 Afrique du Sud
- 2 Algérie
- 3 Angola
- 4 Bénin
- 5 Botswana
- 6 Burkina Faso
- 7 Burundi
- 8 Cabo Verde
- 9 Cameroun
- 10 Comores
- 11 Congo
- 12 Côte d'Ivoire
- 13 Djibouti
- 14 Égypte
- 15 Érythrée
- 16 Éthiopie
- 17 Gabon
- 18 Gambie
- 19 Ghana
- 20 Guinée
- 21 Guinée-Bissau
- 22 Guinée équatoriale
- 23 Kenya
- 24 Lesotho
- 25 Libéria
- 26 Libye
- 27 Madagascar
- 28 Malawi
- 29 Mali
- 30 Maroc
- 31 Maurice
- 32 Mauritanie
- 33 Mozambique
- 34 Namibie
- 35 Niger
- 36 Nigeria
- 37 Ouganda
- 38 République centrafricaine
- 39 République démocratique du Congo
- 40 Rwanda
- 41 São Tomé e Príncipe
- 42 Sénégal
- 43 Seychelles
- 44 Sierra Leone
- 45 Somalie
- 46 Soudan
- 47 Soudan du Sud
- 48 Swaziland
- 49 Tanzanie
- 50 Tchad
- 51 Togo
- 52 Tunisie
- 53 Zambie
- 54 Zimbabwe

Pays membres non régionaux

- 1 Allemagne
- 2 Arabie saoudite
- 3 Argentine
- 4 Autriche
- 5 Belgique
- 6 Brésil
- 7 Canada
- 8 Chine
- 9 Corée
- 10 Danemark
- 11 Émirats arabes unis (membre du FAD uniquement)
- 12 Espagne
- 13 États-Unis d'Amérique
- 14 Finlande
- 15 France
- 16 Inde
- 17 Italie
- 18 Japon
- 19 Koweït
- 20 Luxembourg
- 21 Norvège
- 22 Pays-Bas
- 23 Portugal
- 24 Royaume-Uni
- 25 Suède
- 26 Suisse
- 27 Turquie

CONSEILS DES GOUVERNEURS

BAD
Cinquante-et-unième
Assemblée annuelle

FAD
Quarante-deuxième
Assemblée annuelle

Lusaka, Zambie
23-27 mai 2016

RAPPORT

des
Conseils d'administration

de la
Banque africaine de développement

et du
Fonds africain de développement

pour la période
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Remerciements

Le Rapport annuel 2015 a été élaboré par le Département de la recherche sur le développement, au complexe de l'Économiste en chef, sous l'orientation du Comité des communications extérieures et de préparation des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque (ECAM), composé de P.M.N. Mwangala (présidente), M. Turner (vice-président) et des membres M. Ketsela, M.R.J. Mahomed, D. O'Neill, L. Sentore et H.S. Tse. L'équipe en charge du rapport aimerait remercier aussi la Comité de coordination de la Haute direction pour les orientations qu'il a données durant l'élaboration de ce rapport.

Équipe en charge du rapport annuel : C. L. Lufumpa, responsable, complexe de l'Économiste en chef ; K.C. Urama, Conseiller politique supérieur du Président, chargé de la croissance inclusive et de la croissance verte ; A. Shimeles, directeur par intérim ; A. Simpasa, responsable, et O. A. Salami (chef de projet), du Département de la recherche sur le développement ; M. Mubila, N. Letsara, P. Lartey et L.K. Kouakou du Département de la statistique ; R. Boadi, assistant de la Secrétaire générale ; et les consultants : P. Quarcoo, A. Portella, E. Muchapondwa, A. Ndungu, D. Birhanu, et Z. Bicaba.

Équipe de traduction et d'édition : O.L. Pinzi, Secrétaire général par intérim et directeur ; J. Edjangué, chef de division ; E. Alexander, chef de division ; M. Ndagijimana, V. Mahan et A. Tossa (traduction française) et E.W. Goro (éditrice de la version anglaise), du Département des services linguistiques, D. Short et N.R. Jewitt (consultants).

Équipe chargée des finances : O. Hollist, directrice par intérim ; N. Ngwenya, chef de division ; O. J. Onyango ; J. Riadh et S. Oppong, du Département du contrôle financier.

Points focaux : L'Équipe en charge du rapport remercie également les points focaux des départements et autres unités organisationnelles de tous les complexes pour leurs contributions et leurs commentaires : A. Abou-Zeid, A. Abusharaf, Y. Ahmad, Z.G. Alemu, O. Ali, D. Amouzou, S. Atchia, F. Awwontom, T. Bhebhe, S.S. Boitumelo, T.A. Brient, I. Budali, E. Change, H. Cisse, A. Coker, M. Comoe, K. Dairo, A. Dao Sow, F. Dennis, M. Diawara, D. ElHassan, S. Kamara, O. Jammeh, B. Kanu, P. Kariuki, U. Keita-Tape, J. Kitakule-Mukungu, A. Lasri, B. Mikponhoue, L.C. Mohamed, S. Muller, M. Nalubega, C. Nartey, O. Nicol Hours, E. Nkoa, M. Ouattara, T. Owiyo, V. Robert, A. Rojkoff, P. Rugumire, E. Santi, P. Santos da Costa, O. Shingiro, A. Singogo, F. Teufe, et N. Yeo.

Autres : Nous remercions également, pour leurs contributions complémentaires, B. Kamgnia de l'Institut africain de développement ; P. Zimpita, et U. Beegun-Ramduny, du Bureau de l'administrateur représentant le Botswana, le Malawi, Maurice et la Zambie ; I. Faye, J. Anyanwu, P. Gogo, V. Aka et A. Nelson, du Département de la recherche sur le développement ; C.I. Tawah, du cabinet du Premier Vice-président ; J. Phillips, L. Yattien-Amiguet, F. Njoku et I. Ibrahim, du Département de la communication et des relations extérieures ; et L. Sennett et K. Juvonen, du Département de la stratégie et des politiques opérationnelles.

Conception de la couverture et photos : Département de la communication et des relations extérieures.

Avertissement : Dans la présente publication, la dénomination des pays ne sous-entend, de la part de la Banque africaine de développement, aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou des territoires, ni quant au tracé de leurs frontières.

Département de la recherche sur le développement
Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 20 20 40 10
Site internet : www.afdb.org
ISSN – 1737-8990

Table des matières

Remerciements	ii
Le Groupe de la Banque africaine de développement en bref	vi
Lettre de transmission	vii
Le Président et les administrateurs	viii
Composition des Conseils d'administration	ix
Message du Président du Groupe de la Banque africaine de développement	x
Résumé analytique	xii

Partie I 1

Orientation thématique du rapport

Chapitre 1 3

Performance et perspectives de l'Afrique dans une période de turbulence économique mondiale

1.1	La croissance de l'Afrique reste résiliente	4
1.1.1	Disparités dans la croissance économique régionale	5
1.2	Importance des prix des produits de base pour tirer la croissance en Afrique	6
1.2.1	Évolution des prix mondiaux des produits de base	6
1.2.2	Effets à court terme des variations des prix des produits de base sur la croissance	7
1.3	Perspectives économiques à moyen terme	8
1.4	Situation macroéconomique : performances et perspectives	11
1.4.1	Situation budgétaire et position extérieure	11
1.4.2	Évolution des taux d'inflation et de change	11
1.5	Croissance résiliente de l'Afrique et Objectifs de développement durable (ODD)	12
	Références bibliographiques	15

Chapitre 2 17

Énergie et changements climatiques : implications pour la croissance inclusive et verte en Afrique

2.1	Énergie et transformation structurelle pour la croissance inclusive en Afrique	19
2.2	Défis et possibilités de l'énergie pour la croissance inclusive et verte en Afrique	19
2.2.1	Faible niveau d'accès à des systèmes d'énergie modernes à la fois fiables et de qualité	19

2.2.2	Liens entre changement climatique et transformation structurelle des systèmes d'énergie	22
2.2.3	L'Afrique dispose d'un énorme potentiel énergétique pour appuyer la transformation structurelle en vue d'une croissance inclusive et verte	26
2.3	Programme d'action opérationnel et stratégique du Groupe de la Banque sur l'énergie et les changements climatiques	28
2.3.1	Faire face au défi des changements climatiques	28
2.3.2	Appui au secteur de l'énergie	28
2.4	Mesures visant à faciliter l'accès généralisé à des systèmes d'énergie modernes en vue de la croissance inclusive et verte	30
2.5	Perspectives d'avenir	34
	Références bibliographiques	35

Partie II 37

Opérations, efficacité et gouvernance du Groupe de la Banque

Chapitre 3 39

Opérations du Groupe de la Banque

3.1	Aperçu général des opérations du Groupe de la Banque	40
3.2	Opérations du Groupe de la Banque par secteur prioritaire et domaine d'intérêt particulier	45
3.2.1	Domaines d'intérêt particulier de la Stratégie décennale	55
3.3	Opérations du Groupe de la Banque par région	61
3.4	Mobilisation des ressources et des partenariats en 2015	65
3.5	Le Groupe de la Banque et le processus relatif à l'initiative PPTE	67
3.6	Perspectives d'avenir : La nouvelle orientation stratégique opérationnelle de la Banque	67
3.7	Conclusion	70

Chapitre 4 73

Réformes, efficacité et gestion institutionnelles

4.1	Réformes institutionnelles et améliorations correspondantes	74
4.2	Efficacité du développement et assurance de la qualité	78
4.3	Politiques et stratégies	84
4.4	Revue à mi-parcours de la 13 ^e reconstitution des ressources du FAD	85
4.5	Évaluation indépendante du Groupe de la Banque	86
4.6	Passation des marchés et services fiduciaires	87

4.7	La Banque, un courtier du savoir	88
4.7.1	Activités de recherche sur le développement	88
4.7.2	Produits et activités en matière de connaissances statistiques	89
4.7.3	Activités de formation, de gestion du savoir et de développement des capacités	90
4.8	Mécanismes de recours intermédiaire et Tribunal administratif	91
4.9	Déploiement des ressources humaines	93

Chapitre 5 99

Fonctions de surveillance et responsabilités stratégiques des Conseils

5.1	Rôles et principales activités des Conseils des gouverneurs	100
5.1.1	Les Assemblées annuelles de 2015	100
5.1.2	Élection d'un nouveau président du Groupe de la Banque	101
5.1.3	Célébration du cinquantenaire de la Banque	102
5.2	Rôles des Conseils d'administration et points saillants de leurs principales activités	102
5.2.1	Modalités de fonctionnement et comités d'appui des Conseils d'administration	102
5.2.2	Programme de travail des Conseils	102
5.2.3	Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des Conseils	102
5.2.4	Continuité des activités et réaction aux événements imprévus	103
5.2.5	Budget, réforme institutionnelle et efficacité	103
5.2.6	Stratégies et politiques pour améliorer les opérations	104
5.2.7	Orientation des documents de stratégie pays en matière de développement	105
5.2.8	Mise en œuvre des éléments de la Stratégie décennale	105
5.2.9	Missions des Conseils sur le terrain	107

Partie III 109

Gestion financière et états financiers

Chapitre 6 111

Gestion financière et états financiers de la BAD, du FAD et du FSN

Banque africaine de développement	115
Fonds africain de développement	228
Fonds spécial du Nigeria	266

Annexes	301
Appendices	323

En bref

Le Groupe de la Banque africaine de développement

Institutions membres	Banque africaine de développement (BAD) Fonds africain de développement (FAD) Fonds spécial du Nigeria (FSN)
Actionnaires	54 pays africains (pays membres régionaux) 26 pays non africains (pays membres non régionaux)
Mission	Promouvoir une croissance économique durable et faire reculer la pauvreté en Afrique
Capital autorisé au 31 décembre 2015 (BAD)	66,98 milliards d'UC
Capital souscrit au 31 décembre 2015 (BAD)	65,48 milliards d'UC
Capital libéré au 31 décembre 2015 (BAD)	4,88 milliards d'UC
Capital callable au 31 décembre 2015 (BAD)	60,60 milliards d'UC
Total des réserves au 31 décembre 2015 (BAD)	2,92 milliards d'UC
Opérations approuvées en 2015	241 opérations représentant au total 6,33 milliards d'UC, financées comme suit : BAD : 4,52 milliards d'UC FAD : 1,52 milliard d'UC FSN : 12,5 millions d'UC Fonds spéciaux* : 288,8 millions d'UC
<i>dont :</i>	
Prêts	4,77 milliards d'UC (100 opérations)
Dons	471,4 millions d'UC (87 opérations)
Allègement de dette PPTE	47,0 millions d'UC (1 opération)
Prises de participation	64,3 millions d'UC (4 opérations)
Garanties	696,9 millions d'UC (7 opérations)
Fonds spéciaux*	288,8 millions d'UC (42 opérations)
Approbations par secteur en 2015	Infrastructure : 3,08 milliards d'UC (48,6 %) Finance : 1,35 milliard d'UC (21,3 %) Multisecteur : 788,9 millions d'UC (12,5 %) Social : 595,9 millions d'UC (9,4 %) Agriculture et développement rural : 514,6 millions d'UC (8,1 %) Industrie, mines et carrières : 3,1 millions d'UC (0,05 %)
Approbations cumulées totales, 1967-2015	4 974 approbations totalisant 87,97 milliards d'UC

Notes :

* Fonds spéciaux : Il s'agit des approbations au titre de la Facilité africaine de l'eau, de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds AGTF, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique, du Fonds des énergies durables pour l'Afrique, du Fonds pour la transition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, du Fonds de l'OPEP et du Fonds multidonateurs pour le Zimbabwe.

LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



Le Président

Le 27 avril 2016

À Monsieur le Président
des Conseils des gouverneurs
de la Banque africaine de développement
et du Fonds africain de développement

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 32 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement et aux articles 8, 11 et 12 du Règlement général arrêté en vertu dudit accord, et conformément à l'article 26 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement et aux articles 8, 11 et 12 du Règlement général arrêté en vertu dudit accord, j'ai l'honneur, au nom des Conseils d'administration de la Banque et du Fonds, de soumettre aux Conseils des gouverneurs les états financiers audités de la Banque et les états financiers à vocation spéciale du Fonds, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le rapport ci-joint inclut les budgets administratifs approuvés par les Conseils d'administration pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et passe en revue l'évolution récente de l'économie africaine et des activités opérationnelles du Groupe de la Banque en 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Akinwumi Ayodeji Adesina
Président
du Groupe
de la Banque africaine de développement
Président
des
Conseils d'administration

Le Président et les administrateurs

Groupe de la Banque africaine de développement



Première rangée, de gauche à droite : M. Abdallah MSA (Comores), M^{me} Soraya MELLALI (Algérie), M^{me} Petronella Mukelabai Nawa MWANGALA (Zambie), M. Shahid KHAN (Afrique du Sud), M. Akinwumi Ayodeji ADESINA (Président du Groupe de la Banque et Président des Conseils d'administration), M. Amadou KONE (Côte d'Ivoire), M. Mohamed ZAGHLOUL (Égypte), M^{me} Mulu KETSELA (Éthiopie) et M. Hau Sing TSE (Canada).

Seconde rangée, de gauche à droite : M. Bright Erakpoweri OKOGU (Nigeria), M. Mariano MUÑOZ-CARPENA (Espagne), M. Tomoya ASANO (Japon), M. Abdelmajid MELLOUKI (Maroc), M. Dominic O'NEILL (Royaume-Uni), M. Mahomed Rafique Jusob MAHOMED (Mozambique), M. Heikki TUUNANEN (Finlande), M. Léonard SENTORE (Burundi), M. Ronald MEYER (Allemagne), M. Tarik AL-TASHANI (Libye), M. Alieu Momodou NGUM (Gambie) et M. Matthew TURNER (États-Unis).

Composition des Conseils d'administration

au 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement

Président : Akinwumi Ayodeji ADESINA

Administrateurs	Administrateurs suppléants
Tarik AL-TASHANI (Libye)	Hussein Abdi HALANE (Somalie)
Tomoya ASANO (Japon)	Saleh BARABBA (Arabie saoudite)
Mulu KETSELA (Éthiopie)	Vacant
Shahid KHAN (Afrique du Sud)	Bheki Sibonangaye BHEMBE (Swaziland)
Amadou KONE (Côte d'Ivoire)	Bernado ABAGA NDONG MAYIE (Guinée équatoriale)
Mahomed Rafique Jusob MAHOMED (Mozambique)	Heinrich Mihe GAOMAB II (Namibie)
Soraya MELLALI (Algérie)	Alfredo MENDES (Guinée-Bissau)
Abdelmajid MELLOUKI (Maroc)	Vacant
Ronald MEYER (Allemagne)	Vacant
Abdallah MSA (Comores)	Ousman Sougui ABAKAR (Tchad)
Mariano MUÑOZ-CARPENA (Espagne)	Abdenor BRAHMI (France)
Petronella Mukelabai Nawa MWANGALA (Zambie)	Cornelius Karlens DEKOP (Botswana)
Alieu Momodou NGUM (Gambie)	Miata BEYSOLOW (Libéria)
Bright Erakpoweri OKOGU (Nigeria)	Maria das Neves Ceita Batista de SOUSA (São Tomé e Príncipe)
Dominic O'NEILL (Royaume-Uni)	Eric HILBERINK (Pays-Bas)
Leonard SENTORE (Burundi)	Félicité Célestin OMPORO ENOUANY (Congo)
Hau Sing TSE (Canada)	Thamer Mohammad ALFAILAKAWI (Koweït)
Heikki TUUNANEN (Finlande)	Vacant
Vacant (États-Unis)	Matthew TURNER (États-Unis)
Mohamed ZAGHLOUL (Égypte)	Ali MOHAMED ALI (Djibouti)

Le Conseil d'administration du Fonds africain de développement

Président : Akinwumi Ayodeji ADESINA

Administrateurs	Administrateurs suppléants
Tarik AL-TASHANI (BAD)	Hussein Abdi HALANE (Somalie)
Tomoya ASANO (Japon)	Saleh BARABBA (Arabie saoudite)
Mulu KETSELA (BAD)	Vacant
Shahid KHAN (BAD)	Bheki Sibonangaye BHEMBE (Swaziland)
Amadou KONE (BAD)	Bernado ABAGA NDONG MAYIE (Guinée équatoriale)
Mahomed Rafique Jusob MAHOMED (BAD)	Heinrich Mihe GAOMAB II (Namibie)
Soraya MELLALI (BAD)	Alfredo MENDES (Guinée-Bissau)
Ronald MEYER (Allemagne)	Vacant
Abdallah MSA (BAD)	Ousman Sougui ABAKAR (Tchad)
Mariano MUÑOZ-CARPENA (Espagne)	Abdenor BRAHMI (France)
Dominic O'NEILL (Royaume-Uni)	Eric HILBERINK (Pays-Bas)
Hau Sing TSE (Canada)	Thamer Mohammad ALFAILAKAWI (Koweït)
Vacant (États-Unis)	Matthew TURNER (États-Unis)
Heikki TUUNANEN (Finlande)	Vacant

Source : Secrétariat général de la BAD.

Message du Président

du Groupe de la Banque africaine de développement
et Président des Conseils d'administration



Akinwumi Ayodeji Adesina

*Président du Groupe de
la Banque africaine de développement*

À la suite de mon élection comme Président du Groupe de la Banque africaine de développement et de ma prise de fonction le 1^{er} septembre 2015, j'ai présenté la vision que j'avais pour mettre en œuvre la Stratégie décennale de la Banque pendant mon mandat en m'appuyant sur les réalisations de mon prédécesseur, M. Donald Kaberuka. Mais, tout d'abord, j'aimerais remercier le Conseil des gouverneurs qui m'a accordé le privilège et fait l'honneur de pouvoir servir le Groupe de la Banque et l'Afrique toute entière.

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel du Groupe de la Banque 2015. Un rapport qui souligne la résilience de la performance économique de l'Afrique en 2015, malgré les turbulences mondiales et régionales, notamment avec la chute constante du prix des produits de base et les effets du phénomène El Niño dans un certain nombre de pays africains. Le PIB réel a augmenté de 3,6 % en moyenne, situant l'Afrique à la seconde place après les pays émergents et les pays en développement d'Asie, qui, eux, ont connu une croissance de 6,6 %. Notons néanmoins que parmi les économies qui affichent la croissance la plus rapide au monde en 2015, cinq se situent en Afrique. Malgré cela, le continent reste confronté à de nombreux défis. Les inégalités demeurent élevées, et le caractère endémique de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition exige des efforts concertés pour accélérer la création d'emplois, notamment pour les jeunes.

Pour relever ces défis et ceux qui leur sont associés, j'ai défini un agenda de développement destiné à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie décennale du Groupe de la Banque. Cet agenda s'articule autour de cinq grandes priorités : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, et Améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Au cours du dernier trimestre 2015, le Groupe de la Banque a lancé, en collaboration avec des partenaires, le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique, qui sous-tend l'ambition de parvenir à l'accès universel à l'électricité d'ici 2025. De même, nous avons organisé à Dakar une Conférence de haut niveau qui a débouché sur un Plan d'action en 18 points destiné à lutter contre l'insécurité alimentaire et à stimuler une industrialisation fondée sur l'agriculture, grâce à un engagement profond dans une transformation de l'agriculture en Afrique. Par ailleurs, nous avons lancé une initiative destinée à améliorer la situation de l'emploi des jeunes en Afrique, (« Emploi pour les jeunes en Afrique »), et une seconde, (« Action financière antidiscriminatoire en faveur des femmes en Afrique »), pour aider les femmes dans l'agriculture et l'agro-industrie. En outre, nous comptons lever certains obstacles qui cloisonnent les pays africains, afin de réaliser une meilleure intégration du continent par la création de chaînes de valeur régionales et par des investissements dans une infrastructure régionale de qualité.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de la Banque a amélioré la qualité de son portefeuille tout en s'efforçant de conserver une position financière forte malgré un contexte financier mondial défavorable. La note de crédit triple A attribuée au Groupe de la Banque pour sa dette privilégiée a été réaffirmée, avec une perspective stable, ce qui confirme la solidité des mesures mises en place pour garantir une bonne adéquation des fonds propres et une gestion prudente des finances et des risques. Le Groupe de la Banque a donc pu maintenir son orientation stratégique sur les secteurs prioritaires de sa Stratégie décennale. Le total des engagements a augmenté de 25 % en 2015 pour atteindre 8,8 milliards d'USD, contre 7 milliards en 2014. Près de la moitié du total des approbations ont été consacrées au développement des infrastructures, élément essentiel pour stimuler une croissance verte et inclusive.

Nous sommes heureux d'avoir retrouvé notre siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire. À la fin de 2015, 1 126 membres du personnel avaient quitté Tunis. Nous sommes reconnaissants au gouvernement et à la population de la Tunisie de nous avoir chaleureusement hébergés durant onze années. Je remercie aussi le gouvernement de la Côte d'Ivoire et ses dirigeants, qui ont facilité notre retour.

Pour conclure, j'aimerais rendre un hommage particulier aux parties prenantes et autres partenaires pour le soutien sans équivoque qu'ils nous ont accordé durant l'année. Enfin, j'adresse mes remerciements aux Conseils d'administration, à la Direction et au personnel pour leur contribution et leur engagement indéfectibles. Au moment où nous commençons les consultations pour la quatorzième reconstitution du FAD (FAD-14), nous comptons sur vous tous pour remplir notre mission : bâtir un avenir inclusif et durable pour les habitants de l'Afrique.



Akinwumi Ayodeji Adesina

Président du Groupe de la Banque africaine de développement
Président des Conseils d'administration

Résumé analytique

Les opérations, stratégies sectorielles et engagements politiques du Groupe de la Banque africaine de développement ont été guidés en 2015 par le double objectif de la croissance inclusive et de la croissance verte, tels qu'ils sont inscrits dans la Stratégie décennale (SD). Ces objectifs sont critiques pour créer de meilleures opportunités pour les populations, notamment pour les groupes vulnérables – et tout particulièrement pour les enfants et les femmes –, et pour sortir de la pauvreté des millions de personnes. C'est pourquoi, dans la logique de ces objectifs, le thème du rapport annuel 2015 est *Énergie et changements climatiques : implications pour la croissance inclusive et verte en Afrique*.

Le présent rapport comprend trois grandes parties. La Partie I analyse la performance et les perspectives économiques de l'Afrique dans le contexte du développement mondial et développe les principales thématiques. La Partie II dresse un bilan des interventions du Groupe de la Banque dans les secteurs opérationnels prioritaires de la SD. Elle examine en outre l'efficacité des opérations du Groupe de la Banque, analyse les activités de la gestion institutionnelle des unités organisationnelles de la Banque et présente la structure de la gouvernance du Groupe de la Banque, notamment sous l'angle des activités, des fonctions de surveillance et des responsabilités stratégiques des Conseils. La Partie III présente la gestion financière et les états financiers. Elle donne un aperçu général de la gestion des rendements financiers par temps de turbulences.

L'Afrique maintient sa résilience au milieu des turbulences mondiales et régionales

La performance économique de l'Afrique est restée résiliente au milieu des turbulences mondiales et régionales. En 2015, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 3,6 % en moyenne, soit plus que la moyenne mondiale (3,1 %) ou que celle de la zone euro (1,6 %). Cinq pays africains ont figuré parmi les dix pays au monde ayant connu la croissance la plus rapide, avec une augmentation de leur PIB de 7 % ou plus. Cependant, malgré la forte croissance, le nombre des pauvres en Afrique a augmenté et les inégalités persistent. La transformation structurelle dans les secteurs qui assurent la subsistance de la majorité de la

population, comme l'agriculture et les petites entreprises, reste une pièce majeure du puzzle du développement, car elle peut permettre d'augmenter la productivité globale, d'améliorer les niveaux de vie et de réduire la pauvreté.

Stabilité macroéconomique. L'équilibre macroéconomique du continent a été soumis à rude épreuve du fait de l'affaiblissement des conditions économiques mondiales et d'autres impacts négatifs. En 2015, on estime que le déficit budgétaire est passé à 6,6 % du PIB, contre 4,8 % l'année précédente. Cet accroissement du déficit budgétaire correspond aussi à une augmentation des dépenses d'équipement du fait des investissements engagés par la plupart des gouvernements dans les infrastructures publiques. L'évolution de la position des comptes courants extérieurs reflète la tendance de la situation budgétaire. Pour l'ensemble de l'Afrique, le déficit des comptes courants extérieurs s'est creusé ; en 2015, il s'est situé à 7,3 %, contre 4,8 % l'année précédente.

Les perspectives de l'Afrique pour 2016 et au-delà sont favorables, car elles reposent sur des conditions macroéconomiques relativement stables, une demande de consommation intérieure forte, des investissements publics robustes dans les infrastructures et une consolidation budgétaire visant à limiter le choc des prix des produits de base. Parmi les risques possibles à moyen terme, citons la poursuite du déclin du cours des produits de base et du phénomène El Niño, qui devrait persister dans un certain nombre de pays africains. Selon les projections, la croissance en 2016 devrait augmenter pour passer à 3,7 % et s'accroître ensuite pour atteindre 4,5 % en 2017.

Le soutien du Groupe de la Banque. Le Groupe de la Banque est prêt à aider les pays membres régionaux (PMR) à résister aux turbulences qui frappent le continent, en leur fournissant un soutien anticyclique pour renforcer la résilience de leurs économies. Le Groupe de la Banque a également monté en puissance sa capacité analytique en dispensant des informations économiques, des conseils sur les mesures à prendre et autres soutiens à même de renforcer les conditions macroéconomiques.

Le couple énergie/changement climatique

Énergie et changement climatique. La capacité de l'Afrique à mener à bien sa transformation structurelle dans le sens d'une croissance inclusive et à réaliser ainsi les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU repose sur l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne. Aujourd'hui, plus de 645 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité, 700 millions n'ont pas accès à une énergie propre pour faire la cuisine, 600 000 meurent chaque année de pollution intérieure provoquée par l'utilisation de la biomasse pour la cuisson. Le secteur énergétique est congestionné et l'on estime que les pénuries d'énergie coûtent chaque année entre 2 % et 4 % du PIB, nuisant ainsi à la croissance économique, à la création d'emplois et aux investissements.

L'Afrique est capable de réussir l'accès universel à l'énergie tout en réduisant l'empreinte carbone de sa croissance, et donc sa contribution aux émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂). Environ 7,7 % des réserves conventionnelles en pétrole avérées dans le monde, 7,6 % des réserves de gaz avérées et 3,7 % des réserves de charbon qui subsistent se trouvent en Afrique. Le potentiel du continent se situe à plus de 10 TW pour le solaire, 350 GW pour l'hydroélectricité, 110 GW pour l'éolien et 15 GW supplémentaires pour la géothermie.

Par l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, la communauté internationale s'est engagée à réduire les émissions afin de rester bien en dessous du seuil de 2°C, et à poursuivre l'objectif de limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux d'avant la révolution industrielle. Cependant, les intersections entre les politiques énergétiques et le changement climatique pourraient limiter l'aptitude de l'Afrique à exploiter ses ressources en énergies conventionnelles, notamment le pétrole, le gaz et le charbon. Il est donc important de trouver des politiques innovantes et des modèles de financement qui tirent parti des synergies et limitent les compensations.

Le Groupe de la Banque a lancé un Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique et un partenariat transformateur visant à éclairer l'Afrique et à l'alimenter en énergie d'ici 2025, tout en découplant la productivité économique et les émissions de dioxyde de carbone.

Les opérations du Groupe de la Banque en 2015

Approbations et décaissements du Groupe de la Banque. Comme au cours des années précédentes et conformément à la Stratégie décennale du Groupe de la Banque, le gros

des ressources du Groupe de la Banque est allé dans les opérations d'infrastructure, et plus particulièrement dans le transport et l'énergie. En 2015, les approbations totales des opérations du Groupe de la Banque se sont élevées à 6,33 milliards d'UC à la fin décembre 2015, soit une augmentation de 25,4 % par rapport aux approbations totales de 2014, qui se situaient à 5,05 milliards d'UC. Ces approbations totales 2015 se composent des approbations publiques et privées totales de la Banque africaine de développement (BAD), à 4,52 milliards d'UC, des approbations totales du Fonds africain de développement (FAD), à 1,52 milliard d'UC, des approbations du Fonds spécial du Nigeria (FSN), à 12,5 millions d'UC, et des Fonds spéciaux (288,9 millions d'UC).

En 2015, les décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, compte non tenu des prises de participation, des garanties et des fonds spéciaux, se sont élevés à 3,03 milliards d'UC. Depuis 2012, l'écart entre les décaissements réels et les cibles se creuse, comme l'indique le déclin du taux de décaissement, qui est passé de 98 % en 2012 à 81,9 % en 2015. Les retards dans les décaissements sont dus notamment à la faiblesse de la capacité institutionnelle et administrative dans certains PMR, aux situations de fragilité ou aux conflits. Le Groupe de la Banque déploie des efforts concertés pour réduire les retards de décaissement, notamment en renforçant le suivi et le signalement des problèmes récurrents et en rationalisant ses processus opérationnels.

Les secteurs prioritaires de la Stratégie décennale

La Stratégie décennale (SD) du Groupe de la Banque définit des secteurs prioritaires, qui comprennent notamment l'infrastructure (énergie, transports, eau et assainissement, et communications), le développement du secteur privé, l'intégration régionale, la gouvernance et, enfin, les compétences et le développement humain.

Énergie. Dans le secteur de l'énergie, les approbations totales pour 2015 ont été de 871,6 millions d'UC, montant composé des approbations de dons et de prêts à hauteur de 841 millions d'UC (96,5 %) et d'autres approbations pour 30,6 millions d'UC (3,5 %). Les approbations dans le secteur de l'énergie représentent 28,3 % du total des approbations du Groupe de la Banque pour les infrastructures. Pour mobiliser le soutien et le financement des partenaires afin de combler l'énorme déficit énergétique de l'Afrique, la Banque a tenu en septembre 2015 une réunion consultative de haut niveau des parties prenantes, au cours de laquelle a été défini le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique.

Une autre initiative importante, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), a été annoncée à l'occasion de la Conférence des parties sur le changement climatique (COP21) en décembre 2015.

Environnement et changement climatique. Un domaine clef des activités du Groupe de la Banque en 2015 a été le soutien à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Le Groupe de la Banque a annoncé qu'il triplera son financement d'initiatives en ce domaine d'ici 2020 en le portant à 5 milliards d'USD par an.

Transport. En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque pour les opérations du secteur des transports ont été de 1,72 milliard d'UC, les prêts et les dons représentant 1,58 milliard, soit 91,9 % de ce total. Les 139,5 millions d'UC restants (8,1 %) correspondaient au financement des Fonds spéciaux. Les approbations pour ce secteur représentent la plus grande part (55,9 %) des 3,08 milliards d'UC d'approbations totales du Groupe de la Banque pour l'ensemble des opérations d'infrastructure.

Eau et assainissement. Durant l'année, les interventions du Groupe de la Banque ont contribué au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les PMR, avec des opérations approuvées totalisant 398,7 millions d'UC pour améliorer les conditions de vie dans plusieurs pays. Le Groupe de la Banque a continué d'héberger et de soutenir les trois initiatives spéciales et complémentaires que sont l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), le Programme multidonateurs du partenariat pour l'eau (MDWPP) et la Facilité africaine de l'eau (FAE).

Intégration régionale. En 2015, les approbations totales pour les opérations régionales (multinationales) se sont élevées à 1,44 milliard d'UC, soit une augmentation de 34 % par rapport aux approbations à fin 2014 (1,08 milliard). Sur le total des approbations régionales, la plus grande part (40,2 %) a été affectée au transport, suivi par le secteur de la finance (25,3 %) (pour les lignes de crédit et le financement du commerce), et le secteur de l'énergie (23,8 %), des parts moindres allant dans les opérations multisectorielles ainsi que dans les opérations des secteurs agricole, social, multisecteur et communications.

Opérations du secteur privé. Durant l'année 2015, les investissements dans l'énergie et autres infrastructures ont bénéficié de façon importante du guichet de financement

du secteur privé de la Banque. Les approbations totales du Groupe de la Banque pour les opérations financées par le secteur privé ont été de 1,56 milliard d'UC, soit une baisse marginale de 1,9 % par rapport aux 1,59 milliard d'UC en 2014. Sur ce total, les approbations du secteur financier (lignes de crédit, financement des échanges commerciaux, etc.) représentent la plus grande part (42,9 %), suivie par l'énergie (22,7 %), le reste allant aux opérations dans les transports (19,5 %), l'agriculture (10,2 %) et autres secteurs.

Soutien aux réformes économiques et à la gouvernance.

À la fin décembre 2015, le total des approbations pour les opérations relatives à la gouvernance était de 788,9 millions d'UC. Deux opérations approuvées sont à souligner : (i) le Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire au Niger (PAREFSA I) pour 20 millions d'UC, et (ii) le Programme d'appui d'urgence à la gouvernance et à la reprise économique au Mali (PAUGRE) pour 15 millions d'UC.

Promouvoir les compétences et le développement humain.

Au cours de l'année 2015, un montant de 595,9 millions d'UC a été approuvé pour soutenir diverses opérations de développement humain et de secours. Sur ce montant, signalons en particulier l'approbation d'un don de 23,9 millions d'UC pour le redressement après Ebola (PERSIF) dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone).

Secteurs bénéficiant d'une attention spéciale dans la Stratégie décennale

La Stratégie décennale (SD) met l'accent sur le soutien à ces secteurs particuliers que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'intégration des questions de genre, et la lutte contre la fragilité et le renforcement de la résilience. Les activités opérationnelles menées dans ces secteurs au cours de 2015 sont soulignées ci-dessous.

Agriculture. Pour le secteur agricole, les approbations du Groupe de la Banque ont représenté 514,6 millions d'UC. Conformément à la SD, le Groupe de la Banque a organisé en octobre 2015, à Dakar, une Conférence de haut niveau sur la transformation de l'agriculture, à laquelle ont participé quelque 600 participants, dont des représentants de haut niveau des pays, notamment des ministres de l'Agriculture, des Finances et du Commerce, ainsi que des gouverneurs de banques centrales. La Conférence a adopté un Plan d'action en 18 points pour la transformation agricole de l'Afrique, qui sert de guide à l'élaboration d'une stratégie continentale à long terme pour la transformation de l'agriculture africaine (2016-2025).

Genre. La mise en œuvre de la Stratégie 2014-2018 du Groupe de la Banque en matière de genre s'est accélérée en avril 2015, avec la création dans toute la Banque d'un réseau de 85 points focaux pour les questions de genre. Trois ateliers de renforcement des capacités se sont tenus en septembre et octobre 2015 pour former ces points focaux. Lors de la Conférence de haut niveau sur la transformation de l'agriculture en Afrique, tenue à Dakar en octobre 2015, le Président du Groupe de la Banque a annoncé la nouvelle initiative « Action financière antidiscriminatoire en faveur des femmes en Afrique », qui vise (i) les micro-entreprises appartenant à des femmes, notamment en milieu rural, et (ii) les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes et opérant dans plusieurs secteurs économiques.

Les pays en situation de fragilité. En 2015, le Conseil du FAD a approuvé 365,7 millions d'UC en soutien aux seize pays considérés comme étant en situation de fragilité. Il a également approuvé des directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fragilité et à la Facilité d'appui à la transition (FAT). En outre, le FAD a revu son approche de l'utilisation des ressources de la FAT destinées aux interventions critiques de renforcement des capacités.

Les nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe de la Banque. Le 8^e Président du Groupe de la Banque, M. Akinwumi Ayodeji Adesina, a défini un nouvel agenda stratégique et opérationnel pour le Groupe de la Banque, agenda contenu dans les « cinq grandes priorités » visant à concentrer les activités du Groupe de la Banque dans la mise en œuvre de la SD. Ces cinq grandes priorités sont : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, et Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Ces priorités opérationnelles, conformes aux ODD, sont essentielles pour transformer la vie des Africains grâce à une croissance rapide, soutenue et inclusive.

La mise en œuvre des cinq grandes priorités exigera de prendre appui sur les politiques et stratégies sectorielles du Groupe de la Banque telles qu'elles existent actuellement, et notamment sur la politique et la stratégie d'intégration régionale, la stratégie de développement du secteur privé, la stratégie en matière de capital humain, la politique et la stratégie de développement du secteur financier, et la politique énergétique.

Réformes institutionnelles, efficacité et gestion de l'institution

Réformes budgétaires et budget administratif. Dans sa gestion du budget administratif, la Banque a cherché en 2015

à définir une hiérarchisation stratégique des priorités dans l'affectation de ses ressources afin de garantir l'exécution efficace et efficiente des programmes de développement, la discipline budgétaire générale et l'établissement d'une chaîne de responsabilité claire. En outre, cette même année 2015, la mise en œuvre des réformes budgétaires a fait partie intégrante d'un programme plus vaste de réformes institutionnelles visant à améliorer la coordination, la productivité et la performance de l'institution.

Décentralisation. La mise en œuvre du Plan d'action pour la feuille de route de la décentralisation (2011-2015) prévoyait en 2015 une évaluation des Centres de ressources régionaux pilotes (CRR) créés en Afrique orientale et australe en 2012. Les résultats positifs de cette analyse ont influé sur la décision des Conseils d'administration de créer un troisième CRR pour la région Afrique du Nord.

Retour au siège. À la fin du mois de décembre 2015, 1 126 employés au total avaient été relocalisés avec succès à Abidjan. La Banque a profité de son retour pour lancer plusieurs projets de rénovation et de réhabilitation des locaux de son siège à Abidjan.

Efficacité du développement. Au cours de l'année écoulée, le Groupe de la Banque a poursuivi la mise en place de sauvegardes sociales et environnementales de qualité, améliorant la qualité de ses opérations et renforçant sa capacité à mesurer et à gérer les résultats du développement. Sa publication phare sur les résultats du développement a été la Revue annuelle sur l'efficacité du développement 2015. Le Groupe de la Banque a également étendu sa culture du résultat en contrôlant la qualité et le niveau de confiance dans la notation des projets par le biais de ses Revues de l'état de préparation (RR), Rapports sur les progrès de la mise en œuvre (IPR) et Rapports d'achèvement de projet (RAP). Les données ont été publiées chaque trimestre dans le *Tableau de bord d'assurance qualité*, diffusé à la Haute direction et aux départements pour suites à donner.

La Banque comme courtier du savoir. En 2015, la mise en œuvre du programme du Groupe de la Banque sur le savoir est passée par la production et la diffusion de plusieurs produits du savoir, publications statistiques et activités de formation et de renforcement des capacités. Les produits du savoir comprennent des publications phares, ouvrages, revues, documents de travail, bases de données, formations, et services de renforcement des capacités et de conseils sur les politiques à l'intention des PMR.

Politiques et stratégies. La mise en œuvre de la Stratégie décennale (SD), entrée dans sa troisième année en 2015, met l'accent sur les politiques et stratégies opérationnelles qui soutiennent la croissance verte et inclusive. En 2015, le Groupe de la Banque a approuvé les cinq nouvelles politiques, stratégies et directives opérationnelles suivantes : (i) la Politique de passation des marchés et méthodologie pour les opérations financées par le Groupe de la Banque ; (ii) la Stratégie de gestion du savoir du Groupe de la Banque, 2015-2020 ; (iii) la Stratégie du Centre africain des ressources naturelles 2015-2020 ; (iv) le Cadre stratégique et les directives opérationnelles pour la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé ; et (v) la Politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR).

Revue à mi-parcours de la 13^e reconstitution du FAD. En novembre 2015, les plénipotentiaires du FAD se sont réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour la revue à mi-parcours du FAD-13. Ils se sont déclarés préoccupés par la baisse des taux de décaissement des prêts et des dons, et par la lenteur à adopter des instruments financiers innovants. Ils ont insisté en outre sur l'importance d'améliorer la parité hommes-femmes au sein de l'institution, notamment au niveau des postes d'encadrement. Les plénipotentiaires ont reconnu que la plupart des engagements de la revue à mi-parcours avaient été remplis dans le cadre de la reconstitution du FAD-13, et sont convenus que les consultations pour le FAD-14 devaient se concentrer sur les éléments non réglés du FAD-13 et sur l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie décennale.

Évaluation indépendante des opérations du Groupe de la Banque. L'évaluation indépendante des opérations du Groupe de la Banque, faite en 2015, a fourni des informations crédibles et fondées sur des données factuelles, qui ont orienté les activités de la Banque dans plusieurs domaines stratégiques et contribué à de meilleures prises de décisions au sein de l'institution. Durant l'année, un certain nombre d'évaluations indépendantes ont été menées, et notamment trois évaluations phares : (i) une évaluation indépendante des engagements pris au titre de la 6^e augmentation générale du capital et des 12^e et 13^e reconstitutions des ressources du FAD ; (ii) une évaluation indépendante de l'élaboration et de l'application des politiques et des stratégies, et (iii) une évaluation indépendante de la gestion du budget administratif de la Banque africaine de développement. Deux évaluations thématiques ont également été effectuées en 2015 : (i) une évaluation de l'assistance de la Banque aux PME, et (ii) une évaluation des opérations de capital-investissement de la

Banque. En outre, au nombre des évaluations pays figure une évaluation de l'impact de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les zones rurales de l'Éthiopie.

Déploiement des ressources humaines. À la fin décembre 2015, le personnel du Groupe de la Banque comprenait au total 1 841 personnes, dont 1 168 hommes (63,4 %) et 673 femmes (36,6 %). La répartition en catégories est la suivante : 1 215 professionnels, dont 324 femmes (26,7 %) et 587 personnes dans les services généraux, dont 336 femmes (57,2 %).

Fonctions de surveillance et responsabilités stratégiques des Conseils

Fonctions de surveillance et responsabilités stratégiques.

La représentation des actionnaires et la surveillance sont assurées à travers le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration de la Banque. La 50^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque et la 41^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds se sont tenues du 25 au 29 mai 2015 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Ces Assemblées annuelles ont coïncidé avec la célébration du cinquantenaire de la BAD. Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions statutaires, le Conseil des gouverneurs a adopté neuf résolutions. Parmi les événements à souligner, citons (i) l'élection de M. Adesina comme 8^e Président du Groupe de la Banque africaine de développement ; et (ii) la Motion de remerciements à Donald Kaberuka, Président sortant. Les gouverneurs ont rendu un vibrant hommage à M. Kaberuka pour son leadership exemplaire et visionnaire, et pour avoir piloté avec succès la réorientation totale de la stratégie du Groupe de la Banque au cours de ses dix années à la tête de l'institution.

Une saine gestion financière

Une position financière forte. Face aux turbulences continues des marchés financiers en 2015, la Banque a maintenu une stratégie d'investissement prudente, contribuant à limiter la sensibilité aux taux d'intérêt et aux taux de change et, ainsi, à réduire les incidences de l'exposition de la Banque aux marchés financiers. Les quatre principales agences de notation, Standard and Poor's, Fitch, Moody's et Japan Credit Rating Agency, ont maintenu leur note AAA/Aaa et AA+/Aa1 respectivement pour la dette privilégiée et la dette subordonnée de la Banque, avec une perspective stable. Ces bonnes notes confirment la gestion efficace de la Banque, sa solide situation financière, le soutien de ses membres, l'adéquation de ses fonds propres et l'état de ses liquidités.

Tableau 0.1

Récapitulatif des opérations, ressources et moyens de financement du Groupe de la Banque, 2006-2015
(en millions d'UC)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total cumulé ^(a)
Opérations											
Approbations du Groupe de la Banque ^(b)											
Nombre	137	100	133	181	139	184	199	317	232	241	4 974
Montant	2 596,88	3 097,64	3 528,73	8 064,49	4 099,75	5 720,29	4 253,75	4 385,78	5 049,92	6 334,69	87 973,15
dont PPTE	257,49	153,17	159,87	372,56	202,95	1 350,85	248,00	22,32	-	46,96	6 158,28
Décaissements	1 239,03	1 615,68	1 860,91	4 083,59	2 510,70	3 174,11	3 379,53	3 133,95	3 156,96	3 025,00	51 440,06
Approbations de la BAD ^(b)											
Nombre	38	29	58	84	59	59	48	65	79	99	1 609
Montant	1 045,37	1 670,06	1 807,01	5 604,07	2 581,13	3 689,43	2 080,46	1 831,70	3 201,30	4 518,23	51 329,18
dont PPTE	102,21	-	113,75	112,77	144,14	1 178,04	134,58	9,64	-	-	3 158,22
Décaissements	548,44	884,75	727,53	2 352,29	1 339,85	1 868,79	2 208,17	1 430,78	1 938,53	1 619,17	29 607,03
Approbations du FAD ^(b)											
Nombre	84	54	62	77	65	87	98	156	112	98	2 938
Montant	1 544,57	1 381,75	1 665,34	2 426,96	1 456,72	1 831,86	1 890,17	2 269,55	1 592,91	1 515,12	34 807,80
dont PPTE	155,28	153,17	17,95	259,09	29,99	171,93	112,21	12,68	-	46,96	2 936,91
Décaissements	685,16	725,00	1 124,92	1 726,43	1 165,84	1 296,65	1 169,60	1 702,21	1 215,30	1 398,36	21 583,98
Approbations du FSN											
Nombre	-	-	2	3	2	3	3	5	2	2	97
Montant	-	-	28,16	5,70	29,53	10,88	14,10	31,17	11,49	12,50	451,47
dont PPTE	-	-	28,16	0,70	28,83	0,88	1,20	-	-	-	63,15
Décaissements	5,43	5,94	8,45	4,87	5,02	8,67	1,76	0,96	3,13	7,47	249,05
Approbations des fonds spéciaux ^(c)											
Nombre	15	17	11	17	13	35	50	91	39	42	330
Montant	6,94	45,83	28,21	27,76	32,38	188,12	269,03	253,36	244,22	288,85	1 384,70
Ressources et moyens financiers (en fin d'exercice)											
BAD											
Capital autorisé	21 870,00	21 870,00	21 870,00	22 120,00	67 687,46	66 054,50	66 975,05	66 975,05	66 975,05	66 975,05	
Capital souscrit ^(d)	21 794,00	21 693,16	21 765,14	21 817,58	23 924,62	37 322,00	65 215,04	65 210,13	65 133,22	65 482,51	
Portion libérée ^(d)	2 357,78	2 351,53	2 356,01	2 359,32	2 375,63	3 289,06	4 962,68	4 962,34	4 864,52	4 884,41	
Portion callable	19 436,76	19 341,63	19 409,14	19 458,25	21 548,99	34 032,95	60 252,36	60 247,80	60 268,70	60 598,10	
Emprunts (bruts)	6 088,75	6 803,17	7 160,81	10 703,22	12 231,34	12 231,39	13 373,32	13 326,00	14 353,42	16 452,47	
Encours de la dette	5 870,47	6 198,87	6 707,28	10 580,64	11 980,57	12 902,96	13 278,80	12 947,44	14 375,95	16 449,27	
Différences de conversion cumulée des souscriptions	(155,74)	(160,08)	(161,03)	(161,97)	(162,57)	(160,63)	(166,83)	(172,65)	(173,54)	(168,84)	
Réserves	2 305,48	2 531,80	2 475,47	2 552,96	2 627,28	2 536,18	2 667,44	2 856,88	2 815,32	2 921,25	
Revenu brut ^(e)	542,85	578,62	564,45	518,88	519,32	489,18	553,64	479,64	484,73	491,20	
Revenu net ^(f)	194,03	323,67	304,66	231,16	213,66	164,51	198,62	180,33	151,69	93,16	
FAD											
Souscriptions ^(g)	14 314,51	15 218,76	16 566,02	17 854,02	19 030,32	20 428,32	21 622,28	23 084,05	24 921,04	26 122,31	
Autres ressources ^(h)	(776,38)	(703,50)	(656,59)	(493,44)	(437,23)	(375,27)	(400,28)	(401,16)	(542,91)	(611,30)	
FSN											
Ressources brutes	286,12	273,47	286,78	156,73	160,86	162,74	164,62	165,77	168,28	169,88	

Sources : Département de la statistique de la BAD pour les données sur les opérations ; Département du contrôle financier de la BAD pour les données sur les ressources et les moyens de financement.

Notes :

- (a) Les chiffres cumulés remontent au début des opérations des trois institutions (1967 pour la BAD, 1974 pour le FAD et 1976 pour le FSN).
 (b) Les approbations comprennent les prêts et les dons, les prises de participation dans les secteurs public et privé, les opérations d'urgence, l'allègement de dette PPTE, les réaffectations de prêts, les garanties et les concours du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit.
 (c) Il s'agit d'approbations relatives aux opérations du Fonds AGTF, de la Facilité africaine de l'eau, de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural, du Fonds pour l'environnement mondial, du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds d'investissement climatique, du Fonds pour les forêts du bassin du Congo, du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique, du Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe et du Fonds fiduciaire Migration et développement, du Fonds pour le renforcement des capacités en microfinance, du Fonds de coopération technique du Nigeria, du Fonds pour la gouvernance, du Fonds pour l'énergie durable en Afrique, du Fonds pour la transition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, du Fonds spécial pour le changement climatique, et du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.
 (d) Le capital souscrit et le capital libéré de 2005 ont été retraités en excluant les actions à émettre contre paiement des tranches ultérieures.
 (e) Le revenu brut pour l'année 2013 a été retraité pour tenir compte des montants des dividendes reclassifiés à partir de "Autres revenus".
 (f) Le revenu net a été calculé avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs.
 (g) Souscriptions = Retraités pour l'année 2005 en retenant les montants versés au lieu des montants promis.
 (h) Autres ressources = Réserves/Pertes cumulées + Revenu net /Perte pour l'exercice + Divers.

Les taux de conversion utilisés sont ceux du 31 décembre de chaque année.

Les taux de conversion de l'unité de compte (UC) de la BAD, du FAD et du FSN en dollar des États-Unis (USD) pour les différentes années sont les suivants :

2006	1 UC = 1,50440 USD	2011	1 UC = 1,53527 USD
2007	1 UC = 1,58025 USD	2012	1 UC = 1,53692 USD
2008	1 UC = 1,54027 USD	2013	1 UC = 1,54000 USD
2009	1 UC = 1,56769 USD	2014	1 UC = 1,44881 USD
2010	1 UC = 1,54003 USD	2015	1 UC = 1,38573 USD

Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages dans les graphiques et les tableaux peut ne pas correspondre à 100 %.

Tableau 0.2

Récapitulatif des approbations du Groupe de la Banque, 2015 (en millions d'UC)

Approbations du Groupe de la Banque par secteur										
Secteur	BAD		FAD		FSN		Fonds spéciaux		Groupe de la Banque	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Agriculture et développement rural	14	358,80	12	113,40	-	-	5	42,42	31	514,62
Social	11	234,49	18	351,47	1	6,50	5	3,42	35	595,89
Éducation	2	64,4	5	74,80	-	-	-	-	7	139,20
Santé	1	0,30	3	18,47	-	-	3	2,39	7	21,16
Autres	8	169,79	10	258,20	1	6,50	2	1,03	21	435,52
Infrastructure	38	2 066,74	38	779,49	1	6,00	26	228,62	103	3 080,84
Eau et assainissement	8	260,18	4	60,60	1	6,00	13	71,89	26	398,67
Énergie	9	463,65	18	391,89	-	-	8	16,04	35	871,58
Communication	3	85,72	-	-	-	-	1	1,23	4	86,95
Transport	18	1 257,19	16	327,00	-	-	4	139,46	38	1 723,64
Finance	20	1 322,21	3	19,87	-	-	4	9,35	27	1 351,43
Multisecteur	14	532,92	27	250,89	-	-	2	5,04	43	788,86
Industrie, mines et carrières	2	3,06	-	-	-	-	-	-	2	3,06
Développement urbain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des approbations	99	4 518,23	98	1 515,12	2	12,50	42	288,85	241	6 334,69

Approbations du Groupe de la Banque par instrument de financement, 2015										
Instrument de financement	BAD		FAD		FSN		Groupe de la Banque			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Prêts-projets	47	2 753,21	33	787,49	2	12,50	82	3 553,19		
Publics et à garantie publique :	24	1 567,00	33	787,49	2	12,50	59	2 366,98		
Projets spécifiques	23	1 304,69	33	787,49	2	12,50	58	2 104,68		
Investissement sectoriel et réhabilitation	-	-	-	-	-	-	-	-		
Lignes de crédit	1	262,31	-	-	-	-	1	262,31		
Privés sans garantie publique :	23	1 186,21	-	-	-	-	23	1 186,21		
Projets spécifiques	13	667,71	-	-	-	-	13	667,71		
Lignes de crédit	8	359,38	-	-	-	-	8	359,38		
Facilité de financement des produits de base d'origine agricole	2	159,12	-	-	-	-	2	159,12		
Prêts d'appui programmatique	5	744,21	3	144,00	-	-	8	888,21		
Ajustement sectoriel	1	193,97	1	54,00	-	-	2	247,97		
Ajustement structurel	-	-	-	-	-	-	-	-		
Appui budgétaire	4	550,24	2	90,00	-	-	6	640,24		
Dons	34	25,63	53	445,74	-	-	87	471,37		
Assistance technique	24	19,01	12	36,10	-	-	36	55,11		
Activités du cycle des projets	-	-	6	20,75	-	-	6	20,75		
Appui institutionnel	-	-	6	15,35	-	-	6	15,35		
dont secteur privé	-	-	-	-	-	-	-	-		
Pays à revenu intermédiaire	24	19,01	-	-	-	-	24	19,01		
Dons-projets	-	-	16	214,14	-	-	16	214,14		
Ajustement structurel	-	-	-	-	-	-	-	-		
Appui budgétaire	-	-	3	36,86	-	-	3	36,86		
Réponse à la crise alimentaire en Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-		
Facilité d'appui à la transition	-	-	22	158,64	-	-	22	158,64		
Fonds spécial de secours	10	6,62	-	-	-	-	10	6,62		
Aide d'urgence	10	6,62	-	-	-	-	10	6,62		
Urgence post-conflit	-	-	-	-	-	-	-	-		
Don spécial d'allègement de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-		
Prêt de renforcement de la capacité institutionnelle	2	234,05	1	41,00	-	-	3	275,05		
Prêts de la Facilité d'appui à la transition	-	-	6	49,11	-	-	6	49,11		
Mécanisme de financement de la préparation de projets	-	-	1	0,82	-	-	1	0,82		
Réduction de la dette et de son service	-	-	1	46,96	-	-	1	46,96		
Allègement de la dette MFS	-	-	-	-	-	-	-	-		
Allègement de la dette PPTE	-	-	1	46,96	-	-	1	46,96		
Mécanisme post-conflit	-	-	-	-	-	-	-	-		
Prises de participation	4	64,27	-	-	-	-	4	64,27		
Participations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-		
Participations privées	4	64,27	-	-	-	-	4	64,27		
Garanties	7	696,86	-	-	-	-	7	696,86		
Garanties publiques	1	397,79	-	-	-	-	1	397,79		
Garanties partielles de risque	-	-	-	-	-	-	-	-		
Garanties privées	6	299,07	-	-	-	-	6	299,07		
Réaffectations de prêts	-	-	-	-	-	-	-	-		
Fonds spéciaux	-	-	-	-	-	-	42	288,85		
Total des approbations	99	4 518,23	98	1 515,12	2	12,50	241	6 334,69		

Source : Département de la statistique de la BAD.

Note : Le taux de conversion utilisé est celui du 31 décembre 2015 : 1 UC = 1,38573 USD.



Projet de centrale éolienne du lac Turkana, au Kenya.



Partie I

Orientation thématique du rapport



Appui à la recherche agricole pour le développement
de cultures stratégiques en Afrique

Chapitre 1

Performance et perspectives de l'Afrique dans une période de turbulence économique mondiale



Chapitre 1

La performance économique de l'Afrique est restée résiliente en dépit des turbulences régionales et mondiales. Le PIB réel moyen du continent a crû de 3,6 %, comparé à 3,7 % l'année précédente. En effet, cinq des dix économies du monde qui ont progressé le plus rapidement, avec un taux de croissance du PIB réel de 7 % ou plus, étaient situées en Afrique. Il convient toutefois de noter que le continent présente encore de fortes disparités régionales en ce qui concerne les schémas de croissance. Les perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique s'annoncent favorables, car sous-tendues principalement par une forte demande de la consommation intérieure et des investissements publics vigoureux dans l'infrastructure. Il existe cependant des risques de détérioration de la situation, qui tiennent notamment à la baisse continue des prix des produits de base et aux effets du phénomène climatique El Niño. De ce fait, la croissance en 2016 devrait augmenter légèrement à 3,7 % et s'accroître ensuite à 4,5 % en 2017, à mesure que les conditions mondiales et régionales s'amélioreront et que des initiatives stratégiques en cours porteront leurs fruits. Afin de contenir les effets négatifs des chutes des prix des biens de base sur la croissance et la stabilité macroéconomique, les pays sont encouragés à mettre en œuvre des politiques anticycliques et à entreprendre des réformes structurelles pour créer le cadre propice à la croissance nécessaire à l'amélioration des conditions de vie, qui constitue un impératif du programme d'action relatif aux Objectifs de développement durable (ODD).

1.1 La croissance de l'Afrique reste résiliente

Malgré des vents contraires au niveau mondial, l'Afrique a su préserver sa croissance résiliente. En 2015, cinq des dix économies à la croissance la plus rapide au monde se trouvaient en Afrique. Toutefois, l'activité économique sur le continent reste caractérisée par de fortes disparités entre les régions et les pays, révélatrices de différences en ce qui concerne les moteurs de la croissance, le niveau de prudence macroéconomique et la vigueur des ripostes stratégiques. En moyenne, les économies d'Afrique de l'Est ont enregistré une croissance plus rapide que les autres régions.

En 2015, la croissance économique de l'Afrique est restée ferme, en dépit des turbulences à l'échelle mondiale et régionale. Cette situation témoigne de la résilience des économies du continent, sous-tendue par des années de mise en œuvre de politiques macroéconomiques résolues et d'investissement dans les infrastructures publiques. La croissance du PIB réel s'est établie à 3,6 % en moyenne, comparé à 3,7 % en 2014. Ce taux était supérieur à la moyenne mondiale et à celles de l'Amérique latine et des pays avancés, de la zone euro notamment, et des États-Unis.

Seuls des pays d'Asie de l'Est et les pays émergents pris collectivement ont réalisé une croissance plus forte, ce qui fait de l'Afrique la deuxième région du monde où l'économie a enregistré la croissance la plus rapide. Le tableau 1.1 ci-dessous montre la performance de l'Afrique en matière de croissance dans une perspective régionale et mondiale.

En 2015, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie ont figuré parmi les dix pays du monde ayant progressé le plus rapidement, avec une croissance du PIB réel de 7 % et plus en moyenne. En 2014, les pays ayant réalisé une telle performance étaient au nombre de quatre (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Mozambique et RDC). Dans ces pays, la croissance a été tirée en grande partie par des investissements publics substantiels dans l'infrastructure ; elle devrait donc rester vigoureuse à moyen terme. En outre, la résilience de l'Afrique a été renforcée par une forte consommation intérieure, l'expansion du secteur des services, en particulier le commerce de détail, la finance, et l'information, les communications et la technologie. Ce qui traduit une diversification progressive des économies africaines, qui, si elle est confortée par un cadre de politiques sain, pourrait devenir le socle d'une croissance soutenue du continent.

Tableau 1.1

Croissance du PIB réel (% par an)

	2000-2009	2010-2013	2014	2015(e)
Économie mondiale	3,9	4,1	3,4	3,1
États-Unis	1,8	2,0	2,4	2,4
Zone euro	1,4	0,7	0,9	1,6
Asie de l'Est et pays émergents ^(a)	8,1	7,8	6,8	6,6
Amérique latine et Caraïbes	3,2	4,2	1,3	-0,1
Afrique	5,3	4,8	3,7	3,6
<i>Pour mémoire :</i>				
Afrique de l'Est	6,7	6,4	6,5	6,3
Afrique centrale	5,1	5,0	6,1	3,7
Afrique de l'Ouest	7,1	6,2	6,0	3,3
Afrique du Nord	4,6	3,8	1,4	3,5
Afrique australe	4,4	3,7	2,8	2,2
Afrique (<i>hors Libye</i>)	5,4	4,5	4,2	3,7
Afrique subsaharienne (ASS)	5,8	5,3	5,0	3,6
ASS (<i>hors Afrique du Sud</i>)	6,6	6,0	5,9	4,2
Pays exportateurs de pétrole	4,5	4,7	3,7	3,5
Pays importateurs de pétrole	5,1	5,0	3,8	3,6

Source : Département de la statistique de la BAD et FMI (Perspectives de l'économie mondiale - PEM).

Notes : (a) Classement des pays d'Asie en développement et émergents dans les PEM. e : estimations.

La croissance du continent reflète aussi l'évolution des investissements directs étrangers (IDE) et d'autres flux financiers externes. La structure des IDE a également changé au fil des ans, de sorte qu'ils ne sont plus concentrés dans les industries extractives. Environ 48 % des entrées totales d'IDE en Afrique sont désormais orientés vers des secteurs autres que celui des ressources naturelles, ce qui traduit l'émergence d'autres secteurs en tant que vecteurs importants d'investissements et de croissance.

Par contre, les marchés boursiers ont enregistré des sorties nettes d'investissements de portefeuille. Les entrées nettes d'investissements de portefeuilles, qui s'élevaient à 23,1 milliards d'USD en 2014, sont tombées à 13,4 milliards d'USD en 2015, soit une sortie de 10 milliards d'USD durant la période. La diminution a principalement touché les secteurs des ressources naturelles, affectés par la baisse brutale des prix des produits de base. D'où l'importance de renforcer les sources de recettes internes pour contenir les effets déstabilisateurs sur l'économie déclenchés par la volatilité des flux externes d'investissements de portefeuille.

1.1.1 Disparités dans la croissance économique régionale

La croissance de l'Afrique présente d'importantes disparités entre régions et pays, qui traduisent des différences dans la dotation en ressources, les degrés de fragilité, d'exposition

aux chocs régionaux et mondiaux, de flexibilité et de vigueur de réaction à ces chocs.

En Afrique de l'Est, la croissance a été constamment plus forte que dans les autres régions, en dépit de quelques chocs propres à cette partie du continent, notamment des problèmes d'insécurité et des variations périodiques des conditions météorologiques. La croissance moyenne en Afrique de l'Est en 2015 est estimée à 6,3 %, en légère baisse par rapport aux 6,5 % enregistrés en 2014. Un recul de la croissance de la production au Burundi et au Soudan du Sud, qui ont l'un et l'autre connu l'instabilité politique en 2015, a tiré la performance économique de la région vers le bas. Cependant, l'ampleur de cette contraction a été atténuée par une croissance plus forte dans d'autres pays de la région, notamment Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie.

L'Afrique centrale a connu une chute brutale de sa croissance, à 3,7 %, contre 6,1 % en 2014. La baisse des prix du pétrole a contribué à la chute, de 6 à 1,2 %, de la croissance de la production au Congo, tandis que la baisse des prix des métaux a entraîné un léger recul de la croissance de la production en RDC, celle-ci s'étant établie à 7,7 %, contre 9,2 % en 2014. Toujours est-il que ce taux était supérieur à celui de 7 % jugé nécessaire pour faire baisser sensiblement les niveaux de pauvreté. La traduction de cette croissance en réalisations de développement tangibles reste cependant

un défi pour le pays, qui devra mener des efforts concertés pour consolider les gains réalisés jusque-là.

En Afrique de l'Ouest, à 3,3 %, la croissance s'est établie à environ la moitié de son taux de 2014 (6 %). Cette baisse a été principalement due à la dégradation des résultats du secteur pétrolier au Nigeria, dont l'économie est la plus grande de la région, et au Niger, autre pays tributaire des produits de base. Bien que la part des pays touchés par l'épidémie d'Ebola dans le PIB global de l'Afrique de l'Ouest soit modeste, la faiblesse de la croissance en Guinée (0,1 %) et au Libéria (0,4 %), et la grave contraction en Sierra Leone (-21,5 %) ont également plombé la croissance de la production dans la région.

En Afrique du Nord, la croissance a plus que doublé, à 3,5 % contre 1,4 % en 2014, sur fond d'améliorations dans l'environnement politique et économique, surtout en Égypte. Le regain de confiance des entreprises dans ce pays, dont l'économie est la plus grande de la région, s'est traduit par une expansion de la croissance à 4,2 %, contre 2,2 % en 2014. Cependant, la reprise économique dans la région a été éclipsée par l'instabilité politique en Libye, avec ses effets pervers sur la production pétrolière, et les attaques terroristes en Tunisie, qui ont entraîné une contraction d'environ 15 % dans le secteur touristique du pays.

En Afrique australe, la croissance a ralenti à 2,2 % en moyenne en 2015, contre 2,8 % en 2014, ce qui en fait la région ayant enregistré la croissance la plus lente sur le continent. Tous les pays de la région, sans exception, ont affiché une croissance plus lente. En général, la région a connu des chocs structurels majeurs, découlant en grande partie d'une pénurie aiguë d'énergie et de conditions météorologiques défavorables, qui ont affecté la production agricole et les niveaux d'eau pour la production d'énergie hydroélectrique. Cette situation a été exacerbée par la baisse des prix des produits de base. Ces facteurs conjugués ont entraîné la réduction des activités minières et des recettes en devises, et la dépréciation des taux de change. Même au Mozambique, dont la croissance a été la plus rapide de la région, la croissance a ralenti à 6,3 %, contre 7,2 % l'année précédente. L'Afrique du Sud, dont l'économie est la plus grande de la région, a encore affiché une croissance modeste, en raison de la faiblesse de la demande et des prix des métaux, qui représentent une part importante des exportations du pays. Ce problème a été exacerbé par des problèmes d'approvisionnement en électricité qui ont affecté l'activité économique dans de nombreux secteurs de l'économie. En

conséquence, le croissance du PIB réel du pays a baissé à 1,3 % en 2015, contre 1,5 % l'année précédente.

1.2 Importance des prix des produits de base pour tirer la croissance en Afrique

La croissance de l'Afrique est attribuée en grande partie au super-cycle des produits de base. Toutefois, selon les estimations, seuls 21,4 % des 4,2 % de croissance moyenne enregistrés par l'Afrique au cours des dix dernières années s'expliquent par la hausse des prix des produits de base. Ainsi, l'impact sur la croissance de la chute récente des prix des produits de base dépendra-t-il de l'intensité et de la durée de cette chute, mais également de la force des amortisseurs de choc internes et externes mis en place par les pays pendant la période d'expansion.

Dans les milieux des décideurs mondiaux, il se dégage un large consensus sur le fait que le super-cycle des prix des produits de base a joué un rôle central dans le discours sur l'essor africain. Si cela est sans doute vrai pour les pays exportateurs de pétrole, l'effet d'autres produits de base sur la croissance est peut-être moins prononcé. Aussi, à mesure que le boom des produits de base s'estompera, il sera instructif de procéder à une évaluation quantitative de l'effet des prix des produits de base sur la croissance du PIB réel de l'Afrique. Une étude de la Banque (à venir) montre que ceux-ci ont effectivement joué un rôle pour tirer la croissance, mais de moindre ampleur que précédemment.

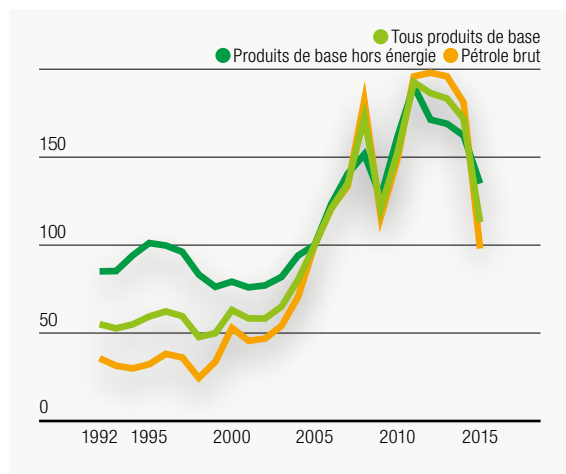
1.2.1 Évolution des prix mondiaux des produits de base

Le rythme de la baisse des prix des principaux produits de base s'est accéléré en 2015, à la suite d'un repli plus graduel l'année précédente. Le prix du pétrole a chuté d'environ 64 % en moyenne en 2015, tandis que les indices des prix des métaux et des matières premières agricoles ont diminué respectivement de 26 et 15 % en moyenne. L'encadré 1.1 propose une classification des produits de base tandis que le graphique 1.1 présente une sélection d'indices des prix mondiaux.

L'offre mondiale de pétrole brut restera probablement élevée durant la majeure partie de 2016. Outre une production plus importante que prévu des pays membres de l'OPEP, la réduction des coûts dans l'industrie du schiste bitumineux

Graphique 1.1

Évolution des indices des prix mondiaux des produits de base (2005=100)



Source : BAD, FMI.

Note : Les produits de base hors énergie comprennent les matières premières agricoles et les métaux.

Encadré 1.1

Classification des produits de base

Liste de tous les produits de base : matières premières agricoles, cuivre, plomb, nickel, huile de palme, bois débité, huile de soja, tourteau de soja, aluminium, banane, orge, bovin, charbon, cacao, café, coton, pétrole brut, poisson, gaz naturel, cuir, fer, grume, maïs, huile d'olive, orange, arachide, pétrole brut, colza, riz, caoutchouc, sucre, tournesol, thé, étain, uranium, blé, laine et zinc

1. Denrées alimentaires et matières premières agricoles

agricoles : riz, colza, tourteau de soja, huile de soja, blé, cacao, café, coton, sucre, orange, orge, maïs, laine, caoutchouc, thé, grume, arachide, bois débité, tournesol, huile d'olive, poisson, chair de poisson et cuir

2. Énergie : pétrole brut, gaz naturel et charbon

3. Métaux : cuivre, aluminium, minerai de fer, étain, nickel, zinc, plomb et uranium

Source : Classification des produits de base du FMI (2015).

fait également peser des risques de baisse sur le marché mondial du pétrole. Parmi les risques de hausse figurent le retard dans la mise en œuvre de l'accord nucléaire avec l'Iran. La matérialisation de ces risques pourrait favoriser un rebond des prix, mais celui-ci pourrait ne pas suffire à compenser l'impact de l'offre excédentaire actuelle. En conséquence, les cours pourraient rester déprimés, comme le montre le graphique 1.1.

Le redressement du prix des produits de base hors combustibles devrait également être lent. Les risques de baisse des prix sont notamment liés au ralentissement de la demande en Chine. Pour les métaux, les risques de hausse sont entre autres liés à la fermeture de mines à coût d'exploitation élevé, et aux retards dans la mise en place de nouvelles capacités de production efficaces au plan du coût. Un redressement de la demande mondiale, surtout en Europe, qui se débat, et en Chine, pourrait donner un coup de fouet aux prix des produits de base hors combustibles.

1.2.2 Effets à court terme des variations des prix des produits de base sur la croissance

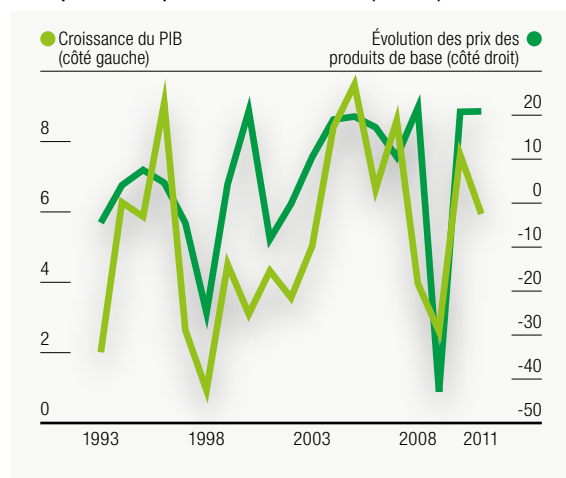
L'effet des variations des prix des produits de base sur la production en Afrique est présenté au graphique 1.2, qui montre l'évolution de la croissance du PIB réel par rapport à la fluctuation de l'indice composite des prix des produits de base.

Le graphique fait ressortir une relation symétrique entre la croissance du PIB réel et les fluctuations des prix des produits de base. Cependant, l'effet des chocs des prix sur la croissance du PIB est plus fort pendant les périodes de récession que pendant les périodes d'expansion. Et cela reste valable, même après l'intégration d'autres facteurs économiques mondiaux. Des estimations de la Banque africaine de développement montrent qu'à court terme, une variation de 1 % de l'indice du prix de tous les produits de base se traduit par une croissance du PIB réel de 0,15 %.

Par ailleurs, puisque les prix des produits de base ont augmenté de 6 % en moyenne de 2010 à 2014, cela signifie qu'un gain de croissance de 0,9 point de pourcentage est attribuable au boom de ces produits pendant cette période. Cela représente 21,4 % de la croissance moyenne de 4,2 % enregistrée en Afrique sur les cinq dernières années. Ce chiffre est proche de l'estimation de McKinsey (2010) qui a conclu que 24 % de la croissance de l'Afrique, entre 2000 et 2008, provenait des ressources naturelles. Fondamentalement, l'effet

Graphique 1.2

Croissance du PIB réel et variation de l'indice des prix des produits de base (en %)



Source : BAD, FMI.

Note : pays de l'échantillon : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burundi, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mozambique, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

de la chute des prix des produits de base sur la croissance dépendra de la durée de la crise et de la solidité des volants de sécurité internes et externes constitués par les pays durant la période de boom des prix des produits de base. En général, donc, une politique anticyclique et des mesures d'ajustement pourraient s'avérer nécessaires dans les pays touchés, pour protéger l'économie contre une baisse des recettes internes consécutive à une chute des prix des produits de base.

1.3 Perspectives économiques à moyen terme

Malgré la persistance de freins à la croissance et aux échanges commerciaux mondiaux, la croissance en Afrique devrait rester favorable, tirant parti de la diversification continue et des investissements dans les infrastructures publiques. Les performances en matière de croissance continueront également à varier d'une région à l'autre du continent.

La reprise économique mondiale devrait demeurer faible. Outre le ralentissement de l'activité en Chine et dans d'autres pays émergents, la baisse prolongée des prix des produits de base est un motif de préoccupation pour la croissance mondiale à moyen terme. La hausse graduelle des taux

d'intérêt de référence aux États-Unis et les perspectives d'autres relèvements de ces taux pourraient entraîner le durcissement des conditions financières mondiales, ce qui pourrait entraîner des coûts d'emprunt plus élevés pour les pays africains. La croissance de certains pays émergents pourrait également s'affaiblir, sous l'effet amplificateur du ralentissement de l'activité économique en Chine et de la profonde récession au Brésil. Sur cette toile de fond, l'économie mondiale devrait croître de 3,2 % en 2016, avant de se renforcer à 3,5 % en 2017.

Nonobstant ces perspectives, la croissance en Afrique devrait rester favorable. Selon les prévisions, le PIB réel devrait croître de 3,7 % en moyenne en 2016, et de 4,5 % en 2017. La croissance du continent restera supérieure à celles des pays avancés et de la région Amérique latine et Caraïbes. Seule l'Asie de l'Est fera mieux et l'Afrique gardera probablement son rang de deuxième région du monde où la croissance économique est la plus rapide, mais la performance économique continuera d'afficher des disparités régionales (voir Tableau 1.2).

Les dépenses de consommation, surtout dans le commerce de détail et d'autres services, et les investissements publics dans l'infrastructure resteront les principaux moteurs de croissance en Afrique. Sur les cinq dernières années, le secteur de la construction (sous-tendu par de grands projets d'infrastructures publiques) et celui des services (tiré principalement par l'expansion du commerce de détail, de l'activité financière et de l'information, des communications et de la technologie) ont contribué à la croissance de l'Afrique à hauteur d'environ 3 et 2 points de pourcentage respectivement, comparé à environ 1 point de pourcentage pour les industries extractives (mines, carrières, pétrole et gaz). Cela montre que la diversification porte ses fruits dans un certain nombre de pays, dans la mesure où les sources de croissance ne sont pas toutes ancrées dans les industries extractives.

En **Afrique centrale**, la croissance moyenne devrait, d'après les projections, s'établir à 3,9 % en 2016 et s'accélérer à 5 % en 2017. Le boom des produits de base qui, par le passé, avait alimenté la croissance dans cette région, est en train de s'estomper, et les pays de la région doivent maintenant chercher d'autres sources de croissance. L'investissement public dans l'infrastructure doit continuer à un rythme soutenu afin d'ouvrir des possibilités à la participation du secteur privé. À suite d'une élection présidentielle réussie en République centrafricaine, le dividende de la paix sera un facteur important pour soutenir la croissance à court terme.

Tableau 1.2

Croissance du PIB réel : réalisations et projections (% par an)

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Économie mondiale	3,4	3,1	3,2	3,5
États-Unis	2,4	2,4	2,4	2,5
Zone euro	0,9	1,6	1,5	1,6
Asie de l'Est et pays émergents ^(a)	6,8	6,6	6,4	6,3
Amérique latine et Caraïbes	1,3	-0,1	-0,5	1,5
Afrique	3,7	3,6	3,7	4,5
<i>Pour mémoire :</i>				
Afrique centrale	6,1	3,7	3,9	5,0
Afrique de l'Est	6,5	6,3	6,4	6,7
Afrique de l'Ouest	6,0	3,3	4,3	5,5
Afrique du Nord	1,4	3,5	3,3	3,8
Afrique australe	2,8	2,2	1,9	2,8
Afrique (<i>hors Libye</i>)	4,2	3,7	3,8	4,5
Afrique subsaharienne (ASS)	5,0	3,6	4,0	4,9
ASS (<i>hors Afrique du Sud</i>)	5,9	4,2	4,7	5,6
Pays exportateurs de pétrole	3,7	3,5	3,9	4,6
Pays importateurs de pétrole	3,8	3,6	3,4	4,4

Source : Département de la statistique de la BAD et FMI (Perspectives de l'économie mondiale - PEM).

Note : (a) Classement des pays d'Asie en développement et émergents dans les PEM.

e : estimations ; p : projections

En **Afrique de l'Est**, la croissance économique devrait atteindre une moyenne de 6 % sur les deux prochaines années, et rester plus élevée que dans les autres régions. Cette prévision repose sur une activité manufacturière vigoureuse, des dépenses de consommation soutenues, le développement du commerce intra-régional et la poursuite de l'investissement public dans l'infrastructure. Des chocs régionaux, notamment les conflits au Burundi et au Soudan du Sud, sont les principaux risques de régression de la croissance dans la région. Les perspectives de croissance généralement favorables au Rwanda et en Éthiopie devraient se maintenir, même si cette dernière est actuellement frappée par une nouvelle sécheresse. Cependant, son gouvernement a pris des mesures pour éviter une crise alimentaire et humanitaire. L'infrastructure publique pourrait être le principal levier pour maintenir la croissance en 2016 à plus de 8 % en Éthiopie et 6 % au Rwanda.

En **Afrique de l'Ouest**, le renforcement de la stabilité politique en Côte d'Ivoire et la déclaration de la fin de la crise d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pourraient donner une impulsion à la performance économique de la région. D'après les projections, la croissance moyenne dans la région devrait reprendre à 4,3 % en 2016 et augmenter à 5,5 % en 2017. La préservation de ces acquis sera donc essentielle, en particulier en Côte d'Ivoire, où la croissance

en 2016 devrait s'établir à plus de 8 %. La Guinée et le Libéria devraient réaliser une croissance de 4 et 2,8 % respectivement en 2016, ces taux traduisant un relèvement rapide des effets néfastes de l'épidémie d'Ebola. C'est le lieu de souligner l'importance des interventions anticycliques, qui ont contribué à limiter l'impact de la crise d'Ebola. Au Nigeria et au Ghana, la baisse des prix des produits de base pourrait réduire davantage la croissance et restreindre les marges de manœuvre budgétaires pour augmenter les dépenses sociales. Mais les réformes stratégiques sont en train de s'accélérer au Ghana et l'économie devrait croître de 5,8 % en 2016 et 8,7 % en 2017. Au Nigeria, les autorités ont également institué des mesures de grande portée en vue de traiter le déficit budgétaire créé par la baisse des recettes pétrolières et de consolider les améliorations enregistrées depuis peu dans les secteurs autres que pétrolier. Cependant, étant donné l'intensité du choc des prix du pétrole, la croissance économique du Nigeria devrait baisser à 3,8 % en 2016, avant de s'accélérer à 5 % en 2017, à mesure que les dispositions budgétaires prises par le gouvernement prendront effet.

En **Afrique du Nord**, la croissance économique devrait rester faible sur le moyen terme. Elle devrait être atteindre 3,3 % en 2016 et augmenter à 3,8 % l'année suivante. L'investissement direct étranger, surtout au Maroc et en Égypte, pourrait être un inducteur puissant de cette croissance. Cependant,



En Égypte, l'accès à l'électricité permet aux enfants d'étudier plus longtemps le soir, à la maison.

la région reste en proie à la fragilité post-conflit. Les forts taux de chômage des jeunes et l'insécurité pourraient être les principales menaces à la croissance et à la cohésion sociale dans la région. En particulier, le secteur du tourisme pourrait connaître de nouveaux revers dus aux récentes attaques terroristes en Égypte et en Tunisie, tandis que le conflit prolongé en Libye constitue aussi un risque pour le redressement économique à moyen terme.

En **Afrique australe**, la croissance continuera d'être affectée par la faiblesse généralisée prévalant dans la région, à mesure que les effets du phénomène météorologique El Niño gagneront les différents secteurs de l'économie, en particulier ceux liés à la performance du secteur agricole. Par ailleurs, pratiquement tous les pays de la région sont exposés au choc des prix des produits de base, qui a entraîné une forte dépréciation des taux de change dans certains pays. Parmi

les autres facteurs de risque de baisse figure la persistance des pénuries d'approvisionnement en électricité dans toute la région, exacerbées par la sécheresse. Ces facteurs affectent la productivité dans les industries minière et manufacturière, avec les pertes d'emplois qui s'ensuivent. En 2016, la croissance moyenne en Afrique australe tombera à 1,9 %, mais, d'après les prévisions, elle remontera à 2,8 % en 2017, soit le taux le plus élevé en trois ans. Cette remontée est conditionnée à la restauration d'un approvisionnement fiable en électricité suite à l'entrée en service de projets hydroélectriques en cours. Elle dépendra aussi de la poursuite des mesures d'assainissement des finances publiques mises en œuvre dans un certain nombre de pays. En Afrique du Sud, dont l'économie est la plus grande de la région, il sera essentiel de s'attaquer aux problèmes structurels et de restaurer la confiance des investisseurs pour stimuler la croissance et la création d'emplois, surtout pour les jeunes.

Le Groupe de la Banque a un important rôle à jouer pour aider les pays à faire face aux turbulences qui secouent le continent, en particulier la chute des prix des produits de base et les problèmes structurels. L'expérience tirée du traitement de la crise financière mondiale et de la récente crise d'Ebola démontre la capacité du Groupe de la Banque à déployer des mesures anticycliques pour stabiliser la situation macroéconomique interne et externe des pays membres régionaux.

1.4 Situation macroéconomique : performances et perspectives

À moyen terme, les déséquilibres budgétaires et des comptes extérieurs resteront importants, en raison essentiellement de facteurs intérieurs et de chocs exogènes. Pour les pays riches en ressources, la persistance du déficit du compte courant extérieur dépendra de la durée de la baisse des prix des produits de base.

1.4.1 Situation budgétaire et position extérieure

D'une manière générale, les pays africains ont maintenu des politiques budgétaires et monétaires saines, qui ont contribué à la stabilité macroéconomique au sens large. Cependant, comme souligné plus haut, la conjoncture économique mondiale défavorable menace de réduire à néant ces gains, comme en témoigne le creusement des déficits budgétaire et du compte courant en 2015 (voir Tableau 1.3). L'accroissement du déficit budgétaire reflète essentiellement la chute des revenus due à la baisse des exportations de produits de base et à l'augmentation des dépenses de capital.

Pour les pays exportateurs de pétrole, la chute des recettes pose le plus grand risque pour le budget. Le déficit budgétaire pour ce groupe de pays a atteint 8,1 % du PIB en 2015, contre 5,3 % l'année précédente, et devrait rester à ce niveau élevé en 2016, à mesure que les effets de la chute des cours du pétrole se feront sentir. De même, le déficit du compte courant pour ce groupe de pays plus que doublé, passant de 2,9 % du PIB en 2014 à 7,3 % en 2015. Bien que le déficit budgétaire des pays importateurs ait également augmenté à 4,4 % en 2015, contre 4,0 % l'année précédente, cette augmentation est beaucoup moins élevée que dans les pays exportateurs de pétrole. Dans les pays importateurs de pétrole, l'aggravation du déficit a été due principalement à la baisse des recettes tirées des exportations de produits de base autres que le pétrole, en particulier les minéraux,

dont les prix ont également baissé en 2015, mais avec des effets moins préjudiciables que pour les pays exportateurs de pétrole. En 2015, l'effet de diffusion des prix du pétrole bas a contribué à limiter la perte de recettes d'exportation tirées d'autres produits de base, dans les pays importateurs de pétrole. De ce fait, le déficit du compte courant a légèrement reculé à 7,3 % en 2015, contre 7,9 % en 2014.

En 2016, le déficit du compte courant pour les pays exportateurs nets de pétrole devrait, d'après les prévisions, se resserrer à 6,4 % avant de se contracter encore à 5,4 % du PIB en 2017. Cette amélioration est conditionnée à un léger redressement des prix des produits de base et à une augmentation des entrées de capitaux étrangers. De même, dans les pays importateurs nets, le déficit devrait se resserrer, tout en restant relativement élevé, à environ 6,4 % entre 2016 et 2017.

1.4.2 Évolution des taux d'inflation et de change

Les pressions sur la situation budgétaire et la position extérieure ne se sont pas fortement répercutées sur le front de l'inflation, en raison, en grande partie, de la politique monétaire restrictive. Ainsi, en 2015, l'inflation moyenne pour l'ensemble de l'Afrique est restée globalement stable, à 7,3 %, comparé aux 7,2 % enregistrés en 2014. Dans les pays exportateurs de pétrole, elle a augmenté à 8,8 %, contre 8,2 % l'année précédente, du fait principalement de la dépréciation des taux de change induite par le choc du cours du pétrole. Dans les pays importateurs de pétrole, l'effet bénéfique de la baisse des prix du pétrole s'est traduit par l'atténuation de l'inflation moyenne, revenue à 5,2 %, contre 5,6 % en 2014. Cependant, dans certains pays tributaires d'exportations de métaux, l'effet de la baisse des prix du pétrole a été amoindri par la chute des prix de ces produits de base. Il en est résulté une pression inflationniste plus forte, la baisse des revenus des exportations de métaux contribuant à creuser le déficit budgétaire et à alimenter les mouvements de dépréciation sur les marchés des changes.

À moyen terme, l'inflation devrait rester stable à 7,2 % en 2016 et l'année suivante. Cette stabilité sera sous-tendue par des mesures d'assainissement des finances publiques, conjuguées à une politique monétaire restrictive, soutenue par la faiblesse persistante des prix du pétrole. Même si les pressions inflationnistes vont probablement s'atténuer dans les pays exportateurs de pétrole, l'inflation moyenne pour ces pays sera plus forte que pour leurs homologues importateurs (voir tableau 1.3).

Tableau 1.3

Indicateurs macroéconomiques régionaux

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Solde budgétaire (% du PIB)				
Afrique centrale	-2,2	-4,2	-4,0	-2,9
Afrique de l'Est	-3,6	-4,6	-4,4	-3,7
Afrique du Nord	-11,1	-13,3	-12,1	-11,3
Afrique australe	-4,0	-3,9	-3,9	-3,8
Afrique de l'Ouest	-0,2	-2,9	-3,6	-3,3
Afrique	-4,8	-6,6	-6,5	-5,9
<i>Pour mémoire :</i>				
Afrique subsaharienne (ASS)	-2,2	-3,7	-3,9	-3,5
Pays exportateurs de pétrole	-5,3	-8,1	-8,1	-7,3
Pays importateurs de pétrole	-4,0	-4,4	-4,0	-3,6
Solde du compte courant (% du PIB)				
Afrique centrale	-7,6	-10,2	-10,4	-10,6
Afrique de l'Est	-9,3	-8,9	-7,1	-7,2
Afrique du Nord	-5,1	-9,3	-7,5	-6,6
Afrique australe	-5,3	-6,1	-5,8	-5,6
Afrique de l'Ouest	-1,8	-4,6	-4,4	-3,2
Afrique	-4,8	-7,3	-6,4	-5,8
<i>Pour mémoire :</i>				
Afrique subsaharienne (ASS)	-4,8	-6,5	-6,0	-5,4
Pays exportateurs de pétrole	-2,9	-7,3	-6,4	-5,4
Pays importateurs de pétrole	-7,9	-7,3	-6,4	-6,3
Inflation (variation en % des prix à la consommation)				
Afrique centrale	2,4	2,1	2,3	2,4
Afrique de l'Est	12,5	9,3	7,9	8,0
Afrique du Nord	6,4	7,6	6,3	6,7
Afrique australe	6,3	5,8	7,9	8,0
Afrique de l'Ouest	7,2	8,3	8,7	8,0
Afrique	7,2	7,3	7,2	7,2
<i>Pour mémoire :</i>				
Afrique subsaharienne (ASS)	7,6	7,2	7,8	7,6
Pays exportateurs de pétrole	8,2	8,8	8,3	8,4
Pays importateurs de pétrole	5,6	5,2	5,6	5,6

Source : Département de la statistique de la BAD.
e : estimations ; p : projections

Les réactions stratégiques pour contenir l'effet de la faiblesse de la monnaie nationale ont varié considérablement selon les pays. Au Ghana et en Zambie, par exemple, les autorités sont intervenues sur le marché des changes pour limiter les fluctuations à court terme du taux de change. Et leurs banques centrales ont soutenu ces mesures par un resserrement de leur politique monétaire. En 2016, les autorités de ces deux pays continueront à suivre attentivement l'évolution des marchés des changes et prendront les mesures de stabilisation appropriées en cas de nouvelles dépréciations de leur monnaie. Au Nigeria, les autorités ont instauré des restrictions sur le marché des changes pour gérer une demande croissante face à la réduction des entrées de

devises. Les autorités nigérianes ont assoupli certaines des mesures restrictives introduites en 2015, dont l'effet net dépendra en grande partie du rythme de reprise des prix du pétrole au cours de l'année qui vient.

1.5 Croissance résiliente de l'Afrique et Objectifs de développement durable (ODD)

La prospérité ne pourra être partagée que si les gouvernements africains font les bons choix stratégiques pour accélérer la transformation structurelle et favoriser la

création d'emplois. À cet égard, il sera essentiel de renforcer la mobilisation des ressources pour inscrire dans la durée les investissements dans les principaux secteurs générateurs de croissance, tels que l'énergie, et le financement des efforts visant à réduire la pauvreté et les effets du changement climatique.

Pendant les quinze dernières années, la croissance économique de l'Afrique a été forte et résiliente, mais ponctuée d'épisodes de volatilité. Le défi qui se pose encore au continent est de faire en sorte que la croissance soit forte, durable et moins volatile. À cet effet, il faudra stimuler la transformation structurelle et favoriser la diversification en direction de secteurs autres que celui des industries extractives. À cet égard, les pays africains doivent faire des choix difficiles sur la qualité des investissements en ciblant des projets d'infrastructure porteurs de croissance, plutôt que de dépenser les ressources en consommation publique improductive. L'accélération du développement

des infrastructures publiques est indispensable pour créer un climat d'affaires et d'investissement favorable à un secteur privé productif et compétitif.

En effet, la croissance économique future de l'Afrique sera tirée par un secteur privé dynamique, qui soit capable de créer des emplois et de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Les estimations actuelles montrent que le secteur informel absorbe quelque 30 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année et que 85 % environ de la pauvreté en Afrique provient de l'agriculture de subsistance et du secteur des services informel. Par conséquent, les efforts déployés pour réduire la pauvreté et favoriser la croissance inclusive doivent viser à créer les conditions nécessaires pour permettre aux petites entreprises et exploitations agricoles de subsistance informelles d'atteindre au statut d'activités économiques formelles et productives capables de créer des emplois, notamment pour les jeunes, et d'accroître les revenus.



Élèves de l'organisation libérienne Keep Educational Engagement Project, dont l'objectif est d'offrir un appui éducatif aux filles.

Encadré 1.2**Points saillants des progrès accomplis en vue d'atteindre des cibles d'OMD choisis**

- La pauvreté a baissé dans 24 pays africains sur 30, pour lesquels on dispose de données. Cependant, l'Afrique subsaharienne reste en proie aux carences alimentaires, 25 % de sa population souffrant de malnutrition.
- Globalement, la plupart des pays africains ont accompli des progrès considérables en direction de la cible de l'éducation primaire pour tous. Le taux net de scolarisation dépasse 90 % dans un certain nombre de pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, Maurice, le Rwanda, la Tunisie et la Zambie. Cependant, les taux d'achèvement du primaire sont modestes, à 67 %, et la qualité de l'enseignement reste faible.
- La qualité des réalisations en matière de santé s'est améliorée dans certains pays, étant donné que le taux de mortalité des moins de cinq ans a baissé en Afrique, tombant de 146 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 65 décès en 2012, soit une réduction d'environ 56 %, alors que la cible des OMD était de 66 %. Le taux de mortalité infantile a chuté de 90 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 54 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2014, ce qui correspond à une baisse moyenne de 40 %, contre une cible de 50 %, malgré de fortes disparités entre pays.
- En ce qui concerne le genre, l'écart entre les hommes et les femmes s'est également rétréci en ce qui concerne l'accès aux postes politiques et de direction. L'Afrique montre la voie en matière de représentation féminine aux parlements nationaux à l'échelle mondiale. Le nombre de femmes siégeant aux parlements nationaux a augmenté chaque année d'environ 15 % sur la période 2000-2014.
- En ce qui concerne le taux de mortalité maternelle, l'Afrique continue d'afficher le ratio de mortalité maternelle le plus élevé par rapport au reste du monde en développement, avec 289 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2014, contre une moyenne mondiale de 210 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2013. Seul un petit nombre de pays ont accompli des progrès nets sur la voie de l'amélioration de la santé maternelle. Notamment, Cabo Verde, l'Érythrée, la Guinée équatoriale et le Rwanda ont réduit leur ratio de mortalité maternelle de plus de 75 % entre 1990 et 2013, atteignant de ce fait le cinquième OMD. Globalement, l'Afrique reste à la traîne des autres régions en ce qui concerne notamment la proportion des naissances vivantes prises en charge par un personnel de santé qualifié, les taux d'accouchement des adolescentes, qui sont élevés, la prestation des soins prénataux et le planning familial. Ces facteurs ont contribué au taux élevé de mortalité maternelle du continent.
- Entre 1986 et 2012, la consommation de substances nuisibles à la couche d'ozone a baissé de 94 % en Afrique, soit un taux supérieur à celui de 86 % enregistré par les régions en développement, mais qui demeure inférieur à la moyenne de 100 % affichée par les régions développées. En effet, la plupart des pays africains sont sur la bonne voie pour ce qui est de la réduction de la consommation de ces substances.
- Depuis 2000, environ 25 % de la population de l'Afrique a accès à une eau potable salubre. Cependant, ce taux est le plus bas au monde. Les mauvaises conditions initiales et la croissance démographique rapide expliquent ce faible taux d'augmentation et ont contrarié les efforts faits, en particulier en Afrique subsaharienne. En Afrique du Nord, en revanche, le taux d'accès à une eau potable salubre a augmenté, passant de 72 % en 1990 à 91 % en 2015.

Bien que la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en Afrique subsaharienne ait baissé, passant de 56,8 % en 1990 à un niveau estimé à 43 % en 2014,⁽¹⁾ le nombre absolu de personnes pauvres a augmenté, passant de 284 millions à 420 millions sur la même période. Cela signifie que le rythme de réduction de la pauvreté n'a pas été suffisant pour atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD), consistant à réduire de moitié la pauvreté vers la fin de 2015 (voir également Encadré 1.2 pour les faits saillants des progrès accomplis vers la réalisation des OMD). En outre, le profil de pauvreté en Afrique est exacerbé par l'inégalité basée sur le revenu et sur des facteurs autres que le revenu : le sexe, le secteur d'activité et la zone géographique.

L'incapacité de l'Afrique à réduire de moitié la pauvreté et à atteindre la plupart des cibles des OMD s'explique en partie par le fait que ces objectifs n'avaient pas été entièrement intégrés dans les plans nationaux de développement. En outre, l'Afrique partait d'un niveau de pauvreté disproportionnellement élevé, par rapport à d'autres régions, ce qui a rendu particulièrement ardue l'atteinte des cibles d'OMD convenues, notamment celles relatives à la pauvreté. Le suivi des progrès accomplis est également un problème majeur, en raison du manque de données fiables.

Par conséquent, l'adoption des ODD par les Chefs d'État et de gouvernement en 2015 est une invitation à repenser les approches traditionnelles du développement en vue de maximiser l'impact. Fondamentalement, et à la différence des OMD, les ODD sont de portée plus large et accordent plus de marge de manœuvre pour ajuster l'orientation lorsque les conditions l'exigent. Ils ciblent aussi les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'inégalité et prescrivent des possibilités de solutions pour s'attaquer aux différents problèmes socio-économiques et climatiques dans un contexte systémique plus large.

Pour atteindre les objectifs énoncés dans le programme d'action relatif aux ODD, les gouvernements africains doivent

donc identifier les politiques, les synergies sectorielles et les synergies en matière d'infrastructures qui permettront d'accélérer le changement structurel et de renforcer la productivité en vue de la création d'emplois et d'une prospérité partagée. Cependant, dans un contexte de contraintes financières, le succès dans l'atteinte des nouvelles cibles ambitieuses dépendra pour beaucoup de la capacité des pays africains à mobiliser des ressources à investir dans des secteurs essentiels tels que l'énergie, et à financer des efforts visant à contrer les effets du changement climatique. À cet égard, le programme d'action d'Addis-Abeba sur le « financement du développement », adopté d'un commun accord en juillet 2015, a donné une nouvelle impulsion pour la recherche de sources de financement innovantes, en galvanisant la communauté internationale pour qu'elle passe des « milliards » aux « milliers de milliards ». Cette mobilisation sera renforcée par des partenariats efficaces et un dialogue stratégique renforcé, prenant appui sur un travail intellectuel fondé sur des données probantes, parallèlement au renforcement des capacités et à l'innovation.

Notes :

1. Les données sur le nombre de pauvres sont tirées de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale jusqu'en 2011. Les statistiques pour 2014 reposent sur des estimations des services de la BAD.

Références bibliographiques

BAD. Décomposer les effets des prix des produits de base sur la croissance en Afrique (à venir). Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Fonds monétaire international (2015). *Perspectives de l'économie mondiale : Ajustement aux faibles prix des produits de base* : octobre. FMI, Washington, États-Unis.

McKinsey Global Institute. 2010, *Lions on the move : The progress and potential of African economies*, McKinsey, Washington, États-Unis.



Cercles : Face à la pénurie énergétique et au changement climatique, l'Afrique devra chercher un équilibre dynamique prudemment dosé d'énergie conventionnelle et d'énergie renouvelable.
Arrière-plan : Centrale solaire de Ouarzazate au Maroc.

Chapitre 2

Énergie et changements climatiques : implications pour la croissance inclusive et verte en Afrique



Chapitre 2

L'Afrique est capable d'atteindre l'accès universel aux services d'énergie à l'horizon 2025, tout en diminuant l'intensité carbone de sa croissance et en réduisant sa contribution aux émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂). Elle est dotée de vastes sources d'énergie renouvelable et non renouvelable, et son niveau de coûts irrécupérables dans les infrastructures énergétiques à forte intensité de carbone est limité. Cependant, bien que les taux d'accès à l'énergie y soient les plus bas au monde, l'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement climatique. Elle a besoin d'énergie pour se développer et améliorer les conditions de vie de ses populations. En Afrique, 645 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et 700 millions n'ont pas accès à une énergie propre pour la cuisine. Beaucoup de personnes utilisent la biomasse pour cuisiner, et 600 000 meurent chaque année de la pollution intérieure qui en résulte. Le manque d'accès fait que l'utilisation de l'énergie est insignifiante par rapport au monde plus développé. En Afrique, la consommation d'électricité par habitant s'établit en moyenne à 181 kWh, contre 13 000 kWh aux États-Unis d'Amérique et 6 500 kWh en Europe. Les coupures de courant et les goulets d'étranglement liés à l'énergie aggravent le problème. L'accès à l'énergie doit être sensiblement accru si l'on veut que l'Afrique atteigne les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 7 relatif à l'accès universel à des services d'énergie abordables, fiables et modernes, et la réduction des émissions de CO₂. Les gouvernements africains doivent jouer un rôle de plus en plus actif en allouant des financements beaucoup plus importants au secteur de l'énergie. Il est également impérieux d'instaurer un cadre permettant aux opérateurs du secteur privé d'agir en tant que producteurs d'électricité indépendants ou en tant que participants à des partenariats public-privé. Soucieuse de contribuer à l'élargissement de l'accès à l'énergie, la Banque a entrepris de mobiliser le continent en faveur d'un certain nombre d'initiatives, dont le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique, qu'elle a proposé en septembre 2015. Elle travaille actuellement à un processus qui accélérera la transformation structurelle à travers l'élargissement de l'accès à l'énergie. Elle a lancé des processus de travail avec des partenaires sur le Nouveau Pacte et a également créé le Partenariat pour la transformation en matière d'énergie en Afrique. L'objectif étant d'éclairer l'Afrique et de l'alimenter en énergie à l'horizon 2025. Le Nouveau Pacte accélérera l'accès à l'énergie tout en favorisant la croissance inclusive et verte ; il donnera un coup de fouet à l'industrialisation, améliorera la productivité agricole, encouragera la mise en commun des ressources énergétiques régionales et stimulera la création d'emplois et de richesse. Dans le même temps, il permettra d'éviter d'augmenter les émissions de CO₂, tout en élargissant l'accès à l'énergie.

Ce chapitre expose le thème de l'édition 2015 du rapport annuel du Groupe de la Banque africaine de développement, à savoir « *Énergie et changements climatiques : implications pour la croissance inclusive et verte en Afrique* ». Il analyse la manière dont l'Afrique peut accélérer l'accès à l'énergie pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique, tout en réduisant les émissions de CO₂. Cinq sections composent ce chapitre. La première section montre l'importance de l'investissement dans les infrastructures énergétiques par sa contribution à la transformation structurelle pour la croissance

inclusive en Afrique. Les défis de l'accès à l'énergie et les possibilités d'accroître l'offre pour assurer une croissance inclusive et verte sont traités dans la deuxième section. La troisième section porte sur le programme d'action opérationnel et stratégique de la Banque en matière de changement climatique et d'énergie. Les mesures requises pour faciliter un accès plus généralisé à des systèmes d'énergie modernes en vue de la croissance inclusive et verte sont analysées à la quatrième section. La dernière section traite des stratégies propres à favoriser un approvisionnement durable en énergie.

2.1 Énergie et transformation structurelle pour la croissance inclusive en Afrique

L'Afrique est à la traîne en matière de croissance inclusive, en partie à cause de la nature dualiste de ses économies, où une bonne partie de l'activité et des emplois, situés dans le secteur informel, sont sporadiques et mal rémunérés. Pour que la transformation structurelle soit couronnée de succès, il faut opérer des mises à niveau technologiques et institutionnelles dans le secteur agricole traditionnel et dans le secteur urbain informel. L'infrastructure énergétique est un catalyseur essentiel de la transformation structurelle et de la croissance inclusive.

La transformation structurelle est un moteur essentiel de la croissance inclusive. Comme expliqué au chapitre 1, la réduction de la pauvreté en Afrique est lente, comparé au reste du monde en développement, et a été insuffisante pour atteindre l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. La structure duale des économies africaines est de loin la cause principale de cette situation, avec une économie traditionnelle et de subsistance, d'une part, et une économie moderne à croissance rapide de l'autre, sans liens réels entre les deux. Près de 85 % de la main-d'œuvre est employée dans l'économie traditionnelle, qui comprend l'agriculture en milieu rural et le secteur informel dans les zones urbaines. Dans certains pays à revenu intermédiaire dont les systèmes économiques sont relativement avancés et mieux organisés, le chômage est élevé et chronique, particulièrement chez les jeunes. Les deux types d'économies doivent entamer un processus de transformation structurelle en adoptant des technologies de base et en accomplissant en permanence des progrès dans le domaine des technologies.

Les infrastructures énergétiques sont un atout essentiel de la transformation structurelle. L'aptitude de l'Afrique à assurer la transformation structurelle pour la croissance inclusive et à atteindre les ODD dépend de l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, aussi bien à domicile que sur le lieu de travail. Un tel accès peut aider les entreprises à pénétrer de nouveaux marchés, permettre aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenu, et soutenir le secteur agroalimentaire, maillon essentiel entre les producteurs agricoles et les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Un approvisionnement régulier et continu en énergie est indispensable à la transformation des

ressources naturelles, telles que l'aluminium, le cuivre, le fer et le nickel. Cependant, la pauvreté énergétique reste un grand défi, et l'écart entre les disponibilités et les besoins pour la transformation reste considérable.

2.2 Défis et possibilités de l'énergie pour la croissance inclusive et verte en Afrique

Les coûts d'opportunité du manque d'énergie moderne sont nombreux et incluent des revenus et des rendements agricoles faibles, des résultats faibles en matière de santé et d'éducation, des occasions manquées et des débouchés limités. Étant donné les liens entre le changement climatique, l'énergie et la transformation structurelle, il convient d'intégrer dans les stratégies d'élargissement de l'accès à l'énergie des considérations liées au changement climatique pour susciter la transformation structurelle en vue d'une croissance verte. Les ressources énergétiques sont plus que suffisantes pour satisfaire les besoins, et l'Afrique a un potentiel énorme d'énergies renouvelables — hydroélectricité et énergie solaire, éolienne et géothermique. De grands projets énergétiques ont déjà été installés dans certains pays. Il s'agit notamment des efforts déployés en Afrique centrale pour ajouter un troisième barrage (Inga III) de 4,8 GW et de grands investissements hydroélectriques en Éthiopie.

2.2.1 Faible niveau d'accès à des systèmes d'énergie modernes à la fois fiables et de qualité

La demande primaire et la consommation finale d'énergie de l'Afrique demeurent relativement faibles. L'accès à l'énergie et la sécurité énergétique sont à un niveau faible sur le continent. En 2015, la demande primaire d'énergie de l'Afrique s'élevait à 795 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep), pour une consommation totale de 577 Mtep.⁽¹⁾ Ces chiffres représentent environ 6 % de la demande primaire mondiale et de la consommation finale totale mondiale d'énergie, qui s'élèvent respectivement à 13 898 Mtep et 9 352 Mtep, ce qui est relativement faible.⁽²⁾ La différence entre l'utilisation de l'énergie en Afrique et dans d'autres régions est frappante. La moyenne d'utilisation d'énergie par habitant correspond au tiers de celle du monde (2,1 tonnes équivalent pétrole par habitant) et à la moitié seulement du niveau des pays en développement d'Asie, la deuxième région la plus pauvre en énergie au monde.⁽³⁾ La consommation énergétique de l'Afrique devrait toutefois afficher une croissance cumulée de 68 % entre 2007 et 2035, augmentant de 1,8 % par an,

ce qui est supérieur à l'accroissement moyen mondial prévu de 1,4 %.⁽⁴⁾

La bioénergie domine la demande primaire et la consommation finale d'énergie. La composition de la consommation d'énergie en Afrique est tirée essentiellement par les dotations en ressources, les coûts d'approvisionnement et la capacité de production. En Afrique, la bioénergie domine le bouquet énergétique, représentant environ la moitié de la consommation totale d'énergie, comparé à un dixième au niveau mondial.⁽⁵⁾ Quatre personnes sur cinq utilisent de façon traditionnelle la biomasse solide pour cuisiner, généralement avec des fours inefficaces installés dans des espaces mal ventilés.⁽⁶⁾ L'utilisation intensive de bois de chauffe et de charbon de bois cause la déforestation, la dégradation des sols et le changement d'affectation des terres, et ajoute aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Un cinquième des émissions mondiales associées au changement d'affectation des terres proviennent d'Afrique.⁽⁷⁾

Les combustibles fossiles dominent la consommation d'énergie moderne. Conformément aux tendances antérieures, les combustibles fossiles, tels que le pétrole, le gaz et le charbon, représentaient environ 50 % de la consommation en 2015 et dominaient l'utilisation d'énergie moderne en Afrique.⁽⁸⁾ Bien qu'élevé, ce chiffre est toutefois inférieur à la proportion moyenne mondiale de 80 %.⁽⁹⁾

L'énergie constitue une entrave potentielle pour tous les secteurs. En Afrique, le développement économique se trouve à un stade précoce et le secteur résidentiel est à l'origine de 67 % du total de l'utilisation d'énergie, contre une moyenne de 25 % dans d'autres régions en développement.⁽¹⁰⁾ Les transports ne représentent que 11 % de la consommation d'énergie finale, contre 21 % seulement pour l'ensemble des utilisations productives (notamment l'industrie, l'agriculture et les services).⁽¹¹⁾ La part de la consommation d'énergie dans les utilisations aux fins de transport et de production est beaucoup plus faible que dans d'autres régions du monde. Par exemple, le transport représente 27 % à l'échelle mondiale et 33 % dans les pays de l'OCDE, tandis que l'industrie représente à elle seule 30 % au plan mondial et 48 % en Chine. L'électricité représente seulement 10 % de la consommation finale totale d'énergie de l'Afrique, comparé à 18 % au plan mondial et 22 % en Chine et dans les pays de l'OCDE.⁽¹²⁾

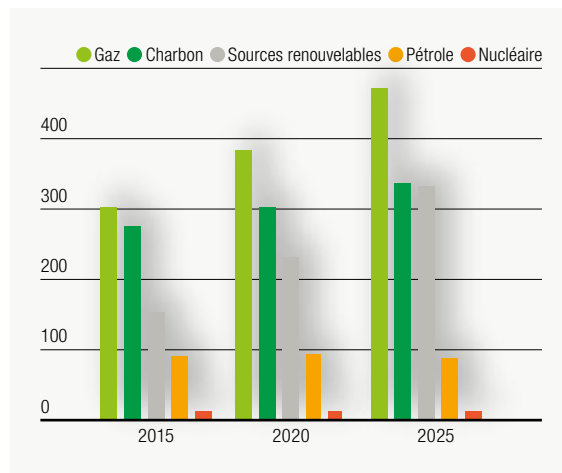
L'accès à l'électricité en Afrique est faible et hétérogène. L'Afrique, qui abrite 16 % de la population de la planète, est

classée parmi les régions du monde ayant le moins d'accès à l'électricité, 645 millions de ses habitants en étant privés. Près de 80 % des personnes n'ayant pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne vivent en milieu rural.⁽¹³⁾ Ainsi qu'il été déjà souligné, 700 millions de personnes en Afrique n'ont pas accès à une énergie propre pour la cuisine. Les disparités en matière d'électrification entre les pays africains sont également importantes (voir Carte 2.1). En RDC, au Libéria, au Malawi et en Sierra Leone, moins d'une personne sur 10 a accès à l'électricité.⁽¹⁴⁾ La consommation d'électricité par habitant en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) est la plus faible de tous les continents, à environ 181 kWh par an, contre 6 500 kWh en Europe et 13 000 kWh aux États-Unis.⁽¹⁵⁾ La consommation d'électricité par habitant est, en moyenne, inférieure à la quantité d'électricité nécessaire pour alimenter une ampoule de 50 watts de façon continue.⁽¹⁶⁾

La capacité de production d'électricité en Afrique est faible. La capacité de production installée du réseau électrique en Afrique n'a cessé d'augmenter ces dernières années, pour atteindre 194 GW en 2015.⁽¹⁷⁾ D'après les estimations, la capacité de production à base de gaz représente aujourd'hui 38 % du total continental, suivie de la production à base de charbon (24 %), de fioul (18 %), d'énergies renouvelables, y compris l'hydroélectricité (17 %), et de l'énergie nucléaire (1 %).⁽¹⁸⁾ Le graphique 2.1 présente la capacité réelle de production d'électricité par type de combustible.

Graphique 2.1

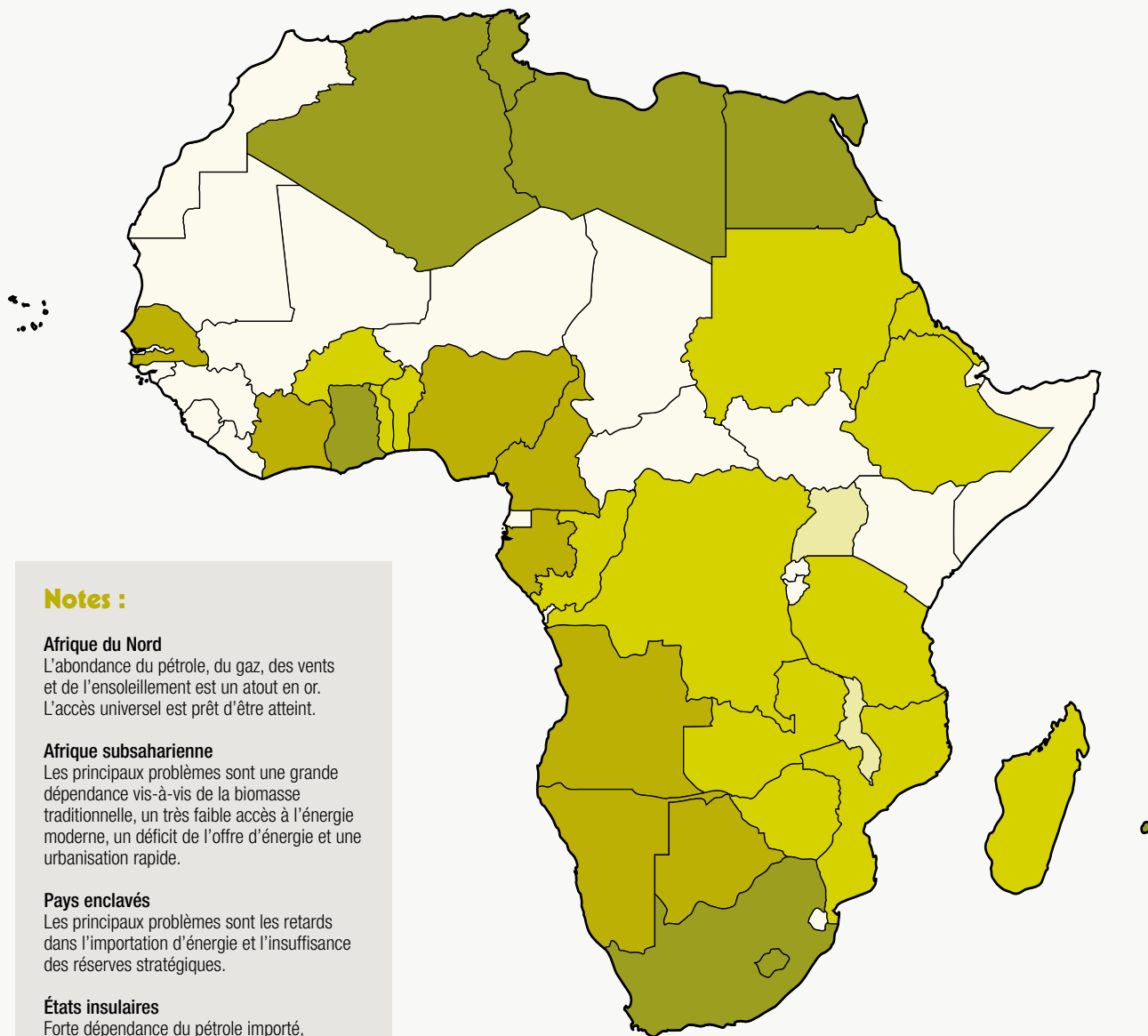
Production totale d'électricité en Afrique par type de combustible pour 2015-2025 (TWh)



Source : Agence américaine pour l'information sur l'énergie (2014 ; 2015).

Carte 2.1**Taux d'électrification en Afrique****% d'accès à l'électricité**

○ Pas de données 0 % à 15 % 15 % à 40 % 40 % à 60 % Plus de 60 %

**Notes :****Afrique du Nord**

L'abondance du pétrole, du gaz, des vents et de l'ensoleillement est un atout en or. L'accès universel est prêt d'être atteint.

Afrique subsaharienne

Les principaux problèmes sont une grande dépendance vis-à-vis de la biomasse traditionnelle, un très faible accès à l'énergie moderne, un déficit de l'offre d'énergie et une urbanisation rapide.

Pays enclavés

Les principaux problèmes sont les retards dans l'importation d'énergie et l'insuffisance des réserves stratégiques.

États insulaires

Forte dépendance du pétrole importé, problème majeur qui renchérit l'approvisionnement en énergie.

Afrique du Sud

Bien que son réseau énergétique soit le plus grand de la région, l'Afrique du Sud peine à s'assurer un approvisionnement adéquat en électricité.

Les coupures de courant réduisent la production et ralentissent la croissance. Les pénuries d'électricité représentent pour l'Afrique une perte de 12,5 % de temps de production, contre 7 % pour l'Asie du Sud. Le coût des coupures de courant pour l'industrie est même moindre dans d'autres régions du monde. Plus de 30 pays africains connaissent des coupures d'électricité et des délestages de charge fréquents. Les coûts d'opportunité qui en découlent représentent jusqu'à 2 à 4 % du PIB annuel et nuisent à la durabilité de la croissance économique, à l'emploi et à l'investissement.⁽¹⁹⁾ En raison du manque d'électricité de réseau fiable dans beaucoup de pays, les entreprises sont souvent obligées d'utiliser des générateurs diesels onéreux, dont l'énergie coûte environ 0,40 USD par kilowattheure.⁽²⁰⁾ Les coûts élevés et le caractère erratique de la fourniture d'électricité renchérissent la conduite des affaires en Afrique, non sans conséquences néfastes pour la croissance économique, l'investissement et les recettes fiscales.⁽²¹⁾

Le manque d'accès à des systèmes d'énergie modernes empêche d'obtenir des résultats sociaux progressifs.

La production et la productivité agricoles en Afrique sont entravées par un accès limité à des services d'énergie modernes. L'électricité est nécessaire pour l'irrigation, la mécanisation agricole (par exemple, la préparation de la terre, la culture et la récolte), le stockage après récolte, ainsi que les installations de transformation et de transport. L'énergie est nécessaire pour pomper, transporter, traiter et distribuer l'eau, en particulier dans la production d'eau potable par dessalement et dans le traitement industriel de

l'eau et des eaux usées. Le manque d'électricité dans plus de 90 % des écoles primaires d'Afrique explique en partie les faibles performances scolaires des enfants. Leurs résultats scolaires en sont diminués, de même que leurs chances de mener une vie productive.⁽²²⁾ Le secteur de la santé est également touché. En effet, les coupures et les fluctuations de la fourniture empêchent l'utilisation d'appareils pouvant sauver des vies ou la réfrigération des médicaments. À domicile, l'utilisation de fours polluants et à faible rendement énergétique nuit à la qualité de l'air intérieur et occasionne chaque année environ 600 000 décès, dont la moitié d'enfants de moins de cinq ans.⁽²³⁾ Dans de nombreuses régions rurales, où l'électricité est soit indisponible soit inabordable, les fours à haut rendement énergétique sont souvent la seule solution envisageable pour atténuer les risques (voir Encadré 2.1 : L'entreprise ghanéenne Toyola Energy Limited fait la promotion des foyers améliorés).

2.2.2 Liens entre changement climatique et transformation structurelle des systèmes d'énergie

Les changements climatiques ont une incidence négative sur les systèmes d'énergie.

Climat et énergie sont intimement liés, et les changements dans l'un influenceront probablement sur l'autre. Les changements climatiques affectent les dotations en ressources énergétiques, la production, les infrastructures et les transports. La survenance de sécheresses ou d'inondations peut nuire grandement aux débits d'eau, situation qui peut avoir des répercussions sur la capacité de production d'électricité des unités de production d'énergie. La production est quant à elle confrontée à quatre défis de taille :

Encadré 2.1

L'entreprise ghanéenne Toyola Energy fait la promotion de fours performants au plan énergétique

La plupart des ménages ghanéens qui vivent en milieu urbain utilisent des foyers au charbon, inefficients et polluants. La société Toyola Energy a été créée en 2006 pour proposer aux ménages ghanéens à faible revenu des fours à charbon (coalpots) performants au plan énergétique et d'autres appareils de ce type. Les fours à charbon sont disponibles en cinq tailles différentes. Les modèles à usage domestique vont de 270 à 360 mm de diamètre en leur partie supérieure et sont vendus 10 à 12 GHC (6,60 à 8 USD). Les modèles à usage professionnel vont de 460 à 510 mm de diamètre en leur partie supérieure et sont vendus 40 à 50 GHC (26 à 33 USD). Tous les prix de vente sont subventionnés par la finance carbone. Toyola accorde un crédit sur une période pouvant aller jusqu'à deux mois à ses clients directs, ainsi qu'à ses distributeurs et vendeurs, qui peuvent faire profiter leurs clients de ce crédit. Soixante-quinze pour cent des clients utilisent un crédit, 20 % payent au comptant et le reste par le troc. Environ un tiers des clients à crédit placent les économies réalisées sur le charbon dans une cagnotte Toyola et utilisent cet argent pour rembourser leur crédit. Les économies de charbon ont été évaluées au moyen de tests de performance de cuisson effectués avec des ménages utilisant leur ancien four et un four Toyola à usage domestique de taille moyenne. Il est apparu que le second permettait d'économiser un tiers de charbon, soit en moyenne 0,5 kg par jour. Les fours utilisés actuellement permettent d'économiser environ 26 000 tonnes de charbon chaque année et donc de diminuer d'autant la quantité de bois nécessaire pour fabriquer le charbon.

Source : www.ashden.org/winners/toyola11



Projet hydroélectrique en Sierra Leone.

réduction de la productivité dans l'hydroélectricité, pénurie d'eau de refroidissement dans les centrales thermiques, réduction de la disponibilité de la biomasse traditionnelle, et baisse des rendements des projets de bioénergie. Les préoccupations climatiques imposeront un nouvel ensemble de conditions à la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures existantes et prévues.

Les systèmes d'énergie ont une incidence négative sur les changements climatiques. À l'inverse, l'augmentation de l'utilisation et de la production de l'énergie peut influencer le changement climatique, d'où le diptyque changement climatique-énergie. L'utilisation prédominante d'énergies non renouvelables, telles que le pétrole et le charbon, et d'énergies traditionnelles à base de bois, comme le charbon de bois et la biomasse, augmente les émissions de CO₂ qui contribuent

au changement climatique. L'intensité énergétique du PIB et l'intensité carbone des systèmes énergétiques favorisent les émissions de GES à l'échelle mondiale. Les émissions de GES dans le secteur de l'énergie représentent à peu près deux tiers de l'ensemble des émissions de GES dues aux activités humaines, et les émissions de CO₂ dans ce secteur ont atteint des niveaux sans précédent le siècle passé.⁽²⁴⁾ Une action efficace dans le secteur de l'énergie s'impose pour s'attaquer au changement climatique.

L'action de l'Afrique en matière de climat et d'énergie est en phase avec l'action menée à l'échelle mondiale.

L'Afrique étant le continent le plus vulnérable, elle a œuvré en faveur d'un accord contraignant lors de la 21^e Conférence des parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Paris en



Inondation – Impacts directs d'épisodes météorologiques extrêmes au Niger.

2015. Dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques qui en est issu, des engagements ont été pris en faveur de réductions d'émissions cohérentes avec le maintien de l'accroissement de la température nettement en dessous du seuil de 2°C, et de la poursuite de l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. D'après des études scientifiques, si la température moyenne du globe augmentait de plus 5°, de vastes régions d'Afrique ne pourraient plus produire des cultures telles que le sorgho, le mil et le maïs. Des sécheresses plus longues et plus sévères pourraient se produire dans certaines zones. Dans d'autres, les niveaux de productivité baisseraient par suite d'une pluviosité imprévisible et/ou d'inondations, sous l'effet du réchauffement planétaire. S'il est vrai que l'Afrique doit aussi s'adapter, les activités mondiales visant à réduire les émissions CO₂ seront essentielles au succès de l'Accord de Paris.

S'attaquer au triptyque changement climatique-énergie-transformation structurelle. L'Afrique est le continent qui

contribue le moins aux émissions de CO₂ (moins de 4 %). Cependant, l'augmentation des activités économiques a accru son empreinte carbone pendant la décennie écoulée.⁽²⁵⁾ Cette tendance se maintiendra vraisemblablement, étant donné que les pays africains veulent augmenter leur approvisionnement en énergie pour pérenniser une production économique accrue et répondre aux besoins d'une classe moyenne croissante et de la population en général.⁽²⁶⁾ Pour rester sur la trajectoire de la croissance verte, l'Afrique devra s'attaquer au problème posé par l'interaction entre le changement climatique et l'énergie.

Découpler le PIB de l'Afrique des combustibles fossiles.

Étant donné la lourde dépendance de l'Afrique à l'égard des combustibles fossiles, les accords mondiaux sur le changement climatique devraient avoir une incidence négative sur sa transformation structurelle et industrielle par la limitation et la pénalisation de la consommation de combustibles fossiles. Au fil du temps, et moyennant une stratégie minutieuse pour assurer l'accès universel à l'énergie,

l'Afrique devra découpler son PIB des combustibles fossiles. Cet objectif est réalisable si des moyens durables sont trouvés pour réduire sensiblement l'intensité énergétique du PIB et l'intensité carbone des systèmes d'énergie en Afrique. Pour la première fois en 40 ans au moins, en dehors d'une crise économique,⁽²⁷⁾ l'économie mondiale a crû d'environ 3 %, mais les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont restées inchangées. La baisse de l'intensité énergétique de l'économie mondiale découle de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de changements structurels dans certains pays, comme la Chine.⁽²⁹⁾ Dans le même esprit, l'Afrique pourrait, dans un premier temps, étudier la possibilité de mettre en œuvre des mesures pratiques pour accroître l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et du transport, par exemple, la rénovation des bâtiments, la transformation des processus de production industrielle et le déploiement de systèmes de transport plus efficaces.⁽²⁹⁾

Réduire l'intensité carbone des systèmes d'énergie africains. Sans nécessairement compromettre son programme d'action pour l'accès universel à l'énergie, l'Afrique devrait s'inspirer des capacités de projection de la Chine en matière de changement climatique. Les modèles existants montrent que les coûts d'externalité des schémas « croissance d'abord, nettoyage ensuite » sont économiquement, socialement et écologiquement peu viables.⁽³⁰⁾ L'Afrique devrait donc rechercher une

croissance « intelligente », qui lui épargne des externalités environnementales coûteuses à l'avenir.⁽³¹⁾ Dans un premier temps, elle peut utiliser les technologies propres en cours de développement pour réduire les émissions provenant des combustibles fossiles rejetées dans l'atmosphère, par exemple, le lavage chimique des minéraux et le traitement des impuretés issues de la production d'électricité au charbon, et les technologies de capture et de stockage du carbone pour séquestrer le CO₂ provenant des gaz de combustion. Le moment venu, l'Afrique pourra subvenir à la majorité de ses besoins en énergie à partir de sources renouvelables, ce qui lui permettra de prendre des mesures telles que la réduction progressive de l'utilisation des centrales électriques au charbon, qui sont les moins efficaces, et l'interdiction d'en construire de nouvelles.⁽³²⁾

L'Afrique a besoin d'un soutien financier et technologique pour résoudre ses problèmes d'énergie et de changement climatique. Étant donné la vulnérabilité de l'Afrique et son bilan relativement propre en matière d'émissions de CO₂, il incombe à la communauté internationale de lui prêter son concours. Certains pays africains ont déjà reçu un appui du Fonds pour les technologies propres, qui fournit des ressources pour intensifier la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies à faible teneur en carbone, pouvant grandement favoriser, à la longue, des économies d'émissions de gaz à effet de serre. En plus des fonds de

Projet d'extension
de la centrale
thermique d'Azito,
en Côte d'Ivoire.



ce type, l'Afrique devrait recevoir les financements promis au titre de l'Accord de Paris. Les régimes et les valeurs internationaux relatifs aux changements climatiques devraient être caractérisés par l'équité et prévoir des mécanismes de financement et de transfert de technologies qui permettent d'atteindre les pays les plus vulnérables. En conséquence, l'adaptation au changement climatique doit être intégrée au schéma de développement de l'Afrique. D'une manière générale, le continent devra exploiter les synergies entre les investissements en infrastructures énergétiques et le financement de la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale pour faire avancer son programme d'action pour l'accès universel à l'énergie.

2.2.3 L'Afrique dispose d'un énorme potentiel énergétique pour appuyer la transformation structurelle en vue d'une croissance inclusive et verte

L'Afrique dispose des moyens nécessaires pour assurer l'accès universel aux services d'énergie d'ici à 2015 tout en diminuant l'intensité carbone de sa croissance, réduisant de ce fait sa contribution aux émissions mondiales de CO₂. Le continent est doté d'abondantes sources d'énergies renouvelables et non renouvelables, et les coûts irrécupérables dans les infrastructures énergétiques à forte intensité de carbone sont limités, ce qui donne la possibilité d'obtenir un bon rapport coût-efficacité dans l'intégration d'options à faible intensité de carbone dans le bouquet énergétique. Le continent a un potentiel solaire bien supérieur à 10 TW, un potentiel hydroélectrique de 350 GW, un potentiel éolien de 110 GW, ainsi qu'un potentiel géothermique de 15 GW.⁽³³⁾ À ces ressources s'ajoutent le charbon et le gaz, qui peuvent générer une électricité aux meilleurs prix. Les sources énergétiques primaires sont plus que suffisantes pour satisfaire durablement les besoins de l'Afrique à la longue.

L'Afrique a des possibilités pour ajouter de la valeur à l'énergie commerciale et satisfaire la demande intérieure.

L'Afrique est un exportateur net d'énergie commerciale et produit 7 % de l'énergie commerciale mondiale.⁽³⁴⁾ Cependant, elle est importatrice de carburants pétroliers raffinés. Cela représente une perte énorme de création de valeur économique potentielle, car le raffinage du pétrole brut pourrait générer des activités économiques en aval et créer des emplois. Par ailleurs, l'exportation de pétrole brut vers des pays éloignés et l'importation de carburants raffinés entraînent une perte d'énergie et des émissions de CO₂. L'Afrique peut ajouter de la valeur en construisant des raffineries pour satisfaire la demande intérieure.

L'Afrique peut exploiter les possibilités associées aux changements climatiques.

La nécessité de faire face aux changements climatiques donne aussi l'occasion de stimuler la transformation économique dont le continent a besoin : une transformation résiliente au climat, incluant un développement à faible intensité de carbone qui alimente la croissance, comble le déficit énergétique et réduit la pauvreté. Les contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) ont donné aux gouvernements africains un instrument leur permettant de définir leur ambition pour la transition vers le développement. Dans leurs INDC, tous les pays africains ont accordé un degré de priorité élevé à l'énergie comme secteur clé par lequel ils pourront réaliser un développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique. De ce fait, la réponse du continent aux changements climatiques nécessite des choix pragmatiques de bouquets énergétiques convenables, qui répondent aux besoins de développement tout en réduisant les émissions de CO₂.⁽³⁵⁾

L'Afrique devrait adopter les énergies renouvelables pour accroître la capacité de production.

Les projets d'énergies renouvelables peuvent améliorer la sécurité énergétique en réduisant la dépendance à l'égard de combustibles importés, et ils contribuent à diversifier le bouquet énergétique. La mise en place de ces projets peut être accélérée grâce à la décentralisation. Les énergies renouvelables peuvent aussi faciliter l'accès à l'électricité des populations isolées et mal desservies. L'hydroélectricité a un rôle important à jouer dans le déploiement d'autres systèmes d'énergies renouvelables. Il faudrait cependant atténuer ses effets sur le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et sociaux défavorables. Les ressources d'énergies renouvelables constitueront environ 50 % de la nouvelle capacité de production d'électricité qui sera construite en Afrique subsaharienne d'ici à 2040. La part des autres énergies renouvelables (hormis la bioénergie) dans le bouquet énergétique total devrait augmenter de 2 % à 9 % sur la même période.⁽³⁶⁾

Des exemples de pratiques exemplaires existent sur le continent.

Plusieurs pays africains se sont déjà lancés dans des programmes ambitieux d'intégration des mesures en faveur du climat et du développement durable, qu'ils financent sur leurs propres ressources. En Éthiopie, la stratégie d'économie verte et résiliente au changement climatique vise l'atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025, parallèlement au développement d'une économie verte dont l'un des piliers est l'accroissement de la production



Production d'électricité par panneaux solaires à Madagascar.

d'électricité renouvelable et le passage sans transition à des technologies à haut rendement énergétique dans les transports, l'industrie et la construction.⁽³⁷⁾ Au Rwanda, l'approche "croissance verte et résiliente au changement climatique" combine la création durable de richesses et la réduction de la pauvreté, et comprend une des stratégies les plus ambitieuses au monde en matière d'énergie renouvelable, avec une cible de production de 50 % d'électricité par des sources d'énergies renouvelables d'ici à 2017, à partir d'une base de 4 % seulement en 2008.⁽³⁸⁾

L'Afrique investit déjà dans l'accroissement de la production d'énergie. Les pratiques exemplaires évoquées plus haut ne sont pas des cas isolés. Des projets énergétiques d'envergure ont déjà été mis en œuvre dans bon nombre de pays pour améliorer l'alimentation en énergie.⁽³⁹⁾ En Afrique centrale, des efforts sont en cours pour ajouter un troisième barrage (Inga III) de 4,8 GW. Dans le cadre du projet phare continental Grand Inga, il sera construit sur le fleuve Congo une centrale hydroélectrique à phases multiples, pouvant

produire environ 44 GW — la moitié de la capacité actuelle de production d'électricité installée de l'Afrique. En Afrique de l'Est, l'Éthiopie a également investi dans de grands projets hydroélectriques publics, en l'occurrence les barrages de Beles II (460 MW), Gilgel Gibe II (420 MW), Gilgel Gibe III (1,87 GW) et de Grand Renaissance (6 GW). Le projet de centrale éolienne du lac Turkana, au Kenya, qui sera un des plus grands parcs éoliens d'Afrique, construit une ligne publique de 428 km pour acheminer 300 MW d'électricité vers le réseau kényan. Le projet de centrale solaire Noor I situé dans le désert du Sahara est la première phase d'une grande centrale thermo-solaire destinée à produire 160 MW d'électricité au profit de plus d'un million de Marocains.

De nouveaux modèles d'activité attrayants pour le secteur privé apparaissent. Parallèlement aux grands projets énergétiques, l'innovation est en cours à travers des projets énergétiques de petite envergure. La révolution des énergies renouvelables est portée par des entreprises innovantes à l'œuvre sur le terrain pour répondre à la demande d'électricité

des foyers, notamment pour l'éclairage.⁽⁴⁰⁾ Au Kenya, par exemple, M-KOPA conjugue la technologie solaire et la technologie mobile pour proposer des solutions abordables aux villages non raccordés au réseau. Les gens peuvent se procurer une installation solaire domestique et payent au moyen d'une combinaison de petits dépôts et versements échelonnés, plutôt que de payer l'intégralité du prix de détail de 200 USD d'un coup. Ces transactions sont soutenues par la méthode de paiement par téléphone portable, M-Pesa, qui est un système innovant de transfert d'argent. D'une certaine manière, étant donné qu'un nombre croissant de ménages passent directement à l'énergie renouvelable hors réseau, au lieu d'attendre le branchement au réseau, cette évolution va de pair avec l'innovation radicale observée dans le secteur de la téléphonie.

2.3 Programme d'action opérationnel et stratégique du Groupe de la Banque sur l'énergie et les changements climatiques

La Banque joue un rôle de catalyseur dans le financement et la mobilisation de ressources supplémentaires, dont des financements à conditions préférentielles provenant de fonds mondiaux pour le climat. Elle apporte son aide aux pays membres régionaux et aux communautés économiques régionales (CER), en accordant un degré de priorité élevé au développement des infrastructures d'énergie régionales. Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, elle aide les pays africains dans leur quête d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et abrite des initiatives spéciales, telles que l'initiative « Énergie renouvelable en Afrique ». La Banque mobilise le continent, en particulier à travers le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique pour favoriser l'accès universel à l'énergie.

2.3.1 Faire face au défi des changements climatiques

La Banque soutient l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets en Afrique. Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (CCAP) (2011-2015), la Banque a aidé les pays membres à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Cette aide a consisté notamment à mobiliser des ressources auprès de sources de financements climatiques existantes ou proposées, du secteur privé et de mécanismes du marché.

(Les interventions de la Banque en 2015 sont décrites au chapitre 3, section 3.2 et au chapitre 4, section 4.2).

La Banque a joué un rôle de coordination autour des processus de la COP21. La Banque a joué un rôle important dans la préparation des négociations de la COP21. Elle a coparrainé le pavillon Afrique à Paris, afin d'amplifier la voix de l'Afrique sur le changement climatique à partir d'une position commune. La Banque a aussi pleinement soutenu l'Initiative africaine pour l'adaptation et les pertes et dommages, lancée à Paris.

Les financements climatiques de la Banque tripleront pour atteindre 5 milliards d'USD par an. La Banque a canalisé avec succès des financements climatiques provenant de mécanismes mondiaux. Il s'agit notamment du Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu (SREP) et du Fonds pour les technologies propres (FTP). Ces programmes sont placés sous l'égide du Fonds d'investissements climatiques (FIC). Les ressources acheminées par la Banque provenaient aussi du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA). La Banque a annoncé son engagement de tripler ses financements climatiques pour les porter à 5 milliards d'USD d'ici 2020, en conformité avec l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable. Dans le cadre de la seconde phase du CCAP (2016-2022), les INDC des pays africains influenceront largement les interventions de la Banque relatives aux changements climatiques sur le continent.

2.3.2 Appui au secteur de l'énergie

Les prêts de la Banque au secteur de l'énergie ont dépassé 1 milliard d'USD. L'octroi de ces prêts est guidé par la Politique de la Banque en matière d'énergie. La Banque a un portefeuille énergétique actif de plus de 11 milliards d'USD. Les prêts aux projets (publics et privés) du secteur de l'énergie ont dépassé 1 milliard d'USD en 2015. Les ressources engagées par la Banque au profit de l'énergie ont contribué à assurer l'accès à l'électricité à une population estimée à 145 millions de personnes depuis 2000. Plus des trois quarts du portefeuille énergétique appuient des projets du secteur public. Le portefeuille se compose en grande partie de projets de production, ainsi que de distribution et d'appui aux interconnexions énergétiques régionales. De plus amples renseignements sur les opérations récentes de la Banque dans le secteur de l'énergie sont fournis au chapitre 3, section 3.2.

La Banque héberge de grands projets spéciaux en matière d'énergie. Outre ces initiatives plus larges, la Banque

héberge la plateforme africaine de l'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL), en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et le PNUD. Elle abrite aussi le secrétariat du Groupe africain des leaders de l'énergie. La Banque est un des architectes du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), et un bailleur de fonds majeur du plan d'action prioritaire du PIDA. La Banque participe activement à la nouvelle Initiative en faveur des énergies renouvelables en Afrique, et elle devrait jouer un rôle clé dans sa mise en œuvre (Encadré 2.2). La Banque coopère avec les principales parties prenantes du secteur de l'énergie, comme le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne, des donateurs bilatéraux dont les États-Unis (en particulier par l'entremise de l'initiative « Énergie pour l'Afrique » lancée par le Président Obama, qui soutient des projets censés produire plus de 4300 MW d'électricité nouvelle, plus propre), le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et des organismes multilatéraux, tels que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). La Banque travaille également à la fourniture de co-garanties avec l'Agence des États-Unis pour le

développement international (USAID) et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

Le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique. En plus d'héberger de grands projets spéciaux en matière d'énergie, la Banque et ses partenaires ont défini un Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique,⁽⁴¹⁾ dont l'objectif est de réaliser l'accès universel à l'énergie en Afrique à l'horizon 2025, tout en découplant la productivité économique des émissions de CO₂ conformément aux ODD. Assurer l'accès universel à l'énergie à l'horizon 2025 nécessite le raccordement de 205 millions de ménages et un quasi-doublement de la capacité de production en réseau.⁽⁴²⁾ Pour dynamiser l'action menée en ce sens, la Banque œuvre de concert avec des gouvernements, le secteur privé et des initiatives bilatérales et multilatérales du secteur de l'énergie à l'élaboration et au lancement d'un partenariat transformateur dans le secteur de l'énergie en Afrique, une plateforme pour des partenariats public-privé pour des financements innovants dans le secteur de l'énergie sur le continent. Ainsi donc, le Nouveau Pacte est un programme d'action coordonné, conçu pour fonctionner avec les initiatives existantes et nouvelles et pour s'appuyer sur celles-ci, afin de créer des impacts à l'échelle et à la vitesse voulues. Le Nouveau Pacte repose sur cinq principes étroitement liés et qui se renforcent mutuellement : susciter des aspirations qui aideront à relever les défis énergétiques de l'Afrique, établir un partenariat transformateur dans le secteur de l'énergie, mobiliser des capitaux nationaux et internationaux en faveur d'un financement innovant dans le secteur de l'énergie en Afrique, aider les pays africains à renforcer leurs politiques et leurs réglementations en matière énergétique et à améliorer leur gouvernance dans le secteur, et accroître les investissements de la Banque africaine de développement dans l'énergie et le financement lié au climat (voir Encadré 2.3).

Le but spécifique du Nouveau Pacte est d'ajouter une capacité de production via le réseau de 160 GW, d'effectuer 130 millions de nouveaux raccordements au réseau et 75 millions de raccordements hors réseau, et d'élargir l'accès d'environ 130 millions de foyers à l'énergie propre à des fins domestiques.⁽⁴³⁾ Le Nouveau Pacte jouera un rôle catalyseur en accélérant le rythme de la transformation structurelle dans le secteur de l'énergie en vue d'une croissance inclusive et verte en Afrique. Il contribuera aussi à libérer le potentiel d'industrialisation et de création de richesse, de transformation agricole, de mise en commun des ressources énergétiques régionales pour intégrer l'Afrique, ainsi que de création d'emplois, et, à terme, à améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Encadré 2.2

Le Groupe de la Banque soutient l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables

L'Afrique a lancé l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), en marge de la Conférence des Parties (COP21) qui a eu lieu en décembre 2015 à Paris. L'initiative a pour objectif global d'aider à atteindre un niveau de développement durable, notamment de développement économique viable, et à améliorer le bien-être par la garantie d'un accès universel à une énergie propre, appropriée et abordable en quantité suffisante. L'initiative vise une production de 300 GW pour le continent à l'horizon 2030. Elle a aussi pour objet d'aider les pays africains à passer sans transition aux énergies renouvelables, en particulier les pays qui favorisent les stratégies de développement à faible intensité de carbone et la sécurité énergétique. L'initiative devrait faire passer la capacité de production d'énergie renouvelable nouvelle et complémentaire à 10 GW d'ici 2020 et, par la suite, mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW. L'AREI complète le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique proposé, dont l'objectif ambitieux est d'atteindre l'accès universel à l'énergie d'ici 2025.

Encadré 2.3

Les fondements du Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique

1. **Susciter des aspirations qui aideront à relever les défis énergétiques de l'Afrique.** Le Nouveau Pacte invite les partenaires à susciter des aspirations et à mobiliser la volonté politique et l'appui financier nécessaires pour relever les défis énergétiques de l'Afrique. Il s'agit d'une condition préalable pour atteindre les ODD et pour mettre en œuvre l'accord mondial sur le changement climatique conclu au sommet de l'ONU (COP21) tenu à Paris en décembre 2015.
2. **Établir un partenariat innovant dans le secteur de l'énergie en Afrique.** Le Nouveau Pacte sera mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat conçu pour servir de plate-forme de coordination des interventions entre les partenaires (privés et publics) et de financement innovant. Le partenariat libérera le potentiel énergétique de l'Afrique et favorisera à terme la transition vers un avenir énergétique moins pollué par le carbone. Il contribuera à la réduction des chevauchements et à la mise en commun des ressources pour réaliser des économies d'échelle dans les investissements énergétiques en Afrique.
3. **Mobiliser des capitaux nationaux et internationaux en faveur d'un financement innovant dans le secteur de l'énergie en Afrique.** Pour assurer l'accès universel d'ici à 2025, des mécanismes novateurs sont requis pour mobiliser chaque année un surcroît de capitaux nationaux et internationaux de 40 à 70 milliards d'USD. Ce montant représente une augmentation importante par rapport aux 22,5 milliards d'USD investis dans le secteur en 2014. La réalisation d'un financement énergétique de cette envergure passe par l'adoption, par l'ensemble des parties prenantes — publiques et privées —, de mesures pour créer des conditions favorables aux flux financiers, élaborer des projets bancables, réformer les sociétés de services publics, et renforcer les capacités d'absorption des pays africains.
4. **Aider les pays africains à renforcer leurs politiques et leurs réglementations en matière énergétique et à améliorer leur gouvernance dans le secteur.** Le Nouveau Pacte exploitera et accroîtra les investissements de la Banque dans les infrastructures « immatérielles » des gouvernements et institutions nationaux, pour renforcer les politiques, la réglementation et les régimes incitatifs en matière énergétique, et améliorer les réformes, la gouvernance institutionnelle, la transparence et la responsabilité dans le secteur de l'énergie.
5. **Accroître les investissements de la Banque africaine de développement dans l'énergie et le financement lié au climat.** Entre 2011 et 2015, la BAD a investi quelque 6 milliards d'USD dans le secteur de l'énergie. Dans le cadre du Nouveau Pacte, la Banque accroîtra ses investissements pour fournir des financements, des garanties, des cofinancements et des prêts consortiaux. Entre 2016 et 2020, elle investira quelque 12 milliards d'USD et mobilisera des financements publics et privés d'environ 50 milliards d'USD pour des investissements dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, elle triplera son financement de la lutte contre le changement climatique pour le porter à environ 5 milliards d'USD par an, et mobilisera auprès des secteurs public et privé des investissements d'environ 20 milliards d'USD destinés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets d'ici à 2020.

Source : BAD (2016).

Le Nouveau Pacte mobilisera des financements pour l'énergie. Le Nouveau Pacte doit combler le déficit de financement de 55 milliards d'USD par an en Afrique subsaharienne. Les sources potentielles de financement sont les recettes fiscales nationales, l'aide publique au développement et d'autres sources telles que les fonds récupérés grâce à la lutte contre les flux illicites de capitaux hors d'Afrique. Les banques multilatérales de développement, telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, et les agences bilatérales de financement, pourraient se servir du levier financier inscrit à leurs bilans avec des accords de cofinancement plus importants et utiliser des garanties partielles de risque pour les investisseurs des secteurs public et privé. En mettant l'accent sur la conception des projets, il serait également possible d'élaborer des projets bancables susceptibles d'être financés par le fonds Africa50 (voir chapitre 5, section 5.2.5 pour plus de détails sur le fonds Africa50).

2.4 Mesures visant à faciliter l'accès généralisé à des systèmes d'énergie modernes en vue de la croissance inclusive et verte

La Banque s'est déjà placée sur une trajectoire qui démontre son engagement à généraliser l'accès à une énergie moderne en vue de réaliser une croissance inclusive et verte. Les moyens de surmonter les obstacles existants et, partant, d'accroître l'offre d'énergie pour la croissance inclusive et verte, sont notamment les suivants : créer un environnement stratégique favorable ; doter les sociétés de services publics des moyens requis pour assurer le succès ; accroître considérablement le nombre de projets énergétiques bancables ; accroître le fonds commun de financement pour exécuter de nouveaux projets ; financer des programmes d'accès à l'énergie ciblant le « bas de la pyramide » ; accélérer les grands projets régionaux et

stimuler l'intégration ; et lancer des séries de « programmes de redressement » énergétiques à l'échelle nationale. Ce dont les projets existants et nouveaux ont manqué, et ont donc besoin de toute urgence, ce sont des financements innovants et appropriés en volumes suffisants. Ils doivent en outre être bancables et être soutenus par des cadres réglementaires appropriés, des incitations tarifaires et une bonne coordination afin d'accroître l'ampleur et la vitesse de la fourniture d'énergie sur le continent.

Cette section expose les mesures nécessaires pour faciliter une plus grande généralisation de l'accès à une énergie moderne en vue de la croissance inclusive et verte, en application des principes énoncés dans le Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique proposé, pour cerner et surmonter les obstacles à l'accès universel. Le Nouveau Pacte s'articule autour de sept thèmes stratégiques, dont chacun est appuyé par une série de programmes phares que la Banque a l'intention de lancer.⁽⁴⁴⁾ Ces thèmes sont exposés ci-dessous :

- **Créer le cadre réglementaire favorable approprié.**

Pour lever les obstacles à l'accès universel à l'énergie pour tous d'ici l'an 2025, une gamme d'interventions sera essentielle : conseiller et aider les gouvernements à établir une réglementation et une gouvernance sectorielles efficaces, mettre l'accent sur des tarifs reflétant les coûts, mettre en place des contreparties crédibles et assurer une répartition appropriée des risques. Les politiques d'efficacité énergétique réduisent la consommation inefficace tout en sauvegardant l'offre essentielle. Par conséquent, l'adoption de mesures d'efficacité et d'économies énergétiques est un facteur capital pour décarboniser le secteur de l'électricité. Dans certains cas, ces politiques devront être complétées par d'autres réformes dans le secteur de l'électricité pour faciliter la transition vers la technologie à faible teneur en carbone et préserver la fiabilité du système. Les réformes requises s'articuleront pour l'essentiel autour des politiques de déréglementation et de tarification pour des investissements privés dans le secteur de l'énergie. Cette évolution s'est déjà produite avec succès dans le secteur de l'information et des télécommunications, avec des résultats transformateurs. En particulier, les gouvernements africains doivent examiner la possibilité d'un retrait progressif des subventions aux sociétés publiques d'électricité déficitaires et aux produits pétroliers, tels que le kérosène, pour les réorienter vers l'investissement énergétique productif, la protection sociale et la connectivité ciblée pour les pauvres. Les gouvernements africains pourraient combler le déficit

d'investissement dans l'énergie en canalisant vers ce secteur environ 2-3 % de leur PIB, ce qui correspond à 7,5-10 % de leurs recettes budgétaires.⁽⁴⁵⁾ En ce qui concerne la production, les problèmes auxquels sont confrontées les opérations pétrolières et gazières en Afrique restent variés et nombreux, notamment la fraude, la corruption, le vol, l'insuffisance d'infrastructures, le protectionisme, le manque de ressources qualifiées. Dans de nombreux pays du continent, l'incertitude en matière de réglementation et les retards dans le vote des lois habilitantes continuent d'entraver sérieusement le développement du secteur.

- **Doter les sociétés de services publics des moyens nécessaires à leur succès.**

Les sociétés de services publics du secteur de l'électricité constituent un fardeau financier majeur pour beaucoup de pays. Elles auront besoin d'assistance technique pour se restructurer (privatisation et concessions) et améliorer l'exploitation (réduction des pertes et recouvrement des recettes). Cela permettrait de rationaliser des systèmes d'énergie excessivement centralisés et inefficaces, dominés par les sociétés étatiques. En outre, la gouvernance des sociétés de services publics d'électricité se trouve au cœur de la crise énergétique de l'Afrique. Leur réforme demeure essentielle pour tirer parti des investissements et des innovations technologiques à faible intensité de carbone. Le dégroupage de la production, du transport et de la distribution de l'électricité est l'un des pas vers la création de marchés d'énergie plus efficaces et stables, l'autre étant la privatisation. L'Afrique du Sud en fournit un bon exemple, avec son Programme d'appel d'offres de producteurs indépendants d'énergies renouvelables, lancé en 2011 (voir Encadré 2.4).

- **Accroître considérablement le nombre de projets énergétiques bancables.**

Une des contraintes associées au lancement des systèmes d'énergie modernes est le manque de masse critique de projets bancables. L'agrégation des fonds pour l'élaboration de projet et leur acheminement par le biais d'organisations privées hautement compétentes, qui interviennent dans l'élaboration de projets de classe mondiale, notamment des institutions financières et juridiques privées, contribueront à accroître le nombre de projets énergétiques bancables. De même, il convient d'augmenter le fonds commun de financement qui servira à créer un plus grand effet de levier sur les marchés financiers, en réduisant certains types de risques encourus par le secteur privé.

Encadré 2.4**Programme sud-africain d'appel d'offres de producteurs indépendants d'énergies renouvelables**

Ce projet phare du ministère de l'Énergie lancé en août 2011 entend contribuer à la réalisation de l'objectif de production d'énergies renouvelables et stimuler le secteur en Afrique du Sud. À l'échelle des quatre guichets d'offres d'énergies renouvelables, 5 243 MW au total ont été achetés auprès de 79 producteurs indépendants d'électricité en moins de quatre ans. Cela représente un investissement considérable de 16 milliards d'USD dans des infrastructures économiques qui contribueront à la croissance économique, la création d'emploi et la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Le ministère a déjà annoncé son intention de garantir 6 300 MW dans les guichets futurs d'offres d'énergies renouvelables. Les soumissionnaires sont invités à faire une offre sur la base des objectifs tarifaires et ceux de développement socio-économique identifiés. La tarification a chuté au cours des quatre phases d'appel d'offres, les tarifs moyens du photovoltaïque solaire baissant de 68 % et ceux de l'éolien de 42 % en valeur nominale.

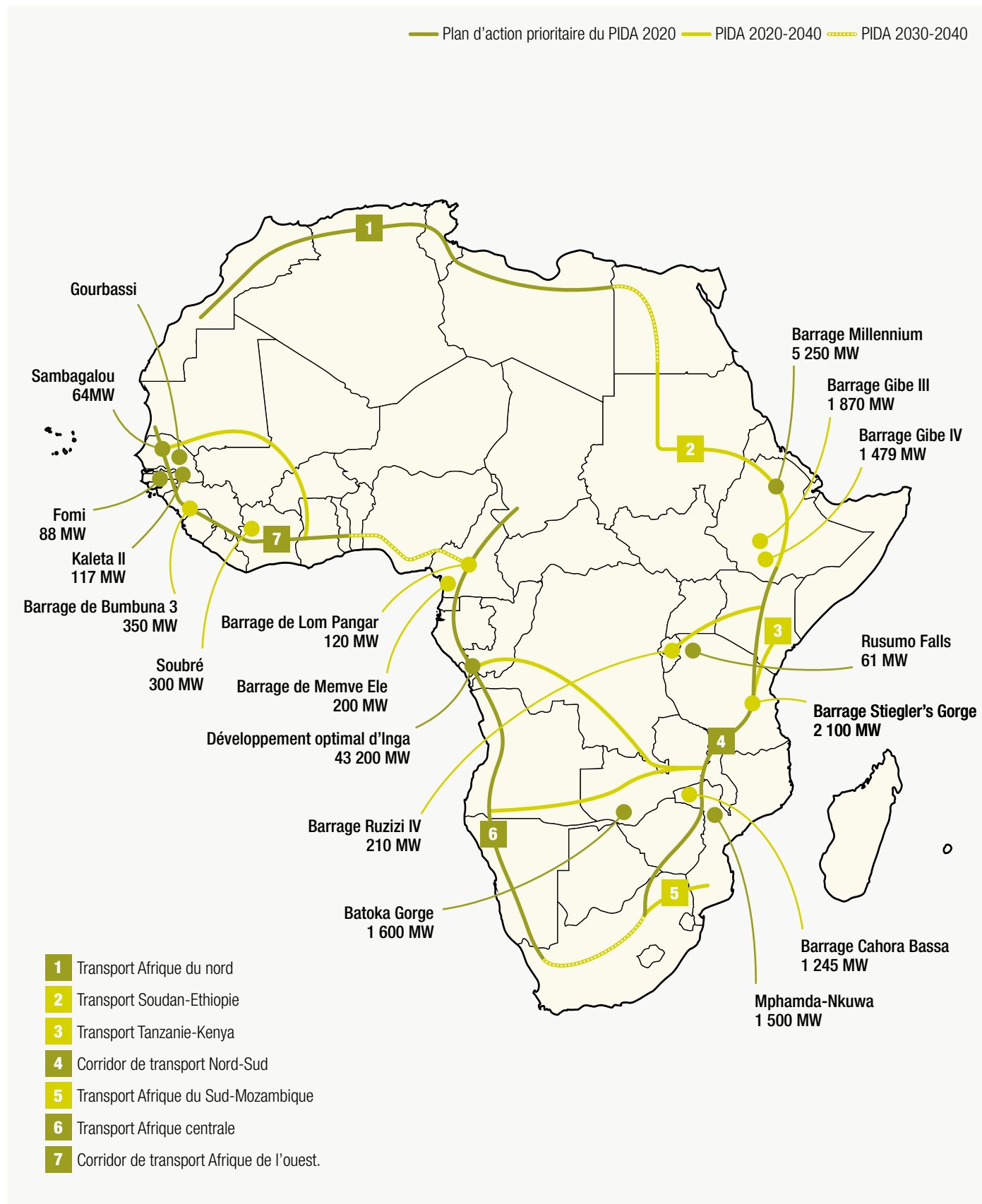
- **Financer des programmes d'accès à l'énergie ciblant le « bas de la pyramide ».** L'augmentation des financements destinés au développement d'organisations de projets en réseau et hors réseau favorisera l'accélération des plans de déploiement. Une analyse réaliste des chiffres montre que les taxes et les impôts intérieurs ne peuvent couvrir qu'environ la moitié du déficit de financement en Afrique subsaharienne. Le défi pour les gouvernements consiste donc à intensifier la mobilisation des ressources auprès d'autres sources — notamment les fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels — renforcer le recouvrement et la prévention des pertes financières liées aux transferts financiers illicites, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, garantir un financement prudent de la dette. Pour ce faire, les gouvernements peuvent se tourner vers les marchés obligataires (obligations institutionnelles, obligations gouvernementales de financement des infrastructures, obligations de la diaspora et obligations souveraines externes), les fonds souverains, le financement des infrastructures adossé à des ressources, et le financement international du développement. Des mécanismes comme

les fonds souverains et le financement des infrastructures adossé à des ressources sont mieux adaptés aux pays exportateurs de ressources.

- **Accélérer les grands projets régionaux et stimuler l'intégration.** Il y a lieu d'identifier des projets régionaux majeurs, en particulier ceux dont le cahier de charges prévoit des interconnexions régionales, et de les mener systématiquement jusqu'à l'achèvement. Certaines des ressources énergétiques immenses de l'Afrique nécessitent une action collective. À titre d'exemple, les ressources hydriques du continent sont pour la plupart partagées, aussi la construction des barrages doit-elle être négociée ou financée à l'échelon régional. C'est le cas, par exemple, du barrage hydroélectrique de Kariba, partagé par la Zambie et le Zimbabwe, du projet de barrage hydroélectrique de Rusumo, situé à la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie. L'action collective permettrait de surmonter les blocages dans des situations où la plupart des pools énergétiques régionaux sont handicapés par le manque de financement, l'instabilité politique et une réglementation transfrontalière laxiste. L'accent devrait être mis sur une approche continentale des infrastructures énergétiques, essentielle à l'intégration. Les infrastructures stratégiques, qui constituent la dorsale du réseau intelligent panafricain, seraient renforcées avec l'appui d'institutions continentales comme la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, dans le cadre d'une fiducie d'intérêt public, tandis que l'aménagement des infrastructures de raccordement et des infrastructures plus régionales par nature serait laissé aux pools énergétiques régionaux. De cette manière, les biens publics continentaux seraient protégés contre les conflits quotidiens entre États souverains et des dirigeants politiques futurs qui n'agiraient pas toujours dans l'intérêt de leurs citoyens. Le PIDA fournit un cadre stratégique pour le développement d'infrastructures énergétiques régionales et continentales en Afrique (voir Carte 2.2).
- **Lancer des séries de « programmes de redressement » énergétiques à l'échelle nationale.** Un thème central qui relie ensemble tous les éléments est la mise en œuvre systématique de programmes de redressement à l'échelle nationale. La Banque coordonnera son action avec celle d'institutions de développement majeures pour lancer des programmes de redressement de bout en bout des systèmes énergétiques, en collaboration avec le chef d'État, le ministre de l'Énergie et le ministre des Finances de chaque

Carte 2.2

Projets de production et de transport d'électricité du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique



Source : BAD (2014) Rapport sur l'efficacité du développement.

pays. Ces programmes comprendront la planification des systèmes énergétiques, la restructuration des cadres réglementaires nationaux, la mise en rapport des donateurs avec des interventions ciblées, et la mise à contribution du secteur privé pour stimuler le développement de la capacité et des connexions.

2.5 Perspectives d'avenir

En ce qui concerne l'avenir, la Banque a démontré que ses objectifs de transformation peuvent être atteints. Il est clair que des actions à l'échelle régionale et continentale avec l'appui des partenaires sont nécessaires pour mettre en valeur le potentiel énergétique largement inexploité du continent pour que les objectifs du Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique proposé et des Partenariats transformateurs en matière d'énergie pour l'Afrique, à savoir accroître le taux d'accès universel à l'énergie à l'horizon 2025, puissent être atteints. Il existe un vaste écart entre les besoins d'investissement et les montants réels des dépenses dans le secteur de l'énergie, en particulier en Afrique subsaharienne. À cet égard, la Banque est en train d'élaborer des stratégies en vue d'accélérer l'accès à l'énergie. Pour ce faire, il convient d'instaurer un environnement

propice à la participation des acteurs du secteur privé, soit comme producteurs d'énergie indépendants soit comme participants à des partenariats public-privé.

L'Afrique devrait œuvrer vigoureusement en faveur de son programme d'action pour l'accès universel à l'énergie. Elle devrait garder à un niveau relativement modestes sa contribution aux émissions mondiales de carbone face à la croissance de la demande d'énergie, grâce i) à la mise en valeur de ses importantes ressources hydroélectriques ; ii) au remplacement progressif, dans la production d'électricité, du charbon par des combustibles fossiles émettant moins de carbone, comme le gaz naturel et le nucléaire ; et iii) au développement de son important potentiel géothermique, éolien et solaire. Les gouvernements africains doivent montrer la voie en promouvant l'investissement énergétique comme une priorité absolue et en créant des conditions propices à l'investissement du secteur privé dans le secteur de l'énergie. Des cadres de politique, des règlements et des structures incitatives appropriés sont requis pour libérer l'énorme potentiel des ressources énergétiques de l'Afrique et satisfaire les besoins de développement en services d'énergie modernes. La Banque s'est déjà engagée sur la voie de la libération de ce potentiel énergétique afin d'assurer l'accès universel d'ici à 2025.

Notes :

1. AIE (2014) Calculé à partir des réalisations pour 2012 et des projections jusqu'en 2020.
2. AIE (2014)
3. AIE (2014).
4. Ibid.
5. Wakeford et Urama (2015).
6. Africa Progress Panel.
7. AIE (2014).
8. AIE (2014).
9. AIE (2014).
10. AIE (2014).
11. Ibid.
12. AIE (2014 ; 2015).
13. Ibid.
14. AIE (2014).
15. BAD (2016).
16. Africa Progress Panel (2015).
17. BAD (2016) et AIE (2014).
18. Wakeford et Urama (2015).
19. Africa Progress Panel (2015).
20. Wakeford et Urama (2015).
21. Ibid.
22. Ibid.
23. Ibid.
24. AIE (2015).
25. Wakeford et Urama (2015).
26. Hove, Barbi et Urama (2015).
27. AIE (2015).
28. AIE (2015).
29. AIE (2015).
30. Wakeford et Urama (2015).
31. Wakeford et Urama (2015).
32. AIE (2015).
33. BAD (2016).
34. Ibid.
35. Wakeford et Urama (2015).
36. Wakeford et Urama (2015).
37. Africa Progress Panel (2015).
38. Africa Progress Panel (2015).
39. Africa Progress Panel (2015).
40. Ibid.
41. BAD (2016).
42. BAD (2016).
43. BAD (2016).
44. BAD (2016).
45. ICA Tendances 2014 ; Perspectives économiques en Afrique ; Banque mondiale.

Références bibliographiques

- Africa Progress Panel (2015). Power People Planet : Seizing Africa's energy and climate opportunities, Africa Progress Report 2015
- BAD, Banque mondiale et ICA (2011). Handbook on Infrastructure Statistics. Africa Infrastructure Knowledge Program.
- BAD, OCDE, PNUD et CEA (2013). Perspectives économiques en Afrique 2013. Thème spécial : Transformation structurelle et ressources naturelles. Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-en>
- Banque africaine de développement (2011). Base de données concernant les infrastructures. BAD, Tunis, Tunisie
- Banque africaine de développement (2012). Politique du secteur de l'énergie de la Banque africaine de développement. BAD, Tunis, Tunisie
- Banque africaine de développement (2012). Rapport sur le développement en Afrique – Vers une croissance verte en Afrique. BAD, Tunis, Tunisie
- Banque africaine de développement (2013). The PIDA Energy Vision. Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. BAD, Tunis, Tunisie
- Banque africaine de développement (2014). Revue sur l'efficacité du développement : revue thématique sur l'énergie, BAD, Tunis, Tunisie
- Banque africaine de développement (2016). The New Deal on Energy for Africa : A transformative partnership to light up and power Africa by 2025. BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Banque africaine de développement (2015). Contribution de la Banque africaine de développement à la réunion de la COP21 à la CNUCC — L'Afrique et le climat : une opportunité pour s'adapter et prospérer. BAD, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Banque européenne d'investissement (2015). Tackling the energy challenge in Africa. Banque européenne d'investissement, Luxembourg.
- Banque mondiale (2014). Infrastructure in Africa : Fact Sheet. Banque mondiale, Washington DC, USA.
- BP (2014). Statistical Review of World Energy 2014. Londres : BP plc. Consultable au site <http://www.bp.com/en/global/corporate/about-bp/energy-economics/statistical-review-of-world-energy/statistical-review-downloads.html>[accessed 18/05/2015].
- Conseil mondial de l'énergie (2015). Ressources énergétiques mondiales : Charting the Upsurge in Hydropower Development. Conseil mondial de l'énergie, Londres, Royaume-Uni.
- Duarte, M. et Restuccia, D. (2010). The Role of the Structural Transformation in Aggregate Productivity. *The Quarterly Journal of Economics* (2010) 125 (1) : 129-173
- Ebinger, Jane et Vergara, Walter (2011). Climate Impacts on Energy Systems : Key issues for Energy Sector Adaptation. ESMAP et Banque mondiale, Washington DC, USA.
- Energy Information Agency (2014). Africa Energy Outlook - A focus on energy prospects in Sub-Saharan Africa. World Energy Outlook Special Report. International Energy Agency, Paris, France
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC] 2014. Changement climatique 2014 : Rapport de synthèse. Cinquième rapport d'évaluation du GIEC. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève.
- Hove, S., Barbi., F. et Urama K., C. (2015). Demography, growth and democracy, in Jean-Claude Bastos de Morais. *The Convergence of Nations, Why Africa's time is now*. OMFIF, Londres, Royaume-Uni.
- International Energy Agency [IEA] (2014). *Africa Energy Outlook : A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa*. World Energy Outlook Special Report. International Energy Agency, Paris, France.
- International Energy Agency [IEA] (2015). *World Energy Outlook Special Report 2015 : Energy and Climate Change*. International Energy Agency, Paris, France.
- Karekezi, S. et Kithyoma, W. (2003). Renewable Energy in Africa : Prospects and Limits. The Workshop for African Energy Experts on Operationalizing the NEPAD Energy Initiative, Dakar.
- Kind, C. et Kittler, R. (2011). Challenges and Trends in the African Energy Sector, A Background Paper to accompany the Energy Strategy of the African Development Bank
- Urama K., C., Barbi., F. et Manzambi, O. (2015). Investing in Africa : Finding the Right Path. in Jean-Claude Bastos de Morais. *The Convergence of Nations, Why Africa's time is now*. OMFIF, Londres, Royaume-Uni.
- Wakeford, J. et Urama K., C. (2015). Energy and Economic Growth in Africa : opportunities and challenges, in Jean-Claude Bastos de Morais. *The Convergence of Nations, Why Africa's time is now*. OMFIF, Londres, Royaume-Uni.



Projet de développement géothermique de Menengai, au Kenya.



Partie II

Opérations, efficacité et gouvernance du Groupe de la Banque



Réhabilitation et extension du réseau d'adduction d'eau de la ville de Cuamba, au Mozambique.

A vertical photograph on the left side of the page shows a white water tower with a black top section. Below the tower is a building with a blue roof. The foreground is a dirt area. The text 'FIPN' is visible on the tower.

Chapitre 3

Opérations du Groupe de la Banque

Chapitre 3

Le présent chapitre passe en revue la performance du Groupe de la Banque en 2015 dans ses opérations de prêt et examine d'autres domaines d'intervention que les prêts. Le Groupe de la Banque mène ses opérations de prêt en faveur des projets et des programmes à travers trois guichets, à savoir la Banque africaine de développement (« BAD »), le Fonds africain de développement (« FAD ») et le Fonds spécial du Nigeria (« FSN »). En 2015, le montant total des approbations des opérations du Groupe de la Banque s'est élevé à 6,33 milliards d'UC pour 241 opérations, soit une augmentation de 25,4 % par rapport à 2014.

3.1 Aperçu général des opérations du Groupe de la Banque

Les opérations du Groupe de la Banque en 2015 ont été guidées par l'objectif de réaliser une croissance à la fois inclusive et verte, tel que stipulé dans la Stratégie décennale (SD). À fin décembre 2015, ces opérations avaient augmenté de 25,4 % par rapport à fin 2014. Ce taux est important, comparé aux 15,1 % enregistrés à fin 2014 par rapport à 2013, et aux 3,1 % enregistrés à fin 2013 par rapport à fin 2012. Comme les années précédentes, les opérations ciblant les infrastructures, et principalement les infrastructures des secteurs des transports et de l'énergie, ont bénéficié de la majorité des ressources du Groupe de la Banque.

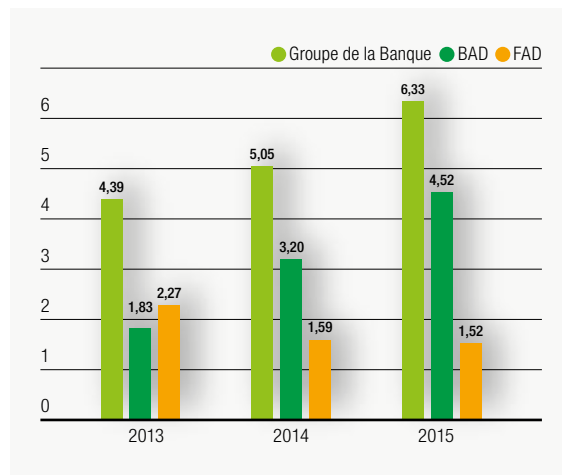
Aperçu général des opérations du Groupe de la Banque par guichet de financement. En 2015, les opérations totales du Groupe de la Banque se sont établies à 6,33 milliards d'UC. Le graphique 3.1 montre la répartition de ce montant par guichet de financement.

Pour le guichet BAD, les approbations totales se sont élevées à 4,52 milliards d'UC, dont des approbations au titre du secteur public de 2,97 milliards d'UC (représentant 65,7 % du total) et des approbations au titre du secteur privé de 1,55 milliard d'UC (représentant 34,3 % du total). Les approbations totales pour le guichet BAD ont augmenté de 41,1 % par rapport à 2014. En ce qui concerne la répartition, les opérations BAD pour le secteur public ont augmenté sensiblement de 78,3 % en 2015 par rapport à 2014, tandis que celles relatives au secteur privé BAD n'ont augmenté que de 0,9 % sur la même période (voir Tableau 3.1).

Le volume des financements BAD en 2015 tant pour le secteur public que pour le secteur privé a été également élevé, par rapport aux cibles fixées pour l'année. Pour le secteur public, les approbations réelles se sont élevées à 2,97 milliards d'UC, ce qui est de 65 % supérieur à la cible de 1,80 milliard d'UC. De même, pour le secteur privé, à 1,55 milliard d'UC, les approbations réelles ont dépassé la cible de 1,50 milliard d'UC, de 3,3 %.

Graphique 3.1

Approbations totales du Groupe de la Banque par guichet*, 2013-2015 (en milliards d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

* Notes :

- Il y a trois guichets de financement : BAD, FAD et FSN.
- Les approbations du FSN ne sont pas montrées, car, mesurées en millions d'UC, elles sont négligeables, comparé à celles de la BAD et du FAD, qui sont mesurées en milliards d'UC. Elles se sont élevées à 31,2 millions d'UC en 2013, 11,5 millions d'UC en 2014 et 12,5 millions d'UC en 2015.
- Par souci de complétude, le mécanisme de financement des Fonds spéciaux est inclus dans les approbations totales du Groupe de la Banque. Les approbations des Fonds spéciaux, qui ne sont pas non plus montrées dans le graphique, se sont élevées à 253,4 millions d'UC en 2013, 244,2 millions d'UC en 2014 et 288,9 millions d'UC en 2015.

L'accroissement des opérations du guichet du secteur public BAD est principalement lié à l'augmentation des emprunts sur le guichet souverain émanant des pays éligibles aux financements BAD, ainsi qu'à la prise en compte des pays FAD d'Afrique subsaharienne nouvellement admissibles aux ressources de la BAD. La révision de la politique de crédit du Groupe de la Banque a permis à ces pays d'accéder au guichet BAD, ce qui contribue à réduire le risque de concentration encouru par la Banque en prêtant principalement aux pays d'Afrique du Nord. L'augmentation du niveau des activités du guichet du secteur privé BAD est liée à l'intensification de ses opérations non souveraines, notamment à travers la facilité de financement du commerce, les instruments de garantie partielle de crédit et la facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé.

Le tableau 3.1 fait également ressortir que les approbations du FAD se sont établies à 1,52 milliard d'UC, en baisse de 4,9 % par rapport à 2014. Cette performance a été de 5,4 % inférieure à la cible fixée pour ce guichet pour 2015, à savoir 1,6 milliard d'UC. Ce niveau relativement plus faible des approbations en 2015 peut s'expliquer par les modalités de financement du cycle du FAD-13, qui a permis la concentration

des décaissements sur 2014, la première des trois années que dure le cycle, d'où la baisse progressive des ressources pendant les années restantes.

En ce qui concerne le Fonds spécial du Nigeria (FSN), deux opérations ont été approuvées en octobre 2015 pour un montant total de 12,5 millions d'UC, en faveur de deux projets : i) le projet d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes dans les secteurs concourant à la croissance au Togo, qui a bénéficié d'un prêt de 6,5 millions d'UC ; et ii) le projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'alimentation en eau potable au Bénin, financé par un prêt de 6 millions d'UC. Ces approbations ont représenté une augmentation de 8,8 % par rapport aux 11,5 millions d'UC approuvés en 2014 (voir Tableau 3.1 ci-dessus).

Par ailleurs, comme le montre le graphique 3.1, les approbations au titre des fonds spéciaux, qui ont atteint 288,9 millions d'UC, ont représenté 4,6 % des approbations totales du Groupe de la Banque. Il s'agissait d'approbations au titre de la Facilité africaine de l'eau (FAE), de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité

Tableau 3.1

Approbations totales du Groupe de la Banque par guichet, 2014-2015 (en millions d'UC)

Guichet	Opérations de 2014	Opérations de 2015		Variation en pourcentage (%)	
		Réalizations	Cible	par rapport aux opérations de 2014	par rapport à la cible de 2015
BAD, privé	1 536,21	1 549,54	1 500,00	0,9	3,3
BAD, public	1 665,09	2 968,68	1 800,00	78,3	64,9
BAD, total**	3 201,30	4 518,23	3 300,00	41,1	36,9
FAD	1 592,91	1 515,12	1 602,00	-4,9	-5,4
FSN	11,49	12,50	25,00	8,8	-50,0
Fonds spéciaux (FS)*	244,22	288,85	-	18,3	-
Groupe de la Banque	5 049,92	6 334,69	4 927,00	25,4	28,6

Source : Département de la statistique de la BAD.

* FS : voir liste dans le texte ci-dessous.

** Les chiffres étant arrondis, le montant total peut ne pas correspondre à la somme exacte des éléments.

Tableau 3.2

Approbations totales du Groupe de la Banque par instrument de financement en 2015 (en millions d'UC)

Instrument de financement	BAD	FAD	FSN	Groupe de la Banque
Prêts et dons	3 757,10	1 468,16	12,50	5 237,76
Autres approbations	761,13	46,96	-	1 096,94
dont Fonds spéciaux				288,85
Prises de participation privées	64,27			64,27
Garanties publiques et privées	696,86			696,86
Allègement de dette PPTE		46,96		46,96
Total des approbations*	4 518,23	1 515,12	12,50	6 334,69

Source : Département de la statistique de la BAD.

* Les chiffres étant arrondis, le montant total des approbations peut ne pas correspondre à la somme exacte des éléments.

alimentaire (GAFSP), de l'Africa Growing Together Fund (AGTF), du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA), de l'Initiative d'assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA), du Fonds fiduciaire pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) et du Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe (ZIM-Fund). Parmi les autres fonds spéciaux figuraient notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA), qui ciblait spécifiquement les opérations liées au secteur de l'énergie et aux changements climatiques.

Le tableau 3.2 portant sur les instruments de financement montre que les prêts et les dons se sont élevés à 5,24 milliards d'UC, soit 82,7 % des approbations totales. Le reste de 1,10 milliard d'UC (soit 17,3 %) comprenait les approbations au titre des prises de participation dans le secteur privé BAD, des garanties au titre des secteurs public et privé BAD et des approbations pour l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les prises de participations dans le secteur privé, à 64,3 millions d'UC, étaient destinées à financer les quatre opérations multinationales suivantes : CEC Africa Investments Limited, Atlantic Coast Regional Fund, AfricInvest Fund et Alitheia Identity Fund. Les garanties totales BAD, de 696,9 millions d'UC, comprenaient des garanties partielles de crédit au secteur public (397,8 millions d'UC), en faveur du Cameroun, et des garanties BAD au secteur privé (299,1 millions d'UC). Les garanties privées ont été accordées en appui à cinq intermédiaires financiers multinationaux et d'un projet de

centrale thermique au fuel lourd en Sierra Leone. Les 47 millions d'UC d'allègement de dette ont été accordés au Tchad, après que ce pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

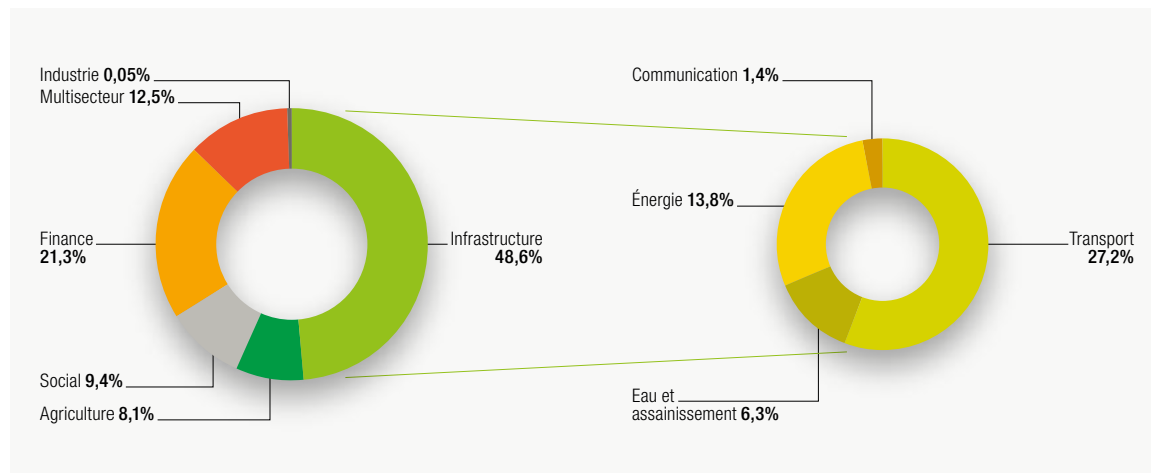
Répartition sectorielle des opérations du Groupe de la Banque.

En 2015, les opérations du Groupe de la Banque ont continué à être alignées sur la Stratégie décennale, qui privilégie les investissements en infrastructures dans les secteurs clés pour la transformation des économies africaines, que sont le transport, l'énergie, l'eau et l'assainissement, et les communications. Le graphique 3.2 présente la répartition des approbations totales du Groupe de la Banque en faveur des divers secteurs. Il en ressort que sur l'ensemble de ces approbations, qui totalisent 6,33 milliards d'UC, 3,08 milliards d'UC (48,6 %) ont été alloués aux projets d'infrastructure, la majeure partie revenant au transport (27,2 %) et à l'énergie (13,8 %), suivis de l'eau et de l'assainissement (6,3 %), tandis que la part du secteur des communications n'a été que de 1,4 %. L'allocation relativement grande en faveur des investissements en infrastructures témoigne de l'importance accordée par le Groupe de la Banque à la résorption des déficits de l'Afrique dans les infrastructures et de son engagement à promouvoir un développement inclusif et durable.

Le graphique 3.2 montre également que les opérations du secteur financier ont reçu 21,3 % des approbations totales du Groupe de la Banque. Il s'agissait essentiellement de lignes de crédit, de garanties et de financements du commerce

Graphique 3.2

Répartition sectorielle des approbations totales du Groupe de la Banque, 2015
(6,33 milliards d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

visant à réduire les contraintes de crédit auxquelles sont confrontées les entreprises sur le continent, en particulier les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). En Afrique, les MPME représentent plus de 45 % de tous les emplois et 33 % du PIB. La participation du Groupe de la Banque par le bais de lignes de crédit sert donc de garantie pour les MPME, qui peuvent ainsi accéder à des concours des intermédiaires financiers. Les ressources allouées aux opérations multisectorielles portant notamment sur la gestion des finances publiques et la gouvernance ont représenté 12,5 % des approbations totales du Groupe de la Banque. Ces opérations renforcent le contrôle budgétaire du gouvernement, la transparence et l'utilisation responsable des deniers publics, modernisent le système fiscal et améliorent le recouvrement, stimulent la mobilisation des ressources intérieures et facilitent la restauration de la prestation de services publics.

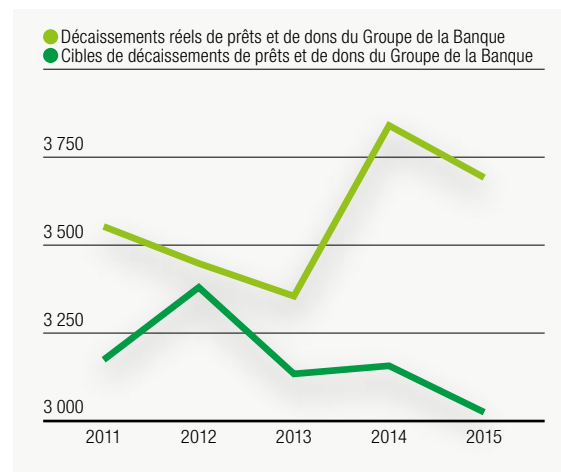
Le graphique montre aussi que le secteur social a reçu 9,4 % des approbations totales du Groupe de la Banque, pour des interventions dans le développement des compétences, les innovations technologiques et l'amélioration d'infrastructures dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Des données probantes portent à croire que la transformation structurelle de l'Afrique est entravée par des problèmes liés au capital humain, et notamment la pénurie de compétences appropriées. En aidant à atténuer les contraintes de compétences qui pèsent sur le secteur privé, le Groupe de la Banque continue de démontrer son attachement à faciliter la transformation structurelle à l'échelle sectorielle en Afrique.

D'après le graphique 3.2, le secteur agricole a représenté 8,1 % des approbations totales du Groupe de la Banque. Ce chiffre ne prend pas en compte les investissements dans l'infrastructure rurale qui, indirectement, soutiennent l'agriculture mais entrent dans la part des infrastructures. Néanmoins, cette part est relativement faible, et elle devrait être augmentée pour accroître la productivité agricole, stimuler les revenus dans les zones rurales et améliorer la sécurité alimentaire. Enfin, l'allocation à l'industrie est relativement insignifiante, à moins de 1 %, et devrait être accrue pour accélérer le rythme d'industrialisation de l'Afrique. En conséquence, le Groupe de la Banque doit soutenir les opérations du secteur privé et le développement des marchés financiers en vue d'accroître la part de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

Décaissements du Groupe de la Banque. La performance du Groupe de la Banque en matière de décaissements a varié

Graphique 3.3

Cibles de décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque comparé aux réalisations effectives, 2011-2015*
(en millions d'UC)



Source : Département du budget et de la programmation de la BAD.
* Le total des décaissements de prêts et de dons n'inclut pas les fonds spéciaux, les prises de participation et les garanties.

au fil du temps. En 2015, les décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque, compte non tenu des prises de participations, des garanties et des fonds spéciaux, se sont élevés à 3,03 milliards d'UC (Graphique 3.3), soit une diminution de 4,2 % par rapport à 2014. Au cours des cinq dernières années, ce n'est qu'en 2012 que les décaissements réels ont été étroitement conformes aux cibles. Cependant, entre 2012 et 2015, ils ont enregistré une marge plus large par rapport aux cibles, comme l'indique la baisse du taux de décaissement passé de 98 % en 2012 à 81,9 % en 2015. Il faut remédier à cette baisse.

Le tableau 3.3 montre les décaissements réels et ciblés de prêts et de dons du Groupe de la Banque en 2015 par guichet de financement. Il fait ressortir un taux de décaissement de 92,2 % pour le FAD, 74,9 % pour la BAD et seulement 49,8 % pour le FSN. Le taux de décaissement pour toutes les interventions du Groupe de la Banque a été de 81,9 % pour l'année.

Le taux de décaissement relativement bas a été dû principalement à des retards occasionnés par un certain nombre de facteurs, notamment la faiblesse des capacités institutionnelles et de gestion dans certains PMR, des retards dans la passation des marchés et la satisfaction aux conditions de décaissement, des situations de fragilité, des conflits, des

Tableau 3.3

Décaissements du Groupe de la Banque en 2015 : réalisations par rapport aux cibles (en millions d'UC)

Guichet	Décaissements	Décaissements	Décaissement
	Réels	Cibles	Taux (%)
BAD, privé	602,39	842,00	71,5
BAD, public	1 016,78	1 319,00	77,1
BAD, total	1 619,17	2 161,00	74,9
FAD	1 398,36	1 516,00	92,2
FSN	7,47	15,00	49,8
Groupe de la Banque	3 025,00	3 692,00	81,9

Source : Départements de la statistique et du contrôle financier de la BAD.

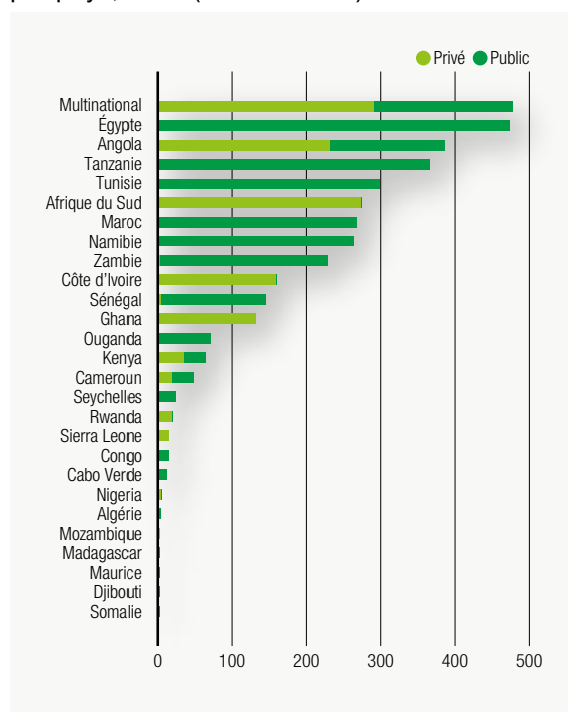
transitions politiques et, dans quelques cas, des enquêtes anti-corruption. Dans d'autres cas, les retards ont été causés par des processus nationaux complexes pour obtenir la ratification du parlement pour contracter des prêts. Afin de remédier aux retards de décaissement, le Groupe de la Banque mène des actions concertées, notamment le renforcement du suivi et du signalement des questions récurrentes, et la rationalisation des processus opérationnels intéressant le décaissement. Un groupe de travail interdépartemental a également été chargé d'actualiser les profils de décaissement et d'affiner le processus de fixation de cibles par région, pays et secteur. En

conséquence, les cibles de décaissement de l'institution ont été réexaminées objectivement, avant d'être communiquées aux bureaux extérieurs et aux divisions sectorielles. Le but étant de favoriser l'appropriation et la responsabilisation dans tous les segments opérationnels, et de faire en sorte que le Groupe de la Banque puisse atteindre des cibles de décaissement plus fiables et réalistes.

Approbations de la BAD par pays. Sur les approbations totales de prêts et de dons de la BAD, qui se sont élevées à 3,76 milliards d'UC, une proportion de 68,4 % a été allouée

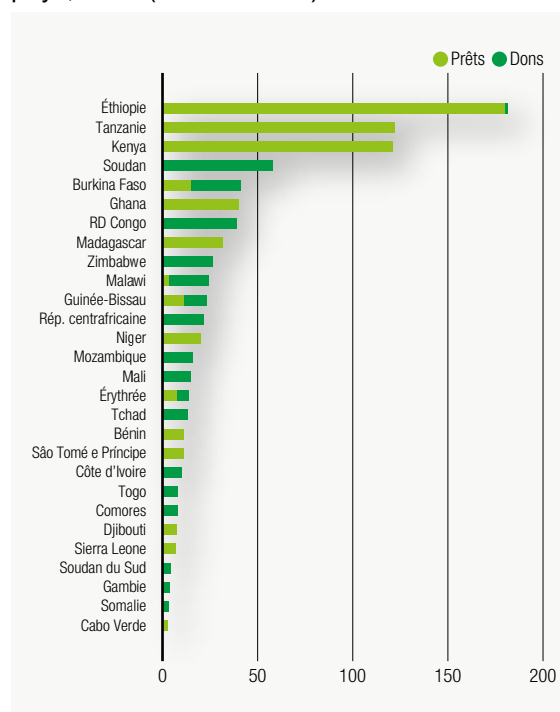
Graphique 3.4

Approbations de prêts et de dons de la BAD par pays, 2015 (millions d'UC)



Graphique 3.5

Approbations de prêts et de dons du FAD par pays, 2015 (millions d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

Note : Les montants pour le secteur privé excluent les prises de participation, les fonds spéciaux et les garanties.

au financement d'opérations du secteur public et le reste de 31,6 % à celui d'opérations du secteur privé. Le graphique 3.4 illustre la répartition de ces approbations par pays bénéficiaires, dont les suivants : en 2015, le Congo a été classé pays BAD en transition, et le Cameroun, le Kenya et la Zambie sont devenus pays à financement mixte, c'est-à-dire éligibles aux ressources de la BAD comme à celles du FAD. De même, suite à l'approbation de la politique de crédit révisée du Groupe de la Banque en mai 2014, un certain nombre de PMR exclusivement FAD (Ouganda, Sénégal et Tanzanie) ont pu accéder aux ressources non concessionnelles du guichet public BAD pour le financement d'opérations. Ces pays ont utilisé des ressources BAD additionnelles pour financer des opérations d'infrastructures, en particulier dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et assainissement (y compris des programmes d'assainissement concourant à la résilience au climat), de l'agriculture, du développement des compétences et de l'entrepreneuriat, entre autres. Ces secteurs reflètent les domaines prioritaires définis dans les documents de stratégie pays axés sur les résultats, établis pour les différents pays.

Approbations du FAD par pays. Sur les approbations totales de prêts et de dons du FAD (1,12 milliard d'UC), une proportion de 43,8 % a été allouée aux opérations multinationales et le solde de 56,2 %, à 28 bénéficiaires de ressources FAD. Le graphique 3.5 présente la répartition des prêts et des dons entre les 28 PMR bénéficiaires. En s'appuyant sur les critères d'allocation basée sur la performance (ABP) et de l'analyse de soutenabilité de la dette (ASD), le graphique 3.5 montre que certains pays FAD (Tanzanie, Kenya, Ghana, Madagascar, etc.) ont reçu uniquement des prêts concessionnels, tandis que d'autres, tels que le Soudan, la RDC, le Mali et la Côte d'Ivoire, ont reçu uniquement des dons. D'autres pays, comme le Burkina Faso, le Malawi et l'Érythrée, ont reçu une combinaison de prêts et de dons. Les trois pays à financement mixte, le Cameroun, le Kenya et la Zambie, qui sont éligibles aux allocations FAD basées sur la performance, ne figurent pas au graphique 3.5 parce qu'ils n'ont pas utilisé leur allocation pour le financement de projets en 2015. Par exemple, la Zambie avait concentré l'utilisation de son allocation 2015 en 2014 pour financer en partie le projet de réhabilitation du barrage de Kariba. De même, les données factuelles montrent que les deux pays BAD en transition, le Congo et le Nigeria, n'ont pas utilisé leurs allocations FAD pour le financement de projets en 2015, étant donné qu'ils avaient également concentré ces allocations relativement plus modestes en début de période pour le financement d'opérations en 2014.

3.2 Opérations du Groupe de la Banque par secteur prioritaire et domaine d'intérêt particulier

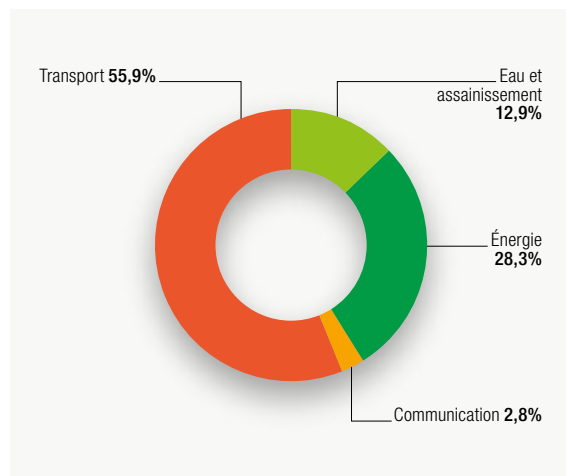
La présente section passe en revue les opérations du Groupe de la Banque, avec un accent particulier sur les secteurs prioritaires et les domaines bénéficiant d'une attention spéciale dans la Stratégie décennale (SD). Ceux-ci comprennent l'infrastructure (énergie, transport, eau et assainissement, et communication), le développement du secteur privé, l'intégration régionale, la gouvernance et l'obligation de rendre compte, les compétences et la technologie. La section passe également en revue les trois domaines spéciaux de la SD, à savoir le genre, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que les États fragiles, ce dernier domaine bénéficiant particulièrement des opérations d'appui budgétaire visant à s'attaquer à la fragilité et à d'autres problèmes socioéconomiques dans certaines zones défavorisées du continent.

Énergie. Durant l'année, le Groupe de la Banque a continué de jouer son rôle moteur dans le secteur énergétique de l'Afrique, en partenariat avec d'autres institutions africaines et des partenaires internationaux. Son action a été facilitée par le biais du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), de la Plateforme africaine de l'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4All) et du Groupe africain des leaders de l'énergie. L'accent mis par le Groupe de la Banque sur le secteur de l'énergie témoigne de l'ampleur des déficiences dans ce secteur en Afrique, déficiences qui entravent le développement du continent. En conséquence, pour mobiliser des partenariats et des financements en vue de combler l'énorme déficit énergétique de l'Afrique, la BAD a tenu en septembre 2015, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, une réunion consultative de haut niveau avec les différents acteurs, réunion au cours de laquelle la Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique a été présenté et examiné. Cette initiative s'est fixé pour objectif ambitieux de favoriser l'accès universel de tous les PMR à l'énergie à l'horizon 2025. Les détails du Nouveau Pacte ont été décrits au chapitre 2.

L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) a été annoncée lors de la Conférence des parties (COP21). Elle a également été entérinée par les Chefs d'État et de gouvernement et les ministres de l'Environnement africains, le G7 (Sommet d'Elmau) et le G20 (Sommet sur l'énergie). À cette conférence, la BAD a annoncé qu'elle triplerait ses financements destinés aux interventions relatives aux changements climatiques d'ici à 2020, qui pourront ainsi aller jusqu'à 5 milliards d'USD par an.

Graphique 3.6

Approbations totales du Groupe de la Banque pour l'infrastructure, 2015 (3,08 milliards d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

Encadré 3.1

Projet d'énergie renouvelable pour les États de l'OMVG

Approuvé en septembre 2015, ce projet d'énergie renouvelable vise à garantir l'alimentation des quatre États membres de l'OMVG en énergie renouvelable, propre et abordable, tout en œuvrant à la promotion de l'intégration régionale, à travers le partage de l'énergie et l'amélioration de la qualité de l'alimentation en électricité.

En améliorant l'alimentation en électricité, ce projet contribuera à élargir l'accès des ménages à une énergie plus fiable, tout en stimulant la compétitivité des entreprises dans chacun des pays membres et la croissance économique, et en créant des emplois, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. À travers l'interconnexion des réseaux, ce projet contribuera également à l'extension du pool énergétique, à la création d'un marché régional de l'électricité et à la réduction du coût moyen de l'électricité dans chaque État membre de l'OMVG. Par ailleurs, le recours à l'hydroélectricité réduira substantiellement la consommation des combustibles fossiles et, partant, les émissions de gaz à effet de serre, concourant ainsi à la réalisation des objectifs de la COP21.

Les approbations totales du Groupe de la Banque pour l'année en faveur du secteur de l'énergie se sont établies à 871,6 millions d'UC, dont 841 millions d'UC (96,5 %) sous forme de prêts et de dons, le reste (30,6 millions d'UC) étant financé par le biais de prises de participation, de garanties et de fonds spéciaux, en particulier le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA). Les approbations de prêts et de dons en faveur du secteur de l'énergie représentent 28,3 % de toutes les approbations en faveur des infrastructures (Graphique 3.6). Au nombre des principaux projets approuvés dans le secteur de l'énergie, figurent notamment : i) le Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Kenya et de la Tanzanie (102,8 millions d'UC) ; ii) le Projet d'accès à l'électricité dans les zones rurales en Ouganda (80,2 millions d'UC) ; et iii) le Projet d'énergie de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) (97 millions d'UC). Tous ces projets devraient contribuer à l'amélioration de l'alimentation en électricité dans chacun de ces pays.

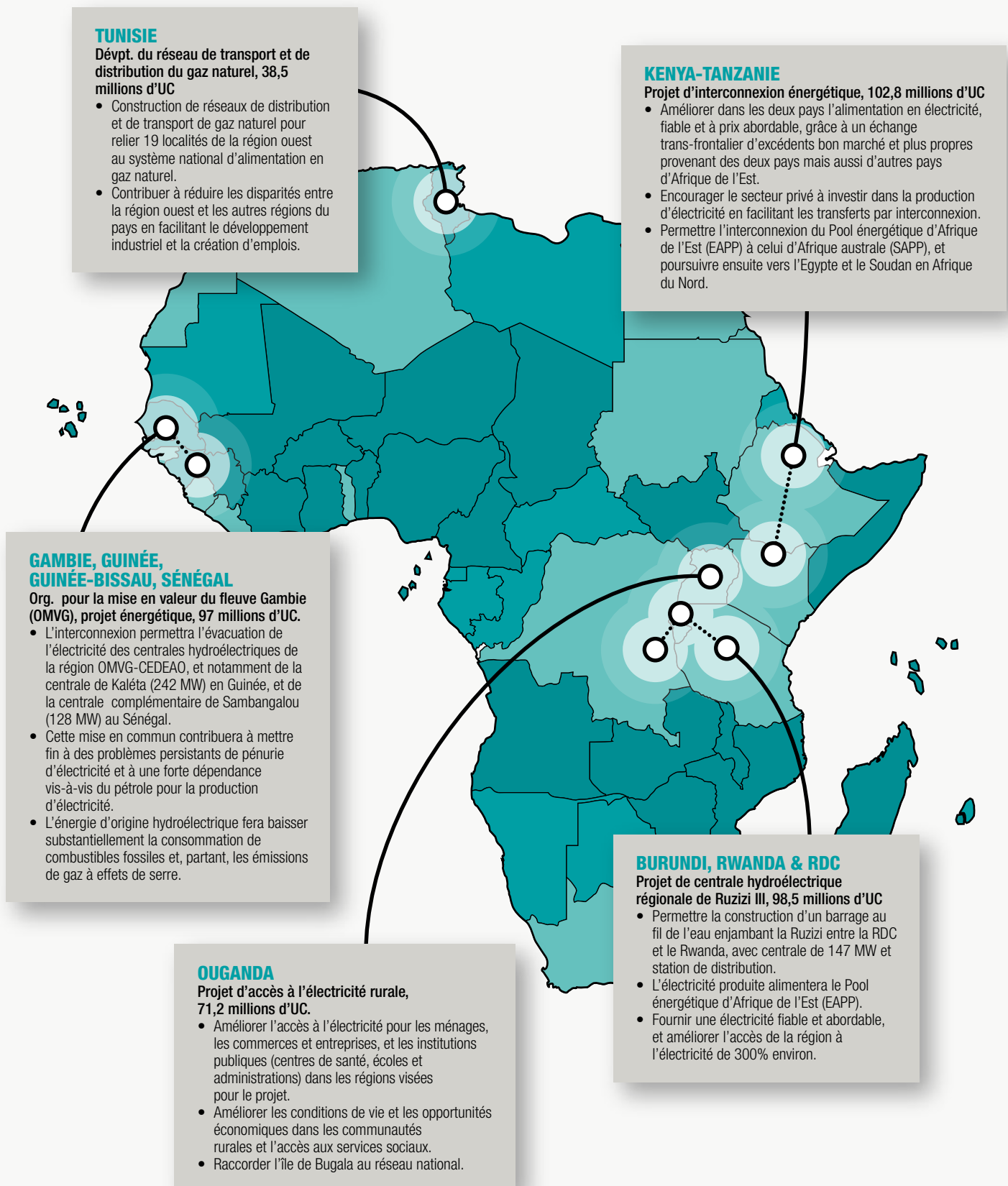
Le Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Kenya et de la Tanzanie contribuera à l'amélioration de l'alimentation en électricité fiable et abordable dans la région de l'Afrique de l'Est. Il permettra de relier le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est au Pool énergétique de l'Afrique australe. Il est également prévu à l'avenir de relier les réseaux électriques de l'Égypte et du Soudan en Afrique du Nord, ce qui permettra à ces deux pays de remplacer la production d'énergie thermique, dont le coût est élevé, par l'hydroélectricité, moins coûteuse et plus propre, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet approuvé en faveur de l'Ouganda contribuera à élargir l'accès à l'électricité en faveur des ménages ruraux, des petites et moyennes entreprises ainsi que des institutions publiques (telles que des centres de santé ruraux, des établissements scolaires et des bureaux de l'administration publique locale) dans les zones du projet. Dans un pays où une proportion de 8 % seulement de la population rurale a accès à l'électricité, ce projet entend contribuer à la croissance verte et à la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale, en particulier pour les pauvres des zones rurales.

Le projet d'énergie approuvé en faveur de l'OMVG, qui concourt à la protection de l'environnement, cible la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Le projet est destiné à mettre en valeur l'immense potentiel en énergie de la région pour promouvoir une énergie abordable pour ses habitants (voir Encadré 3.1).

Carte 3.1

Principaux projets nationaux et régionaux (multinationaux) du secteur de l'énergie approuvés par les Conseils en 2015



Environnement et changements climatiques. L'atténuation des changements climatiques et les mesures d'adaptation sont au centre de l'Accord historique de Paris conclu lors de la Conférence sur les changements climatiques de décembre 2015 (COP21), à laquelle le Groupe de la Banque a pris une part active. Pour les détails des activités menées par le Groupe de la Banque dans ce domaine en 2015 et à l'occasion de la COP21, on se reportera à la section 2.3.

Transport. En novembre 2015, le Groupe de la Banque a organisé son premier forum sur les transports, sur le thème « Transport durable pour une Afrique intégrée ». Ce forum a fait observer que le transport vert et inclusif joue un rôle crucial dans la stimulation de la croissance durable dans la mesure où le transport vert suppose des véhicules plus propres et plus efficaces, une réduction de la pollution de l'air, une moindre congestion et plus d'emplois verts, conformément aux objectifs de la COP21 qui vient de se tenir sur les changements climatiques. Lors du forum sur les transports, la BAD a également réitéré son engagement à œuvrer de concert avec les pays membres régionaux pour s'assurer que le transport joue un rôle de catalyseur dans la promotion de la participation de l'Afrique à l'agro-industrie et aux chaînes de valeur mondiales de la fabrication, facilitant ainsi l'intégration régionale et offrant également des opportunités pour l'inclusion sociale.

En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur des opérations du secteur du transport se sont élevées à 1,72 milliard d'UC, dont 1,58 milliard d'UC (91,9 %) au titre des prêts et des dons. Le reste de 139,5 millions d'UC (8,1 %) représentait les financements sur les fonds spéciaux, et notamment sur l'Africa Growing Together Fund (AGTF). Les approbations pour le secteur des transports ont représenté la plus grande part (55,9 %) des 3,08 milliards d'UC d'approbations totales du Groupe de la Banque pour les opérations d'infrastructures (voir Graphique 3.6 ci-dessus).

L'encadré 3.2 présente trois opérations approuvées : i) le Programme d'appui au secteur du transport en Tanzanie (248,0 millions d'UC) ; ii) le Projet de réhabilitation de la route Chinsali-Nakonde en Zambie (172,8 millions d'UC) ; et iii) le Projet de modernisation des infrastructures routières en Tunisie (152,9 millions d'UC).

Alimentation en eau et assainissement. L'importance de la sécurité hydrique pour le développement économique et social durable en Afrique est soulignée dans la Stratégie

Encadré 3.2

Opérations choisies du secteur du transport approuvées en 2015

Le *Programme d'appui au secteur des transports en Tanzanie (TSSP)* comprend des interventions ciblant principalement le sous-secteur routier, mais il couvre également des études de faisabilité portant sur les sous-secteurs du transport ferroviaire et du transport aérien. L'amélioration de l'état des routes facilite l'accès aux produits agricoles en Tanzanie, stimulant ainsi l'accroissement de la productivité. Les routes améliorent également les liens avec les pays voisins tels que le Malawi, le Mozambique, la Zambie et la RDC, en plus de faciliter le commerce transfrontalier et d'approfondir l'intégration régionale.

Le *Projet de la route Chinsali-Nakonde* constitue un tronçon de l'Autoroute transafricaine ainsi que du Corridor routier nord-sud (NSC). Le NSC est un corridor prioritaire desservant huit pays de la région, à savoir la Tanzanie, la RDC, la Zambie, le Malawi, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique et l'Afrique du Sud.

Le *Projet de modernisation des infrastructures routières (PMIR)* en Tunisie vise à réhabiliter 719 km de routes classées, dont la plupart sont situées dans des gouvernorats de la partie continentale du pays. Ce projet contribuera également à la modernisation des infrastructures de génie civil le long du réseau routier classé, en vue de les rendre plus résilientes aux effets des changements climatiques.

décennale de la Banque. En 2015, le Groupe de la Banque a continué d'appuyer les services et institutions d'infrastructure d'alimentation en eau et d'assainissement qui contribuent au développement socioéconomique et à la résilience aux catastrophes liées à l'eau et aux changements climatiques dans les zones urbaines, périurbaines et rurales. Dans l'accomplissement de sa mission, tout comme les années précédentes, la Banque a continué de jouer ses rôles administratifs et d'appui en faveur des trois initiatives spéciales complémentaires : l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), le Programme multidonateurs du partenariat pour l'eau (MDWPP) et la Facilité africaine de l'eau (FAE) (voir Encadré 3.3).

Encadré 3.3

Les trois initiatives du secteur de l'eau

Facilité africaine de l'eau (FAE). La FAE est une initiative du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), qui a commencé ses opérations en 2006. La Facilité mobilise des ressources pour financer des activités de mise en valeur des ressources en eau en Afrique. Depuis 2006, elle a financé 96 projets nationaux et régionaux dans 51 pays. En 2015, elle a célébré ses dix ans d'activités et préparé sa nouvelle stratégie de long terme pour guider sa future orientation stratégique et ses opérations à venir. La FAE, qui se considère comme une « facilité de préparation des projets », a été désignée « Facilité de préparation de l'année » à l'occasion du Sommet des DG d'Africa Investor (Ai) sur le développement et l'investissement en infrastructures en 2015. Au nombre des réalisations de la FAE au titre de l'exercice figurent : i) trois nouvelles approbations de projets, dont une en faveur de la RDC, considérée comme un État en situation de fragilité ; ii) 100 millions d'euros mobilisés pour le renforcement de la base de financement au profit du secteur, et iii) une Initiative spéciale pour les changements climatiques, qui déclenchera d'autres investissements pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR). Cette initiative a été conçue par la Banque en 2002 et adoptée par les pays membres régionaux (PMR) et les donateurs en 2005 comme cadre pour l'accroissement du financement en faveur de l'alimentation en eau et l'assainissement (AEA) dans les zones rurales en Afrique, aux fins de réaliser l'accès universel. Le lancement de l'Initiative a été suivi d'une hausse de la demande de services d'alimentation en eau et d'assainissement. En plus de la nouvelle approbation intervenue en 2015 financée sur les ressources du Fonds fiduciaire de l'IAEAR en faveur du Programme de réformes et de renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur de l'eau au Soudan (15,6 millions d'UC), le Fonds fiduciaire a décaissé 3 millions d'euros pour appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales de reconstruction post-Ebola de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du renforcement de la résilience à la maladie à virus Ebola dans les pays touchés par l'épidémie, par l'amélioration durable des services d'eau et d'assainissement pour les couches les plus vulnérables de la population. Le Fonds fiduciaire de l'IAEAR cofinance également le projet « Atlas de l'assainissement », qui fournira un appui stratégique étayé par les faits de façon à faciliter la prise de décisions en vue de l'intensification et de la pérennisation de la prestation de services d'assainissement dans tout le continent.

Programme multidonateurs du partenariat pour l'eau (MDWPP). Le MDWPP a également été lancé en 2002 pour promouvoir la mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de la Banque dans les opérations qu'elle finance dans les PMR. Il a contribué à la création d'initiatives clés, telles que la FAE et l'IAEAR, qui ont eu pour effet de renforcer les capacités de la BAD et des PMR en matière de GIRE. Le programme a aussi permis à la Banque de jouer un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue avec les acteurs régionaux sur les questions essentielles du secteur de l'eau.

En 2015, le MDWPP a financé les études et activités suivantes : i) l'édition et la publication du rapport intitulé : « Libérer le potentiel des eaux transfrontières en Afrique », portant sur le rôle de la Banque dans la réalisation de l'intégration régionale par le biais du développement et de la gestion des bassins transfrontières ; ii) une étude sur le Fonds de garantie des investissements du secteur de l'eau ; et iii) le cofinancement du projet « Atlas de l'assainissement », cité plus haut.

Pendant l'année, le Groupe de la Banque a pris des mesures pour s'attaquer à la question du manque d'accès à une eau de qualité acceptable dans les zones urbaines et rurales. Ses interventions ont contribué à soutenir les moyens d'existence dans plusieurs pays grâce à des opérations représentant un engagement total de 398,7 millions d'UC, approuvées en faveur du développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les PMR. Les approbations totales comprenaient 326,8 millions d'UC (82 %) de prêts et de dons, et les 71,9 millions d'UC restants (18 %) provenaient

de fonds spéciaux, dont la Facilité africaine de l'eau (FAE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le Fonds fiduciaire de l'IAEAR, l'Africa Growing Together Fund » (AGTF) et le Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe (ZIM-Fund).

Deux des plus grandes opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement approuvées, une en Tanzanie et l'autre en Angola, méritent tout particulièrement d'être mentionnées : i) le Projet de fourniture durable d'eau potable



Investissement dans une infrastructure routière résiliente au climat, en Zambie.

et d'assainissement en milieu urbain d'Arusha en Tanzanie (150,2 millions d'UC), et ii) le projet d'appui institutionnel pour la fourniture durable d'eau potable et de services d'assainissement en milieu urbain d'Angola (89,7 millions d'UC). Le projet d'Arusha vise à offrir des services sûrs, fiables et durables d'alimentation en eau et d'assainissement dans la ville d'Arusha, en Tanzanie, contribuant ainsi à améliorer la santé et le bien-être social ainsi que les conditions de vie des bénéficiaires. Le projet approuvé en Angola a pour objectif d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau, et de renforcer la capacité et l'efficacité des institutions du secteur de l'eau et de l'assainissement aux niveaux central et provincial.

Intégration économique régionale. Le Groupe de la Banque a continué de promouvoir l'intégration régionale et économique sur le continent en renforçant l'efficacité de son soutien aux PMR, aux communautés économiques régionales (CER) et aux autres organisations régionales ainsi qu'au secteur privé. Le Groupe de la Banque s'attache à promouvoir l'intégration régionale de façon à créer des marchés plus vastes, plus

intéressants, à établir un lien entre les pays sans littoral et les marchés internationaux et à soutenir le commerce intra-africain. Ces interventions sont destinées à réaliser la vision de la BAD en matière de stabilité, d'intégration et de prospérité des PMR, vision caractérisée par des économies compétitives, diversifiées et connaissant une croissance durable, qui participent pleinement aux échanges et aux investissements mondiaux.

En novembre 2015, les Conseils d'administration ont approuvé la nouvelle Politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR) pour la période 2014-2023. Celle-ci met l'accent sur la création de marchés plus larges et plus attractifs, et sur la connexion des pays enclavés aux marchés internationaux et l'appui au commerce intra-africain pour favoriser le développement du continent. La PSIR donnera une traduction opérationnelle à la Stratégie décennale de la BAD, qui réaffirme l'engagement du Groupe de la Banque à promouvoir l'intégration régionale en Afrique en faisant de celle-ci un des cinq domaines prioritaires d'intervention.

En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur des opérations régionales (multinationales) se sont élevées à 1,44 milliard d'UC, en hausse de 34 % par rapport au 1,08 milliard d'UC enregistré en 2014. Ces approbations comprenaient des prêts et des dons totalisant 1,07 milliard d'UC (74 %), les 375,3 millions d'UC restants (26 %) étant financés par des prises de participation, des garanties et cinq fonds spéciaux : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR), la Facilité africaine de l'eau (FAE), le Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA) et le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA).

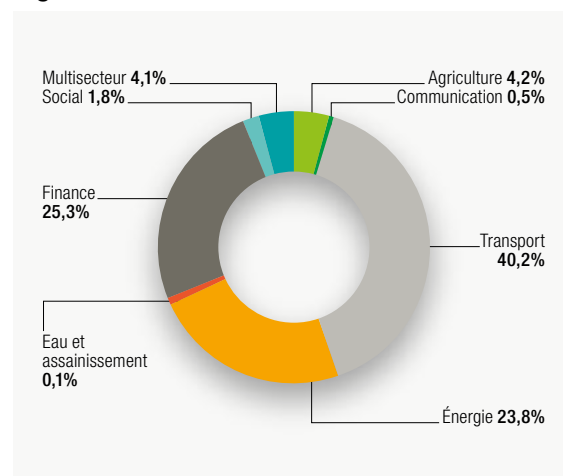
Sur l'ensemble des approbations du Groupe de la Banque en faveur des opérations multinationales (régionales) de 1,44 milliard d'UC, la plus grande part (40,2 %) est allée au transport, suivi du secteur de la finance (25,3 %) (lignes de crédit aux MPME, financement du commerce, garanties et prises de participation), de l'énergie (23,8 %), tandis que le solde de 10,7 % a été alloué en plus petites parts à l'agriculture, au multisecteur, au secteur social, aux communications, et à l'eau et l'assainissement (voir Graphique 3.7).

Parmi les opérations régionales, le plus grand projet approuvé a été la phase II du Projet d'aménagement du corridor routier Ketta-Djoum (147,0 millions d'UC), un important tronçon de la route reliant les capitales du Congo (Brazzaville) et du Cameroun (Yaoundé). Outre le fait d'aider à stimuler les échanges entre les deux pays, le projet contribuera à consolider l'intégration régionale en Afrique centrale en facilitant l'interconnexion des routes reliant le Cameroun, le Congo, la RDC, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine. Le projet comporte également une composante de biodiversité qui vise à sensibiliser les communautés locales sur les mesures de protection pour préserver les forêts classées et les parcs et renforcer les capacités en matière d'aménagement des terres, promouvant de ce fait la croissance verte.

Deux des plus grands projets régionaux approuvés octroyant des lignes de crédit aux MPME et assurant le financement du commerce ont été : i) Firstrand Bank en Afrique australe (72,5 millions d'UA), passé en revue dans la section sur les opérations du secteur privé, et ii) la participation aux risques de Standard Chartered Bank (SCB) (71,1 millions d'UC). Le projet de la SCB vise à accroître sa facilité d'accord de participation aux risques (RPA) de 200 à 300 millions d'USD pour coïncider avec l'échéance de la facilité initiale en mai

Graphique 3.7

Répartition sectorielle des opérations régionales financées en 2015



Source : Département de la statistique de la BAD.

2016. La facilité est un mécanisme de partage de risques sans financement, qui requiert de la Banque de n'effectuer de décaissement qu'en cas de défaut de paiement dans le cadre d'une transition commerciale garantie. L'augmentation du plafond de la facilité permettra aux banques émettrices sur le continent de bénéficier de plus d'appui de financement du commerce de la part de la SCB. Il s'agit de la plus grande facilité d'accord de participation aux risques que la Banque ait signée avec une quelconque banque confirmatrice au titre de son Programme de financement du commerce.

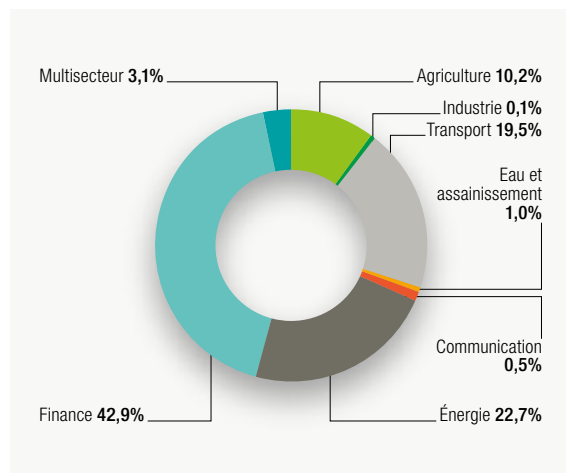
Le soutien du Groupe de la Banque aux pools énergétiques régionaux va dans le sens de l'importance qu'accorde la Stratégie décennale à l'énergie (l'infrastructure) et à l'intégration régionale pour l'Afrique. L'approbation d'un projet régional clé à cet égard a été le projet d'interconnexion des réseaux électriques Kenya-Tanzanie (102,8 millions d'UC), qui doit être raccordé au système de transport d'électricité Éthiopie-Kenya, qui fait partie des lignes électriques de l'Afrique orientale, d'une capacité de transfert de 2 000 MW. Ainsi, une fois achevé, il constituera la principale liaison pour le transport de l'électricité entre le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est et les pays d'Afrique du Nord tels que le Soudan et l'Égypte. L'achèvement de la construction de la ligne est attendu début 2017. Le projet contribuera : i) à améliorer la fourniture d'électricité au Kenya et en Tanzanie et dans la région de l'Afrique de l'Est en général et ii) à réduire les coûts d'exploitation de la production d'énergie en remplaçant une

partie de la production d'énergie à base thermique d'un coût élevé par l'hydroélectricité d'un coût moindre. Cela permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Opérations du secteur privé. La création du Fonds pour les infrastructures Africa50 en 2013 et sa constitution en société par la suite au Maroc en 2014, ont marqué une étape importante dans la transition de la Banque vers la mobilisation de financements innovants des secteurs privé et public pour le développement de l'infrastructure, tant en provenance de l'intérieur que de l'extérieur de l'Afrique. Aujourd'hui, les investissements privés dans le secteur de l'énergie en Afrique tirent parti de la croissance rapide des producteurs d'électricité indépendants, auxquels plus de 4 milliards d'USD par an sont alloués par les investisseurs du secteur privé en Afrique subsaharienne. En conséquence, en 2015, l'énergie et les autres infrastructures ont bénéficié des opérations du secteur privé.

En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur du secteur privé se sont élevées à 1,56 milliard d'UC, en légère baisse de 1,9 % par rapport au 1,59 milliard d'UC d'opérations financées dans ce secteur en 2014. Ces approbations étaient constituées de prêts et de dons, de prises de participation, de garanties, totalisant 1,55 milliard d'UC, et de deux Fonds spéciaux totalisant 10,93 millions d'UC. Les fonds spéciaux étaient : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA).

Graphique 3.8
Opérations du secteur privé
par secteur, 2015



Source : Département de la statistique de la BAD.

En 2015, sur l'ensemble des approbations en faveur du secteur privé de 1,56 milliard d'UC, la finance a représenté la plus grande part (42,9 %), suivie de l'énergie (22,7 %), les parts restantes allant au transport (19,5 %), à l'agriculture (10,2 %) et à d'autres secteurs (voir Graphique 3.8). La plus grande part enregistrée par le secteur financier était sous forme de lignes de crédit principalement en faveur des MPME, de financement du commerce, et des garanties accordées à certains des intermédiaires financiers de premier plan pour des activités de rétrocession à des entreprises en difficultés financières qui, autrement, n'auraient pas eu accès au financement faute de garantie. Trois opérations, qui feront l'objet d'analyse ci-après, sont financées par le secteur privé dans les secteurs des finances, du transport et de l'énergie. La première, dans la finance, et la plus importante, est la « Banco de Poupança e Crédito » en Angola (231,5 millions d'UC). Le second projet est celui de « Ghana Airports Company Limited » (85,5 millions d'UC), dans le domaine des transports, et le troisième est le projet multinational de CEC Africa Investment Limited (36,2 millions d'UC), qui concerne l'énergie. On trouvera ci-après une description sommaire de chacun des trois projets choisis :

La Banco de Poupança e Crédito (BPC) a bénéficié d'une ligne de crédit (LDC), remboursable sur une période de 10 ans (avec un différé d'amortissement de deux ans) et garantie par le gouvernement, à hauteur de 325 millions d'USD, censée lui permettre d'augmenter son portefeuille de prêts de 800 millions d'USD au cours des cinq à sept années à venir. La BPC ciblera principalement des entreprises moyennes et quelques grandes entreprises intervenant dans les secteurs prioritaires, dont l'eau, l'agriculture et l'industrie. Pour renforcer l'efficacité de ses interventions, le Groupe de la Banque fournira également des services de conseil à BPC, en particulier pour la mise en place de systèmes de gestion environnementale et sociale. Le projet contribuera à stimuler la diversification et la compétitivité de l'économie angolaise, qui repose en grande partie sur le pétrole.

Le programme d'investissement en capital de « Ghana Airports Company Limited » (GACL) prévoit la construction d'une nouvelle aérogare moderne à l'aéroport international Kotoka (KIA) d'Accra, pour faire passer sa capacité de 2,4 millions à 5 millions de passagers par an, et la réhabilitation d'autres aéroports administrés par GACL, notamment ceux de Kumasi, de Tamale, de Ho et de Wa. Le projet renforcera le secteur du transport du Ghana et de la région dans l'ensemble par l'accroissement des capacités des aéroports existants et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des opérations aéroportuaires.

Le dernier exemple du secteur privé concerne la compagnie CEC Africa, qui a été constituée en 2013 en tant qu'entreprise panafricaine ayant pour mission de développer, de financer et d'exploiter des projets d'électricité en Afrique subsaharienne. En 2015, les Conseils ont approuvé le projet « Blue Flare » de CEC en Sierra Leone. CEC est stratégiquement positionnée le long de la chaîne de valeur de l'énergie, avec des investissements dans la distribution, la production d'énergie hydraulique et thermique, ainsi que des énergies renouvelables. CEC a également bénéficié de la facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé pour l'aider à faire face à l'environnement à haut risque dans le pays. L'investissement de la Banque appuiera la croissance d'une société de services publics africaine d'inspiration locale et offrira une plateforme pour le développement de projets additionnels et la création d'emplois.

Appui à la gouvernance et à l'obligation de rendre compte.

Dans l'ensemble, la Banque a accompli des progrès notables dans la fourniture d'appui en matière de gouvernance en 2015. À fin décembre 2015, les approbations totales en faveur des opérations relatives à la gouvernance s'élevaient à 788,9 millions d'UC, dont 689,3 millions d'UC (87,4 %) de prêts et de dons, les 99,6 millions restants (12,6 %) étant constitués d'autres approbations, dont 47 millions d'UC d'allègement de dette PPTE au point d'achèvement pour le Tchad, 47,6 millions d'UC provenant de la Facilité relative à l'accord de participation aux risques du secteur privé (PSF-RPA) et 52 millions d'UC provenant du Fonds fiduciaire pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Près des trois quarts du volume des prêts en 2015 étaient des opérations d'appui programmatique (OAP), contre 27 % de projets d'appui institutionnel.

Le Cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance pour 2014-2018 (GAP-II), approuvé par les Conseils en 2014, sert de principal instrument de programmation pour les opérations de gouvernance dans le cadre général de la Stratégie décennale (SD). Le GAP II s'articule autour de trois principaux piliers qui permettent au Groupe de la Banque de mener ses activités et d'améliorer la qualité de la gouvernance en Afrique, à savoir : i) gestion du secteur public et gestion économique, ii) gouvernance sectorielle, et iii) climat d'investissement et des affaires. En outre, les interventions en matière de gouvernance ont également contribué aux autres domaines prioritaires de la SD, comprenant le développement du secteur privé, l'intégration de la problématique homme-femme, les programmes visant à remédier à la situation de fragilité, et à renforcer la résilience économique.

Gestion du secteur public et gestion économique (PSEM) :

Les interventions de la Banque au titre de la gestion du secteur public et de la gestion économique ont visé à la poursuite du renforcement des politiques et des capacités institutionnelles des gouvernements afin d'améliorer l'utilisation transparente et responsable des ressources publiques, et de renforcer la capacité des citoyens à demander des comptes aux pouvoirs publics. Deux opérations majeures ont été entreprises en 2015. Au Niger, le Groupe de la Banque a soutenu la mise en œuvre du Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire du pays (PAREFSA I) par le biais d'un prêt sous forme d'opération d'appui programmatique, d'une valeur de 20 millions d'UC en ayant recours au guichet FAD. L'objectif est de soutenir la création de conditions propices à la promotion d'une croissance inclusive par l'amélioration de la sécurité alimentaire. La Banque a également approuvé une enveloppe de 15 millions d'UC pour le financement du Programme d'appui d'urgence à la gouvernance et à la reprise économique au Mali (EGERSP). Le financement provient de la Facilité d'appui à la transition (TSF). Le programme EGERSP représente en partie un effort coordonné par la communauté internationale pour rétablir l'autorité de l'État et donner un coup de fouet à la relance économique afin d'inverser la détérioration de la situation humanitaire due aux différentes crises qu'a connues le pays ces trois dernières années. Par le biais des interventions dans le cadre de la PSEM, le Groupe de la Banque a fait montre de souplesse et de capacité de réaction en s'attaquant aux situations de fragilité et d'urgence.

Gouvernance sectorielle : Dans ses efforts suivis pour améliorer la gouvernance sectorielle visant spécifiquement à lutter contre la corruption dans les opérations de passation des marchés au niveau du secteur, le Groupe de la Banque a apporté un appui pour le renforcement des politiques et du cadre juridique dans un certain nombre de PMR. Par exemple, une opération d'appui programmatique (OAP), pour un montant total de 50 millions d'UC provenant du guichet FAD, a été approuvée en faveur du Programme d'appui à la réforme et à la gouvernance du secteur de l'électricité en Tanzanie. Cette opération visait à renforcer la compétitivité du secteur énergétique de la Tanzanie, un secteur qui a, par le passé, pâti d'une faible gouvernance économique et financière.

Climat d'investissement et des affaires : Les interventions dans ce domaine ont porté sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels par l'amélioration des codes d'investissement et la mise en place de systèmes judiciaires solides pour une meilleure exécution des contrats et le règlement des différends.

La Banque a également appuyé le renforcement des cadres stratégiques juridiques et institutionnels pour les partenariats public-privé (PPP). Au nombre des exemples figurent les dons d'assistance technique pour le Projet d'appui institutionnel pour les partenariats public-privé en Éthiopie (ISP-PPP), d'un montant de 1,6 million d'USD, et le Projet de renforcement institutionnel pour les partenariats public-privé en Namibie (ISPPP), pour 2,8 millions d'USD.

Promotion du développement des compétences et du capital humain. En 2015, la mise en œuvre de la Stratégie en matière de capital humain de la BAD (2014-2018) est passée à la vitesse supérieure. La stratégie offre au le Groupe de la Banque un cadre pour la réalisation de sa vision consistant à tirer parti du potentiel des ressources humaines pour assurer la compétitivité des économies africaines. Au cours de la période à l'examen, le Groupe de la Banque a approuvé plusieurs opérations innovantes visant à développer les compétences, à promouvoir l'entrepreneuriat, à créer des emplois et à promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il convient d'y ajouter la consolidation des acquis réalisés au cours de la campagne contre la maladie à virus Ebola en 2014, grâce au Fonds d'investissement social pour le redressement après Ebola (PERSIF) (voir plus bas). Au total, à fin décembre 2015, 595,9 millions d'UC avaient été approuvés en faveur de différentes opérations. La majeure partie de ces financements, soit 592,5 millions d'UC (99,4 %), était constituée de prêts et de dons. Le montant restant, soit 3,4 millions d'UC (0,6 %) provenait du Fonds fiduciaire de l'IAEAR et du FAPA. L'encadré 3.4 présente un résumé des

différentes opérations de ce type menées en Érythrée, au Kenya, au Soudan, au Togo et en Zambie.

La plus grande opération de création d'emploi a été le « Programme d'appui au développement régional et à la création d'emplois » (PADRCE) de la Tunisie, pour lequel un montant de 144,3 millions d'UC a été approuvé. Ce programme vise à créer un climat propice à l'accélération de la création d'emplois et d'une croissance inclusive, grâce au développement régional. Ce programme devrait donc combler les disparités régionales en Tunisie et réduire le chômage, dont le taux s'établit à 13,3 % et est particulièrement élevé chez les jeunes, à 31,2 %. Concrètement, le programme est conçu pour profiter : i) aux habitants des régions intérieures du pays ; ii) aux 58 000 diplômés qui sortent de l'enseignement supérieur chaque année ; iii) aux femmes et aux jeunes bénéficiaires des interventions de microcrédit ; et iv) aux 235 000 familles ciblées par l'assistance sociale pour alléger le fardeau du chômage élevé.

D'autres opérations du secteur social approuvées en 2015 visaient à appuyer les efforts de reconstruction en République centrafricaine (RCA) et la protection des services de base au Malawi. En RCA, le « Programme d'appui à la reconstruction des communautés de base — phase 1 (PARCB-1) », d'un montant total de 15 millions d'UC, a constitué la plus importante intervention de la BAD à l'appui de la transition du pays après des épisodes de troubles. Le programme prévoit la réhabilitation des centres de formation et d'apprentissage pour promouvoir la réinsertion socio-économique des

Encadré 3.4

Projets de développement des compétences choisis, approuvés en 2015

Le Projet d'appui à l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour le développement de compétences appropriées au Kenya (41 millions d'UC) renforcera les capacités des facultés de génie et de sciences appliquées de niveau intermédiaire de 33 instituts de formation technique (IFT). Le Projet de développement des compétences et d'aide à l'entrepreneuriat en Zambie (21,4 millions d'UC) vise à contribuer à la création d'emplois, à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la réduction de la pauvreté, apportant en particulier un appui aux femmes et aux jeunes par le biais du développement des compétences et de l'entrepreneuriat. Le Projet de renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité du système éducatif et du développement des compétences au Soudan (15,3 millions d'UC) a pour objet d'améliorer le développement des compétences du corps enseignant et des gestionnaires de l'éducation, ainsi que l'utilisation de la technologie en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation. Le Projet d'appui à l'employabilité et l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs au Togo (14,5 millions d'UC) contribuera à créer les conditions pour une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes et en promouvant l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs. En Érythrée, le Projet d'appui au développement des compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat (13,5 millions d'UC) vise à améliorer l'enseignement et la formation techniques/professionnels formels et à proposer des programmes axés sur les compétences de base aux jeunes et aux adultes, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes.



Cuisiniers stagiaires à l'Institut de développement du tourisme de Zanzibar, avec le soutien du projet d'éducation parallèle et de formation professionnelle.

communautés, notamment le demi-million de chômeurs et de jeunes déscolarisés de la zone du projet, ainsi que pour faciliter l'élargissement de l'accès aux services sociaux. Au Malawi, la BAD a approuvé un projet de 19,0 millions d'UC portant sur la « protection des services de base ». Entre autres objectifs, ce projet est censé i) élargir l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité ; ii) accroître la participation des ménages pauvres au Programme des travaux publics ; et iii) rendre plus transparente la fourniture des services sociaux de base.

Trois pays de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone) ont souffert de la flambée de la maladie à virus Ebola en 2014, qui a endommagé le tissu économique et social. En 2015, le Conseil d'administration du FAD a approuvé un don de 20,4 millions d'UC en faveur du projet du Fonds d'investissement social pour le redressement après Ebola (PERSIF). Le PERSIF complète les interventions antérieures

du Groupe de la Banque destinées à alléger le fardeau de la flambée épidémique d'Ebola et à consolider les réactions communautaires face à de futures épidémies, ainsi qu'à rétablir les services sociaux de base et à améliorer les moyens de subsistance des populations.

3.2.1 Domaines d'intérêt particulier de la Stratégie décennale

Outre les cinq priorités opérationnelles, la Stratégie décennale met aussi l'accent sur l'appui à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, à l'intégration systématique du genre et aux États en situation de fragilité. Les activités opérationnelles relevant de ces domaines en 2015 sont mises en exergue ci-après.

Agriculture. Le secteur agricole emploie 65 % de la population active de l'Afrique et contribue pour 32 % au PIB du continent. L'agriculture constitue par conséquent une priorité clé dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la famine, de



Projet de diffusion du riz NERICA, Bénin.

l'accroissement du revenu des ménages, de la stimulation de la croissance du PIB et de la création d'emplois. Dans la logique de l'accent mis par le Groupe de la Banque sur l'agriculture en tant qu'un des domaines prioritaires de sa Stratégie décennale, le Groupe de la Banque a organisé, à Dakar en octobre 2015, une conférence de haut niveau sur la transformation agricole, à l'intention de plus de 600 participants, dont 155 représentants de gouvernements de haut niveau, y compris des ministres de l'Agriculture, des Finances, des gouverneurs de banques centrales, ainsi que d'autres décideurs, chefs d'entreprise, représentants de la société civile et d'autres parties prenantes. La conférence a adopté 18 mesures à mettre en œuvre, qui ont été résumées sous le titre « Nourrir l'Afrique : Plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine — résumés des réflexions en groupes de travail 1 à 26 ». Ce plan d'action sert de guide à l'élaboration d'une stratégie continentale à long term pour la transformation de l'agriculture africaine.

Le Plan d'action invitait les gouvernements à faire montre d'un engagement ferme et à prendre les mesures nécessaires en faveur de la transformation de l'agriculture africaine (Encadré 3.5).

Parmi les autres parties prenantes qui ont participé à la conférence figurent des chefs de programme et de projet, des entrepreneurs, des femmes et des jeunes dirigeants d'organisations agricoles non gouvernementales œuvrant dans des communautés rurales

et urbaines en Afrique. Leurs témoignages à la conférence ont révélé leurs expériences et la perception des avantages qu'ils espéraient tirer de ces assises (Encadré 3.6).

En 2015, les approbations du Groupe de la Banque dans le secteur agricole se sont chiffrées à 514,6 millions d'UC (8,2 %). Sur ce montant, 472,2 millions d'UC (91,8 %) représentaient des approbations de prêts et de dons, les 42,4 millions d'UC restants étant financés par le biais de fonds spéciaux, à savoir : le Programme mondial de sécurité alimentaire et agricole, le FEM et le FAPA. L'une des plus grandes opérations approuvées a été le « Programme d'appui au Plan Maroc vert — phase 2 » (PAPMV-2) de 94 millions d'UC, une initiative du secteur public. La deuxième phase du Programme vise à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, grâce à la gouvernance verte dans le secteur agricole et au développement des chaînes de valeur du secteur agricole (voir Encadré 3.7).

Genre. Dans la foulée de l'approbation de la Stratégie en matière de genre, un plan d'action visant à opérationnaliser cette stratégie a été élaboré et adopté en décembre 2014. Sa mise en œuvre s'est accélérée en 2015, avec la création d'un réseau de 85 coordonnateurs de la question du genre à l'échelle de la Banque en avril 2015. Les coordonnateurs ont pour rôle de s'assurer que les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation sont i) intégrées dans les processus de travail opérationnels quotidiens du Groupe de la

Encadré 3.5

Nourrir l'Afrique : Plan d'action en 18 points pour la transformation de l'agriculture africaine

En octobre 2015, des décideurs africains se sont réunis à Dakar, au Sénégal, lors d'une conférence de haut niveau convoquée pour réfléchir sur les voies et moyens d'accélérer le développement agricole en tant que moteur de la croissance et définir un plan d'action ambitieux à cette fin. La conférence a formulé une vision partagée pour la transformation de l'agriculture africaine, axée sur les objectifs suivants :

- Éliminer l'extrême pauvreté ;
- Mettre fin à la faim et à la malnutrition ;
- Transformer l'Afrique en exportatrice nette de nourriture ; et
- Hisser l'Afrique au sommet des chaînes de valeur mondiales.

Le Plan d'action sera mis en œuvre sous la coordination principale de la BAD, en étroite collaboration avec les autres coorganisateur de la conférence et les partenaires au développement : l'UA, la FAO, la CEA et la Banque mondiale. Parmi les éléments essentiels du Plan d'action en 18 points figurent les suivants :

- La conférence est convenue d'augmenter le nombre de programmes de nutrition à travers le continent afin de venir à bout de la malnutrition et de la faim. La synergie nécessaire a été créée pour permettre à des partenariats efficaces de réaliser cet objectif.
- Le programme nécessitera l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'initiative Feed the Future du président Obama, Grow Africa du Forum économique mondial, Big Win Philanthropy, la FAO, Renforcement de la nutrition, le Programme alimentaire mondial, la fondation Bill et Melinda Gates, le Panel mondial sur l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la nutrition, ainsi que le secteur privé en général, afin de déployer des approches innovantes pour s'attaquer à la malnutrition.
- Le Groupe de la Banque travaillera avec des partenaires pour mobiliser 3 milliards d'USD de financements au profit des agricultrices, des entreprises agroalimentaires et des entreprises appartenant à des femmes. Ces ressources serviront notamment à créer un fonds de 300 millions d'USD destiné à atténuer les risques associés aux financements octroyés aux entreprises appartenant à des femmes par les banques commerciales et les institutions de microfinance.
- Le Groupe de la Banque triplera également ses financements climatiques en les portant à 5 milliards d'USD par d'ici à 2020, en travaillant étroitement avec l'Union africaine, le Conférence des ministres africains chargés de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le G7, pour la mise en place de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables.
- Dans le cadre du Plan, les banques centrales africaines mettront de côté des fonds spéciaux pour permettre aux agriculteurs d'accéder au crédit long à des taux d'intérêt réduits ; et
- Le Groupe de la Banque intensifiera le renforcement des compétences à l'intention des jeunes dans l'agriculture et créera un Mécanisme de financement des jeunes africains dans l'agriculture afin de soutenir les agriculteurs commerciaux jeunes et d'autres jeunes dans l'agriculture.

Source : BAD.

Banque, et ii) traitées comme il se doit dans les projets de la BAD, les Documents de stratégie pays (DSP), les Documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR) et les rapports d'évaluation de projet. Trois ateliers de formation ont été organisés en septembre et octobre 2015. Ces ateliers avaient pour objet de doter les coordonnateurs de compétences et d'outils leur permettant de défendre efficacement la cause de l'intégration systématique du genre dans leurs départements/

unités. En tout, 62 des 85 coordonnateurs de la question du genre nommés ont suivi la formation. Vingt-sept d'entre eux étaient basés dans les bureaux extérieurs. En outre, ces coordonnateurs de la question du genre ont créé un réseau de partage des informations et de soutien entre pairs sur les questions liées au genre. Ce réseau sera renforcé davantage grâce au lancement, en 2016, d'une communauté de pratiques en matière de genre.

Encadré 3.6

Témoignages des parties prenantes à la Conférence de Dakar sur le thème « Nourrir l'Afrique »

Le 23 octobre 2015, les délégués participant à la Conférence de Dakar sur la transformation de l'agriculture africaine ont exprimé leur enthousiasme à l'égard des nouveaux engagements pris en faveur de l'agro-industrie.

« Ce sont des événements à haute visibilité de ce genre qui permettent d'obtenir des résultats. Il était important que le nouveau président de la BAD prenne une telle décision stratégique à ce stade précoce de son mandat, car elle a suscité l'attention de toute l'Afrique ainsi qu'un intérêt politique et technique, » a déclaré Ikhide Imumorin, chef de programme à la faculté d'agriculture de l'Université Cornell. Il ajoute qu'« en réunissant des gouverneurs de banques centrales, des ministres des Finances et de l'Agriculture et des représentants de banques de développement régionales, cette conférence va assurément donner des résultats ».

Au cours de la conférence, le Président de la BAD a annoncé la création d'une facilité de financement de 300 millions d'USD destinée à acheminer davantage de fonds vers les entreprises agro-industrielles dirigées par des Africaines et à fournir des garanties bancaires. Claudius Kurtna, un jeune entrepreneur agro-industriel du Kenya, présent à la conférence, a salué le Président de la BAD pour avoir souligné le rôle des jeunes et des femmes dans l'agriculture. Il a en outre précisé : « Il ne s'agissait pas d'une rencontre des jeunes sur l'agriculture, mais le Président de la Banque s'y est pris comme si tel était le cas et nous en sommes ravis. Cette conférence a signalé le début d'un grand changement en Afrique ». Kurtna a indiqué que son organisation avait pu signer des accords aux fins d'expansion de ses activités et qu'elle recherchait d'autres engagements dans l'agro-industrie.

Oluwatosin Ariyo, qui supervise actuellement une initiative financée par le gouvernement britannique et visant à améliorer le statut de la femme dans l'agriculture en milieu rural au Nigeria, a déclaré que son organisation espérait « tirer parti de l'engagement solide » pris à la conférence d'appuyer les programmes en cours de mise en œuvre au Nigeria ». Il a ajouté : « Cette conférence a mis l'agriculture sur le devant de la scène. Le secteur financier commencera à compléter les maillons manquants de l'ensemble de la chaîne de valeur, et le fonds créé par la BAD contribuera à réduire les taux d'intérêt sur les prêts à l'agro-industrie. Il s'ensuivra des avantages pour un plus grand nombre de femmes ».

Source : BAD.

Encadré 3.7

Programme d'appui au Plan Maroc vert — phase 2 (PAPMV-2)

En octobre 2015, la Banque a approuvé l'octroi d'un prêt d'appui budgétaire sectoriel de 94 millions d'UC au Maroc pour financer la deuxième phase du Programme d'appui au Plan Maroc vert (PAPMV-2). Cette opération est conforme à la Stratégie décennale du Groupe de la Banque. Adoptant une approche participative et intersectorielle, cet appui reconnaît l'agriculture comme un secteur d'activité novateur, qui non seulement complète d'autres secteurs et agit en synergie avec ceux-ci, mais donne aussi de la valeur à ses parties prenantes, particulièrement les femmes et les jeunes. L'objectif particulier du programme est d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles, grâce à la gouvernance verte dans le secteur agricole et au développement inclusif des chaînes de valeur du secteur agricole.

Le programme comprend un régime d'assurance pour agricultrices offert dans le cadre des coopératives pour promouvoir l'égalité avec les hommes en matière d'accès à ce régime. Le programme promeut aussi la budgétisation sensible au genre dans le domaine des chaînes de valeur agricoles. L'accès des femmes à la propriété foncière est encouragé par l'allocation de parcelles agricoles de grande valeur aux groupes d'agricultrices dans le cadre de partenariats public-privé, ainsi que la fourniture de financements accessibles et abordables aux femmes du milieu rural.

Source : BAD.

Le Comité de coordination pour l'égalité des sexes a été créé pour répondre au besoin spécifique d'une meilleure mesure des résultats des opérations du Groupe de la Banque dans ce domaine et d'un meilleur établissement de rapports à cet égard. Le Groupe de la Banque assure le secrétariat de la Communauté de pratiques (CoP) pour le financement axé sur les résultats en matière de genre regroupant les ministres des Finances africains. Le CoP a tenu sa première réunion à l'occasion des Assemblées annuelles de la BAD à Abidjan, en mai 2015. Une autre initiative appuyant la Stratégie en matière de genre prévoit la réforme de l'approche de la BAD relative au profil genre par pays. Elle vise à identifier les insuffisances et à proposer des révisions pour l'amélioration de la qualité et de l'utilité des opérations. Trois axes de travail distincts sur les profils genre ont été élaborés, chacun mettant l'accent sur un besoin opérationnel clé ou un produit de la BAD. Le premier a pour objet d'appuyer la préparation des DSP (par exemple, le nouveau profil genre par pays de l'Ouganda) ; le deuxième se propose de traiter de problèmes propres aux secteurs et aux projets, du point de vue du genre (par exemple,

le profil genre du secteur énergétique pour la Côte d'Ivoire) ; et le troisième s'attaque aux problèmes sexospécifiques et économiques afin de promouvoir la croissance inclusive (par exemple, le profil genre par pays du Rwanda).

En outre, l'Indice d'égalité des genres en Afrique a été lancé lors des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque à Abidjan en 2015. Il s'agit d'une compilation de données provenant de beaucoup de sources et rendant compte du statut de la femme en Afrique à l'aune de trois dimensions d'égalité : possibilités économiques, développement social, et droit et institutions. L'indice a pour but de suivre les progrès accomplis sur ces dimensions afin de déterminer si le statut de la femme a enregistré une amélioration ou une détérioration au fil du temps.

Au cours de la Conférence de haut niveau de Dakar sur la transformation de l'agriculture africaine, tenue en octobre 2015, le Président de la BAD a annoncé une nouvelle initiative de la Banque, appelée « Action financière antidiscriminatoire



Dirigeantes de diverses organisations communautaires qui ont joué un essentiel dans la riposte contre Ebola.

en faveur des femmes (AFAWA) ». Il s'agit d'une facilité dotée de 300 millions d'USD, qui mobilisera 3 milliards d'USD en vue d'atténuer les risques associés aux financements octroyés aux entreprises appartenant à des femmes par les banques commerciales et les institutions de microfinance. Les objectifs de l'initiative sont en phase avec le Plan d'action en 18 points de la Conférence de Dakar sur la transformation de l'agriculture africaine, et ses bénéficiaires cibles sont : i) les microentreprises appartenant à des femmes, en particulier des femmes rurales intervenant dans l'agriculture à petite échelle et commerciale et tout au long de la chaîne de valeur agricole, et ii) les PME appartenant à des femmes opérant dans plusieurs secteurs de l'économie (agro-industrie et industrie alimentaire, technologie et télécommunications, industries extractives et culturelles, et énergie).

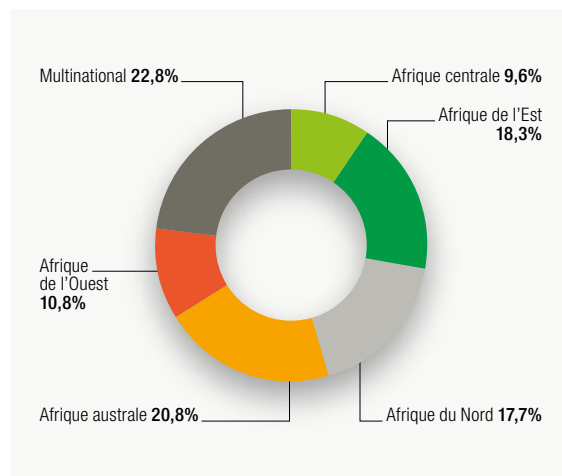
Les travaux d'élaboration d'un système de marqueurs sexospécifiques pour systématiser l'intégration du genre dans les processus de travail opérationnels de la BAD ont démarré en 2015. Le système de marqueurs sexospécifiques codifiera les pratiques et identifiera des points d'entrée précis pour renforcer les dispositions qui sont déjà en place. Dans le cadre de cette initiative, une attention sera accordée aux opérations susceptibles d'avoir un impact élevé sur le genre, en adoptant des plans d'action sur le genre pour des conceptions de projets spécifiques.

Pays en situations de fragilité. Les 16 pays éligibles au pilier I de la Facilité d'appui à la transition (FAT) sont des PMR considérés comme étant en situation de fragilité. Ce sont : le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Sierra Leone, la RCA, la RDC, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Togo et le Zimbabwe. Le pilier I renvoie aux ressources d'appoint (ou supplémentaires) qui s'ajoutent aux allocations FAD basées sur la performance. En conséquence, le Conseil d'administration du FAD a approuvé l'octroi d'un montant de 365,7 millions d'UC à ces pays pour financer leurs opérations. Le pilier II de la FAT représente les fonds qui sont mis de côté pour soutenir l'apurement des arriérés des pays éligibles qui en sont redevables ; le pilier III représente les ressources mises de côté pour le renforcement des capacités et l'assistance technique.

Afin de consolider l'appui du Fonds à tous les PMR éligibles aux ressources de la FAT, le Conseil du FAD a approuvé en juin 2014 une nouvelle Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-2019), qui se veut un résultat des recommandations du processus consultatif

Graphique 3.9

Approbations totales du Groupe de la Banque par région, 2015 (6,33 milliards d'UC)



Source : Département de la statistique de la BAD.

mené par le Panel de haut niveau chargé de résoudre le problème de fragilité en Afrique. En janvier 2015, les Conseils ont approuvé les Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Stratégie et de la FAT. 2015 a donc été la première année de mise en œuvre, par le FAD, du nouveau cadre opérationnel dans son engagement auprès des pays en situation de fragilité. Le cadre conceptuel des Directives opérationnelles contient plusieurs innovations qui ont orienté l'engagement du Fonds auprès des pays en situation de fragilité en 2015. Parmi ces innovations figure l'instauration d'un système de feux de signalisation qui permet à tous les PMR de surveiller la situation de fragilité et guide l'engagement du Fonds dans ces pays.

L'application systématique du nouveau système de feux de signalisation a changé le modèle opérationnel de la BAD. Ainsi, en 2015, tous les DSP et DSIR ont été guidés par les évaluations de la fragilité effectuées au moyen du système de feux de signalisation, et plus de 80 % des opérations approuvées en 2015 dans les pays à haut risque se sont caractérisées par un souci de lutte contre la fragilité. À Madagascar, par exemple, le nouveau DSP intérimaire approuvé en 2014 ainsi que tous les projets à court et à moyen terme approuvés depuis lors répondent aux priorités de l'évaluation de la fragilité basée sur le système de feux de signalisation. Les nouveaux projets mettent en relief l'accès aux services sociaux de base, la participation du secteur privé, le chômage des jeunes, la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes.

Suite à l'approbation des Directives opérationnelles, le Fonds a aussi révisé son approche de l'utilisation des ressources du pilier III de la FAT, qui sont destinées aux interventions essentielles de renforcement des capacités, en s'inspirant des enseignements tirés du passé et des conclusions de l'évaluation indépendante effectuée en 2014. Un des bénéficiaires de l'application du nouveau modèle a été un projet d'assistance technique (1,4 million d'UC) en « Appui à la chaîne de valeur du bœuf et du cuir » au Zimbabwe, qui a tiré parti d'un cofinancement du Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique. Ce projet vise à lutter contre la fragilité et à renforcer la résilience dans le pays, en mettant l'accent sur l'ajout de valeur et la création d'emplois.

Programmes spéciaux de lutte contre la fragilité. Le Groupe de la Banque a élaboré des programmes et initiatives phares spéciaux afin de relever les défis de développement qui se posent aux populations vulnérables et défavorisées des régions et des pays touchés par des catastrophes et en

situation de fragilité. En 2015, les Conseils ont approuvé trois programmes spéciaux de ce type en vue de lutter contre la fragilité, un dans Corne de l'Afrique, et deux dans la région CEDEAO (voir Encadré 3.8).

3.3 Opérations du Groupe de la Banque par région

Cette section du Rapport présente la ventilation régionale des ressources du Groupe de la Banque. En 2015, la majeure partie des opérations Groupe de la Banque a été réalisée en Afrique australe. Les plus grandes approbations concernaient les infrastructures, en dépit des variations dans la répartition sectorielle d'autres priorités opérationnelles à l'intérieur des régions. L'accent mis sur l'intégration régionale est également souligné par l'approbation de projets et programmes clés dans le domaine des interconnexions de réseaux énergétiques et des réseaux de transport inter/intra-régionaux.

Encadré 3.8

Programmes spéciaux de la Banque visant à remédier à la fragilité dans la Corne de l'Afrique et dans la région CEDEAO en 2015

Initiative pour la Corne de l'Afrique. En juin 2015, les Conseils ont approuvé la phase III du Programme de résilience à la sécheresse et de développement de moyens de subsistance durables dans la Corne de l'Afrique (DRSLP III) pour un montant de 30 millions d'USD, en faveur de Djibouti et du Soudan. Il s'agit d'un programme de long terme qui vise à renforcer la résilience des communautés à la sécheresse et aux changements climatiques, à améliorer leurs moyens d'existence et à promouvoir l'intégration régionale dans la Corne de l'Afrique. Le Groupe de la Banque avait engagé 115,6 millions d'USD pour la phase I du DRSLP approuvée en décembre 2012, et 104,3 millions d'USD pour la phase II en novembre 2014.

Reposant sur de larges consultations et des études, le programme s'attaque aux causes profondes des sécheresses à l'origine de la fragilité de la région. À cet égard, la phase III du programme développera des infrastructures pour i) l'exploitation et la gestion des ressources en eau, et ii) la production agricole et animale, la santé et la commercialisation. Elle renforcera également les capacités des populations et des gouvernements des pays participants à mieux faire face aux effets des changements climatiques, à la pénurie des ressources et aux conflits liés à l'utilisation des ressources. Les bénéficiaires du programme global, directs et indirects, sont estimés à 20 millions d'agropasteurs touchés par la sécheresse et la dégradation des terres, dont la moitié est constituée de femmes.

Programmes en faveur de la région CEDEAO. Les Conseils ont approuvé deux programmes spéciaux dans ce domaine dans les secteurs de l'énergie et du transport. L'opération du secteur de l'énergie, mentionnée plus haut, est le Programme d'énergies renouvelables de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin de la rivière Gambie (OMVG) (97 millions d'UC), approuvé en septembre 2015, qui vise à remédier à la fragilité et à fournir aux quatre États membres de l'OMVG de l'énergie renouvelable, propre et à coût compétitif, tout en assurant par la même occasion la promotion de l'intégration régionale par le partage de l'énergie et l'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité. La deuxième opération est le projet de route multinationale reliant le Mali à San Pedro en Côte d'Ivoire, qui vise à remédier à la fragilité dans ces deux pays de la région. Elle contribuera à accroître la compétitivité, à diversifier les économies, à réduire la pauvreté, ainsi qu'à faire émerger San Pedro comme port de transit important pour des pays voisins enclavés, comme le Mali et le Burkina Faso.

Approbations du Groupe de la Banque par région. Comme indiqué plus haut, les opérations du Groupe de la Banque sont menées dans tous les 54 PMR et les cinq régions. Il existe cependant des variations en ce qui concerne le volume des opérations entre les régions. D'après le graphique 3.9, la plus grande part des approbations du Groupe de la Banque (20,8 %) est allée à l'Afrique australe, suivie de l'Afrique de l'Est (18,3 %), de l'Afrique du Nord (17,7 %) et de l'Afrique de l'Ouest (10,8 %) et de l'Afrique centrale (9,6 %). À 22,8 %, la part des opérations multinationales a été la plus grande globalement et mérite une mention particulière, car elle témoigne de l'importance des projets et programmes dans le plan d'action du Groupe de la Banque en matière d'intégration régionale.

Le tableau 3.4 présente une ventilation des opérations en 2014 et 2015 pour les pays bénéficiaires dans chacune des cinq régions. Par rapport à 2014, l'Afrique du Nord a enregistré la plus forte augmentation dans les approbations totales du Groupe de la Banque, suivie de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale. L'Afrique de l'Ouest a enregistré une baisse d'opérations approuvées en 2015, comme expliqué ci-dessous.

Afrique centrale. Des huit pays de l'Afrique centrale, deux (Gabon et Guinée équatoriale) sont des pays éligibles aux ressources de la BAD, tandis que le Cameroun est un pays à financement mixte, éligible aux ressources tant de la BAD que du FAD. Le Congo était en transition vers l'éligibilité aux ressources de la BAD jusqu'à fin 2015, date à laquelle il est devenu pays BAD. Les quatre pays restants (RCA, RDC, Tchad et São Tomé e Príncipe) sont éligibles aux ressources du FAD et contractent des prêts principalement auprès du guichet FAD. Le Congo et les quatre pays éligibles aux ressources du FAD sont également classés comme pays en situation de fragilité, ce qui les rend par ailleurs éligibles aux financements de la Facilité d'appui à la transition (FAT). Pour la région Afrique centrale, les approbations totales du Groupe de la Banque en 2015 se sont chiffrées à 606,2 millions d'UC, en hausse de 63,3 % par rapport à 2014.

En ce qui concerne la répartition sectorielle, la plus grande part des approbations du Groupe de la Banque en faveur de la région, qui est de 65,6 %, est allée au secteur de la finance, suivi du multisecteur avec 20,1 %, tandis que les 14,3 % restants ont été alloués en plus petites parts aux communications, à l'énergie, au secteur social, à l'agriculture et à l'eau et assainissement.

Tableau 3.4

Approbations totales du Groupe de la Banque par région, 2014 et 2015

Région	Pays	2014		2015		Variation en % des approbations 2015
		Millions d'UC	Part (%)	Millions d'UC	Part (%)	
Afrique centrale	Cameroun** Congo* Gabon*	Guinée équatoriale* Rép. centrafricaine RD Congo	São Tomé e Príncipe Tchad	371,35 7,4	606,23 9,6	63,3
Afrique de l'Est	Burundi Comores Djibouti Érythrée Éthiopie	Kenya** Ouganda Rwanda Seychelles*	Somalie Soudan Soudan du Sud Tanzanie	652,11 12,9	1 158,75 18,3	77,7
Afrique du Nord	Algérie* Égypte*	Libye* Maroc*	Mauritanie Tunisie*	391,36 7,7	1 121,20 17,7	186,5
Afrique australe	Afrique du Sud* Angola* Botswana* Lesotho	Madagascar Malawi Maurice* Mozambique	Namibie* Swaziland* Zambie** Zimbabwe	1 220,70 24,2	1 318,33 20,8	8,0
Afrique de l'Ouest	Bénin Burkina Faso Cabo Verde* Côte d'Ivoire Gambie	Ghana Guinée Guinée-Bissau Libéria Mali	Niger Nigeria*** Sénégal Sierra Leone Togo	1 337,05 26,5	686,61 10,8	-48,6
Multinational				1 077,36 21,3	1 443,58 22,8	34,0
Total		5 049,92	100,0	6 334,69	100,0	25,4

Source : Département de la statistique de la BAD.

Notes :

(*) Pays BAD

(**) Pays à financement mixte

(***) Pays en transition vers la BAD dans 3-5 ans

() Pays FAD

L'appui au secteur de la finance comprenait la garantie partielle de crédit de 397 millions d'UC accordée au Cameroun pour couvrir le risque de change lié aux obligations de paiement du pays, en rapport avec les swaps de devises effectués avec des banques commerciales. La garantie partielle de crédit concernait le financement de projets de développement du pays, en particulier le plan triennal d'émergence et certains projets d'investissement à long terme inscrits dans le budget 2015. En ce qui concerne les opérations multisectorielles, une des plus grandes approbations, 38 millions d'UC, est allée à un projet d'appui institutionnel en RDC, qui vise principalement à renforcer le développement du secteur privé grâce au transfert des compétences dans les institutions et entreprises bénéficiaires, à l'intention plus particulièrement des jeunes et des femmes. Un autre grand montant de 30,9 millions d'UC a été approuvé en faveur du projet de dorsale TIC (technologie de l'information et de la communication) d'Afrique centrale au Cameroun. Ce projet constituait une des deux opérations TIC approuvées par le Groupe de la Banque en 2015. Il vise à étendre la couverture du réseau national de fibres optiques aux pays voisins : le Congo, le Nigeria et la RCA.

Afrique de l'Est. Sur les 13 pays que compte cette région, seules les Seychelles sont éligibles à un financement du guichet de la BAD. Six autres pays, à savoir le Burundi, les Comores, l'Érythrée, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, sont éligibles au guichet FAD et par ailleurs considérés en situation de fragilité. Ce qui signifie qu'ils sont également éligibles à un financement au titre du Fonds d'appui à la transition (FAT). Le Kenya est passé au statut de pays à financement mixte en septembre 2015, ce qui le rend éligible aux financements aussi bien du FAD que de la BAD. L'Ouganda et la Tanzanie ont été jugés éligibles au financement de la BAD en vertu de la Politique de crédit révisée du Groupe de la Banque, et ont reçu des ressources non concessionnelles du FAD pour financer des parties de leurs projets d'infrastructure.

Les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur de l'Afrique de l'Est se sont élevées à 1,16 milliard d'UC, en hausse de 77,7 % par rapport à 2014 (voir Tableau 3.4). Le financement des infrastructures de transport, d'eau et d'assainissement et d'énergie a représenté la plus grande part (66,3 %) des approbations totales du Groupe de la Banque pour la région. Une portion supplémentaire de 24,8 % a été allouée au secteur social pour soutenir le développement des compétences techniques et professionnelles, l'emploi, la résilience à la sécheresse et des opérations de secours d'urgence. Les 8,8 % restants ont été alloués au secteur

Encadré 3.9

Projet de fourniture durable d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain à Arusha

Le projet vise à fournir des services d'alimentation en eau et d'assainissement sûrs, fiables et durables dans la ville d'Arusha, en Tanzanie, et à contribuer ainsi à l'amélioration de la santé, du bien-être social et des conditions de vie des bénéficiaires. Il contribuera à améliorer les infrastructures existantes, en plus d'accroître l'efficacité opérationnelle, commerciale et en termes de fourniture de services de l'Office d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu urbain d'Arusha (AUWSA).

Le projet profitera à environ un million de personnes pendant sa durée de vie. L'élargissement de l'accès aux services d'alimentation en eau et d'assainissement complètera les autres services sociaux et ne manquera pas de stimuler les activités socio-économiques dans la ville, tout en instaurant un cadre propice aux affaires. En outre, le projet comporte des avantages liés à l'adaptation aux changements climatiques, en termes de gestion des sources d'eau, et permettra de réduire les maladies d'origine hydrique et les coûts connexes en termes de soins de santé. Par ailleurs, le projet offrira des opportunités d'emploi pendant la phase de construction. Enfin, il contribuera au renforcement des capacités de l'AUWSA, tout en aidant celui-ci à s'aligner sur la Politique nationale en matière de genre et à répondre aux besoins des groupes vulnérables.

financier, sous la forme de lignes de crédit aux MPME, à l'agriculture et aux opérations multisectorielles.

Le Projet de fourniture durable d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain d'Arusha, en Tanzanie (150,2 millions d'UC) figurait parmi les projets de premier plan dans la sous-région. Ce projet vise à élargir l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs, fiables et durables à Arusha. Il devrait en outre permettre de réduire la prévalence des maladies d'origine hydrique et les coûts qu'elles engendrent pour la santé (voir Encadré 3.9).

Afrique du Nord. L'Afrique du Nord compte six pays et constitue l'une des régions les plus développées du continent africain. Cependant, elle reste confrontée aux nombreuses

difficultés socio-économiques apparues depuis les convulsions qu'a connues la région à commencer par la Tunisie en décembre 2010. Ces événements se sont en effet répercutés dans d'autres pays de la région, pour finalement prendre la forme du désormais célèbre « Printemps arabe ». Bien que cinq pays sur les six concernés soient éligibles au financement du guichet BAD (seule la Mauritanie est éligible exclusivement au FAD), ni la Libye ni l'Algérie n'ont sollicité de prêt de la Banque ces dernières années. Afin de prêter assistance face aux nouveaux problèmes sociaux de la région, le Groupe de la Banque a augmenté ses approbations totales de 186,5 %, à 1,12 milliard d'UC, contre 391,4 millions d'UC en 2014. Les opérations multisectorielles ayant trait à la gestion des finances publiques et à la gouvernance ont reçu la plus grande part des approbations du Groupe de la Banque (40,6 %) en faveur de la région, suivies de l'infrastructure (34,2 %), essentiellement de transport et d'énergie, tandis que les opérations du secteur social concernant le développement régional et la création d'emplois ont reçu 12,9 %. Les approbations en faveur de l'agriculture ont reçu 12,1 %, tandis que la petite part restante (0,2 %) est allée aux secteurs de la finance et de l'industrie.

Deux grandes opérations ont constitué les points phares des interventions en Afrique du Nord. Comme mentionné plus haut,

Encadré 3.10

Projet de développement du réseau de transport et de distribution de gaz naturel en Tunisie

Ce projet vise à raccorder 19 communes de Tunisie au système d'approvisionnement en gaz naturel de la STEG à travers la construction de 260 km de réseau de transport et 404 km de réseau de distribution. Les principaux bénéficiaires du projet sont constitués de petites et moyennes industries, de petits commerces et de 13 450 ménages de la zone du projet. Ils substitueront le gaz naturel au fuel lourd, au gasoil et au gaz de pétrole liquéfié (GPL) actuellement utilisés. La consommation du gaz naturel en lieu et place des combustibles susvisés permettrait aux bénéficiaires du projet de réduire leurs dépenses en énergie fossile et de moins polluer l'atmosphère en évitant l'émission de l'équivalent de 47 000 tonnes de CO₂ par an. Il est prévu, en phase de construction, la création d'environ 1 900 emplois temporaires directs et, en phase d'exploitation, la création de 900 postes dont 200 emplois permanents directs.

il s'agit du Programme d'appui au développement régional et à la création d'emplois (PADRCE) en Tunisie (144,3 millions d'UC), et de la phase 2 du Programme d'appui (phase II) au plan Maroc Vert (94 millions d'UC). Le programme PADRCE devrait permettre d'aplanir les disparités régionales tout en réduisant le taux de chômage. Le Programme d'appui au plan Maroc Vert devrait quant à lui contribuer au renforcement de la compétitivité du secteur agricole pour une croissance verte et inclusive dans le pays, comme souligné plus haut. Un troisième projet, le Projet de développement du réseau de transport et de distribution de gaz naturel en Tunisie, a été financé à hauteur de 38,5 millions d'UC. Ce projet vise à renforcer les mesures d'atténuation d changement climatique et d'adaptation à ses effets, en particulier dans les PME, le secteur tertiaire et les ménages situés dans la zone du projet, grâce notamment à l'élargissement de l'accès à un carburant plus abordable et moins polluant (voir Encadré 3.10).

Afrique australe. Sur les 12 pays que compte cette région, la moitié sont éligibles au guichet BAD, cinq sont des pays exclusivement FAD, et le dernier, à savoir la Zambie, a acquis le statut de pays à financement mixte en 2014, lequel la rend éligible à la fois au guichet BAD et au guichet FAD. Les 12 pays sont membres du bloc économique régional, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur de la région ont augmenté de 8 % à 1,32 milliard d'UC, par rapport au montant de 1,22 milliard d'UC approuvé en 2014. La plus grande part (47,6 %) des approbations totales pour la région est allée aux opérations de financement d'infrastructures (transport, approvisionnement en eau et assainissement), suivies du secteur financier (37,6 %) pour des opérations portant sur de lignes de crédit et le financement du commerce au profit des MPME. Les 14,8 % restants ont été alloués au secteur social, à l'agriculture, à l'industrie et aux interventions multisectorielles.

Les opérations marquantes ont été les deux grandes lignes de crédit (LC) qui s'élevaient, l'une, à 262,3 millions d'UC accordée à la Development Bank of Namibia (DBN), et, l'autre, à 231,5 millions d'UC, octroyée à la Banco De Poupança E Credito (BPC), en Angola. Le but de la ligne de crédit octroyée à la DBN est de financer des projets dans les secteurs-clés prioritaires comme les infrastructures, le secteur manufacturier, la logistique et le tourisme. Le financement approuvé en faveur de la BPC cible pour l'essentiel les entreprises de taille moyenne qui sont souvent confrontées à des contraintes financières. Certaines grandes sociétés présentes dans les

Encadré 3.11**Parc technologique numérique au Sénégal**

L'allocation de 48,7 millions d'UC attribuée à ce Parc technologique numérique est la plus importante des deux seules approbations en faveur de projets de TIC en 2015, l'autre concernant le projet de Réseau de base en fibre optique de l'Afrique centrale (CAB), volet Cameroun (30,9 millions d'UC).

Le Parc technologique numérique, qui sera aménagé dans la nouvelle commune à l'urbanisation galopante de Diamniadio, au Sénégal, accueillera un centre de données, des services d'externalisation des processus administratifs, un incubateur d'entreprises de TIC, des centres de formation, de recherche, de production audiovisuelle et de contenu. Ce projet devrait permettre la création de 35 000 emplois directs, en plus de quelque 105 000 emplois indirects d'ici à 2025. Il devrait en outre permettre la modernisation des services de TIC de l'État, la diversification de l'économie au profit des entreprises technologiques, l'appui à la recherche universitaire axée sur les technologies, en plus de simplifier la prestation de services de TIC à la population sénégalaise. Il devrait par ailleurs susciter des investissements, en se positionnant comme le point focal du développement de grappes TIC en Afrique de l'Ouest francophone.

secteurs prioritaires du pays, parmi lesquels l'eau, l'agriculture et l'industrie, devraient elles aussi profiter de cette facilité. Un financement à hauteur de 172,8 millions d'UC destiné au projet de réhabilitation de la route Chinsali-Nakonden en Zambie, a également été mentionné. Cette artère constitue un segment de l'Autoroute transafricaine et du Corridor Nord-Sud (NSC), soit une voie de transport prioritaire desservant huit pays, et particulièrement vitale pour promouvoir le commerce dans la région.

Afrique de l'Ouest. En tant que région la plus vaste du continent, abritant 30 % de la population africaine, l'Afrique de l'Ouest compte 15 pays, mais aussi le nombre le plus élevé de pays classés en situation de fragilité, éligibles aux ressources tant du FAD que de la FAT. Sur ces 15 pays, 13 sont éligibles au FAD, les deux derniers, à savoir Cabo Verde et le Nigeria, étaient en phase de transition pour devenir éligible au guichet BAD jusqu'à fin 2015, date à laquelle Cabo Verde est devenu pays BAD, tandis que le Nigeria reste en transition jusqu'à fin 2018, date à laquelle il deviendra également pays BAD. Les sept pays en situation de fragilité sont la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Sierra Leone et le Togo.

En 2015, les approbations totales du Groupe de la Banque en faveur de l'Afrique de l'Ouest se sont élevées à 686,6 millions d'UC, montant inférieur de 48,6 % à celui enregistré en 2014. L'année 2014 avait été exceptionnelle, car elle avait vu l'approbation de certains grands projets du secteur privé en faveur du Nigeria (503 millions d'UC). En 2015, les opérations d'infrastructure ont reçu 45,6 % des approbations du Groupe de la Banque pour la région, qui sont allées à des

projets de transport, d'énergie et de TIC. L'agriculture s'est vu allouer 28,9 % des approbations, tandis que 15,9 % sont allés aux opérations multisectorielles. Les lignes de crédit au secteur financier pour les MPME et l'appui au secteur social ont représenté respectivement 7,4 % et 2,3 %.

En ce qui concerne le financement des infrastructures, 85,5 millions d'UC ont été approuvés pour le projet Ghana Airports Company, qui vise à améliorer le secteur du transport aérien du pays en vue de renforcer l'intégration régionale, tandis que 48,7 millions d'UC ont été alloués au Parc technologique numérique du Sénégal. Ce projet vise à promouvoir le Sénégal en tant que destination de prédilection pour les centres d'appels (voir Encadré 3.11). Le Programme d'appui budgétaire au secteur de l'énergie (infrastructure) au Burkina Faso a reçu 20 millions d'UC et vise à renforcer l'efficacité de l'approvisionnement électrique et en pétrole dans le pays.

3.4 Mobilisation des ressources et des partenariats en 2015

Cette section fait le point sur les ressources mobilisées par le biais des fonds fiduciaires thématiques et bilatéraux, qui constituent d'autres sources pour financer notamment des études de faisabilité de pré-investissement, des activités du cycle de projet et des activités de renforcement des capacités. En 2015, si la plus grande part des approbations des fonds fiduciaires thématiques est allée aux opérations d'infrastructure, la plus grande part des approbations des fonds fiduciaires bilatéraux est allée au financement du renforcement des capacités.

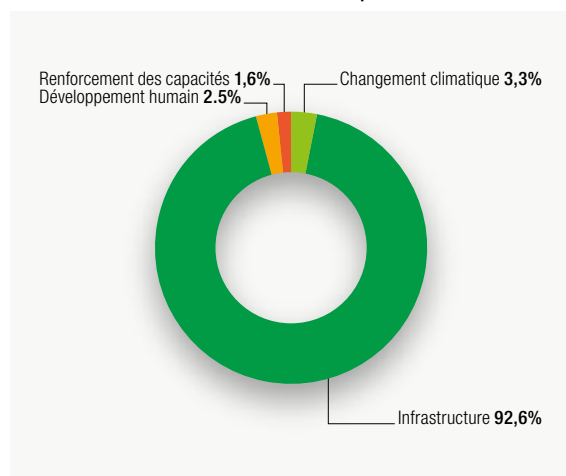
La majeure partie des ressources du Groupe de la Banque mobilisées à l'intention des PMR à faible revenu provient de la reconstitution du FAD. Pour le cycle triennal du FAD-13 (2014-2016), les ressources issues de la reconstitution disponibles pour allocation aux 40 PMR éligibles au FAD s'élèvent à 5,11 milliards d'UC, dont un tiers (1,7 milliard d'UC) était censé être disponible en 2015 pour financer des projets et des programmes dans ces pays. En outre, le Groupe de la Banque a continué à mobiliser d'autres sources de financement, principalement par le biais de fonds spéciaux et de fonds fiduciaires de coopération technique. Ces ressources sont utilisées principalement pour financer

des études de faisabilité préalablement aux investissements, le renforcement des activités relatives au cycle des projets, et des activités de renforcement des capacités.

En mars 2015, le Conseil d'administration a approuvé la création du Fonds fiduciaire Bill et Melinda Gates, qui sera abrité par la Banque. Ce fonds bilatéral sera le premier de son genre à être mis sur pied avec une entité ne relevant pas d'un État ; il est destiné à donner une structure formelle à la collaboration de longue date entre les deux institutions dans le but d'intensifier les activités dans l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et les domaines liés à la santé.

Graphique 3.10

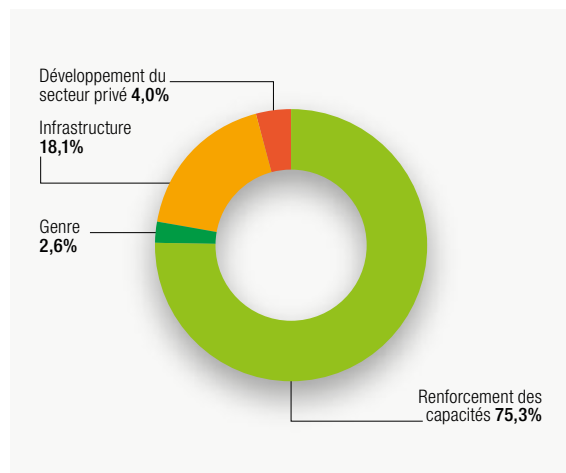
Répartition sectorielle des approbations des fonds fiduciaires thématiques en 2015



Source : Département de la statistique de la BAD.

Graphique 3.11

Répartition sectorielle des approbations des fonds fiduciaires bilatéraux en 2015



Source : Département de la statistique de la BAD.

En 2015, le Groupe de la Banque gère 40 fonds fiduciaires (FF) dans différentes devises pour un total cumulé de 865 millions d'UC. Les fonds fiduciaires thématiques (FFT), qui sont rattachés à des thèmes alignés sur les priorités opérationnelles de la Stratégie décennale de la Banque, représentaient 87 % des ressources totales des fonds fiduciaires, tandis que les fonds fiduciaires bilatéraux (FFB) représentaient les 13 % restants.

À fin décembre 2015, les approbations au titre des fonds fiduciaires thématiques (FFT) s'élevaient à 17,7 millions d'UC. Comme en 2014, les approbations des FFT pour les opérations d'infrastructure en 2015 ont représenté la plus grande part (92,6 %). La plus grande de ces approbations s'élevait à 11,5 millions d'UC et avait été effectuée au titre du ZIM-Fund pour le « Projet de réhabilitation d'urgence des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement — Phase 2 », au Zimbabwe. La part plus petite restante (7,4 %) était destinée aux opérations d'appui à la lutte contre le changement climatique, de développement humain et de renforcement des capacités (voir Graphique 3.10).

Les approbations au titre des fonds fiduciaires bilatéraux s'élevaient à 11,8 millions d'UC à fin décembre 2015. La plus grande part (75,3 %) était destinée à soutenir le renforcement des capacités, dont 3,8 millions d'UC destinés à un partenariat stratégique visant à remédier à la fragilité dans les PMR et 1,7 million d'UC d'appui au Laboratoire de recherche et d'innovation stratégique du FAD, durant le processus de revue à mi-parcours du FAD-13 et les préparatifs des processus de consultation du FAD-14. Des parts plus modestes des fonds fiduciaires bilatéraux ont été allouées aux infrastructures (18,1 %), au développement du secteur privé (4 %), et aux questions de genre (2,6 %) (voir Graphique 3.11).

3.5 Le Groupe de la Banque et le processus relatif à l'initiative PPTE

Sera examiné dans cette section le statut de la participation du Groupe de la Banque à la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Le moment fort des activités dans ce domaine durant l'année a été l'approbation par le Groupe de la Banque que le Tchad avait atteint le niveau d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Le pays est donc éligible à un allégement irrévocable de la dette simultanément au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

Le Groupe de la Banque est, parmi les banques multilatérales de développement (BMD), un participant majeur des programmes d'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM. L'objectif de ces initiatives est de ramener à un niveau soutenable le fardeau de la dette extérieure des pays éligibles, de sorte à libérer des ressources pour des projets et programmes de réduction de la pauvreté et de développement. Au titre de l'initiative PPTE, les pays éligibles peuvent se voir soulager de 80 % de leurs obligations annuelles au titre du service de leur dette envers le Groupe de la Banque, jusqu'à apurement complet de la dette contractée la dernière année du calendrier d'allégement de la dette. Au titre de l'IADM, cependant, les pays qui ont atteint leur point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE bénéficient d'une annulation de 100 % de leurs prêts FAD décaissés jusqu'à fin 2004, tandis que les montants toujours en souffrance sont annulés lorsque les PMR atteignent leurs points d'achèvement respectifs au titre de l'initiative PPTE.

En avril 2015, le Tchad a été le 30^e PMR à atteindre son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, ce qui a constitué une étape déterminante sur le plan de l'allégement de sa dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Sur le montant total d'allégement de la dette accordé au Tchad, l'appui du Groupe de la Banque s'est élevé à 47 millions d'UC. Cet appui fournira au pays les ressources et les moyens dont il a cruellement besoin pour relever les nombreux défis socio-économiques auxquels il est confronté. En atteignant son point d'achèvement, le Tchad a également satisfait aux exigences préalables à l'octroi d'un allégement supplémentaire de la dette au titre de l'IADM, de la part du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, et de l'Union européenne.

Trois pays qui s'acheminent vers le point de décision (l'Érythrée, la Somalie et le Soudan) ne sont pas encore éligibles à l'aide au titre de l'allégement de la dette PPTE. Leurs progrès vers l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative PPTE ont été laborieux. Le Zimbabwe, au contraire, a accompli un certain nombre de progrès et intensifié ses efforts durant l'année en vue d'atteindre ce point de décision. Il y est parvenu grâce à l'assistance du Groupe de la Banque et de sa Facilité d'appui à la transition, qui a permis le réengagement total avec la Banque et les milieux financiers internationaux au sens large.

3.6 Perspectives d'avenir : La nouvelle orientation stratégique opérationnelle de la Banque

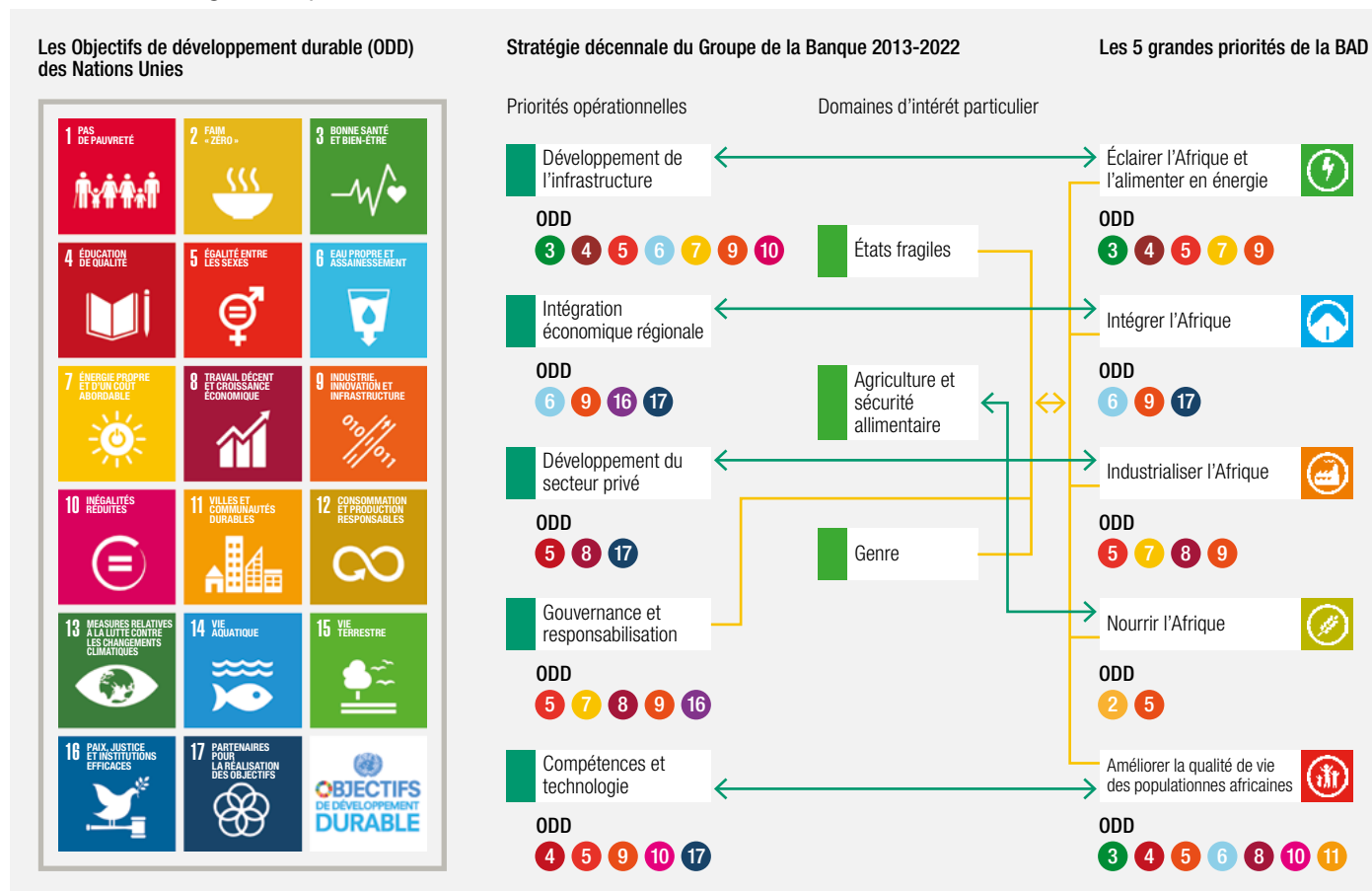
Envisageant l'avenir, le nouveau Président, Akinwumi Ayodeji Adesina, a défini pour le Groupe de la Banque et pour l'ensemble de l'Afrique son agenda désormais connu sous le nom « Les cinq grandes priorités », à savoir : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, et Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Ces priorités opérationnelles stratégiques visent à centrer les activités du Groupe de la Banque sur la mise en œuvre de la Stratégie décennale (SD). Elles sont également conformes aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, car elles créent une plateforme pour transformer la vie des populations par une croissance rapide, durable et inclusive.

L'Afrique a accompli des progrès importants pendant les 15 dernières années, qui ont vu le revenu par habitant augmenter de près de 50 % dans beaucoup de pays. Elle a désormais atteint un point où elle doit prendre des mesures audacieuses et faire montre de détermination pour exploiter pleinement son potentiel en vue de venir à bout de la faim, de l'extrême pauvreté et de la malnutrition. Opérer une montée en puissance des investissements dans l'infrastructure, notamment dans le secteur de l'énergie, mobiliser le potentiel agricole du continent pour encourager une industrialisation menée par l'agro-industrie, et accélérer l'intégration régionale font partie des principaux leviers qui nécessitent un engagement renouvelé et une vision audacieuse. Dans ce contexte, les cinq grandes priorités étayent la SD et les ODD.

Le graphique 3.12 illustre schématiquement les liens entre les cinq grandes priorités, la SD et les ODD, tandis que chacune des cinq grandes priorités est brièvement présentée ci-dessous.

Graphique 3.12

Liens entre les 5 grandes priorités, la SD et les ODD



Source : Département de la stratégie et des politiques opérationnelles et Département de la communication et des relations extérieures de la BAD.

Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie. L'énergie est un secteur stratégique indispensable pour moderniser et transformer des économies. L'Afrique est la région du monde qui produit et utilise le moins d'énergie. Cependant, l'Afrique a un vaste potentiel énergétique inexploité, qui, pleinement mis en valeur, lui permettrait de subvenir à ses besoins en énergie, et de générer des recettes en devises par l'exportation vers d'autres régions du monde. En augmentant les investissements et le savoir-faire dans le secteur de l'énergie, le Groupe de la Banque contribuera à libérer le potentiel en énergie – conventionnelle et renouvelable – du continent, en vue d'impulser l'industrialisation nécessaire. Le Groupe de la Banque collaborera avec divers partenaires pour élaborer un cadre qui prenne en compte les différentes sources d'énergie, les conditions géographiques, les réglementations et les prix, les technologies disponibles, les mécanismes de distribution et les caractéristiques des bénéficiaires, conformément à la Politique énergétique et à la future Stratégie énergétique de la

BAD. À cet égard, un certain nombre d'initiatives ont été prises et annoncées en 2015, parmi lesquelles le « Nouveau Pacte pour l'énergie en l'Afrique », le « Partenariat transformateur pour l'énergie en Afrique » et l'« Initiative africaine pour les énergies renouvelables », qui toutes supposent un changement dans l'approche du développement du secteur énergétique adoptée par le Groupe de la Banque ; ils joueront un rôle critique pour atteindre la cible ambitieuse de l'accès universel à l'énergie d'ici 2025.

Nourrir l'Afrique. L'Afrique a un potentiel de production agricole énorme : elle est capable de se nourrir et de nourrir le monde ; cependant, c'est une région qui compte un des plus grands nombres de personnes souffrant de malnutrition et de faim. D'après les projections, le marché des aliments en Afrique passera de 313 milliards d'USD en 2010 à 1 000 milliards en 2030. Cependant, la médiocrité des infrastructures, la mécanisation insuffisante, l'accès limité au crédit, aux engrais

et aux technologies, mais aussi les incertitudes et les disparités entre les sexes dans les régimes fonciers compromettent la réalisation de ce potentiel. La BAD occupe une position unique pour piloter des partenariats régionaux et internationaux à large base visant à transformer l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique. Le Groupe de la Banque accélérera son soutien à la transformation agricole massive de toute l'Afrique afin d'augmenter la productivité, abaisser le prix des aliments – et par conséquent renforcer la sécurité alimentaire –, redonner vie à des zones rurales et, en particulier, créer des emplois productifs pour les Africains. Toutes ces orientations vont dans le sens du Plan d'action de Dakar pour la transformation de l'agriculture africaine, récemment adopté (octobre 2015). Dans la mise en œuvre du plan d'action, il est envisagé de quadrupler les investissements du Groupe de la Banque dans l'agriculture, qui devraient passer d'une moyenne annuelle de 612 millions d'USD actuellement à environ 2,4 milliards.

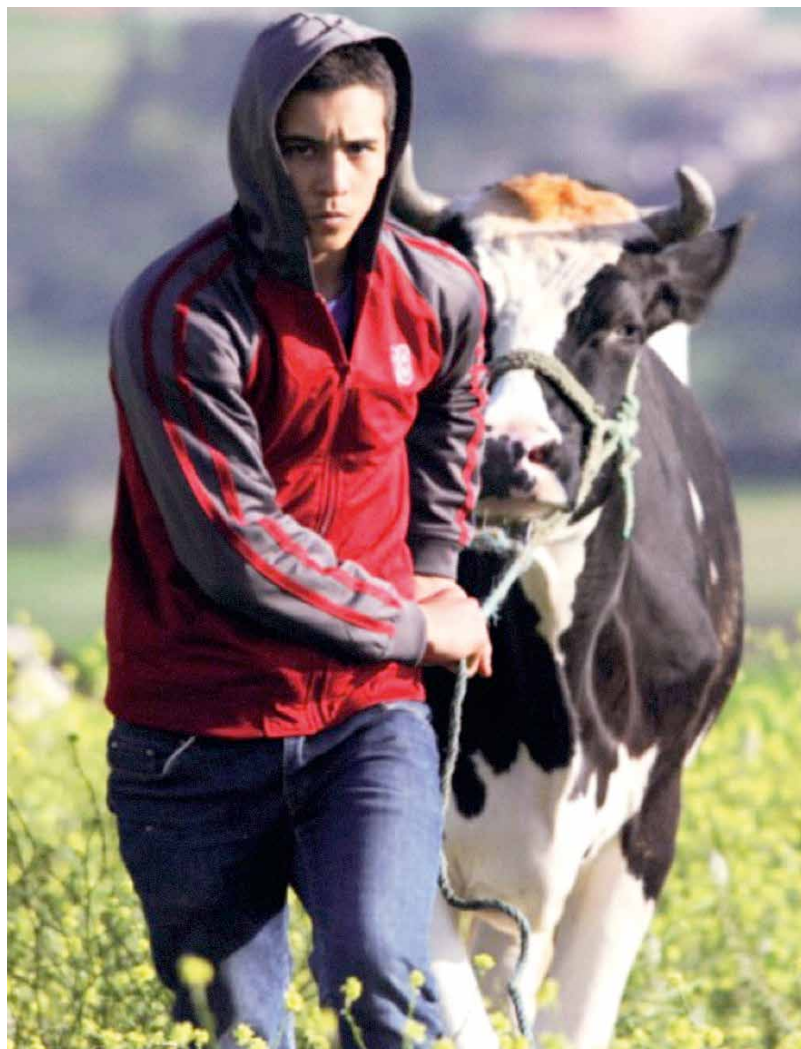
Industrialiser l'Afrique. Étant l'un des plus grands exportateurs de produits de base, l'Afrique reste à la base de la chaîne de valeur mondiale, ce qui ne peut durer si elle veut se préparer à devenir un pôle de la croissance mondiale. Tirer parti des produits de base dans le sens de l'industrialisation suppose d'ajouter de la valeur aux produits – agricoles et minéraux – et de développer des liens en amont et en aval. Le Groupe de la Banque est bien placé pour piloter les autres partenaires dans ce processus d'industrialisation et développer le secteur privé africain afin de créer de la richesse à partir de ses atouts naturels. Conformément à la Stratégie du secteur privé du Groupe de la Banque, la BAD visera à améliorer la capacité des producteurs en Afrique, notamment dans le secteur manufacturier et dans les industries connexes, afin de leur permettre de rivaliser avec les produits importés sur les marchés locaux et de les faire entrer sur les marchés régionaux et internationaux. Il soutiendra également le développement de PME et de zones économiques spéciales, et encouragera l'accès aux infrastructures sociales et économiques comme base de la croissance industrielle.

Intégrer l'Afrique. Il est indispensable d'intégrer les économies de l'Afrique pour garantir la compétitivité mais aussi élargir et renforcer la qualité de la croissance du continent. Cependant, l'intégration régionale demeure confrontée à des problèmes touchant aux politiques, aux réglementations, aux institutions et à l'infrastructure. Pour surmonter ces problèmes, il importe de multiplier les services de qualité dans les infrastructures régionales, notamment en ce qui concerne l'énergie, le transport, l'eau par-delà les frontières et les TIC. La Politique

et stratégie d'intégration régionale (PSIR) du Groupe de la Banque pour 2014-2023 reconnaît les possibilités qu'offre l'intégration régionale pour stimuler l'infrastructure, désenclaver les petits marchés, renforcer les échanges commerciaux régionaux, soutenir l'industrialisation et favoriser la circulation des personnes et les flux d'investissements. Le Groupe de la Banque s'attachera à lever les obstacles qui séparent les pays africains en créant des chaînes de valeur régionales et en tirant parti des complémentarités pour exploiter le potentiel de l'énorme marché que constitue le continent. De concert avec les PMR, le Groupe de la Banque tirera parti de l'expérience acquise en investissant dans des infrastructures régionales de qualité.

Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Malgré une performance économique positive et soutenue depuis une quinzaine d'années, de nombreux pays africains restent confrontés à une pauvreté endémique, à des inégalités socio-économiques et à des disparités entre les sexes. L'absence d'opportunités économiques pour les jeunes encourage aussi les migrations à l'intérieur des pays et vers l'étranger. Partout en Afrique, le chômage élevé des jeunes est devenu un important vecteur de fragilité et d'instabilité politique, ce qui pousse les jeunes à émigrer vers l'Europe et les États-Unis. Des décennies de recherche dans les pays en développement et les pays avancés montrent que l'emploi est la principale voie de sortie de la pauvreté. Créer des emplois pourrait améliorer la qualité de vie en procurant des revenus pour subvenir aux besoins de première nécessité (logement, alimentation, santé et éducation) et réduire la pauvreté et les inégalités.

C'est pourquoi l'action du Groupe de la Banque vise à accélérer la création d'emplois, en particulier pour les jeunes dans tout le continent. L'emploi permettra à la fois d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de leur éviter d'entreprendre le périlleux voyage vers l'Europe par la Méditerranée en vue d'échapper à la pauvreté et au chômage. Le Groupe de la Banque propose de lancer des programmes phares innovants dans le contexte de la « Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique » pour ouvrir de nouvelles opportunités à l'emploi des jeunes. Ces programmes phares créeront notamment des emplois pour les jeunes dans les principaux secteurs riches en emploi, tels que l'agriculture, l'industrie et les TIC. S'agissant de l'industrie, par exemple, des programmes comme celui des « zones de renforcement des compétences » permettront de relier les groupes industriels à des jeunes diplômés de talent pour veiller à une meilleure adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail.



Un jeune éleveur de bovins à Ben Arous, en Tunisie.

Ces initiatives visent à toucher plus de 50 millions de jeunes en dix ans, créer 25 millions d'emplois directs, ce qui injecterait 30 milliards d'USD supplémentaires dans les économies africaines. Le Groupe de la Banque continuera aussi à investir dans des programmes de nature à élargir l'accès aux services tels que l'eau et l'assainissement, améliorer les systèmes de santé, l'enseignement supérieur, scientifique et technique, tout en créant des opportunités économiques à l'intention des personnes extrêmement pauvres, à travers des mécanismes efficaces de protection sociale. La crise d'Ebola a été comme une sonnette d'alarme pour le continent et l'institution. Elle a nécessité une riposte internationale coordonnée. Les autres domaines qui appellent l'attention sont notamment les systèmes de soins de santé publique, l'urbanisation rapide, avec les problèmes qu'elle pose, en particulier le logement urbain qu'il faut améliorer pour favoriser l'avènement d'une Afrique sans bidonville.

Une fois définitivement articulées et entièrement entrées en exécution, les cinq grandes priorités représenteront une nouvelle orientation stratégique pour le Groupe de la Banque dans la mise en œuvre de la Stratégie décennale. Toutefois, les cinq grandes priorités et la SD ne s'excluent pas mutuellement et leur mise en œuvre exigera de prendre appui sur des politiques et stratégies sectorielles existantes, en particulier la Politique et la Stratégie d'intégration régionale, la Stratégie de développement du secteur privé, la Stratégie en matière de capital humain, la Politique et la Stratégie de développement du secteur financier. Elle sera aussi ancrée sur la Politique énergétique et la future Stratégie énergétique, sous-tendue par l'initiative proposée, dite « Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique ».

3.7 Conclusion

Ce chapitre a présenté une vue d'ensemble des performances des opérations de prêt du Groupe de la Banque durant l'exercice 2015, en mettant en exergue les principales réalisations, tant par secteur que dans

le cadre des cinq régions du continent. Des avancées appréciables ont été accomplies, qui jettent des bases solides pour la mise en œuvre de la Stratégie décennale tout en s'attaquant à la fragilité réelle ou potentielle en Afrique.

Parmi les principales réalisations de l'année figure l'augmentation de 25,4 % des opérations du Groupe de la Banque par rapport à 2014. En 2015, ces opérations ont été alignées sur la Stratégie décennale, qui met l'accent sur les investissements en infrastructures. En effet, près de la moitié (48,6 %) des approbations totales du Groupe de la Banque ont été allouées à des projets d'infrastructure, dans lesquels le transport (27,2 %) et l'énergie (13,8 %) se sont taillé la part du lion. Une autre réalisation majeure a été le rôle de premier plan joué par le Groupe de la Banque avec la mise en place du Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique, qui prévoit de réaliser l'accès universel à l'énergie

d'ici 2025, et le l'annonce de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables lors de la Conférence des parties sur les changements climatiques (COP21) à Paris en décembre 2015. La BAD a fourni une assistance technique aux PMR et un soutien logistique aux délégués pendant les processus de négociation de la COP21. Par conséquent, elle a joué un rôle important en contribuant à l'issue positive de la COP21 qu'a été l'accord global, qui tient compte des intérêts de l'Afrique dans la problématique du changement climatique. Le Groupe de la Banque a également organisé à Dakar une Conférence de haut niveau qui a débouché sur un Plan d'action en 18 points destiné à lutter contre l'insécurité alimentaire et à stimuler une industrialisation fondée sur l'agriculture en Afrique.

Le faible taux de décaissement constitue un problème majeur pour le Groupe de la Banque. En effet, alors qu'en 2012, les

décaissements réels étaient étroitement conformes aux cibles, entre 2012 et 2015, ils ont enregistré une marge plus large par rapport aux cibles, le taux de décaissement étant tombé de 98 % en 2012 à 81,9 % en 2015. Le Groupe de la Banque a entrepris de s'attaquer à ce problème en renforçant le suivi et le signalement des retards de décaissement, parallèlement à la rationalisation des processus opérationnels à travers le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion en vue d'améliorer les taux de décaissement. De même, afin de créer les conditions préalables à une industrialisation rapide et à l'intégration régionale, le Groupe de la Banque continue d'apporter son appui aux PMR à travers des conseils et le dialogue stratégiques afin de promouvoir et d'encourager la diversification par le traitement et la transformation légère des produits primaires, ce qui soustrairait ces pays à la dépendance des seules exportations de matières premières.



Le bâtiment du siège.

Chapitre 4

Réformes, efficacité et gestion institutionnelles

Chapitre 4

Le présent chapitre porte sur les réformes institutionnelles, l'efficacité du développement et les activités de gestion institutionnelle menées par les unités organisationnelles de la BAD en 2015. Concernant les réformes institutionnelles, il met en lumière les réformes budgétaires introduites par la Banque et fait le point sur la décentralisation, les technologies de l'information, la continuité des activités et l'affinement institutionnel de l'organigramme qui a eu lieu en 2013. Concernant l'efficacité du développement, le chapitre souligne les activités du Groupe de la Banque en matière de changement climatique et de durabilité environnementale, d'amélioration de la qualité des opérations et de gestion des résultats du développement, présente la synthèse du tableau de bord de la performance en 2015 et montre comment la BAD contribue à l'efficacité du développement de l'Afrique, tout en soulignant le rôle que joue le Groupe de la Banque dans la défense des intérêts de l'Afrique dans le domaine du développement au sein les instances régionales et internationales, au titre de ses activités entrant dans le cadre de l'efficacité du développement. En ce qui concerne les activités de gestion institutionnelle, le chapitre présente un résumé des politiques et des stratégies approuvées par la Banque en 2015 et esquisse les activités menées par le service d'évaluation indépendante ainsi que celles des différentes unités chargées des fonctions fiduciaires et de responsabilisation et font office de mécanismes de recours intermédiaire. Il examine le rôle du Groupe de la Banque comme courtier du savoir et présente ses produits dans ce domaine. En outre, il rend également compte des progrès enregistrés dans le cadre des engagements pris au titre de la 13^e reconstitution des ressources du FAD. Enfin, il donne, à la fin du chapitre, des informations sur le déploiement des ressources humaines pour la mise en œuvre des activités institutionnelles.

4.1 Réformes institutionnelles et améliorations correspondantes

Cette section présente l'état d'avancement des réformes institutionnelles menées en 2015, les améliorations apportées dans les technologies de l'information et de la communication, le plan d'atténuation des risques dans la continuité des activités, et la situation de la mise en œuvre des changements liés à l'affinement de la structure organisationnelle introduits en 2013.

Réformes budgétaires et budget administratif. En 2015, la Direction de la Banque a procédé à une réforme du budget administratif, qui avait pour objectifs, la hiérarchisation stratégique des priorités dans l'affectation des ressources, l'exécution efficace et efficiente des programmes de développement, la discipline budgétaire générale et la mise en place d'une chaîne de responsabilité bien précise. De ce point de vue, la Banque a lancé, au cours de ces dernières années, plusieurs initiatives pour réformer le programme institutionnel dans son ensemble dans le but d'améliorer la coordination, les prestations et la performance de l'institution.

Il a été organisé des formations intensives et des ateliers à l'intention du personnel sur les principaux outils et processus budgétaires, dont le système d'enregistrement du temps d'activité (SETA), le Système de comptabilité analytique (SCA) et le Système d'évaluation des ressources stratégiques (SERS). Au nombre de ces activités, on peut citer :

- i) La mise en place d'un réseau de points focaux budgétaires au niveau des départements pour aider les managers à planifier et à gérer le budget. Un coordonnateur du budget a été affecté dans chaque complexe pour veiller à ce qu'il dispose des compétences nécessaires pour mieux planifier, exécuter et suivre le budget et établir des rapports de meilleure qualité.
- ii) Le début de la préparation des procédures budgétaires et des lignes directrices de processus économique afin d'avoir une compréhension commune des réformes se rapportant au processus. Une fois achevées, ces lignes directrices devaient être diffusées auprès du personnel par le biais de formations et d'ateliers.

- iii) L'élaboration de Documents-cadres de complexe (DCC) complets qui traitent de l'orientation stratégique et des besoins en ressources dans chaque complexe et qui visent à mieux harmoniser les programmes de travail avec les priorités de l'institution. L'utilisation des DCC a été consolidée en outre en étant reliés à des contrats de performance signés par les vice-présidents au début de l'exercice budgétaire. L'exécution du programme de travail du complexe, l'efficacité budgétaire et la productivité font l'objet d'un suivi régulier basé sur les DCC.

Le Système de comptabilité analytique (SCA). Le premier semestre de l'année 2015 a été consacré à la familiarisation avec le nouveau système SCA introduit en 2014. Le deuxième semestre a été consacré à l'établissement et à la diffusion de divers rapports auprès du personnel d'encadrement aux fins de budgétisation des coûts unitaires des produits, d'analyse de l'efficacité et de comparaison pour aider à la prise de décision.

Le Système d'enregistrement du temps de travail et des activités (SETA). Des efforts plus importants ont été entrepris pour améliorer le taux d'utilisation de l'ATRS, qui est la pierre angulaire de la réussite du SCA. Des formations en groupe et des séances mensuelles personnalisées et ouvertes ont été organisées pour aider le personnel à remplir les formulaires d'enregistrement du temps de travail. Ces séances ont contribué à l'augmentation du pourcentage de personnel qui remplit les formulaires. Ce pourcentage est passé de 64 % en moyenne en 2014 à 73 % en 2015. La Banque entend poursuivre les activités de formation ainsi que d'autres initiatives de renforcement des capacités afin d'atteindre l'objectif de 80 % en 2016.

Les Politiques budgétaires, processus et procédures. L'élaboration du manuel du budget a démarré en 2015. Ce manuel devrait être achevé et publié à la fin de 2016. Il permettra non seulement d'améliorer la connaissance et la compréhension des politiques budgétaires, des processus et procédures de la Banque par les acteurs concernés et les points focaux du budget, mais également de faciliter le renforcement des capacités des managers, des membres du personnel chargé de l'élaboration du budget et des nouveaux membres du personnel.

Le Logiciel d'évaluation des ressources stratégiques (SRAS). Ce logiciel a pour objectif d'aider le personnel d'encadrement

à valider les propositions de budget. Il est également très utile pour la préparation du Document de programme et de budget (DPB). Par conséquent, la Banque a multiplié les séances de formation sur SRAS à l'intention de son personnel d'encadrement. Pour unifier son infrastructure budgétaire, la Banque a entamé des travaux préparatoires pour intégrer SRAS, SCA et SAP (systèmes, applications et produits), qui est actuellement le principal logiciel de gestion de la Banque.

Décentralisation. En 2015, qui est la dernière année de mise en œuvre de la Feuille de route de la décentralisation (2011-2015), les opérations du Groupe ont été renforcées. La mise en œuvre du Plan d'action de la feuille de route de la décentralisation comprenait une analyse des Centres régionaux de ressources (CRR) pilotes créés en 2012, en Afrique orientale et australe. Les résultats de cette analyse ont corroboré bon nombre de conclusions de l'examen à mi-parcours de la Feuille de route, réalisé en 2014. La création des CRR est devenue une plateforme essentielle du Groupe de la Banque, qui permet d'appuyer les programmes dans les Pays membres régionaux (PMR). Les CRR ont également donné à la Banque la possibilité de mieux engager le dialogue de politique et de mieux gérer les portefeuilles à l'échelon régional, les membres du personnel de la Banque collaborant plus étroitement avec les Communautés économiques régionales (CER) et d'autres organes régionaux. Les résultats positifs de la revue ont été déterminants dans la décision des Conseils d'administration de créer un troisième CRR pour la région Afrique du Nord, marquant ainsi l'approbation de la mise en œuvre intégrale du modèle CRR. À l'avenir, cette décision aidera la BAD à améliorer l'efficacité et l'efficacité du modèle de prestation de services.

En consolidant les acquis de la décentralisation, le Groupe de la Banque a maintenu sa présence dans 38 PMR et s'emploie à renforcer la délégation de pouvoirs sur le terrain. Cette révision vise à améliorer la capacité de la BAD, à travers son personnel en poste sur le terrain, à soutenir en temps voulu les opérations et la prise de décision. Les bureaux extérieurs (BE) renforcés ont géré une part plus importante du portefeuille des opérations de la BAD à partir du terrain. Ainsi, la proportion d'opérations gérées à l'échelon local est passée de 51 % en 2014 à 60 % du portefeuille actif total en 2015. Malgré une baisse de la proportion du personnel opérationnel, de 49,6 % en 2014 à 40,6 % par rapport à l'effectif total en 2015, le taux de supervision des projets par les bureaux extérieurs a légèrement augmenté, passant de 52,5 % en 2014 à 53 % en 2015.

Retour au siège. Le retour de la Banque et de son personnel au siège, à Abidjan, qui a commencé en septembre 2013, s'est poursuivi tout au long des années 2014 et 2015. À la fin du mois de décembre 2015, 1 126 employés au total avaient été relocalisés avec succès à Abidjan. Seuls 79 membres du personnel étaient toujours en attente de leur transfert de Tunis à Abidjan, une fois que les dispositions nécessaires auraient été prises. La Banque a profité de son retour pour lancer plusieurs projets de rénovation et de réhabilitation de ses locaux à Abidjan. La réhabilitation de l'immeuble du siège social comprenait la rénovation des systèmes de sécurité incendie et des installations électriques et thermiques, la modernisation des installations intérieures (cloisons, faux plafonds, planchers, murs, etc.) et l'achat de meubles plus ergonomiques pour améliorer le confort du personnel. D'autres projets de rénovation de l'infrastructure sont en cours de finalisation. Il s'agit de : i) la réhabilitation de la Cité BAD, qui compte 81 appartements ; ii) la réhabilitation de la villa du Président et iii) la construction au siège d'une nouvelle aire de stationnement de 300 places, qui devrait être achevée en 2016. Cette infrastructure viendra s'ajouter aux 230 places de stationnement louées, déjà disponibles à côté de l'immeuble du Centre de commerce international d'Abidjan (CCIA).

Technologies de l'information. Au cours de l'année, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de projets prioritaires clés de la Stratégie des technologies de l'information (STI), en accordant une attention particulière à la supervision de l'installation et à la mise en place d'infrastructures informatiques dans les locaux de son siège. Les installations de services de connectivité du réseau et du réseau sans fil unifié de la Banque ont également été réalisées pour tous les bureaux (Tunis, Abidjan, Pretoria, Nairobi et tous les BE). L'utilisation de la communication unifiée a amélioré la performance globale de la Banque et a contribué grandement à maintenir la productivité du personnel pendant le retour à Abidjan.

La capacité des services de vidéoconférence s'est améliorée et est passée à 1 000 connexions simultanées, dont 500 installées dans le bâtiment du CCIA et au siège. Cette situation s'est traduite par l'augmentation du nombre de réunions tenues par vidéoconférence à 2 895 en 2015, soit une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. La quasi-totalité des entretiens d'embauche des candidats résidant hors de la Côte d'Ivoire a eu lieu par vidéoconférence. L'amélioration des équipements de vidéoconférence, en particulier pour les réunions et les entretiens organisés par l'institution, a permis

de réaliser une économie d'environ 18,8 millions d'UC en 2015 sur les dépenses de voyage et les frais connexes.

Gestion de la continuité des activités. Dans le cadre du Plan de continuité des activités, un processus d'examen a été lancé en 2015 à l'échelle de la Banque, sous forme d'ateliers de formation et d'analyse d'impact des activités. Ce processus a concerné les managers, les directeurs et les coordinateurs responsables de la continuité des activités de tous les départements au siège.

À la suite des mesures énergiques mises en œuvre en 2014 par la Banque, au siège et dans les BE, pour prévenir les risques d'infection des membres du personnel et de leurs familles par le virus Ebola, la Banque a pris, en 2015, de nouvelles dispositions, notamment la mise place d'une unité d'isolement installée près de l'immeuble du CCIA, à Abidjan. La Banque a également élaboré et institué des lignes directrices spécifiques pour traiter des cas éventuels de contagion dans sa communauté. Pour aider les membres du personnel, apprendre comment ils faisaient face et comment apporter au mieux l'aide nécessaire, la Banque a envoyé des délégations pour visiter les BE du Libéria et de la Sierra Leone, où la maladie s'était déclarée. Cette visite a permis aux spécialistes et aux cadres de dialoguer avec leurs homologues, tirer des enseignements sur la gestion efficace des problèmes posés par la maladie et se préparer pour l'avenir, au cas où une situation similaire se présenterait.

Parmi les autres réalisations, on peut mentionner la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de continuité des activités de 2015 :

- i) L'organisation de séances ou ateliers de formation sur la continuité des activités dans les BE (Burundi, Malawi, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Tunisie, Zambie, Zimbabwe et Éthiopie)
- ii) La tenue de réunions hebdomadaires de l'équipe de gestion d'urgence pour faire face aux situations de crise (attentat terroriste au Bardo, à Tunis) ; l'effet de la crise politique au Burundi sur le BE dans ce pays et l'évacuation des membres des familles du personnel international vers des lieux plus sûrs, tout en veillant à ce que les activités soient perturbées le moins possible ;
- iii) La réalisation chaque année de tests et d'exercices obligatoires à l'échelle de la Banque sur le site de la

continuité des activités en Afrique du Sud pour, d'une part, réaffirmer que l'institution est prête à faire face à des perturbations majeures et, d'autre part, consolider la résilience des infrastructures de la BAD ainsi que sa réponse en matière d'atténuation des risques qui pèsent sur la continuité des activités.

Le point sur l'affinement de la structure organisationnelle.

La structure organisationnelle du Groupe de la Banque a subi quelques ajustements depuis 2013 lorsque des réformes ont été instituées pour renforcer la capacité de l'institution à mettre en œuvre sa Stratégie décennale. La partie qui suit présente des informations sur les activités menées en 2015 par les unités organisationnelles nouvellement créées.

- *Le Département d'appui à la transition (ORTS)* continue d'être un point focal efficace pour toutes les questions liées aux opérations du Groupe de la Banque dans les États fragiles. Les effectifs de ORTS sont au complet et le département est chargé de mettre en œuvre la Facilité d'appui à la transition (FAT) et faire toutes les analyses sur la fragilité
- *Le Département du développement des opérations (COBD)* a été créé pour renforcer de manière proactive les activités de la Banque, toutefois, son principal mandat était de concevoir, structurer, opérationnaliser et réunir des fonds pour Africa50, le nouvel outil innovant de financement des projets d'infrastructures. Ce mandat initial de COBD a pris fin lorsque le fonds Africa50 a été constitué en société et a tenu son assemblée générale constitutive, le 29 juillet 2015 à son siège, à Casablanca, au Maroc. COBD existe toujours, mais ses activités se limitent au développement des affaires et se concentre actuellement sur le création de plaques tournantes pour des partenariats public-privé régionaux afin d'appuyer le développement des affaires dans les régions. Son mandat sera définitivement arrêté dans le cadre des réformes en cours sur le nouveau modèle de prestation de services.
- *Le Chef de la gestion des risques du Groupe (GCRO)* a consolidé les activités de gestion des risques de la Banque en 2015, par le biais : i) de la surveillance active du portefeuille de prêts et des rapports périodiques soumis au Comité du Conseil sur les risques de crédit, notamment la Revue du crédit du portefeuille de la Banque ; ii) de la cogestion de la mise en œuvre du cadre de la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé (FSP), approuvé par le Conseil d'administration ; iii) d'un examen annuel des risques de marché présenté à AUFI, ainsi que l'assurance de la cohérence interne de la gestion des actifs et de la responsabilité des politiques et des directives de la Banque et iv) de l'évaluation des contrôles internes des informations financières (CIIF) et des risques fiduciaires de la Banque. En outre, GCRO a dirigé la préparation de l'échange d'expositions au risque souverain des Banques multilatérales de développement (BMD) avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, qui a été approuvé par leurs Conseils d'administration respectifs et signé par toutes les parties prenantes en 2015.
- *Le Centre africain des ressources naturelles (CARN)* a élaboré, en 2015, un certain nombre de produits pour renforcer les capacités des PMR en matière de gestion des ressources naturelles. Premièrement, des directives ont été élaborées à l'intention des gouvernements pour améliorer leur capacité à négocier des contrats importants dans l'industrie extractive. Un manuel de formation a été également élaboré, en collaboration avec la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) et l'Institut africain de développement (IAD) pour guider les négociations de contrats. Deuxièmement, un outil simplifié visant à gérer la conformité avec les réglementations de l'Union européenne a été introduit afin de lutter contre la pêche illégale, ce qui devrait protéger les revenus et les emplois, et stimuler les échanges. Troisièmement, le CARN a fourni un guide de politique sur les possibilités de tirer parti des projets d'extraction afin d'améliorer le développement humain. Par ailleurs, le CARN a lancé des programmes d'appui aux pays dans le secteur minier en Guinée, ainsi que dans les secteurs gaziers en Tanzanie et au Mozambique. Ces programmes visent à renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des projets extractifs. La stratégie du CARN a été approuvée en 2015.
- *Le Département du développement du secteur financier (OFSD)* a élaboré le document de Politique et stratégie de développement du secteur financier (2014 - 2019), approuvé par le Conseil d'administration en 2015. Le mandat de OFSD est de faciliter le financement de la croissance en Afrique, et cette mission repose sur les deux piliers suivants : i) l'inclusion financière des populations mal desservies et ii) l'extension des systèmes financiers africains. Au cours de l'année, OFSD a continué à soutenir les prêts aux secteurs prioritaires tels que l'agro-industrie et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

à travers des lignes de crédit accordées aux institutions financières et l'utilisation de garanties découlant en grande partie d'accords de participation aux risques (APR), en vertu du Programme pour le financement du commerce (PFC) de la Banque.

- *Le Bureau de gestion de la mise en œuvre et de la performance (COPM) a continué à soutenir la Haute direction et les départements des opérations à travers ses rapports phares publiés en 2015, notamment, le Tableau de bord prospectif et le Rapport phare sur le portefeuille. Ces documents donnent l'alerte précoce sur le décalage dans la réalisation ou la mauvaise exécution et proposent des mesures correctives. Grâce à ces publications, COPM a contribué à cultiver un sentiment plus aigu de l'urgence dans l'exécution et une plus grande transparence s'agissant des performances. En conséquence, COPM a contribué à la performance remarquable du Groupe de la Banque de 6,33 milliards d'UC d'approbations à la fin de l'année 2015, ce qui est supérieur à l'objectif annuel de 4,93 milliards d'UC de 28,6 % et représente une hausse de 25,4 %, par rapport aux 5,05 milliards d'UC approuvés en 2014.*

4.2 Efficacité du développement et assurance de la qualité

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de la Banque a poursuivi la mise en place de sauvegardes sociales et environnementales de qualité, l'amélioration de la qualité de ses opérations et le renforcement de sa capacité à mesurer et à gérer ces interventions afin d'obtenir des résultats en matière de développement. La BAD a en particulier contribué à l'issue positive de l'accord mondial lors de la COP21, accord qui prend en compte les intérêts de l'Afrique en ce qui concerne les changements climatiques. Cet aspect est traité dans une autre partie du présent rapport.

Changement climatique, environnement et durabilité sociale.

La transformation économique en Afrique sous-tend la vision du Groupe de la Banque et des PMR. L'essentiel est de veiller à ce que la croissance soit socialement inclusive et qu'elle favorise l'autonomisation économique et la durabilité environnementale. La BAD reconnaît que la réalisation de cette vision dépend de la mise en œuvre des sauvegardes environnementales, sociales et liées au changement climatique. Suite à l'approbation par les Conseils d'un Système de sauvegardes intégré (SSI) en 2013, la BAD a réalisé des progrès considérables en ce qui

concerne la rationalisation des procédures et les documents d'orientation qui rendent le SSI pleinement opérationnel et efficace. Ces réalisations sont les suivantes :

- Les Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) ainsi que les documents d'orientation ont été officiellement approuvés par la Direction en 2014 ; les PEES sont actuellement disponibles en ligne pour le grand public.
- Des documents pertinents se rapportant aux questions importantes que sont la modernisation et l'utilisation des systèmes nationaux, ainsi que le déplacement involontaire de populations, ont également été publiés afin de renforcer la capacité du personnel opérationnel de la BAD.
- La capacité des PMR a été renforcée grâce à des programmes régionaux de formation dispensés à Tunis, Nairobi, Dakar et Pretoria par un large éventail d'experts venant de ces pays et d'ailleurs en Afrique.

Suite à la publication du SSI, la BAD continue à veiller à ce que toutes ses activités soient évaluées au préalable et gérées selon les objectifs de durabilité environnementale et sociale établis. Dans le domaine du changement climatique, la BAD a continué à jouer un rôle clé dans le soutien de l'agenda de l'Afrique en 2015. Ces efforts sont attestés par les résultats ci-après :

- Plus de 60 produits du savoir liés au changement climatique, dont des ouvrages, des travaux de recherches, des notes d'information, des publications phares et des bulletins d'information, ont vu le jour. La BAD a également fourni une assistance technique aux PMR ainsi qu'un soutien logistique aux délégués au cours des négociations lors de la COP21, pour un coût de 2 millions d'USD. L'institution a débloqué un montant du même ordre pendant les trois années écoulées, depuis la COP19, tenue en 2013, à Varsovie, en Pologne.
- La mise en œuvre efficace et intégrale du Système de sauvegardes climatiques (SSC), qui permet à la BAD de mieux gérer, dans toutes ses interventions sur le continent, les risques liés au changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation
- La mise en œuvre du Plan d'action sur le changement climatique de la BAD (CCAP) pour la période 2011-2015

a permis la mobilisation d'environ 6,5 milliards d'USD. Sur ce montant, 3,8 milliards d'USD ont été affectés, à ce jour, aux activités d'atténuation et 1,6 milliard d'USD, aux opérations d'adaptation, d'après le suivi du financement climatique.

- iv) La formation de plus de 600 experts internationaux en développement en Afrique, sur des aspects liés au changement climatique et l'appui à huit pays pour les aider à intégrer les questions de changement climatique dans des Documents de stratégie pays (DSP) axés sur les résultats.
- v) La formation de plus de 150 membres du personnel et responsables de la BAD, ainsi que de praticiens du secteur privé dans les PMR sur la prise en compte de mesures de croissance verte dans le développement de projets. Dix projets présentés au cours des séances de formation, bénéficient d'une assistance technique et de conseils pour intégrer des mesures de croissance verte et obtenir un financement auprès du Fonds pour le climat afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à ces mesures. Quatre de ces projets sont du secteur privé.

Amélioration de la qualité des opérations. Le Groupe de la Banque améliore constamment la qualité à l'entrée des stratégies et des opérations en encourageant fortement la culture du résultat. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions de l'institution.

Dans le cadre d'un élargissement de l'appropriation des résultats du Groupe de la Banque, la Revue de l'état de préparation (RR) sera bientôt déléguée entièrement au Vice-président des programmes pays et régionaux et des politiques (ORVP). Plusieurs séances de formation ont été organisées à l'intention des points focaux des chargés de programme pays (CPP) afin de renforcer la capacité des CRR à coordonner et à mener les RR. La méthodologie RR a également été mise en conformité avec la nouvelle directive présidentielle (PD 02/2015) sur la mise en œuvre et l'annulation des opérations souveraines du Groupe de la Banque.

Avec le soutien du Fonds fiduciaire du Département pour le développement international (DfID) du Royaume-Uni, le Groupe de la Banque progresse régulièrement sur le projet de Task Manager Academy. Cette initiative assure un programme de formation complet à l'intention des membres du personnel

chargés de concevoir, d'approuver et de superviser les opérations. Les premiers modules sur les concepts, la pratique des affaires et les instruments ont déjà été conçus. Des consultations sont actuellement en cours avec les départements concernant le contenu et les modalités de déroulement du programme. En outre, concernant les projets, le Groupe de la Banque élabore une formation en ligne sur le Cadre logique axé sur les résultats (CLAR).

Le Groupe de la Banque entreprend également un réexamen de la préparation et de la rédaction des Documents de stratégie pays (DSP). Une des principales innovations dans la nouvelle approche est l'adoption de nouveaux outils de mesure des résultats pour les stratégies pays, qui amélioreront globalement la conformité et la traçabilité des résultats au niveau des pays. Ces outils de mesure des résultats ont été étudiés en détail par les experts lors de la réunion des BMD sur les stratégies pays : pratiques émergentes pour améliorer la qualité et les résultats ; cette rencontre a été accueillie par le Groupe de la Banque à Abidjan en juin 2015. Le nouveau processus de DSP est en phase pilote au Mozambique ; sa généralisation au niveau de la Banque se fera lorsque les principales leçons en auront été tirées.

Le Groupe de la Banque renforce sa culture du résultat en contrôlant la qualité et le degré de confiance dans les notations des projets par le biais de ses RR, rapports sur l'état d'avancement de l'exécution et les résultats (EER) et rapports d'achèvement de projet (RAP). Les données sont publiées chaque trimestre dans le Tableau de bord d'assurance qualité et transmis à la Haute direction et aux départements pour suite à donner.

Enfin, le Groupe de la Banque continue d'appuyer les personnels opérationnels dans leurs efforts pour améliorer la qualité à l'entrée des opérations par le biais d'un centre d'assistance à l'assurance qualité et de demandes d'appui et de formation pour les départements. Compte tenu du succès de ces initiatives, le Groupe de la Banque a entrepris d'institutionnaliser les cliniques d'assurance qualité, qui fournissent aux chefs de projet un soutien adapté à leurs besoins.

Gestion axée sur les résultats de développement (GRD).

La BAD a davantage mis l'accent sur l'évaluation et la gestion des résultats de développement. Outre la Revue annuelle sur l'efficacité du développement 2015 (RAED), la BAD a également établi un rapport thématique sur l'énergie et deux rapports pays sur l'Éthiopie et la Sierra Leone.

Les séries RAED sont structurées autour du Cadre de mesure des résultats du Groupe de la Banque (CMR), un outil de gestion interne conçu pour montrer la façon dont les opérations de l'institution influencent l'efficacité du développement dans les PMR. Le CMR suit environ 100 indicateurs de performance regroupés en quatre critères interdépendants : les progrès en matière de développement en Afrique (niveau 1) ; la contribution de la BAD au développement en Afrique (niveau 2) ; la performance opérationnelle (niveau 3) et l'efficacité organisationnelle (niveau 4).

La RAED 2015 a porté sur « L'innovation comme accélérateur du développement ». Le rapport a montré que les perspectives de croissance de l'Afrique restent positives, tirées par une population en forte croissance et en voie d'urbanisation, l'évolution de la structure des échanges et d'investissement, et l'amélioration de la gestion économique. Cependant, pour accélérer le rythme du changement et améliorer les conditions de vie, l'Afrique a besoin d'innovations endogènes, et la BAD peut jouer un rôle important pour accélérer le rythme de l'innovation, en particulier en faisant en sorte que l'agriculture soit une activité commerciale plutôt qu'une activité de subsistance. L'institution peut également encourager l'établissement des conditions nécessaires pour créer des emplois de qualité et ouvrir des possibilités dans l'industrie manufacturière.

Selon le rapport thématique GRD « Revue sur l'efficacité du développement 2014 - Énergie », lancée en avril 2015 et couvrant la période 2009-2013, la Banque a engagé, depuis 1995, plus de 13 milliards d'USD au cours des deux décennies écoulées pour développer le secteur de l'énergie en Afrique. Il s'agissait de renforcer les capacités de production à l'échelon national et de développer des réseaux de distribution, en accordant une attention particulière à l'électrification rurale. L'accent placé sur l'électrification rurale est conforme au pilier de l'infrastructure énergétique de la Stratégie décennale (SD), dont l'objectif est de fournir une énergie fiable et abordable aux Africains vivant dans les zones rurales, où l'accès demeure particulièrement limité.

La « Revue 2015 sur l'efficacité du développement de l'Éthiopie » a évalué la contribution de la BAD au développement de ce pays, en examinant, d'une part, les progrès réalisés par celui-ci en matière de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté et, d'autre part, les difficultés rencontrées lors de ce processus. De 2005 à 2013, relève le rapport, les investissements de la BAD ont contribué grandement

à l'expansion de l'infrastructure routière de l'Éthiopie et à l'amélioration de l'accès aux transports pour plus de 7,5 millions de personnes. De plus, la contribution du Groupe de la Banque a permis à ce pays de fournir de l'électricité à près de 40 000 personnes.

La « Revue 2015 sur l'efficacité du développement de la Sierra Leone » a permis de passer en revue les progrès réalisés par ce pays dans la gestion de la transition après le conflit et les leçons que la BAD a tirées de l'appui efficace apporté à un pays en situation de fragilité. Ainsi, pendant la crise due à la maladie à virus Ebola, la BAD a immédiatement apporté un appui budgétaire d'urgence et une assistance technique, d'un montant de 60 millions d'USD au titre du secours d'urgence et de la reconstruction du pays.

Au cours de l'année 2015, la BAD a continué à améliorer les outils, les processus et les systèmes qui sous-tendent le Cadre de mesure des résultats (CMR), dont le Système d'établissement de rapports sur les résultats (SERS), élaboré en 2013. Le SERS permet de suivre la performance du portefeuille par secteur, région et pays, fournissant à la Direction des informations essentielles pour améliorer les performances. Ce cadre a été affiné en 2015 et sera prêt à être intégralement mis en œuvre, dès l'achèvement de l'infrastructure SharePoint qui doit intégrer les applications des technologies de l'information de la BAD (SAP, Microsoft, Exchange et Oracle, entre autres). De plus, pour honorer son engagement à faire preuve de transparence et de responsabilité en matière d'utilisation de ses ressources, la BAD a continué à publier des données mensuelles dans le registre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IIITA). Pour asseoir pleinement une culture axée sur les résultats au sein de toute l'institution, un atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats a été organisé à l'intention de 25 membres du personnel de la BAD à Abidjan.

En tant qu'institution de développement, la BAD est déterminée à optimiser les ressources et à produire des résultats à soumettre à ses clients, tant dans le secteur public que privé. À cet égard, la BAD a pris la tête d'une initiative lancée par 5 BMD partenaires et dont l'objectif est d'avoir une compréhension commune de l'optimisation des ressources ; l'institution a commandité un document de réflexion sur le thème de l'optimisation des ressources. De plus, la BAD a continué à investir dans le renforcement des capacités statistiques nationales dans les PMR, afin de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles,

dans le cadre de la Communauté africaine de pratiques pour la gestion axée sur les résultats de développement (AfCoP). Cette initiative est mise en œuvre par (i) le renforcement des capacités pour la gestion des résultats du développement dans les PMR et les communautés économiques régionales (CER), telles que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en partenariat avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et (ii) son programme phare, l'Initiative de l'Afrique pour les résultats (AfriK4R), qui vise à renforcer la capacité de la gestion axée sur les résultats du développement (GRD) à construire

des États capables et à renforcer l'intégration régionale par le recours à la GRD.

Les tableaux 4.1 et 4.2 présentent les progrès réalisés aux quatre niveaux du Cadre de mesure des résultats susmentionnés. Les tableaux utilisent un système de feux de signalisation pour noter les progrès accomplis aux quatre niveaux : i) l'évolution du développement en Afrique (niveau 1) ; ii) la contribution de la Banque au développement de l'Afrique (niveau 2), iii) la performance opérationnelle de la Banque (niveau 3) ; et iv) l'efficacité organisationnelle de la BAD (niveau 4).

Tableau 4.1

Synthèse du tableau de bord de la performance en 2015

NIVEAU 1 : L'AFRIQUE PROGRESSE-T-ELLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ?		
Croissance inclusive		Transition vers une croissance verte
● Inclusion économique		● Renforcer la résilience
● Inclusion spatiale		● Gérer les actifs naturels
● Inclusion sociale		● Réduire les déchets et la pollution
● Inclusion politique		
● Croissance durable		
NIVEAU 2 : LES OPÉRATIONS DE LA BAD ONT-ELLES UN IMPACT ?		
Intégration régionale		Développement du secteur privé
● Transport transfrontalier		● Secteur privé
● Énergie transfrontalière		● Agriculture
Développement de l'infrastructure	Compétences et technologie	Gouvernance et responsabilisation
● Transport	● Formation professionnelle	● Gestion financière
● Eau	● Éducation	● Transparence du secteur public
● Énergie transfrontalière	● Santé	● Environnement concurrentiel
● TIC		
NIVEAU 3 : LA BAD GÈRE-T-ELLE SES OPÉRATIONS EFFICACEMENT ?		
Résultats au niveau des pays	Opérations efficaces en temps utile	Genre et changement climatique
● Dialogue pays	● Qualité des opérations	● Opérations intégrant le genre
● Efficacité de l'aide	● Performance du portefeuille	● Opérations intégrant le climat
	● Apprendre de nos opérations	
NIVEAU 4 : LA BAD EST-ELLE UNE ORGANISATION EFFICIENTE ?		
Se rapprocher de la clientèle	Mobiliser le personnel et susciter son engagement	Optimisation des ressources
● Décentralisation	● Ressources humaines	● Rentabilité
● Connectivité	● Genre	● Services informatiques

Source : Département des résultats et du contrôle de la qualité de la BAD.

Au niveau 1, la performance relative de l'Afrique est mesurée en comparant ses progrès avec les progrès accomplis par les groupes pairs (pays du monde à revenus faible et intermédiaire). Au niveau 2, la performance de l'Afrique est mesurée en comparant les résultats attendus aux résultats effectifs pour toutes les opérations achevées. Aux niveaux 3 et 4, les progrès de la Banque sont mesurés en comparant ses progrès dans la réalisation des objectifs fixés pour 2013, tels qu'ils figurent dans le Cadre de mesure des résultats. Les feux de signalisation correspondent aux situations suivantes :

- Progrès accomplis : Amélioration, en moyenne, des indicateurs du groupe par rapport aux données ou groupes de référence.
- Progrès modérés : Résultats mitigés ; en moyenne, les indicateurs du groupe présentent des progrès modérés.
- Progrès bloqués ou en régression : En moyenne, les indicateurs du groupe montrent une stagnation des progrès ou un recul.
- Progrès non mesurables.

Tableau 4.2

Qualité de la contribution de la BAD au développement de l'Afrique (niveau 2)

	2013-2015			2016-2018
	ATTENDU	RÉALISÉ		ATTENDU
DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE				
● Transport – Routes construites, remises en état ou entretenues (km)	10 172	8 818	87 %	21 375
● Transport – Personnel formé/recruté pour l'entretien des routes	15 051	14 512	96 %	34 195
● Transport – Personnes sensibilisées à la sécurité routière, etc.	3 872 763	3 905 515	101 %	1 120 966
● Transport – Personnes disposant d'un accès amélioré aux services de transport	24 283 187	25 569 494	105 %	49 666 553
● dont femmes ⁽²⁾	12 160 862	12 817 804	105 %	20 791 134
● Énergie – Puissance électrique installée (MW)	1 421	1 422	100 %	3 961
● dont énergies renouvelables (MW)	71	72	102 %	1 205
● Énergie – Personnel formé/recruté pour l'entretien des installations énergétiques	20	20	100 %	8 821
● Énergie – Personnes désormais raccordées au réseau d'électricité ou bénéficiant d'un raccordement amélioré	4 061 795	3 997 308	98 %	37 695 068
● dont femmes ⁽²⁾	2 071 047	2 037 428	98 %	15 679 239
● Énergie – Réduction des émissions de CO ₂ (tonnes par an)	523 721	523 721	100 %	9 406 435
● Eau – Capacités d'approvisionnement en eau potable créées (m ³ /jour)	143 924	109 115	76 %	3 644 919
● Eau – Main-d'œuvre formée à l'entretien des installations d'approvisionnement en eau	20 131	21 655	108 %	51 782
● Eau – Personnes ayant désormais accès à l'eau et à l'assainissement ou bénéficiant d'un accès amélioré	3 779 862	3 696 741	98 %	40 422 942
● dont femmes ⁽²⁾	1 864 476	1 816 940	97 %	22 702 609
● TIC – Personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux services de base reposant sur les TIC	3 767 987	3 767 987	100 %	852 939
● dont femmes ⁽²⁾	1 883 993	1 883 993	100 %	426 469
INTÉGRATION RÉGIONALE				
● Transport – Routes transfrontalières construites ou remises en état (km)	1 339	1 281	96 %	6 858
● Énergie – Lignes de transport transfrontalières construites ou remises en état (km)	-	-		2,556
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ				
● Recettes publiques tirées des projets et sous-projets bénéficiant d'investissements (millions d'USD)	442	992	225 %	1 334
● Effet sur les PME (chiffre d'affaires provenant des investissements) (millions d'USD)	170	205	121 %	1 324
● Microcrédits accordés (nombre)	138 879	153 047	110 %	36 321
● Clients du secteur de la microfinance formés à la gestion d'entreprise	1 437	1 436	100 %	34 945
● Emplois créés	1 272 876	1 256 809	99 %	1 228 218
● dont emplois pour les femmes ⁽²⁾	343 873	334 624	97 %	609 924
● Personnes bénéficiant des projets d'investissement et de la microfinance	5 671 500	5 714 164	101 %	4 138 708
● dont femmes ⁽²⁾	2 860 577	2 884 218	101 %	2 070 287
● Agriculture – Terres bénéficiant d'une meilleure gestion de l'eau (ha)	149 786	136 634	91 %	217 116
● Agriculture – Terres dont l'utilisation a été améliorée : replantation, reforestation (ha)	177 200	257 592	145 %	397 312
● Agriculture – Population rurale recourant à une technologie améliorée	599 113	1 217 056	203 %	1 305 926
● Agriculture – Personnes bénéficiant d'améliorations dans l'agriculture	15 238 996	17 435 967	114 %	43 317 170
● dont femmes ⁽²⁾	7,274,400	8,348,802	115 %	22,728,895

Tableau 4.2 (suite)

Qualité de la contribution de la BAD au développement de l'Afrique (niveau 2)

	2013-2015		2016-2018
	ATTENDU	RÉALISÉ	ATTENDU
COMPÉTENCES ET TECHNOLOGIE			
● Personnes bénéficiant d'une formation professionnelle	15 158	7 819 52 %	562 603
● dont femmes ⁽²⁾	6 454	3 330 52 %	278 453
● Salles de classe et installations pédagogiques construites	1 357	1 237 91 %	679
● Enseignants et autres personnels de l'éducation recrutés/formés	22 435	18 383 82 %	21 057
● Personnes bénéficiant d'un meilleur accès à l'éducation	1 172 365	1 158 515 99 %	1 411 864
● dont femmes ⁽²⁾	704 288	707 319 100 %	688 594
● Centres de santé primaires, secondaires et tertiaires construits/équipés	784	697 89 %	279
● Agents de santé formés	12 640	15 243 121 %	26 110
● Personnes ayant accès à de meilleurs services de santé	53 143 133	44 856 570 84 %	7 364 838
● dont femmes ⁽²⁾	29 423 468	25 118 433 85 %	3 131 850
GOVERNANCE ET RESPONSABILISATION			
● Pays où la gestion budgétaire et financière s'est qualitativement améliorée	17	16 94 %	
● Pays où l'administration publique s'est qualitativement améliorée	6	6 100 %	
● Pays où la transparence, la responsabilisation et la lutte contre la corruption dans le secteur public se sont améliorées	19	14 74 %	
● Pays où les systèmes de passation des marchés publics se sont améliorés	9	5 56 %	
● Pays bénéficiant d'un meilleur environnement concurrentiel	14	8 57 %	

Source : Département des résultats et du contrôle de la qualité de la BAD.

Notes :

... = données non disponibles ; Ha = hectares ; km = kilomètres ; MW = mégawatts ; m³ = mètres cubes ; PME = petites et moyennes entreprises ; USD = dollar des États-Unis ; TCI = technologies de l'information et de la communication.

- (1) L'indicateur des performances de gouvernance utilise plusieurs seuils différents. Étant donné leur nature et la distance d'attribution, les niveaux de couleur diffèrent de ceux utilisés pour les autres indicateurs : vert, 75 % et au-dessus, orange, 50-75 %, et rouge, moins de 50 %.
- (2) Les chiffres ventilés par sexe sont extrapolés sur la base d'un sous-ensemble de projets pour lesquels des données de référence et réelles sont disponibles. De plus en plus de projets ayant commencé à inclure des données tenant compte du genre, ces données devraient devenir plus robustes et exhaustives.
- (3) Les chiffres en unités de compte (UC) ont été convertis aux taux de 1 UC = 1,38 USD.

Legend:

- Les opérations de la Banque ayant atteint 95 % de leur objectif ou plus ⁽¹⁾
- Les opérations de la Banque ont atteint entre 60 à 94 % de leurs objectifs
- Les opérations de la Banque ont atteint moins de 60 % de leurs objectifs
- Données non disponibles pour la mesure des performances

L'engagement du Groupe de la Banque auprès des organisations de la société civile (OSC) :

Le Cadre d'engagement auprès des OSC (Cadre OSC) offre des possibilités d'approfondissement et d'amélioration des résultats du développement. En vertu de ce cadre, le Groupe de la Banque entretient des relations continues avec de nombreuses OSC sur l'ensemble du continent par le biais d'échanges d'informations, de consultations, de collaboration opérationnelle et de partenariats institutionnels. En conséquence, le Groupe de la Banque a institutionnalisé la participation des OSC à ses Assemblées annuelles, ce qui permet de disposer d'un forum pour aborder des sujets précis et/ou mettre en évidence quelques acquis importants dans la mise en œuvre de la SD. Lors des Assemblées annuelles de 2015, le Groupe de la Banque et les OSC ont échangé des idées sur la transparence, l'obligation de rendre compte et le changement climatique, ainsi que sur les relations qu'elles entretiennent en général avec le Groupe de la

Banque. Le Groupe de la Banque a commencé à élaborer un *Plan d'action pour définir le mode opératoire du Cadre OSC*.

En 2015, le Groupe de la Banque a créé le *Comité BAD-OSC*, dont le mandat est de conseiller et d'informer le Groupe de la Banque sur la manière de mettre en œuvre le Cadre OSC. L'institution travaille sur l'adoption d'une *Charte BAD-OSC*, qui vise à redynamiser les relations et à renouveler le pacte entre le Groupe de la Banque et les OSC. Cette Charte montrera la détermination du Groupe de la Banque à se concentrer davantage sur les OSC et à aider celles-ci à contribuer à ses opérations. Pour renforcer la collaboration avec les OSC, le Groupe de la Banque a élaboré une cartographie des OSC en Afrique pour donner une vue d'ensemble générale de la place qu'elles occupent sur le continent. Ce processus a conduit à la constitution d'une *base de données BAD-OSC*, qui a été lancée à l'occasion des Assemblées annuelles 2015.

Pour améliorer les communications avec les OSC, un portail a été spécialement créé sur le site web du Groupe de la Banque. L'institution a également pris des mesures pour accroître le nombre d'OSC pouvant accéder aux informations dont elle dispose, contribuer au renforcement des savoirs et des capacités des OSC et consolider le travail du Groupe de la Banque en tant que courtier du savoir.

4.3 Politiques et stratégies

La mise en œuvre de la Stratégie décennale (SD) du Groupe de la Banque est entrée dans sa troisième année en 2015 et met l'accent sur les politiques et stratégies qui favorisent la croissance inclusive de l'Afrique et la transition du continent vers une croissance verte. Conscient de l'évolution de la structure mondiale de l'aide, la Banque accorde une attention particulière aux politiques et aux stratégies qui permettent d'accroître le financement du développement de l'Afrique. En 2015, le Groupe de la Banque a approuvé de nouvelles politiques, stratégies et lignes directrices, présentées ci-après.

Politique de passation des marchés et méthodologie pour les opérations financées par le Groupe de la Banque.

Les Conseils ont approuvé, en octobre 2015, un nouveau cadre de politique de passation des marchés. Ce nouveau cadre comprend : (i) la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (ci-après dénommée « la Politique ») ; (ii) la méthodologie de mise en œuvre de la politique de passation des marchés de la Banque africaine de développement (ci-après dénommée « la méthodologie ») ; (iii) le Manuel des opérations de passation des marchés pour le compte de la Banque africaine de développement (OPM) et (iv) le Guide de passation des marchés (ci-après dénommé « le Guide »). L'OPM et le Guide seront téléchargés sur le site de la Banque dès qu'ils seront disponibles. Le nouveau cadre de passation des marchés entrera en vigueur en 2016.

Le Cadre de passation de marchés a pour objectif de soutenir les opérations financées par la BAD et d'améliorer les systèmes de passation de marchés dans les PMR pour leur permettre d'optimiser leurs ressources en se fondant sur les principes d'économie, d'efficacité, d'efficacité et d'équité, qui se renforcent mutuellement. Ce cadre a pour principale fonction d'amener les emprunteurs à optimiser leurs coûts en adoptant une approche adaptée, dynamique et différenciée en matière de transactions pour la passation de marchés. Cette

approche comprend notamment le recours aux systèmes de passation de marchés des emprunteurs pour certains contrats, et à des méthodes et procédures sur mesure pour les systèmes plus complexes.

Stratégie de gestion du savoir du Groupe de la Banque.

Les Conseils d'administration ont approuvé, en juin 2015, la Stratégie de gestion du savoir de la Banque pour la période 2015-2020. Grâce à sa capacité de conjuguer savoir et financement, la BAD accompagne de plus en plus ses financements avec des produits et services du savoir, notamment des travaux d'analyse, de conseils et de politique. L'objectif stratégique de la Stratégie est d'améliorer l'efficacité de la BAD dans le domaine du développement en fournissant aux pays africains des solutions innovantes dans ce domaine du savoir pour la transformation du continent et en les échangeant avec eux. La Stratégie se fonde sur deux piliers : (i) mettre en évidence le rôle du savoir dans l'amélioration de l'efficacité des opérations du Groupe de la Banque dans le but de répondre aux besoins pressants de développement de l'Afrique et (ii) améliorer la qualité de la politique de dialogue de la BAD, de ses services consultatifs et de sa participation au débat sur le développement. La mise en œuvre de la Stratégie reposera sur le capital de connaissances bien établi de la BAD, notamment ses publications phares, ses politiques de dialogue, ses programmes de renforcement des capacités et de gestion du savoir et sa plateforme d'apprentissage des TIC.

La Stratégie du Centre africain des ressources naturelles (CARN).

La Stratégie CARN (2015-2020) a été approuvée par les Conseils en juillet 2015. Cette Stratégie s'appuie sur deux piliers, à savoir : (i) la planification du développement intégré des ressources naturelles pour protéger l'environnement grâce au développement durable et (ii) la bonne gouvernance des ressources naturelles pour soutenir les négociations, le contenu local et la transparence par le biais de la participation publique. Concernant la chaîne de valeur, le programme du Centre se focalisera sur le volet relatif aux matières premières, qui comprend le projet de développement, mais ne prendra pas en compte les étapes de la transformation et de la post-transformation. Dans le domaine de la gouvernance, cette étape concerne la fourniture de conseils sur les politiques, lois et cadres institutionnels qui régulent les projets concernant les matières premières.

Cadre stratégique et Directives opérationnelles pour la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur

privé (FSP). Le Conseil a approuvé, en mai 2015, le Cadre stratégique et les directives de la FSP. Cette Facilité permet au Fonds africain de développement (FAD) d'investir dans des résultats de développement par le biais du secteur privé en s'appuyant sur la capacité des Opérations du secteur privé (OSP) de la Banque à soutenir les projets du secteur privé des pays éligibles au FAD. Pour créer la FSP, le FAD a apporté une contribution initiale de 165 millions d'UC au titre du FAD-13. La FSP est financièrement autonome, et ses ressources sont totalement séparées de celles de la Banque africaine de développement (BAD) et du FAD. La note « triple A » de la Banque ferait de la FSP un fonds très catalyseur à même de mobiliser environ trois fois son capital. En conséquence, les 165 millions d'UC de subvention pour le capital d'amorçage de la FSP pourraient garantir jusqu'à 495 millions d'UC d'OSP dans les pays éligibles au FAD. Les Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de cette facilité orienteront le personnel et la Direction dans la procédure et la gestion quotidienne des opérations de la FSP. Outre la capacité du FSP, le Conseil a approuvé la liste des projets qui bénéficieraient de la facilité, et l'administrateur de la FSP a été nommé en 2015.

Politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR). En novembre 2015, les Conseils ont approuvé la nouvelle politique et stratégie d'intégration régionale (PSIR) pour la période 2014-2023. La PSIR contribuera à rendre opérationnelle la Stratégie décennale (SD), qui réaffirme l'engagement du Groupe de la Banque à promouvoir l'intégration régionale en Afrique. À cet effet, la Stratégie se focalise sur deux domaines thématiques complémentaires, à savoir, soutenir le développement de l'infrastructure rurale et améliorer l'industrialisation et les échanges commerciaux. Cette nouvelle politique et stratégie vise essentiellement la création de marchés plus vastes et attractifs qui relient les pays enclavés aux marchés internationaux et soutiennent le commerce intra-africain afin de promouvoir le développement du continent. La PSIR orientera l'appui de la BAD aux pays et aux institutions régionales dans le domaine de l'intégration régionale en capitalisant sur le rôle de financier, de catalyseur et de courtier du savoir que joue l'institution. Cette nouvelle politique et stratégie met un accent accru sur le renforcement des échanges et du développement industriel afin de créer des emplois et promouvoir la croissance inclusive. Elle place, en outre, un plus grand accent sur les infrastructures immatérielles, telles que la facilitation des échanges, les réformes de politiques et l'harmonisation régionale des politiques et les réglementations relatives aux infrastructures, au commerce et à l'investissement.

4.4 Revue à mi-parcours de la 13^e reconstitution des ressources du FAD

Les plénipotentiaires du FAD sont convenus que la plupart des engagements pris au moment de la revue à mi-parcours ont été honorés au titre de la 13^e reconstitution des ressources du FAD. Ils ont insisté sur la nécessité d'améliorer la parité hommes-femmes au sein de l'institution, en particulier aux postes de direction.

Les plénipotentiaires du FAD se sont réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2015 pour la revue à mi-parcours de la 13^e reconstitution des ressources du FAD. Participaient également à cette réunion, les Gouverneurs et des représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Malawi et les observateurs d'autres BMD et d'autres institutions financières de développement.

Les plénipotentiaires ont souligné un certain nombre de réalisations de la Banque à mi-parcours du FAD-13, à commencer par les progrès significatifs accomplis en remplissant la plupart de ses engagements. Ils ont également noté que la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé (FSP) est totalement opérationnelle et qu'elle fait manifestement l'objet d'une forte demande. Ils ont enfin salué la réponse volontariste de la Facilité d'appui à la transition (FAT) aux crises telles que l'épidémie de la maladie à virus Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone), comme un exemple de la valeur ajoutée de la Facilité dans des situations particulières des pays.

Toutefois, les plénipotentiaires ont relevé certains domaines qui méritent une attention plus soutenue. Les faibles taux de décaissement des prêts et la lenteur de l'adoption des instruments financiers innovants (garantie partielle de crédit et garantie partielle de risque) constituaient des préoccupations majeures. En outre, étant donné l'urgence de la lutte contre les effets du changement climatique, le Groupe de la Banque doit jouer un rôle clé dans la mobilisation du financement climatique. Les plénipotentiaires ont recommandé que le Fonds continue à soutenir les PMR à travers le financement à l'appui des réformes et à promouvoir la mobilisation des ressources internes. Ils se sont félicités des progrès importants accomplis par la Banque en matière de sensibilisation aux questions de genre et leur prise en compte dans ses opérations. Néanmoins, il convient, selon les plénipotentiaires, d'améliorer la parité hommes-femmes au sein de l'institution, particulièrement aux postes de direction. Ils ont fait observer que des consultations entrant dans le cadre de la 14^e reconstitution générale des

ressources du FAD devraient porter essentiellement sur le règlement des questions en suspens en ce qui concerne le FAD-13 et la définition de nouveaux domaines prioritaires dans le but d'accélérer la mise en œuvre de la SD.

4.5 Évaluation indépendante du Groupe de la Banque

En 2015, l'Évaluation indépendante du développement du Groupe de la Banque a mené à bien 12 évaluations importantes (hormis les évaluations de projets), soit le nombre le plus élevé en trente ans d'histoire des évaluations indépendantes menées par l'institution. Ces évaluations fournissent des informations crédibles et fondées sur des données factuelles qui ont permis de préciser les activités du Groupe de la Banque dans plusieurs domaines stratégiques. Les évaluations ont également permis à la BAD de faire preuve de responsabilité envers ses partenaires et contribuent à améliorer la prise de décisions. De plus, la BAD a intensifié les efforts visant à tirer des leçons des résultats de ces évaluations et à les exploiter, grâce à une communication plus efficace, à la gestion du savoir, à la sensibilisation et à la diffusion des connaissances, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Il y a également eu un renforcement des activités visant à promouvoir une culture d'évaluation, à augmenter l'offre d'évaluation dans les PMR et à accroître la demande de produits d'évaluation.

Le Groupe de la Banque a mené à bien trois évaluations thématiques, cinq évaluations de stratégie pays et de programmes (Cameroun, Sénégal, Togo, Éthiopie et Tanzanie), trois évaluations de l'institution, et une évaluation groupée sur des projets d'interconnexion électrique. Les évaluations thématiques sont : une évaluation sur l'assistance du Groupe de la Banque aux PME, une évaluation des opérations de capital-investissement de la Banque et un rapport sur l'utilisation que fait la Banque du mécanisme de partenariat public-privé.

En 2015, l'activité la plus importante a été l'évaluation indépendante de la mise en œuvre par la Banque de la 6^e augmentation générale du capital (AGC-VI) et des engagements pris au titre des 12^e et 13^e reconstitutions des ressources du FAD (FAD-12 et FAD-13). Cette évaluation comprenait trois composantes : (i) l'évaluation indépendante de la 6^e augmentation générale du capital et des 12^e et 13^e reconstitutions des ressources du FAD ; (ii) l'évaluation

indépendante de l'élaboration et de l'application des politiques et des stratégies et (iii) l'évaluation indépendante de la gestion du budget administratif de la BAD. En outre, deux évaluations thématiques ont été faites en 2015 : i) l'évaluation de l'assistance de la BAD aux petites et moyennes entreprises (PME) et ii) l'évaluation des placements de la Banque. Enfin, une évaluation d'impact a été réalisée dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les zones rurales de l'Éthiopie. Les principales conclusions de ces trois évaluations phares sont présentées ci-dessous.

Évaluation indépendante des engagements pris au titre de la 6^e augmentation générale du capital et des 12^e et 13^e reconstitutions des ressources du FAD : l'objectif était de tirer des conclusions et des leçons sur (i) la pertinence des engagements pris pour relever les défis qui se posent au Groupe de la Banque et mettre en œuvre ses priorités ; (ii) l'efficacité des processus qui ont permis de trouver un accord sur un portefeuille d'engagements cohérent et réaliste ; (iii) le respect des engagements (production de documents, instauration de nouvelles structures ou de nouveaux processus) et (iv) le respect effectif de leur mise en œuvre.

Dans l'ensemble, l'évaluation montre que le Groupe de la Banque honore ses engagements en ce qui concerne l'élaboration des documents convenus et la mise en place des structures arrêtées d'un commun accord. Toutefois, près de la moitié des engagements sont honorés en retard. Par ailleurs, bien que le programme de réformes de la BAD soit en bonne voie, l'évaluation n'a pas abouti à des conclusions positives quant à la capacité de l'institution à mobiliser les ressources nécessaires et à mettre en œuvre efficacement ces initiatives afin de produire les effets positifs escomptés. Elle recommande donc que le Groupe de la Banque s'attache à concevoir une stratégie de planification, d'exécution, de dotation en ressources qui soit à la fois complète et solide, avant d'entreprendre toute nouvelle réforme de grande ampleur.

Évaluation indépendante de l'élaboration et de l'application des politiques et des stratégies : Cette évaluation a porté sur la formulation, la gestion et la mise en œuvre des politiques et des stratégies du Groupe de la Banque, c'est-à-dire sur les principaux instruments qui réglementent ses programmes et ses activités opérationnelles. Elle visait avant tout à soutenir l'amélioration de la conception et de l'application des politiques et des stratégies, qui sous-tendent l'efficacité de l'organisation et du développement. L'évaluation a relevé que

les politiques et les stratégies traitent en détail des questions pertinentes pour le Groupe de la Banque et ses PMR. Néanmoins, elle a mis en lumière certaines préoccupations, notamment l'absence de cadre clair et de nomenclature communément acceptée pour guider l'élaboration de ces documents, l'impossibilité de faire clairement la distinction entre, d'une part, l'objectif et le contenu des stratégies et politiques et, d'autre part, ce qui devrait déclencher leur formulation. Selon l'évaluation, le Groupe de la Banque ne dispose pas d'un référentiel facile à consulter sur les politiques et les stratégies en vigueur.

Évaluation indépendante de la gestion du budget administratif de la Banque africaine de développement : cet exercice avait pour objectif d'évaluer dans quelle mesure la gestion du budget administratif de la Banque permet de mettre en œuvre avec efficacité ses priorités et domaines stratégiques et d'identifier les domaines qu'il convient d'améliorer. Elle vise également à déterminer dans quelle mesure les principales mesures recommandées à la suite de la revue 2012 de la réforme budgétaire ont été mises en application. L'évaluation a permis de constater que la réforme budgétaire a été pertinente, bien conçue et intégrée comme il se doit à d'autres composantes des réformes au sein de la Banque. Toutefois, la mise en œuvre s'est heurtée, dans l'ensemble, à des difficultés, et la chronologie ou l'échelonnement des opérations n'a pas toujours respecté le calendrier fixé en 2007 et la logique générale de la réforme. Malgré l'amélioration des outils budgétaires, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour affiner et améliorer les procédures de mise en œuvre. De plus, les changements de comportement nécessaires à l'efficacité des réformes n'ayant pas été suffisamment pris en compte, les réformes ont eu peu d'effets sur l'efficacité institutionnelle et sur les processus clés, notamment sur l'établissement du budget et du programme de travail. Les objectifs en matière d'allocation des ressources et les objectifs stratégiques ont été harmonisés, mais il conviendrait d'améliorer la définition des priorités stratégiques de manière anticipée et l'utilisation des données des résultats devrait être renforcée.

Cette évaluation de la gestion du budget administratif a permis de tirer quatre grands enseignements utiles pour d'autres réformes institutionnelles. Il faut veiller aux points suivants : (i) la cohérence externe ; (ii) un meilleur échelonnement des réformes ; (iii) le changement de culture et de comportement et (iv) le soutien et les réformes de la structure de la gestion par la Haute direction.

4.6 Passation des marchés et services fiduciaires

La passation des marchés et les services fiduciaires permettent d'assister directement les Pays membres régionaux (PMR) grâce à des évaluations rigoureuses et à des activités de formation et de renforcement des capacités bien conçues dans les domaines de la gestion des finances publiques et de l'acquisition. Ces services ont des effets positifs sur d'autres domaines d'intervention du Groupe de la Banque, notamment l'exécution des projets et la gouvernance financière.

Le développement économique durable et le progrès social dans les PMR passent par une meilleure utilisation des fonds décaissés au titre des projets et programmes de développement. C'est la raison pour laquelle le Groupe de la Banque continue d'appuyer systématiquement le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes pour une bonne gestion des finances publiques et une passation des marchés convenable. Dans le cas particulier des PMR en transition, le personnel de l'institution collabore avec les autorités dans le cadre des projets qu'elle finance, afin de mettre en place des mesures d'atténuation nécessaires pour obtenir de bons résultats.

En 2015, comme les années précédentes, la fonction passation des marchés et services fiduciaires a contribué à la conception, à la préparation, à l'évaluation, à la supervision et à la réalisation des projets et programmes financés par le Groupe de la Banque. Il y a également eu l'élaboration d'un nouveau cadre de Politique de la Banque en matière de passation des marchés, approuvé en octobre 2015. Élaboré à l'issue d'une large consultation avec les parties prenantes concernées, ce cadre vise à soutenir les opérations financées par la BAD et à améliorer les systèmes de passation des marchés dans les PMR.

Au cours de l'année 2015, l'organe chargé de la gestion financière de la BAD a continué de veiller au respect des mesures de sauvegarde instaurées aux fins d'une gestion financière prudente des projets et des programmes financés par la Banque. Les politiques, les directives et les règles de gestion financière ont ainsi été définies ou révisées afin d'appuyer la passation des marchés et les services financiers au sein de la Banque. La Banque ayant demandé que les rapports d'audit sur les projets soient soumis rapidement, les délais de présentation et la qualité des rapports se sont améliorés.

Un certain nombre de cliniques fiduciaires ont été organisées dans les PMR, en collaboration avec l'Institut africain de développement (EADI) du Groupe de la Banque afin de renforcer les capacités dans le domaine de la passation de marchés et de la gestion financière. La formation a mis l'accent sur le rapport qualité/coût, s'agissant des projets financés par la Banque, et sur la nécessité d'avoir des dispositifs adaptés à l'utilisation prévue.

4.7 La Banque, un courtier du savoir

Conformément à sa Politique de gestion du savoir, la Banque a établi et diffusé, en 2015, divers rapports de recherche sur le développement et rapports statistiques, et proposé des activités de formation et de renforcement des capacités. Parmi ces produits du savoir figurent des publications phares, des ouvrages, des documents de travail, des banques de données, des documents de formation, le renforcement des capacités et des services consultatifs en matière de politique à l'intention des PMR.

4.7.1 Activités de recherche sur le développement

En 2015, les activités de recherche du Groupe de la Banque ont eu pour objectif d'élaborer des produits du savoir de grande qualité qui reflètent les réalités socioéconomiques des PMR. Certains de ces travaux de recherche étaient déterminés par la demande. Les principales publications phares et les produits du savoir thématiques visaient à mieux cerner les priorités, les possibilités et les problèmes de développement du continent africain. Ainsi, au plus fort de la crise de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, une étude a mis en évidence l'impact de la maladie sur l'économie. Les résultats de cette étude ont servi de base à des discussions au sein de la Direction de la Banque et a favorisé le dialogue ainsi que les activités de sensibilisation dans les pays touchés. Le Département de la recherche sur le développement a fait des progrès notables dans l'exécution de son principal mandat. Les produits du savoir élaborés au cours de l'année sont les suivants :

i) *Publications phares* : le Rapport annuel 2014 du Groupe de la Banque, le Rapport sur le développement en Afrique 2015, les Perspectives économiques en Afrique 2015, le Rapport sur la compétitivité de l'Afrique 2015 et cinq numéros de la Revue africaine de développement, dont un numéro spécial sur l'aide et l'emploi.

ii) *Autres publications* : Il s'agit de 34 bulletins économiques ; de 12 articles publiés par la Banque dans des revues de renom international ; d'un ouvrage intitulé « Urbanisation et développement socioéconomique en Afrique - Défis et opportunités » et de deux ouvrages, dans le cadre du projet « Apprendre à soutenir la concurrence », de 4 chapitres publiés dans des ouvrages rédigés par le personnel de la Banque et de 20 documents de travail sur des questions se rapportant au développement socioéconomique en Afrique. Deux ouvrages sur le faible niveau d'industrialisation du continent africain ont été également publiés dans le cadre du projet « *Learning to Compete, (L2C)* », fruit de la collaboration entre le Département de la recherche sur le développement du Groupe de la Banque, la Brookings Institution et l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement (UNU-WIDER). Le projet LC2, dont le thème est « *Why little industrialization in Africa* » (*pourquoi l'Afrique est-elle peu industrialisée ?*), s'est traduit par la publication de deux ouvrages par Brookings Publishing House et Oxford University Press.

iii) *Ateliers et conférences* : 45 exposés ont été faits à l'intention de parties prenantes extérieures, notamment les décideurs africains, les partenaires au développement, les investisseurs intéressés par les perspectives de développement de l'Afrique, les groupes de réflexion et les centres de recherche qui travaillent sur des questions touchant à l'Afrique. Au sein de la Banque, plus de 30 séminaires de recherche ont été organisés pour présenter les travaux de différentes unités organisationnelles. Des conférenciers de renom ont été également invités pour aborder les principales questions qui touchent au développement de l'Afrique. Les chercheurs et les spécialistes de la Banque ont également pris part à d'autres forums et conférences internationales, notamment la Conférence annuelle de l'UNU-WIDER, à Helsinki ; la Conférence annuelle de la Société africaine d'économétrie, à Lusaka, et la Conférence économique africaine (CEA), à Kinshasa. En 2015, ces événements ont réuni des chercheurs, des représentants des décideurs et des professionnels du développement, dont des membres de la diaspora africaine, qui ont échangé leur savoir et leurs expériences sur divers aspects de la renaissance de l'Afrique. Pour la première fois, les Perspectives économiques en Afrique ont été publiées dans trois pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège), à l'initiative des autorités de ces pays.

Dans l'ensemble, les différents événements de l'année 2015 ont également donné à la Banque l'occasion de présenter ses travaux de recherche en cours ainsi que ses publications phares et d'améliorer ainsi la gestion des informations sur ses travaux sur le savoir.

Le Groupe de la Banque a également lancé d'autres recherches de pointe sur le thème de la transformation structurelle de l'agriculture et des espaces ruraux en Afrique (STAARS). Ce projet, qui s'étendra sur plusieurs années, est mis en œuvre en collaboration avec le Consortium pour la recherche économique en Afrique (AERC), l'Université Cornell, le Partenariat pour la politique économique (PEP) et la Banque mondiale. En outre, le Groupe de la Banque parachève, en collaboration avec ONU-Habitat, la publication des résultats d'une étude sur les dynamiques du marché du logement en Afrique. Les résultats de cette étude orienteront la stratégie et les interventions de la Banque dans le secteur de l'habitat en Afrique.

Un certain nombre de projets de recherche axés sur différents aspects de la Stratégie décennale, ont été lancés ou menés à bien, notamment : i) une analyse des marchés de l'électricité en Afrique ; ii) l'opérationnalisation de la croissance inclusive et de l'inclusion financière ; iii) l'évaluation de l'impact d'un registre centralisé sur les fraudes fiscales et une expérience randomisée sur l'impact de la probabilité de détection sur le comportement des contribuables (en Éthiopie dans les deux cas) ; iv) une étude de l'impact de l'assurance-maladie communautaire pour les travailleurs indépendants sur l'utilisation des services de santé modernes, par les travailleurs indépendants, au Rwanda et v) le réexamen de la planification du développement pour la transformation structurelle de l'Afrique et l'utilisation de la modélisation macroéconomique et des analyses de la viabilité de la dette pour favoriser le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités, entre autres. Les études sur l'Éthiopie et le Rwanda préparent le terrain pour la reproduction des méthodologies et l'utilisation du savoir-faire technique acquis dans d'autres régions du continent.

Pour renforcer l'efficacité du développement, les projets que la Banque envisage de financer sont examinés et évalués du point de vue de l'additionnalité et des résultats du développement. En 2015, le Conseil a révisé et approuvé le cadre d'évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement (ADOA) pour l'évaluation ex ante de l'impact des projets de la Banque dans le secteur privé. Au total, 62 notes ADOA ont été publiées pour une quarantaine

d'opérations du secteur privé, soit un taux de réalisation de 103 % par rapport à l'objectif de 2015. Cette performance traduit l'augmentation du nombre d'opérations dans le portefeuille actif, due en partie au soutien accru apporté aux intermédiaires financiers dans les PMR. L'actuel cadre ADOA a servi pour l'examen de 14 opérations régionales présentées au titre du cycle d'établissement des priorités de 2015.

4.7.2 Produits et activités en matière de connaissances statistiques

Les capacités statistiques du Groupe de la Banque et les travaux qu'il mène sur le savoir ont gagné en précision et en pertinence au cours de ces dernières années. Certaines BMD se servent de ces statistiques et de ces travaux pour évaluer leurs propres activités.

En septembre 2015, les Conseils ont approuvé un montant de 10 millions d'UC pour financer la phase 4.2 du Programme de renforcement des capacités statistiques pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement (SCB-MfR), pour la période 2015-2016. Ce programme vise à apporter une assistance technique ainsi qu'un appui financier à tous les PMR et organisations régionales, tant à l'échelon national que régional. Il a pour objectif d'améliorer la qualité, l'actualité et la fiabilité des statistiques afin de soutenir une gestion économique plus efficace, un suivi de la croissance plus inclusive, une prise de décision ainsi qu'une conception des projets et programmes plus éclairée dans les PMR.

Au nombre des produits du savoir statistique fournis ou gérés par la BAD en 2015 figurent :

- *L'Autoroute de l'information en Afrique (AIA). L'AIA a été créée par la BAD en 2012 pour intensifier la collecte, la gestion et la diffusion de statistiques de qualité sur l'Afrique. La Banque a ainsi répondu à la demande formulée par diverses parties prenantes pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur l'ensemble du continent. Depuis, l'AIA a considérablement amélioré la gestion et la diffusion des données en Afrique. En 2015, l'OCDE-Paris21 (Partenariat statistique au service du développement du XXI^e siècle) l'a considérée comme l'une des initiatives les plus innovantes au monde en ce qui concerne les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En outre, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a décidé de s'appuyer sur l'AIA de la BAD pour mettre en œuvre le nouveau Système général de diffusion des données (e-SGDD), qui a été amélioré*

et approuvé en 2015. Le FMI et la BAD implanteront conjointement l'e-SGDD dans tous les PMR en s'appuyant sur l'infrastructure de l'AIA. En 2015, le Botswana a été le premier pays au monde à mettre en œuvre l'e-SGDD du FMI en utilisant l'AIA comme principale plateforme de données. Le FMI envisage également d'utiliser le système d'AIA de la BAD comme bonne pratique à reproduire dans d'autres régions du monde.

- *Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)* fait partie du programme mondial pour produire des statistiques sur la parité de pouvoir d'achat (PPA) afin de faciliter les comparaisons internationales du produit intérieur brut (PIB) et d'autres agrégats économiques. Ce programme, qui est géré par la BAD, constitue l'élément essentiel de cette initiative mondiale. En 2015, les statistiques en PPA ont servi à mesurer la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des ODD.
- *Le Plan d'action pour l'amélioration des statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à l'agriculture en Afrique (2011-2015)* vise à améliorer la disponibilité et la qualité des données et des indicateurs essentiels qui servent à élaborer les politiques agricoles dans les PMR. Élaboré par la BAD, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de l'Union africaine (AUC), le Plan d'action africain fait partie de la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, approuvée en 2010 par la Commission de statistique de Nations Unies. En juillet 2013, les Conseils d'administration ont approuvé la participation de la BAD au programme, en tant que chef de file du Plan d'action, financé par l'UE, par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni et par la Fondation Bill et Melinda Gates. Depuis 2011, 48 PMR ont bénéficié de cette initiative. Ils reçoivent une assistance en vue d'élaborer des plans stratégiques pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (PSSAR), dans le but de mobiliser et de mettre à profit des ressources afin de produire les statistiques nécessaires pour guider les politiques nationales de développement. Ce dispositif comporte notamment un système d'enregistrement des exploitations agricoles, qui a été mis en œuvre dans 4 PMR et qui a pour objectif d'améliorer la productivité des exploitations, notamment grâce à la sélection de cultures adaptées aux sols et aux régimes pluviométriques.

- *Estimation des besoins d'investissements du secteur de l'électricité en Afrique.* En 2015, la BAD a poursuivi son programme d'études diagnostiques du secteur énergétique qui vise, entre autres, à estimer les besoins en investissements dans ce secteur en Afrique. Succédant à la Banque mondiale en 2010, la Banque a pris la tête de ce programme et développé le Programme d'infrastructure du savoir en Afrique ; ce programme se fonde sur la méthodologie du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD), un cadre qui sert à gérer la base de données des indicateurs relatifs à l'infrastructure. Dans le secteur de l'énergie, l'approche a pour but d'actualiser les évaluations des données sur les performances et les dépenses institutionnelles et budgétaires, tout en soutenant le point de vue de l'AICD qui prône un dialogue plus inclusif sur l'énergie. Les résultats des différentes analyses seront accessibles à l'AIA de la BAD.

4.7.3 Activités de formation, de gestion du savoir et de développement des capacités

En 2015, une revue des activités de formation, de renforcement des capacités et de partage du savoir du Groupe de la Banque a été menée dans le but d'améliorer la capacité des PMR à relever les défis du développement et à renforcer leur capacité à dialoguer sur les politiques à propos des thématiques de développement essentielles, tout en améliorant l'efficacité des opérations financées par la Banque au titre du développement. Quelques activités menées pendant l'année ainsi que les résultats obtenus sont présentés ci-après :

- *Assemblées annuelles 2015.* Le Comité permanent des Assemblées annuelles (PECAM) a organisé les Assemblées annuelles des Conseils des gouverneurs sur le thème « L'Afrique et le nouveau paysage mondial », mais aussi cinq « événements de haut niveau » sur des thèmes spécifiques (comme le changement climatique, le cinquantenaire de la BAD) et 30 événements sur le savoir. Ces événements ont permis aux dirigeants et aux leaders d'opinion africains de dialoguer et d'échanger leurs expériences sur les grandes opportunités et les principaux défis du développement sur le continent.
- *Séminaires et ateliers.* Dans le cadre du Partenariat multilatéral pour l'Afrique (PMA), l'Institut africain de développement (EADI) et le FMI ont animé conjointement sept séminaires portant sur divers aspects de la prévision et de la modélisation macroéconomiques. Grâce à ces séminaires, les participants ont pu échanger leurs

expériences et discuter des difficultés qu'ils rencontrent dans différents domaines liés à la gestion macroéconomique. EADI a aussi collaboré avec d'autres unités de la Banque dans le cadre de différentes activités de renforcement des capacités, et notamment pour organiser 19 cliniques fiduciaires. Deux séminaires sur la passation de marchés, la gestion financière et le décaissement ont été organisés dans le but de renforcer les capacités d'élaborer des programmes pays solides et ciblés grâce à des Documents de stratégie pays (DSP) clairement élaborés. Quatre autres ateliers ont également été organisés dans les PMR sur divers thèmes, comme l'infrastructure, la gouvernance, la fragilité et l'efficacité des projets. EADI a aussi organisé trois séances lors d'un atelier de formation spécial qui s'est tenu à Séoul, en Corée du Sud. Ces séances visaient à promouvoir les PME et à renforcer les capacités dans les PMR.

- **Projets spéciaux.** Le Conseil a approuvé un financement de 5 millions d'UC destiné au Consortium pour la recherche économique en Afrique (AERC). Ces fonds serviront à former des diplômés, à renforcer et à améliorer la qualité de la recherche, à accroître la capacité des établissements universitaires dans le cadre du programme de formation de l'AERC et à intensifier la communication et la diffusion de ses travaux de recherche. L'appui à l'AERC représente un partenariat viable entre la Banque et un acteur externe intervenant dans le renforcement des capacités et la production de biens publics régionaux reposant sur le savoir. Le RAP a également été finalisé à la suite de la revue de projet portant sur le concours apporté par la Banque à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Au titre des enseignements tirés du RAP, les pays membres expriment leur intérêt accru pour une formation pratique et un appui technique, adaptés à chaque pays. En outre, il y a au niveau des PMR un besoin de capacités accrues dans les domaines de la macroéconomie, de la gouvernance et de la responsabilité financières, et de la gestion de la dette. Par conséquent, l'ACBF continuera de répondre aux besoins et aux priorités des pays d'Afrique dans ces domaines.

Le Groupe de la Banque a continué à soutenir l'e-Institute. Ce portail de connaissances en ligne mis en place au sein de la Banque se compose d'un système d'apprentissage et de gestion de cours (Learning and Course Management System). Il offre une plateforme apprentissage en ligne et à distance à l'échelle du continent.

4.8 Mécanismes de recours intermédiaire et Tribunal administratif

Les unités des mécanismes de recours intermédiaire de la Banque ont continué de jouer leur rôle d'organes de limitation des pouvoirs et de responsabilisation au sein de l'institution en facilitant le règlement des différends et la résolution des conflits et en œuvrant à l'amélioration des relations de travail entre le personnel et la Direction. Elles ont ainsi contribué à améliorer l'efficacité des opérations du Groupe de la Banque.

Audit. Pour parvenir à une approche systématique et rigoureuse de l'évaluation et de l'amélioration des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance des activités du Groupe de la Banque, le Bureau de l'Auditeur général (OAGL) a élaboré un plan à long terme pour 2015–2019 (LTCP). Ce plan a pour but de rationaliser l'affectation des ressources d'audit en les concentrant sur les domaines d'activité de la Banque qui présentent un risque modéré ou élevé.

Au cours de l'année à l'étude, le Bureau de l'Auditeur général a examiné 17 activités à risque élevé, 10 activités à risque modéré et 6 activités à risque faible. Les domaines à haut risque concernent les Conseils d'administration, la Présidence et les complexes finance et services institutionnels. Les domaines considérés comme présentant un risque modéré sont la trésorerie, le contrôle financier, la gestion des risques financiers et les services de technologie de l'information et de la communication. Tous les autres domaines sont classés dans la catégorie des activités à faible risque.

Le Bureau de l'Auditeur général (OAGL) a également effectué six missions d'audit du portefeuille souverain pays dans les PMR. Ces audits de portefeuilles de pays avaient pour objectif de permettre à la Banque d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des systèmes de contrôle pour les projets financés par la Banque. Le Bureau de l'auditeur général a également évalué les risques dans cinq bureaux extérieurs.

Intégrité et éthique du personnel. En 2015, le Bureau de l'intégrité et de l'éthique du personnel a traité, dans un délai maximum de trois mois, tous les cas de conduite de membres du personnel, qui ont été signalés. Dans tous les cas, la Direction a réagi promptement et pris rapidement des mesures, envoyant ainsi un message très clair sur la tolérance zéro des actes contraires à l'éthique ou de toute conduite répréhensible au sein de la BAD. Les enquêtes peuvent désormais s'appuyer sur un manuel des enquêtes internes

et sur un système informatisé de gestion des dossiers, ce qui améliore la gestion et le suivi des enquêtes sur le personnel. De plus, un nouveau mécanisme de signalement (un numéro d'assistance téléphonique que l'on peut appeler gratuitement, quel que soit l'opérateur téléphonique, en Côte d'Ivoire) a été mis en place pour aider le personnel de la Banque et les entités concernées à faire part de cas présumés de conduite répréhensible. Une campagne de sensibilisation sur le risque d'une conduite répréhensible a été lancée dans tous les bureaux extérieurs au cours du dernier trimestre de 2015 et devrait s'achever en 2016.

Le Bureau de l'intégrité et de l'éthique du personnel a également mené une enquête à l'échelle de la Banque et soumis à la Direction un nouveau projet de Code d'éthique, pour étude. Ce nouveau Code d'éthique prend en compte l'ensemble des changements et des évolutions intervenus au sein de la Banque depuis l'adoption du code actuel en 1999.

Médiateur. En 2015, le Bureau du Médiateur a enregistré un certain nombre de plaintes, allant de l'abus de pouvoir au manque de perspectives de carrière. À la fin de décembre 2015, il avait traité au total 64 cas, dont 28 % ont été réglés en moins de quatre semaines, après le dépôt de la plainte. Sur les 64 cas, 21 (33 %) portaient sur les perspectives de carrière et la sécurité de l'emploi.

Après le retour au siège, le Bureau a également organisé plusieurs séances d'encadrement et de renforcement des moyens d'action sur les questions de confidentialité pour faciliter l'installation du personnel. S'agissant des activités de sensibilisation et des missions effectuées en fonction des besoins, il a effectué une mission sur le terrain dans le Bureau extérieur du Sénégal (SNFO) afin de traiter un certain nombre de plaintes du personnel. Pour la plupart des problèmes soulevés, une résolution a été possible et un règlement a pu être trouvé.

Intégrité et lutte contre la corruption (IACD). La Banque a renforcé sa stratégie d'intégrité et de prévention de la corruption en 2015 tout en faisant fond sur les enseignements tirés de ses investigations en 2014. La Banque a organisé, en collaboration avec Interpol, le Centre africain du Commonwealth de lutte contre la corruption, une formation sur le recouvrement des avoirs à l'intention des participants venant de 10 organismes nationaux de lutte contre la corruption, de la East Africa Association of anticorruption Authorities (EAAAA) et du Southern Africa Forum against Corruption (SAFAC). En

outre, la Banque a rallié des OSC en Afrique de l'Ouest et a collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour former des acteurs de la société civile et des services publics en Afrique sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

La Banque continue à enregistrer des plaintes par le biais de sa ligne verte confidentielle et de dossiers envoyés par divers départements de la Banque. À la fin du mois de décembre 2015, 66 dossiers avaient été reçus et 38 ont fait l'objet d'enquête, après des examens préliminaires pour vérifier la crédibilité, la vérifiabilité et la matérialité des plaintes.

Les enquêtes menées en 2015 ont abouti à la clôture de 19 dossiers et quatre rapports sur « les conclusions sur les pratiques répréhensibles » pour les entités convaincues de telles pratiques, ont été soumis au commissaire aux sanctions. Trois entités ont conclu des accords à l'amiable avec la Banque en ce qui concerne les allégations de pratiques répréhensibles dans les projets financés par la BAD. Ces accords ont conduit à exclure les entités en question et à imposer des amendes totalisant plus de 13,6 millions d'USD, qui serviront exclusivement à financer des programmes et des activités d'intégrité financière et de lutte contre la corruption dans les PMR. Quatre sociétés radiées suivent actuellement le programme sur le respect de l'intégrité. Le programme veille à ce que ces sociétés renforcent leur système d'intégrité pour adopter des pratiques commerciales saines avant de pouvoir soumissionner auprès de projets financés par la Banque.

Le Conseil d'appel des sanctions (SAB). Le Conseil d'appel des sanctions est l'organe d'appel du nouveau système de sanction du Groupe de la Banque. Il a pour mandat de sanctionner les entreprises qui ont commis des actes de corruption, de fraude et de collusion durant les procédures d'acquisition concernant des projets et des programmes financés par la Banque, après décision du Commissaire aux sanctions (SANO) et enquête par le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (IACD).

Le SAB a été saisi de ses deux premières affaires en appel en août 2015. Par ailleurs, le Secrétariat a établi une collaboration fructueuse et créé une solide mise en réseau avec ses homologues d'autres BMD, ce qui a permis un fructueux échange d'expériences. Ces échanges se font par le biais de téléconférences trimestrielles et de réunions annuelles qui se tiennent à tour de rôle au siège de chaque institution. Dans ce contexte, le SAB a été invité en mai 2015 par la

Banque interaméricaine de développement (BID) à présenter le nouveau *Système de sanctions* du Groupe de la Banque. Les responsables du SAB ont également participé à une table ronde sur la question des systèmes de sanctions des BMD à l'occasion du 33^e Symposium international de Cambridge sur le crime économique, qui s'est tenu à Cambridge (R.-U.) en septembre 2015, ainsi que de la réunion annuelle des BMD en octobre 2015 à Genève.

Vérification de la conformité et médiation (CRM). L'Unité de vérification de la conformité et de médiation est chargée de l'administration du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), qui reçoit et examine les requêtes des personnes qui sont touchées par des projets financés par la Banque ou qui risquent de l'être. En 2015, le MII a été saisi de 3 nouvelles requêtes et suivi 5 qui étaient en cours. On peut tirer plusieurs enseignements du traitement de ces requêtes. Tout d'abord, il est nécessaire de mener des études d'impact environnemental et social complètes afin d'aligner les opérations de la Banque avec sa vision de croissance inclusive, surtout lorsqu'ils concernent des zones urbaines très denses et habitées par un grand nombre de personnes pauvres et vulnérables. Ensuite, il convient de rationaliser les processus d'indemnisation en appliquant les politiques de la BAD, en accord avec les lois nationales en vigueur, en tenant dûment compte des possibilités de réinstallation, en dialoguant avec les communautés et en consultant ces dernières.

L'année 2015 a été marquée par la conclusion de la seconde revue du MII, qui a abouti à l'adoption, par les Conseils, d'une Résolution amendée, ainsi que de nouvelles règles et procédures opérationnelles pour ledit mécanisme. Le Règlement se caractérise désormais par (i) la simplification des exigences pour l'accès au MII ; (ii) la levée des limitations imposées au le MII en ce qui concerne le traitement des requêtes relatives aux projets du secteur privé et (iii) l'élargissement du mandat du MII pour y inclure une fonction de conseil, qui vient s'ajouter aux missions de résolution des problèmes et de vérification de la conformité.

Tribunal administratif. Le Tribunal administratif est une entité indépendante de la Banque dont les décisions sont exécutoires, définitives et sans appel. Il a continué à assumer sa fonction, à savoir de régler les différends relatifs au personnel de la BAD. Le Tribunal se compose de six juges et le quorum de trois juges est suffisant pour connaître d'une affaire. Conformément au statut du Tribunal, les juges exercent leurs fonctions en toute indépendance. En juin 2015, la 25^e session du Tribunal

s'est tenue à Abidjan. Lors de cette session, le Tribunal a examiné et statué sur une requête déposée en 2014. Au total, six nouvelles requêtes sont pendantes devant le Tribunal et seront examinées pendant la prochaine session, en avril 2016.

Le Secrétariat du Tribunal administratif a mis en œuvre, en mars 2015, ses programmes de sensibilisation et de formation en Ouganda et en Tanzanie, en collaboration avec des partenaires du Conseil du personnel et le Comité d'appel du personnel. La deuxième partie de ce programme a été mise en œuvre dans les bureaux extérieurs de l'Angola, du Rwanda et du Malawi en octobre et novembre 2015. Ce programme vise, d'une part, à dialoguer et à échanger avec les participants et, d'autre part, à les informer sur le mécanisme de recours en place à la BAD, notamment sur ses règles et son règlement internes, ainsi que sur les voies formelles et informelles de règlement des différends entre des membres du personnel ou entre des membres du personnel et la Direction. Les devoirs, obligations et responsabilités du personnel envers la Banque ont également été abordés. Les questions éthiques et les politiques de la Banque sur les lanceurs d'alertes, le harcèlement, la corruption et la conduite des membres du personnel en tant que fonctionnaires internationaux ont été examinées et des commentaires appropriés ont été faits.

4.9 Déploiement des ressources humaines

Le Plan d'action pour la gestion des ressources humaines est le plan d'activités pour la gestion des ressources humaines de la Banque, axé sur l'instauration d'une culture attrayante, qui repose sur la satisfaction professionnelle et la promotion individuelle. Des aspects du Plan d'action ont été mis en œuvre en 2015.

Le Plan d'action pour la gestion des ressources humaines de la Banque, lancé en 2013, porte sur le volet de la SD traitant de cette question. Il devait être mis en œuvre en deux phases. La phase 1 a démarré en 2013 et a pris fin en 2014 et la phase 2 a commencé en 2015 et se terminera fin 2017. En février 2015, une retraite a été organisée pour examiner la portée du Plan d'action et ses cinq domaines d'intérêt, appelés les leviers stratégiques : Levier 1 - *Planification stratégique de la dotation en personnel et structure des ressources humaines* ; Levier 2 – *Sélection, recrutement et rétention du personnel* ; Levier 3 – *Gestion des talents, apprentissage et développement* ; Levier 4 – *Gestion des performances*,

et Levier 5 – *Récompenses et reconnaissance*. En 2015, plusieurs aspects des leviers 2, 3 et 4 ont été mis en œuvre et sont présentés ci-après :

Levier 2 - Sélection, recrutement et fidélisation du personnel. En 2015, la mise en œuvre de ce levier a nécessité un recrutement dans le cadre du Programme des jeunes professionnels (PJP) de 2015, qui, pour la première fois, a été par le biais d'un centre d'évaluation pilote interne. Des membres du personnel sélectionnés dans différents complexes ont été formés dans ce centre, aux techniques d'entretien et d'évaluation basées sur les compétences. Ils ont participé à une séance de sélection de candidats prometteurs qui seront placés dans un répertoire et sélectionnés par les complexes qui auront besoin de jeunes professionnels. Le centre d'évaluation pilote a été ouvert au cours du troisième trimestre de 2015 et continuera à être consolidé et perfectionné en fonction des retours d'informations reçus. Des efforts accrus ont été déployés pour recruter une plus grande diversité de jeunes professionnels, encourager les candidates et les fidéliser.

Levier 3 – Gestion des talents, apprentissage et développement. La mise en œuvre du levier 3 a porté sur l'amélioration de l'apprentissage du personnel en mettant davantage de produits sur le portail électronique de la BAD, à savoir plateforme de gestion de la connaissance et de l'apprentissage (KLMS). Le portail KLMS a été enrichi grâce à des menus et d'offres pédagogiques proposés à tous les membres du personnel, où qu'ils soient. Il leur permet d'accéder en temps réel à toutes les possibilités d'apprentissage et de formation. Pour faciliter ce processus, la Banque a conclu des accords de collaboration avec deux partenaires extérieurs : (i) le programme de Masters Studies du Korean Development Institute et (ii) le programme de certification post-licence des Jeunes professionnels (YP Post-Graduate Certification Program), délivré conjointement avec l'université de Bradford. De plus, plusieurs cours de formation interne sur mesure ont été proposés au personnel de divers départements, à savoir, l'Institut africain de développement (EADI), le Département des acquisitions et des services fiduciaires (ORPF), le Département du secteur privé (OPSD), le Département des résultats et du

contrôle de la qualité (ORQR) et le Département d'appui à la transition (ORTS).

Levier 4 – Gestion des performances. Dans le cadre du levier 4, la mise en œuvre est passée par la réalisation, en avril 2015, d'une deuxième enquête auprès du personnel, moins exhaustive que la première qui avait eu lieu en 2013. Cette nouvelle enquête révèle une légère baisse de l'« engagement du personnel » : l'indice 2015 d'engagement du personnel est passé à 64 %, contre 66 % dans l'enquête de 2013). Pour améliorer la situation et pour inciter les membres du personnel à s'engager pleinement, trois séances de discussion ouvertes ont été organisées, dont deux avec le nouveau Président. Son objectif était de communiquer au personnel et à la Direction les résultats de l'enquête de 2015. Ces réunions ont également permis d'informer le personnel de l'état d'avancement du retour au siège et d'expliquer les raisons du choix de la vision proposée, à savoir les grandes priorités définies dans le cadre de la Stratégie décennale.

Effectifs de la Banque par pays. À la fin de décembre 2015, l'effectif total de la BAD s'établissait à 1 841 personnes, dont 1 168 hommes (63,4 %) et 673 femmes (36,6 %), contre un total de 1 932 à la fin de décembre 2014. Il se répartissait de la manière suivante : 1 215 agents de la catégorie professionnelle, dont 324 femmes (26,7 %), et 587 agents des services généraux, dont 336 femmes (57,2 %). On constate en outre que, sur les 587 agents des services généraux, 395 travaillaient au siège, et que 252 (63,8 %) d'entre eux étaient des femmes ; il y avait 192 membres du personnel dans les Bureaux extérieurs, dont 84 femmes (43,8 %).

S'agissant des indicateurs clés de performance (KPI), le nombre de femmes occupant des postes d'encadrement était de 39 (dont 3 au grade EL), soit 29,3 % des 133 membres du personnel d'encadrement, contre un objectif de 30 %. Par ailleurs, sur 720 agents de la catégorie professionnelle, 220 étaient des femmes, soit 30,6 %, un taux supérieur à l'objectif de 30 % (pour plus de détails, voir le tableau 4.3 ci-dessous qui présente le ratio du personnel par pays, à fin décembre 2015).

Tableau 4.3

Effectif de la Banque par pays (personnel d'encadrement, de la catégorie professionnelle et des services généraux) au 31 décembre 2015

Pays membres régionaux	Personnel d'encadrement et de la catégorie professionnelle En poste au 31 décembre 2015								Autre personnel en poste			
	Vice-Présidents & EL3DirecteursChefsAutres PL				Personnel des bureaux extérieurs			Total EL & PL	% du total des PL	Personnel GS		SABD Conseillers d'administrateur
					International		LP Local			Siège régulier	BE Local	
	Rep. rés.	PL										
Afrique du Sud	1	-	1	10	-	3	4	19	1,6 %	-	6	-
Algérie	-	-	-	5	1	-	3	9	0,7 %	5	4	1
Angola	-	-	-	1	-	-	2	3	0,2 %	-	5	-
Bénin	-	-	3	25	-	5	-	33	2,7 %	18	-	-
Botswana	-	1	-	4	-	4	-	9	0,7 %	-	-	-
Burkina Faso	-	1	1	37	-	3	5	47	3,9 %	19	7	-
Burundi	-	-	1	8	1	-	3	13	1,1 %	1	4	-
Cabo Verde	-	-	-	1	1	-	1	3	0,2 %	1	-	-
Cameroun	1	3	5	30	3	4	8	54	4,4 %	9	9	1
Comores	-	-	-	2	-	-	-	2	0,2 %	-	-	-
Congo	-	1	-	9	-	-	-	10	0,8 %	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	2	6	76	-	5	-	89	7,3 %	105	-	1
Djibouti	-	-	1	4	-	1	-	6	0,5 %	-	-	-
Égypte	1	-	-	9	-	1	7	18	1,5 %	-	6	2
Érythrée	-	-	-	-	-	1	-	1	0,1 %	1	-	-
Éthiopie	-	-	3	10	-	10	11	34	2,8 %	2	7	-
Gabon	-	-	-	5	-	2	4	11	0,9 %	2	6	1
Gambie	-	3	2	12	1	2	-	20	1,6 %	-	-	-
Ghana	2	1	3	21	-	9	8	44	3,6 %	23	6	1
Guinée	-	1	-	8	-	4	-	13	1,1 %	6	-	1
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	3	-	1	-	4	0,3 %	-	2	-
Kenya	-	-	4	30	1	9	11	55	4,5 %	10	7	-
Lesotho	-	-	-	3	-	1	-	4	0,3 %	-	-	1
Libéria	-	-	-	4	-	-	3	7	0,6 %	1	5	-
Libye	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	1
Madagascar	-	-	-	8	-	-	5	13	1,1 %	1	8	1
Malawi	-	-	1	10	1	5	7	24	2,0 %	-	6	1
Mali	-	1	4	15	2	5	8	35	2,9 %	5	8	-
Maroc	-	1	1	7	-	1	7	17	1,4 %	3	5	-
Maurice	-	1	-	5	-	-	-	6	0,5 %	-	-	1
Mauritanie	1	-	-	7	2	2	-	12	1,0 %	1	-	1
Mozambique	-	-	-	-	-	1	6	7	0,6 %	-	8	-
Namibie	-	-	-	2	-	-	-	2	0,2 %	-	-	-
Niger	-	-	2	7	1	3	-	13	1,1 %	2	-	1
Nigeria	1	2	7	28	-	5	7	50	4,1 %	22	8	2
Ouganda	1	3	3	13	1	14	8	43	3,5 %	2	6	-
République centrafricaine	-	-	-	2	1	-	2	5	0,4 %	-	4	-
République démocratique du Congo	-	1	1	4	-	1	7	14	1,2 %	3	7	1
Rwanda	-	-	2	18	-	3	5	28	2,3 %	2	7	1
São Tomé e Príncipe	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	1	-
Sénégal	-	2	3	30	1	4	8	48	4,0 %	9	8	-
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	8	1	2	8	19	1,6 %	7	5	1
Somalie	-	-	-	1	-	-	-	1	0,1 %	-	-	-
Soudan	-	1	1	2	-	2	3	9	0,7 %	-	3	-
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	2	2	0,2 %	-	3	-
Swaziland	-	-	-	-	-	1	-	1	0,1 %	-	-	1
Tanzanie	-	-	1	11	-	3	9	24	2,0 %	3	5	1
Tchad	-	-	-	9	1	2	4	16	1,3 %	7	7	-
Togo	-	-	1	5	-	2	2	10	0,8 %	6	5	1
Tunisie	-	1	-	29	1	3	-	34	2,8 %	106	-	1
Zambie	-	2	5	9	1	6	6	29	2,4 %	-	5	-
Zimbabwe	-	1	1	16	1	4	2	25	2,1 %	1	6	1
TOTAL RÉGIONAUX	8	29	63	563	22	134	176	995	81,9 %	383	189	25

Tableau 4.3 (suite)

Effectif de la Banque par pays (personnel d'encadrement, de la catégorie professionnelle et des services généraux) au 31 décembre 2015

Pays membres non-régionaux	Personnel d'encadrement et de la catégorie professionnelle En poste au 31 décembre 2015									Autre personnel en poste		
	Vice-Présidents & EL3	Directeurs	Chefs	Autres PL	Personnel des bureaux extérieurs			Total EL & PL	% du total des PL	Personnel GS		SABD Conseillers d'administrateur
					International		LP Local			Siège régulier	BE Local	
					Rep. rés.	PL						
Allemagne	-	-	-	5	-	2	-	7	0,6 %	-	-	-
Arabie saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	1
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	1
Belgique	-	-	1	4	-	1	-	6	0,5 %	-	-	1
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
Canada	1	-	2	29	1	2	-	35	2,9 %	1	-	-
Chine	-	-	-	5	-	-	-	5	0,4 %	-	-	1
Corée	-	-	-	2	-	1	-	3	0,2 %	-	-	1
Danemark	-	1	-	2	-	1	-	4	0,3 %	-	-	1
Espagne	-	-	1	1	-	-	-	2	0,2 %	-	-	-
États-Unis d'Amérique	-	3	5	26	-	5	-	39	3,2 %	-	-	2
Finlande	-	-	-	1	-	-	-	1	0,1 %	-	-	-
France	-	2	7	45	2	7	-	63	5,2 %	8	-	1
Inde	1	2	-	9	-	3	-	15	1,2 %	-	-	-
Italie	-	-	-	5	-	-	-	5	0,4 %	-	-	1
Japon	-	1	-	6	-	1	-	8	0,7 %	-	2	-
Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
Norvège	-	-	-	-	-	1	-	1	0,1 %	-	-	1
Pays-Bas	-	-	1	3	-	-	-	4	0,3 %	-	-	1
Portugal	-	-	-	2	-	1	-	3	0,2 %	1	-	1
Royaume-Uni	-	2	3	8	-	-	-	13	1,1 %	2	1	-
Suède	-	-	-	1	1	-	-	2	0,2 %	-	-	-
Suisse	-	-	-	3	-	1	-	4	0,3 %	-	-	1
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	-	-	-
TOTAL NON-RÉGIONAUX	2	11	20	157	4	26	-	220	18,1 %	12	3	14
TOTAL GÉNÉRAL	10	40	83	720	26	160	176	1,215	100 %	395	192	39
Nombre de femmes par catégorie	3	11	25	220	8	26	31	324		252	84	13
Pourcentage de femmes par catégorie	30,0 %	27,5 %	30,1 %	30,6 %	30,8 %	16,3 %	17,6 %	27 %		64 %	44 %	33,3 %

Source : Département de la gestion des ressources humaines de la BAD.

* Abréviations :

EL : Cadres supérieurs
 PL : Catégorie professionnelle
 GS : Services généraux
 SABD : Conseillers d'administrateur
 BE : Bureaux extérieurs



Mission des administrateurs au Mozambique.



Chapitre 5

Fonctions de surveillance et responsabilités stratégiques des Conseils

Chapitre 5

La représentation des actionnaires et la surveillance sont assurées à travers le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration de la Banque. Le chapitre 5 présente la façon dont les Conseils ont assumé leurs fonctions de contrôle en 2015, notamment les principales décisions qu'ils ont prises et les orientations stratégiques qu'ils ont données au Groupe de la Banque (« la BAD »). Toutes les activités mentionnées dans les chapitres précédents ont été menées par la Direction sous la supervision des Conseils.

5.1 Rôles et principales activités des Conseils des gouverneurs

Les plus hautes instances de décision de la BAD (ci-après dénommée « la Banque ») et du FAD (ci-après dénommé « le Fonds ») sont leurs Conseils des gouverneurs respectifs. Chaque pays membre est représenté au sein de ces instances par un gouverneur, généralement un ministre des Finances et du Plan ou un gouverneur de Banque centrale, ou un suppléant dûment mandaté. La présente section décrit le rôle de ces représentants ainsi que les principales activités menées en 2015.

5.1.1 Les Assemblées annuelles de 2015

Conformément à leurs instruments constitutifs respectifs, les Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds se réunissent une fois par an, lors des Assemblées annuelles au cours desquelles ils engagent avec la Direction de la Banque un « dialogue » sur la santé financière de l'institution et les résultats des opérations mises en œuvre. Les Conseils des gouverneurs approuvent également les principales politiques et adoptent les résolutions relatives à d'autres décisions et conclusions clés des Assemblées annuelles. Les gouverneurs exécutent leur mandat avec l'appui de cinq organes subsidiaires, à savoir : i) le Bureau ; ii) le Comité directeur mixte ; iii) le Comité directeur pour l'élection du président de la Banque ; iv) le Comité permanent sur les conditions de service du personnel élu et v) le Comité consultatif des gouverneurs.

La 50^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque et la 41^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds se sont tenues du 25 au 29 mai 2015, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Un certain nombre d'événements et

d'activités ont été organisés au cours de cette période, sur le thème « *l'Afrique et le nouveau paysage mondial*. » Au nombre de ces activités figurent le Dialogue des gouverneurs et deux événements de haut niveau sur les sous-thèmes suivants : « Changement climatique : dernière ligne droite avant Paris » et « financer la transformation de l'Afrique : des milliards aux billions ». Ces Assemblées annuelles ont coïncidé avec la célébration du cinquantenaire de la BAD.

Le dialogue a donné aux gouverneurs l'occasion de discuter avec la Direction de la mise en œuvre de la Stratégie décennale (SD), du retour au siège (à Abidjan) et d'autres développements importants intervenus sur le continent. Les gouverneurs ont noté avec satisfaction que la BAD a dépassé ses objectifs en matière de prêts pour l'année 2014, malgré les difficultés liées au retour au siège, ce qui atteste la résilience de l'institution. En conséquence, les gouverneurs ont félicité le Conseil d'administration, la Direction et le personnel pour l'excellent travail accompli. Ils ont par ailleurs salué la riposte rapide du Groupe de la Banque à l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola dans certaines régions de l'Afrique occidentale, en particulier la mobilisation rapide d'un financement d'urgence pour soutenir le traitement et juguler la propagation de la maladie. Ils ont reconnu les efforts conjoints déployés par la communauté internationale dans la région et ont par ailleurs souligné la nécessité de continuer à coordonner l'appui pour, d'une part, contenir la maladie et atténuer les conséquences économiques directes à long terme de l'épidémie et, d'autre part, renforcer la capacité d'intervention en cas d'épidémies futures ou similaires. Les gouverneurs ont recommandé que l'accent soit placé en permanence sur la réduction de la pauvreté, la croissance inclusive et durable, le développement humain tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution, la coopération accrue avec

les institutions de financement du développement (IFD) et l'appui à la commercialisation dans le secteur agricole. Les gouverneurs ont noté que l'accent que le Groupe de la Banque a mis sur le secteur des infrastructures, en particulier sur l'énergie, pourrait permettre de faire face aux crises énergétiques que connaissent plusieurs pays africains.

Conformément au *Programme de financement du développement*, les gouverneurs ont plaidé en faveur d'une innovation accrue pour attirer le financement privé et d'un appui accru aux efforts visant à améliorer la mobilisation des ressources internes ainsi qu'aux initiatives afin de lutter contre les flux financiers illicites. Ils ont exhorté la Banque à poursuivre les investissements dans les programmes et les projets qui favorisent la résilience au changement climatique et le développement sobre en carbone en Afrique, et à orienter vers les Pays membres régionaux (PMR) les ressources financières afin de lutter contre le changement climatique. À cet égard, les gouverneurs ont félicité la BAD pour avoir aidé les négociateurs africains et d'autres acteurs à participer activement à l'élaboration du nouvel accord en matière de lutte contre les changements climatiques adopté pour la COP21. Les gouverneurs ont exprimé leur pleine adhésion à la participation de la Banque à l'échange d'expositions au risque souverain entre les Banques multilatérales de développement (BMD) et ont préconisé la conclusion rapide de la transaction. Les accords de mise en œuvre de l'échange d'expositions au risque souverain ont été conclus en décembre 2015 et signés par l'ensemble des BMD concernées.

Dans l'exercice de leurs fonctions statutaires, les Conseils des gouverneurs ont adopté les résolutions suivantes : i) Mise à jour des règles de désignation des membres du Bureau et du Comité directeur mixte des Conseils des gouverneurs ; ii) Élection partielle des administrateurs de la Banque ; iii) Mise à jour des règles de désignation des membres du Comité permanent du Conseil des gouverneurs sur les conditions de service du personnel élu ; iv) Rapport annuel et états financiers audités pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014 ; v) Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la Banque africaine de développement pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014 ; vi) Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014 ; vii) Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale audités pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014 ; viii) Élection du Président de la Banque et ix) Motions de remerciements des Conseils des gouverneurs à M. Donald Kaberuka, Président

sortant, pour les services exemplaires rendus au Groupe de la Banque.

Les gouverneurs ont rendu un vibrant hommage à M. Donald Kaberuka, le Président sortant, pour son leadership exemplaire et visionnaire et pour avoir supervisé avec succès la réorientation totale de la stratégie de la Banque au cours des dix années passées à la tête de l'institution. En particulier, ils se sont félicités des diverses réalisations qui ont marqué cette période, notamment i) la mobilisation de 25 milliards d'USD au titre des trois dernières reconstitutions des ressources du Fonds et le triplement du capital de la Banque, un événement historique, ii) la création de *Africa Growing Together Fund* et du Fonds Africa50 ; iii) l'augmentation, de 200 millions d'USD à 2 milliards d'USD par an, des opérations du secteur privé de la Banque ; iv) le nouvel accent placé sur l'intégration économique du continent dans le domaine de l'infrastructure physique ; v) le renforcement du rôle du Groupe de la Banque dans l'aide apportée États fragiles pour leur permettre d'atteindre la stabilité politique et l'additionnalité et un développement économique soutenu et inclusif ; vi) le maintien de la note triple A, même en pleine crise financière mondiale ; vii) le maintien d'une forte présence sur le terrain en intervenant dans 38 pays, d'où étaient gérés 50 % du portefeuille de la BAD et viii) la promotion de l'inclusion, en particulier grâce, d'une part, à la nomination d'une Envoyée spéciale pour les questions de genre pour défendre le programme de la Banque sur l'égalité des sexes au sein de l'institution et, d'autre part, à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses projets et programmes dans les PMR.

5.1.2 Élection d'un nouveau président du Groupe de la Banque

L'événement marquant des Assemblées annuelles de 2015 a été l'élection, par les Conseils des gouverneurs, de M. Akinwumi Adesina comme huitième président du Groupe de la Banque.

M. Adesina, qui est Nigérian, a pris fonction le 1^{er} septembre 2015, après avoir prêté serment devant le ministre des Finances de la Zambie et Président des Conseils des gouverneurs, M. Alexander Chikwanda.

Dans son discours d'investiture, le nouveau président a présenté sa vision en cinq points (ci-après dénommés « les cinq grandes priorités ») qui serviront de trame à la mise en œuvre de la Stratégie décennale (SD) de la Banque : « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie », « Nourrir l'Afrique », « Intégrer l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique », et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ».

5.1.3 Célébration du cinquantenaire de la Banque

Sous le haut patronage de Son Excellence, M. Alassane Dramane Ouattara, Président du pays hôte, la Côte d'Ivoire, deux événements majeurs ont été organisés en marge des Assemblées annuelles 2015 pour marquer le cinquantenaire de la Banque. Il s'agit des forums sur les thèmes suivants : « *Un marché unique pour l'Afrique au cours de la nouvelle génération* » et « *Notre Banque à 50 ans* ».

Les gouverneurs ont félicité les pères fondateurs de la Banque africaine de développement pour leur clairvoyance ainsi que les Conseils d'administration qui se sont succédé, les membres du personnel (anciens et actuels) pour leur immense contribution à la croissance et la maturité de l'institution. Ils ont reconnu au Groupe de la Banque le statut de première institution de financement du développement en Afrique. Ils se sont déclarés confiants quant à la capacité du Groupe de la Banque à conserver son rôle de premier plan dans le règlement des problèmes de développement que connaît l'Afrique au cours de la période post 2015, son programme de transformation et ses activités de financement qui se développent.

5.2 Rôles des Conseils d'administration et points saillants de leurs principales activités

Les organes de décision au quotidien de la Banque sont les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds, à qui leurs Conseils des gouverneurs respectifs ont délégué de leurs pouvoirs. La présente section donne une vue d'ensemble des rôles et présente les principales activités menées en 2015.

5.2.1 Modalités de fonctionnement et comités d'appui des Conseils d'administration

En 2015, les travaux des Conseils d'administration ont été soutenus par cinq comités permanents : i) le Comité des affaires administratives et des politiques en matière de ressources humaines (CAHR) ; ii) le Comité d'audit et des finances (AUF) ; iii) le Comité des opérations et pour l'efficacité de développement (CODE) ; iv) le Comité des affaires administratives concernant les Conseils d'administration (AMBD) ; v) le comité plénier du budget (CWHOLE) ; vi) le Comité d'application du code de conduite des administrateurs (Comité d'éthique) et vii) le Comité de préparation du rapport annuel du Groupe de la Banque (ANRE). En outre, le groupe de travail ad hoc sur le retour au siège a poursuivi ses activités.

5.2.2 Programme de travail des Conseils

L'année 2015 a été particulièrement chargée et fructueuse pour les Conseils d'administration. Les administrateurs ont pris part à 152 réunions formelles et informelles, séminaires et réunions d'information, et approuvé 6,28 milliards d'UC au total, au titre des prêts, des dons, des prises de participation, des garanties, de l'assistance technique et des fonds spéciaux. Les approbations totales du Groupe de la Banque, y compris d'autres fonds spéciaux et types d'assistance technique qui sont approuvés par la Haute direction se sont élevées à 6,33 milliards d'UC. Pour appuyer et renforcer leurs responsabilités stratégiques, les Conseils ont mené d'autres activités qui relèvent des grandes catégories suivantes : renforcement de l'efficacité et de l'efficience des Conseils ; maintien de la continuité des activités et réaction aux situations d'urgence et imprévues ; supervision du budget, des réformes et de l'efficacité institutionnelles ; formulation de stratégies et politiques pour améliorer les opérations ; définition de l'orientation des documents de stratégies pays en matière de développement ; mise en œuvre de la SD ; mise en œuvre des actions sur le terrain et appui aux Conseils des gouverneurs.

5.2.3 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des Conseils

En 2015, le Conseil a approuvé des réformes d'un certain nombre d'instruments, de procédures et de processus, à savoir.

La révision des termes de référence (TDR) des comités permanents des Conseils d'administration. Le Conseil a approuvé la révision complète des termes de référence de ses comités permanents pour : i) mieux aligner les comités avec les structures et les opérations de la Banque, qui a beaucoup évolué et grandi depuis la dernière révision de ces TDR en 1992 ; ii) clarifier le rôle des comités qui sont des organes purement consultatifs, dont les conclusions et recommandations doivent être, en dernier ressort, soumises au Conseil d'administration pour décision, le cas échéant et iii) simplifier le mode de fonctionnement de chaque comité.

La simplification des procédures et processus d'approbation des opérations. Après d'intenses délibérations, les Conseils ont adopté des réformes pour simplifier les processus et les procédures d'approbation des opérations du Groupe de la Banque par les Conseils d'administration (voir encadré 5.1 ci-dessous). Les réformes sont devenues nécessaires pour : i) mieux gérer l'augmentation sensible du programme de travail des conseils ; ii) rendre plus rigoureux les processus d'examen ; iii) accroître l'efficience en veillant à ce que les réunions du

Conseil consacrent plus de temps à l'examen des questions stratégiques se rapportant aux politiques, à la planification, au suivi et aux résultats et iv) harmoniser les pratiques et procédures de la Banque avec celles des autres BMD.

5.2.4 Continuité des activités et réaction aux événements imprévus

Retour au siège. Le Conseil a poursuivi, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur le retour à Abidjan, la supervision de la mise en œuvre de la feuille de route du retour des opérations de la Banque à son siège statutaire en Côte d'Ivoire. Le Conseil a donné des orientations sur les mesures visant à sauvegarder les intérêts du personnel et à le soutenir moralement. Il a également donné des orientations sur l'adoption de calendriers réalistes pour la livraison des travaux de rénovation pour éviter les dépassements de coûts. En outre, le Conseil a supervisé l'élaboration et la présentation d'un rapport au Conseil des gouverneurs sur l'exécution de la feuille de route du retour au siège à la date d'avril 2015. Le rapport final sera soumis aux gouverneurs en 2016.

Soutien à la réponse de la Banque à l'épidémie de la maladie à virus Ebola. En 2015, les Conseils ont soutenu les efforts entrepris par la Banque et les partenaires au développement pour lutter contre les effets de la crise due à la maladie à virus Ebola dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Les Conseils ont approuvé plusieurs programmes, dont un appui budgétaire ainsi qu'une assistance technique d'urgence visant à renforcer les systèmes de santé des pays touchés par l'épidémie, en particulier la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et les pays voisins.

5.2.5 Budget, réforme institutionnelle et efficacité

Plan triennal glissant et budgets, 2016-2018. Le Conseil d'administration a examiné le Cadre budgétaire 2016-2018 accompagné d'un programme de travail glissant triennal, et a approuvé le budget administratif pour 2016. Toutefois, selon le Conseil, il incombe à la Direction de maintenir la viabilité financière des opérations du Groupe de la Banque, notamment grâce à la rationalisation des coûts et l'élargissement de la base de recettes. Le Conseil préconise le parachèvement et la mise en œuvre sans délai du nouveau modèle opérationnel de la Banque, qui est en cours d'élaboration, et l'amélioration des services et des processus de travail. Il a souligné la nécessité :

- i) d'améliorer l'efficacité institutionnelle, notamment renforcer les bureaux extérieurs pour mieux intervenir sur le terrain ;
- ii) de se concentrer sur les États fragiles et
- iii) se préoccuper du bien-être du personnel.

Encadré 5.1

Dispositions relatives à une simplification accrue du processus d'approbation par le Conseil

- A. Approbation sur la base du principe de non-objection (LOTB) révisée, fondée sur la taille des opérations : cette procédure s'applique aux opérations, dont le montant est inférieur ou égal à 30 millions d'UC, notamment les opérations multinationales et les opérations du secteur privé. En ce qui concerne les opérations fondées sur les politiques, le seuil est 10 millions d'UC.
- B. L'approbation basée sur des critères prédéterminés (PDC) autres que la taille : cette procédure prend en compte des critères prédéterminés, en particulier le niveau de risque, la complexité et l'innovation plutôt que la taille. Dans ce cas, les opérations risquées, simples ou non innovantes ne seront pas examinées lors des réunions du Conseil, quelle que soit leur taille, même si elles sont soumises à cet organe.
- C. Approbation formelle : L'ordre du jour du Conseil permettra de compléter les processus d'approbation LOTB et PDC. Dans ce cas, les points à l'ordre du jour figureront à l'ordre du jour sous les rubriques ci-après :
 - i) Points à examiner et à discuter ;
 - ii) Points à examiner et non à discuter (opérations examinées selon la procédure PDC) ;
 - iii) Points d'information.

Deuxième revue du Mécanisme indépendant d'inspection (MII).

Le Conseil a examiné les conclusions de la deuxième revue et a souscrit aux recommandations relatives à l'amélioration du MII. Ces recommandations sont les suivantes : i) la nécessité d'une supervision par le Conseil et, à ce titre, CODE a été désigné comme le comité approprié et ii) l'élargissement du mandat de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) du MII, pour y inclure la fourniture de services consultatifs au Groupe de la Banque.

Revue à mi-parcours de la 13^e reconstitution des ressources du FAD.

Le Conseil a supervisé l'évaluation réalisée par IDEV et dont l'objectif était de voir dans quelle mesure le Groupe de la Banque avait honoré les engagements pris au titre des 12^e et 13^e reconstitutions des ressources du FAD et de

la 6^e augmentation générale du capital. Les résultats ont servi de base à la réunion organisée pour la revue à mi-parcours du FAD-13, qui s'est tenue, du 11 au 13 novembre 2015, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les plénipotentiaires du FAD ont été satisfaits des progrès accomplis en ce qui concerne le respect des engagements pris au titre du FAD-13. Ils ont apporté leur appui à l'accent mis sur les cinq grandes priorités. À l'issue des délibérations, les plénipotentiaires du FAD sont convenus que les consultations sur la 14^e reconstitution des ressources du FAD (FAD-14) pouvaient démarrer en mars 2016.

Africa50. Créé par la BAD, Africa50 est une plateforme d'investissement pour la promotion et le financement des projets d'infrastructure essentiellement (énergie, transport, eau et assainissement, technologies de l'information). Ce fonds se veut un investissement rentable qui rapporte des dividendes à ses actionnaires. Africa50 a été constitué par 20 pays africains et la BAD, lors de l'Assemblée générale constitutive, tenue le 29 juillet 2015 à Casablanca, au Maroc. Une décision clé prise lors de cette réunion a été la nomination des membres des Conseils d'administration des mécanismes de financement et de développement des projets d'Africa50.

À fin décembre 2015, le capital souscrit par 21 pays africains et la BAD au titre d'Africa50 avait atteint 860 millions d'USD, dont 100 millions d'USD fournis par la Banque. Des arrangements sont en cours de finalisation pour mobiliser environ 1 milliard d'UC de souscriptions additionnelles par des organisations financières internationales, des fonds de pension, des compagnies d'assurances et de réassurance et des fonds souverains. En 2015, année où il est devenu opérationnel, Africa50 est entré dans la phase active de recrutement, notamment d'un Directeur général et des cadres supérieurs. Cette phase devait s'achever au début de l'année 2016. La constitution de la réserve de projets a démarré en 2015, tout comme la mobilisation de fonds auprès des pays africains. Dans le cadre des préparatifs, il y a également des projets visant à mobiliser des fonds auprès de banques centrales africaines et, à cet égard, des discussions ont été entamées avec des banques centrales régionales, à savoir la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque Al Maghreb du Maroc.

Les perspectives de développement de l'organisation sont prometteuses. Africa50 a établi des partenariats stratégiques avec des promoteurs de projets dans le secteur des énergies conventionnelles et renouvelables, ainsi que dans le secteur du transport, ce qui lui permet de nouer des relations

stratégiques pour développer des projets à impact élevé. De plus, Africa50 a établi des partenariats avec des institutions financières internationales telles que la BAD, la Société financière internationale (SFI), la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds de développement sino-africain. Grâce à son actionnariat et à sa position stratégique, Africa50 est très bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans le financement des infrastructures de développement en Afrique.

5.2.6 Stratégies et politiques pour améliorer les opérations

Stratégie de gestion du savoir du Groupe de la Banque.

Comme cela a été mentionné dans le chapitre 4, le Conseil a approuvé une nouvelle stratégie de gestion du savoir (2015 – 2020) du Groupe de la Banque. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits du caractère sélectif de la stratégie, de l'accent particulier mis sur les avantages comparatifs et du cadre d'évaluation des résultats. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de disposer d'une plateforme de TI centralisée pour permettre l'échange d'informations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Banque.

Stratégie du Centre africain des ressources naturelles (CARN).

En approuvant cette stratégie pour la période 2015 – 2020, décrite en détail dans le chapitre 4, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de doter le CARN de ressources financières et humaines nécessaires pour qu'il devienne un centre d'excellence et la première source de conseils stratégiques sur les questions se rapportant au secteur des ressources naturelles. Par ailleurs, le Conseil a suggéré la nécessité de suivre et d'évaluer rigoureusement la mise en œuvre de la Stratégie par la Direction.

Cadre stratégique et directives opérationnelles de la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé (PSF).

En 2015, le Conseil a également approuvé le PSF, une facilité innovante, dont l'objectif est de favoriser le développement du secteur privé en Afrique. Il s'agit d'une heureuse initiative qui vient à point nommé et qui doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais, si l'on veut qu'elle ait le maximum d'impact.

Politique et méthodologie d'acquisition pour les opérations financées par le Groupe de la Banque.

Le Conseil a approuvé ce document-cadre et a salué en particulier l'introduction du concept « d'optimisation des ressources ». Aussi, le Conseil a-t-il encouragé la Banque à utiliser, dans la mesure du possible, les systèmes de passation de marché des emprunteurs, lorsque ces processus sont jugés suffisamment

solides. Il a, par ailleurs, préconisé la mise en œuvre de mesures urgentes pour parachever l'élaboration du Manuel d'acquisition des opérations et d'autres boîtes à outils.

Programme d'appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique et plan d'action pour la gouvernance (GAP II), 2014-2018. En 2015, le Conseil a approuvé plusieurs programmes pour poursuivre les objectifs de cette stratégie, destinée à améliorer la gouvernance et accroître la responsabilité sur le continent. Il s'agit du *Projet d'appui au climat d'investissement et à la gouvernance forestière (PACIGOF)*, qui vise à renforcer la capacité des institutions du secteur privé, à promouvoir les initiatives privées et à améliorer la gouvernance du secteur forestier au Congo. Le Conseil recommande une étroite collaboration avec les autorités du pays pour l'exécution de ce projet afin de mettre un terme aux pratiques illicites et à la corruption dans le secteur forestier. Il a accueilli favorablement le *Programme d'urgence d'appui aux réformes économiques et financières (PUAREF)*, dont l'objectif est de contribuer à la création d'un environnement propice à une gestion saine et efficace du budget en Guinée-Bissau. Selon les administrateurs, le rôle moteur joué par le pays concerné constitue un gage de succès de l'opération. Le *Programme d'appui à la réforme et à la gouvernance du secteur de l'électricité (PSRGSP)* de la Tanzanie a été également approuvé. Le PSRGSP illustre l'importance que la Banque accorde aux réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et au renforcement des cadres institutionnels. Les administrateurs ont accueilli favorablement cette opération et n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité de mieux gérer les services de distribution, publics et semi-publics, pour favoriser le développement économique, l'efficacité et l'équité sociale.

Les programmes d'appui à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de développement du secteur financier, 2014-2019. Le Conseil a approuvé plusieurs programmes qui cadrent avec les objectifs de cette politique et de cette stratégie, en particulier celles qui favorisent l'inclusion financière en améliorant l'accès aux services financiers ; à approfondir et à élargir les marchés financiers africains et à préserver la stabilité du système financier africain. Le programme le plus important a été une prise de participation dans Alitheia Identity Fund, basé à Maurice. Ce fonds se propose de mobiliser 100 millions d'USD pour des investissements participatifs dans des PME à forte croissance, notamment celles qui sont dirigées ou gérées par des femmes, dans 10 pays africains (Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Lesotho, Malawi, Namibie, Nigeria,

Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Ce programme contribuera à la croissance inclusive sur le continent en favorisant l'accès des femmes au capital-risque et en renforçant la capacité des femmes, gestionnaires de fonds en Afrique.

5.2.7 Orientation des Documents de stratégie pays en matière de développement

Documents de stratégie pays (DSP). En 2015, le Conseil a approuvé plusieurs DSP et a souligné la nécessité de les harmoniser avec la SD. Le Conseil a également demandé que les DSP soient adaptés au contexte particulier de chaque pays, qu'ils se concentrent sur l'intégration régionale si nécessaire, privilégient un dialogue stratégique soutenu et prennent en compte la diversification économique et l'inclusion. Le Conseil a recommandé que ces DSP soient sous-tendus par de solides analyses de fragilité. Par exemple, lors de l'examen du DSP de la Guinée-Bissau (2015-2019), le Conseil a appelé à une meilleure coordination de l'action des bailleurs de fonds et à un suivi étroit des interventions de la Banque. S'agissant de la revue conjointe du DSP et de la performance du portefeuille pays (CPPR) du Cameroun pour la période 2015-2020, le Conseil a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à la croissance verte ainsi qu'au dialogue sur les mesures à prendre pour susciter un plus grand engagement des autorités nationales à veiller à la soutenabilité de la dette. Dans le cas du DSP (2015-2019) du Botswana, le Conseil a mis en exergue l'importance de l'appui de la Banque aux efforts entrepris par ce pays pour diversifier son économie afin qu'elle cesse d'être dépendante de l'exploitation du diamant, grâce à la promotion de projets d'infrastructure, de partenariats public-privé, de réformes réglementaires, du renforcement des capacités et de l'utilisation des énergies renouvelables.

5.2.8 Mise en œuvre des éléments de la Stratégie décennale

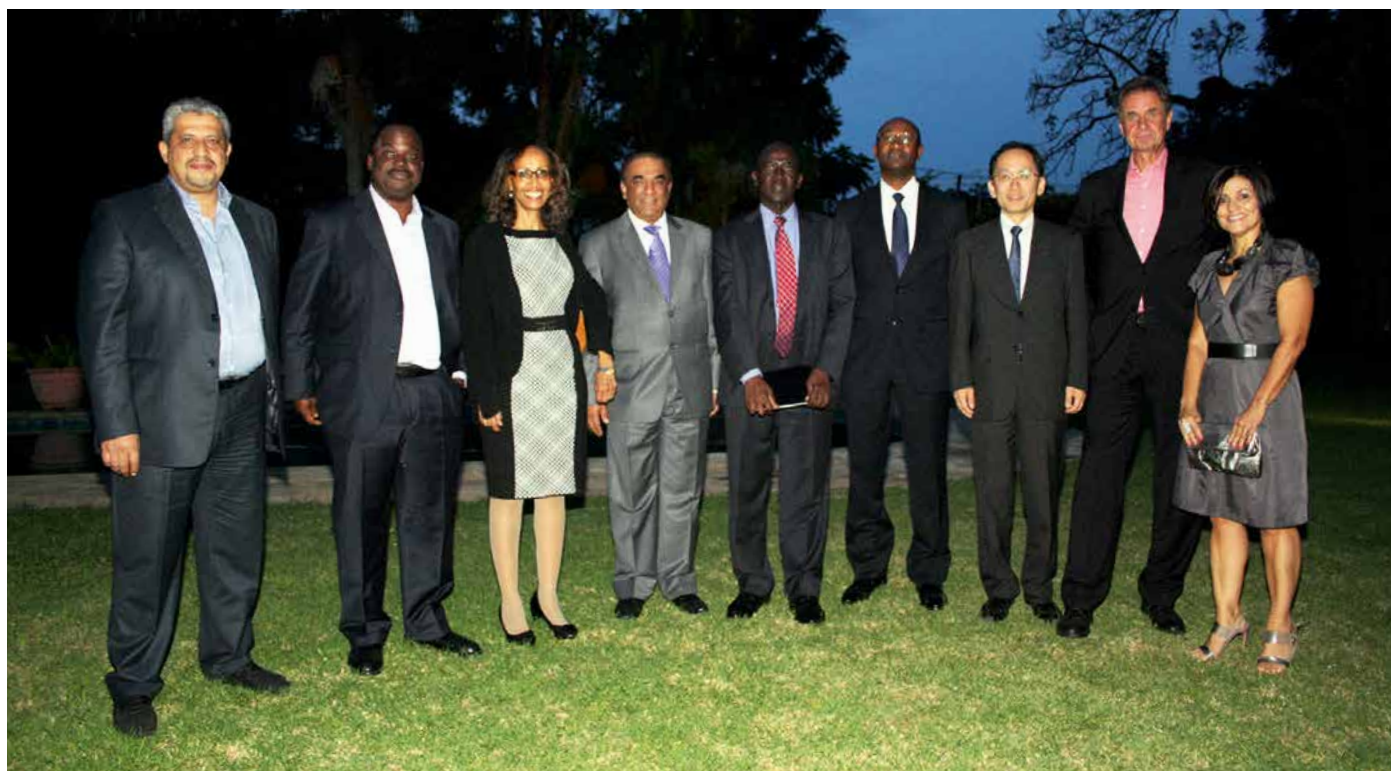
Renforcement de l'impact sur le développement des interventions du secteur privé. Les Conseils ont continué à apporter leur soutien aux opérations du Groupe de la Banque qui visent à favoriser la croissance du secteur privé, en particulier des PME. Pour avoir une meilleure idée du rôle du secteur privé, les Conseils ont demandé que l'impact sur le développement des projets financés par des lignes de crédit soit déterminé. Dans cette optique, le Conseil a approuvé un certain nombre de lignes de crédit pour effectuer des décaissements en faveur d'intermédiaires financiers et pour rétrocéder des fonds aux PME. Les PME étant considérées comme le moteur de la croissance et de la création d'emplois en Afrique, les administrateurs ont relevé la nécessité d'étudier

l'impact de ces interventions sur la création d'emplois, la transformation économique et les risques potentiels pour la distorsion du marché. En conséquence, les Conseils ont exhorté la Haute direction à inclure de tels indicateurs dans les futures propositions similaires.

Attention renouvelée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. En 2015, les Conseils ont approuvé un certain nombre de projets à l'appui des efforts déployés par la BAD pour placer le développement agricole et la sécurité alimentaire au premier rang de son programme de transformation, notamment les projets ci-après : i) Le *Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire (PRIASA II)* à Sao Tomé e Príncipe, dont l'objectif est de moderniser les systèmes de production, améliorer les conditions de traitement et de stockage ainsi que les chaînes de valeur et créer des emplois pour les femmes et les jeunes ; ii) le *projet d'appui au plan Maroc vert (PAPMV-2)*, qui vise à promouvoir la diversification économique, améliorer les moyens de subsistance et la gestion durable des ressources naturelles du pays ; iii) le *Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durable dans la Corne de l'Afrique (DRSLP III)*, qui a pour objectif de renforcer la résilience des communautés à la sécheresse et au changement climatique,

d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir l'intégration régionale ; iv) le *Projet d'appui au pôle de croissance de BAGRE (PAPCB)* soutiendra la stratégie de croissance du Burkina Faso, en particulier le développement de la chaîne de valeur, conformément à la vision relative à la modernisation de l'agriculture, à la croissance économique et à la sécurité alimentaire du pays.

Développement des compétences, de l'entrepreneuriat, de l'employabilité et inclusion. En application de la Stratégie en matière de capital humain (2014-2018) du Groupe de la Banque, le Conseil a approuvé plusieurs programmes portant sur le renforcement des capacités pour le développement des compétences, l'entrepreneuriat et l'emploi. Au nombre de ces programmes figure la seconde phase d'un programme *d'appui à l'enseignement technique et professionnel pour le développement des compétences appropriées (TVET)* au Kenya. Ce projet vise à améliorer l'accès et l'équité, à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et formation professionnels et techniques et à doter les jeunes des compétences pour être compétitif sur le marché du travail. Tout en se félicitant de la continuité de ce projet, le Conseil a relevé la nécessité de procéder à une évaluation approfondie de la première phase et la mise en application des leçons



Visite de terrain au Zimbabwe

appries de projets similaires exécutés dans d'autres pays. Ils ont également souligné l'importance de la soutenabilité financière pour que les programmes se poursuivent longtemps après l'intervention de la Banque. Les Conseils ont également salué la mise en œuvre du projet d'appui au développement des compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat en Érythrée. L'objectif de ce projet est d'aider le gouvernement érythréen à honorer son engagement, de garantir l'accès équitable à un enseignement technique et à une formation professionnelle dans le pays.

Les Conseils ont également salué la mise en œuvre du projet intitulé « *renforcement des capacités pour une prestation de services inclusive* » au Soudan. Ce projet vise à renforcer la capacité, développer le capital humain pour améliorer l'employabilité et élargir l'accès et la couverture des filets de sécurité et des services de santé aux pauvres, en particulier aux femmes et aux jeunes. Les Conseils ont réaffirmé l'engagement soutenu de la Banque au Soudan, en dépit d'un environnement opérationnel difficile. Ils ont également ajouté qu'il était nécessaire d'évaluer les risques du projet et la capacité du Groupe de la Banque à les gérer.

5.2.9 Missions des Conseils sur le terrain

Missions consultatives des Conseils. Dans le cadre des consultations annuelles, les membres des Conseils d'administration ont effectué une mission en République du Congo, au Mozambique et au Zimbabwe. Le choix des

pays à visiter était fondé sur le thème retenu par les Conseils pour les missions : « *Gestion des ressources naturelles et gouvernance ; gestion du secteur financier et développement du secteur privé* ».

Les visites avaient pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des projets financés par le Groupe de la Banque et de discuter avec les pouvoirs publics, les partenaires de développement, les milieux d'affaires et les acteurs de la société civile, de la pertinence et de l'efficacité de la stratégie et de la présence de la Banque, et des façons dont la Banque pourrait aider les trois pays à faire face à leurs problèmes économiques et de développement. Les recommandations formulées à l'issue de ces missions sont les suivantes : i) développer les compétences pour engager un dialogue stratégique plus efficace avec les pouvoirs publics et la société civile ; ii) renforcer la coordination avec d'autres partenaires au développement ; iii) soutenir la création d'institutions nationales fortes ; iv) renforcer les capacités dans le domaine de la gouvernance économique ; v) développer les infrastructures nécessaires à l'inclusion sociale, spatiale et économique ; vi) explorer les voies et moyens pour accélérer les processus de ratification par les pays des projets du Groupe de la Banque et pour permettre aux pouvoirs publics d'honorer en temps voulu leurs obligations en ce qui concerne les fonds de contrepartie et vii) réformer le système de passation des marchés de la Banque et autres processus pour remédier à la lenteur dans l'exécution des projets.



Les technologies de l'information et de la communication font de plus en plus partie de l'offre pédagogique des écoles primaires du continent.



Partie III

Gestion financière et états financiers

Chapitre 6

Gestion financière et états financiers de la BAD, du FAD et du FSN

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de communication de l'information financière

Rapport du commissaire aux comptes concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de communication de l'information financière

Banque africaine de développement

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers et rapport du commissaire aux comptes

Budget administratif de l'exercice 2016

Fonds africain de développement

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers à vocation spéciale et rapport du commissaire aux comptes

Budget administratif de l'exercice 2016

Fonds spécial du Nigeria

Gestion financière

Résultats financiers

États financiers et rapport du commissaire aux comptes

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de communication de l'information financière

Date: 30 Mars 2016

La Direction du Groupe de la Banque africaine de développement est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité globale des états financiers publiés de la Banque africaine de développement, du Fonds africain de développement et du Fonds spécial du Nigeria (le Groupe de la Banque). Pour la Banque africaine de développement et le Fonds spécial du Nigeria, les états financiers sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) édictées par le Conseil des normes comptables internationales, tandis que, pour le Fonds africain de développement, ils sont préparés en tant qu'états à vocation spéciale.

Les états financiers ont été vérifiés par le cabinet d'audit indépendant KPMG, dont les experts ont bénéficié d'un accès illimité à toute la documentation financière et aux données connexes, notamment les procès-verbaux de toutes les réunions des Conseils d'administration et des comités du Conseil. La Direction estime que toutes les informations transmises au commissaire aux comptes au cours de sa mission de vérification sont valides et appropriées. Le rapport du commissaire aux comptes est joint aux états financiers vérifiés.

La Direction a l'obligation de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne efficaces de l'information financière conformément aux normes comptables. Le système de contrôle interne comporte des mécanismes de suivi et de correction des anomalies identifiées. Les mécanismes de contrôle interne relatifs à la communication d'information financière font l'objet d'examens et de tests de la part de la Direction et du département de l'audit interne ; en cas de besoin, ils sont révisés. La Direction est d'avis que ces dispositifs de contrôle garantissent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Tout système de contrôle interne comporte des faiblesses inhérentes, liées notamment à la possibilité d'une erreur humaine et au contournement de contrôles. Ainsi, un système de contrôle interne efficace ne peut-il que donner des assurances raisonnables et non absolues concernant la préparation et la présentation des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut changer dans le temps.

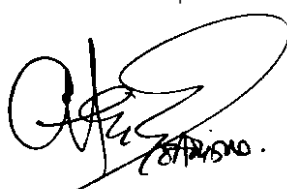
Les Conseils d'administration du Groupe de la Banque ont mis sur pied un comité d'audit et des finances (AUI), qui aide les Conseils à s'assurer que les pratiques comptables du Groupe de la Banque sont saines et que les contrôles internes en matière de finance et de comptabilité créés par la Direction sont effectivement mis en œuvre. AUI, qui est entièrement constitué de membres choisis du Conseil d'administration, supervise le processus de sélection du commissaire aux comptes et fait une recommandation pour cette sélection au Conseil d'administration, lequel à son tour, fait une recommandation pour l'approbation du Conseil des gouverneurs. AUI se réunit périodiquement avec la Direction pour passer en revue des questions d'intérêt financier, comptable ou en matière d'audit. Le commissaire aux comptes et les auditeurs internes se réunissent régulièrement avec AUI pour discuter de l'adéquation des mécanismes de contrôle interne relatifs à l'information financière ou à toute autre question qui nécessite l'attention de AUI.

L'évaluation par la Banque de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne a été basée sur les critères établis dans le « Cadre intégré de contrôle interne » (2013) publié par le Comité de Parrainage d'Organisations de la Commission Treadway (COSO). Sur la base de cette évaluation, la Direction atteste que le Groupe de la Banque a maintenu des mécanismes de contrôle interne efficaces de l'information financière présentée dans les états financiers au 31 décembre 2015. La Direction n'est consciente d'aucune faiblesse significative en matière de contrôle susceptible d'affecter la fiabilité des états financiers de 2015.

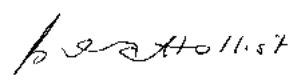
En plus de donner une opinion d'audit concernant la fidélité des états financiers de 2015, le commissaire aux comptes du Groupe de la Banque a effectué une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de contrôle interne du Groupe de la Banque en matière de communication de l'information financière au 31 décembre 2015 et son opinion à ce sujet est présentée séparément dans ce rapport annuel.



Charles O. Boamah
Vice-Président, Finance



Akinwumi A. Adesina
Président



Omobola Hollist
Contrôleuse par Interim

Groupe de la Banque Africaine de Développement

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport du commissaire aux comptes à l'attention du Conseil des Gouverneurs du Groupe de la Banque Africaine de Développement concernant l'efficacité du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015

Périmètre

Nous avons procédé à l'examen du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds Africain de Développement (FAD) et du Fonds Spécial du Nigeria (FSN) (ensemble 'le Groupe de la Banque') au 31 décembre 2015 sur la base des critères décrits dans le document 'Internal Control – Integrated Framework' (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Responsabilité de la Direction

Il incombe à la Direction du Groupe de la Banque de mettre en place et de maintenir un contrôle interne effectif relatif à l'établissement des états financiers et d'évaluer son efficacité. La direction a affirmé l'efficacité du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque au 31 décembre 2015.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque sur la base de nos travaux.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que nous planifions et effectuions nos travaux en vue d'obtenir une assurance raisonnable que le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque est, dans tous ses aspects significatifs, efficace.

Une mission d'assurance consiste notamment à prendre connaissance du contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du Groupe de la Banque, à évaluer le risque qu'une faiblesse significative existe, à tester et à évaluer la conception et le fonctionnement du contrôle interne en fonction des risques identifiés. Elle consiste

également à réaliser toute autre procédure jugée nécessaire en la circonstance. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Limites inhérentes

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers d'une entité est conçu pour donner une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement admis. Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers comprend les principes et les procédures qui (i) s'appliquent à la tenue d'enregistrements comptables reflétant exactement et fidèlement et de manière suffisamment détaillée, les transactions et l'utilisation relatives aux actifs de l'entité ; (ii) donnent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées de manière à permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement admis et que les recettes et les dépenses de l'entité s'effectuent seulement selon les autorisations de la Direction ; et (iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de l'entité susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

Compte tenu de ses limites inhérentes, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers peut ne pas prévenir ou détecter certaines anomalies. Par ailleurs, les projections sur les périodes à venir des évaluations d'efficacité sont sujettes au risque que des contrôles pourraient devenir inopérants à la suite d'un changement de circonstances ou que le degré de respect des principes et des procédures pourrait se détériorer.

Opinion

A notre avis, le Groupe de la Banque a maintenu, au 31 décembre 2015, un contrôle interne relatif à l'établissement de ses états financiers efficace dans tous ses aspects significatifs, sur la base des critères décrits dans le document 'Internal Control – Integrated Framework' (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à l'audit des états financiers au titre de l'exercice 2015 de la Banque Africaine de Développement, du Fonds Africain de Développement et du Fonds Spécial du Nigeria et avons émis des opinions sans réserve sur ces états financiers.

Paris La Défense, le 30 mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valéry Foussey
Associé

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

GESTION FINANCIÈRE

Souscriptions au capital

Le capital-actions de la Banque est constitué du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable sur une période déterminée par la résolution du Conseil des gouverneurs relative à l'Augmentation générale du capital. Le capital appelable de la Banque est payable lorsque la Banque en a besoin pour honorer ses obligations au titre d'emprunts de fonds à intégrer dans ses ressources ordinaires en capital ou au titre de garanties qui engagent ces ressources. Ainsi, les détenteurs d'obligations et de garanties émises par la Banque sont protégés, au cas où celle-ci ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières. Toutefois, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel sur le capital appelable de la Banque. Le paiement de la première tranche du capital appelable par un pays membre est l'élément déclencheur de l'émission des actions correspondant à l'intégralité du capital appelable. Les actions représentant la fraction libérée de la souscription ne sont émises que lorsque la Banque reçoit le paiement effectif y afférent.

À la suite de l'approbation d'une augmentation générale de 200 % du capital de la Banque par le Conseil des gouverneurs en 2010, le capital autorisé de la Banque africaine de développement est passé à 67,69 milliards d'UC avec la création de 4 374 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 000 UC chacune. Six pour cent (6 %) des actions créées dans le cadre de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) sont libérés (2,62 milliards d'UC), et 94 % (41,12 milliards d'UC) sont sujets à appel. Conformément à la résolution régissant cette augmentation de capital, les actions de l'AGC-VI ont été allouées aux pays membres régionaux et non régionaux, dans des proportions qui garantissent, après leur souscription intégrale, que le groupe régional détienne 60 % du capital total et le groupe non régional 40 %.

La fraction libérée de la souscription à l'AGC-VI est payable en huit tranches annuelles égales pour les pays membres non régionaux ainsi que pour les pays membres régionaux éligibles au guichet BAD et en douze tranches annuelles égales pour les pays membres régionaux éligibles uniquement au guichet FAD. Certains pays membres ont décidé de payer

leur souscription en un nombre réduit de tranches, optant pour un schéma de paiement anticipé, et bénéficient, en conséquence, d'une décote sur leur souscription de l'AGC-VI.

Avant la sixième Augmentation générale du capital (AGC-VI) et par sa résolution B/BG/2008/07 et B/BG/2009/05, le Conseil des gouverneurs a autorisé deux augmentations de capital pour permettre à la République de Turquie et au Grand-Duché de Luxembourg de devenir membres de la Banque. Le 29 octobre 2013, la République de Turquie a été admise en tant que le 78^{ème} pays membre de la Banque (25^{ème} pays membre non régional) après avoir rempli les formalités prévues dans l'Accord portant création de la Banque et dans les règles générales régissant l'admission des pays membres non régionaux à la Banque. Le 29 mai 2014, le Grand-Duché de Luxembourg est devenu le 79^{ème} pays membre de la Banque (26^{ème} pays membre non-régional).

Le 31 mai 2012, par la Résolution B/BG/012/04, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation spéciale du capital pour permettre l'adhésion du Soudan du Sud. En avril 2015, le Soudan du Sud a parachevé le processus d'admission et est devenu le 80^{ème} pays membre de la Banque (54^{ème} pays régional).

Au 31 décembre 2015, le capital libéré de la Banque s'élevait à 4,99 milliards d'UC, avec un capital versé (à savoir la fraction du capital libéré qui a été effectivement payée) de 3,73 milliards d'UC, contre 4,96 milliards d'UC de capital libéré et 3,44 milliards d'UC de capital versé à la fin de 2014. Le capital appelable de la Banque au 31 décembre 2015 s'élevait à 60,60 milliards d'UC, dont 21,56 milliards d'UC provenant de pays membres non emprunteurs notés A- ou mieux, contre 60,27 milliards d'UC et 21,25 milliards d'UC respectivement à la fin de l'année précédente. L'évolution du capital de la Banque au cours des cinq dernières années est présentée au tableau 6.1.

Conformément au Règlement de la Banque sur la cession d'actions, les actions pour lesquelles le paiement est échu et demeure impayé, sont retirées après une période déterminée, et offertes pour souscription aux pays membres au sein du même groupe (régional ou non régional).

La situation des souscriptions au capital au 31 décembre 2015 est présentée dans l'état des souscriptions au capital-actions et des pouvoirs de vote, qui fait partie des états financiers contenus ailleurs dans le présent rapport.

Tableau 6.1

Capital de la Banque autorisé et souscrit, 2011-2015
(en millions d'UC)

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital autorisé	66 055	66 975	66 975	66 975	66 975
Capital libéré	3 289	4 963	4 962	4 865	4 884
Capital callable	34 033	60 252	60 248	60 268	60 598
Montant total du capital souscrit	37 322	65 215	65 210	65 133	65 482

Notation de la Banque

La Banque assure une gestion et un suivi rigoureux des principaux paramètres de sa solidité financière et est notée par quatre principales agences de notation internationales. La Banque continue d'avoir des notations élevées de la part de ces agences. En 2015, les quatre agences, à savoir Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings et Japan Credit Rating Agency ont confirmé leurs notes AAA et AA+ respectivement pour la dette privilégiée et la dette subordonnée de la Banque africaine de développement, avec une perspective stable. Ces notes reflètent et confirment la solidité de la Banque en termes de liquidité et de capitalisation, un fort appui de ses actionnaires, son statut de créancier privilégié, l'adéquation de ses fonds propres et sa politique prudente de gestion financière.

Emprunts

La Banque emprunte sur les marchés de capitaux essentiellement dans le but de lever des fonds à moindre coût pour financer des projets et des programmes de développement dans les pays membres régionaux. Grâce à sa notation de premier ordre, la Banque peut émettre des titres à des taux d'intérêt attractifs.

Le programme d'emprunt de l'année 2015 a été approuvé pour un montant maximum de 4 507 millions d'UC, comportant deux volets : un montant pouvant aller jusqu'à 4 302 millions d'UC à lever sur les marchés financiers et une enveloppe de 205 millions d'UC au titre de l'initiative Assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA). À la fin de l'année 2015, un montant total de 3 030,5 millions d'UC avait été levé, représentant 67,2 % du programme d'emprunt, avec une échéance moyenne pondérée de 6,1 ans.

Des efforts ciblés ont été déployés en 2015 pour élargir la base d'investisseurs, émettre dans de nouvelles devises et explorer de nouveaux marchés. Habitée des émissions de référence globales sur les marchés internationaux, la Banque en a lancé deux avec succès en 2015, pour un montant de

1 milliard USD chacune, avec une échéance de 5 ans et 2 ans ; elle a également augmenté à deux reprises le volume de son émission venant à échéance en octobre 2018, pour un montant total de 325 millions USD, ce qui a porté le nouvel encours de l'émission à 1 325 millions USD. L'année a été également marquée par le retour de la Banque sur le marché des obligations vertes, avec une nouvelle émission d'obligations vertes venant à échéance en décembre 2018. La Banque a également continué à consolider sa courbe en dollar australien (AUD), avec une nouvelle émission de 300 millions AUD venant à échéance en février 2020 et trois augmentations du volume d'émissions existantes, d'une valeur totale de 75 millions AUD.

La Banque a également été active sur les placements privés, les transactions liées aux devises africaines et les placements Uridashi au Japon. Le Programme d'euro-papier commercial (ECP) complète la liste des marchés sur lesquels la Banque est intervenue durant l'année 2015.

Au 31 décembre 2015, l'encours des emprunts de la Banque s'élevait à 16,45 milliards d'UC, comparé à 14,38 milliards d'UC en 2014.

Le programme d'emprunt de 2016 a été approuvé pour un montant maximum de 6 192 millions d'UC à lever sur les marchés financiers et une enveloppe additionnelle de 300 millions d'USD (214 millions d'UC) dans le cadre de l'initiative EPSA.

Obligations vertes

La Banque est déterminée à appuyer les investissements sensibles aux changements climatiques et à faible émission de carbone et ayant des retombées positives visibles et durables sur le continent africain. C'est dans ce contexte que la Banque a lancé son programme d'obligations vertes en 2013, qui vise les investisseurs socialement responsables (SRI) à travers le monde qui se distinguent en contribuant à la lutte contre le changement climatique en Afrique.

Tableau 6.2

Aperçu de l'activité en matière d'émissions d'obligations liées à un thème dans chaque secteur
(montants en millions d'UC)

	Décaissements cumulés	Total obligations émises	Encours obligations émises	Échéance des obligations émises
Éducation	170,2	310,3	220,1	3 à 6 ans
Sécurité alimentaire	244,6	134,3	134,3	3 à 5 ans
Infrastructure	756,7	143,6	143,6	7 à 10 ans
Eau	119,0	39,5	-	4 ans
Total	1 290,5	627,7	498,0	

Mettant à profit l'attention portée à l'échelle mondiale à la 21^{ème} conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Paris, en France, en décembre 2015, la Banque a effectué une nouvelle émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions USD sur 3 ans, traduisant ainsi sa détermination à mettre à contribution le financement de la lutte contre le changement climatique pour accompagner les pays africains dans la transition vers une croissance verte. Cette émission a marqué le retour de la Banque sur le marché des obligations vertes en USD, après deux émissions en SEK réussies, en 2014, et une émission d'obligations vertes de 500 millions d'USD sur 3 ans, en octobre 2013. L'émission a été sursouscrite et a bénéficié de l'intérêt de 32 investisseurs différents, dont 70 % intègrent des considérations d'ordre environnemental dans leur stratégie d'investissement. Le produit de ces obligations vertes contribue au financement de projets à faible teneur en carbone et résistants aux changements climatiques. L'encours total des obligations vertes de la Banque à la fin de l'année 2015 (y compris les placements privés/uridashi passés) était de 1 329 millions d'USD (959 millions d'UC). Tous les détails concernant les projets de la Banque éligibles aux produits des obligations vertes sont disponibles sur le site de la Banque et dans le bulletin annuel.

Obligations liées à un thème

En plus de son programme d'émission d'obligations vertes, la Banque émet également des obligations liées à des thèmes sociaux. La demande des investisseurs particuliers japonais en 2015 a été particulièrement concentrée sur le thème de la sécurité alimentaire, permettant à la Banque d'émettre avec succès de nouvelles obligations uridashi en AUD sur ce thème et de lever 56 millions d'UC. La Banque a également effectué une émission sur le thème de l'infrastructure auprès d'investisseurs institutionnels japonais pour un montant de 14 millions d'UC. Les produits des obligations émises sur un thème sont inclus

dans les ressources ordinaires en capital de la Banque, et, selon les termes de l'obligation, un montant égal au produit net des émissions est alloué « dans la mesure du possible » au financement de projets liés à ce thème, sous réserve et dans le respect des normes et principes directeurs de la Banque.

Le tableau 6.2 donne un aperçu des activités des obligations liées à un thème de la Banque dans chacun des secteurs.

Produits financiers

La BAD propose une gamme attrayante et diversifiée de produits financiers, qui permet aux emprunteurs d'adapter leurs besoins de financement. Les produits financiers de la Banque comprennent les prêts (dont ceux libellés en monnaie locale et les prêts syndiqués), les lignes de crédit (notamment pour le financement du commerce), les délégations de crédits, les garanties, les prises de participation ou les produits assimilés aux actions, les produits de financement du commerce et de gestion des risques. En outre, la Banque fournit à ses clients de l'assistance technique financée par des dons. Chacun de ces produits est analysé brièvement ci-après.

Prêts

La BAD offre des prêts non concessionnels à ses clients. Il existe deux types de prêts standards de la Banque, à savoir les prêts à garantie souveraine et les prêts sans garantie souveraine. Les prêts à garantie souveraine, consentis à un PMR ou à une entreprise du secteur public d'un PMR, bénéficient de la garantie explicite du PMR sur le territoire duquel est domicilié l'emprunteur. Les institutions multinationales sont éligibles aux prêts à garantie souveraine si ces prêts sont garantis par un ou plusieurs des PMR où le projet sera exécuté.

Les prêts sans garantie souveraine sont octroyés à des entreprises du secteur public, sans exigence de garantie souveraine, ou à des entreprises du secteur privé.

Le produit de prêt standard de la Banque a évolué au fil du temps, ses conditions étant de plus en plus adaptées aux besoins des clients. Le prêt standard actuellement offert aux clients souverains ou bénéficiant d'une garantie souveraine est le prêt à marge variable amélioré (PMVA), qui donne à l'emprunteur plus de flexibilité pour gérer ses risques de taux d'intérêt. Le produit proposé aux emprunteurs sans garantie souveraine est le prêt à marge fixe (PMF).

Le taux d'intérêt sur le PMVA est constitué d'un taux de base flottant (Libor 6 mois pour le USD et le JPY, Euribor 6 mois pour l'euro et Jibar 3 mois pour le ZAR), la marge de financement qui dépend du coût de financement de la Banque par rapport au Libor, à l'Euribor ou au Jibar déterminée tous les six mois, et la marge contractuelle de la Banque fixée à 60 points de base depuis le 1^{er} janvier 2011. À la demande de l'emprunteur, le PMVA offre une option gratuite pour convertir le taux flottant en taux fixe (taux de swap dégressif déterminé à la demande de l'emprunteur pour les montants décaissés et non encore remboursés). Les prêts souverains et les prêts ayant une garantie souveraine sont remboursés sur une période maximale de 20 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans au maximum.

Le taux d'intérêt sur le PMF comprend un taux de base flottant (Libor 6 mois pour le USD et le JPY, Euribor 6 mois pour l'euro et Jibar 3 mois pour le ZAR) qui reste flottant jusqu'à l'échéance du prêt, ou un taux fixe majoré d'une marge de crédit déterminée sur la base du niveau de risque du projet. Les prêts sans garantie souveraine sont remboursés sur une période de 15 ans après un différé de 5 ans au maximum.

En décembre 2013, le Conseil d'administration de la BAD a approuvé l'ajout du prêt à flexibilité totale (PFT) à la gamme des produits disponibles pour les emprunteurs souverains et les emprunteurs à garantie souveraine. Le PFT intègre la gestion des risques actuellement offerte à travers les produits de gestion des risques de la Banque dans les prêts à garantie souveraine, offrant ainsi aux emprunteurs une totale flexibilité d'adaptation en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Grâce à ce produit, les emprunteurs auront, à tout moment après la signature du prêt, la possibilité de, (i) convertir la devise dans laquelle ils ont emprunté en une autre devise de prêt approuvée par la Banque, pour les montants décaissés et les soldes des prêts non encore décaissés, (ii) convertir le taux d'intérêt de base (fixer, défixer et refixer le taux de base) pour les montants décaissés et non encore remboursés, (iii) fixer des plafonds de taux d'intérêt ou « collars » pour les montants décaissés et non encore remboursés. Le PFT

introduit également une structure de tarification basée sur les échéances en fonction de l'allongement de l'échéance maximale, du différé d'amortissement et de la durée moyenne (délai moyen pondéré de remboursement d'un prêt, qui prend en compte les dates et les montants de remboursement afin de fournir une meilleure estimation de la rapidité de remboursement d'un prêt) des prêts à garantie souveraine, qui passent de 20 ans (échéance), 5 ans (différé) et 12,75 ans (échéance moyenne) à 25 ans, 8 ans et 17 ans respectivement, pour permettre aux emprunteurs de choisir des profils de crédit qui répondent à leurs besoins de financement et à leurs capacités de gestion de la dette.

Le taux du produit PFT est conforme à celui du PMVA majoré d'une prime de maturité, le cas échéant. Avec des échéances déterminées sur la base des taux, les prêts dont la maturité est inférieure ou égale à 12,75 ans ne bénéficieront pas d'une prime de maturité. Toutefois, les prêts dont l'échéance moyenne est supérieure à 12,75 ans, mais inférieure ou égale à 15 ans bénéficieront d'une prime de maturité de 10 points de base, tandis que les prêts assortis d'une échéance moyenne supérieure à 15 ans bénéficieront d'une prime de maturité de 20 points de base.

Depuis l'adoption du PFT, la Banque a effectué de nombreux tests pour s'assurer que les systèmes d'administration des prêts sont convenablement outillés pour traiter tous les aspects nouveaux et innovants de ce produit. Le PFT remplacera donc entièrement le PMVA et sera l'unique produit de prêt standard proposé par la Banque aux emprunteurs souverains et aux emprunteurs à garantie souveraine à partir du 3 mars 2016.

Parmi les autres structures de prêts qu'offre la Banque figurent le cofinancement parallèle, les prêts syndiqués A/B et les prêts en devise locale. La Banque peut octroyer des prêts dans les devises des PMR suivantes : la livre égyptienne, le franc CFA (XOF et XAF), le cedi ghanéen, le shilling kenyan, le naira nigérian, le shilling tanzanien, le shilling ougandais, et le kwacha zambien. Les prêts dans ces devises sont octroyés uniquement si la Banque peut se financer de façon efficiente sur le marché de la devise concernée. Ces prêts sont proposés dans le cadre de la tarification des prêts à marge, en appliquant le principe de répercussion des coûts sur ces prêts, afin d'assurer le recouvrement intégral du coût des fonds.

Lignes de crédit

Le développement d'un secteur dynamique de petites et moyennes entreprises (PME) sur le continent est un objectif

important pour la Banque autant que le développement d'institutions financières privées (IFP). À cette fin, la Banque offre des lignes de crédit à titre de prêts aux institutions financières privées pour rétrocession aux PME. Les modalités des lignes de crédit précisent les conditions dans lesquelles les financements de la Banque sont fournis à l'IFP aux fins de rétrocession. Les risques de crédit des sous-prêts sont supportés par les IFP.

Délégations de crédits

La Banque met à la disposition des PME des ressources dans le cadre d'accords de représentation conclus avec des intermédiaires financiers nationaux. Le choix des projets individuels devant bénéficier du concours de la Banque est essentiellement délégué aux intermédiaires, qui ont recours aux ressources de la Banque pour effectuer au nom de celle-ci des investissements sous forme de prêt ou de prise de participation dans les projets remplissant des critères convenus à l'avance. Dans le cadre d'un accord de représentation, les intermédiaires financiers sont tenus d'engager leurs propres fonds dans chaque investissement, parallèlement à ceux de la Banque, et d'assurer la supervision des entreprises bénéficiaires des investissements. L'intermédiaire financier agit à titre de représentant de la Banque uniquement dans le cadre de l'investissement des fonds de la Banque et il n'assume aucun risque à cet égard. Le risque de crédit encouru par l'emprunteur est supporté par la Banque.

Garanties

À travers les garanties, la Banque entend tirer parti de son statut de créancier privilégié pour aider les emprunteurs éligibles à obtenir des financements de la part d'investisseurs tiers, y compris sur les marchés de capitaux. Les garanties permettent également aux emprunteurs d'obtenir des financements dans leur propre devise, là où la Banque ne peut assurer un tel financement directement sur ses propres ressources. La Banque offre globalement deux types de garanties : les garanties partielles de crédit (GPC) et les garanties partielles de risques (GPR). Les garanties partielles de crédit couvrent une partie des remboursements prévus des prêts privés ou émissions obligataires contre tous les risques. Les garanties partielles de risques couvrent les bailleurs de fonds privés contre le risque qu'un État ou un organisme public manque à ses obligations liées à un projet privé.

Produits de gestion des risques

La Banque offre des produits de gestion des risques à ses emprunteurs uniquement au titre de l'encours de leurs

obligations envers la Banque ou de nouveaux prêts de la Banque, pour leur permettre de se couvrir contre les risques de marché auxquels ils sont exposés, notamment les risques de taux d'intérêt, les risques de change et les risques liés aux cours des matières premières, leur permettant d'optimiser leurs stratégies de gestion des risques. Les produits de gestion des risques offerts par la Banque sont notamment les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de produits de base et les contrats à taux d'intérêt plafond et plancher. Ces produits sont mis à la disposition des clients à tout moment pendant la durée de vie du prêt.

Participations et participations assimilées à des capitaux propres

Outre sa participation au FAD, la Banque prend des participations dans des entreprises répondant aux critères requis dans ses PMR, dans le cadre de sa mission stratégique de financement du développement. L'aptitude de la Banque à fournir des fonds propres par le biais de prises de participation et de quasi-participation est un élément essentiel de son rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources. En recourant aux prises de participation et de quasi-participation comme instruments de placement, la Banque vise à encourager une utilisation efficace des ressources, à favoriser la participation africaine à jouer un rôle de catalyseur en attirant d'autres investisseurs et prêteurs vers des projets financièrement viables, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles activités et idées d'investissement. La Banque peut effectuer des prises de participation directes ou indirectes, au moyen de fonds appropriés ou d'autres instruments de placement. En outre, elle peut choisir d'investir en se servant d'instruments de quasi-participation, y compris les actions privilégiées rachetables, les actions privilégiées, les prêts subordonnés et les prêts convertibles.

Programme de financement du commerce

En février 2013, le Conseil a approuvé un programme de financement du commerce (PFC) doté d'un milliard de dollars E-U, pour une première phase de quatre ans, afin de remédier à la pénurie de financement du commerce à laquelle sont confrontés les pays membres régionaux (PMR) et combler l'écart structurel entre la demande de financement pour le commerce et l'offre sur le marché, en mettant des liquidités et des mécanismes d'atténuation des risques à la disposition des institutions financières qui participent activement au financement du commerce en Afrique. L'une des évolutions institutionnelles importantes depuis l'approbation du PFC a été la création du Département de développement du secteur

financier (OFSD) au cours du dernier trimestre de 2014, et, plus tard, la création par le Président, au sein d'OFSD, d'une division uniquement consacrée au financement du commerce et chargée de conduire d'une façon plus soutenue et systématique les actions de la Banque en faveur du financement du commerce en Afrique.

Le programme offre aux clients éligibles des produits financés et non financés, notamment : a) des accords de participation aux risques (garantie), b) des lignes de crédit au titre du financement du commerce, c) des mécanismes souples de financement de produits de base. En plus, le PFC permet de faire une sélection entre l'utilisation des capitaux propres et des instruments d'assistance technique afin d'améliorer la prise de risque et les capacités opérationnelles des institutions financières locales.

Accord de participation aux risques

L'accord de participation aux risques (APR) est à la fois un produit basé sur le financement direct ou sur la garantie au titre du commerce extérieur qui permet à la Banque de partager les risques avec un groupe restreint de banques internationales et régionales de confirmation, qui fournissent des services de confirmation de crédit documentaire aux banques émettrices africaines, avec pour objectif de soutenir et de développer le commerce en Afrique. Dans le cadre de cette opération, la Banque partage les risques de crédit de financement du commerce (généralement pas plus de 50 % d'une exposition à la transaction commerciale) sur un portefeuille de transactions commerciales émis par des banques confirmatrices partenaires. Les APR fonctionnent sur la base d'un portefeuille et n'exigent pas de la Banque qu'elle signe des accords directs avec les banques émettrices locales.

Lignes de crédit au titre du financement du commerce

La ligne de crédit au titre du financement du commerce extérieur (LCFC) est similaire à la ligne de crédit traditionnelle offerte par la Banque aux institutions financières locales, à la seule différence que la LCFC sera utilisée pour financer des opérations exclusivement liées au commerce extérieur dans les PMR. La LCFC sert à financer les transactions commerciales, qui comprennent entre autres le financement antérieur et postérieur à l'expédition, les dépenses en capital, les lettres de l'actualisation de crédit, l'affacturage / la cession, l'importation et l'exportation de financement du commerce.

Dans la mesure où la plupart des transactions commerciales ont des échéances de moins d'un an, les institutions

financières intermédiaires devraient utiliser la ligne de crédit comme une facilité de crédit renouvelable pour le financement du commerce jusqu'à l'échéance finale de la LCFC elle-même, qui ne dépassera pas 3,5 ans en tout état de cause. Le mécanisme est disponible pour les banques locales engagées dans le financement du commerce en Afrique.

Facilité de financement des matières premières agricoles (SCFF)

La Facilité de financement des matières premières agricoles (SCFF) est un produit de financement des échanges commerciaux qui est utilisé principalement pour soutenir l'importation et l'exportation des produits agricoles et des intrants dans les PMR. Il s'agit, par exemple, de la fourniture d'un financement préalable à l'exportation aux agrégateurs de matières premières pour l'achat et l'exportation de matières premières agricoles. Le financement des produits de base est généralement structuré et jouit de la protection de crédit sous la forme de gage sous-jacente de marchandise, affectation de produits, lettres de crédit et garanties publiques ou privées. La SCFF est accordée directement à des entités telles que les agrégateurs de produits de base, qui ne sont pas nécessairement des institutions financières. Ces entités peuvent inclure les autorités des matières premières appartenant à l'État ou les coopératives agricoles qui répondent aux critères d'éligibilité de la Banque pour les emprunts du secteur privé. Des intermédiaires tels que les négociants en matières premières ne seraient pas des contreparties directes de la Banque.

Renforcement du Programme de financement du commerce (PFC)

La performance financière du programme en 2015 a dépassé les prévisions budgétaires à tous égards, et la demande d'interventions ciblant le commerce reste forte de la part des PMR. Dans cette perspective, afin d'intégrer le PFC dans les opérations de la Banque en tant qu'activité essentielle, plutôt que comme un programme, assorti d'une clause d'extinction, la Direction a proposé les changements suivants destinés à accroître à la fois le volume du programme et la gamme de produits :

- a) Utiliser le plafond actuel du PFC de 1 milliard d'USD uniquement pour les produits de garantie. Les instruments de financement du commerce seraient traités comme les autres instruments de prêt de la Banque en ce qui concerne l'allocation des fonds pour les opérations non souveraines.

- b) Introduire les nouveaux produits suivants, afin de répondre aux besoins en constante évolution de la clientèle : (i) garanties directes qui assurent la couverture des risques à 100 % par transaction, (ii) financement de la chaîne d'approvisionnement et de valeur et (iii) accords de partage de risques (APR) pour créer plus de marge de manœuvre en attirant d'autres sources de financement et en augmentant la capacité de la Banque à soutenir davantage d'échanges commerciaux.

Autres services financiers

Outre les produits financiers susmentionnés, la Banque peut fournir l'assistance technique dans le cadre de dons visant à compléter ses produits financiers des guichets tant du secteur public que du secteur privé. L'assistance technique de la Banque vise principalement à accroître l'efficacité de la préparation des projets, ce qui est essentiel pour garantir que les projets bénéficiant de ses financements obtiennent les meilleurs résultats en matière de développement et de réduction de la pauvreté. En outre, l'assistance technique vise à stimuler et à soutenir les efforts de création d'un climat d'affaires favorable, afin de promouvoir l'investissement du secteur privé et la croissance.

Politiques et processus de gestion des risques

Les activités de développement de la Banque sont menées dans un cadre de gestion des risques qui comprend : i) une déclaration clairement définie de l'appétit pour le risque en ce qui concerne le risque de crédit ; ii) une politique en matière d'adéquation des fonds propres et de gestion de l'exposition ; iii) une politique du crédit ; iv) un cadre de gouvernance pour la gestion de risques ; v) des directives sur la gestion du risque de crédit ; et vi) un processus de crédit de bout en bout.

La Banque s'emploie à réduire au minimum son exposition aux risques non essentiels à son activité principale, qui consiste à fournir des financements pour le développement et l'assistance connexe. À cet effet, elle a adapté ses politiques, directives et processus de gestion des risques de manière à limiter son exposition au risque de taux d'intérêt, de change, de liquidité, de contrepartie, d'ordre juridique et opérationnel, tout en maximisant sa capacité à assumer les risques inhérents à l'octroi de crédit à ses clients du secteur public et du secteur privé, dans les limites de risque autorisées.

Ces dernières années, la Banque a considérablement amélioré son cadre de gestion des risques et ses processus de crédit de bout en bout pour assurer la solidité de ses fonctions de

gestion des risques. Au nombre des mesures spécifiques prises figurent : i) la création du poste de chef de la gestion des risques du Groupe, rendant directement compte au Président de la Banque ; ii) le renforcement du Comité du risque de crédit ; iii) l'amélioration des capacités d'analyse du risque de crédit des services de la Banque en recrutant et formant des gestionnaires de risque de crédit compétents et expérimentés ; iv) la mise en place de modèles d'évaluation du risque de crédit robustes et optimisés ; v) le renforcement de l'infrastructure de gestion du risque de crédit en améliorant la qualité à l'entrée ; vi) des efforts continus pour la mise en œuvre intégrale du cadre de gestion des risques opérationnels récemment approuvé par le Conseil ; et vii) la mise en place d'une plateforme intégrée de pointe pour la gestion du risque de crédit, permettant à toutes les parties prenantes impliquées dans l'évaluation du risque de crédit de rationaliser leur travail pour gagner en efficience. Par ailleurs, la Banque a renforcé le suivi de son portefeuille actuel et a continué à prendre des mesures proactives de restructuration, y compris l'annulation des prêts « signés mais non décaissés » depuis une longue période, afin de libérer des ressources pour de nouveaux prêts.

La Banque reste aux côtés de tous les pays membres, y compris ceux en difficulté. Dans ce cadre, elle maintient des réserves pour s'assurer une certaine flexibilité dans la poursuite de ses interventions contra-cycliques, tout en couvrant d'éventuelles pertes inattendues. La collaboration étroite avec les institutions sœurs (Banque mondiale et FMI) a permis d'améliorer la coordination des interventions en cours et futures dans ces pays. Par-dessus tout, la Banque a continué d'explorer des mesures pour diversifier davantage son portefeuille afin de réduire le risque de concentration de son portefeuille actuel. Elle a aussi amélioré son cadre de gestion des garanties afin d'assurer le maintien d'une valeur adéquate des garanties.

Au cours de l'année 2015, la Banque a conclu des accords d'échange d'expositions (AEE) avec d'autres banques multilatérales de développement (BMD) dans le but de gérer les risques afférents à son portefeuille des prêts, optimiser son bilan, réduire le risque de concentration des prêts souverains et augmenter sa marge de manœuvre pour l'octroi de prêts. L'AEE prévoit un échange simultané de risque de crédit équivalent sur des portefeuilles de référence définis constitués d'engagements souverains, à condition que chaque BMD participante conserve au moins 50 % de l'exposition totale à chaque pays faisant partie de l'AEE. En vertu de l'AEE, la BMD qui a octroyé le prêt souverain et qui achète une protection continue à être le prêteur en titre. L'échange d'expositions n'a

aucune incidence sur l'application des procédures normales de sanctions souveraines par l'acheteur de la protection. Les AEE viendront à échéance finale en 2030, avec une réduction annuelle linéaire des montants notionnels à partir de 2025. Au 31 décembre 2015, le montant notionnel total des protections de crédit achetées ou vendues sur les entités de référence sous-jacentes concernées était de 4,47 milliards d'USD (3,22 milliards d'UC). Les BMD participantes n'ont pas payé de frais de protection de crédit (c'est-à-dire de prime de garantie) étant donné que le montant notionnel de l'exposition échangée – achetée et vendue – est théoriquement le même au départ.

La Banque reste bien capitalisée. Les tests de résistance sur l'adéquation de ses fonds propres montrent qu'elle est en mesure de résister de manière croissante à un certain nombre de scénarios de chocs extrêmes. Les risques pour le bilan de la Banque font l'objet d'une surveillance active grâce à un tableau de bord des risques mis au point en 2012.

La note D aux états financiers présente les politiques et processus de gestion des risques mis en œuvre par la Banque.

Information financière

La structure de gouvernance institutionnelle de la Banque est appuyée par l'établissement de rapports financiers et de gestion appropriés. Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques et surveille les progrès accomplis sur le plan de la réalisation des objectifs fixés. Si la haute Direction gère les opérations et activités courantes de la Banque, le Conseil d'administration assure la supervision et donne des avis et des conseils sur un large éventail de questions allant de la stratégie à long terme à l'élaboration de nouveaux produits, en passant par les budgets, les ressources humaines et la gestion des prestations sociales.

En se basant sur le cadre de contrôle interne publié par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO), la Haute direction a mis en place un mécanisme opérationnel solide pour pouvoir certifier l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de communication de l'information financière. Cet état de certification annuelle est signé par le Président, le Vice-président chargé des finances et le contrôleur financier. Les commissaires aux comptes de la Banque publient également un rapport annuel de certification. La Banque dispose d'un système intégré de présentation de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. À ce titre, le Bureau de l'Auditeur général rend régulièrement compte au Comité d'audit et des finances (AUI) du Conseil d'administration.

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes de la Banque est nommé pour un mandat de cinq ans par le Conseil des gouverneurs, sur recommandation du Conseil d'administration. En vertu de la réglementation de la Banque, aucun cabinet d'audit ne peut servir pendant plus de deux mandats consécutifs de cinq ans.

La fonction d'audit externe est statutaire et régie par les normes internationales d'audit publiées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC) et établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Le commissaire aux comptes procède à un audit annuel qui lui permet de donner un avis sur la question de savoir si les états financiers de la Banque donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats des opérations de l'institution. Il vérifie en outre si les états ont été présentés conformément aux normes internationales d'information financière. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, le commissaire aux comptes passe en revue le système de contrôle interne et émet une appréciation sur l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de la communication de l'information financière. Cette attestation est fournie par le commissaire aux comptes sous forme de rapport distinct de l'opinion d'audit. À l'issue de son audit annuel, le commissaire aux comptes rédige, à l'intention de la Haute direction et du Conseil d'administration, une lettre de recommandations qui est analysée en détail et examinée avec le Comité AUI du Conseil. La lettre présente les observations du commissaire aux comptes et ses recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne et d'autres points, et elle contient les réponses de la Direction ainsi que les mesures prises par celle-ci pour mettre en œuvre les recommandations du commissaire aux comptes.

La performance et l'indépendance des commissaires aux comptes font l'objet d'un examen périodique de la part du Comité AUI du Conseil. Dans la politique de la Banque figurent des dispositions essentielles concernant l'indépendance des commissaires aux comptes, notamment l'exigence de remplacement obligatoire de l'associé responsable de l'audit, en cas de renouvellement du mandat du commissaire pour un second et dernier mandat de cinq ans. Les commissaires aux comptes sont tenus de s'abstenir de fournir des services non liés à l'audit, sous réserve de certaines exceptions s'il est jugé qu'il y va de l'intérêt de la Banque et si ces services n'affectent pas l'indépendance des commissaires aux comptes. Dans tous les cas, la fourniture de ces services est spécialement subordonnée à l'approbation expresse du Comité AUI.

Lutte contre la corruption au sein de la Banque

La Banque dispose d'un mécanisme solide pour décourager la corruption. Les pratiques interdites dans le cadre du mécanisme de lutte contre la corruption comprennent non seulement la corruption, mais aussi les pots de vin, la fraude, les pratiques coercitives et la collusion.

La Banque est dotée de trois principaux instruments juridiques de lutte contre la corruption - ses règles de passation des marchés, les directives sur la prévention et la lutte contre la corruption et la fraude dans ses opérations et le cadre uniforme des institutions financières internationales pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption. Chacun de ces instruments définit les pratiques interdites et prescrit des mécanismes pour la mise en œuvre des mesures anti-corruption. Les règles de passation des marchés interdisent l'utilisation des fonds de la Banque pour financer la corruption et le financement par la Banque de marchés attribués sur fond de corruption. Les directives prévoient des mesures préventives à mettre en œuvre tout au long du cycle de prêt. Le Cadre uniforme prévoit également des mesures de prévention et des procédures d'enquête.

Les mécanismes de la Banque pour la mise en œuvre de la lutte contre la corruption comprennent le département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption qui sert d'organe d'investigation et joue un rôle préventif, un mécanisme de dénonciation et de gestion des plaintes comprenant une ligne téléphonique administrée par le département de

l'intégrité et de la lutte contre la corruption et la protection des dénonciateurs.

La Banque a mis en œuvre l'accord d'exclusion croisée des institutions financières internationales aux termes duquel elle applique les sanctions des autres institutions et voit ses sanctions appliquées par ces institutions. Une étape clé de ce processus a été la nomination d'un commissaire chargé des sanctions, d'un commissaire suppléant et des membres de la Commission d'appel des sanctions.

Enfin, la Banque collabore avec l'OCDE dans une initiative en cours visant à soutenir l'intégrité au sein des entreprises et les efforts de lutte contre la corruption dans ses pays membres régionaux.

Gestion et suivi de la performance

Dans le cadre de la gestion de ses opérations, la Banque utilise des mesures et indicateurs de performance chiffrés qui reflètent les facteurs cruciaux de réussite dans ses activités. Ces mesures et indicateurs sont suivis en permanence et servent à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs déclarés, ainsi qu'à guider l'action requise pour améliorer la performance future. La Direction a recours à un large éventail de mesures au niveau tant institutionnel qu'opérationnel pour suivre et gérer la performance. Quelques-uns des principaux indicateurs et mesures utilisés, ainsi que leur pertinence pour les opérations de la Banque sont présentés au niveau du tableau 6.3 ci-après.

Tableau 6.3

Indicateurs clés de performance financière, 2015 et 2014

Définition	Importance pour les activités et la gestion	Réalisation	
		2015	2014
Rendement moyen des fonds liquides	Cet indice est une mesure du rendement moyen réalisé ou perdu en raison du placement de fonds liquides. En d'autres termes, il s'agit d'une mesure de la rentabilité des actifs liquides en ce qui concerne la production de revenus pour la Banque, en attendant leur décaissement en vue du financement des projets.	1,42%	1,76%
Ratio de la dette totale au capital utilisable	Cet indice mesure le levier financier de la Banque, calculé en divisant la dette totale par le capital utilisable. Il montre la proportion des fonds propres et de la dette que la Banque utilise pour financer ses opérations.	58,47%	52,00%
Taux d'échec de paiement	Cet indice mesure l'efficacité du processus de transfert des fonds. Un règlement en temps utile des obligations financières est important en tant que mesure de l'efficacité des processus de la Banque.	0,16%	0,18%
Respect du délai de préparation de la situation financière	L'établissement de rapports sur les principales mesures de la performance financière dans les délais facilite la prise de décision par la Direction et l'adoption des mesures correctives visant à améliorer la performance.	Un mois après la fin de la période	Un mois après la fin de la période
Ratio de perte de valeur — Portefeuille non souverain uniquement	Cet indicateur représente la dépréciation des prêts en proportion des soldes de fin de période. L'octroi de crédit est le principal objectif de la Banque et il s'agit de l'une de ses sources de revenu et de risque. Le taux de pertes sur les prêts est un indicateur de la qualité et de la recouvrabilité des prêts consentis aux emprunteurs non souverains.	3,92%	1,79%

RÉSULTATS FINANCIERS

Les points saillants de la performance financière de la Banque en 2015 sont les suivants :

- La marge nette d'intérêts a diminué en 2015, principalement en raison de la baisse de 10,71 % des revenus d'intérêts sur les placements, passant de 169,87 millions d'UC en 2014 à 151,68 millions d'UC en 2015. Le revenu d'intérêts sur les prêts a augmenté de 2,51 % pour atteindre 338,51 millions d'UC. Le portefeuille de trésorerie a continué d'afficher de bonnes performances et fait globalement meilleure figure que l'indice de référence. Dans l'ensemble, le revenu d'intérêts net a diminué de 6,06 % pour l'exercice en cours, tandis que les actifs générant des intérêts ont augmenté de 6,8 %.
- En 2015, le résultat avant affectation et distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs a été de 93,16 millions d'UC, contre 151,69 millions d'UC en 2014. Cette baisse est principalement due à la dépréciation de prêts et à l'impact de l'évaluation à leur juste valeur des emprunts et des dérivés, qui sont généralement volatiles. Corrigé des effets de l'évaluation à la juste valeur des emprunts et des dérivés, le résultat avant affectation et distributions s'élève à 142,68 millions d'UC en 2015, contre 181,52 millions d'UC en 2014.
- Les dépenses administratives du Groupe de la Banque ont baissé de 372,1 millions d'UC en 2014 à 323,3 millions d'UC en 2015, principalement en raison de la baisse des dépenses liées au retour de la Banque à son siège. Les dépenses de personnel (hors effets de l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages au personnel) ont baissé de 33,07 millions d'UC (12,58 %), passant de 262,94 millions d'UC en 2014 à 229,87 millions d'UC en 2015. La part de la BAD dans les dépenses administratives totales du Groupe de la Banque s'est élevée à 122 millions d'UC en 2015, contre 123,16 millions d'UC en 2014. Les dépenses administratives du Groupe de la Banque sont réparties entre la BAD, le FAD et le FSN, selon une formule déterminée à l'avance, qui est principalement fonction des niveaux relatifs de certains indicateurs du volume des opérations et de la taille du bilan.
- La Banque continue de présenter une situation financière solide. Malgré les difficultés inhérentes à son environnement opérationnel, la Banque continue de générer des niveaux

suffisants de revenu pour faciliter l'apport de contributions à d'autres initiatives de développement en Afrique, au nom de ses actionnaires. Les réserves de la Banque, auxquelles s'ajoutent les provisions cumulées pour pertes sur prêts, s'élèvent à 3,35 milliards d'UC fin 2015, contre 3,19 milliards d'UC fin 2014.

Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs

En 2015, le Conseil des gouverneurs a approuvé des distributions sur le résultat de 2014 en faveur de diverses initiatives de développement en Afrique, pour un montant de 124 millions d'UC. Les bénéficiaires de ces distributions sont recensés dans la note N des états financiers. Conformément aux politiques comptables de la Banque, ces distributions sont comptabilisées dans les charges de l'exercice durant lequel elles sont approuvées par le Conseil des gouverneurs. Les Conseils d'administration ont également décidé de recommander au Conseil des gouverneurs, lors de ses Assemblées annuelles en mai 2016, des distributions d'un montant total de 95 millions d'UC sur le résultat de 2015, au profit d'initiatives de développement dans les PMR. En cas d'approbation par le Conseil des gouverneurs, ces distributions et toute autre distribution qui serait approuvée par le Conseil des gouverneurs en 2016 seront comptabilisées comme charges dans les états financiers de 2016.

Contrôle des dépenses administratives

La Banque a la responsabilité et la volonté de veiller à une efficience maximale dans la gestion de ses dépenses administratives et d'équipement afin de maximiser les ressources disponibles pour le financement du développement et l'assistance technique dans ses pays membres. Par conséquent, la Banque continue d'appliquer une discipline budgétaire rigoureuse, des contrôles efficaces des coûts et des programmes proactifs de recouvrement des coûts. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, les dépenses administratives générales du Groupe de la Banque, hors dépenses liées au retour des opérations au siège à Abidjan et hors charges d'amortissement, se sont élevées à 294,83 millions d'UC, contre 321,46 millions d'UC en 2014. Pour l'année 2016, le budget des dépenses administratives du groupe de la Banque est arrêté à 358,49 millions d'UC. La Direction continuera d'explorer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion des coûts efficaces et transparentes, afin que les résultats relatifs à la gestion des coûts puissent effectivement être appréciés par rapport aux objectifs stratégiques à long terme de la Banque.

Placements

La Banque a maintenu une stratégie de placement robuste en 2015, en phase avec un environnement financier mondial en constante mutation et caractérisé par des taux d'intérêts bas. En effet, la Banque continue d'adopter une stratégie de placement prudente qui accorde la priorité à la préservation du capital et à la liquidité plutôt qu'à la tentative de générer un revenu supérieur en prenant des risques supplémentaires. De ce fait, la Banque continue de cibler des actifs liquides de hautes qualités assorties d'échéances courtes, en privilégiant, dans la mesure du possible, les investissements sécurisés. Par conséquent, la qualité de crédit des placements de la Banque demeure grande et leur profil de liquidité, solide. En dépit d'un contexte caractérisé par un surcroît de volatilité sur les marchés financiers mondiaux en 2015, l'impact global de cette évolution sur les rendements des placements de la Banque est resté limité.

La trésorerie de la Banque et les placements de trésorerie (nets des accords de rachat) au 31 décembre 2015 s'élèvent à 9,61 milliards d'UC, contre 7,35 milliards d'UC à la fin de 2014. Le revenu des placements pour 2015 s'élève à 122,21 millions d'UC, soit un rendement de 1,36 % sur une liquidité moyenne de 8,97 milliards d'UC, contre un revenu de 132,41 millions d'UC, qui représentait un rendement de 1,62 %, sur une liquidité moyenne de 8,17 milliards d'UC en 2014. Dans l'ensemble, les portefeuilles des placements à la juste valeur ont réalisé une bonne performance pour les principales devises au cours de l'exercice. La baisse de rendement en 2015 comparé à 2014 est due à un environnement de placement plus difficile.

Les actifs liquides de la Banque sont répartis en trois portefeuilles, à savoir le portefeuille opérationnel, le portefeuille prudentiel et le portefeuille adossé aux fonds propres, chacun ayant un indice de référence différent, qui reflète les flux de liquidité et le profil de risque de ses actifs et sources de financement. Ces indices de référence sont le LIBID 1 mois pour le portefeuille opérationnel, et le Libor 6 mois fixé le 1^{er} février et le 1^{er} août chaque année pour le portefeuille prudentiel. Les portefeuilles opérationnel et prudentiel sont

tenus à des fins de transaction. Le portefeuille adossé aux fonds propres est géré selon un profil de réinvestissement uniforme de 10 % des avoirs nets de la Banque sur une période de 10 ans, et il est détenu au coût amorti.

Portefeuille de prêts

La Banque octroie à ses pays membres régionaux (PMR) et aux entreprises du secteur public des prêts à garantie souveraine. Des prêts sans garantie souveraine sont en outre consentis aux entreprises du secteur privé.

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des prêts signés, déduction faite des annulations, s'élevait à 34,47 milliards d'UC, en hausse de 2,23 milliard d'UC par rapport à l'année précédente, où le montant cumulé des prêts signés s'établissait à 32,24 milliards d'UC. Le tableau 6.4 présente l'évolution des soldes des prêts approuvés, décaissés et non décaissés sur la période de 2011 à 2015.

L'encours total des prêts est passé de 12,65 milliards d'UC à fin 2014 à 13,07 milliards au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 0,42 milliard d'UC. Au 31 décembre 2015, le solde non décaissé des prêts signés s'établissait à 4,64 milliards d'UC contre 3,75 milliards d'UC au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 0,89 milliard d'UC.

Au 31 décembre 2015, le nombre de prêts actifs était de 346, alors que le nombre total de prêts intégralement remboursés était de 709, pour un montant total de 13,15 milliards d'UC. Le graphique 6.1 présente la ventilation de l'encours du portefeuille de prêts par type de produit.

Décaissements

Les décaissements des prêts s'élevaient à 1,62 milliard d'UC en 2015, contre 1,94 milliard d'UC en 2014. Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des décaissements de prêts (y compris les prêts non souverains) s'élevait à 29,83 milliards d'UC. Un total de 924 prêts avait été décaissé pour un montant de 26,21 milliards d'UC, soit 87,86 % du montant

Tableau 6.4

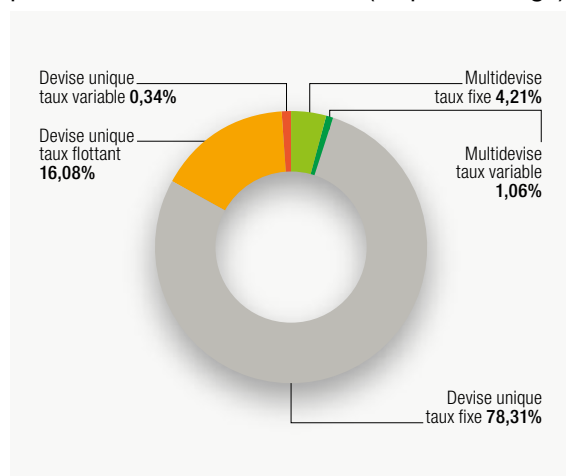
État des prêts pour la période 2011-2015
(en millions d'UC)

	2011	2012	2013	2014	2015
Prêts approuvés*	2 446,72	1 801,47	1 705,04	3 052,29	4 373,44
Décaissements	1 868,79	2 208,17	1 430,78	1 938,53	1 619,17
Prêts non décaissés	5 301,02	4 463,23	4 490,13	3 751,22	4 640,60

* Hors les approbations pour les fonds spéciaux et les participations, mais y compris les garanties.

Graphique 6.1

Encours du portefeuille de prêts par type de produit au 31 décembre 2015 (en pourcentage)

**Tableau 6.5**

Décaissements de prêts par pays en 2015
(en millions d'UC)

Pays	Montants décaissés
Afrique du sud	155,97
Botswana	4,06
Burkina Faso	2,00
Cabo Verde	14,46
Cameroun	8,58
Côte d'Ivoire	64,32
Égypte	128,82
Gabon	0,03
Ghana	1,08
Guinée équatoriale	4,81
Kenya	83,26
Mali	5,55
Maroc	329,91
Maurice	28,72
Mozambique	5,20
Namibie	44,31
Nigeria	219,03
Ouganda	0,12
République démocratique du Congo	33,91
Rwanda	3,39
Sénégal	29,85
Swaziland	0,50
Togo	3,06
Tunisie	289,82
Zambie	39,26
Multinational	119,14
TOTAL	1 619,17

cumulé des décaissements. Le tableau 6.5 présente les décaissements de prêts par pays en 2015.

Remboursements

Les remboursements de prêts se sont établis à 927,93 millions d'UC en 2015, contre 795,56 millions d'UC en 2014, ce qui correspond à une augmentation de 16,64 % par rapport à l'année précédente. Les remboursements cumulés au 31 décembre 2015 s'élevaient à 16,81 milliards d'UC, contre 15,69 milliards d'UC au 31 décembre 2014. Le graphique 6.2 présente l'évolution des décaissements et des remboursements effectués pour la période 2011-2015.

Perspectives pour 2016

La Banque devrait être affectée par les incertitudes et les défis qui continuent de caractériser les marchés financiers mondiaux, en raison de la sensibilité des résultats financiers de la Banque aux variations dans ces domaines. Il sera essentiel d'assurer un suivi rigoureux de leurs impacts sur le volume des prêts et le calendrier de remboursement pour 2016 et au-delà afin que la Banque continue à assurer efficacement sa mission de développement. La stratégie décennale de la Banque, approuvée en 2013, continue de guider les interventions et les opérations de la Banque à l'horizon 2022. L'orientation stratégique sur les cinq secteurs opérationnels prioritaires, à savoir développement des infrastructures, intégration régionale, développement du secteur privé, gouvernance et responsabilisation, et compétences et technologie, fournit à la Banque un cadre unificateur, sous l'égide du Top 5 pour l'exécution efficace de ses activités opérationnelles pour l'année à venir et au-delà.

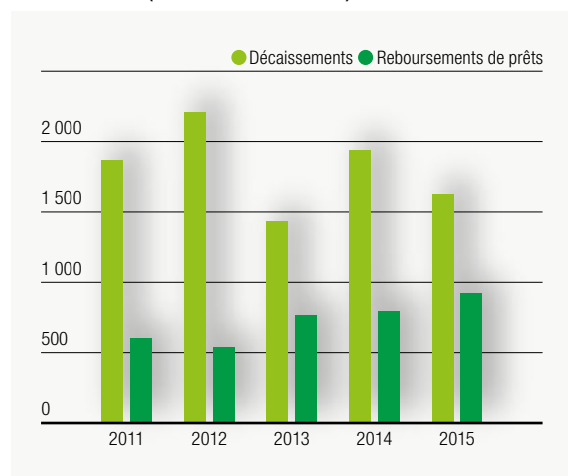
Fin 2015, le retour de la Banque à son siège statutaire à Abidjan, Côte d'Ivoire, était pratiquement achevé. De sorte que, à court terme, la Banque a retrouvé la stabilité indispensable à l'efficacité de son environnement opérationnel. Sur le long terme, l'achèvement de l'opération de retour au siège devrait permettre de stabiliser le niveau des dépenses administratives, qui avaient atteint des sommets au plus fort du processus de retour, et en particulier en 2014 et 2015. De sorte que l'objectif d'un ratio coûts/revenu à 30 % est devenu possible à moyen terme.

Gérer la performance des placements dans un contexte difficile sur les marchés financiers

En 2015, les activités d'emprunt et d'investissement de la Banque ont été menées dans un contexte difficile de grande volatilité sur les marchés financiers mondiaux. Le premier semestre de 2015 a été dominé par les événements qui se

Graphique 6.2

Décaissements et remboursements de prêts, 2011-2015 (en millions d'UC)



sont déroulés en Grèce, quand le nouveau gouvernement a cherché à renégocier avec ses créanciers les conditions de sauvetage du pays. Après de longues négociations, et face au quasi-effondrement du système financier grec et au risque de sortie de la Grèce de la zone euro, le gouvernement a accepté un nouveau sauvetage dans des conditions contraignantes. Les craintes d'un défaut de paiement de la Grèce et l'inquiétude concernant l'avenir de la zone euro ont créé un stress important sur les marchés financiers, ce qui a entraîné un creusement des écarts de taux pratiqués par les institutions nationales et supranationales d'Europe, ces dernières constituant les plus grands créanciers de la Grèce après la restructuration de sa dette en 2012.

Au cours du deuxième semestre de l'année, tandis que les préoccupations concernant la Grèce s'apaisaient, la volatilité

a été déclenchée par les mauvais indicateurs économiques de la Chine et amplifiée par le resserrement monétaire aux États-Unis, la baisse rapide des prix du pétrole et le fort taux d'endettement du secteur privé dans de nombreux pays émergents. Plus spécifiquement, l'apparente fragilité de l'économie chinoise a eu des répercussions importantes sur les marchés financiers mondiaux, notamment des mouvements de baisse significatifs sur les marchés boursiers, les marchés des produits de base et les marchés de devises des pays émergents. En réaction, et face à une inflation obstinément faible, les banques centrales du monde entier ont poursuivi leurs politiques monétaires extrêmement accommodantes, ramenant les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas (parfois même négatifs). Une exception notable toutefois, la Réserve fédérale américaine, qui a commencé à durcir sa politique monétaire et qui, pour la première fois depuis 2008, a décidé en décembre de relever ses taux d'intérêt.

L'environnement caractérisé par des taux d'intérêt faibles a réduit les rendements sur les portefeuilles d'investissement de la Banque. Toutefois, en ce qui concerne les portefeuilles de liquidité de la BAD, la réduction des coûts d'emprunt compense les revenus d'investissement plus faibles étant donné que ces portefeuilles sont financés par la dette. Compte tenu de la volatilité des marchés mondiaux qui prévalait, la Banque a poursuivi sa stratégie d'investissement prudente, axée davantage sur la préservation du capital et la liquidité que sur la recherche des rendements plus élevés découlant de risques supplémentaires. Elle a donc continué à cibler les actifs liquides de grande qualité à échéances courtes, en mettant autant que possible l'accent sur les investissements sécurisés. Par conséquent, la qualité de crédit et le profil de liquidité des investissements de la Banque demeurent très solides tandis que la volatilité des rendements est limitée.

Banque africaine de développement

États financiers et Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Bilan	130
Compte de résultat	132
État du résultat global	133
État des variations des capitaux propres	134
Tableau des flux de trésorerie	135
Notes sur les états financiers	136
Rapport du commissaire aux comptes	224

Bilan **au 31 décembre 2015** (en milliers d'UC – Note B)

ACTIFS	2015	2014
DISPONIBILITÉS	1 214 608	406 709
OBLIGATIONS À VUE	3 801	3 801
TITRES ACHETÉS DANS LE CADRE D'ACCORDS DE REVENTE	-	34 511
PLACEMENTS EN TRÉSORERIE (Note F)	8 392 261	7 341 624
ACTIFS DÉRIVÉS (Note G)	1 454 625	1 143 678
BILLETS À ORDRE NON NÉGOCIABLES SUR LES COMPTES DU CAPITAL (Note H)	271	739
MONTANTS À RECEVOIR		
Intérêts courus sur prêts (Note I)	196 979	190 662
Autres montants à recevoir	292 558	449 497
	489 537	640 159
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT		
Prêts, nets (Note D et I)	12 868 547	12 496 518
Prêts couverts- ajustement de juste valeur (Note G)	79 837	112 704
Titres de participation (Note J)	703 268	596 818
Autres titres (Note K)	46 423	94 111
	13 698 075	13 300 151
AUTRES ACTIFS		
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)	92 828	78 834
Divers	731	626
	93 559	79 460
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	25 346 737	22 950 832

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2015	2014
MONTANTS À PAYER		
Charges financières courues	177 155	261 564
Autres montants à payer	1 155 228	950 249
	1 332 383	1 211 813
TITRES CÉDÉS DANS LE CADRE D'ACCORDS DE RACHAT	-	429 317
PASSIFS DÉRIVÉS (Note G)	1 084 992	853 735
EMPRUNTS (Note M)		
Emprunts évalués à la juste valeur	15 851 251	13 481 627
Emprunts évalués au coût amorti	598 014	894 326
	16 449 265	14 375 953
CAPITAUX PROPRES (Note N)		
Capital		
Souscriptions payées	3 727 691	3 438 232
Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS)	(168 842)	(173 538)
Souscriptions payées (nettes de DCCS)	3 558 849	3 264 694
Réserves	2 921 248	2 815 320
Montant total des capitaux propres	6 480 097	6 080 014
MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	25 346 737	22 950 832

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

Compte de résultat **pour l'exercice clos le 31 décembre 2015** (en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS		
Revenus des :		
Prêts (Note O)	350 207	342 128
Placements et des dérivés y afférents (Note O)	122 213	132 414
Titres de participations (Dividendes)	15 050	6 335
Autres titres	3 734	3 851
Montant total du revenu des prêts et des placements	491 204	484 728
Charges financières (Note P)		
Intérêts et amortissements des frais d'émission	(346 134)	(375 961)
Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts	180 219	221 207
Pertes non réalisées sur les emprunts et les dérivés y afférents et autres	(49 516)	(29 830)
Provisions nettes pour dépréciation (Note I)		
Prêts	(51 577)	(1 566)
Produits à recevoir sur prêts	(13 848)	(16 451)
Provision pour dépréciation des titres de participation (Note J)	433	748
Écarts de conversion	14 605	(4 071)
Autres revenus	4 266	3 391
Résultat net des opérations	229 652	282 195
AUTRES DÉPENSES		
Dépenses administratives (Note Q)	(121 999)	(123 157)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Note L)	(9 052)	(7 608)
(Charges)/Produits divers	(5 441)	262
Montant total des autres dépenses	(136 492)	(130 503)
Résultat avant transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs	93 160	151 692
Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note N)	(124 000)	(120 000)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(30 840)	31 692

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(30 840)	31 692
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui ne seront pas reclassés au niveau du compte de résultat		
Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	38 214	20 596
Gains/(Pertes) non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur	73 058	(32 136)
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	25 496	(61 713)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat	136 768	(73 253)
Total des autres éléments du résultat global	136 768	(73 253)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	105 928	(41 561)

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en milliers d'UC – Note B)

	Souscriptions payées	Différence de conversion cumulée des souscriptions	Revenus non distribués	Réserves			Total des capitaux propres
				Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains/(Pertes) non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur	
SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER 2014	3 147 084	(172 654)	2 964 743	(213 145)	42 725	62 558	5 831 311
Résultat net de l'exercice	-	-	31 692	-	-	-	31 692
Autres éléments du résultat global							
Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	20 596	-	20 596
Gains non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	(32 136)	(32 136)
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	-	-	-	(61 713)	-	-	(61 713)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	(61 713)	20 596	(32 136)	(73 253)
Augmentation nette du capital libéré	291 148	-	-	-	-	-	291 148
Pertes nettes sur la conversion des nouvelles souscriptions	-	(884)	-	-	-	-	(884)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET AU 1^{er} JANVIER 2015	3 438 232	(173 538)	2 996 435	(274 858)	63 321	30 422	6 080 014
Résultat net de l'exercice	-	-	(30 840)	-	-	-	(30 840)
Autres éléments du résultat global							
Gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	38 214	-	38 214
Gains non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	73 058	73 058
Réévaluation du passif des régimes à prestations définies	-	-	-	25 496	-	-	25 496
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	25 496	38 214	73 058	136 768
Augmentation nette du capital libéré	289 459	-	-	-	-	-	289 459
Gains nets sur la conversion des nouvelles souscriptions	-	4 696	-	-	-	-	4 696
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	3 727 691	(168 842)	2 965 595	(249 362)	101 535	103 480	6 480 097

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
RESSOURCES PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Résultat net	(30 840)	31 692
Ajustements pour réconcilier le revenu net aux ressources nettes générées par les activités des opérations :		
Amortissements	9 052	7 608
Provisions pour dépréciation des prêts en principal et des intérêts	65 425	18 017
Moins-values non réalisées sur les placements et les dérivés y afférents	32 290	35 333
Amortissement des primes et décotes sur les placements au coût amorti	3 902	(2 767)
Provisions pour dépréciation des titres de participations	(433)	(748)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(14 129)	2 971
Pertes non réalisées sur les emprunts évalués à la juste valeur et sur les dérivés	65 443	27 195
Écart de conversion	(14 605)	4 071
Quote-part dans le résultat de l'entreprise associée	394	633
Variation nette des dérivés	27 618	146 574
Variation des revenus courus sur prêts	(9 247)	(21 612)
Variation des charges financières courues	(84 407)	(170 779)
Variation nette des titres cédés dans la cadre d'accords de rachat et des titres achetés dans la cadre d'accords de revente	(394 806)	394 806
Variation des autres montants à recevoir et à payer	414 026	289 538
Flux de trésorerie nets provenant des activités des opérations	69 683	762 532
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décassements des prêts	(1 619 171)	(1 938 532)
Remboursements des prêts	927 930	795 557
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Portefeuille au coût amorti	(208 427)	(420 879)
Portefeuille à la juste valeur par le biais de résultat	234 559	(826 847)
Acquisition des immobilisations	(23 740)	(45 837)
Cession des immobilisations	695	67
Décassement des titres de participations	(76 238)	(68 515)
Remboursement des titres de participations	17 400	32 664
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement, de prêt et de développement	(746 992)	(2 472 322)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:		
Nouvelles émissions d'emprunts	5 484 651	4 515 243
Remboursements des emprunts	(3 312 314)	(3 688 517)
Ressources provenant des souscriptions	294 155	290 264
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 466 492	1 116 990
Effets des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(35 989)	(24 039)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 753 194	(616 839)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	650 681	1 267 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 403 875	650 681
COMPOSÉS DE:		
Placements venant à échéance au plus tard 3 mois après leur acquisition :		
Portefeuille à la juste valeur par le biais de résultat	1 189 267	243 972
Disponibilités	1 214 608	406 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 403 875	650 681
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES:		
1. Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes		
Intérêts payés	(250 322)	(325 533)
Intérêts reçus	488 793	477 439
Dividendes reçus	15 050	6 165
2. Variation provenant des fluctuations des taux de change		
Prêts	281 278	92 075
Emprunts	(64 417)	209 017
Swaps de devises	(151 274)	(220 261)

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

Notes sur les états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015

Note A — Opérations et organisations affiliées

La Banque africaine de développement (la Banque ou la BAD) est une institution multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Le siège de la Banque se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire. La Banque finance dans les États membres régionaux, seule ou en participation avec d'autres institutions nationales ou internationales, des projets et programmes de développement. Pour atteindre cet objectif, la Banque participe à la sélection, à l'étude et à la préparation des projets contribuant au développement, et fournit au besoin l'assistance technique nécessaire. La Banque favorise, par ailleurs, l'investissement en Afrique de capitaux publics et privés dans des projets ou programmes de nature à contribuer au progrès économique et social des États membres régionaux. Les activités de la Banque sont complétées par celles du Fonds africain de développement (FAD ou le Fonds), qui a été créé par la Banque et certains pays, et celles du Fonds spécial du Nigeria (FSN), qui est un fonds spécial géré par la BAD. La BAD, le FAD et le FSN tiennent séparément leurs actifs et passifs, et la BAD n'est pas responsable des obligations du FAD et du FSN. Le FAD a été créé en vue d'assister la Banque à contribuer au développement économique et social de ses pays membres régionaux, à promouvoir la coopération et le commerce international, en particulier entre les membres de la Banque, et à fournir des financements à des conditions de faveur pour atteindre ces buts.

Conformément à l'article 57 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque, ses biens, autres avoirs, revenus et ses opérations et transactions sont exonérés de toute imposition de taxes et de droits de douane. La Banque est également exemptée de toute obligation de verser, retenir ou percevoir toute taxe ou droit.

Note B — Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers individuels de la Banque sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers et des produits dérivés qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Les principes comptables fondamentaux employés par la Banque pour la préparation des états financiers sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêts est constaté sur la base du taux d'intérêt effectif et sur la durée de détention par la Banque de l'instrument générateur de ce revenu. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les flux futurs de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable.

Le revenu des placements comprend des plus ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque le droit pour la Banque de percevoir ces dividendes est établi, conformément à la norme IAS 18 relative aux revenus.

Monnaies fonctionnelles et de présentation

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses pays membres. Suite à l'application de la norme IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », la Banque a changé prospectivement sa monnaie fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2005, passant des devises de tous ses pays membres à l'unité de compte (UC), puisqu'il a été conclu que l'UC traduisait le plus fidèlement l'agrégation des effets économiques des événements, des conditions et des transactions de la Banque qui sont effectués dans des devises différentes. L'UC est aussi la monnaie dans laquelle les états financiers sont présentés. La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord) comme étant égale à un droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou toute unité adoptée pour le même objectif par le FMI.

Conversion des devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en UC au taux en vigueur à la date du bilan. Les taux de change utilisés pour la conversion en UC au 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés à la Note V-1. Les éléments non monétaires de l'actif et du passif sont convertis en unités de compte au taux historique. Les différences de conversion entrent dans la détermination du résultat net. La différence de conversion relative au paiement de la souscription au capital est présentée dans les états financiers au poste « Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS). Ce poste correspond à la différence entre le montant en UC au taux prédéterminé, et le montant en UC au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Lorsque des devises sont converties dans une autre devise, les gains ou pertes de change qui en résultent entrent dans la détermination du résultat net.

Souscriptions des pays membres

Bien que l'Accord portant création de la BAD permette à un pays membre de se retirer de la Banque, aucun membre n'a jamais quitté volontairement l'institution, ni indiqué son intention de le faire. La stabilité de l'actionnariat traduit le fait que les membres sont des pays africains et non africains qui sont engagés à la réalisation de l'objectif de la Banque qui consiste à contribuer, de manière durable, au développement économique et au progrès social des pays membres régionaux. En conséquence, au 31 décembre 2015, la Banque ne s'attendait à distribuer aucune portion de son actif net pour cause de retrait d'un de ses pays membres.

Dans le cas peu probable où un pays membre se retirerait, la Banque prendrait les dispositions utiles pour le rachat des parts de cet ancien membre. Le prix de rachat des parts serait égal à la valeur desdites parts, dans les livres de la Banque à la date où le pays membre concerné cesserait d'être membre (ci-après dénommée « date de retrait »). La Banque pourrait partiellement ou complètement compenser ses obligations de paiement des parts avec les dettes dudit membre au titre des prêts et garanties. L'ancien membre demeure redevable des obligations directes et imprévues envers la Banque, aussi longtemps que tout ou partie des prêts ou garanties contractés avant la date de retrait restera en instance. Si, à une date postérieure à sa date de retrait, il s'avère que des pertes ont été sous-évaluées dans la détermination du prix de rachat, l'ancien membre pourrait être enjoint de payer, à la demande, le différentiel qui en aurait résulté si les pertes avaient été dûment prises en compte au moment de la détermination dudit prix de rachat. En outre, pour les souscriptions impayées, l'ancien membre demeure redevable de tout appel intervenu après la date de son retrait, dans la mesure où il serait tenu de répondre positivement à une telle requête, si la dépréciation du capital avait eu lieu et l'appel avait été fait au moment de la détermination du prix de rachat.

Si un membre venait à se retirer, la Banque pourrait fixer les dates de paiement du rachat des parts. À titre d'exemple, si les paiements en faveur d'un ancien membre devaient avoir des conséquences néfastes sur la situation financière de la Banque, elle pourrait différer ces paiements jusqu'à ce qu'un tel risque soit écarté et, s'il le faut, de manière indéfinie. En outre, les parts non souscrites, quelle qu'en soit la raison, peuvent être offertes à l'achat par la Banque à tout pays membre éligible, conformément au règlement sur la cession d'actions approuvé par le Conseil des gouverneurs. Dans tous les cas, aucun paiement ne se fera avant six mois à compter de la date de retrait.

Si la Banque devait mettre fin à ses opérations, toutes ses dettes seraient réglées dans un premier temps sur ses avoirs et ensuite, si nécessaire, sur le capital sujet à appel de ses membres, avant qu'une distribution quelconque ne puisse être faite à des pays membres. Une telle distribution serait dans tous les cas soumise à une décision préalable du Conseil des gouverneurs de la Banque et serait basée sur une répartition au prorata du pourcentage de détention de chaque pays membre.

Avantages au personnel

1) Pensions de retraite

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme le taux d'accumulation, l'âge, les années de service et la rémunération moyenne. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la rémunération moyenne des trois dernières années de service ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels ainsi que les différences entre les rendements attendus et réalisés des actifs sont immédiatement comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global de l'exercice où ils surviennent. Lorsque les avantages du plan sont modifiés ou lorsque le plan est réduit, le changement résultant dans les prestations liées au service passé, ou le gain ou la perte dû à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

2) Couverture médicale après cessation de service

La Banque a mis en place un Plan médical à cotisations définies, qui assure des prestations médicales après cessation de service à ses anciens employés éligibles, y compris ses retraités. Sont membres de ce Plan, les employés et les retraités de la Banque. Pour bénéficier de ces prestations, le retraité doit avoir contribué au plan jusqu'à l'âge de la retraite et effectué une durée minimum de service. Le coût attendu de ces prestations est financé par les contributions des employés et de la Banque pendant la durée de service et de retraite. Les contributions de la Banque sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat. Le Conseil du Plan médical, qui est un organe indépendant créé par la Banque, détermine si les contributions sont suffisantes et peut recommander la modification des taux de contribution de la Banque et des employés. Les gains et pertes actuariels ainsi que les différences entre les rendements attendus et réalisés des actifs sont immédiatement comptabilisés en revenus non distribués de l'exercice où ils surviennent. Le passif au titre du plan médical est comptabilisé dans la rubrique « autres montants à payer » qui figure dans le bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies après cessation de service que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

Des détails et des analyses additionnels concernant les avantages aux employés de la banque sont présentés au niveau de la Note R – Avantages du Personnel.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Banque assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

1) Actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, la Banque gère ses actifs financiers en conformité avec son modèle opérationnel et, en conséquence, classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti ; actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ; et actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Conformément au modèle opérationnel de la Banque, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts ou pour la gestion des liquidités. Les participations de la Banque

au capital des entreprises, que ce soit dans le secteur privé ou public, sont effectuées pour la promotion du développement économique de ses pays membres et non à des fins de transaction ou pour réaliser des changements de juste valeur. La Direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond aux deux critères : l'objectif du modèle opérationnel de la Banque est de détenir l'actif pour recueillir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature de tous les dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement en question correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal, et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent certains prêts et montants à recevoir sur les avances accordées aux emprunteurs et certaines obligations qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les prêts et montants à recevoir comprennent les obligations à vue, les revenus courus et montants à recevoir sur les prêts et les placements et divers autres montants à recevoir. Les prêts et montants à recevoir qui répondent aux deux critères ci-dessus sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les commissions de montage de prêt sont reportées et constatées sur la durée du prêt comme un ajustement du taux effectif. L'amortissement des commissions de montage des prêts est constaté sous la rubrique «revenus des prêts».

Les prêts ayant une option de conversion pouvant modifier les flux de trésorerie futurs pour ne plus représenter des paiements en principal et en intérêts uniquement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat conformément à IFRS 9. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle des flux de trésorerie attendus avec des données d'entrée comprenant les taux d'intérêts et le différentiel de crédit de l'emprunteur estimé sur la base de la méthodologie de notation interne de la Banque applicable aux crédits non souverains.

Les placements classés comme actifs financiers au coût amorti comprennent les placements qui sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et ayant des échéances fixes. Ces placements sont comptabilisés et évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur ainsi que certains prêts dont l'un des critères de comptabilisation au coût amorti n'est pas satisfait. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat de la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

En outre, les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti peuvent être désignés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat lors de sa comptabilisation initiale, si une telle désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence au niveau de l'évaluation ou de la comptabilisation qui aurait résulté de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci, sur des bases différentes.

iii) *Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

La Banque peut choisir de façon irrévocable lors de la comptabilisation initiale, instrument par instrument, de désigner des titres de participation, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les titres de participation sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes cumulés ne sont pas transférés en résultat lors de la cession des placements en question et aucune provision pour dépréciation n'est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dividendes reçus sur ces placements sont comptabilisés en résultat à l'exception des dividendes qui représentent clairement un remboursement d'une partie du coût du placement.

iv) *Les contrats de garantie financière*

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser le souscripteur pour la perte subie à cause d'un défaut de l'émetteur à effectuer les paiements à l'échéance conformément aux termes de l'instrument de créance spécifique. La Banque émet ce type de garanties financières – qui ne sont pas gérées sur la base de la juste valeur – à ses clients y compris les banques, les institutions financières et d'autres clients. La norme IFRS 9 exige que les contrats de garantie financière, qui sont gérés sur la base de la juste valeur, soient désignés à la juste valeur par le biais du résultat. Cependant, les garanties financières qui ne sont pas gérées sur la base de la juste valeur, sont constatées lors de la comptabilisation initiale dans les états financiers à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces garanties financières sont évaluées au plus élevé du montant initialement comptabilisé moins l'amortissement cumulé, et la valeur actualisée des paiements attendus dans la mesure où des paiements sont devenus probables en vertu de la garantie. Tout changement du passif relatif aux paiements attendus probables résultant des garanties est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que charge ou reprise, conformément à l'IAS 37.

Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers

Les achats et ventes des actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les actifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, plus les coûts de transaction. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs.

Titres achetés en vertu d'accords de revente, titres prêtés en vertu d'accords de prêts et titres vendus en vertu d'accord de rachat et les dettes au titre des garanties en espèces reçues

Les titres achetés en vertu d'accords de revente, les titres prêtés en vertu d'accord de prêts et les titres vendus en vertu d'un accord de rachat sont retenus pour leurs valeurs de marché. La Banque reçoit des titres achetés en vertu d'accords de revente, contrôle la juste valeur desdits titres, et si nécessaire, clôture les transactions et entre dans de nouvelles transactions à prix ajusté. Les titres transférés aux contreparties en vertu de contrats de rachat et de prêts et les titres transférés à la banque en vertu d'accords de revente ne répondent pas aux critères de comptabilisation en tant que vente. Par conséquent, les titres transférés en vertu d'accords de rachat et les titres prêtés en vertu d'accords de prêts sont maintenus en tant qu'actifs au niveau du bilan de la Banque, et les titres reçus en vertu d'accords de revente ne sont pas inscrits au niveau du bilan de la Banque. Dans le cas où la banque conclut un « reverse repo » – qui consiste à acheter un actif et conclure simultanément un accord de revendre le même actif à un prix fixe à une date future – une créance de prise en pension est comptabilisée dans la situation financière et les actifs sous-jacents ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ils présentent un risque négligeable de variation de valeur et ont une échéance de trois mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

2) Passifs financiers

i) *Emprunts*

Dans la conduite normale de ses opérations, la Banque emprunte sur les principaux marchés de capitaux pour faire face à ses besoins de gestion de prêts et de liquidités. Elle émet à cet effet des titres d'emprunt à des échéances différentes, libellés en devises diverses et assortis de taux d'intérêts fixes ou variables. La stratégie d'emprunt de la Banque est déterminée par trois facteurs principaux : la satisfaction dans les délais requis des besoins de flux de trésorerie ; l'optimisation de la gestion de l'actif et du passif dans l'objectif de limiter l'exposition aux risques financiers et l'octroi de financements à un coût avantageux.

Outre les emprunts à moyen et long terme, la Banque contracte également des emprunts à court terme aux fins de gestion de sa liquidité. Les emprunts non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au bilan au coût amorti, les charges d'intérêts étant déterminées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges liées aux emprunts sont constatées en pertes et profits et comprennent l'amortissement des coûts d'émission, décotes et primes, qui sont déterminés par la méthode du taux d'intérêts effectif. Les activités d'emprunts peuvent générer un risque de marché, particulièrement un risque de taux d'intérêts et un risque de change.

La Banque utilise les dérivés et d'autres approches de gestion des risques pour atténuer ces risques. La politique et les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées en détail dans la note D des états financiers. Certains des emprunts de la Banque ont été obtenus sans intérêts avant 1990 auprès des pays membres. Conformément à l'exemption prévue au niveau des dispositions de l'IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces emprunts sont comptabilisés pour les montants dus qui sont payables à leurs échéances.

ii) *Passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat*

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les passifs financiers encourus à des fins de transaction ; et ceux qui sont désignés dès leur acquisition comme passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les produits dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. La Banque applique cette désignation de juste valeur aux emprunts qui ont été échangés en dette à taux flottant en utilisant des contrats de produits dérivés. Dans ce cas, la désignation des emprunts comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat répond à la nécessité de réduire sensiblement le déséquilibre comptable qui se produirait si les emprunts étaient portés au bilan au coût amorti, alors que les swaps qui leurs sont liés seraient portés au bilan à la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 9, les gains et les pertes découlant des variations du risque de crédit propre de la Banque pour un passif financier désigné à la juste valeur sont portés aux autres éléments du résultat global. Les changements de juste valeur attribuables au risque de crédit de la Banque ne peuvent pas être transférés ultérieurement en résultat.

iii) *Autres passifs*

Tous les passifs financiers qui ne sont pas des produits dérivés ou considérés comme passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont comptabilisés au coût amorti. Les montants comprennent certains emprunts, les charges financières courues sur les emprunts et les autres montants à payer.

Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés pour les besoins de gestion actif/passif, pour la réduction des coûts de transaction et pour des fins de gestion des risques et de couverture. Ces instruments financiers sont principalement les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêts. Les produits dérivés sur les emprunts servent à modifier les caractéristiques du portefeuille d'emprunts sur le plan des taux d'intérêts ou des devises. Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats. Les composantes d'intérêt de ces produits dérivés sont considérées comme des charges d'emprunt.

La Banque classe tous les produits dérivés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont portées en résultat. Lorsque les critères requis pour l'application de l'option de juste valeur sont remplis, la dette en question est également évaluée à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La Banque évalue ses actifs financiers hybrides (c'est-à-dire la combinaison de l'actif financier hôte et du produit dérivé incorporé) dans leur ensemble afin de déterminer leur classement. Un actif financier hybride est évalué au coût amorti si les flux de trésorerie combinés représentent uniquement des paiements en principal et des intérêts sur l'encours en principal ; sinon il est mesuré à la juste valeur. Au 31 décembre 2015, la Banque détient des actifs financiers hybrides, qui sont évalués à la juste valeur conformément à IFRS 9.

Les produits dérivés incorporés dans des passifs financiers ou d'autres contrats hôtes non financiers sont considérés comme des produits dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec enregistrement en résultat des pertes ou gains non réalisés. Ces dérivés sont séparés du contrat hôte et évalués à la juste valeur, les gains ou pertes non réalisés étant portés en résultat.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie

Un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment » / « Debt valuation adjustment » - CVA / DVA) est réalisé sur les instruments financiers dérivés afin de refléter l'impact de la juste valeur du risque de crédit de contrepartie et du risque de crédit propre de la Banque. Cet ajustement tient compte des accords de compensation existants pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de la Banque vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie, des taux de recouvrements et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

Comptabilité de couverture

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêts associée à ses prêts à taux fixe. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. En outre, à la mise en place de la couverture et tout au long de sa durée de vie, la Banque documente si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert découlant du risque couvert. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité de couverture. L'ajustement cumulé de la juste valeur de l'élément couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat à partir de cette date.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs comptabilisés au coût amorti

La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Si elle détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation. Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un fait générateur de perte) et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si la Banque détermine qu'il existe une indication objective qu'une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Pour les prêts à garantie publique, l'estimation de la dépréciation qui correspond à la valeur actuelle des pertes provient des retards observés dans le remboursement des montants dus. Pour les prêts du secteur privé, la dépréciation constitue la meilleure estimation de la Direction quant au risque de non-recouvrement de tout ou partie du montant dû, et de réception de ce montant avec retard.

La valeur comptable de l'actif est ramenée au montant recouvrable à travers l'utilisation d'un compte de dotation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat. Si un prêt ou un placement évalué au coût amorti est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat. Les intérêts et les produits courus sont constatés sur l'ensemble des prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés. Quand un événement ultérieur provoque la diminution de la perte de valeur, la diminution de la perte de valeur est reprise en résultat.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés sur une base nette, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire en vigueur pour compenser les montants comptabilisés. Un droit juridiquement exécutoire existe, si le droit n'est pas subordonné à un événement futur et est exécutoire à la fois dans le cours normal des affaires et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties, et si la Banque a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La Banque divulgue des informations concernant les instruments financiers qui ont été compensés et qui sont sujets à un accord de compensation exécutoire ou un accord similaire, indépendamment du fait qu'ils soient compensés. Les informations relatives aux actifs et passifs financiers sujets à une compensation ou à un accord de compensation exécutoire sont fournies à la Note D.

Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché pourrait être inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'absence ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations

des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement important est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers qui sont cotés sur des marchés actifs sont basés sur les cours du marché ou les prix des courtiers. Pour les autres instruments financiers, la Banque évalue les justes valeurs en se basant sur des techniques d'évaluation faisant le plus possible appel aux données du marché.

L'objectif des techniques d'évaluation appliquées par la Banque est d'arriver à une mesure fiable de la juste valeur.

Les autres techniques d'évaluation incluent la valeur actualisée nette, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options, la comparaison avec des instruments financiers similaires pour lesquels des prix de marché existent et d'autres modèles d'évaluation généralement utilisés par les intervenants sur le marché. Les hypothèses et les données utilisées au niveau des modèles d'évaluation incluent le taux sans risque, une comparaison des taux d'intérêt, les différentiels de taux et d'autres primes utilisées pour la détermination du taux d'actualisation, les prix des obligations et des actions, les taux de change des devises et les volatilités attendues ainsi que les corrélations.

La Banque utilise des modèles d'évaluation largement reconnus pour évaluer la juste valeur des instruments financiers courants et les plus simples, tels que les swaps des taux d'intérêts et les swaps de devises qui utilisent uniquement des données du marché et nécessitent peu de jugement et d'estimation de la part de la direction. La disponibilité des prix de marché observables et des données d'entrée des modèles d'évaluation réduit le recours au jugement de la direction et leur estimation et réduit également l'incertitude liée à l'évaluation de la juste valeur. Les prix de marché observables et les données des modèles varient en fonction des produits et des marchés et sont sujettes à des modifications liées à des événements spécifiques et aux conditions générales des marchés financiers.

Toutefois, lorsque la Banque évalue un portefeuille d'actifs financiers et de passifs financiers en se basant sur l'exposition nette, elle applique un jugement pour déterminer le niveau approprié des ajustements du portefeuille tel que l'écart cours acheteur – cours vendeur. Ces ajustements proviennent des observations des écarts cours acheteur – cours vendeur pour des instruments financiers similaires et ajustés pour tenir compte des facteurs spécifiques du portefeuille.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour l'évaluation de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour)

Niveau 2 : Cours de marché actif pour des actifs ou passifs similaires ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Sont inclus dans cette catégorie les instruments financiers évalués en se basant sur : les cours de marché actif pour des instruments similaires, les cours pour des instruments financiers identiques ou similaires sur des marchés considérés moins actifs, ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données d'entrée significatives sont directement ou indirectement observables au niveau des données du marché.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables et dont les données d'entrée non observables ont un effet significatif sur l'évaluation des instruments. Les instruments financiers qui sont évalués en se basant sur des cours de marché d'instruments similaires, et où des ajustements non observables ou des hypothèses significatives sont requis afin de refléter les différences entre les instruments, sont inclus dans cette catégorie.

Le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel la mesure de la juste valeur est classée dans son intégralité est déterminé en se basant sur le niveau le plus bas des données d'entrée qui sont significatives pour la mesure de la juste valeur. A cet effet, l'importance des données d'entrée est appréciée par rapport à la mesure de la juste valeur dans son intégralité. Si l'évaluation de la juste valeur utilise des données observables qui requièrent des ajustements significatifs basés sur des données non observables, cette évaluation est classée au niveau 3 de la hiérarchie. Une donnée d'entrée est considérée observable si elle peut être directement observée à partir des transactions sur un marché actif, ou s'il existe des preuves externes convaincantes mettant en évidence un prix de sortie exécutable.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, la Banque a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

Disponibilités : La valeur comptable indiquée au bilan est la juste valeur (sans modification ni mise à jour).

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

Emprunts : La juste valeur des emprunts de la Banque est basée sur des cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles, ou sur des modèles de valorisation prenant en compte l'actualisation des flux de trésorerie et les courbes de taux LIBOR ajustées par la marge de solvabilité. La marge de solvabilité est obtenue des données du marché ainsi que des cotations indicatives reçues de certaines contreparties pour des nouveaux emprunts émis. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur des modèles et techniques standards pour déterminer la valeur marchande des emprunts et des produits dérivés qui leur sont associés. Ces modèles utilisent certaines données de marché telles que les taux d'intérêts, les courbes de rendement, les taux de change et la volatilité des options. Les modèles d'évaluation sont sujets à des révisions périodiques internes et externes. Quand une détermination est faite que le marché pour un emprunt existant est inactif ou non liquide, des ajustements appropriés sont faits aux données observables pertinentes du marché pour arriver à la meilleure évaluation par la Banque du prix auquel elle aurait pu racheter l'emprunt à la date du bilan.

Pour les emprunts pour lesquels la Banque a choisi l'option de juste valeur, les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit de la Banque sont portées dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IFRS 9.

Titres de participation : La Banque détient des participations directes dans divers entreprises et fonds d'investissement qui peuvent être cotés ou non cotés. Toutes les participations détenues par la Banque sont évaluées à la juste valeur conformément à la norme IFRS 9. Pour les fonds d'investissement, quand les actifs sous-jacents sont évalués périodiquement par les gestionnaires de fonds ou par des experts indépendants en utilisant les données du marché, la Direction a conclu que ces évaluations sont représentatives de la juste valeur. Lorsque ces évaluations ne sont pas disponibles, le pourcentage de propriété de la Banque dans l'actif net de ces fonds est considéré comme une approximation de la juste valeur de la participation de la Banque. La juste valeur des participations dans des entreprises inscrites à la cote est basée sur les derniers cours boursiers disponibles. Pour les titres de participations dans des entreprises non inscrites à la cote, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes appropriées, qui maximisent l'utilisation des données observables, par exemple l'actualisation des flux de trésorerie.

Produits financiers dérivés : Les justes valeurs des produits financiers dérivés sont basées sur les cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles ou sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les estimations des flux de trésorerie du marché et les taux d'actualisation. La Banque utilise également des systèmes de valorisation basés sur les pratiques, modèles et techniques standards du marché pour déterminer la valeur des produits financiers dérivés. Les modèles utilisent les données du marché telles que les taux d'intérêts, les courbes de rendement, les taux de change et les volatilités des options. Tous les modèles financiers utilisés pour l'évaluation des instruments financiers de la Banque sont sujets à des révisions périodiques internes et externes.

Prêts : La Banque ne cède pas ses prêts souverains ; elle n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ces prêts. Tous les prêts de la Banque, à l'exception d'un seul, sont portés au bilan au coût amorti. La juste valeur des prêts évalués au coût amorti est reportée dans les présents états financiers uniquement à titre d'information et représente la meilleure évaluation par la Direction des flux de trésorerie attendus de ces prêts. L'évaluation à la juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie sur la base des taux prêteurs en devises du marché qui sont en vigueur en fin de période, y compris les pourcentages de dépréciation le cas échéant et les risques de crédit pour les prêts non souverains. En déterminant la meilleure estimation de la juste valeur, la Direction établit des hypothèses concernant les données non observables du modèle, et notamment les plus significatives qui concernent les flux de trésorerie attendus et le taux d'actualisation. Ces derniers sont régulièrement évalués pour s'assurer de la validité et de l'impact sur la juste valeur des prêts. Une augmentation des flux de trésorerie projetés pour les périodes postérieures engendrerait une augmentation de la juste valeur et une augmentation du taux d'actualisation utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels engendrerait une baisse de la juste valeur des prêts. Les variations de juste valeur des prêts évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont rapportées au compte de résultat. L'estimation de la juste valeur des prêts est présentée à la Note I.

Processus d'évaluation appliqué par la Banque

La juste valeur de tous les placements de trésorerie, les emprunts, les prêts et les participations sont communiqués au groupe de travail Actifs – Passifs (ALCO) et revus par celui-ci conformément aux procédures de reporting de la Banque.

Lorsque des données externes de la part des courtiers ou des experts de prix sont utilisées pour déterminer la juste valeur, les documents sont évalués de façon indépendante et les preuves sont obtenues auprès des tierces parties afin de supporter les conclusions.

L'évaluation et la documentation de la juste valeur nécessitent de s'assurer que (i) le courtier ou l'expert de prix est dûment habilité pour l'utilisation de la tarification de l'instrument financier concerné ; (ii) la juste valeur retenue représente raisonnablement les transactions réelles du marché, (iii) les prix pour des instruments similaires ont été ajustés afin de refléter les caractéristiques de l'instrument objet de l'évaluation et lorsque un certain nombre de cotations pour le même instrument financier ont été obtenues, la juste valeur a été correctement déterminée en utilisant ces cotations.

Gains/pertes du premier jour

La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est basée sur la juste valeur telle que définie par l'IFRS 13. Un profit ou une perte sur un instrument financier sera enregistré lors de sa comptabilisation initiale si la juste valeur de cet instrument est établie en comparaison avec d'autres transactions actuelles observables du marché pour le même instrument (c'est-à-dire sans modification ou mise à jour) ou en ayant recours à une technique de valorisation dont les variables comprennent uniquement des données observables du marché. Lors de la comptabilisation initiale, un gain ou une perte peut ne pas être reconnu s'il y a eu utilisation d'une juste valeur qui n'est pas définie par IFRS 13. La Banque ne constate des profits ou des pertes qu'après la comptabilisation initiale et que s'ils résultent d'un changement intervenu dans un facteur (y compris le temps) que des participants du marché prendraient en considération dans la fixation d'un prix.

La Banque détient des instruments financiers dont certains arrivent à maturité dans plus de dix ans, et pour lesquels la juste valeur n'est pas basée à la date de l'évaluation sur des cours de marché actif. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au prix de transaction, bien que la valeur obtenue auprès des intervenants sur le marché puisse être différente. La différence entre le prix de transaction et la mesure de la juste valeur qui n'est pas confirmée par des cours sur un marché actif ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données observables du marché, communément appelée « gain/perte du premier jour » est : (a) soit amortie sur la durée de l'opération ; ou (b) reportée jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être évaluée en utilisant des données observables sur le marché ou réalisée par le biais du règlement. L'instrument financier est ensuite mesuré à la juste valeur, ajustée par le gain/perte du premier jour. Les variations ultérieures de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat sans reprise immédiate des gains/pertes du premier jour.

Participations dans des entreprises associées

Selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et co-entreprises » le FAD et toute autre entité dans laquelle la Banque dispose d'une influence significative sont considérées comme des entreprises associées. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Banque a une influence notable, mais dont les politiques financières et opérationnelles échappent à son contrôle. Le rapport entre la Banque et le FAD est décrit plus en détail dans la Note J. La norme IAS 28 exige l'utilisation de la méthode de mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entreprises associées. Selon la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part de l'investisseur dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée dans le compte de résultat de l'investisseur. Les souscriptions par la Banque au capital du FAD ont augmenté entre 1974 et 1990. Au 31 décembre 2015, ces souscriptions représentaient moins de 1 % du capital du FAD.

Bien que le FAD n'ait pas pour objet de faire des profits et n'ait pas distribué de dividendes depuis sa création en 1972, la norme IAS 28 exige que la méthode de mise en équivalence comptable soit utilisée pour comptabiliser les participations de la Banque au FAD. En outre, selon IAS 36, la valeur nette de la participation au FAD fait l'objet de tests de dépréciation. Les pertes cumulées évaluées selon la méthode de mise en équivalence sont limitées au coût historique des investissements, dans la mesure où la BAD n'a garanti aucune perte potentielle du FAD.

Immobilisations corporelles

Les biens immobiliers et les équipements sont évalués à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Le coût historique comprend les dépenses directement liées à l'acquisition des actifs. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à part, selon le cas, seulement s'il est probable que la Banque en tirera des avantages économiques futurs ou s'ils permettent une évaluation plus fiable du coût de l'actif. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Pour les autres actifs, la méthode linéaire est utilisée pour amortir la différence entre le coût d'acquisition et la valeur résiduelle estimative sur la durée de vie utile estimée. Les estimations de durée de vie utile se présentent comme suit :

- Bâtiments : 15-20 ans ;
- Équipements permanents, agencements et installations : 6-10 ans ;
- Mobilier et équipement : 3-7 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

La valeur résiduelle et la durée de vie utile sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité. Les actifs susceptibles d'amortissement sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif déduction faite des coûts de cession et sa valeur d'utilisation. Les gains ou pertes sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période où se produit la cession.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée uniquement lorsque son coût peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables reviendront à la Banque. L'amortissement des actifs incorporels est calculé selon la méthode linéaire pour ramener le coût des actifs incorporels à leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile de 3-5 ans.

Baux

La Banque a conclu des contrats de bail pour ses bureaux dans certains pays membres. En vertu de ces contrats, tous les risques et avantages de propriété reviennent effectivement au bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Les avantages reçus ou à recevoir comme incitation pour conclure un contrat de bail sont également imputés de manière linéaire sur la durée de vie du bail. Lorsque le contrat de bail est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre de pénalités est comptabilisé comme dépenses de la période au cours de laquelle la résiliation est intervenue.

Allocations et distributions de revenu approuvées par le Conseil des gouverneurs

Conformément à l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs est l'unique autorité compétente pour approuver l'affectation du résultat aux comptes de report à nouveau ou pour les distributions aux autres entités pour des raisons de développement. Le report à nouveau correspond aux revenus des années précédentes non répartis par la Banque jusqu'à ce que d'autres décisions les concernant soient prises ou que les conditions de leur distribution pour des usages spécifiés aient été remplies. Les distributions pour des raisons de développement sont comptabilisées comme des charges dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient leur approbation. Les distributions pour des raisons de développement pourraient être financées par des montants précédemment transférés au compte de report à nouveau ou prélevés sur le résultat net de l'exercice en cours.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués de la Banque comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs, le solde du montant alloué au compte d'excédents après déduction des distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs, le résultat net non affecté de l'exercice en cours ainsi que les charges comptabilisées directement en capitaux propres conformément aux dispositions des normes IFRS.

Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux IFRS, nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

1) Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Ces décisions requièrent un jugement significatif détaillé dans les circonstances suivantes :

Juste valeur en contrepartie du résultat : En classant un actif ou passif financier à la juste valeur en contrepartie du résultat, la Banque a déterminé que cet actif ou passif satisfaisait les critères de cette classification.

Coût amorti et dérivés incorporés : La Banque suit les règles de l'IFRS 9 sur la classification des actifs financiers pour la classification des dérivés incorporés dans leur ensemble soit au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat. En faisant ce jugement, la Banque analyse si les flux de trésorerie de l'actif financier sont uniquement des paiements du principal et des intérêts sur l'encours en principal et classe, en conséquence, l'actif en question sans séparer le produit dérivé.

Consolidation : La Banque suit les recommandations de la norme IFRS 10 afin de déterminer s'il y a des entités qu'elle contrôle, et qui pourraient être consolidées.

2) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers qui se présentent comme suit :

Dépréciation des actifs financiers mesurés au coût amorti : À chaque arrêté, la Banque passe en revue ses actifs financiers mesurés au coût amorti pour déterminer si une dépréciation s'est produite. La Banque évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation pour des actifs pris individuellement. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial et en comparant le montant obtenu au montant comptable net de l'actif. La détermination du montant et du temps en défaut des flux de trésorerie futurs des actifs dépréciés nécessite un jugement. Si la Banque détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation lors de l'évaluation individuelle d'un actif, ce dernier est inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risque similaires pour une évaluation collective de la dépréciation. Des indications objectives de dépréciation d'un groupe d'actifs peuvent contenir des données observables faisant état de changements défavorables dans la solvabilité des emprunteurs ou dans la situation économique nationale ou locale corrélées avec les défaillances sur les actifs du groupe. Au moment de prévoir ses flux de trésorerie, la Direction fait des estimations sur la base d'un historique de pertes enregistrées sur les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit et des indications objectives de perte de valeur analogues à celles du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et la séquence des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences éventuelles entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Juste valeur des instruments financiers : La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour évaluer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et calibrés pour s'assurer que le résultat reflète les données réelles et les prix comparables du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers. L'appréciation de l'importance des données d'entrée de la mesure de la juste valeur dans son intégralité nécessite un jugement, compte tenu des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. La détermination de ce qui constitue des éléments « observables » requiert beaucoup de jugement par la banque.

Avantages postérieurs à l'emploi : La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite et médicales post emploi est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié ainsi que d'autres variables qui doivent être utilisés pour déterminer la juste valeur des obligations de retraite et médicales post emploi futures estimées. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base des rendements des marchés à la fin de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité libellées dans les devises constituant l'UC de la Banque, et les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement de la Banque.

Événements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date du bilan.

Les événements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes, mais ne donnant pas lieu à un ajustement des états financiers eux-mêmes, sont présentés au niveau des notes aux états financiers.

Reclassification et retraitement des données

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.

Note C — Les effets des normes internationales d'information financière nouvelles et révisées

Normes, amendements et interprétations publiés mais non encore entrés en vigueur

À la date de publication de ces états financiers, diverses normes internationales de reporting financier publiées par l'IASB ne sont pas encore effectives et n'ont pas été appliquées pour la préparation de ces états financiers. Ces nouvelles normes qui devraient être pertinentes pour la Banque sont présentées brièvement ci-dessous :

IFRS 15: Revenus des contrats avec les clients

L'IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et elle est applicable aux périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} Janvier 2017. Cette norme précise comment et quand les entités doivent comptabiliser les revenus provenant des contrats avec les clients, ainsi que les informations requises dans les états financiers. La norme fournit un modèle unique de principes basés sur cinq étapes qui devrait être appliqué à tous les contrats avec les clients.

La Banque a estimé que la norme n'est pas applicable à ses activités étant donné que ses contrats avec les clients sont comptabilisés selon la norme IFRS 9.

IFRS 9: Instruments financiers

La Banque a adopté par anticipation la première phase de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2011. La phase 2, qui est la version finale de la norme IFRS 9 Instruments Financiers, a été publiée le 24 juillet 2014 et elle s'appliquera pour les périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} janvier 2018. Les révisions de la phase finale de cette norme introduisent une troisième catégorie de classification et de mesure des actifs financiers appelés actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, quelques modifications relatives à la comptabilité de couverture et le remplacement du modèle des pertes encourues de l'IAS 39 par le modèle de provisionnement des pertes de crédit attendues. La version finale de la norme inclut également des orientations pour les passifs financiers, tels que précédemment préconisés concernant le non recyclage des gains et des pertes réalisés sur crédit propre des autres éléments du résultat global vers le compte du résultat.

Bien que les indications préliminaires montrent que la Banque serait affectée par la nouvelle norme, la Banque continue d'évaluer l'impact total des nouvelles modifications sur sa situation et performance financières.

Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014

L'IASB a publié en septembre 2014 les améliorations annuelles des IFRS pour la période 2012-2014. Celles-ci incluent les amendements résultant des changements comptables de présentation, de constatation et de mesure ainsi que la terminologie et des modifications de rédaction relatives à plusieurs normes IFRS. Ces modifications sont applicables pour les périodes ouvertes à partir ou après le 1^{er} janvier 2016, avec une adoption anticipée permise.

La Banque évalue actuellement l'impact de ces modifications sur ses états financiers.

Amendements de l'IAS 1: Présentation des États Financiers

L'IASB a publié en décembre 2014 les amendements de la norme IAS 1, dans le cadre d'une initiative visant à améliorer la présentation et les notes dans les états financiers, et encourager davantage les entités à faire preuve de jugement professionnel pour déterminer quelles sont les informations à fournir dans les états financiers et dans quel ordre ces informations devraient être présentées dans les notes. Ces amendements sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2016, avec une adoption anticipée permise.

La Banque estime que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.

IFRS 16: Contrats de location

L'IASB a publié le 13 janvier 2016 l'IFRS 16 "Contrats de location", qui remplace les directives actuelles de l'IAS 17 concernant la comptabilisation des contrats de location. L'IFRS 16 serait effective pour les périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée permise. La nouvelle norme exige des changements profonds dans la comptabilité des preneurs en particulier. Selon la norme IAS 17, les preneurs étaient tenus de faire une distinction entre un contrat de location financement (au bilan) et un contrat de location simple (hors bilan). L'IFRS 16 exige maintenant que les preneurs comptabilisent un passif au titre des contrats de location reflétant les paiements futurs et un "droit d'utilisation" pour la quasi-totalité des contrats de location. L'IASB a inclus une exemption optionnelle pour certains contrats de location à court terme et contrats de location de biens de faible valeur; toutefois, cette exemption ne peut être appliquée que par les preneurs.

Les indications préliminaires montrent que la nouvelle norme aura une incidence sur la Banque. Cependant, l'impact sur la situation et la performance financière est encore en cours d'évaluation.

IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie (Modifications)

L'IASB a publié le 29 janvier 2016 des révisions à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie" dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des informations fournies dans les rapports financiers. Ces modifications, qui seront effectives à partir du 1^{er} janvier 2017, exigent que les entités fournissent des informations concernant la variation des passifs financiers. Les modifications sont une réponse aux utilisateurs demandant des informations qui les aident à mieux comprendre et à évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement de l'entité, y compris les variations provenant des flux de trésorerie et des variations non monétaires (tel que les gains et les pertes de change).

Bien que la Banque n'ait pas encore évalué l'impact potentiel de l'adoption de cette norme, son application ne devrait pas avoir un impact sur sa situation financière étant donné que les nouvelles exigences impliquent uniquement des informations additionnelles plutôt qu'un changement au niveau des bases de mesure.

Il n'y a pas d'autres nouvelles normes ou de révisions de normes, applicables pour la Banque, qui sont entrées en vigueur en 2015.

Note D — Politiques et procédures de gestion du risque

Dans l'accomplissement de sa mission de développement, la Banque cherche à maximiser sa capacité à supporter les risques liés à ses activités essentielles, à savoir les prêts et les investissements, tout en minimisant les risques liés à ses activités non essentielles (risque de marché, risque de contrepartie et risque opérationnel) qui sont accessoires mais néanmoins sensibles dans l'exécution de son mandat.

Gouvernance des risques et l'appétit au risque

Le plus haut niveau de gestion du risque est géré par le Conseil d'administration de la Banque présidé par le Président. Le Conseil d'administration est attaché aux normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Outre l'approbation de toutes les politiques de gestion du risque, le Conseil d'administration revoit régulièrement les tendances du profil de risque et de la performance de la Banque, en vue de s'assurer de leur conformité avec les politiques définies.

Trois comités de gestion assurent le rôle de surveillance et de contrôle : le Comité de gestion actif-passif (ALCO), le Comité de risque de crédit (CRC) et le Comité des opérations (OPSCOM). ALCO est l'organe de contrôle et de supervision des activités de gestion financière et du risque de trésorerie de la Banque. Ce comité présidé par le Vice-président, Finances, est la plus haute instance de la Direction chargée des questions de gestion du risque financier et de trésorerie. Le Comité de risque de crédit (CRC) assure la mise en œuvre effective des politiques de crédit de la Banque et la supervision de toutes

les questions relatives au risque de crédit sur les opérations de crédits souverains et non souverains avant leur soumission à OPSCOM. OPSCOM est présidé par le premier Vice-président et Chief Operating Officer et procède à l'examen de toutes les activités opérationnelles avant de les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

ALCO, CRC et OPSCOM se réunissent régulièrement pour jouer leurs rôles de supervision. Les fonctions clés d'ALCO consistent notamment à : examiner les rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque de trésorerie, ainsi que les projections financières, et approuver les stratégies de gestion du bilan de la Banque. Le Comité de risque de crédit est responsable de la couverture de bout en bout de la gouvernance du risque de crédit, des évaluations, du suivi du portefeuille crédit et de l'approbation du changement de notation. ALCO et CRC sont appuyés par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de taux d'intérêts, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières et les produits et services financiers.

Fin 2013, un poste de Chargé de gestion des risques du groupe a été créé, reportant directement au Président de la Banque. La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion financière et du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes. Le Département de la gestion financière et le chargé de la gestion des risque du groupe sont chargés de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Le degré de risque que la Banque est prête à assumer dans l'exécution de son mandat est limité par sa capacité à supporter des risques. L'approche du risque par la Banque est directement liée à sa politique d'adéquation des fonds propres et par son engagement à maintenir un profil de risque prudent qui soit en phase avec sa note de crédit la plus élevée. La Banque répartit le capital risque entre risques sur activités non essentielles (10 %), et le reste partagé d'une manière égale entre les opérations souveraines et non-souveraines (45 % chacun).

Cadre conceptuel

Les politiques, les processus et les procédures de gestion du risque de la Banque évoluent continuellement pour s'adapter à l'évolution du marché, du crédit, des produits, etc. Les principes directeurs de gestion des risques de la Banque sont régis par la politique de la Banque d'adéquation des fonds propres, l'Autorité générale en matière de gestion actif-passif (l'Autorité GAP), l'Autorité générale concernant les produits et services financiers de la Banque (l'Autorité PSF), et les directives de la Banque en matière de gestion du risque de crédit.

L'Autorité GAP est le cadre général qui confère à la Direction le pouvoir de gérer l'actif et le passif de la Banque, dans le respect de certains paramètres bien définis. L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion du risque de taux d'intérêts, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de contrepartie et du risque opérationnel de la Banque. L'Autorité GAP couvre toute la gamme d'activités GAP de la Banque, telles que les opérations de financement des emprunts, le placement des liquidités, y compris les aspects de gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés aux opérations de prêts et de prises de participation de la Banque.

L'Autorité PSF définit le cadre conceptuel que la Banque suit pour élaborer et mettre en œuvre ses produits et services financiers offerts aux emprunteurs, tandis que d'autres directives distinctes établissent les règles régissant la gestion du crédit et le risque opérationnel lié aux portefeuilles de prêts souverains et non souverains, aux garanties données et aux prises de participation de la Banque.

En vertu de l'Autorité PSF et de l'Autorité GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO), du Comité de Risque de Crédit (CRC) et du comité des opérations (OPSCOM).

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont la Banque gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence des contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour la Banque et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de trésorerie.

La Banque gère trois principales sources de risque de crédit : (i) le risque de crédit souverain dans son portefeuille de prêts au secteur public ; (ii) le risque de crédit non souverain dans son portefeuille de prêts non souverains et de projets enclaves ; et (iii) le risque de contrepartie dans son portefeuille de placements de trésorerie et d'instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des actifs et passifs. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail au niveau des sections qui suivent.

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit avant prise en compte des garanties reçues ou autres rehaussements de crédit se présente comme suit pour 2015 et 2014 :

(En milliers d'UC)

Actifs	2015	2014
Disponibilités	1 214 608	406 709
Obligations à vue	3 801	3 801
Titres achetés dans le cadre d'accords de revente	-	34 511
Placements en trésorerie au coût amorti	3 957 896	3 617 995
Placements en trésorerie évalués à la juste valeur	4 434 365	3 723 629
Actifs dérivés	1 454 625	1 143 678
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	271	739
Intérêts courus sur prêts	425 559	416 311
Autres montants à recevoir	320 213	477 066
Prêts	13 070 393	12 647 806
Titres de participations	751 306	645 288
Autres titres	46 423	94 111

1) Risque de crédit souverain

Lorsque la Banque prête aux emprunteurs du secteur public, elle exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. De même, en octroyant des crédits à des entités publiques, la Banque est exposée au risque-pays, notamment à des pertes éventuelles dues à l'incapacité ou l'absence de volonté d'un pays de faire face à ses obligations. La Banque gère le risque-pays à travers ses politiques relatives à la qualité des propositions de projets à l'entrée, la gestion des expositions comprenant notamment des plafonds d'exposition pour chaque pays pris individuellement ainsi que l'appréciation globale de la solvabilité du pays concerné. Il s'agit notamment de l'évaluation de son profil de risque-pays issu de ses performances macroéconomiques, de la soutenabilité de sa dette, des conditions socio-politiques et du caractère propice de son environnement des affaires.

Encours des prêts dans les pays membres emprunteurs

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts de la Banque aux différents pays ainsi qu'au secteur privé et aux projets enclaves se présente comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de prêts	Montant total des prêts*	Montant des prêts non signés	Montant des prêts non décaissés	Soldes à rembourser	% Encours des prêts
Afrique du Sud	8	1 689 749	-	455 724	1 234 025	9,44
Angola	4	893 841	64 948	395 908	432 985	3,31
Botswana	3	1 002 388	-	16 722	985 666	7,54
Cabo Verde	8	126 492	-	44 741	81 751	0,63
Cameroun	3	145 952	-	130 516	15 436	0,12
Congo	1	14 938	14 938	-	-	-
Égypte	15	1 965 182	-	818 962	1 146 220	8,77
Guinée équatoriale	3	56 756	-	45 789	10 967	0,08
Gabon	7	285 487	-	68 375	217 112	1,66
Kenya	1	28 538	28 538	-	-	-
Maroc	54	3 300 987	88 668	730 287	2 482 032	18,99
Maurice	9	460 510	-	84 216	376 294	2,88
Namibie	6	362 711	208 902	71 260	82 549	0,63
Ouganda	2	132 926	-	132 803	123	0,00
Nigeria	5	752 569	-	469 067	283 502	2,17
République Démocratique du Congo	10	436 004	-	-	436 004	3,34
Rwanda	1	53 741	-	53 741	-	-
Sénégal	1	47 893	47 893	-	-	-
Seychelles	5	47 567	-	22 082	25 485	0,19
Somalie**	3	4 251	-	-	4 251	0,03
Soudan** (1)	4	52 304	-	-	52 304	0,40
Swaziland	7	68 793	-	49 230	19 563	0,15
Tanzanie	3	369 493	195 529	173 964	-	-
Tunisie	36	2 208 072	-	357 827	1 850 245	14,16
Zambia	6	256 895	229 482	27 125	288	0,00
Zimbabwe**	12	198 313	-	-	198 313	1,52
Multinational	5	197 125	184 230	-	12 895	0,10
Total Secteur Public	222	15 159 477	1 063 128	4 148 339	9 948 010	76,11
Total Secteur Privé	125	4 282 003	667 356	492 264	3 122 383	23,89
Total	347	19 441 480	1 730 484	4 640 603	13 070 393	100,00

* Hors prêts entièrement remboursés ou annulés. Les opérations de financement de commerce et les garanties de remboursement sont également exclues.

** Pays en situation d'arriérés au 31 décembre 2015.

(1) Le résultat du référendum effectué au Soudan du Sud en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Soudan du Sud. Depuis que la division de l'État du Soudan en deux nations distinctes est entrée en vigueur en juillet 2011, le nombre et les montants des prêts indiqués comme étant accordés au Soudan devraient être répartis entre les deux États qui ont émergé, sur la base qui sera convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Soudan et du Soudan du Sud. À fin décembre 2015, aucune décision n'a été prise par les États du Soudan et du Soudan du Sud sur les termes et conditions de cet échange.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être légèrement différente du total indiqué.

La Banque est également exposée à certains de ses emprunteurs pour des garanties données sur des opérations de financement de commerce et d'autres garanties, qui s'élèvent à 444,43 millions d'UC, dont un montant de 167,32 millions d'UC relatif à des garanties sur des opérations de financement du commerce à la date du 31 décembre 2015.

Accords d'échange des expositions

Dans le cadre de ses efforts continus de réduire le risque de concentration des prêts souverains et d'augmenter ses capacités de financement, la Banque Africaine de Développement a conclu en 2015 des Accords d'échange des expositions (AEE) avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale, toutes les deux notées AAA.

Un AEE implique un échange simultané du risque de crédit équivalent sur les portefeuilles de référence définis des expositions souveraines, sous condition que chaque Banque Multilatérale de Développement (BMD) conserve 50 % de l'exposition totale de chaque pays faisant partie des AEE.

En vertu des AEE, la BMD qui est à l'origine du prêt souverain et qui achète une protection continue à être le prêteur officiel. L'échange d'exposition n'a aucune incidence sur l'application des procédures normales de sanctions souveraines par l'acquéreur de la protection.

Une protection de crédit achetée ou vendue devient due seulement à la survenance de certains événements de crédit à l'égard de l'emprunteur souverain dans le portefeuille de référence. Suite à un défaut, le vendeur verse à l'acquéreur une compensation au titre de la partie des intérêts impayés, sur la base du montant de l'AEE pour le pays en situation d'arriérés au taux d'intérêt fixé dans l'accord, actuellement fixé au taux du LIBOR 6 mois en dollars majoré de 0,75 %. Le vendeur est seulement tenu de faire des paiements en principal à l'acquéreur lorsque l'acquéreur de l'AEE radie ou restructure une partie ou la totalité des prêts dans le portefeuille de référence. Tout paiement en principal réduit le montant de l'AEE et de la couverture de l'AEE pour le pays pour lequel la radiation / la restructuration est effectuée. L'examen des antécédents montre que les BMD ne procèdent pratiquement jamais à la radiation des arriérés étant donné que ces arriérés sont toujours réglés en fin de compte. Les paiements en intérêts et en principal, le cas échéant, sont effectués sur une base semestrielle et ne peuvent pas dépasser les versements contractuels relatifs aux prêts échus.

Lorsque l'événement de défaut est résolu, les paiements effectués dans le cadre de l'échange de l'exposition sont retournés au fournisseur de la protection.

Les AEE ont une maturité en 2030 avec un remboursement annuel linéaire des montants notionnels à partir de 2025. Au 31 décembre 2015, le montant notionnel total des protections de crédit acquises ou fournies pour les entités concernées est de 4,47 milliards de dollars des E-U (3,22 milliards d'UC). Les BMD participantes n'ont pas payé de frais de protection de crédits (prime de garantie) étant donné que le montant notionnel de l'exposition échangée – acquise et fournie – est le même à l'origine. Le tableau ci-dessous présente les pays et les montants notionnels des protections de crédits contractées dans le cadre de l'AEE.

(en millions d'USD)

Protection acquise				Protection fournie			
Banque Mondiale		Banque interaméricaine de développement		Banque Mondiale		Banque interaméricaine de développement	
Afrique du Sud	850,00	Angola	85,00	Albanie	126,00	Argentine	750,00
Angola	213,71	Égypte	720,00	Chine	128,18	Brésil	820,00
Botswana	225,00	Maroc	990,00	Inde	450,00	Équateur	303,20
Gabon	150,00	Nigeria	95,00	Indonésie	475,32	Mexique	800,00
Namibie	49,00	Tunisie	990,00	Jordanie	13,00	Panama	206,80
Nigeria	100,00			Pakistan	10,21		
				Roumanie	185,00		
				Turquie	200,00		
Total	1 587,71	Total	2 880,00	Total	1 587,71	Total	2 880,00

La Banque comptabilise ses expositions découlant des AEE et des transactions similaires telles que les contrats de garantie financière, conformément à la norme IFRS 9 et IAS 37, tel que décrit au niveau de la Note B.

Au 31 décembre 2015, aucun événement de défaut n'a été constaté sur les expositions couvertes par les échanges d'exposition et la Banque s'attend à un recouvrement total de ses expositions souveraines et des garanties souveraines.

Le risque de crédit qui peut découler de l'acquisition ou la vente de la protection, en vertu de l'échange d'exposition, est géré et atténué par la Banque à travers ses mécanismes solides de gestion des risques.

La Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé (PSF)

La Banque conclut des facilités de rehaussement de crédit dans l'objectif principal de promouvoir les opérations du secteur privé (OSP) dans certains pays, en invitant d'autres entités à participer aux risques de ces OSP.

Évaluation systématique du risque de crédit

Les fondements de la gestion du risque de crédit de la Banque reposent sur un cadre d'évaluation systématique du risque de crédit à travers des modèles sous-jacents et leurs facteurs de risque associés qui ont été optimisés afin de renforcer la capacité d'anticipation des paramètres de notation et de mieux aligner le calibrage avec les notations largement utilisées et d'assurer la cohérence avec les meilleures pratiques. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle maîtresse interne uniforme à 22 notes, optimisée pour fournir : (i) une augmentation de granularité, (ii) une meilleure différenciation entre les débiteurs, (iii) une distribution plus harmonieuse des notes pour atténuer la concentration ; et enfin (iv) pour créer un cadre commun pour la communication des risques de crédit aux preneurs de risques. Le niveau de granularité permet de mesurer les probabilités de défaut afin de mieux différencier les débiteurs.

Les notations du risque de crédit au niveau souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque qui sont la performance macroéconomique, la soutenabilité de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille de la Banque. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les différentes agences internationales de notation agréées ou d'autres institutions internationales spécialisées. Le Comité CRC examine trimestriellement les notations-pays pour s'assurer qu'elles reflètent bien les profils de risque attendus des pays. Le CRC évalue également si les pays sont en conformité avec les plafonds d'engagement par pays et approuve la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

Le tableau suivant présente les échelles de notation interne de la Banque par rapport à celles appliquées sur le plan international :

Catégorie de risque	Notation révisée du risque	Notations internationales		Evaluation
		S&P – Fitch	Moody's	
Risque très faible	1+	A+ et au dessus	A1 et au dessus	Excellent
	1	A	A2	
	1-	A-	A3	
	2+	BBB+	Baa1	Très bien
	2	BBB	Baa2	
	2-	BBB-	Baa3	
Risque faible	3+	BB+	Ba1	Bien
	3	BB	Ba2	
	3-	BB-	Ba3	
Risque modéré	4+	B+	B1	Assez bien
	4	B	B2	
	4-			
	5+	B-	B3	Acceptable
Risque élevé	5			Faible
	5-	CCC+	Caa1	
	6+			
Risque très élevé	6	CCC	Caa2	Attention spéciale
	6-			Insuffisant
	7	CCC-	Caa3	
Risque très élevé	8			
	9	CC	Ca	Douteux
	10	C	C	Pertes

Suivi du risque de portefeuille

La moyenne pondérée de la notation du risque du portefeuille souverain était de 2,63 à la fin de décembre 2015 contre 2,60 au 31 décembre 2014. Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille souverain de la Banque sur les cinq catégories de risque.

	Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts à garantie souveraine				
	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
2015	61 %	15 %	19 %	5 %	-
2014	54 %	27 %	12 %	7 %	-
2013	54 %	24 %	12 %	9 %	1 %
2012	73 %	15 %	1 %	10 %	1 %
2011	70 %	15 %	1 %	13 %	1 %
2010	76 %	2 %	5 %	13 %	4 %

Selon la politique de la Banque, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Groupe de la Banque reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays membre concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, la Banque suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays membre ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés. Le pays membre ne pourra pas non plus bénéficier de l'exonération de 0,5 % sur les commissions d'engagement appliquées à certains prêts non décaissés.

Bien que la Banque tire parti de son statut de créancier privilégié et suive rigoureusement l'exposition sur les emprunteurs souverains non performants, certains pays ont eu du mal à assurer régulièrement le service de leurs dettes envers elle. Comme déjà indiqué, la Banque fait une provision pour la dépréciation de son portefeuille de prêts souverains, en se fondant sur l'évaluation des pertes encourues dans le portefeuille.

Pour couvrir les pertes éventuelles attendues (EL) et les pertes inattendues (UL) liées au crédit, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de crédit. En effet, la politique de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres définit des exigences différenciées pour tous les actifs liés aux crédits (prêts et prises de participations) et les éléments de passifs éventuels (garanties et produits de gestion du risque client) dans chacune des catégories de risque. Les exigences en capital-risque sont généralement plus élevées pour les opérations du secteur privé qui ont une probabilité de défaut et de perte en cas de défaut plus élevées que les opérations du secteur public. À la fin de décembre 2015, le portefeuille du secteur public de la Banque mobilisait 31 % du total de ses fonds propres sur la base du cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque. La Banque définit les fonds propres comme la somme du capital versé, après déduction des différences de réévaluation, plus les réserves accumulées ajustées des gains résultant de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des gains/pertes non réalisés provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur. La Banque n'inclut pas son capital appelable dans le calcul des fonds propres.

2) Risque de crédit non souverain

Lorsque la Banque accorde un prêt ou des garanties à des emprunteurs du secteur privé et à des projets-enclaves, elle ne bénéficie pas d'une garantie souveraine. La Banque peut également fournir un financement à des entités publiques solvables à gestion commerciale, sans garantie souveraine.

Pour évaluer le risque de crédit lié aux projets ou opérations non souverains, la Banque utilise plusieurs modèles pour évaluer le risque de chaque projet à l'entrée. Les modèles sont adaptés aux caractéristiques spécifiques et à la nature des transactions. L'évaluation du risque de crédit est mesurée à l'aide d'une échelle interne uniforme de 22 notes comme décrite ci-avant.

Les opérations non souveraines sont regroupées en trois catégories principales qui sont les suivantes : a) financement de projets ; b) établissements financiers, et c) fonds de capital-investissement. Les notations internes sont établies sur la base de facteurs critiques prédéterminés.

a) Financements de projets

Le premier facteur concerne l'évaluation globale de la solidité financière de l'emprunteur. Ceci tient compte :

En premier lieu, i) de la capacité du projet à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette ; ii) des résultats d'exploitation et de la rentabilité de l'entreprise ; et iii) de la structure du capital, de la souplesse financière et de la situation de liquidité de l'entreprise du projet.

En deuxième lieu, les quatre paramètres non financiers suivants sont analysés : i) les perspectives d'avenir du secteur d'activité de l'entreprise ou du projet ; ii) la position concurrentielle de l'entreprise du projet dans le secteur ; iii) la solidité de la direction de l'entreprise du projet, avec un accent particulier sur sa capacité à faire face à des conditions défavorables ; et iv) la qualité de l'information sur laquelle l'analyse s'est fondée.

Enfin, la notation du risque de l'entreprise du projet est ajustée pour tenir compte de la notation globale du risque du pays hôte.

b) Les établissements financiers

L'évaluation des établissements financiers suit le système de notation uniforme communément appelé le modèle CAMELS : (i) Adéquation des fonds propres – analyse de la composition, l'adéquation et la qualité des fonds propres de l'établissement,

(ii) Qualité des actifs, des politiques et des procédures d'exploitation et du cadre de gestion des risques, (iii) Qualité de la Direction et cadre des prises de décisions ; (iv) Profitabilité et positionnement sur le marché – évaluation de la qualité et du niveau de rentabilité ; (v) Adéquation de la situation de la liquidité et du financement – une évaluation qui met l'accent sur la capacité de l'entité à accéder au financement sur le marché des emprunts ; et (vi) Sensibilité au risque de marché – évaluation des impacts des changements de taux d'intérêt et des fluctuations des taux de change.

c) Les fonds de capital-investissement

L'évaluation des fonds de capital-investissement prend en considération l'analyse des facteurs qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Solidité financière et performance du fonds ;
- Stratégie d'investissement et gestion des risques ;
- Structure par secteur ;
- Direction et gouvernance d'entreprise ; et
- Qualité de l'information.

Tous les nouveaux projets non souverains requièrent un minimum de notation initiale de crédit et sont soumis à un processus rigoureux d'approbation. Le groupe de travail du CRC en charge du risque non souverain examine, tous les semestres, la notation du risque de crédit non souverain de chaque projet et peut recommander des changements pour approbation par le CRC, si l'évolution des conditions du pays ou du projet l'exige.

Depuis 2009, la Banque a augmenté ses investissements dans les portefeuilles de prêts non souverains et de prises de participations. À la fin de l'exercice 2015, la note moyenne pondérée du risque était de 4,0 comparé à 3,73 fin 2014. La répartition du portefeuille non souverain à travers les cinq catégories de risque définies par la Banque est présentée dans le tableau ci-après :

	Profil de risque de l'encours du portefeuille de prêts non souverains et des prises de participations				
	Risque très faible	Risque faible	Risque modéré	Risque élevé	Risque très élevé
2015	21 %	24 %	33 %	16 %	6 %
2014	31 %	21 %	31 %	14 %	3 %
2013	36 %	17 %	31 %	14 %	2 %
2012	33 %	19 %	36 %	9 %	3 %
2011	36 %	20 %	35 %	5 %	4 %
2010	24 %	20 %	30 %	24 %	2 %

Conformément aux normes IFRS, la Banque ne constitue pas de provisions générales pour couvrir les pertes attendues sur le portefeuille de prêts non souverains productifs. En ce qui concerne le portefeuille de prêts non productifs, la Banque constitue une provision spécifique sur la base de l'évaluation de la dépréciation du crédit, ou des pertes encourues, sur chaque prêt. La provision pour dépréciation destinée à couvrir les pertes encourues sur le montant en principal du portefeuille de prêts non souverains s'élevait à 118,36 millions d'UC à la fin de 2015 contre 55,39 millions d'UC fin 2014.

Outre les prêts du secteur privé, la Banque investit sous forme de prises de participations dans les entités opérant dans le secteur privé, soit directement soit par l'intermédiaire de fonds d'investissement.

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres, dérivé de l'approche économique du capital pour faire face aux risques de crédits non souverains. À fin décembre 2015, le portefeuille non souverain de la Banque mobilisait près de 24 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au-dessous du plafond de 45 % que la Banque a fixé pour le total de ses opérations non

souveraines. Parmi le portefeuille non souverain de la Banque, les titres de participation mobilisaient près de 10 % du total des fonds propres figurant au bilan. Ce niveau est encore au-dessous du plafond statutaire de 15 % établi par le Conseil des gouverneurs pour les titres de participation.

Plafonds de risque de crédit

La Banque applique un système de plafonnement des engagements afin de favoriser, à tout moment, le développement d'un portefeuille bien diversifié. La Banque gère le risque de crédit au niveau de la limite globale d'engagement par pays (combinaison des portefeuilles à garantie souveraine et des portefeuilles non souverains) en faisant en sorte que, dans l'ensemble, le plafond d'engagement par pays ne dépasse pas 15 % des fonds propres. Ce seuil ainsi que d'autres facteurs déterminants de l'allocation des limites par pays sont clairement énoncés dans le cadre d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Selon l'adéquation révisée des fonds propres et la gestion des engagements approuvée par le Conseil en mai 2011, la limite globale de concentration de 15 % par pays (du montant total du capital risque de la Banque) est destinée à permettre la diversification adéquate du portefeuille.

Le risque de crédit lié au portefeuille non souverain est également contrôlé et géré par un suivi régulier des limites d'engagements avec certains secteurs d'activité, prises de participations et débiteurs individuels. En outre, la Banque exige généralement une gamme de garanties de la part des promoteurs de projets, afin d'atténuer, en partie, le risque de crédit lié aux prêts directs au secteur privé.

3) Risque de crédit de contrepartie

Dans le cours normal de ses activités et en plus de ses expositions liées au développement, la Banque utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêts et de change, et placer temporairement ses liquidités avant le décaissement. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers la Banque. Étant donné la nature des activités de la Banque, il est impossible d'éliminer complètement le risque de contrepartie. Cependant, la Banque réduit au maximum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie.

Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit de la Banque et sont approuvées par le Vice-président, Finances. Pour les opérations en monnaie locale, des limites moins strictes de notation de crédit minimum sont permises, afin de favoriser une disponibilité suffisante de possibilités d'investissement et de contreparties sur produits dérivés pour la mise en œuvre de stratégies appropriées de gestion du risque. ALCO approuve les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Les contreparties sont classées en tant que contreparties d'opérations de placement, contreparties d'opérations sur produits dérivés ou contreparties d'opérations sur les marchés. Ces notations sont suivies de très près pour la conformité avec les critères établis.

Pour les contreparties d'opérations sur les marchés, la Banque exige une notation minimale à court terme de A-2/P-2/F-2 pour les transactions réglées sur la base de la livraison contre paiement (DVP), et une notation minimale à long terme de A/A2 pour les transactions non basées sur DVP.

Le tableau ci-dessous présente en détail les notations de crédit minimum par contrepartie de placement autorisée :

	Échéance					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
État		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS/ABS	AAA Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne doit pas dépasser 5 ans.					

La Banque pourrait également faire des placements dans des fonds communs de placement monétaires dont la note minimale est AA-/Aa3 et souscrire à des placements garantis assortis d'accords de rachat.

La Banque utilise les produits dérivés dans la gestion de son portefeuille de financement et pour les besoins de la gestion actif - passif. En règle générale, la Banque souscrit à des accords-cadres de l'ISDA avec des contreparties agréées avant d'entamer toute opération sur produits dérivés. Les contreparties à une transaction sur produits dérivés doivent être notées AA-/Aa3 par, au moins, deux agences de notation agréées ou A-/A3 pour les contreparties avec lesquelles la Banque a signé des accords d'échange de sûretés. Les contreparties ayant des notes inférieures pourraient être utilisées d'une manière exceptionnelle pour des opérations libellées en devises locales. Ces contreparties requièrent l'approbation d'ALCO. Les transactions approuvées sur dérivés sont les swaps, les contrats à terme d'instruments financiers, les options et les contrats à terme simples.

Des échanges quotidiens de garanties permettent à la Banque de maintenir les expositions nettes à des niveaux acceptables. L'exposition de la Banque aux produits dérivés et leur profil de notation de crédit sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

(Montants en millions d'UC)

	Produits dérivés			Profil du risque de crédit de l'exposition nette		
	Montant nominal	Juste valeur*	Exposition nette**	AAA	AA+ à AA-	A+ et moins
2015	12 408	663	68	0 %	70 %	30 %
2014	16 882	565	132	0 %	90 %	10 %
2013	15 898	544	134	0 %	90 %	10 %
2012	15 209	1 047	109	0 %	54 %	46 %
2011	15 393	1 192	146	0 %	68 %	32 %
2010	14 504	1 090	96	0 %	80 %	20 %

* Juste valeur nette des garanties

** Après prise en compte des garanties reçues sous forme d'espèces ou titres

Les actifs et passifs financiers sujets à une compensation ou à un accord de compensation exécutoire sont présentés ci-après :

Actifs financiers sujets à compensation ou à un accord de compensation exécutoire ou à un autre accord similaire

(en millions d'UC)

	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers compensés dans la situation financière	Montants nets des actifs financiers présentés dans la situation financière	Montants non compensés dans la situation financière		Montant net
				Instruments financiers	Garanties en espèces reçues	
2015	1 362	(699)	663	-	(627)	36
2014	902	(337)	565	-	(455)	110
2013	654	(110)	544	-	(408)	136

Passifs financiers sujets à compensation ou à un accord de compensation exécutoire ou à un autre accord similaire

(en millions d'UC)

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers compensés dans la situation financière	Montants nets des passifs financiers présentés dans la situation financière	Montants non compensés dans la situation financière		Montant net
				Instruments financiers	Garanties en espèces reçues	
2015	526	(228)	298	-	-	298
2014	704	(419)	285	-	-	285
2013	880	(290)	590	-	3	593

Outre les notations minimum requises pour les contreparties des dérivés, la Banque applique un cadre de plafonnement des engagements envers les différentes contreparties axé sur leur note de crédit et leur taille, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 12 % du total des fonds propres de la Banque (capital et réserves). Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit de la Banque, après évaluation des avantages de toute garantie offerte.

Le risque de crédit pour le portefeuille des placements y compris les dérivés y afférents reste dominé par les contreparties notées AA ou mieux, comme il ressort du tableau ci-après. La proportion de l'exposition des placements à des entités notées AAA- a baissé par rapport à l'exercice précédent en raison de la dégradation faite par certaines agences de notation.

	Profil de risque de crédit pour le portefeuille des placements		
	AAA	AA+ à AA-	A+ et moins
2015	44 %	45 %	11 %
2014	48 %	50 %	2 %
2013	51 %	44 %	5 %
2012	62 %	31 %	7 %
2011	58 %	33 %	9 %
2010	69 %	24 %	7 %

L'exposition de la Banque aux pays en crise économique de la zone euro demeure très limitée à environ 0,36 millions d'UC ou moins de 0,1 % du portefeuille.

Pour couvrir les pertes de crédit éventuelles dues à des événements extrêmes et imprévisibles, la Banque maintient un dispositif de fonds propres prudent pour faire face aux risques de contrepartie, selon les normes de la BRI en vigueur. À fin décembre 2015, le portefeuille des contreparties de la Banque, y compris tous les placements et instruments dérivés, mobilisait 2 % du total des fonds propres de la Banque figurant au bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Le risque de liquidité se présente en cas de disparité d'échéances entre actifs et passifs. Pour la Banque, le principal objectif de la gestion de ce risque est de conserver suffisamment d'avoirs liquides pour répondre à tous ses besoins probables de flux de trésorerie sur un horizon glissant à 1 an sans avoir à recourir à un financement supplémentaire sur les marchés de capitaux. Pour minimiser ce risque, la Banque doit maintenir ses actifs liquides à un niveau au moins égal au niveau minimum prudentiel de liquidité (PML). Ce niveau, correspondant aux besoins nets de liquidités de la Banque projetés à un horizon de 1 an, doit être actualisé et recalculé chaque trimestre comme la somme des éléments suivants : 1) paiement du service de la dette de l'année suivante, 2) projection des décaissements nets de l'année à venir (décaissements de prêts moins remboursements), s'ils sont supérieurs à zéro, 3) l'équivalent en prêts des garanties engagées, et 4) montants non décaissés des titres de participations.

En vue d'établir un équilibre optimal entre la réalisation de bons rendements des placements et la détention de titres facilement échangeables contre de la liquidité en cas de besoin, la Banque divise son portefeuille de placements en tranches, avec des objectifs et des indices de liquidité différents. Le portefeuille principal de liquidités de la Banque (portefeuille opérationnel) est investi dans des titres relativement liquides, qui sont facilement échangeables pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme. Les rachats anticipés probables de swaps et d'emprunts ayant des options incorporées sont pris en compte dans l'estimation de la taille de la tranche de liquidité opérationnelle. Outre le portefeuille de liquidité principal, la Banque dispose d'une deuxième tranche de liquidité (portefeuille prudentiel) qu'elle investit également dans les titres les plus liquides, pour couvrir ses cash-flows prévisionnels nécessaires à moyen terme pour la conduite de ses activités. Une troisième tranche de liquidité, qui est financée par des ressources propres de la Banque, est détenue dans un portefeuille de titres à revenu fixe destinés à collecter des flux de trésorerie contractuels avec l'objectif de stabilisation du revenu net de la Banque. Pour déterminer son niveau de liquidité pour le respect du PML, la Banque inclut les disponibilités, les dépôts et les titres de tous les placements en trésorerie, après application des décotes appropriées sur la base des classes d'actifs et des notes de crédit.

Les échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer dans le futur, au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer, au 31 décembre 2015

(en milliers d'UC)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans
Passifs financiers avec dérivés								
Passifs dérivés	355 533	1 208 547	204 407	273 183	288 556	54 209	7 223	380 969
Emprunts évalués à la juste valeur	15 851 251	17 045 076	4 011 338	3 369 892	3 237 750	1 223 042	1 339 325	3 863 729
	16 206 784	18 253 623	4 215 745	3 643 075	3 526 306	1 277 251	1 346 548	4 244 698
Passifs financiers sans dérivés								
Montants à payer	1 332 383	1 332 383	1 332 383	-	-	-	-	-
Emprunts évalués au coût amorti	598 014	943 594	58 795	59 793	71 854	213 010	41 603	498 539
	1 930 397	2 275 977	1 391 178	59 793	71 854	213 010	41 603	498 539
Montant total des passifs financiers	18 137 181	20 529 600	5 606 923	3 702 868	3 598 160	1 490 261	1 388 151	4 743 237
Représenté par:								
Passifs financiers dérivés	355 533	1 208 547	204 407	273 183	288 556	54 209	7 223	380 969
Montants à payer	1 332 383	1 332 383	1 332 383	-	-	-	-	-
Emprunts	16 449 265	17 988 670	4 070 133	3 429 685	3 309 604	1 436 052	1 380 928	4 362 268

Échéances contractuelles des passifs financiers et des intérêts y afférents à payer, au 31 décembre 2014

(en milliers d'UC)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans
Passifs financiers avec dérivés								
Passifs dérivés	268 332	1 061 998	273 209	166 645	155 601	116 162	55 425	294 956
Emprunts évalués à la juste valeur	13 481 627	15 029 513	1 289 865	3 453 437	2 455 470	2 711 271	835 093	4 284 377
	13 749 959	16 091 511	1 563 074	3 620 082	2 611 071	2 827 433	890 518	4 579 333
Passifs financiers sans dérivés								
Montants à payer	1 211 813	1 211 813	1 211 813	-	-	-	-	-
Emprunts évalués au coût amorti	894 326	1 331 174	390 423	63 072	63 950	82 971	208 791	521 967
	2 106 139	2 542 987	1 602 236	63 072	63 950	82 971	208 791	521 967
Montant total des passifs financiers	15 856 098	18 634 498	3 165 310	3 683 154	2 675 021	2 910 404	1 099 309	5 101 300
Représenté par:								
Passifs financiers dérivés	268 332	1 061 998	273 209	166 645	155 601	116 162	55 425	294 956
Montants à payer	1 211 813	1 211 813	1 211 813	-	-	-	-	-
Emprunts	14 375 953	16 360 687	1 680 288	3 516 509	2 519 420	2 794 242	1 043 884	4 806 344

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Afin d'accroître régulièrement sa capacité à supporter le risque, la Banque s'est fixée comme principal objectif, pour sa gestion du risque de change, de protéger ses fonds propres prudentiels contre les risques liés aux opérations sur devises et à la conversion monétaire découlant des variations des taux de change en veillant à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS (UC). L'Accord portant création de la Banque lui interdit explicitement de prendre des risques de change directs, en exigeant que le passif dans une monnaie donnée soit mis en concordance avec l'actif dans la même monnaie. La Banque réalise cet objectif essentiellement en détenant ou prêtant le produit de ses emprunts dans les mêmes monnaies empruntées (après activités de swap). Pour éviter de nouvelles asymétries de monnaies, la Banque exige que ses emprunteurs assurent le service de leurs dettes dans les monnaies décaissées.

Dans la mesure où une bonne partie de son bilan est financée sur fonds propres libellés en unités de compte (équivalent au DTS), la position de l'actif net de la Banque est potentiellement exposée au risque de conversion, en cas de fluctuation des taux de change. La politique de la Banque vise à réduire au maximum la fluctuation éventuelle de la valeur de son actif net en unités de compte en veillant, autant que possible, à la concordance de la composition par monnaies de son actif net avec le panier monétaire du DTS. Dans le cadre de la politique de gestion des risques de la Banque, des transactions en devises au comptant sont effectuées pour réaligner l'actif net sur le panier DTS, chaque fois que la composition par monnaie dudit panier est révisée.

La Banque procède également à la couverture des risques de change liés à ses dépenses administratives. La répartition des monnaies constitutives des dépenses administratives récurrentes de la Banque affiche une forte concentration des dépenses en euro, dollar des E-U et Franc CFA.

La situation nette des devises au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Situation nette des devises au 31 décembre 2015

(Montants en milliers d'UC)

	Euro	Dollars des États-Unis	Yen japonais	Livre sterling	Autres	Total partiel	Unités de compte	Montant total
Actifs								
Disponibilités	(15 991)	25 320	129 584	64 217	1 023 536	1 226 666	(12 058)	1 214 608
Obligations à vue	-	-	-	-	3 801	3 801	-	3 801
Placements évalués à la juste valeur ^(a)	1 480 065	2 827 398	610	109	140 283	4 448 465	-	4 448 465
Placements au coût amorti	1 292 019	1 644 454	290 275	731 148	-	3 957 896	-	3 957 896
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	271	-	-	-	271	-	271
Montants à recevoir	574 445	313 087	35 694	44 297	(467 135)	500 388	(10 851)	489 537
Prêts	5 282 346	6 595 194	223 612	2 437	844 795	12 948 384	-	12 948 384
Titres de participations	57 394	546 916	-	-	36 707	641 017	62 251	703 268
Autres titres	-	-	-	-	46 423	46 423	-	46 423
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	93 559	93 559
	8 670 278	11 952 640	679 775	842 208	1 628 410	23 773 311	132 901	23 906 212
Passifs								
Montants à payer	(320 978)	649 442	(116 153)	(382)	(1 541 760)	(1 329 831)	(2 552)	(1 332 383)
Emprunts	(118 753)	(10 667 526)	(1 246 405)	(375 256)	(4 041 325)	(16 449 265)	-	(16 449 265)
Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents ^(b)	(5 878 141)	1 504 874	1 540 166	375 782	2 812 852	355 533	-	355 533
	(6 317 872)	(8 513 210)	177 608	144	(2 770 233)	(17 423 563)	(2 552)	(17 426 115)
Situation nette des devises au 31 décembre 2015	2 352 406	3 439 430	857 383	842 352	(1 141 823)	6 349 748	130 349	6 480 097
En % du total partiel	37,05	54,16	13,50	13,27	(17,98)	100,00	-	100,00
Composition du DTS au 31 décembre 2015	33,24	47,64	7,24	11,87	-	100,00	-	100,00
(a) Placements à la juste valeur composés comme suit :								
Placements évalués à la juste valeur			4 434 365					
Actifs dérivés			17 750					
Passifs dérivés			(3 650)					
Montant selon l'état de la situation nette des devises			4 448 465					
(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit :								
Actifs dérivés			1 436 875					
Passifs dérivés			(1 081 342)					
Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises			355 533					

Situation nette des devises au 31 décembre 2014

(Montants en milliers d'UC)

	Euro	Dollars des États-Unis	Yen japonais	Livre sterling	Autres	Total partiel	Unités de compte	Montant total
Actifs								
Disponibilités	95 976	38 021	45 360	8 176	219 460	406 993	(284)	406 709
Obligations à vue	-	-	-	-	3 801	3 801	-	3 801
Titres achetés dans le cadre d'accords de revente	-	34 511	-	-	-	34 511	-	34 511
Placements évalués à la juste valeur ^(a)	1 085 704	2 446 380	542	18 860	193 754	3 745 240	-	3 745 240
Placements au coût amorti	1 170 763	1 551 128	174 462	721 642	-	3 617 995	-	3 617 995
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	739	-	-	-	739	-	739
Montants à recevoir	623 262	319 345	36 864	42 763	(413 543)	608 691	31 468	640 159
Prêts	5 416 541	5 912 478	230 835	2 412	1 046 956	12 609 222	-	12 609 222
Titres de participations	59 637	437 833	-	-	37 136	534 606	62 212	596 818
Autres titres	-	34 511	-	-	59 600	94 111	-	94 111
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	79 460	79 460
	8 451 883	10 774 946	488 063	793 853	1 147 164	21 655 909	172 856	21 828 765
Passifs								
Montants à payer	(140 962)	(74 846)	(117 180)	(479)	(477 404)	(810 871)	(400 942)	(1 211 813)
Titres cédés dans le cadre d'accords de rachat	-	(429 317)	-	-	-	(429 317)	-	(429 317)
Emprunts	(126 805)	(8 166 440)	(1 054 062)	(379 395)	(4 649 251)	(14 375 953)	-	(14 375 953)
Swaps de devises sur emprunts et dérivés y afférents ^(b)	(5 726 967)	1 087 130	1 118 265	379 169	3 410 735	268 332	-	268 332
	(5 994 734)	(7 583 473)	(52 977)	(705)	(1 715 920)	(15 347 809)	(400 942)	(15 748 751)
Situation nette des devises au 31 décembre 2014	2 457 149	3 191 473	435 086	793 148	(568 756)	6 308 100	(228 086)	6 080 014
En % du total partiel	38,95	50,60	6,90	12,57	(9,02)	100,00	-	100,00
Composition du DTS au 31 décembre 2014	35,49	45,61	6,93	11,97	-	100,00	-	100,00
(a) Placements à la juste valeur composés comme suit :								
Placements évalués à la juste valeur			3 723 629					
Actifs dérivés			24 924					
Passifs dérivés			(3 313)					
Montant selon l'état de la situation nette des devises			3 745 240					
(b) Swaps de devises sur emprunts composés comme suit :								
Actifs dérivés			1 118 754					
Passifs dérivés			(850 422)					
Swaps nets sur emprunts selon l'état de la situation nette des devises			268 332					

Analyse de sensibilité au risque de change

Comme décrit dans la section précédente, la Banque gère son risque de change en établissant, autant que possible, une concordance entre la composition par monnaie de son actif net et le panier du DTS. Le DTS est composé d'un panier de quatre devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais et la livre sterling. Le coefficient de pondération de chacune des monnaies du panier est déterminé et révisé par le Fonds monétaire international (FMI) tous les cinq ans, et la dernière

révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 sur la base de la valeur des exportations de biens et services et des réserves internationales. Le taux du DTS représente la somme des montants spécifiques des quatre monnaies du panier évalués en dollar E-U, sur la base des taux de change quotidiens cotés à midi sur le marché londonien.

Les risques de change surviennent avec l'incertitude sur l'évolution future potentielle des taux de change entre ces devises d'une part et, entre les taux de change des devises composant le DTS et les autres devises non DTS (monnaies principalement africaines) utilisées par la Banque d'autre part. À cet égard, la Banque procède à une analyse de sensibilité de ses actifs nets compte tenu des mouvements des différents taux de change. Les analyses consistent en un ensemble de scénarios où les taux de change entre le dollar américain et les autres DTS et les monnaies africaines fluctueraient (10 % appréciation / dépréciation).

Le tableau ci-après illustre la sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change dues aux mouvements des taux de change des monnaies du panier DTS, respectivement au 31 décembre 2015 et 2014. L'analyse de sensibilité présente, tout d'abord, comme hypothèse une appréciation ou une dépréciation de 10 % de chaque monnaie du panier par rapport au dollar E-U. Suite à un impact limité de la variation des devises africaines détenues par la Banque, le tableau inclut aussi l'effet d'une appréciation et d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine par rapport au DTS. Dans les différents scénarios, la stratégie de gestion du risque de change de la Banque affiche une variation minimum de l'actif net du fait de la non-concordance des monnaies.

Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2015

(Montants en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis	Euro	Yen japonais	Livre sterling	Autres devises	Actifs Nets	Variation de l'actif net Gain/(Perte)	Changement de point de base dans le total de l'actif net
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U								
EUR	3 025,41	2 281,88	504,80	749,60	14,13	6 575,82	(3,48)	5bps
Livre sterling	3 089,29	2 118,24	515,46	841,97	14,13	6 579,09	(0,22)	0bp
Yen Japonais	3 103,28	2 127,82	569,58	768,89	14,13	6 583,70	4,39	7bps
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS								
	3 125,84	2 143,30	521,56	774,48	15,54	6 580,72	1,41	2bps
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10% contre le dollar E-U								
EUR	3 223,10	2 009,08	537,79	798,58	14,13	6 582,68	3,37	5bps
Livre sterling	3 159,82	2 166,60	527,23	711,73	14,13	6 579,51	0,20	0bp
Yen Japonais	3 146,64	2 157,56	477,30	779,63	14,13	6 575,26	(4,04)	6bps
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS								
	3 125,84	2 143,30	521,56	774,48	12,84	6 578,02	(1,28)	2bps
Hypothèses :								
Montant total de l'actif net	3 125,84	2 143,30	521,56	774,48	14,13	6 579,31		
Devise pondérée	0,66	0,42	12,10	0,11				
Taux de change de base	1,38	1,27	166,41	0,94				

Sensibilité de l'actif net de la Banque aux fluctuations de change au 31 décembre 2014

(Montants en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis	Euro	Yen japonais	Livre sterling	Autres devises	Actifs Nets	Variation de l'actif net Gain/(Perte)	Changement de point de base dans le total de l'actif net
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % contre le dollar E-U								
EUR	2 750,04	2 280,66	424,79	711,24	4,96	6 171,69	(4,19)	7bps
Livre sterling	2 814,03	2 121,58	434,68	800,57	4,96	6 175,82	(0,06)	0bp
Yen Japonais	2 827,87	2 132,01	480,50	731,37	4,96	6 176,70	0,82	1bp
L'actif net résultant d'une appréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS								
	2 847,65	2 146,92	439,87	736,48	5,46	6 176,38	0,50	1bp
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10% contre le dollar E-U								
EUR	2 942,60	2 016,83	454,54	761,04	4,96	6 179,96	4,08	7bps
Livre sterling	2 878,91	2 170,49	444,70	676,88	4,96	6 175,94	0,06	0bp
Yen Japonais	2 865,87	2 160,66	402,44	741,20	4,96	6 175,13	(0,75)	1bp
L'actif net résultant d'une dépréciation de 10 % de chaque devise africaine contre le DTS								
	2 847,65	2 146,92	439,87	736,48	4,51	6 175,43	(0,45)	1bp
Hypothèses :								
Montant total de l'actif net	2 975,26	1 948,58	403,78	737,04	15,36	6 080,02		
Devise pondérée	0,66	0,42	12,10	0,11				
Taux de change de base	1,45	1,19	172,99	0,93				

Risque de taux d'intérêts

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêts provient de deux sources :

- la sensibilité au taux d'intérêts associée à la marge nette entre le taux que la Banque applique à ses actifs et le taux auquel elle contracte les emprunts qui financent ces actifs ; et
- la sensibilité au taux d'intérêts associée à la marge que la Banque gagne sur ses actifs financés sur fonds propres.

L'objectif principal de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêts est de dégager une marge d'intérêts nette globale qui soit stable, qui ne soit pas trop sensible aux changements brusques des taux d'intérêts du marché, mais néanmoins suffisamment en phase avec les tendances générales du marché.

La situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêt	Montant total
Actifs								
Disponibilités	1 214 608	-	-	-	-	-	-	1 214 608
Obligations à vue	3 801	-	-	-	-	-	-	3 801
Placements en trésorerie ^(a)	4 766 881	328 160	485 050	358 020	354 090	2 086 200	27 960	8 406 361
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	102	76	54	39	-	-	-	271
Montants à recevoir	718 117	-	-	-	-	-	(228 580)	489 537
Prêts	10 106 076	342 051	313 425	345 122	307 063	1 658 181	(1 525)	13 070 393
Prêts couverts – ajustement de juste valeur	-	-	-	-	-	-	79 837	79 837
Provisions cumulées pour pertes sur les prêts	-	-	-	-	-	-	(201 846)	(201 846)
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	703 268	703 268
Autres titres	46 423	-	-	-	-	-	-	46 423
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	93 559	93 559
	16 856 008	670 287	798 529	703 181	661 153	3 744 381	472 673	23 906 212
Passifs								
Montants à payer	(1 332 383)	-	-	-	-	-	-	(1 332 383)
Emprunts ^(b)	(15 978 687)	(203)	(203)	(36 840)	(219)	(100 145)	22 565	(16 093 732)
Macro swaps	(221 279)	100 977	101 752	-	-	18 550	-	-
	(17 532 349)	100 774	101 549	(36 840)	(219)	(81 595)	22 565	(17 426 115)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015*	(676 341)	771 061	900 078	666 341	660 934	3 662 786	495 238	6 480 097

* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

(a) Placements en trésorerie composés comme suit :

Placements en trésorerie	8 392 261
Actifs dérivés – placements	17 750
Passifs dérivés – placements	(3 650)
Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêts	8 406 361

(b) Emprunts composés comme suit :

Emprunts	16 449 265
Actifs dérivés – emprunts	(1 436 875)
Passifs dérivés – emprunts	1 081 342
Montants nets des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêts	16 093 732

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2014

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêt	Montant total
Actifs								
Disponibilités	406 709	-	-	-	-	-	-	406 709
Obligations à vue	3 801	-	-	-	-	-	-	3 801
Titres achetés dans le cadre d'accords de revente	34 511	-	-	-	-	-	-	34 511
Placements en trésorerie ^(a)	4 214 783	300 730	347 400	479 600	347 430	1 681 430	(8 138)	7 363 235
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	480	112	72	52	23	-	-	739
Montants à recevoir	865 809	-	-	-	-	-	(225 650)	640 159
Prêts	9 689 894	300 870	336 253	293 916	318 536	1 709 279	(942)	12 647 806
Prêts couverts – ajustement de juste valeur	-	-	-	-	-	-	112 704	112 704
Provisions cumulées pour pertes sur les prêts	-	-	-	-	-	-	(151 288)	(151 288)
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	596 818	596 818
Autres titres	94 111	-	-	-	-	-	-	94 111
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	79 460	79 460
	15 310 098	601 712	683 725	773 568	665 989	3 390 709	402 964	21 828 765
Passifs								
Montants à payer	(1 211 813)	-	-	-	-	-	-	(1 211 813)
Titres cédés dans le cadre d'accords de rachat	(429 317)	-	-	-	-	-	-	(429 317)
Emprunts ^(b)	(13 735 089)	(248 695)	(215)	(215)	(36 656)	(98 666)	11 915	(14 107 621)
Macro swaps	(214 500)	99 437	97 321	-	-	17 742	-	-
	(15 590 719)	(149 258)	97 106	(215)	(36 656)	(80 924)	11 915	(15 748 751)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2014*	(280 621)	452 454	780 831	773 353	629 333	3 309 785	414 879	6 080 014

* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

(a) Placements en trésorerie composés comme suit :

Placements en trésorerie	7 341 624
Actifs dérivés – placements	24 924
Passifs dérivés – placements	(3 313)
Montant selon l'état de la situation du risque de taux d'intérêts	7 363 235

(b) Emprunts composés comme suit :

Emprunts	14 375 953
Actifs dérivés – emprunts	(1 118 754)
Passifs dérivés – emprunts	850 422
Montants nets des emprunts selon l'état du risque de taux d'intérêts	14 107 621

Risque de taux d'intérêts sur les actifs financés par la dette

Les deux tiers des actifs sensibles aux taux d'intérêts sont financés par la dette. La Banque cherche à dégager une marge d'intérêts nette sur ses actifs financés par la dette, en veillant à la concordance entre les caractéristiques de chaque catégorie d'actif avec celles du passif correspondant.

En 1990, la Banque a commencé à offrir des « prêts à taux variable », dont le taux d'intérêts est révisé tous les six mois en fonction du coût moyen d'un pool d'emprunts de référence. Ces pools sont financés par un ensemble d'emprunts à taux fixe et à taux flottant permettant d'assurer aux emprunteurs des taux d'intérêts globalement stables dont l'évolution s'inscrit graduellement dans le sillage de celle des taux d'intérêts du marché. La formule de répercussion du coût intégrée aux taux prêteurs appliqués aux prêts financés par un pool d'emprunts a jusqu'à présent permis de réduire au minimum la sensibilité au taux d'intérêts de la marge nette sur cette partie du portefeuille de prêts. Compte tenu de la baisse de la demande de ce type de produit au profit de prêts aux conditions du marché, la Banque procède actuellement, de manière prudente, à la réduction progressive des pools d'emprunts concernés.

Depuis 1997, la Banque offre des prêts à taux fixe et à taux flottant, dont le taux d'intérêts est directement lié aux taux d'intérêts du marché (prêts aux taux du marché). Pour ces produits, elle préserve sa marge nette en alignant la sensibilité des prêts au taux d'intérêts sur celle des financements sous-jacents (taux flottant sur Libor six mois). La Banque offre également à ses emprunteurs des produits de gestion des risques, tels que les swaps, qui permettent de modifier les conditions de ses produits de prêts (en termes de monnaie et de taux d'intérêts) fondés sur le marché. Dans la mesure où elle préfère ne pas répercuter le risque de crédit sur ses clients, la Banque préserve sa commission d'intermédiation sur les produits de gestion du risque en déviant simultanément le risque de marché vers une contrepartie autorisée pour des transactions sur produits dérivés.

Pour le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts, la Banque protège sa marge nette d'intérêts en gérant ses placements dans le cadre d'indices de référence qui reproduisent les caractéristiques des taux d'intérêt associés aux emprunts sous-jacents pour chaque tranche du portefeuille. Le portefeuille d'actifs liquides financés sur des emprunts est actuellement divisé en deux tranches en fonction de la finalité de ces actifs et des emprunts qui les sous-tendent. Le portefeuille de placements est pour l'essentiel détenu pour se conformer à la politique de liquidité de la Banque et utilise un indice de référence à taux flottant Libor six mois. Le portefeuille opérationnel est géré dans le but de répondre aux besoins prévisionnels de liquidité opérationnelle et utilise un indice de référence à taux flottant Libor un mois.

La Banque s'emploie à diversifier ses sources de financement en émettant des emprunts sur des marchés et des instruments variés. À moins qu'un financement à taux fixe ne soit nécessaire pour se procurer des produits de prêts basés sur un pool d'emprunts, la Banque gère sa marge nette d'intérêts en échangeant simultanément tous les nouveaux emprunts contre des emprunts à taux flottant dans une des monnaies activement utilisées par la Banque, à un taux de référence uniforme égal au Libor six mois. Lorsque la Banque émet des emprunts comportant des options, elle conclut simultanément un accord de swap assorti de conditions correspondantes pour créer synthétiquement le financement recherché à taux fixe basé sur le Libor six mois. Aux fins de gestion des risques, le recours au capital callable est considéré comme une des solutions alternatives à l'émission de titres à court terme, tels que le papier commercial en euro. La Banque gère le risque de refinancement (i) en limitant le volume de dette arrivant à échéance ou potentiellement callable à moins d'un an à 25 % de l'encours du portefeuille résiduel et (ii) en essayant de faire correspondre la durée moyenne des prêts avec une marge fixe à la durée de vie similaire des emprunts.

Risque de taux d'intérêts sur les actifs financés sur fonds propres

La deuxième source de risque de taux d'intérêts est la sensibilité au taux d'intérêts du revenu tiré du financement d'une bonne partie des actifs de la Banque par ses fonds propres. Ces actifs sont principalement des prêts à taux fixe et des placements avec une durée de vie de 10 ans. Les variations des taux d'intérêts du marché parmi les monnaies des fonds propres de la Banque (DTS) influent sur la marge d'intérêt nette tirée des actifs financés par les fonds propres. En général, des taux d'intérêts nominaux faibles du marché se traduisent par des taux prêteurs faibles, ce qui, à long terme, réduit le revenu nominal de la Banque sur ses fonds propres.

La Banque gère le profil de taux d'intérêts de ses actifs financés sur fonds propres, en ayant comme objectif de réduire la sensibilité de la marge nette aux fluctuations des taux d'intérêts du marché. Pour ce faire, elle ajuste continuellement

le profil de revalorisation de ses actifs financés sur fonds propres en vue de s'aligner sur un indice de revalorisation de référence. L'indice de référence de la Banque pour le profil de revalorisation est la structure en échelle 10 ans, par laquelle un taux uniforme de 10 % des actifs de la Banque financés sur fonds propres est revalorisé tous les ans. Avec cet indice de référence, la marge nette des actifs de la Banque financés sur fonds propres tend à suivre la moyenne mobile sur dix ans des taux d'intérêts du DTS à 10 ans.

À fin 2014 et 2015, le profil global de revalorisation de la Banque était aligné au plus près sur l'indice de référence dans la quasi-totalité des compartiments.

Sensibilité de la marge nette d'intérêt

Un mouvement parallèle ascendant de la courbe du DTS de 100 points de base aurait généré un gain maximal de 5,81 millions d'UC et de 5,96 millions d'UC respectivement au 31 décembre 2015 et 2014.

Sensibilité de la juste valeur

Les variations des taux d'intérêts influent également sur les valeurs de l'actif et du passif présentées dans les états financiers à la juste valeur par le résultat. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/-100 points de base pour chacune des devises sur le portefeuille des placements ainsi que sur le portefeuille d'emprunts et de produits dérivés, respectivement au 31 décembre 2015 et 2014. Toutefois, compte tenu du faible niveau des taux d'intérêts sur le Yen, l'analyse de la sensibilité pour les actifs et passifs libellés en Yen japonais en 2015 et 2014, a été modélisée pour une variation parallèle dans la courbe de rentabilité de +/- 10 pb.

(en milliers d'UC)

	Appréciation parallèle, impact du changement		Dépréciation parallèle, impact du changement	
	2015 Gain/(Perte)	2014 Gain/(Perte)	2015 Gain/(Perte)	2014 Gain/(Perte)
Placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat	(7 776)	(7 403)	8 808	8 765
Juste valeur des emprunts et des produits dérivés	(176 630)	(149 845)	172 944	122 221

Risque de remboursement anticipé

En plus des deux principales sources de risque de taux d'intérêts décrites ci-dessus, la Banque est exposée au risque de remboursement anticipé sur ses prêts octroyés avant 1997 pour lesquels la Banque n'est pas en mesure de percevoir une pénalité de remboursement anticipé. En pratique, le niveau des remboursements anticipés des prêts se situe dans une fourchette relativement acceptable. Pour tous les prêts accordés aux conditions du marché depuis 1997, la Banque se protège contre le risque de remboursement anticipé en liant la pénalité de remboursement anticipé au coût de redéploiement des fonds aux taux courants du marché. À partir de 2006, les remboursements annuels anticipés de prêts, particulièrement ceux engagés avant 1997, ont baissé considérablement au cours des années. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, les remboursements anticipés se sont élevés à 24,94 millions d'UC comparé à 50,59 millions d'UC en 2014, n'incluant pas des remboursements relatifs à des prêts accordés avant 1997.

Risque opérationnel

Comme toutes les institutions financières, la Banque est exposée à des risques opérationnels découlant de ses systèmes et processus.

Les risques opérationnels comprennent les risques de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et/ou des systèmes, et d'événements externes susceptibles d'avoir un impact financier négatif ou préjudiciable à sa réputation. Le risque opérationnel est présent dans pratiquement toutes les opérations de la Banque et inclut des pertes imputables à des défaillances de processus internes aux opérations de crédit et de marché.

La structure du Chef de la Gestion des Risques (GCRO) de la Banque est chargée de la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne intégré (CCII), qui comporte deux phases. La première phase consiste en la mise en œuvre du contrôle interne de l'information financière (CIIF) sur la base du cadre COSO, en vue d'évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des contrôles internes de la Banque dans tous les processus opérationnels importants ayant une incidence sur les états financiers. Dans le cadre de ce processus, l'attestation de la Direction sur l'adéquation du contrôle interne en matière de communication financière est publiée dans le rapport annuel de la Banque.

La deuxième phase du CCII consiste en la mise en œuvre du Cadre de gestion du risque opérationnel qui est destiné aux risques inhérents à d'autres processus opérationnels non concernés par le CIIF. Le Cadre de gestion du risque opérationnel a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2012, ce qui constitue la première étape dans la lutte contre les risques liés aux processus métier et le processus de sa mise en œuvre est en cours. La mise en œuvre du Cadre de gestion du risque opérationnel permettra de suivre une approche structurée et coordonnée pour la détermination, l'évaluation, l'atténuation et le contrôle des risques ainsi que le reporting des risques au niveau la Banque. Il servira également de base pour l'application de l'approche de mesure avancée dans la mesure du capital risque opérationnel. Actuellement, le cadre d'adéquation des fonds propres et de gestion des risques de la Banque fixe la couverture du risque opérationnel en fonds propres à 15 % du résultat opérationnel moyen des trois dernières années, conformément aux recommandations de Bâle II relatives au risque opérationnel.

Il incombe à la direction de chaque département opérationnel de mettre en œuvre les contrôles adéquats dans leurs processus d'activité respectifs en se basant sur les normes institutionnelles en vigueur. La Direction est tenue de signer une attestation annuelle de conformité.

La conformité aux normes institutionnelles est vérifiée à travers des revues périodiques effectuées par le Bureau de l'Auditeur général de la Banque. Les résultats de ces revues sont examinés avec les directions des unités organisationnelles concernées et des résumés sont soumis à la Haute direction de la Banque et au Comité d'audit et des finances du Conseil d'administration.

La Banque a également un plan d'urgence et de continuité, qui a pour objectif d'assurer la continuité de ses opérations et de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes du Groupe de la Banque, dont ses États membres (emprunteurs et non emprunteurs), les détenteurs de ses obligations et autres créanciers, tout comme ses employés et leurs familles, en cas de troubles affectant le site de ses bureaux. Trois entités clés de la Banque assurent la supervision et la mise en œuvre du plan : i) le Comité de crise exécutif (CCE), présidé par le Président de la Banque, qui prend les décisions clés sur la base des recommandations du Comité de crise opérationnel (CCO) ; ii) le CCO, présidé par le Vice Président des Services Institutionnels, qui suit de manière précise tous les événements pouvant affecter la Banque et donne des conseils sur les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les risques découlant de ces événements ; iii) l'Unité de continuité des activités (BCPU), qui suit la mise en œuvre des décisions prises et est aussi chargée de tests périodiques sur l'état de préparation de la Banque et de son personnel au regard du plan de continuité des activités.

D'autres aspects de la gestion du risque opérationnel de la Banque comprennent le respect du code de conduite et du Règlement du personnel, le travail de la direction chargée de la lutte contre la corruption et des enquêtes sur les fraudes et l'existence d'une politique de protection des dénonciateurs d'abus.

Note E — Les instruments financiers

Les tableaux suivants présentent la classification des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que leurs justes valeurs au 31 décembre 2015 et 2014 :

Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

31 décembre 2015	Actifs et passifs financiers par le biais du résultat		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur				
Disponibilités	-	-	-	1 214 608	1 214 608	1 214 608
Obligations à vue	-	-	-	3 801	3 801	3 801
Placements en trésorerie	4 434 365	-	-	3 957 896	8 392 261	8 538 778
Actifs dérivés	1 454 625	-	-	-	1 454 625	1 454 625
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	-	-	271	271	271
Montants à recevoir	-	-	-	489 537	489 537	489 537
Prêts nets	20 265	-	-	12 848 282	12 868 547	12 977 286
Titres de participation	-	-	703 268	-	703 268	703 268
Autres titres	-	-	-	46 423	46 423	46 423
Montant total des actifs financiers	5 909 255	-	703 268	18 560 818	25 173 341	25 428 597
Montants à payer	-	-	-	1 332 383	1 332 383	1 332 383
Passifs dérivés	1 084 992	-	-	-	1 084 992	1 084 992
Emprunts	-	15 851 251	-	598 014	16 449 265	16 553 691
Montant total des passifs financiers	1 084 992	15 851 251	-	1 930 397	18 866 640	18 971 066

(en milliers d'UC)

31 décembre 2014	Actifs et passifs financiers par le biais du résultat		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur				
Disponibilités	-	-	-	406 709	406 709	406 709
Obligations à vue	-	-	-	3 801	3 801	3 801
Titres achetés dans le cadre d'accords de revente	-	-	-	34 511	34 511	34 511
Placements en trésorerie	3 723 629	-	-	3 617 995	7 341 624	7 507 638
Actifs dérivés	1 143 678	-	-	-	1 143 678	1 143 678
Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital	-	-	-	739	739	739
Montants à recevoir	-	-	-	640 159	640 159	640 159
Prêts nets	18 807	-	-	12 477 711	12 496 518	12 555 923
Titres de participation	-	-	596 818	-	596 818	596 818
Autres titres	-	-	-	94 111	94 111	94 111
Montant total des actifs financiers	4 886 114	-	596 818	17 275 736	22 758 668	22 984 087
Montants à payer	-	-	-	1 211 813	1 211 813	1 211 813
Titres cédés dans le cadre d'accords de rachat	-	-	-	429 317	429 317	429 317
Passifs dérivés	853 735	-	-	-	853 735	853 735
Emprunts	-	13 481 627	-	894 326	14 375 953	14 503 792
Montant total des passifs financiers	853 735	13 481 627	-	2 535 456	16 870 818	16 998 657

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers de la Banque comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2015 et 2014 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

	Cours de marchés actifs pour le même instrument		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	(Niveau 1)	(Niveau 2)	(Niveau 3)	(Niveau 3)	(Niveau 3)	(Niveau 3)	(Niveau 3)	(Niveau 3)
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Placements en trésorerie	3 141 911	2 030 960	1 230 333	1 477 165	62 121	215 504	4 434 365	3 723 629
Actifs dérivés	6 997	4 437	1 444 462	1 106 050	3 166	33 191	1 454 625	1 143 678
Prêts	-	-	20 265	18 807	-	-	20 265	18 807
Titres de participation	6 488	9 216	-	-	696 780	587 602	703 268	596 818
Montant total des actifs financiers	3 155 396	2 044 613	2 695 060	2 602 022	762 067	836 297	6 612 523	5 482 932
Passifs dérivés	-	-	1 050 456	800 895	34 536	52 840	1 084 992	853 735
Emprunts	8 904 524	6 952 951	6 787 675	6 250 150	159 052	278 526	15 851 251	13 481 627
Montant total des passifs financiers	8 904 524	6 952 951	7 838 131	7 051 045	193 588	331 366	16 936 243	14 335 362

La politique de la Banque consiste à considérer le transfert au niveau 3 à la date de l'évènement ou du changement de circonstances qui ont causé le transfert.

Les placements dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent des actions cotées actives, des dérivés négociés en bourse, les bons du Trésor américain et certaines obligations souveraines non américaines. La Banque n'ajuste pas les cours de marché de ces instruments.

Les instruments financiers négociés sur des marchés, qui ne sont pas considérés comme actifs, mais évalués sur la base des cours de marché, des cotations des courtiers ou d'autres sources basées sur des données d'entrée observables, sont classés au niveau 2. Ceux-ci incluent les obligations des entreprises de bonne qualité et certaines obligations souveraines non américaines, les actions cotées et les dérivés de gré à gré. Étant donné que le niveau 2 des placements inclut des instruments qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et/ou sont sujets à des restrictions de transfert, les évaluations peuvent être ajustées afin de refléter l'illiquidité et/ou la non-transférabilité, qui sont généralement basées sur des informations du marché.

Les placements classés au niveau 3 se basent de façon significative sur des données d'entrée non observables, étant donné qu'ils se négocient rarement ou ne sont jamais négociés. Les instruments financiers du niveau 3 incluent des prêts à des pays membres, des fonds de capital-investissement et des obligations émises par des entreprises privées, y compris certains instruments adossés à des actifs structurés et à des créances hypothécaires. Étant donné que les cours observables ne sont pas disponibles pour ces titres, la Banque a utilisé des techniques d'évaluation afin de déterminer la juste valeur. Cependant, comme indiqué plus haut, les justes valeurs des prêts et d'autres titres sont présentées uniquement à titre d'information et ne sont pas reportés au niveau du bilan.

Les principaux instruments classés au niveau 3 se présentent comme suit :

Titres de créances – Titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires

En raison du manque de liquidité sur le marché et de la période de temps prolongée au cours de laquelle plusieurs titres n'ont pas été négociés, l'obtention des prix externes n'est pas une mesure fiable permettant de déterminer si un actif a un prix observable ou non. Ainsi, lorsqu'un prix externe est vérifié, une évaluation est effectuée afin de vérifier que chaque titre est négocié avec un volume de liquidités importantes en fonction de sa notation de crédit et du secteur. Si un titre a une notation faible de crédit et/ou est négocié dans un secteur moins liquide, il sera classé au niveau 3. Lorsque le prix d'une tierce partie n'est pas disponible, l'évaluation des titres sera estimée à partir des modèles des cash-flows standards du marché avec des hypothèses pour les données d'entrée incluant le remboursement anticipé, les taux de défaut, les marges d'actualisation dérivés pour des titres comparables ayant des maturités similaires, le type de garantie et la notation du crédit. Ces titres sont également classés au niveau 3.

Participations – Fonds d'investissements

La juste valeur des participations dans des entités non cotées est déterminée en utilisant des méthodes appropriées, telles que l'actualisation des cash-flows ou la Valeur de l'Actif Net (VAN). La juste valeur des participations de la banque est estimée selon le pourcentage de propriété de la Banque dans la valeur de l'actif net des investissements.

Dérivés

Les dérivés de négociation sont classés au niveau 3 s'il existe des paramètres non observables sur le marché, tels que les produits dont la performance est liée à plus d'un sous-jacent. Les exemples concernent les dérivés de transactions et les dérivés attachés à des transactions en monnaie locale. Ces paramètres de corrélation non observables peuvent être implicites uniquement à partir du marché, grâce à des méthodes telles que l'analyse historique et la comparaison des niveaux historiques ou les données de référence.

Réconciliation des données de la juste valeur du niveau 3

La réconciliation de la juste valeur des instruments basée sur des techniques d'évaluation, dont les données d'entrée importantes ne sont pas basées sur des informations du marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2015 et 2014, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	Placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs dérivés	Passifs dérivés	Emprunts
2014					
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	178 855	512 416	5 847	(54 040)	(243 406)
(Pertes) / Gains non réalisés constatés dans le compte de résultat	(10 931)	-	44 498	16 681	(41 254)
Gains constatés dans l'état du résultat global	-	20 596	-	-	-
Acquisitions, émissions et ventes (nettes)	47 369	35 851	(4 199)	(3 418)	10 465
Reclassement	-	-	-	-	-
Écart de conversion	211	18 739	(2 021)	(22 997)	(4 331)
Transfert entre actifs et passifs	-	-	(10 934)	10 934	-
Solde au 31 décembre 2014	215 504	587 602	33 191	(52 840)	(278 526)
2015					
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	215 504	587 602	33 191	(52 840)	(278 526)
(Pertes) / Gains non réalisés constatés dans le compte de résultat	(3 195)	-	6 577	3 677	934
Gains constatés dans l'état du résultat global	-	38 214	-	-	-
Acquisitions, émissions et ventes (nettes)	(115 075)	58 838	(30 322)	16 770	124 180
Reclassement	-	-	912	-	-
Écart de conversion	(35 113)	12 126	(575)	(8 760)	(5 640)
Transfert entre actifs et passifs	-	-	(6 617)	6 617	-
Solde au 31 décembre 2015	62 121	696 780	3 166	(34 536)	(159 052)

Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti selon les trois niveaux de hiérarchie

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers de la Banque comptabilisés au coût amorti au 31 décembre 2015 et 2014 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable :

(en milliers d'UC)

	Cours de marchés actifs pour le même instrument		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables		Total	
	(Niveau 1)		(Niveau 2)		(Niveau 3)			
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Placements en trésorerie	3 946 031	3 567 756	62 065	63 150	96 317	153 103	4 104 413	3 784 009
Prêts	-	-	-	-	12 957 021	12 537 116	12 957 021	12 537 116
Montant total des actifs financiers	3 946 031	3 567 756	62 065	63 150	13 053 338	12 690 219	17 061 434	16 321 125
Emprunts	-	-	601 711	884 322	100 729	137 843	702 440	1 022 165
Montant total des passifs financiers	-	-	601 711	884 322	100 729	137 843	702 440	1 022 165

Informations quantitatives concernant la mesure de la juste valeur en utilisant les données non observables (niveau 3)

Le tableau ci-dessous montre les techniques d'évaluation utilisées pour la détermination des justes valeurs des actifs financiers du niveau 3 de la hiérarchie et également les principales données d'entrée non observables utilisées dans les modèles d'évaluation. La Banque considère que les acteurs du marché utiliseraient des données d'entrée similaires pour la détermination des cours des instruments financiers. La Direction estime que le changement des données non observables décrites ci-dessous, afin de prendre en considération d'autres hypothèses raisonnablement possibles, n'entraînerait pas un changement significatif de la juste valeur estimée.

Type de l'instrument financier	Approche de l'évaluation	Principales données d'entrée non observables	Relations entre les principales données d'entrée non observables et la mesure de la juste valeur
Placements en trésorerie Dépôts à terme Titres adossés à des actifs Obligations d'État et d'organismes étatiques Obligations des entreprises Institutions financières Supranationaux	Actualisation des flux de trésorerie Prix comparables	Différentiel du taux de crédit Taux de remboursement anticipé sous condition Taux de défaut constant Profil des paiements attendus suite à un défaut Perte en cas de défaut Rendement	L'augmentation des taux réduit la juste valeur
Prêts Taux fixe Taux variable	Actualisation des flux de trésorerie	Coût moyen du capital, probabilité de défaut, perte en cas de défaut	Une probabilité élevée de défaut dégage une juste valeur plus faible
Actifs dérivés	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du crédit Risque de contrepartie Risque de crédit propre à l'entité	
Titres de participations	Valeur de l'actif net	N/A	N/A
Passifs dérivés	Actualisation des flux de trésorerie	Volatilité du crédit Différentiels des taux	
Emprunts	Prix fixés par consensus	Cotations proposées Risque de crédit propre	

Données d'entrée non observables importantes

Bien que la banque soit d'avis que les estimations de la juste valeur sont appropriées, l'utilisation de méthodes ou d'hypothèses différentes pourrait conduire à des résultats différents de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation appliquées aux données non observables sont décrites brièvement ci-dessous :

Les prix comparables

Les prix comparables font référence à la méthode où l'évaluation est effectuée en calculant un taux de rendement implicite à partir du prix d'un instrument comparable observable similaire. L'instrument comparable pour un placement dans un fonds d'investissement privé est une société cotée comparable. L'instrument comparable pour les obligations est une obligation similaire mais observable. Ceci impliquerait un ajustement du rendement afin de déterminer la valeur de l'instrument non observable.

Rendement

Le rendement est le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les cash-flows futurs dans la méthode de l'actualisation des cash-flows.

Corrélation

La corrélation est la mesure de la façon dont le changement d'une variable influence une autre variable. La corrélation du crédit désigne généralement le facteur qui décrit la relation entre la probabilité individuelle de défaut des entités et la probabilité collective de défaut de plusieurs entités pour les obligations. De même, la corrélation des instruments des capitaux propres est la corrélation entre deux instruments de capitaux propres. La corrélation du taux d'intérêt fait référence à la corrélation entre deux taux de swap. La corrélation du taux de change représente la corrélation entre deux taux de change différents.

Décote de liquidité

Une décote de liquidité est principalement appliquée aux entreprises non cotées afin de refléter le fait que leurs titres ne sont pas activement négociés. Une augmentation de la décote de liquidité, prise de façon isolée, entraînera un effet défavorable sur la juste valeur des titres des entreprises non cotées.

Volatilité

La volatilité représente une estimation de l'effet du changement de la valeur d'un instrument spécifique, d'un paramètre ou d'un indice au fil du temps. Les volatilités sont généralement déterminées à partir des prix observés des options. Pour certains instruments, la volatilité peut changer en fonction du prix d'exercice et du profil de maturité de l'option.

Différentiel du taux de crédit

Les différentiels du taux de crédit représentent le rendement additionnel qu'un participant du marché exigerait pour accepter une exposition au risque de crédit d'un instrument. Un changement dans les hypothèses pourrait conduire à des résultats différents de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des évaluations niveau 3 des actifs et des passifs utilisant des données d'entrée non observables

Pour les mesures de la juste valeur au niveau 3, le changement d'une ou plusieurs hypothèses aurait les effets suivants :

Placements

La juste valeur des placements basée sur des techniques d'évaluation du niveau 3 est sensible aux sources de prix utilisées. La variation de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres sources de prix s'élève à 0,01 million d'UC ou 0,01 % (2014 : 0,01 million d'UC ou 0,002 %).

Emprunts et dérivés

Le tableau ci-après présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/-100 points de base pour chacune des devises sur le portefeuille des emprunts et des dérivés du niveau 3 au 31 décembre 2015. Toutefois, compte tenu du faible niveau des taux d'intérêts sur le yen, l'analyse de la sensibilité pour les passifs libellés en yen japonais en 2015 et 2014 fait ressortir une variation parallèle dans la courbe de rentabilité de +/- 10 points de base.

(en milliers d'UC)

	Appréciation parallèle, impact du changement		Dépréciation parallèle, impact du changement	
	Gain/(Perte)		Gain/(Perte)	
	2015	2014	2015	2014
Juste valeur des emprunts et des produits dérivés – niveau 3	(3 868)	(42 873)	3 023	24 859

Gains et pertes du premier jour – Gains et pertes non comptabilisés en raison de l'utilisation de méthodes d'évaluation basées sur des données d'entrée non observables

Le solde non amorti des gains et pertes du premier jour au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	139 044	146 542
Nouvelles transactions	32 208	38 848
Montants comptabilisés en pertes et profits durant l'exercice	(37 054)	(40 559)
Écarts de conversion	2 545	(5 787)
Solde au 31 décembre	136 743	139 044

Note F — Placements en trésorerie

Dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du portefeuille, la Banque place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, d'institutions multilatérales, de banques, de sociétés, dans des dépôts à terme, des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs, des programmes de participation aux risques, des opérations de prêt garanties, des prises de pension et des instruments financiers dérivés connexes, y compris des contrats à terme d'instruments financiers, des contrats à terme, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt, des options et ventes à découvert.

S'agissant des titres d'État, d'organismes publics et d'institutions multilatérales ayant une échéance supérieure à 1 an et moins de 15 ans, la Banque n'investit que dans des titres dont les contreparties ont une notation minimale de « AA- » ou bénéficiant d'une garantie inconditionnelle des États membres ou d'autres organismes publics avec les mêmes critères de notation. Pour les échéances au-delà de 15 ans et jusqu'à 30 ans, la note AAA est requise. En ce qui concerne les titres adossés à des hypothèques et à des actifs, la Banque n'investit que dans des titres notés AAA. Pour les obligations de banques et d'entreprises ayant une échéance de plus de 6 mois et moins de 5 ans, la Banque ne peut investir qu'avec des contreparties ayant une notation minimale de AA-. Une notation AAA est nécessaire pour une obligation au-delà de 5 ans et jusqu'à 10 ans. Les achats d'options de devises ou de taux d'intérêts sont permis uniquement si la durée du contrat d'option ne dépasse pas un an. La Banque ne conclut de telles opérations qu'avec des contreparties ayant une notation minimale AA- ou plus. Toutes les transactions de produits dérivés incluant les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêts, y compris les opérations d'échange d'actifs, sont uniquement autorisées avec des contreparties agréées ou celles qui sont garanties par des entités avec qui la Banque a conclu des conventions cadres de produits dérivés et des accords d'échange de garanties, et dont la notation minimale est A-/A3 au moment de la transaction.

Au 31 décembre 2015, la Banque avait reçu des garanties ayant une juste valeur de 633 millions d'UC en rapport avec des accords d'échange. Sur ce montant, 543 millions d'UC étaient sous forme d'espèces et ont été comptabilisés au bilan avec le passif correspondant. Ce montant a été inclus dans la rubrique « autres montants à payer ». Le solde d'un montant de 90 millions d'UC était sous forme de titres liquides qui sont détenus par la Banque.

La composition des placements en trésorerie se présente comme suit au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Placements en trésorerie obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte du résultat	4 434 365	3 723 629
Placements en trésorerie au coût amorti	3 957 896	3 617 995
Total	8 392 261	7 341 624

Placements obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Le résumé du portefeuille des placements de la Banque obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis		Euro		Livre Sterling		Autres devises		Toutes les devises	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dépôts à terme	588,06	56,53	600,16	92,71	-	18,86	1,04	75,87	1 189,26	243,97
Obligations adossées à des actifs	27,35	81,82	34,73	133,60	-	-	-	-	62,08	215,42
Obligations d'État et d'organismes publics	1 262,17	1 146,57	420,98	412,10	-	-	74,91	83,13	1 758,06	1 641,80
Obligations émises par des sociétés privées	196,37	338,04	55,68	83,13	-	-	-	-	252,05	421,17
Titres émis par des institutions financières	689,63	701,10	265,26	352,83	-	-	23,40	2,04	978,29	1 055,97
Titres émis par des entités supranationales	51,04	101,63	99,16	8,38	-	-	44,43	35,29	194,63	145,30
Total	2 814,62	2 425,69	1 475,97	1 082,75	-	18,86	143,78	196,33	4 434,37	3 723,63

Le solde nominal du portefeuille des placements de la Banque obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat au 31 décembre 2015 s'élève à 4 425,60 millions d'UC (2014 : 3 708,41 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est 0,58 % (2014 : 0,81 %).

L'échéancier contractuel au 31 décembre 2015 et 2014 des placements obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014
À un an ou moins	2 635,22	1 334,54
À plus d'un an et moins de deux ans	769,96	998,77
À plus de deux ans et moins de trois ans	594,66	728,33
À plus de trois ans et moins de quatre ans	387,17	112,13
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	-	377,53
À plus de cinq ans	47,36	172,33
Total	4 434,37	3 723,63

Placements au coût amorti

Le résumé du portefeuille des placements évalués au coût amorti de la Banque au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis		Euro		Livre Sterling		Autres devises		Toutes les devises	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Obligations adossées à des actifs	94,30	146,02	-	-	-	-	-	-	94,30	146,02
Obligations d'État et d'organismes publics	933,17	842,99	735,75	699,39	437,48	438,42	290,27	174,34	2 396,67	2 155,14
Obligations émises par des sociétés privées	-	5,49	-	-	-	12,93	-	-	-	18,42
Titres émis par des institutions financières	-	11,75	-	20,96	61,92	10,70	-	-	61,92	43,41
Titres émis par des entités supranationales	617,00	545,00	556,26	450,41	231,75	259,59	-	-	1 405,01	1 255,00
Total	1 644,47	1 551,25	1 292,01	1 170,76	731,15	721,64	290,27	174,34	3 957,90	3 617,99

Au 31 décembre 2015, le solde nominal du portefeuille des placements au coût amorti de la Banque s'élève à 3 929,94 millions d'UC (2014 : 3 626,13 millions d'UC). Le taux de rendement moyen des placements évalués au coût amorti s'élève à 2,81 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014 : 3,16 %).

L'échéancier contractuel au 31 décembre 2015 et 2014 des placements évalués au coût amorti se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014
À un an ou moins	318,66	468,79
À plus d'un an et moins de deux ans	329,50	301,38
À plus de deux ans et moins de trois ans	480,23	349,47
À plus de trois ans et moins de quatre ans	355,28	473,87
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	352,91	344,87
À plus de cinq ans	2 121,32	1 679,61
Total	3 957,90	3 617,99

La juste valeur des placements évalués au coût amorti au 31 décembre 2015 est de 4 104,41 millions d'UC (2014 : 3 784,01 millions d'UC).

Note G — Actifs et passifs financiers dérivés

La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015		2014	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Emprunts :				
Swaps croisés de devises	1 360 605	924 967	1 000 960	678 461
Swaps de taux d'intérêt	68 566	43 307	108 869	17 701
Swaps de prêts	7 704	113 068	8 925	154 260
	1 436 875	1 081 342	1 118 754	850 422
Placements :				
Swaps d'actifs	2 629	3 650	3 607	3 313
Swaps de macro- couverture et autres	15 121	-	21 317	-
	17 750	3 650	24 924	3 313
Total	1 454 625	1 084 992	1 143 678	853 735

Le montant notionnel des actifs et passifs financiers dérivés au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Emprunts (swaps de prêts inclus) :		
Swaps croisés de devises	10 691 305	10 504 252
Swaps de taux d'intérêt	6 498 407	4 613 585
Swaps de prêts	1 480 199	1 623 896
	18 669 911	16 741 733
Placements :		
Swaps d'actifs	194 920	134 445
Swaps de macro- couverture	329 728	430 088
	524 648	564 533
Total	19 194 559	17 306 266

Couverture des prêts

La Banque a souscrit à des swaps de taux d'intérêts qui transforment en taux d'intérêts variables, les taux d'intérêts fixes sur des prêts dans certaines devises.

Contrats à terme standardisés – futures

La Banque a souscrit à des contrats à terme standardisés pour la couverture des obligations à taux fixes contre la variation des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2015, la Banque disposait de contrats à terme de valeur nominale de 4 956 millions d'Euro et de 5 992 millions de dollar E-U. La valeur comptable des contrats à terme en Euro et en dollar E-U est de 3,2 millions d'UC et de 9,2 millions d'UC respectivement.

Transactions de change à terme pour la couverture des dépenses administratives

Afin d'éviter que les dépenses administratives n'enregistrent une augmentation sensible suite à une éventuelle appréciation des principales devises dans lesquelles les dépenses administratives sont décaissées (ex : euro, livre sterling, Franc CFA et dollar E-U) par rapport à l'UC, la Banque a effectué des transactions de change à terme pour couvrir ses dépenses administratives. Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de positions ouvertes concernant les transactions de change à terme.

Comptabilité de couverture

La Banque applique la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêts associé à des prêts à taux fixe. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture sont comptabilisées en résultat. L'élément couvert est ajusté pour refléter les changements de la juste valeur à l'égard du risque couvert et le gain ou la perte attribuable au risque couvert est porté(e) en résultat.

La juste valeur des swaps de prêts désignés et considérés comme instruments de couverture efficaces au 31 décembre 2015 correspond à un passif de 111,80 millions d'UC. Le gain de juste valeur sur ces swaps de prêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 31,13 millions d'UC. La perte de juste valeur sur les prêts couverts, attribuable au risque couvert, était de 31,67 millions d'UC. Par conséquent, l'effet de l'inefficacité de la couverture porté en résultat est une perte de 0,54 million d'UC.

L'application d'un traitement comptable de couverture pour des swaps à valeurs non nulles en date de désignation nécessite d'amortir la différence entre la valeur nette comptable des prêts et leur juste valeur depuis leur création. Pour l'exercice 2015, l'amortissement de l'ajustement de juste valeur du risque couvert s'élève à 4,87 millions d'UC.

Note H — Billets à ordre non négociables sur les comptes du capital

Avant mai 1981, les paiements du capital libéré étaient effectués en devises convertibles. Toutefois, pour les augmentations du capital de mai 1979 (mais effectives en décembre 1982) et pour celles de mai 1981, les pays membres régionaux pouvaient libérer leurs souscriptions selon l'une des deux options suivantes :

1. paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont au moins 50 % en monnaies convertibles et le solde en monnaie nationale ; ou
2. paiement en cinq (5) tranches annuelles égales, dont 20 % en monnaies convertibles et 80 % en billets à ordre non négociables et ne portant pas intérêt. Ces billets à ordre sont payables à la Banque uniquement en monnaies convertibles et en tranches, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.

Les pays membres non régionaux devaient effectuer leurs paiements uniquement en monnaies convertibles.

La fraction à libérer des souscriptions approuvées par la résolution B/BG/87/11 du Conseil des gouverneurs, relative à la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), est payable comme suit :

- 1) **Pays membres régionaux :** 50 % en cinq (5) tranches annuelles égales en espèces et en monnaie(s) librement convertible(s) choisie(s) par l'État membre, et 50 % par le dépôt de cinq (5) billets à ordre non négociables, ne portant pas intérêt, de valeur égale, libellés en UC de la Banque. Chacun de ces instruments est payable en monnaies convertibles en cinq (5) tranches annuelles égales, commençant le cinquième anniversaire de la date de paiement de la première souscription.
- 2) **Pays membres non régionaux :** cinq (5) tranches annuelles égales dans leurs monnaies nationales lorsque celles-ci sont librement convertibles, ou en billets à ordre libellés en monnaies librement convertibles, encaissables à vue.

Pour l'AGC-V, il n'y a pas eu de distinction entre les paiements effectués par les pays membres régionaux et non régionaux. Chaque membre paie la fraction à libérer des actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et consécutives, dont la première sera payée en espèces et dans une monnaie librement convertible. De la deuxième à la huitième tranche, celles-ci seront payées en espèces ou en billets à ordre encaissables à vue, dans une monnaie librement convertible.

Pour la sixième augmentation générale du capital (AGC-VI), approuvée conformément à la Résolution du Conseil des gouverneurs B/BG/2010/08 du 27 mai 2010, chaque membre ayant le droit de bénéficier du financement exclusif du Fonds africain de développement doit payer la fraction libérée de ses parts souscrites en douze (12) tranches annuelles égales et successives ; tandis que les pays éligibles au guichet de la BAD, les pays à financement mixte et les pays membres non-régionaux doivent payer la fraction libérée de leurs actions souscrites en huit (8) tranches annuelles égales et successives.

Les paiements pour les actions en vertu de l'AGC-VI doivent être effectués en devises librement convertibles en espèces ou billets à ordre encaissables au plus tard à la date d'échéance.

Au 31 décembre 2015 et 2014, le solde des billets à ordre non négociables se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	739	1 204
Variation nette de l'exercice	(468)	(465)
Solde au 31 décembre	271	739

Note I — Prêts et garanties données

Prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend des prêts accordés aux pays membres emprunteurs ou garantis par ces derniers, ainsi que certains prêts et garanties données non garantis par les États. Les montants décaissés sur les prêts sont remboursables dans la ou les devise(s) décaissée(s) par la Banque ou, au choix de la Banque, en toute(s) autre(s) devise(s) librement convertible(s) déterminée(s) par la Banque. Le montant remboursable en chaque devise sera égal au montant de la devise initialement décaissée. Les prêts sont consentis pour une durée maximale de vingt ans, y compris le différé d'amortissement qui est généralement lié au calendrier d'exécution des projets. Les prêts sont destinés à financer des projets et programmes de développement et n'ont donc pas de but commercial. Par ailleurs, la Direction ne pense pas qu'il existe un marché secondaire comparable pour les types de prêt que la Banque octroie.

Les types de prêts actuellement détenus par la Banque et les conditions applicables sont décrits ci-après :

Portefeuille de prêt : Le portefeuille de prêts de la Banque est composé actuellement de trois principaux types de prêts sur la base des termes financiers : taux fixe, taux flottant et taux variable. Les prêts à taux fixe et les prêts à taux variable sont offerts à la fois en multidevises et en devise unique. Cependant les prêts à taux flottant sont offerts uniquement en devise unique.

Autres prêts : La Banque offre également le cofinancement parallèle et la syndication de prêts A et B. À travers les syndications, la Banque est en mesure de mobiliser des cofinancements en transférant une partie ou la totalité des risques liés à ses prêts et garanties à d'autres partenaires au financement. Ainsi, les syndications permettent de réduire et de diversifier le profil de risque du portefeuille de prêts de la Banque. Les Syndications peuvent être effectuées sur une base financée ou non, et peuvent être accordées à titre individuel, au niveau du portefeuille ou sur toute autre base conformément aux pratiques du secteur.

La Banque offre également des prêts en monnaies locales si la Banque est en mesure de se financer efficacement dans le marché des devises locales. Les prêts en monnaies locales sont offerts dans le cadre de la tarification des prêts à taux fixe avec un principe de passation des coûts pour faire en sorte que le coût des fonds soit entièrement récupéré.

Au 31 décembre 2015 et 2014, le solde des encours des prêts se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Prêt non remboursés- coût amorti	13 050 128	12 628 999
Prêts non remboursés- juste valeur	20 265	18 807
	13 070 393	12 647 806
Moins : Provision pour dépréciation de prêts	(201 846)	(151 288)
Solde au 31 décembre	12 868 547	12 496 518

Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2015 et 2014, les valeurs comptables et les justes valeurs estimées des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Prêts au coût amorti				
Prêts à taux fixe	10 785 155	10 679 302	10 186 538	10 121 368
Prêts à taux flottant	2 082 283	2 088 446	2 254 402	2 234 853
Prêts à taux variable	182 690	189 273	188 059	180 895
Sous - Total	13 050 128	12 957 021	12 628 999	12 537 116
Prêts évalués à la juste valeur	20 265	20 265	18 807	18 807
Total	13 070 393	12 977 286	12 647 806	12 555 923
Provision cumulée pour dépréciation des prêts au coût amorti	(201 846)	-	(151 288)	-
Montant net des prêts	12 868 547	12 977 286	12 496 518	12 555 923

La Banque est exposée à un prêt qui a été évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à la norme IFRS 9, et ce en raison de l'existence d'une option de conversion dans le prêt qui pourrait modifier les flux de trésorerie futurs pour ne plus représenter uniquement des paiements en principal et intérêts. Par conséquent, la juste valeur de ce prêt, et des prêts similaires, est déterminée en utilisant un modèle d'actualisation de flux de trésorerie attendus, intégrant les taux d'intérêts et le risque de crédit de l'emprunteur évalué sur la base de la méthodologie de notation interne de la Banque pour les prêts non souverains.

Échéancier et composition en monnaies de l'encours des prêts

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

Périodes	2015				2014
	Taux Fixe	Taux Flottant	Taux Variable	Total	Total
À un an ou moins	748,18	339,13	178,79	1 266,10	1 316,04
À plus d'un an et moins de deux ans	844,81	250,48	2,87	1 098,16	933,54
À plus de deux ans et moins de trois ans	879,53	482,03	1,03	1 362,59	1 034,23
À plus de trois ans et moins de quatre ans	925,68	180,83	-	1 106,51	1 122,79
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	958,11	150,33	-	1 108,44	1 007,95
À plus de cinq ans	6 428,85	699,74	-	7 128,59	7 233,26
Total	10 785,16	2 102,54	182,69	13 070,39	12 647,81

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser ces montants avant l'échéance contractuelle, sous réserve des conditions énoncées dans les accords de prêts.

La composition par monnaie et type de prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

			2015		2014	
			Montant	%	Montant	%
Taux Fixe :	Multidevises	Dollar des États-Unis	196,23		170,69	
		Euro	136,04		154,17	
		Franc suisse	3,84		3,68	
		Livre sterling	2,60		2,62	
		Yen japonais	211,01		212,70	
		Autres	0,02		0,02	
			549,74	4,21	543,88	4,30
Devise unique	Dollar des États-Unis	4 838,92		3 997,27		
	Euro	4 639,67		4 721,70		
	Rand Sud-africain	702,30		861,03		
	Yen japonais	2,16		3,44		
	Autres	52,37		59,22		
		10 235,42	78,31	9 642,66	76,24	
Taux Flottant :	Devise unique	Dollar des États-Unis	1 575,31		1 724,53	
		Euro	428,85		412,93	
		Rand Sud-africain	89,35		125,55	
		Yen japonais	9,03		10,20	
			2 102,54	16,08	2 273,21	17,97
Taux Variable :	Multidevises	Dollar des États-Unis	108,17		107,08	
		Euro	29,60		31,57	
		Yen Japonais	0,73		0,71	
			138,50	1,06	139,36	1,10
	Devise unique	Dollar des États-Unis	17,74		20,11	
		Euro	11,03		13,75	
		Franc suisse	0,98		0,94	
		Yen japonais	14,44		13,90	
			44,19	0,34	48,70	0,39
		Total		13 070,39	100,00	12 647,81

Au 31 décembre 2015, le taux de rendement moyen pondéré sur l'encours des prêts s'élève à 2,75 % (2014 : 2,86 %).

Le résumé comparatif de la composition par monnaie des prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

	2015		2014	
	Montant	%	Montant	%
Dollar des États-Unis	6 736,37	51,54	6 019,68	47,59
Euro	5 245,19	40,13	5 334,12	42,17
Franc suisse	4,82	0,04	4,62	0,04
Livre Sterling	2,60	0,02	2,62	0,02
Rand Sud-africain	791,65	6,06	986,58	7,80
Yen japonais	237,37	1,81	240,95	1,91
Autres	52,39	0,40	59,24	0,47
Total	13 070,39	100,00	12 647,81	100,00

Intérêts et produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2015 et 2014, les intérêts courus et les produits à recevoir sur les prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Intérêts courus et produits à recevoir sur les prêts	425 559	416 311
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(228 580)	(225 649)
Solde au 31 décembre	196 979	190 662

Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2015, les prêts totalisant un solde en principal de 541,73 millions d'UC (2014 : 396,79 millions d'UC), dont 270,22 millions d'UC en arriérés (2014 : 265,34 millions d'UC), étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts dépréciés, les intérêts courus et les provisions pour dépréciation correspondantes se présentent comme suit au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Montant en instance des prêts dépréciés	541 726	396 789
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(201 846)	(151 288)
Solde net des prêts dépréciés	339 880	245 501
Intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés	324 857	311 362
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(228 580)	(225 649)
Montant Net des Intérêts et produits à recevoir sur les prêts dépréciés	96 277	85 713

Au 31 décembre 2015 et 2014, les variations des provisions cumulées pour dépréciation des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	151 288	145 145
Provision pour dépréciation de prêts de l'exercice (nette)	51 577	1 566
Reprise de provision sur prêt éliminé du bilan	(4 967)	-
Ajustement de réévaluation	3 948	4 577
Solde au 31 décembre	201 846	151 288

Les provisions cumulées pour dépréciation de l'encours des prêts en principal comprennent les provisions pour dépréciation des prêts du secteur privé. Au cours de l'exercice, un montant net de reprise des provisions sur les prêts du secteur public a été constaté de 14,41 millions d'UC, suite à la révision du temps de défaut. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant des provisions nettes sur le principal des prêts du secteur privé s'élevait à 65,99 millions d'UC (2014 : reprise des provisions de 0,37 million d'UC). La provision cumulée pour dépréciation des prêts du secteur privé au 31 décembre 2015 s'élève à 118,36 millions d'UC (2014 : 55,39 millions d'UC).

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	225 649	206 325
Provision pour dépréciation des produits à recevoir sur prêts de l'exercice (nette)	13 848	16 451
Reprise de provision sur prêt éliminé du bilan	(16 384)	-
Ajustement de réévaluation	5 467	2 873
Solde au 31 décembre	228 580	225 649

Les provisions cumulées pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts comprennent les provisions relatives aux crédits des secteurs privé et public. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, une provision pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts du secteur privé a été constatée pour un montant de 4,89 millions d'UC (2014 : 2,55 millions d'UC). La provision cumulée pour dépréciation des intérêts courus et produits à recevoir sur prêts du secteur privé au 31 décembre 2015 s'élève à 7,58 millions d'UC (2014 : 18,22 millions d'UC).

Garanties

La Banque peut prendre des engagements irrévocables pour payer aux emprunteurs ou à des tiers, des biens et services devant être financés dans le cadre des accords de prêts. Au 31 décembre 2015, les garanties irrévocables de remboursement émises par la Banque en faveur des banques commerciales totalisent 0,59 million d'UC (2014 : 0,63 million d'UC).

La Banque fournit également des garanties sur des opérations de commerce international et des garanties de remboursement à des entités dans ses pays membres régionaux. Les garanties représentent un risque potentiel pour la Banque si les paiements garantis pour une entité ne sont pas réglés. Au 31 décembre 2015, les garanties sur des opérations de commerce international et les garanties de remboursement données par la Banque s'élèvent à 444,43 millions d'UC (2014 : 164,11 millions d'UC).

Outre les garanties ci-dessus accordées à d'autres entités, la Banque a conclu en 2015 des contrats de garantie couvrant certains de ses prêts par lesquels elle donne et également reçoit des compensations en cas de défaut des prêts spécifiés. Conformément à la structure des contrats, ces garanties sont appelées des accords d'échange d'exposition et sont principalement des outils gestion des risques. Les détails sont présentés dans la note D. Au 31 décembre 2015, le montant nominal de ces contrats est de 4,47 milliards de dollars des E-U (3,22 milliards d'UC).

De même, la Banque dispose des facilités de rehaussement de crédit dont elle peut bénéficier pour certains de ses prêts. Au 31 décembre 2015, des prêts pour un montant de 56,50 millions d'UC ont été approuvés. La couverture de rehaussement de crédit pour ces prêts devient effective en 2016.

Note J — Titres de participations

Participation au Fonds africain de développement

Le FAD a été créé en 1972 sous la forme d'une institution internationale en vue d'aider la Banque à contribuer au développement économique et social de ses membres régionaux, à promouvoir la coopération et l'accroissement du commerce international, particulièrement parmi les membres de la Banque, et la doter de moyens de financement à des conditions très préférentielles pour atteindre ces buts. Les souscriptions initiales du Fonds ont été octroyées par la Banque et les premiers États participants ayant signé l'Accord ainsi que par les États ayant accédé à l'Accord depuis la date de signature initiale. Par la suite, des souscriptions supplémentaires ont été obtenues des participants sous forme d'augmentation générale, spéciale et de reconstitutions générales.

Le FAD a un Conseil d'administration de 14 membres, composé de sept (7) membres choisis par la Banque africaine de développement et de sept (7) membres désignés par les États participants, qui rend compte au Conseil des gouverneurs constitué des États participants et de la BAD. Le Président de la Banque est de droit Président du Fonds.

Pour assurer ses fonctions, le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et autres installations de la Banque, pour lesquels le Fonds paie des frais de gestion. Les frais de gestion payés par le Fonds à la Banque sont calculés annuellement sur la base d'une formule prédéterminée de répartition des coûts, approuvée par le Conseil d'administration, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'exercice. Selon la formule de répartition des coûts, les frais de gestion encourus par le FAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 200,93 millions d'UC (2014 : 248,57 millions d'UC), soit 63,14 % (2014 : 67,32 %) du montant des dépenses administratives encourues par la Banque. Les comptes du FAD sont gérés séparément et distinctement de ceux de la Banque.

Bien que la BAD possède statutairement 50 % des pouvoirs de vote du FAD, l'Accord portant création du FAD prévoit qu'en cas de cessation des activités du FAD, les actifs du Fonds sont répartis entre les participants au prorata des souscriptions libérées, après règlement d'éventuelles dettes envers les participants. Au 31 décembre 2015, la part proportionnelle ou économique de la Banque dans le Fonds était de 0,48 % (2014 : 0,51 %).

Nonobstant l'exercice par la Banque de 50 % des pouvoirs de vote dans le Fonds, les conditions de contrôle requis par IFRS 10 « États financiers consolidés » ne sont pas remplies étant donné que la Banque n'a pas un droit de vote absolu lui permettant de contrôler le FAD, ni les droits à des rendements variables provenant de sa relation avec le Fonds et elle détient un pourcentage d'intérêt économique de moins de 1 %. Par conséquent, le Fonds ne peut pas être consolidé dans les états financiers de la Banque.

Suite à la mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006 décrite au niveau de la Note V-2, l'actif net du FAD pris en compte pour la détermination de la part de la Banque dans le Fonds a diminué, engendrant une perte de valeur de la participation de la Banque. L'actif net du FAD est composé des ressources nettes de développement diminuées des obligations à vue et augmentées des prêts décaissés en excluant le solde des prêts des pays qui ont atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE et sont à la date de clôture éligibles à l'annulation de leurs prêts dans le cadre de l'IADM.

Autres titres de participations

La Banque peut acquérir des participations dans des entreprises productives privées et intermédiaires financiers privés ou des entreprises du secteur public en cours de privatisation ou des institutions régionales et sous- régionales. L'objectif de la Banque à travers ces titres de participation est de promouvoir le développement économique de ses pays membres régionaux, et particulièrement le développement de leurs secteurs privés. En outre, les titres de participation de la Banque sont destinés à favoriser l'utilisation efficiente des ressources, promouvoir les participations africaines, jouer un rôle catalyseur dans l'attraction d'autres investisseurs et prêteurs et mobiliser les flux de ressources internes et externes pour les projets financièrement viables, ayant également un impact économique significatif.

Sauf disposition contraire approuvée par le Conseil d'administration, la prise de participation de la Banque ne doit pas dépasser vingt-cinq pour cent (25 %) du capital de l'entreprise dans laquelle elle investit. La Banque ne cherche pas à exercer un contrôle dans les sociétés où elle investit, mais s'emploie à suivre de près ses titres de participation grâce à sa représentation aux Conseils d'administration de ces sociétés. Conformément à la résolution B/BG/2009/10 du Conseil des gouverneurs en date du 13 mai 2009, le montant total des titres de participation de la Banque ne peut, à tout moment, excéder quinze pour cent (15 %) du montant total de son capital libéré plus les réserves et revenus inclus dans ses capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Toutefois, si le titre de participation n'est pas détenu à des fins de transaction, une entité a la possibilité de choisir de constater les variations de juste valeur parmi les autres éléments du résultat global, sans transfert de la variation de juste valeur en résultat si le placement est par la suite cédé. Comme les titres de participation de la Banque sont actuellement détenus à des fins stratégiques d'amélioration du développement dans les pays membres régionaux plutôt que de transaction, la Banque a opté pour la désignation de l'ensemble de ses participations à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2015 et 2014, les titres de participations de la Banque sont résumées ci-après :

(montants en milliers d'UC)

Institutions	Date de création	Capital sujet à appel	Valeur comptable	
			2015	2014
Fonds africain de développement	1972	-	111 741	111 741
Quote-part cumulée dans le résultat et les pertes de valeur au 1 ^{er} janvier			(49 528)	(49 643)
Quote-part dans le résultat de l'exercice			(395)	(633)
Reprise de provision au titre de l'exercice			433	748
			62 251	62 213
PLACEMENTS DIRECTS				
Institutions financières de développement				
Africa50	2015	54 123	18 041	-
Africa Prudential plc	2015	-	145	-
African Export and Import Bank	1993	19 577	55 283	29 723
African Guarantee Fund	2011	-	6 908	6 641
Afriland Properties plc	2015	-	134	-
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)	1975	2 156	1 326	718
Banque de Développement des États des Grands Lacs (BDEGL)*	1980	-	-	-
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	1973	1 831	5 157	3 272
East African Development Bank	1967	10 103	15 311	12 609
Eastern and Southern African Trade and Development Bank	1985	39 257	52 521	37 432
Shelter Afrique	1982	-	13 583	12 838
TCX Investment Company Mauritius Limited	2007	160	15 300	20 327
United Capital plc	2015	-	307	-
		127 207	184 016	123 560
Banques commerciales				
United Bank for Africa	1961	-	6 488	9 216
		-	6 488	9 216
Institutions de Microfinance				
AB Microfinance Bank Nigeria Limited	2007	-	1 297	1 191
Access Bank Liberia Limited	2008	-	915	971
Access Bank Tanzania Limited	2007	-	650	844
Advans Banque Congo	2008	-	1 199	1 016
MicroCred Côte d'Ivoire S.A.	2013	-	826	727
		-	4 887	4 749
Assurances				
Africa Trade Insurance Agency	2013	-	10 831	10 353
Africa-Re	1977	-	42 544	38 122
Eastern and Southern African Reinsurance Company	2011	-	15 543	13 554
		-	68 918	62 029
Montant total des placements directs		127 207	264 309	199 554
FONDS				
Africa Capitalization Fund	2010	5 859	19 754	23 151
Africa Health Fund LLC	2009	4 718	9 538	8 088
Africa Joint Investment Fund	2010	659	13 785	8 709
Africa renewable Energy Fund L.P	2014	11 823	5 380	1 301
African Agriculture Fund LLC	2010	3 869	22 291	14 884
African Infrastructure Investment Fund 2	2009	2 481	19 745	16 966
AfricInvest Fund II LLC	2008	702	8 567	11 294
Agri-Vie Fund PCC	2008	1 146	9 865	8 560
Argan Infrastructure Fund	2010	6 521	3 874	4 048
Atlantic Coast Regional Fund LLC	2008	4 513	16 975	10 496
ARM-Harith Infrastructure Fund	2015	11 442	2 991	-
Aureos Africa Fund LLC	2007	1 425	15 161	17 858
Business Partner International Southern Africa SME Fund	2014	3 542	1 184	953
Carlyle Sub-Saharan Africa Fund (CSSAF)	2012	16 623	6 583	8 389
Catalyst Fund I LLC	2010	2 425	6 753	4 158
Cauris Croissance II Fund	2012	1 147	1 889	2 190
ECP Africa Fund I LLC	1998	-	-	5
ECP Africa Fund II PCC	2005	8 346	25 230	26 815
ECP Africa Fund III PCC	2008	6 464	41 224	39 512
Eight Miles LLP	2012	4 164	8 248	5 952
Enko Africa Private Equity Fund	2014	9 176	1 081	1 192
Evolution One Fund	2010	637	1 941	1 877
GEF Africa Sustainable Forestry Fund	2011	613	11 721	12 759
GroFin Africa Fund	2008	2 329	4 044	4 652
Helios Investors II (Mauritius) Limited	2011	3 954	25 788	16 307
I & P Afrique Entrepreneurs	2012	2 620	2 769	1 383
Investment Fund for Health in Africa	2010	1 208	5 458	4 086
KIBO Fund II	2014	7 910	788	51
Maghreb Private Equity Fund II (Mauritius) PCC	2008	3	17 431	19 618
Maghreb Private Equity Fund III (Mauritius) PCC	2012	2 116	14 078	10 258
New Africa Mining Fund II	2010	13 953	-	360
Pan African Housing Fund	2013	3 567	981	359
Pan African Infrastructure Development Fund	2007	4 136	28 835	21 622
Pan African Infrastructure Development Fund II	2014	6 584	935	821
Pan-African Investment Partners II Limited	2008	754	57	327
South Africa Infrastructure Fund	1996	545	19 346	24 467
West Africa Emerging Market Fund	2011	2 781	2 418	1 583
MONTANT TOTAL DES FONDS		160 755	376 708	335 051
MONTANT TOTAL DES PLACEMENTS DIRECTS ET FONDS		287 962	641 017	534 605
GRAND TOTAL		287 962	703 268	596 818

* Montant décaissé entièrement mais de valeur inférieure à 100 UC au taux de change actuel.

** Le coût des titres de participation (hors FAD) évalués à la juste valeur au 31 décembre 2015 est de 524,63 millions d'UC (2014: 455,47 millions d'UC).

Note K — Autres titres

La Banque peut investir dans certains instruments émis par des entités installées dans ses pays membres régionaux (PMR) au titre du financement de projets et programmes de développement. La Banque peut également investir dans d'autres instruments relatifs à des opérations de commerce international et qui répondent aux mêmes objectifs de développement des pays membres emprunteurs.

Ces placements sont évalués au coût amorti.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces autres titres s'élevait à 46,42 millions d'UC (2014 : 94,11 millions d'UC).

Note L — Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'UC)

	Immobilisations corporelles						Immobilisations incorporelles	Total général
	Terrains	Immobilisations en cours	Bâtiments et améliorations	Mobilier, aménagements et installations	Equipements et véhicules	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Immobilisations corporelles et incorporelles
2015								
Coût :								
Solde au 1 ^{er} janvier	480	56 345	23 314	18 843	66 042	165 024	22 668	187 692
Acquisitions de l'exercice	-	13 533	819	3 346	4 980	22 678	1 062	23 740
Cessions de l'exercice	-	(75)	-	(5 814)	(8 808)	(14 697)	(8)	(14 705)
Solde au 31 décembre	480	69 803	24 133	16 375	62 214	173 005	23 722	196 727
Amortissements cumulés :								
Solde au 1 ^{er} janvier	-	-	22 121	11 780	53 509	87 410	21 448	108 858
Amortissement de l'exercice	-	-	301	2 173	5 511	7 985	1 067	9 052
Cessions de l'exercice	-	-	-	(5 589)	(8 414)	(14 003)	(8)	(14 011)
Solde au 31 décembre	-	-	22 422	8 364	50 606	81 392	22 507	103 899
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2015	480	69 803	1 711	8 011	11 608	91 613	1 215	92 828

(en milliers d'UC)

2014	Immobilisations corporelles						Immobilisations incorporelles	Total général
	Terrains	Immobilisations en cours	Bâtiments et améliorations	Mobilier, aménagements et installations	Equipements et véhicules	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Immobilisations corporelles et incorporelles
Coût :								
Solde au 1 ^{er} janvier	480	23 028	22 856	14 314	61 284	121 962	21 798	143 760
Acquisitions de l'exercice	-	33 317	458	5 664	5 528	44 967	870	45 837
Cessions de l'exercice	-	-	-	(1 135)	(770)	(1 905)	-	(1 905)
Solde au 31 décembre	480	56 345	23 314	18 843	66 042	165 024	22 668	187 692
Amortissements cumulés :								
Solde au 1 ^{er} janvier	-	-	21 995	11 196	49 308	82 499	20 589	103 088
Amortissement de l'exercice	-	-	126	1 669	4 954	6 749	859	7 608
Cessions de l'exercice	-	-	-	(1 085)	(753)	(1 838)	-	(1 838)
Solde au 31 décembre	-	-	22 121	11 780	53 509	87 410	21 448	108 858
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2014	480	56 345	1 193	7 063	12 533	77 614	1 220	78 834

Le terrain sur lequel le siège social est construit, a été accordé initialement pour une utilisation illimitée par la Banque, mais sa propriété demeure conservée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Cependant, en 2013, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a décidé de transférer le titre de propriété à la Banque et les processus pour parfaire le transfert de propriété à la Banque sont en cours.

Note M — Emprunts

Au 31 décembre 2015 et 2014, le montant total des emprunts se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014
Emprunts à la juste valeur	15 851,25	13 481,63
Emprunts au coût amorti	598,01	894,32
Total	16 449,26	14 375,95

Les emprunts de la Banque au 31 décembre 2015 comportaient des emprunts subordonnés pour un montant de 223,09 millions d'UC (2014 : 489,33 millions d'UC).

Le cadre révisé d'adéquation des fonds propres approuvé par le Conseil d'administration a adopté l'utilisation d'un ratio unique des dettes rapportées au capital utilisable pour suivre l'effet du levier de la Banque. Le ratio plafonne le montant total de l'encours de dettes à 100 % du capital utilisable. Le capital utilisable comprend les fonds propres de la Banque ainsi que le capital non libéré de ses membres non emprunteurs notés A- ou mieux. Le capital utilisable de la Banque au 31 décembre 2015 s'élève à 28,13 milliards d'UC.

La Banque utilise les produits dérivés dans ses activités de gestion actif-passif afin de tirer profit des opportunités d'économies de coûts et pour réduire les coûts de financement pour les bénéficiaires de ses prêts.

Certains accords d'emprunt à long terme contiennent des options qui permettent au détenteur le rachat sur option avant l'échéance et à des dates spécifiées. Ces emprunts sont reflétés dans l'échéancier de l'encours des emprunts sur la base des dates d'option au lieu des échéances contractuelles. La Direction estime cependant qu'une portion de ces emprunts devrait rester en cours au-delà des premières dates de rachat optionnel.

La Banque a signé des accords de swap de devises avec de grandes banques internationales, par lesquels les ressources d'emprunt sont converties en une autre devise. En même temps, un accord d'échange anticipé de devises est conclu, qui fixe le taux de change futur entre les deux devises afin de pouvoir récupérer le montant initial dans la devise de départ. La Banque a aussi effectué des opérations de swap de taux d'intérêt qui transforment le paiement d'une obligation à taux flottant dans une devise particulière en paiement d'une obligation à un taux fixe ou vice-versa.

L'état récapitulatif du portefeuille des emprunts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Emprunts et swaps au 31 décembre 2015

(montants en millions d'UC)

Devise	Type de taux	Emprunts directs				Accords de swaps de devises ^(a)			Swaps de taux d'intérêt		
		Évalués à la juste valeur	Évalués au coût Amorti	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne pondérée (années)	Montant à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)	Montant notionnel à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)
Euro	Fixe	118,74	-	0,28	1,3	213,65	6,63	5,3	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	(117,85)	0,28	1,3
	Variable	-	-	-	-	(271,05)	(0,35)	1,5	117,85	(0,23)	1,3
Yen Japonais	Fixe	771,80	122,67	0,88	33,3	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	(831,75)	0,86	34,2	-	-	-
	Variable	351,94	-	4,30	4,3	15,71	(0,49)	6,6	14,36	(0,31)	8,7
Dollar des EU	Fixe	10 085,14	368,04	1,58	1,6	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	(4 293,77)	1,75	2,2	(5 357,47)	1,65	2,5
	Variable	178,59	-	0,85	0,9	3 848,06	0,27	9,9	5 625,48	0,45	2,4
Autres ^(d)	Fixe	3 954,45	58,15	3,16	4,2	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	(3 476,88)	3,17	4,0	(572,08)	1,77	1,6
	Variable	390,59	49,77	5,22	2,0	614,98	5,64	3,1	503,33	2,75	1,8
Total	Fixe	14 930,13	548,86	1,94	4,1	213,65	6,63	5,3	-	-	-
		-	-	-	-	(8 602,39)	2,24	6,0	(6 047,40)	1,54	1,9
	Variable	921,12	49,77	4,08	2,7	4 207,70	1,09	9,5	6 261,02	0,83	2,4
Principal à la valeur nominale		-	-	-	-	3 925,73	(1,24)	3,1	(252,49)	(0,54)	(1,0)
		15 851,25	598,63	2,07	4,0	(255,31)	-	-	(38,87)	-	-
	Prime d'émission/(décote) nette non amortie	-	(0,62)	-	-	519,40	-	-	34,59	-	-
Ajustement à la juste valeur		15 851,25	598,01	2,07	4,0	264,09	-	-	(4,28)	-	-
		-	-	-	-	171,55 ^(c)	-	-	29,54 ^(c)	-	-
	Total	15 851,25	598,01	2,07	4,0	435,64	-	-	25,26	-	-

Informations supplémentaires (emprunts directs) :

Au 31 décembre 2015, le montant notionnel des emprunts est 16 449,26 millions d'UC avec une juste valeur de 16 553,69 millions d'UC.

(a) Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêt.

(b) La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois. Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2015.

(c) Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.

(d) Ces montants correspondent à des emprunts et produits dérivés qui sont libellés principalement en dollar australien, dollar néo-zélandais, franc suisse, lire turque, et rand sud-africain.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Emprunts et swaps au 31 décembre 2014

(montants en millions d'UC)

Devise	Type de taux	Emprunts directs				Accords de swaps de devises ^(a)			Swaps de taux d'intérêt		
		Evalués à la juste valeur	Evalués au coût Amorti	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne pondérée (années)	Montant à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)	Montant notionnel à payer/ (recevoir)	Coût moyen pondéré ^(b) (%)	Durée moyenne (années)
Euro	Fixe	126,81	-	0,28	2,3	244,58	6,38	5,9	-	-	-
		-	-	-	-	-	-	-	(125,70)	0,28	2,3
	Variable	-	-	-	-	5 555,92	0,09	4,6	125,70	0,03	2,3
Yen Japonais	Fixe	574,44	117,32	1,36	29,4	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	(624,90)	1,21	31,7	-	-	-
	Variable	362,30	-	4,50	4,4	-	-	-	-	-	-
Dollar des EU	Fixe	7 363,16	628,10	1,82	3,2	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	(3 761,71)	1,79	3,1	(3 594,67)	1,95	3,2
	Variable	175,99	-	1,25	1,3	3 732,99	0,08	8,5	3 850,91	0,31	3,1
Autres ^(d)	Fixe	4 721,14	146,52	3,23	4,4	5,44	3,92	0,5	-	-	-
		-	-	-	-	(4 254,40)	3,43	4,3	(651,86)	1,68	4,7
	Variable	157,79	3,11	1,96	3,7	816,81	5,40	3,9	551,23	3,34	4,4
Total	Fixe	12 785,55	891,94	2,28	4,8	250,02	6,33	5,8	-	-	-
		-	-	-	-	(8 641,01)	2,56	5,8	(4 372,23)	1,86	3,4
	Variable	696,08	3,11	3,10	3,5	10 105,72	0,52	6,0	4 527,84	0,67	3,2
		-	-	-	-	(1 862,66)	0,84	5,1	(241,36)	2,00	1,0
	Principal à la valeur nominale	13 481,63	895,05	2,32	4,7	(147,93)	-	-	(85,75)	-	-
	Prime d'émission/(décote) nette non amortie	-	(0,73)	-	-	526,33	-	-	80,45	-	-
		13 481,63	894,32	2,32	4,7	378,40	-	-	(5,30)	-	-
	Ajustement à la juste valeur	-	-	-	-	(55,90) ^(c)	-	-	96,47 ^(c)	-	-
	Total	13 481,63	894,32	2,32	4,7	322,50	-	-	91,17	-	-

Informations supplémentaires (emprunts directs) :

Au 31 décembre 2014, le montant notionnel des emprunts est 14 347,92 millions d'UC avec une juste valeur de 14 503,79 millions d'UC.

(a) Les accords de swaps de devises incluent des swaps de taux d'intérêt.

(b) La durée moyenne de réévaluation des obligations nettes en devises pour les emprunts à taux variable était de six mois. Les taux indiqués sont ceux en vigueur au 31 décembre 2014.

(c) Ces montants sont inclus dans les actifs dérivés et les passifs dérivés au Bilan.

(d) Ces montants correspondent à des emprunts et produits dérivés qui sont libellés principalement en dollar australien, dollar néo-zélandais, franc suisse, lire turque, et rand sud-africain.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts bénéficiant d'une option de remboursement anticipé) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2015 se présentait comme suit :

i) Emprunts évalués à la juste valeur

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Avec option de rachat	Total
À un an ou moins	3 530,54	192,29	3 722,83
À plus d'un an et moins de deux ans	3 137,85	-	3 137,85
À plus de deux ans et moins de trois ans	3 066,91	-	3 066,91
À plus de trois ans et moins de quatre ans	1 107,37	1,33	1 108,70
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	1 182,68	2,37	1 185,05
À plus de cinq ans	3 600,75	29,16	3 629,91
Total	15 626,10	225,15	15 851,25

ii) Emprunts évalués au coût amorti

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Avec option de rachat	Total
À un an ou moins	4,93	-	4,93
À plus d'un an et moins de deux ans	5,93	-	5,93
À plus de deux ans et moins de trois ans	19,78	-	19,78
À plus de trois ans et moins de quatre ans	162,29	-	162,29
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	4,93	-	4,93
À plus de cinq ans	340,93	59,84	400,77
Sous-total	538,79	59,84	598,63
Prime d'émission nette non amortie	(0,62)	-	(0,62)
Total	538,17	59,84	598,01

L'échéancier contractuel (à l'exception des emprunts bénéficiant d'une option de remboursement anticipé) de l'encours des emprunts au 31 décembre 2014 se présentait comme suit :

i) Emprunts évalués à la juste valeur

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Avec option de rachat	Total
À un an ou moins	699,51	281,33	980,84
À plus d'un an et moins de deux ans	3 238,80	-	3 238,80
À plus de deux ans et moins de trois ans	2 288,69	-	2 288,69
À plus de trois ans et moins de quatre ans	2 563,28	-	2 563,28
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	750,79	1,26	752,05
À plus de cinq ans	3 641,32	16,65	3 657,97
Total	13 182,39	299,24	13 481,63

ii) Emprunts évalués au coût amorti

(en millions d'UC)

Périodes	Ordinaires	Avec option de rachat	Total
À un an ou moins	309,23	-	309,23
À plus d'un an et moins de deux ans	5,54	-	5,54
À plus de deux ans et moins de trois ans	6,60	-	6,60
À plus de trois ans et moins de quatre ans	22,51	-	22,51
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	158,13	-	158,13
À plus de cinq ans	393,04	-	393,04
Sous-total	895,05	-	895,05
Prime d'émission nette non amortie	(0,73)	-	(0,73)
Total	894,32	-	894,32

La juste valeur des emprunts comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat est de 15 851,25 millions d'UC au 31 décembre 2015 (2014 : 13 481,63 millions d'UC). Au 31 décembre 2015, pour ces mêmes emprunts, le montant que la Banque doit payer à l'échéance contractuelle est de 15 848,51 millions d'UC (2014 : 13 452,87 millions d'UC). La valeur de rachat des emprunts avec option de rachat est la valeur nominale majorée des charges financières courues.

Comme expliqué à la note P, il y a une perte nette de 38,81 millions d'UC sur les emprunts et les dérivés y afférents désignés à la juste valeur en contrepartie de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014 : une perte de 36,73 millions d'UC). Le gain de juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit de la Banque au titre de l'exercice et inclus dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 73,06 millions d'UC (2013 : perte de 32,14 millions d'UC).

Les variations de juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit de la Banque sont déterminées en comparant les flux de trésorerie actualisés des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat en utilisant la marge de crédit de la Banque par rapport au Libor en début et en fin de la période considérée. Le risque de crédit propre de la Banque n'a pas été évalué pour les variations de la juste valeur des emprunts remboursables par anticipation dont l'échéance de remboursement anticipée est inférieure à un an à la clôture.

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des pertes non réalisées sur la juste valeur des emprunts désignés à la juste valeur en contrepartie du résultat s'élève à 770,29 millions d'UC (2014 : perte de 828,27 millions d'UC).

Note N — Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent le capital et les réserves. De plus amples précisions sont données ci-après :

Capital

Le capital comprend les souscriptions libérées par les pays membres et les différences de conversion cumulées des souscriptions (DCCS). La Banque n'est soumise à aucune exigence extérieure relative au capital.

Souscriptions libérées

Les souscriptions au capital de la Banque sont constituées des souscriptions au capital initial, d'une augmentation volontaire de capital et de six (6) augmentations générales de capital. La cinquième Augmentation générale du capital (AGC-V) a été approuvée par le Conseil des gouverneurs de la Banque le 29 mai 1998 et a pris effet le 30 septembre 1999 après ratification par les États Membres et au moment où entraient en vigueur les amendements à l'Accord portant création de la Banque

prévus à cet effet. L'AGC-V a augmenté le capital autorisé de la Banque de 35 %, le capital passant de 1,620 million à 2,187 millions d'actions d'une valeur nominale de 10 000 UC chacune. Les nouvelles actions, soit précisément 567 000, sont divisées en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de 6 % et de 94 % respectivement. Les actions de l'AGC-V ont été attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux le reste, soit 40 %.

Avant l'AGC-V, le capital souscrit était divisé en capital libéré et en capital sujet à appel dans une proportion de 1 à 7. Depuis l'AGC-V, le capital autorisé de la Banque est composé de 10,81 % d'actions à libérer et de 89,19 % d'actions sujettes à appel.

Avant la sixième Augmentation générale du capital (AGC-VI) et par sa résolution B/BG/2008/07 et B/BG/2009/05, le Conseil des gouverneurs a autorisé deux augmentations de capital pour augmenter le capital autorisé de la Banque de 21 870 millions d'UC à 22 120 millions d'UC pour permettre à la République de Turquie et au Grand-Duché de Luxembourg de devenir membres de la Banque. L'adhésion de ces deux pays est entrée en vigueur à l'issue des formalités prévues dans l'Accord portant création de la Banque et dans les règles générales régissant l'admission des pays non régionaux à l'adhésion à la Banque. Par conséquent, le 29 octobre 2013 et le 29 mai 2014, la République de Turquie et le Grand-Duché de Luxembourg ont été admis respectivement en tant que le 78^e et le 79^e pays membre de la Banque.

En 2009, le Conseil d'administration a approuvé la proposition faite par le Canada et la Corée offrant la souscription, à titre temporaire, à un capital additionnel de la Banque sans droit de vote respectivement pour un montant de 1,63 milliard d'UC et 0,19 milliard d'UC. Cette proposition a été adoptée par le Conseil des gouverneurs en date du 22 février 2010. En conséquence, le capital autorisé de la Banque est passé de 22 120 millions d'UC à 23 947 millions d'UC par la création de 182 710 actions supplémentaires sans droit de vote. Les actions appelables sans droit de vote devraient être absorbées par les souscriptions du Canada et la Corée dans l'AGC-VI quand ces souscriptions deviendront effectives.

L'AGC-VI a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 2010. L'AGC-VI a fait passer le capital autorisé de la Banque de 23 947 millions d'UC à 67 687 millions d'UC par la création de 4 374 000 actions nouvelles. Les nouvelles actions sont attribuées aux pays membres régionaux et non régionaux de telle sorte que, après souscription intégrale, les membres régionaux détiennent 60 % du capital autorisé et les membres non régionaux détiennent 40 %. Les actions nouvelles créées ainsi que celles mentionnées ci-dessus devraient être réparties en actions à libérer et en actions sujettes à appel dans la proportion de six pour cent (6 %) d'actions à libérer et quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) d'actions sujettes à appel.

À l'issue de l'AGC-VI et suite aux résolutions du Conseil des gouverneurs, les actions temporaires appelables sans droit de vote du Canada et de la Corée décrites ci-dessus ont été effectivement retirées respectivement en 2011 et 2012 réduisant ainsi le capital autorisé de la Banque durant ces deux périodes respectives de 163 296 actions et de 19 414 actions.

Suite à sa résolution B/BG/2012/04 du 31 mai 2012, le Conseil des gouverneurs a autorisé une augmentation spéciale du capital-actions autorisé de la Banque pour permettre : i) la souscription, par un nouveau pays membre régional (la République du Soudan du Sud), du nombre minimum d'actions requis pour que ce pays devienne membre ; et ii) la souscription qui en résulte, par les membres non régionaux, du nombre d'actions nécessaire pour se conformer à l'exigence du rapport 60/40 entre l'actionnariat régional et l'actionnariat non régional. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Banque par la création de 111 469 nouvelles actions, dont 66 881 seront ouvertes à la souscription de la République du Soudan du Sud, et 44 588 à la souscription des membres non régionaux. En 2014, et suite à sa résolution B/BG/2014/02, le Conseil des gouverneurs a révisé à la baisse la souscription initiale de la République du Soudan du Sud à 33 895 actions, conformément au quota du FMI. Les actions supplémentaires seront soumises aux mêmes modalités et conditions que les actions autorisées dans le cadre de l'AGC-VI. Ayant accompli le 30 avril 2015 les formalités d'adhésion à la Banque Africaine de Développement, la République du Soudan du Sud est admise en tant que membre.

Le capital de la Banque au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Capital autorisé (en actions de 10 000 UC chacune)	66 975 050	66 975 050
Moins : Capital non souscrit	(1 492 542)	(1 841 828)
Capital souscrit	65 482 508	65 133 222
Moins : Capital non libéré	(60 598 095)	(60 268 705)
Capital libéré	4 884 413	4 864 517
Actions à émettre contre paiement des tranches ultérieures	(1 157 150)	(1 426 520)
Plus : Montants payés d'avance	445	354
	3 727 708	3 438 351
Moins : Montants en arriérés	(17)	(119)
Capital au 31 décembre	3 727 691	3 438 232

Le montant de 1 492,54 millions d'UC au 31 décembre 2015, relatif au capital non souscrit, comprend 38,83 millions d'UC représentant le solde des actions de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Depuis que l'ex-Yougoslavie n'existe plus en tant qu'État au regard du droit international, ses actions (38,83 millions d'UC d'actions sujettes à appel et 4,86 millions d'UC d'actions libérées) sont actuellement détenues par la Banque conformément à l'article 6 (6) de l'Accord de la Banque. En 2002, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé la proposition d'offrir à tous les États qui ont succédé à l'ancienne Yougoslavie la possibilité de devenir membres de la Banque sous réserve de certaines conditions spécifiques, comme la répartition au prorata des dettes de l'ancienne Yougoslavie envers la Banque au 31 décembre 1992. Si, toutefois, un État successeur déclinait l'offre ou pour une quelconque autre raison ne devenait pas membre de la Banque, sa quote-part des actions de l'ancienne Yougoslavie qui aurait pu être allouée à cet État successeur serait allouée à un autre membre non régional de la Banque intéressé, conformément au règlement sur la cession d'actions. Le produit de cette réallocation serait, toutefois, transféré à cet État successeur. En outre, dans l'attente de la réponse des États successeurs, la Banque a la latitude, sur la base du règlement sur la cession d'actions, de réallouer les actions de l'ex-Yougoslavie à un membre non régional intéressé et de porter au prorata le produit au crédit des États successeurs. En 2003, l'un des États successeurs a décliné l'offre de devenir membre et a offert, en revanche, à la Banque, dans le cadre de son aide publique au développement, le produit de sa quote-part dans toute réallocation des actions de l'ancienne Yougoslavie. La Banque a accepté cette offre.

Les souscriptions des pays membres et leurs pouvoirs de vote au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays membres	Total actions	% du total actions	Montant versé	Capital non libéré	Nombre de voix	Pouvoir de vote (%)
1 Afrique du Sud	323 933	5,036	157 745	3 081 600	324 558	5,007
2 Algérie	271 025	4,213	153 734	2 556 520	271 650	4,191
3 Angola	74 242	1,154	39 011	703 412	74 867	1,155
4 Bénin	12 405	0,193	6 517	117 533	13 030	0,201
5 Botswana	69 452	1,080	61 681	632 845	70 077	1,081
6 Burkina Faso	25 648	0,399	13 717	242 775	26 273	0,405
7 Burundi	15 269	0,237	9 194	143 496	15 894	0,245
8 Cabo Verde	4 919	0,077	3 095	46 100	5 544	0,085
9 Cameroun	69 602	1,082	35 755	660 281	70 227	1,083
10 Comores	542	0,008	605	4 826	1 167	0,018
11 Congo	29 200	0,454	15 670	276 350	29 825	0,460
12 Côte d'Ivoire	239 563	3,724	134 738	2 260 900	240 188	3,705
13 Djibouti	1 213	0,019	1 517	10 618	1 838	0,028
14 Égypte	350 410	5,447	200 935	3 303 170	351 035	5,415
15 Érythrée	2 003	0,031	2 506	17 522	2 628	0,041
16 Éthiopie	101 633	1,580	53 397	962 940	102 258	1,577
17 Gabon	76 913	1,196	48 390	720 758	77 538	1,196
18 Gambie	9 763	0,152	5 237	92 413	10 388	0,160
19 Ghana	137 130	2,132	70 437	1 300 871	137 755	2,125
20 Guinée	25 919	0,403	14 233	244 961	26 544	0,409
21 Guinée Bissau	1 552	0,024	870	14 660	2 177	0,034
22 Guinée Équatoriale	10 245	0,159	6 395	96 057	10 870	0,168
23 Kenya	92 976	1,446	51 863	877 900	93 601	1,444
24 Lesotho	3 723	0,058	4 025	33 210	4 348	0,067
25 Liberia	12 403	0,193	7 404	116 637	13 028	0,201
26 Libye	214 523	3,335	120 463	2 024 777	215 118	3,319
27 Madagascar	41 270	0,642	21 672	391 030	41 895	0,646
28 Malawi	17 846	0,277	10 043	168 420	18 471	0,285
29 Mali	27 864	0,433	14 757	263 881	28 489	0,439
30 Maroc	227 618	3,539	141 566	2 134 620	228 243	3,521
31 Maurice	42 063	0,654	30 427	390 230	42 688	0,659
32 Mauritanie	3 704	0,058	4 118	32 915	4 329	0,067
33 Mozambique	38 083	0,592	21 149	359 697	38 708	0,597
34 Namibie	22 117	0,344	14 031	207 150	22 742	0,351
35 Niger	16 148	0,250	9 121	152 363	16 773	0,259
36 Nigeria	574 044	8,924	333 042	5 407 433	574 669	8,865
37 Ouganda	30 744	0,478	16 875	290 577	31 369	0,484
38 République centrafricaine	2 843	0,044	1 607	26 822	3 327	0,051
39 République démocratique du Congo	82 789	1,287	44 499	783 395	83 414	1,287
40 Rwanda	8 480	0,132	4 496	80 303	9 105	0,140
41 São Tomé & Príncipe	4 350	0,067	2 461	41 053	4 975	0,077
42 Sénégal	67 337	1,047	35 142	638 241	67 962	1,048
43 Seychelles	1 823	0,028	1 732	16 499	2 448	0,038
44 Sierra Leone	18 472	0,287	9 987	174 751	19 097	0,295
45 Somalie	1 941	0,030	2 427	16 986	2 566	0,040
46 Soudan	21 411	0,333	12 758	201 347	22 036	0,340
47 Soudan du Sud	32 030	0,498	1 695	318 610	32 655	0,504
48 Swaziland	7 385	0,115	8 325	65 530	8 010	0,124
49 Tanzanie	49 043	0,762	25 948	464 497	49 668	0,766
50 Tchad	4 528	0,070	2 548	42 740	5 153	0,079
51 Togo	10 070	0,157	5 528	95 171	10 695	0,165
52 Tunisie	90 175	1,402	57 503	844 260	90 800	1,401
53 Zambie	80 258	1,248	42 611	759 945	80 813	1,247
54 Zimbabwe	133 074	2,069	72 587	1 258 158	133 699	2,063
Total régionaux	3 833 716	59,599	2 167 789	36 169 756	3 867 225	59,658

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

(montants en milliers d'UC)

Pays membres	Total actions	% du total actions	Montant versé	Capital non libéré	Nombre de voix	Pouvoir de vote (%)
Total régionaux	3 833 716	59,599	2 167 789	36 169 756	3 867 225	59,658
55 Allemagne	265 640	4,130	157 265	2 499 140	266 265	4,108
56 Arabie Saoudite	12 420	0,193	6 760	117 440	13 045	0,201
57 Argentine	5 847	0,091	6 107	52 364	6 472	0,100
58 Autriche	28 769	0,447	17 033	270 660	29 394	0,453
59 Belgique	41 156	0,640	22 390	389 180	41 782	0,644
60 Brésil	26 072	0,405	14 051	246 676	26 698	0,412
61 Canada	246 004	3,824	178 344	2 281 710	246 629	3,805
62 Chine	73 739	1,146	43 171	694 230	74 364	1,147
63 Corée	30 161	0,469	17 463	284 150	30 786	0,475
64 Danemark	75 836	1,179	55 036	703 330	76 461	1,180
65 Espagne	69 253	1,077	49 092	643 440	69 878	1,078
66 États-Unis	422 862	6,574	230 266	3 998 359	423 487	6,533
67 Finlande	31 495	0,489	18 646	296 310	32 120	0,495
68 France	241 981	3,762	143 256	2 276 560	242 606	3,743
69 Inde	16 094	0,250	9 058	151 890	16 719	0,258
70 Italie	156 363	2,431	92 471	1 471 170	156 988	2,422
71 Japon	353 868	5,501	209 500	3 329 180	354 493	5,469
72 Koweït	29 208	0,454	21 420	270 660	29 833	0,460
73 Luxembourg	12 659	0,197	1 988	124 610	13 284	0,205
74 Norvège	74 754	1,162	44 213	703 330	75 379	1,163
75 Pays-Bas	55 830	0,868	32 453	525 860	56 455	0,871
76 Portugal	15 422	0,240	8 470	145 750	16 047	0,248
77 Royaume-Uni	112 759	1,753	65 033	1 062 560	113 384	1,749
78 Suède	99 557	1,548	58 936	936 640	100 182	1,545
79 Suisse	94 488	1,469	55 939	888 950	95 113	1,467
80 Turquie	6 572	0,102	1 541	64 190	7 197	0,111
Total non régionaux	2 598 809	40,401	1 559 902	24 428 339	2 615 061	40,342
Total général	6 432 525	100,000	3 727 691	60 598 095	6 482 286	100,000

La situation des souscriptions, y compris la répartition des droits de vote au 31 décembre 2015 reflète les différences temporaires dans les versements des souscriptions par les pays membres au cours de la période autorisée pour le règlement des souscriptions au titre de l'AGC-VI. A l'issue de la souscription intégrale des actions, les groupes régionaux et non régionaux devraient détenir respectivement 60 % et 40 % des droits de vote.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être différente du montant total indiqué.

Différence de conversion cumulée des souscriptions (DCCS)

Avant la quatrième augmentation générale du capital (AGC-IV), la libération du capital souscrit par les pays membres non régionaux était fixée en monnaies nationales. Pour l'AGC-IV et pour les augmentations du capital ultérieures, un taux fixe de 1,20635 dollar E-U pour 1 UC a été appliqué aux paiements des États membres régionaux et non régionaux qui règlent leurs souscriptions en dollar E-U. Ce taux représente la valeur du DTS exprimée en dollar E-U, juste avant l'adoption du mode détermination de la valeur du DTS à partir d'un panier de monnaies le 1^{er} juillet 1974. En conséquence, des pertes ou gains pourraient apparaître lors de la conversion en unités de compte des devises reçues. Ces écarts de conversion et de réévaluation sont débités ou crédités au compte Différence de conversion cumulée des souscriptions » (DCCS).

Au 31 décembre 2015 et 2014, le compte différence de conversion cumulée des souscriptions se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	173 538	172 654
(Gains)/Pertes nets sur la conversion des nouvelles souscriptions	(4 696)	884
Solde au 31 décembre	168 842	173 538

Réserves

Les réserves sont composées des revenus non distribués, des gains/pertes de juste valeur sur les placements désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et des gains/pertes sur les emprunts provenant du « crédit propre » sur les emprunts évalués à la juste valeur, et des réévaluations du passif des régimes à prestations définies.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués de la Banque comprennent le résultat net la période après réduction du transfert approuvé par le Conseil des gouverneurs et les charges nettes comptabilisées directement en capitaux propres. Ils comprennent aussi les ajustements de transition résultant de l'adoption des nouvelles normes ou de révisions de normes comptables lorsque c'est applicable.

Les mouvements des revenus non distribués au 31 décembre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	2 964 743
Résultat net de l'exercice 2014	31 692
Gain net comptabilisé directement en capitaux propres	-
Balance au 31 décembre 2014	2 996 435
Résultat net de l'exercice en cours	(30 840)
Gain net comptabilisé directement en capitaux propres	-
Soldes au 31 décembre 2015	2 965 595

Le Conseil des gouverneurs a approuvé la distribution, du résultat et du compte d'excédent, pour un montant de 124,00 millions d'UC (2014 : 120,00 millions d'UC) à certaines entités pour des raisons de développement.

À compter de 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs pour des raisons de développement est comptabilisée comme une charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation.

Le mouvement du compte d'excédents durant les exercices de 2014 et 2015 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	33 442
Affectation au Fonds Spécial de Secours	(5 000)
Affectation au Fonds Africa50	(20 000)
Solde au 31 décembre 2014	8 442
Allocation à partir du résultat 2014	25 000
Affectation au Fonds Spécial de Secours	(10 000)
Affectation au Fonds d'assistance technique aux pays à revenus intermédiaires	(8 000)
Affectation à la Facilité pour la préparation du projet infrastructure NEPAD	(8 000)
Solde au 31 décembre 2015	7 442

Les distributions à des entités pour des raisons de développement, y compris celles effectuées à partir du compte d'excédent, pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Fonds Africain de Développement (FAD)	51 000	42 000
Assistance post-conflit- RDC	47 000	53 000
Fonds Spécial de Secours	10 000	5 000
Fonds d'assistance technique aux pays à revenus intermédiaires	8 000	-
Facilité pour la préparation du projet infrastructure NEPAD	8 000	-
Fonds Africa50	-	20 000
Total	124 000	120 000

Note O — Revenus des prêts, des placements et des dérivés y afférants

Revenus des prêts

Le revenu des prêts des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Revenu d'intérêts sur les prêts non dépréciés	305 609	301 711
Revenu d'intérêts sur les prêts dépréciés	32 898	28 502
Commissions d'engagement	11 430	11 648
Commissions statutaires	270	267
Total	350 207	342 128

Revenu des placements et des dérivés y afférants

Le revenu des placements des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Revenu d'intérêts	151 680	169 869
Moins-values réalisées sur les placements évalués à la juste valeur	(4 966)	(83)
Moins-values non réalisées sur les placements évalués à la juste valeur	(24 501)	(37 372)
Total	122 213	132 414

Au 31 décembre 2015, le montant du revenu des placements évalués au coût amorti est de 102,64 millions d'UC (2014 : 106,01 millions d'UC).

Note P — Charges financières

Intérêts et amortissements des frais d'émission

Les intérêts et les amortissements des frais d'émission des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Charges d'emprunts	344 336	375 624
Amortissements des frais d'émission	1 798	337
Total	346 134	375 961

AU 31 décembre 2015, le montant des intérêts sur les passifs financiers non évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat est de 98,74 millions d'UC (2014 : 66,70 millions d'UC).

Intérêts nets sur les produits dérivés d'emprunts

Les intérêts nets sur les dérivés d'emprunts des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Intérêts sur les produits dérivés à payer	157 163	143 678
Intérêts sur les produits dérivés à recevoir	(337 382)	(364 885)
Total	(180 219)	(221 207)

Gains / Pertes non réalisés sur les emprunts et les produits dérivés y afférents et autres

Les pertes non réalisées sur les emprunts et les produits dérivés y afférents et autres au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
(Pertes)/Gains non réalisés sur les emprunts évalués à la juste valeur et dérivés y afférents	(38 814)	(36 728)
(Pertes)/Gains non réalisés sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres	(10 702)	6 898
Total	(49 516)	(29 830)

Le gain attribuable aux variations du risque de crédit de la Banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 73,06 millions d'UC (2014 : perte de 32,14 millions d'UC) et a été constaté parmi les autres éléments du résultat global.

La perte nette non réalisée sur les dérivés des emprunts non évalués à la juste valeur et autres s'est élevée à 10,70 millions d'UC pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014 : gain de 6,90 millions d'UC). Ce montant comprend les effets en compte de résultat de l'application de la comptabilité de couverture soit une perte nette non réalisée d'inefficacité pour un montant de 0,54 million d'UC et 4,87 millions d'UC d'amortissement de l'ajustement de juste valeur du risque couvert (voir note G).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, une perte de valeur a été comptabilisée à hauteur de 11,22 millions d'UC au titre du risque de contrepartie dans la valeur des actifs financiers dérivés (Credit Valuation Adjustment - CVA), (2014 : perte de 0,42 millions d'UC) et une perte de 0,34 millions d'UC pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Valuation Adjustment - DVA), (2014 : perte de 3,51 millions d'UC).

Note Q — Dépenses administratives

Le montant total des dépenses administratives comprend celles engagées pour les opérations de la Banque et celles supportées au titre du FAD et du FSN. Le FAD et le FSN remboursent à la BAD leur part dans les dépenses administratives selon une clé de répartition des dépenses arrêtée d'un commun accord et qui est fonction d'un certain nombre d'indicateurs d'activités opérationnelles pour ce qui est des dépenses opérationnelles, et de la taille des bilans respectifs pour ce qui est des dépenses non opérationnelles. Cependant, les dépenses attribuées au FSN ne peuvent dépasser 20 % de son revenu brut.

Les dépenses administratives sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Dépenses de personnel*	250 672	295 502
Autres dépenses générales	72 623	76 594
Total	323 295	372 096
Remboursable par le FAD	(200 932)	(248 566)
Remboursable par le FSN	(364)	(373)
Net	121 999	123 157

* La part de la BAD dans les dépenses de personnel est de 96,78 millions d'UC (2014: 101,44 millions d'UC).

Les dépenses administratives générales comprennent un montant de 7,80 millions d'UC (2014 : 11,68 millions d'UC) payé dans le cadre des contrats de bail pour la location des bureaux de la Banque en Côte d'Ivoire et dans certains pays membres où la Banque dispose de bureaux.

À la date du bilan, la Banque avait, dans le cadre des contrats de bail, des engagements en cours dont les échéances se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Inférieur à un an	8 141	4 699
De deux à cinq ans	9 273	3 862
Total	17 414	8 561

Les baux sont généralement négociés pour une durée moyenne d'un an à cinq ans et les loyers sont fixés à un an en moyenne. Les baux peuvent être renouvelés pour une période ne dépassant pas leur durée initiale.

Note R — Avantages du personnel

Le plan de retraite du personnel

Le Plan de retraite du personnel (le Plan) est un régime à prestations définies, créé par la résolution 05-89 du Conseil des gouverneurs du 30 mai 1989 et entré en vigueur le 31 décembre 1989, suite à la liquidation du Fonds de prévoyance. Toute personne employée à temps plein, comme défini dans la politique d'emploi de la Banque, peut participer au Plan après 6 mois de service sans interruption de plus de 30 jours.

Le Plan est géré comme un fonds distinct par un Comité d'administrateurs nommés par la Banque parmi ses employés. En novembre 2004, le Conseil d'administration a approuvé certaines révisions du Plan, notamment la simplification du calcul du taux de contribution du personnel, une référence plus explicite aux responsabilités résiduelles et droits de la Banque en

tant que promoteur du Plan, des changements dans les avantages de l'enfant survivant et une augmentation du taux de pension cumulé de 2 à 2,5 % par année de service. De même, les nouveaux membres du personnel des bureaux régionaux se sont affiliés au Plan en 2007. En conséquence, le coût des services rendus par le passé lié à ces changements a été enregistré dans les états financiers des exercices concernés.

En 2008, les indemnités pour retraite anticipée et les indemnités de décès à verser aux conjoints ont été modifiées engendrant un coût négatif des services rendus de 8,12 millions d'UC qui a été immédiatement comptabilisé. Dans le Plan révisé, le personnel contribue à hauteur de 9 % du salaire de base. Le facteur d'imposition utilisé dans le Plan précédent a été éliminé. La Banque verse en principe le double de la contribution du personnel, mais cette contribution peut varier en fonction des résultats des évaluations actuarielles.

En 2011, le Conseil d'administration a approuvé d'étendre l'âge de la retraite obligatoire à la Banque, de 60 à 62 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012. À compter du 11 mai 2011, les participants au Plan ont été invités jusqu'au 31 décembre 2012 à faire le choix de prendre la retraite à 60 ans sans pénalité pour la retraite anticipée ou d'accepter l'extension de la retraite à 62 ans. L'option de prendre sa retraite à 60 ans n'est pas accordée au personnel qui a rejoint la Banque à compter du 1^{er} janvier 2012. La plupart des participants actuels ont opté pour l'âge de la retraite révisé. L'effet de ce changement sur l'évaluation actuarielle du Plan était une réduction du régime de 10,90 millions d'UC qui a été constatée dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Au cours de 2015, le Conseil d'Administration a approuvé des changements afin d'améliorer la viabilité financière du Plan. Ces changements couvrent principalement la conversion de la pension ainsi que les indemnités applicables en cas de décès lors de la retraite.

Toutes les contributions versées au Plan sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de retraite à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 31 décembre 2015, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe et étaient effectués dans des fonds indexés : a) Portefeuille de titres – objectif de s'aligner le plus possible sur les rendements du Morgan Stanley Capital International World Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan ; b) Portefeuille d'obligations – objectif de s'aligner le plus étroitement possible sur les rendements du Citigroup World Government Bond Index, tout en couvrant le risque de change éventuel des obligations futures du Plan.

Couverture médicale après cessation de service

Créé par les résolutions B/BD/2002/17 et F/BD/2002/18 du Conseil d'administration en date du 17 juillet 2002, le Plan médical a pris effet le 1^{er} janvier 2003. Les membres du personnel et les retraités versent à titre de contribution un pourcentage de leur salaire ou pension pour le financement du Plan médical, tandis que la Banque verse le double de la contribution des membres du personnel ; cependant cette contribution pourrait varier en fonction des résultats de l'évaluation annuelle actuarielle.

Le taux de cotisation des membres du personnel et des retraités est basé sur l'état civil et sur le nombre des enfants éligibles. Le Conseil du Plan médical, composé de membres du personnel choisis par la Banque et de représentants des retraités et du Conseil du personnel, surveille la gestion et les activités du Plan. Les contributions de la Banque, du personnel et des retraités sont déposées dans un compte fiduciaire. Conformément aux directives portant création du Plan médical, tous les affiliés du Plan y compris le personnel, les retraités et les personnes à charge reconnues sont éligibles en tant que bénéficiaires aux remboursements des frais des services médicaux qui leur sont fournis.

Le 7 janvier 2015, le Conseil d'Administration a approuvé de nouveaux taux de contribution au plan de couverture médicale pour la Banque, pour le personnel en activité et les retraités. Les nouveaux taux entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2015 et visent à améliorer la viabilité financière du Plan à long terme.

Les charges de pension et les charges du Plan médical enregistrées en 2015 et 2014 pour la Banque, le Fonds africain de développement et le Fonds spécial du Nigeria (le Groupe de la Banque) sont ventilées comme suit :

(en millions d'UC)

	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2015	2014	2015	2014
Coût actuel brut des prestations	48,45	41,63	13,82	17,83
Modifications des coûts des prestations passées	-	-	(16,22)	-
Moins: la contribution des employés	(9,11)	(9,71)	(2,46)	(2,35)
Coût actuel net des prestations	39,34	31,92	(4,86)	15,48
Charges d'intérêts	21,03	22,39	4,44	5,92
Rendement escompté des actifs du Plan	(15,90)	(19,04)	-	-
Charges de l'exercice	44,47	35,27	(0,42)	21,40

Au 31 décembre 2015, la Banque avait une dette envers le Plan de retraite du personnel pour un montant de 128,90 millions d'UC (2014 : 180,55 millions d'UC) alors que la dette de la Banque envers le Plan médical s'élevait à 145,64 millions d'UC (2014 : 140,81 millions d'UC). Au cours de 2015, un montant additionnel de 42,13 millions d'UC a été transféré par la Banque au plan de retraite du personnel.

Au 31 décembre 2015 et 2014, la détermination de ces dettes qui sont incluses au bilan dans la rubrique « Autres montants à payer », se décompose comme suit :

(en millions d'UC)

	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2015	2014	2015	2014
Juste valeur des actifs du Plan :				
Valeur de marché des actifs du Plan à l'ouverture de l'exercice	508,93	454,01	34,55	30,80
Rendement effectif des actifs	(8,95)	46,27	0,06	0,30
Cotisation de l'employeur	60,34	19,42	5,03	4,70
Cotisation des participants au Plan durant l'exercice	9,11	9,71	2,46	2,35
Prestations payées	(18,93)	(20,48)	(2,97)	(3,60)
Valeur de marché des actifs du Plan à la fin de l'exercice	550,50	508,93	39,13	34,55
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies :				
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	689,48	550,31	175,36	161,60
Coût des services rendus	39,34	31,92	11,36	15,48
Cotisations des employés	9,11	9,71	2,46	2,35
Charges d'intérêts	21,03	22,39	5,55	7,30
(Gain)/Perte actuariel	(60,63)	95,63	9,23	(7,77)
Prestations payées	(18,93)	(20,48)	(2,97)	(3,60)
Modifications des coûts des prestations passées	-	-	(16,22)	-
Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	679,40	689,48	184,77	175,36
Situation du Plan :				
Dettes enregistrées au bilan au 31 décembre représentant le surplus des montants des obligations de prestations par rapport à l'actif du Plan	(128,90)	(180,55)	(145,64)	(140,81)

Au 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait pas de coûts de services déjà fournis non comptabilisés. Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des pertes nettes actuarielles portées directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan de retraite du personnel s'élève à 199,26 millions d'UC (2014 : pertes de 235,04 millions d'UC). Le montant cumulé des pertes nettes actuarielles porté directement en capitaux propres à travers les autres éléments du résultat global pour le Plan médical s'élève à 50,10 million d'UC (2014 : pertes de 39,82 million d'UC).

La situation de financement du Plan de retraite pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014	2013	2012	2011
Plan de retraite du personnel:					
Juste valeur des actifs du Plan	550,50	508,93	454,01	415,84	364,94
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(679,40)	(689,48)	(550,31)	(523,13)	(411,01)
Déficit du Plan	(128,90)	(180,55)	(96,30)	(107,29)	(46,07)
Ajustements des actifs du Plan liés à l'expérience	(23,97)	0,89	(26,37)	(33,05)	(48,95)
Ajustements des passifs du Plan liés à l'expérience	(175,29)	(235,93)	(140,24)	(163,59)	(90,98)
Montant net	(199,26)	(235,04)	(166,61)	(196,64)	(139,93)

La situation de financement du Plan médical pour les cinq derniers exercices se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014	2013	2012	2011
Plan médical du personnel					
Juste valeur des actifs du Plan	39,13	34,55	30,81	25,85	22,14
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(184,77)	(175,36)	(161,60)	(158,85)	(110,15)
Déficit du Plan	(145,64)	(140,81)	(130,79)	(133,00)	(88,01)
Ajustements des actifs du Plan liés à l'expérience	(5,01)	(3,96)	(2,89)	(2,18)	(1,90)
Ajustements des passifs du Plan liés à l'expérience	(45,09)	(35,86)	(43,64)	(60,23)	(24,59)
Montant net	(50,10)	(39,82)	(46,53)	(62,41)	(26,49)

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

(en pourcentage)

	Plan de retraite du personnel		Plan médical du personnel	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	3,40	3,07	3,40	3,07
Taux d'augmentation des salaires	3,65	3,73	3,65	3,73
Augmentation des pensions futures	2,15	2,23		
Taux d'évolution du coût des soins médicaux			5,00	5,00

Les hypothèses de mortalité du plan de retraite du personnel sont basées sur les tableaux des régimes de pension auto-administrés de 2008 (SAPS08), spécifiquement référencées par rapport aux tableaux de l'expérience des régimes de pension auto-administrés du Royaume-Uni. De même, les hypothèses de mortalité du plan médical du personnel sont également basées sur les tableaux des régimes de pension auto-administrés (SAPS), spécifiquement référencées par rapport à l'expérience des régimes professionnels du Royaume-Uni. Ces tableaux SAPS assument des participants ayant une santé normale, et ont été mis à jour par les projections des enquêtes continues sur la mortalité (2009) afin de tenir compte des améliorations futures de la durée de vie.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est choisi en référence aux taux des obligations à long terme des sociétés notées AA en fin d'exercice.

L'hypothèse d'inflation du coût des soins médicaux est le taux d'augmentation du coût des prestations médicales. Ceci est influencé par plusieurs facteurs tels que les tendances économiques, les développements dans le domaine médical et l'utilisation des patients. Aux fins de ces calculs, le taux d'inflation du coût des soins médicaux est évalué à 5 % par an.

Le taux d'évolution des soins médicaux peut affecter de manière significative l'évaluation de certains avantages postérieurs à la retraite ou les obligations au titre des prestations définies du Plan médical du personnel.

La durée moyenne du plan de retraite du personnel et du plan médical du personnel est estimée respectivement à 15,9 ans et 25 ans.

La projection des flux de trésorerie décaissés se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 à 2025
Plan médical du personnel	3,1	3,3	3,4	3,6	3,8	22,0
Plan de retraite du personnel	26,87	30,13	31,88	34,17	34,64	191,97

Le tableau suivant montre les effets de la variation d'un point de pourcentage sur les hypothèses d'évolution des coûts des soins médicaux :

(en milliers d'UC)

	Augmentation d'un point de pourcentage		Diminution d'un point de pourcentage	
	2015	2014	2015	2014
Effet sur le coût total des services et le coût financier	6 052	7 001	(4 346)	(5 172)
Effet sur les avantages postérieurs à la retraite	57 701	52 374	(43 568)	(39 270)

Le tableau suivant montre les effets de la variation d'un point de pourcentage sur le taux d'actualisation du plan de retraite du personnel :

(en milliers d'UC)

	Augmentation d'un point de pourcentage		Diminution d'un point de pourcentage	
	2015	2014	2015	2014
Effet sur le coût total des services et le coût financier	6 441	8 062	(8 458)	(10 733)
Effet sur les avantages postérieurs à la retraite	94 693	99 505	(120 986)	(127 892)

Aucun des actifs du Plan de retraite du personnel n'est investi dans les instruments financiers de la Banque, dans un bien qu'elle occupe ni dans tout autre actif qu'elle utilise. Tous les investissements sont détenus dans des marchés actifs.

Le tableau qui suit présente la moyenne pondérée de l'allocation des actifs du Plan de retraite du personnel au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Titres de créances	257 274	235 383
Titres de participations	199 555	179 284
Immobilisations	87 975	78 847
Autres	-	8 141
Total	544 804	501 655

Au 31 décembre 2015 et 2014, les actifs du Plan médical sont principalement investis dans des dépôts et obligations à court terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Banque compte comptabiliser une contribution de 37,14 millions d'UC au Plan de retraite du personnel et de 15,25 millions d'UC au Plan médical.

Note 5 — Transactions avec les parties liées

Les parties liées suivantes ont été identifiées :

La Banque accorde ou garantit des prêts à certains de ses membres qui sont également ses actionnaires et emprunte des fonds sur les marchés de capitaux de certains de ses actionnaires. En tant qu'institution multilatérale de développement comptant comme membres 54 États africains et 26 États non africains, respectivement « membres régionaux » et « membres non régionaux », les souscriptions au capital de la Banque sont effectuées par tous les membres. Les pouvoirs de la Banque sont exercés par le Conseil des gouverneurs, composé de gouverneurs nommés par chaque membre et exerçant le pouvoir de vote dévolu au pays membre. Les souscriptions et les pouvoirs de vote des pays membres sont présentés à la Note N. Le Conseil d'administration, composé de 20 administrateurs élus par les pays membres, assure la conduite des opérations générales de la Banque et, à cet effet, exerce tous les pouvoirs que lui délègue le Conseil des gouverneurs. Par ailleurs, la Banque accorde ou garantit des prêts à certains organismes de ses pays membres régionaux et aux entreprises publiques et privées opérant dans ces pays. Ces prêts sont approuvés par le Conseil d'administration.

Outre ses ressources ordinaires, la Banque peut, suivant des modalités particulières, gérer les ressources d'autres entités. Dans ce cadre, elle gère les ressources du Fonds africain de développement. Elle gère également des fonds spéciaux et fiduciaires dont l'objet est compatible avec son objectif de promouvoir le développement économique et le progrès social des pays membres régionaux. À cet égard, elle gère le Fonds spécial du Nigeria (FSN), de même que les ressources mises à sa disposition créées sous forme de dons par certains donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Le FAD a été créé par un accord entre la Banque et certains pays. La conduite générale des opérations du FAD est assurée par un Conseil d'administration de 14 membres, dont 7 désignés par la Banque. La Banque détient cinquante pour cent (50 %) des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds. Pour exercer ses fonctions, le FAD utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre paiement de frais de gestion calculés chaque année sur la base d'une formule de partage des coûts convenue, et qui est en grande partie tributaire du nombre de programmes et projets exécutés au cours de l'année.

La participation de la Banque au FAD est incluse dans les titres de participation indiqués à la Note J. En plus du montant présenté comme prise de participation, la Banque affecte périodiquement une partie de son résultat pour une allocation au Fonds en vue de soutenir ses objectifs. Les allocations prélevées sur le résultat net de la Banque au profit du FAD sont présentées comme « Autres ressources » dans les états financiers du Fonds. En 2015, l'allocation sur le résultat net s'est élevée à 51 millions d'UC (42 millions d'UC en 2014).

Le FSN est un fonds spécial géré par la Banque et dont les ressources ont été fournies par le Nigeria. Le Conseil d'administration de la BAD assure la conduite générale des opérations du FSN conformément aux dispositions de l'Accord du FSN. À ce sujet, la Banque se consulte avec le gouvernement nigérian. Le FSN utilise également les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque contre remboursement à la Banque de sa quote-part des dépenses administratives liées à cette utilisation. La quote-part des dépenses administratives du FAD et du FSN remboursée à la Banque est présentée à la Note Q.

Les dons gérés par la Banque au nom des autres donateurs, y compris les pays membres, les organismes et autres entités, sont généralement limités à des utilisations spécifiques, comme le cofinancement des prêts-projets, les opérations de réduction de la dette et l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité. Le détail des soldes non décaissés de ces dons au 31 décembre 2015 et 2014 figure à la note V-5.

La banque facture des frais au titre de la gestion de certains de ces fonds. Les frais de gestion reçus par la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent 1,70 million d'UC (2014 : 2,12 million d'UC).

La banque gère également le Plan de retraite et le Plan médical du personnel. Les activités de ces plans sont exposées à la Note R.

Rémunération du personnel de direction

La rémunération versée au personnel de direction et aux administrateurs de la Banque au cours des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Salaires	20 351	22 095
Indemnités de cessation de service et autres avantages	11 403	14 155
Cotisations au Plan de retraite et au Plan médical	4 269	4 461
Total	36 023	40 711

La Banque peut également accorder des prêts et avances aux membres du personnel, y compris le personnel de direction. Ces prêts et avances, garantis par les indemnités de cessation de service payables à la date de départ de la Banque, sont accordés conformément aux procédures et règlements de la Banque. Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts et avances au personnel de direction s'élève à 5,83 millions d'UC (2014 : 6,48 millions d'UC).

Note T — Informations sur les segments

La Banque est une institution financière multilatérale de développement qui a été investie de la mission de contribuer au développement économique et social de ses États membres régionaux. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme.

Sur la base de l'évaluation des opérations de la Banque, la Direction a établi que la Banque ne dispose que d'un seul segment isolable puisque la Banque ne gère pas ses opérations en allouant ses ressources sur la base de critères liés à la contribution des emprunteurs au résultat net.

Les produits et services à partir desquels la Banque tire ses revenus sont principalement les prêts, placements en trésorerie et titres de participation.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 sont détaillés comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Revenu d'intérêt sur les prêts		
Prêts à taux fixe	272 224	265 278
Prêts à taux variable	13 717	13 849
Prêts à taux flottant	52 566	51 086
	338 507	330 213
Commissions d'engagements et autres commissions	11 700	11 915
Total des revenus d'intérêts sur les prêts	350 207	342 128
Revenus des placements	122 213	132 414
Revenus des autres titres de créances	3 734	3 851
Autres revenus	19 316	9 726
Total des revenus externes	495 470	488 119

Les revenus provenant des transactions avec un seul pays emprunteur de la Banque et dépassant 10 % du montant total des revenus de la Banque pour un pays s'élèvent à 75,55 millions d'UC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014 : deux pays pour un revenu dépassant 10 % du total revenus de la Banque totalisant 127,53 millions d'UC).

Les opérations de développement de la Banque sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'est, Afrique du nord, et Afrique de l'ouest. Les activités impliquant plus qu'un seul pays africain sont décrites comme des activités multinationales. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessus, les produits sont basés sur la localisation des clients.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 sont détaillées comme suit :

(en milliers d'UC)

	Afrique australe	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Multi-national	Total
2015							
Revenus des prêts souverains	81 110	42 435	4 213	79 558	2 759	234	210 309
Revenus des prêts non souverains	37 710	3 755	11 530	16 922	40 361	29 620	139 898
	118 820	46 190	15 743	96 480	43 120	29 854	350 207
2014							
Revenus des prêts souverains	70 944	48 786	4 183	94 201	1 543	283	219 940
Revenus des prêts non souverains	41 638	4 327	11 629	14 925	28 323	21 346	122 188
	112 582	53 113	15 812	109 126	29 866	21 629	342 128

Au 31 décembre 2015, les terrains et bâtiments appartenant à la Banque sont situés essentiellement au siège de la Banque à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Plus de 90 % des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont basées dans les centres de ressources régionaux établis à Nairobi, Pretoria, et Tunis.

Note U — Approbation des états financiers

Le 30 mars 2016, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Il est prévu que ces états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'Assemblée annuelle de mai 2016.

Note V — Informations supplémentaires

Note V — 1 : Taux de change

Les taux suivants ont été utilisés pour la conversion des devises en unités de compte au 31 décembre 2015 et 2014 :

		2015	2014
1 UC = 1 DTS =	Birr éthiopien	29,279000	29,426552
	Cedi ghanéen	5,204920	4,638039
	Couronne danoise	9,472210	8,866110
	Couronne norvégienne	12,206900	10,769300
	Couronne suédoise	11,574200	11,317600
	Dalasi gambien	55,460000	65,239914
	Dinar algérien	148,456000	127,415000
	Dinar koweïtien	0,420570	0,424211
	Dinar libyen	1,932400	1,932400
	Dinar tunisien	2,808040	2,697480
	Dirham marocain	13,726600	13,073772
	Dobra de São Tomé e Príncipe	31 778,200000	28 745,095780
	Dollar australien	1,896700	1,766400
	Dollar néo-zélandais	2,023550	1,850560
	Dollar canadien	1,917850	1,679980
	Dollar des États-Unis	1,385730	1,448810
	Dong Vietnamien	30 676,600000	30 781,417260
	Euro	1,272830	1,193320
	Franc CFA	834,922000	782,766607
	Franc guinéen	10 663,200000	10 468,426300
	Franc suisse	1,374780	1,433010
	Kwanza angolais	187,510000	148,600548
	Lire turque	4,009690	3,239119
	Livre égyptienne	10,835092	10,374856
	Livre sterling	0,935100	0,928247
	Naira nigérian	269,631000	242,607000
	Nouveau Kwacha Zambien	14,187500	9,231626
	Pula botswanais	15,587500	13,771900
	Rand sud-africain	21,541200	16,778600
	Real brésilien	5,410990	3,848310
	Rial saoudien	5,196480	5,433010
	Roupie indienne	91,910100	91,754900
	Roupie mauricienne	49,778500	45,967900
	Shilling kenyan	140,118000	131,258926
	Shilling ougandais	4 678,710000	4 019,426339
	Shilling tanzanien	2 979,700000	2 500,143300
	Won coréen	1 624,080000	1 592,530000
	Yen	167,116000	174,733000
	Yuan renminbi	8,995480	8,865250

La Banque ne laisse nullement entendre que toute monnaie détenue par elle peut être ou pourrait avoir été convertie en une autre au taux de change croisé résultat des taux indiqués ci-dessus.

Note V — 2 : Autres activités d'aide au développement

i) République Démocratique du Congo (RDC)

Dans le cadre de l'action concertée entre la Banque, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en vue d'accompagner l'effort de reconstruction de la République Démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration a approuvé, le 26 septembre 2002, un mécanisme d'apurement des arriérés de ce pays envers la Banque. À ce titre, les contributions reçues de la communauté des donateurs ont été utilisées aussitôt pour apurer une partie des arriérés. Le reste des arriérés de la RDC envers la Banque ainsi que les montants de tous les autres prêts non encore échus ont été consolidés en nouvelles créances, de telle sorte que la valeur actuelle des nouveaux prêts soit égale à la valeur actuelle des montants qui étaient dus selon les précédents termes contractuels. Les nouveaux prêts portent un taux d'intérêt correspondant à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des anciens prêts. En approuvant le plan d'apurement des arriérés, le Conseil d'administration a pris en compte les facteurs suivants : a) le programme d'apurement des arriérés fait partie du dispositif concerté de la communauté internationale pour la RDC ; b) l'ampleur des arriérés de la RDC envers la Banque exclut les solutions conventionnelles ; c) en raison du long conflit armé dont son territoire a été le théâtre, qui a entraîné la destruction massive de biens matériels, la RDC n'est pratiquement plus en mesure d'assurer le service de sa dette ; et d) l'enveloppe proposée contribuerait à améliorer sensiblement la capacité de remboursement du pays si des mesures appropriées d'accompagnement étaient prises. De plus, aucun lien automatique n'a été établi entre le mécanisme d'apurement des arriérés et l'allègement de la dette susceptible d'être consenti par la suite au titre de la facilité consolidée. En juin 2004, la RDC a atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Par conséquent, la facilité consolidée a, depuis cette date, bénéficié de l'allègement partiel du service de la dette prévu dans le cadre de l'initiative PPTE.

Un compte spécial, distinct des actifs de la Banque, a été ouvert pour recevoir toutes les contributions en faveur de la RDC dans le cadre du plan d'apurement de ses arriérés. De telles contributions devraient inclure les allocations du résultat net de la Banque que le Conseil des gouverneurs de la Banque décide de temps à autre d'affecter au compte spécial, représentant la contribution de la Banque au mécanisme d'apurement des arriérés. Le montant de l'allocation du résultat net doit être approuvé par le Conseil des gouverneurs de la Banque lors de l'Assemblée annuelle de la Banque. Par conséquent, les revenus sur les prêts consolidés de la RDC constatés parmi les revenus courants sont transférés des réserves au compte spécial après la décision formelle d'allocation, en totalité ou en partie, du montant décidé par le Conseil des gouverneurs.

ii) Assistance aux pays sortant d'un conflit/Facilité en faveur des États en Transition

Le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit a été créé pour offrir un cadre permettant d'aider les pays sortant de conflit à renouer avec la communauté des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'aide au développement et à atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE, pour qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un allègement de leur dette après avoir apuré leurs arriérés de prêts envers le Groupe de la Banque. Ce cadre implique la constitution d'un pool de ressources alimenté par des allocations prélevées sur le résultat net de la BAD et par des contributions du FAD et de donateurs privés.

Les ressources sont fournies au cas par cas aux pays post-conflit ne bénéficiant pas encore d'un allègement de leur dette afin de combler le déficit de financement lorsque ces pays ont déployé le maximum d'effort en vue de régler leurs arriérés envers le Groupe de la Banque. À cet égard, par sa résolution B/BG/2004/07 du 25 mai 2004, le Conseil des gouverneurs a créé le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF) placé sous l'administration du FAD et a approuvé en sa faveur une affectation de 45 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2003 de la BAD. Par sa résolution B/BG/2005/05 du 18 mai 2005, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation additionnelle de 30 millions d'UC sur le résultat net de l'exercice 2004 de la BAD au titre du deuxième versement de la contribution de la Banque au Mécanisme. Par sa résolution B/BG/2006/04 du 17 mai 2006, le Conseil des gouverneurs de la BAD a approuvé le troisième et dernier versement au titre de l'affectation sur le résultat net de 2005 pour un montant de 25

millions d'UC. Au cours du mois de mars 2008, le Conseil d'administration a approuvé la création de la Facilité en faveur des États Fragiles (FEF) afin de reprendre les activités du mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit et fournir un cadre élargi et intégré pour aider les États fragiles éligibles. Le but de la Facilité FEF est d'œuvrer à la consolidation de la paix, à la stabilisation des économies et de jeter les bases d'une réduction de la pauvreté et d'une croissance économique durable à long terme. Les contributions de la BAD au titre du PCCF/FET-ne peuvent, par principe, être utilisées par les pays bénéficiaires sortant de conflit pour régler leur dette envers la Banque.

iii) Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

La Banque participe à une initiative multilatérale pour le règlement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Dans le cadre de cette initiative, les créanciers consentent un allègement aux pays ayant poursuivi pendant une période suffisamment longue les politiques de bonne gouvernance préconisées, leur permettant de ramener leur endettement à un niveau soutenable. Dans le cadre initial de l'Initiative PPTE, certains prêts aux pays bénéficiaires sont remboursés par le Fonds fiduciaire PPTE à un prix équivalent au montant le plus faible entre la valeur actualisée nette, calculée selon une méthode convenue, et leur valeur nominale.

À la suite de la signature de l'accord d'allègement de dette, les prêts concernés ont été remboursés en retenant le montant le moins élevé entre la valeur actualisée nette et leur valeur comptable. En moyenne, les prêts du portefeuille de la BAD produisent des taux d'intérêt plus élevés que le taux d'actualisation, de telle sorte que la valeur actuelle nette des prêts est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, le Fonds fiduciaire PPTE a remboursé les prêts concernés de la BAD à leur valeur comptable.

L'Initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin de pouvoir accorder plus rapidement un allègement de dette plus substantiel et axé davantage sur la réduction de la pauvreté. Il a fallu pour cela réduire les critères d'éligibilité et commencer à fournir les concours d'allègement de dette plus tôt que dans le cadre initial. Dans le dispositif renforcé, où 33 pays sont éligibles, l'allègement prend la forme de réductions annuelles du service de la dette, de manière à libérer les pays de 80 % au maximum de leurs obligations annuelles de service de la dette à mesure qu'elles viennent à échéance, jusqu'à ce que l'allègement complet soit atteint. En outre, un financement intérimaire est accordé, si possible, entre le point de décision et le point d'achèvement à concurrence de 40 % du montant total de l'allègement de dette, sur un horizon de 15 ans.

À fin décembre 2015, la mise en œuvre de l'initiative PPTE montre que sur les 33 pays éligibles, 30 pays membres régionaux ont atteint leurs points d'achèvement tandis que le Tchad est encore en période de transition. Trois pays à savoir la Somalie, le Soudan et l'Érythrée (point de pré-décision) n'ont pas encore atteint le point de décision.

iv) Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

Le 8 juillet 2005 au sommet de Gleneagles, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés s'est accordé sur une proposition permettant au Fonds africain de développement (FAD), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds monétaire international (FMI) d'annuler la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a essentiellement pour objectif de parachever le processus d'allègement de la dette des PPTE en fournissant des ressources complémentaires à 38 pays, dont 33 se trouvent en Afrique, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM), tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD et de l'IDA. L'annulation de la dette sera réalisée en libérant de leurs obligations de remboursement les PPTE parvenus au point d'achèvement et en ajustant à la baisse, par le même montant, les flux d'aide bruts qui leur sont destinés. Pour ne pas compromettre la capacité financière du FAD, les donateurs se sont engagés à lui verser des contributions additionnelles pour compenser « dollar pour dollar » le manque à gagner subi sur le principal et le service de la dette.

Pour le FAD, l'IADM a pris effet le 1^{er} septembre 2006. À compter de cette date, le FAD a annulé au total 3,84 milliards d'UC de prêts décaissés et non remboursés, ce qui a diminué d'autant son actif net à compter de cette date. Cette réduction de l'actif net du FAD s'est traduite pour la BAD par une perte de valeur sur sa participation au Fonds. L'annulation subséquente des soldes des prêts est effective quand d'autres pays atteignent le point d'achèvement dans la cadre de l'initiative PPTE et sont déclarés bénéficiaires de l'annulation en vertu de l'IADM. La réduction de l'actif net du FAD n'inclut pas les prêts en cours des pays de l'IADM qui n'ont pas atteint leur point d'achèvement à la fin de l'exercice.

Note V — 3 : Fonds spéciaux

En vertu de l'article 8 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque peut constituer ou gérer des fonds spéciaux.

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Banque détenait séparément, outre ses ressources ordinaires, les fonds spéciaux suivants :

i) Le Fonds Spécial du Nigeria a été créé par un accord conclu le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement et la République Fédérale du Nigeria. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'effet de l'accord et les ressources du Fonds seront transférées au Nigeria à la liquidation. Toutefois, la période de 30 ans peut être prorogée d'un commun accord entre la Banque et le Nigeria. Après l'expiration de la période initiale de 30 ans le 25 avril 2006, la Banque et la République Fédérale du Nigeria ont convenu de deux périodes de prorogation de l'Accord (de 12 mois chacune) pour permettre la poursuite des consultations et la réalisation d'une revue indépendante des opérations du Fonds.

Suite aux résultats positifs de cette revue indépendante, l'Accord du FSN a été renouvelé pour une période de 10 ans à compter du 26 avril 2008. Le montant initial du Fonds était de 50 millions de naira, payable en devises convertibles en deux tranches égales de 25 millions de naira. Le premier versement, équivalant à 39,90 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976 et le second, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1^{er} février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant total de 50 millions de naira, dont le premier versement de 35 millions de naira (52,29 millions de dollars E-U) a été effectué le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été reçu le 4 mai 1984. Le troisième versement, d'un montant de 7 millions de naira, soit 7,38 millions de dollars E-U, a été reçu le 13 septembre 1985.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria a autorisé le retrait d'un montant de 13 millions de dollars E-U (8,41 millions d'UC) des réserves afin d'honorer son engagement de régler les arriérés de la dette due par la Libéria dans le cadre du mécanisme de coordination international relatif à l'apurement des arriérés des pays sortant d'un conflit.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, après une demande du Gouvernement du Nigeria, un retrait de 10 millions de dollars E-U (7,14 millions d'UC) a été effectué à partir des ressources du Fonds et versé au Gouvernement du Nigeria.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial du Nigeria au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Contribution reçue	128 586	128 586
Montant net des fonds gérés (net)	140 452	146 347
Différence de conversion des devises	(99 162)	(106 656)
	169 876	168 277
Représenté par :		
Avoirs en banque	5 053	10 286
Placements	115 224	113 419
Intérêts et produits à recevoir sur les prêts	1 124	1 136
Intérêts courus sur les placements	59	45
Autres montants à recevoir	295	252
Encours de prêts	48 765	44 466
	170 520	169 604
Moins : Charges à payer	(644)	(1 327)
	169 876	168 277

ii) Le Fonds spécial de secours (aux États africains victimes de la sécheresse) a été créé par la résolution 20-74 du Conseil des gouverneurs pour assister les États africains touchés par les catastrophes naturelles. L'objectif du Fonds a été étendu par la suite en 1991 à l'assistance, sous forme de dons, aux institutions de recherche, dont les objectifs de recherche dans des domaines précis sont de nature à aider la Banque à répondre aux besoins des pays membres régionaux dans ces domaines. Les ressources du Fonds sont constituées de contributions de la Banque, du FAD et de différents États membres.

L'état résumé des ressources et actifs du Fonds spécial de secours aux États africains victimes de la sécheresse se présente comme suit au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde du Fonds	97 464	87 464
Fonds générés	5 481	5 197
Fonds alloués aux Dimensions Sociales d'Ajustement Structurel (SDA)	1	1
Moins : Dons décaissés	(94 272)	(87 088)
	8 674	5 574
Représenté par :		
Avoirs en banque	1 250	2 192
Placements	7 424	3 382
	8 674	5 574

Au 31 décembre 2015, un montant de 0,72 millions d'UC (3,31 millions d'UC en 2014) a été engagé, mais non encore décaissé au titre du Fonds spécial de secours.

iii) Africa Growing Together Fund (AGTF) : Conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs B/BG/2014/06 du 22 mai 2014, l'accord portant création de l'Africa Growing Together Fund a été signé entre la Banque et la Banque Populaire de Chine le 22 mai 2014 dans l'objectif de cofinancer avec la BAD les opérations souveraines et non-souveraines éligibles. Après l'entrée en vigueur de l'accord AGTF, une contribution initiale de 50 millions de dollars destinée au Fonds a été reçue par la Banque le 28 novembre 2014.

L'état résumé des ressources et actifs de l'Africa Growing Together Fund se présente comme suit au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Contribution reçue	36 082	34 511
Fonds générés (Net)	(336)	(35)
	35 746	34 476
Représenté par :		
Avoirs en banque	648	350
Placements	35 473	34 163
Moins : Charges à payer	(375)	(37)
	35 746	34 476

Note V — 4 : Fonds fiduciaires

Par les résolutions 11-70, 19-74 et 10-85 du Conseil des gouverneurs, l'administration du Fonds Mamoun Beheiry, du Fonds pétrolier arabe et du Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF) a été confiée à la Banque. Les ressources de ces fonds, tenues séparément des ressources ordinaires en capitaux de la Banque, sont conservées et comptabilisées en devises spécifiques, converties en unités de compte aux taux en vigueur en fin d'exercice.

i) **Le Fonds Mamoun Beheiry** a été institué le 31 octobre 1970 par la résolution 11-70 du Conseil des gouverneurs, en vertu de laquelle M. Mamoun Beheiry, ancien Président de la Banque, a créé un fonds pour récompenser les membres du personnel ayant fait preuve de compétence exceptionnelle au cours de leur carrière pour promouvoir les objectifs de la Banque.

ii) **Le Fonds d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique (FAUF)** a été créé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA), à sa 20^e session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 12 au 15 novembre 1984, par la résolution AHG/RES.133 (XX), en vue d'apporter une assistance aux pays membres touchés par la sécheresse et la famine.

La situation financière de ces fonds fiduciaires au 31 décembre 2015 et 2014 est résumée ci-après :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
i) Fonds Mamoun Beheiry		
Contribution	151	151
Revenus des placements	200	202
	351	253
Moins : Prix accordés	(46)	(46)
Dons	(25)	(25)
	280	282
Représenté par :		
Avoirs en banque	280	282
	280	282
ii) Fonds spécial d'aide d'urgence aux pays victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique		
Contributions	23 809	22 075
Revenus générés	6 171	5 902
	29 980	27 977
Aides accordés	(26 513)	(25 359)
	3 467	2 618
Représenté par :		
Avoirs en banque	3	623
Placements	3 464	1 995
	3 467	2 618
Total des ressources et actifs des fonds fiduciaires	3 747	2 900

Note V — 5 : Dons (fonds des donateurs)

La Banque administre des dons au nom des donateurs, dont des pays membres, des agences et d'autres entités. Les ressources des dons sont destinées à des fins spécifiques, notamment le cofinancement de prêts-projets, les opérations de réduction de la dette, l'assistance technique aux emprunteurs, y compris les études de faisabilité et la préparation des projets, les programmes généraux et régionaux ainsi que les programmes de recherche et de formation. Ces fonds sont placés en fiducie et ne sont pas inclus dans les actifs de la Banque. Conformément à l'article 11 de l'Accord portant création de la Banque, les comptes de ces dons sont tenus séparément de ceux de la Banque.

Les soldes non décaissés de ces dons au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Africa Growing Together Fund	33 165	34 513
AMINA	1 620	1 529
Canada	712	1 271
Chine (Don du gouvernement chinois)	250	225
Communauté africaine des pratiques	1 112	2 628
Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)	1 355	1 436
Corée (Fonds fiduciaire coréen)	22 422	19 403
Inde	1 882	2 409
Finlande	3 205	4 261
Facilité africaine de soutien juridique	14 496	16 271
Facilité pour le climat d'investissement en Afrique	10 200	21 130
Fondation Bill et Melinda Gates	1 169	-
Fonds de l'énergie durable en Afrique	33 044	34 805
Fonds de la facilité africaine de l'eau	51 999	63 967
Fonds fiduciaire pour la gouvernance	1 408	1 586
Fonds Fiduciaire UE-Afrique pour les Infrastructures	382	-
Fonds forestier du bassin du Congo	38 528	50 462
Fonds multidonateur pour le Zimbabwe (Zim-fund)	44 108	51 705
Fonds pour l'Amélioration des statistiques sur la sécurité alimentaire	942	-
Fonds pour la microfinance	3 828	4 296
Fonds pour la coopération sud sud	2 109	2 923
Fonds pour le changement climatique	4 409	4 270
Fonds pour le Commerce en Afrique	6 811	8 205
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	22 882	22 281
Fonds pour les technologies propres	67 075	72 559
Fonds pour les pays en transition	1 699	3 935
Fonds pour la transition MENA	16 176	14 018
Fonds pour la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales	2 852	3 175
Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA)	14 465	14 852
Fonds pour l'optimisation des ressources	901	837
Fonds pour le développement climatique	11 188	9 723
Fonds pour le projet éolien du lac Turkana	3 199	8 379
Fonds spécial pour la reconstruction et le développement (FSRD), Région des grands lacs	433	409
Fonds stratégique pour le climat	20 818	21 231
France-BAD (Fonds d'Assistance Technique)	717	1 031
Initiative de migration et de développement (IMDE)	4 855	5 529
Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)	71 588	76 312
Italie	285	824
Japon (FAPA)	29 767	25 682
La finance au service de l'Afrique	731	949
Mécanisme de financement des engrais	9 242	8 390
NEPAD	37 876	34 021
Nigeria – Fonds de Coopération Technique	9 124	12 389
Norvège	842	1 556
Programme de Comparaison Internationale – Afrique (PCI – Afrique)	13	22
Perspectives économiques en Afrique	48	53
Portugal (Fonds fiduciaire de la Coopération Technique portugaise)	736	892
Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA)	109	171
Programme multidonateurs de partenariat dans le domaine de l'eau	694	928
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	41	38
Programme global de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (PGASA)	4 078	19 882
Renforcement des capacités statistiques	7 735	4 814
Royaume-Uni	8 708	2 031
Suède (Fonds fiduciaire suédois pour les services de consultants)	171	182
Suisse (Don de la Suisse pour l'assistance technique)	1 800	218
Autres	43	40
Total	630 047	694 648

Banque Africaine de Développement

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement

Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Africaine de Développement (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à V y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à l'article 32(d) de l'Accord portant création de la Banque. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que la Banque et son Conseil des Gouverneurs en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2015, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 30 mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

Budget administratif de la BAD pour l'exercice 2016

(en milliers d'UC)

Description	
Dépenses de personnel	
Salaires	159 554
Avantages	71 380
Autres dépenses de personnel	10 471
Personnel temporaire	1 353
Consultants	27 740
Formation	6 175
	276 673
Dépenses générales	
Missions officielles	23 460
Frais de bâtiments/bureaux	18 438
Location, réparation et entretien d'équipements	9 109
Dépenses de communication	12 685
Impression publications & reproduction	1 544
Fournitures et petits articles de bureau	518
Bibliothèque	615
Autres dépenses institutionnelles	15 448
	81 817
Montant total des dépenses administratives	
	358 490
Amortissements	12 240
Montant total	
	370 730
Moins : Frais de gestion*	(221 150)
Budget administratif net	149 580

* Le montant représente la part du Fonds africain de développement et du Fonds spécial du Nigeria dans la juste valeur des dépenses de la Banque relatives au personnel, à l'organisation, aux services et aux installations, et telles que calculées sur la base d'une formule approuvée par les Conseils d'administration.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

GESTION FINANCIÈRE

Souscriptions

Reconstitutions du FAD

Les ressources du Fonds africain de développement (le FAD ou le Fonds) se composent principalement des souscriptions de la Banque et des États participants, ainsi que d'autres ressources reçues par le Fonds. Le montant cumulé des souscriptions au FAD s'élevait à 26,71 milliards d'UC au 31 décembre 2015.

Après les souscriptions initiales, des ressources supplémentaires ont été fournies au Fonds sous forme de reconstitutions générales périodiques, effectuées normalement tous les trois ans. La treizième reconstitution des ressources du Fonds (FAD-13) a été adoptée par le Conseil des gouverneurs le 31 janvier 2014 et est entrée en vigueur le 31 mars 2014. L'enveloppe totale des ressources pour le FAD-13 s'élève à 5,35 milliards d'UC et comprend une souscription des donateurs de 3,80 milliards d'UC, des contributions supplémentaires de 0,06 milliard d'UC, d'une capacité d'engagement anticipé ou des ressources générées en interne de 0,98 milliard d'UC, et d'un gap technique de 0,51 milliard d'UC. Cette reconstitution couvre la période opérationnelle 2014-2016. Au 31 décembre 2015, les souscriptions totales des États participants s'établissaient à 3,80 milliards d'UC, soit 99 % du montant total promis au titre du FAD-13.

Engagements au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), les pays donateurs s'engagent à compenser le FAD pour l'annulation de ses prêts consentis aux pays pauvres très endettés (PPTE) qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. L'IADM est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006 et couvre la période 2006-2054. Pour préserver l'intégrité financière et la capacité de financement du FAD, les donateurs sont tenus, en vertu des conditions de l'IADM, de compenser intégralement « dollar pour dollar » le Fonds pour les annulations de dette au titre de l'IADM. Les donateurs ont en outre convenu de procéder à des ajustements périodiques dans le cadre de l'IADM pour tenir compte de l'évolution des coûts réels et estimatifs de l'annulation de la dette pour le FAD.

Les engagements globaux reçus des donateurs par le Fonds au 31 décembre 2015 s'élevaient à 4,69 milliards d'UC, soit 82 % du coût de l'IADM établi à 5,69 milliards d'UC pour la période 2006-2054.

Produits financiers

Le FAD est le guichet de financement concessionnel du Groupe de la Banque qui accorde aux PMR à faible revenu des prêts concessionnels ainsi que des dons pour les projets et programmes, les garanties de risque et l'appui sous forme d'assistance technique pour les études et le renforcement des capacités.

Prêts

Avant le FAD-13, les pays FAD éligibles classifiés comme « mixtes », « atypiques » et « en voie de reclassement » obtenaient des prêts à des conditions différenciées par rapport aux pays exclusivement FAD. En effet, les prêts octroyés aux pays mixtes, atypiques et en voie de reclassement offraient une échéance de 30 ans, y compris un différé d'amortissement de 8 ans, et un taux d'intérêt de 1 % par an. Quant aux pays exclusivement-FAD, ils bénéficiaient de prêts sans taux d'intérêt avec une échéance de 50 ans y compris un différé d'amortissement de 10 ans. La commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non décaissés et la commission de service de 0,75 % par an sur l'encours de la dette sont encore applicables à tous les prêts FAD.

Avec l'objectif de préserver la viabilité et la soutenabilité financières du Fonds à long terme, la treizième reconstitution du FAD a introduit (i) des conditions de financement durcies et différenciées, et (ii) une classification des pays exclusivement FAD en deux sous-groupes : le groupe des pays « ordinaires » et le groupe des pays « avancés ». Les conditions de financement pour les pays exclusivement FAD, aussi bien ordinaires qu'avancés, ainsi que pour les pays à financement mixte, les pays atypiques et les pays en voie de reclassement ont été durcies. Une clause sur le remboursement accéléré et un cadre de remboursement anticipé volontaire ont également été introduits.

Par conséquent, les nouveaux prêts octroyés sous le FAD-13 aux pays FAD ordinaires offrent désormais une échéance de 40 ans y compris un différé d'amortissement de 10 ans ; et les prêts accordés aux pays FAD avancés ont une échéance de 40 ans y compris un différé d'amortissement de 5 ans. Cependant, la commission de service de 0,75 % par an sur l'encours de la dette, et la commission d'engagement de

0,50 % par an sur les engagements non décaissés demeurent applicables. Les prêts octroyés aux pays mixtes, atypiques et en voie de reclassement quant à eux, ont une échéance de 30 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans, et un taux d'intérêt de 1 % par an en plus des commissions standards d'engagement et de service.

Garanties

Pour encourager des investissements supplémentaires du secteur privé dans les pays à faible revenu, l'instrument de la garantie partielle des risques du FAD a été introduit à titre expérimental, dans le cadre du FAD-12, pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé et d'autres cofinanciers en faveur des pays FAD, notamment les États fragiles. La garantie partielle des risques du FAD protégera les prêteurs privés contre des risques politiques bien définis qui sont liés au non-respect de certains engagements précis par un gouvernement ou une entité publique, et elle incitera les pouvoirs publics à entreprendre les réformes budgétaires et stratégiques requises pour atténuer les risques liés à la performance.

À partir de la Treizième reconstitution des ressources du FAD, les garanties partielles de crédit (GPC) ont été ajoutées aux instruments du FAD. La GPC du FAD est un instrument conçu pour faire face aux défis rencontrés uniquement par les pays FAD performants et les entreprises publiques, dans leur quête pour mobiliser à la fois le financement commercial interne et externe pour leurs besoins de développement. Le produit servira à garantir partiellement les obligations de service de la dette des pays à faible revenu (PFR) et les entreprises publiques performantes des pays à faible revenu. La GPC du FAD est uniquement offerte 1) aux pays FAD présentant un faible risque de surendettement (pays à feu vert) et ayant une capacité adéquate de gestion de la dette, et 2) sous réserve de satisfaire certains critères d'éligibilité définis, aux entreprises publiques dans les pays FAD à faible risque et à risque modéré de surendettement (pays à feu vert et jaune

respectivement). À l'instar de l'instrument de garantie partielle des risques, la GPC du FAD devrait permettre aux pays à faible revenu et aux entreprises publiques de capter de volumes plus importants de financement du développement à des conditions plus avantageuses.

Placements

Au 31 décembre 2015, les avoirs en banque et les placements en produits de trésorerie du FAD s'élevaient à 3,27 milliards d'UC, contre 3,38 milliards d'UC à la fin de 2014. Le revenu des placements pour l'année s'est élevé à 60,97 millions d'UC, soit un rendement de 1,64 % sur un volume moyen de liquidité de 3,72 milliards d'UC, contre un revenu de 76,35 millions d'UC, soit un rendement de 2,31 % pour un volume moyen de placements de 3,31 milliards d'UC en 2014. La baisse du revenu et du rendement en 2015 est attribuable à une augmentation moindre de la juste valeur des dérivés mis en place en 2014 afin de couvrir la décote octroyée aux pays donateurs qui choisissent de payer leur souscription de manière accélérée dans le cadre de la treizième reconstitution des ressources du FAD (FAD-13), et à un niveau moins élevé des placements au coût amorti dégageant des rendements élevés.

Activités de développement

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des prêts et dons signés, déduction faite des annulations, s'établissait à 28,26 milliards d'UC, contre 26,67 milliards d'UC à la fin de 2014. Le tableau 6.6 présente les prêts approuvés, signés et décaissés ainsi que les soldes non décaissés de 2011 à 2015.

L'encours total des prêts au 31 décembre 2015 était de 9,80 milliards d'UC, contre 8,97 milliards d'UC à la fin de 2014, soit une augmentation de 0,83 milliard d'UC.

À la fin de 2015, le nombre des prêts et dons actifs s'élevait à 1 169 et un total de 725 prêts d'un montant de 5,76 milliards d'UC avaient été intégralement remboursés ou annulés dans le cadre de l'IADM.

Tableau 6.6

État des prêts, pour la période 2011-2015
(en millions d'UC)

	2011	2012	2013	2014	2015
Prêts approuvés*	1 475,74	1 659,51	2 054,48	1 338,23	1 259,58
Décaissements	1 296,65	1 169,60	1 702,21	1 215,30	1 398,36
Soldes non décaissés	5 415,36	6 921,62	6 327,68	6 558,66	6 762,39

* Hors les approbations pour les fonds spéciaux, mais y compris les dons et les garanties.

Décaissements

Les prêts et dons décaissés par le Fonds ont augmenté de 14,75 %, passant de 1,22 milliard d'UC en 2014 à 1,40 milliard d'UC en 2015. Au 31 décembre 2015, les décaissements cumulés des prêts et des dons se chiffraient à 21,51 milliards d'UC, contre 20,11 milliards d'UC à la fin de l'année précédente. Au total, 2 144 prêts et dons avaient été intégralement décaissés, pour un montant de 16,72 milliards d'UC, soit 77,73 % des décaissements cumulés. Le graphique 6.3 retrace l'évolution des décaissements et des remboursements des prêts au cours des cinq dernières années.

Remboursements

En 2015, le montant des remboursements de prêts s'est élevé à 66,34 millions d'UC, contre 62,87 millions en 2014, ce qui correspond à une augmentation de 5,52 %. Les remboursements cumulés au 31 décembre 2015 s'établissaient à 7,13 milliards d'UC.

Politiques et procédures de gestion des risques

Le Fonds, comme la Banque, applique des procédures de gestion des risques rigoureuses afin de réduire de façon prudente son exposition aux risques tels que le risque de liquidité, de change et de taux d'intérêt, qui ne sont pas essentiels à son activité principale axée sur la fourniture de l'aide au développement en faveur de ses clients. Les détails des politiques et des pratiques de gestion du risque utilisés par le Fonds pour gérer ces risques sont fournis à la note C figurant dans les états financiers.

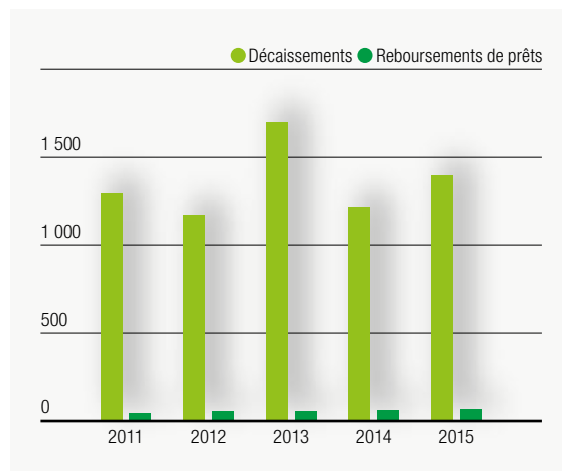
RÉSULTATS FINANCIERS

Les points saillants des performances financières du Fonds au titre de l'exercice 2015 sont les suivants :

- Le Fonds a enregistré une baisse de son déficit à 83,25 millions d'UC en 2015, contre 125,35 millions d'UC en 2014. Les déficits de ces dernières années s'expliquent principalement par certains changements structurels intervenus au Fonds, dont les annulations de prêts de certains bénéficiaires, au titre de l'IADM (décrite à la note F des états financiers) et l'augmentation de la part des dons selon la méthode d'allocation des ressources du FAD aux pays membres régionaux, adoptée récemment. Bien que ces changements consécutifs aux annulations de prêts ne soient pas pris en compte dans les états financiers du Fonds, leur impact ne

Graphique 6.3

Décaissements et remboursements des prêts, 2011-2015 (en millions d'UC)



compromet pas la capacité d'engagement ou la viabilité financière du Fonds, parce qu'ils devraient être compensés par des souscriptions supplémentaires des pays donateurs, remboursables sur la durée des prêts annulés.

- Les faibles taux d'intérêt pratiqués sur les marchés internationaux ont continué à avoir pour double effet de faire baisser le revenu des placements et d'accroître l'impact de l'encaissement accéléré des billets à ordre déposés pour le versement des souscriptions du Fonds.
- La part du Fonds dans les dépenses administratives partageables du Groupe de la Banque a diminué de 47,64 millions d'UC, passant de 248,57 millions d'UC en 2014 à 200,93 millions d'UC en 2015, du fait de la baisse générale des dépenses opérationnelles du Groupe de la Banque et des dépenses liées au retour de la Banque à son siège à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Comme indiqué précédemment, la part du FAD dans les dépenses du Groupe de la Banque est fixée selon une formule de répartition des coûts déterminée à l'avance, qui est fonction des niveaux relatifs de certains indicateurs du volume des opérations et de la taille relative du bilan. La part du FAD dans ces dépenses a été de 63,14 % en 2015, contre 67,32 % en 2014.
- Le revenu des placements a baissé de 76,35 millions d'UC en 2014 à 60,97 millions d'UC en 2015. Le revenu des prêts a augmenté de 80,66 millions d'UC en 2014 à 90,32 millions d'UC en 2015, du fait, principalement, d'un

solde plus élevé de l'encours moyen des prêts en 2015. La décote sur l'encaissement accéléré des billets à ordre s'est élevée à 27,21 millions d'UC en 2015, contre 34,33 millions d'UC en 2014.

Selon la politique du FAD de non-reconnaissance des revenus sur les prêts non productifs, les commissions de service sur les prêts accordés aux emprunteurs ou garantis par eux sont exclues du revenu des prêts, si ces prêts accusent des arriérés de 6 mois ou plus sur le remboursement du principal ou des commissions de service, jusqu'à ce que le paiement soit reçu. En vertu de cette politique, un montant de 2,05 millions d'UC de revenus de prêts non reconnus a été exclu du revenu de 2015, contre 2,06 millions d'UC en 2014. Comme en fin décembre 2014, les emprunteurs dont les revenus des prêts ne sont pas comptabilisés étaient au nombre de 3, au 31 décembre 2015.

Le Fonds continue d'annuler des dettes éligibles à l'IADM, à mesure que les pays concernés parviennent au point

d'achèvement de l'initiative PPTE. Aucun pays n'a atteint ce point en 2015. Un résumé des annulations cumulées de prêts au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM est présenté à la note F des états financiers à vocation spéciale du FAD.

Gestion et suivi de la performance

Comme pour la BAD, la Direction surveille les mesures et indicateurs de performance qui reflètent les facteurs critiques de réussite dans les activités du FAD. Dans la mesure où le FAD octroie des dons en plus de consentir des prêts à des taux très concessionnels, les ratios financiers et de rentabilité conventionnels ne sont pas considérés comme un moyen approprié pour déterminer l'efficacité du Fonds en matière d'octroi des ressources de développement aux PMR. Un indicateur indirect utilisé par le Fonds pour mesurer l'efficacité dans ce domaine est le niveau des décaissements effectués au profit des PMR d'une période à l'autre. Comme mentionné précédemment, au cours de l'exercice, un montant total de 1,40 milliard d'UC a été décaissé pour les prêts et les dons, contre 1,22 milliard d'UC en 2014.

Fonds africain de développement

États financiers à vocation spéciale et rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

État des ressources nettes de développement	234
État des revenus et dépenses et autres variations des ressources de développement	235
État du résultat global	236
Tableau des flux de trésorerie	237
Notes sur les états financiers à vocation spéciale	238
Rapport du commissaire aux comptes	262

État des ressources nettes de développement **Au 31 décembre 2015** (en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT		
AVOIRS EN BANQUE	376 273	368 702
PLACEMENTS (Note D)		
Placements évalués obligatoirement à la juste valeur	1 699 887	1 452 412
Placements au coût amorti	1 192 030	1 557 501
Montant total des placements	2 891 917	3 009 913
OBLIGATIONS À VUE (Note E)	2 669 459	2 801 319
MONTANTS À RECEVOIR		
Revenus courus sur prêts et placements	57 417	54 925
Autres montants à recevoir	25 766	70 888
	83 183	125 813
DETTES	(88 946)	(154 342)
RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT	5 931 886	6 151 405
FINANCEMENT DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT		
SOUSCRIPTIONS ET CONTRIBUTIONS (Notes G & M)		
Montant souscrit y compris total des contributions par encaissement accéléré des souscriptions	26 644 463	26 175 035
Moins : Tranches à encaissement accéléré non encore effectuées	(15 793)	(31 586)
	26 628 670	26 143 449
Moins : Tranches non encore payables	(1 348 588)	(1 963 439)
	25 280 082	24 180 010
Moins : Tranches dues	(7 018)	(7 018)
	25 273 064	24 172 992
Contributions payées dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale	849 249	748 051
	26 122 313	24 921 043
Moins : Décotes non amorties sur les souscriptions et les contributions (Note B)	(100 786)	(112 202)
	26 021 527	24 808 841
Différences de conversion cumulées des souscriptions et des contributions (Note B)	(306 711)	(291 641)
Montant total des souscriptions et des contributions	25 714 816	24 517 200
AUTRES RESSOURCES (Note H)	602 961	551 960
RÉSERVES (Note I)	(340 516)	(257 267)
AJUSTEMENTS DE CONVERSION CUMULÉS (Note B)	(353 093)	(332 021)
	25 624 168	24 479 872
ALLOCATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT		
DONS ET ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE (Note F)	(4 750 545)	(4 379 817)
DONS PPTE DÉCAISSÉS (Note F)	(184 000)	(184 000)
ALLEGEMENT NET DE LA DETTE (Note F)	(4 955 072)	(4 799 441)
PRÊTS EN INSTANCE (Note F)	(9 802 665)	(8 965 209)
RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT	5 931 886	6 151 405

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

État des revenus et dépenses et autres variations des ressources de développement pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
REVENUS ET DÉPENSES		
Commissions de service sur les prêts	66 907	61 905
Commissions d'engagement sur les prêts	23 417	18 751
Revenus des placements	60 967	76 350
Autres revenus	-	90
Dépenses administratives (Note K)	(200 932)	(248 566)
Escompte sur l'encaissement accéléré des obligations à vue des participants	(27 209)	(34 332)
Charges financières	(1 251)	(135)
(Pertes)/Gains de change	(5 148)	585
Déficit	(83 249)	(125 352)
VARIATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT		
Augmentation des souscriptions payées	1 100 072	1 756 184
Contributions reçues dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale	101 198	80 812
Augmentation des autres ressources	51 000	42 000
Variation des différences de conversion cumulées des souscriptions et des contributions	(15 070)	(12 340)
Variation des décotes non amorties sur les souscriptions et les contributions	11 416	15 524
Variation des ajustements de conversion cumulés	(21 072)	(46 062)
	1 227 544	1 836 118
VARIATION DANS L'ALLOCATION DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT		
Décaissements des dons	(370 728)	(378 642)
Décaissements des prêts	(1 027 633)	(836 659)
Remboursements des prêts	66 342	62 867
Recouvrements dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale	9 317	-
Ajustement de conversion des prêts	(41 112)	(8 773)
	(1 363 814)	(1 161 207)
Variation des ressources nettes de développement	(219 519)	549 559
Ressources nettes de développement au début de l'exercice	6 151 405	5 601 846
RESSOURCES NETTES DE DÉVELOPPEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	5 931 886	6 151 405

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
DÉFICIT	(83 249)	(125 352)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Variation des ajustements de conversion cumulés	(21 072)	(46 062)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	(104 321)	(171 414)

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
RESSOURCES PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Déficit	(83 249)	(125 352)
Ajustement pour réconcilier le surplus net à la liquidité provenant des activités des opérations :		
(Gains)/Pertes non réalisés sur les placements	(8 362)	4 143
Escompte sur l'encaissement accéléré des obligations à vue des participants	27 209	34 332
Variation des intérêts courus sur prêts et placements	(1 406)	1 086
Variation nette des autres éléments de l'actif et du passif	(18 304)	(2 722)
Ressources nettes utilisées pour les activités des opérations	(84 112)	(88 513)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊTS ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décaissements des dons	(370 728)	(378 642)
Décaissements des prêts	(1 027 633)	(836 659)
Remboursements des prêts	66 342	62 867
Recouvrements dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale	9 317	-
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Placements évalués obligatoirement à la juste valeur	(404 717)	(250 828)
Placements au coût amorti	382 374	529 300
Ressources nettes utilisées pour les activités de placements, de prêts et de développement	(1 345 045)	(873 962)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Souscriptions et contributions reçues en espèces	448 760	258 164
Encaissements des obligations à vue des Participants	794 355	1 057 423
Augmentation des autres ressources	51 000	42 000
Ressources nettes générées par les activités de financement	1 294 115	1 357 587
Effet des fluctuations des taux de change sur les avoirs en banque et placements disponibles	(26 186)	(9 047)
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(161 228)	386 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	636 817	250 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	475 589	636 817
COMPOSÉS DE :		
Avoirs en banque	376 273	368 702
Placements venant à échéance dans les 3 mois de leur acquisition :		
Placements évalués obligatoirement à la juste valeur	99 316	268 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	475 589	636 817
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Mouvements provenant des fluctuations des taux de change sur les :		
Prêts	41 112	8 773
Souscriptions et contributions	(15 070)	(12 340)

Les notes annexées aux états financiers à vocation spéciale font partie du présent état.

Notes sur les états financiers à vocation spéciale

Exercice clos le 31 décembre 2015

Note A — Objectif, organisation et ressources

Objectif et organisation

Le Fonds africain de développement (FAD ou le Fonds) a été créé en 1972 sous la forme d'une institution internationale en vue d'aider la Banque africaine de développement (la BAD ou la Banque) à contribuer au développement économique et social de ses membres régionaux, à promouvoir la coopération et les échanges commerciaux internationaux, en particulier parmi les membres de la Banque, et de la doter de moyens de financement à des conditions préférentielles pour atteindre ces objectifs.

Par sa résolution F/BG/2010/03 du 27 mai 2010, le Conseil des gouverneurs a augmenté le nombre des membres du Conseil d'administration du FAD, pour passer de douze (12) à quatorze (14), dont sept (7) membres choisis par la Banque et sept (7) membres choisis par les États participants. Ils rendent compte au Conseil des gouverneurs, composé des représentants des États participants et de la Banque. La BAD exerce cinquante (50) % des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds.

La BAD et le Fonds spécial du Nigeria (FSN), qui est un fonds spécial géré par la Banque, ainsi que le FAD sont désignés sous le nom de Groupe de la Banque. L'objectif principal de la BAD est de promouvoir le développement économique et social dans les pays membres régionaux. La Banque finance les programmes et projets de développement dans ses États membres régionaux. Elle participe également à la sélection, à l'étude et à la préparation des projets contribuant au développement de ses pays membres et, si nécessaire, fournit une assistance technique. Le FSN a été créé en vertu d'un accord conclu entre la Banque et la République fédérale du Nigeria en vue d'accompagner les efforts de développement des pays membres régionaux de la Banque, en particulier les pays les moins avancés. Les actifs et passifs de la Banque et du FSN sont tenus séparément et indépendamment de ceux du FAD. En outre, le FAD n'est pas lié par leurs obligations respectives. Les transactions avec ces parties liées, le cas échéant, sont détaillées dans les notes qui suivent.

Ressources

Les ressources du Fonds sont constituées des souscriptions effectuées par la Banque, des souscriptions des États participants, des autres ressources reçues par le Fonds et des fonds générés par les opérations du Fonds. Les ressources initiales du Fonds étaient les souscriptions effectuées par la Banque et les premiers États participants à l'Accord portant création du FAD (l'Accord). Par la suite, les ressources ont été reconstituées à la faveur des augmentations générales et spéciales des souscriptions et contributions.

Note B — Base de préparation et principes comptables essentiels

Étant donné la nature et l'organisation du Fonds, les présents états financiers à vocation spéciale ont été établis dans le but spécifique de rendre compte des ressources nettes de développement et non dans l'intention de se conformer aux principes comptables internationaux. Les ressources nettes de développement représentent les ressources disponibles pour les engagements des prêts et l'allocation des dons. Ces ressources sont composées principalement par les disponibilités, les placements et les obligations à vue des États participants. La préparation de ces états financiers à vocation spéciale est conforme aux dispositions de l'article 35(1) de l'Accord, qui stipulent que le Fonds communique à des intervalles appropriés un résumé de sa position financière ainsi qu'un état de ses revenus et dépenses qui indiquent quels sont les résultats de ses opérations.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables essentiels énoncés ci-après :

Base monétaire des états financiers à vocation spéciale

Les états financiers à vocation spéciale sont exprimés en unités de compte (UC). La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 1^{er} de l'Accord comme l'équivalent de 0,81851265 grammes d'or fin.

Le 1^{er} avril 1978, lorsque le deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international (FMI) est entré en vigueur, la référence à l'or en tant que dénominateur commun du système monétaire international, a été abolie. Pour se conformer aux dispositions de ces statuts, les opérations relatives aux devises des membres du FMI ont été établies en droits de tirage spéciaux (DTS). L'unité de compte du Fonds a donc été basée sur la relation existant avec le DTS lors de la création du Fonds, soit 0,921052 DTS pour 1 unité de compte.

Par la suite, par la résolution F/BG/92/10 en date du 16 novembre 1992, le Conseil des gouverneurs a décidé de redéfinir la valeur de l'unité de compte pour en faire l'équivalent de l'unité de compte de la Banque africaine de développement, elle-même considérée comme égale à un droit de tirage spécial du FMI. Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration a décidé, le 22 juin 1993, d'adopter le 1^{er} janvier 1993 comme date d'entrée en vigueur de cette résolution. L'UC du Fonds est depuis lors égale à l'unité de compte de la Banque.

Le Fonds effectue ses opérations dans les devises de ses États participants. Les montants des revenus et dépenses sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de la transaction. Les postes de l'actif et du passif, sont convertis en UC au taux en vigueur à la date de l'état des ressources nettes de développement. Les différences de réévaluation sont débitées ou créditées au compte « Différence de conversion cumulée de devises ». Les gains ou pertes sur conversion des souscriptions reçues sont crédités ou débités dans le compte « Différence de conversion cumulée des souscriptions et contributions ». Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'une devise en une autre sont portés en résultat.

Les taux utilisés pour la conversion de devises en UC au 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivants :

	2015	2014
1 Unité de Compte égale à :		
Couronne danoise	9,472210	8,866110
Couronne norvégienne	12,206900	10,769300
Couronne suédoise	11,574200	11,317600
Dinar koweïtien	0,420570	0,424210
Dollar canadien	1,917850	1,679980
Dollar des États-Unis	1,385730	1,448810
Euro	1,272830	1,193320
Franc suisse	1,374780	1,433010
Lire turque	4,009690	3,239120
Livre sterling	0,935100	0,928250
Peso argentin	13,234600	12,416800
Rand sud-africain	21,541200	16,778600
Real brésilien	5,410990	3,848310
Roupie indienne	91,910100	91,754900
Won coréen	1 624,080000	1 592,530000
Yen japonais	167,116000	174,733000

Ces taux n'impliquent pas qu'une devise quelconque détenue par le Fonds peut être ou pourrait être convertie en une autre devise à la parité indirecte résultant des taux de change spécifiés ci-dessus.

Souscriptions et Contributions des participants

Les souscriptions effectuées par les États participants à chaque reconstitution sont comptabilisées intégralement comme souscriptions à recevoir des participants, dès réception de l'instrument de souscription des participants. Une reconstitution devient effective lorsque le FAD a reçu les instruments de souscription correspondant à une fraction de la reconstitution totale spécifiée dans la résolution. Les montants de souscription non encore versés par les États participants à la date d'entrée en vigueur de la reconstitution sont comptabilisés comme tranches de reconstitution non encore payables et ne sont pas inclus dans les ressources disponibles nettes du Fonds. Les souscriptions non encore payables deviennent exigibles tout au long de la période de reconstitution (en général trois ans) suivant un calendrier de paiement convenu. Le versement effectif des souscriptions lorsqu'elles deviennent exigibles est subordonné au processus budgétaire des participants concernés.

Les souscriptions à recevoir sont réglées en espèces ou par dépôt de billets à ordre payables à vue, non négociables et ne portant pas intérêt. Les billets sont encaissés conformément au calendrier d'encaissement convenu au moment de la reconstitution.

À partir du FAD-9, les participants avaient la latitude de verser par anticipation en espèces un montant équivalent à la valeur actualisée nette de l'ensemble de leur souscription et contribution. Dès réception du versement en espèces, la valeur nominale de la souscription totale est portée au crédit du participant et, en accord avec le Fonds, ce montant reçu en espèces est investi et le revenu rapporté est conservé par le Fonds. Une décote correspondant à la différence entre la valeur nominale des souscriptions et le montant reçu en espèces est appliquée dans un premier temps pour représenter les intérêts devant être rapportés par le montant en espèces versé par l'État participant. Cette décote est amortie sur la période de reconstitution envisagée afin de tenir compte des contributions effectives de l'État participant au capital au-delà du montant avancé en espèces.

Par les résolutions F/BG/2006/12 et F/BG/2006/13 adoptées respectivement les 18 mai et 31 août 2006, le Conseil des gouverneurs du Fonds a autorisé le Conseil d'administration à approuver la participation du FAD à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). À cet égard, le Conseil des gouverneurs a également approuvé l'augmentation des ressources du FAD afin de compenser intégralement et en temps voulu l'annulation de la dette au titre de l'IADM, à condition que les seuils suivants soient atteints :

- 1) Dépôt auprès du Fonds des instruments d'engagement des donateurs pour un montant global équivalent à au moins soixante- dix pour cent (70 %) du coût total de la dette du premier groupe de 14 pays ayant dépassé le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ; et
- 2) Dépôt auprès du Fonds des instruments d'engagement sans réserve des donateurs pour un montant d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du coût de l'allègement de la dette contractée au cours de la période restante du FAD-10.

Dès que ces deux seuils ont été atteints, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la mise en œuvre de l'IADM à compter du 1^{er} septembre 2006. En vue de garantir la compensation intégrale du manque à gagner subi en termes de remboursements suite à l'annulation de la dette, les instances dirigeantes du FAD ont entériné la proposition de la Haute direction prévoyant un dispositif de compensation sur les 50 ans de l'Initiative. Les donateurs verseront au FAD des ressources additionnelles correspondant au service de la dette (principal et intérêts) auquel il renonce pour chaque période de reconstitution en prenant des engagements de contribution sur la durée de vie de l'Initiative. Les mécanismes de financement compensatoire prendront la forme d'une augmentation générale de la contribution des États participants, conformément à l'article 7 de l'Accord portant création du FAD. Les contributions reçues des États participants dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire ne seront pas comptées pour le calcul des parts pendant la période de reconstitution. Ces ressources reçues donneront le même droit de vote que des souscriptions normales. De telles contributions sont distinctement présentées au niveau du montant total des souscriptions et des contributions dans l'état des ressources nettes de développement.

Maintien de la valeur des avoirs en devises

Les souscriptions antérieures à la deuxième reconstitution générale étaient libellées en UC et assujetties à l'article 13 de l'Accord qui stipule que si la parité de la monnaie d'un État participant auprès du Fonds monétaire international a diminué par rapport à l'UC ou si son taux de change, de l'avis du Fonds, s'est notablement déprécié sur le territoire du participant, celui-ci verse au Fonds, dans un délai raisonnable, le complément nécessaire dans sa propre monnaie pour maintenir la valeur, à l'époque de la souscription initiale, des avoirs en cette monnaie versés au Fonds par ledit participant, qui n'aient pas été décaissés ni convertis en une autre monnaie.

Inversement, si la parité de la monnaie d'un État participant a subi une hausse ou si son taux de change s'est apprécié sur le territoire du participant, le Fonds restitue à ce participant un montant dans cette monnaie égal à l'appréciation des avoirs du Fonds en cette monnaie reçue en paiement des souscriptions, pour autant que ces montants n'ont pas été décaissés ni convertis en une autre monnaie.

Conformément aux résolutions successives du Conseil des gouverneurs, ayant régi les différentes reconstitutions générales des ressources du Fonds, de la deuxième à la treizième, qui stipulent que l'article 13 ne s'appliquera pas à ces reconstitutions générales, les souscripteurs à ces reconstitutions ont fixé les montants de leurs souscriptions payables dans leurs propres monnaies selon des parités agréées en vigueur aux dates où ces reconstitutions sont entrées en vigueur. Les gains ou pertes résultant de la conversion de ces souscriptions en UC au moment de leur encaissement ont été affectés aux souscriptions, et compensés par le débit ou crédit du compte « Différence cumulée de conversion des souscriptions ».

Actifs financiers

Le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces classifications sont déterminées selon le modèle opérationnel du Fonds. Conformément au modèle opérationnel du Fonds, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts ou pour la gestion des liquidités. La direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond à l'objectif du modèle opérationnel du Fonds de détenir l'actif pour recevoir des flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature des éventuels dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement les obligations à vue, les intérêts courus sur prêts et les montants à recevoir et certains placements qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les obligations à vue représentent des bons non négociables et ne portant pas d'intérêt, payables à vue pour des paiements des souscriptions.

Le Fonds classe aussi comme actifs évalués au coût amorti, les placements des revenus résultant de l'encaissement accéléré des obligations. Ce qui est conforme au modèle opérationnel du Fonds relatif à la collecte des flux de trésorerie contractuels. L'objectif principal de ces actifs financiers est de récupérer la décote accordée aux États participants et de minimiser le risque de taux d'intérêt sur le programme d'encaissement accéléré.

ii) *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des variations sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants dus par les banques, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation en valeur et qui ont une échéance de trois mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs. Les revenus des placements comprennent les revenus d'intérêts et les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la détention de ces actifs.

Placements

Les titres de placement du Fonds sont classés soit comme des actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur. Les placements détenus au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixées. Ces placements sont détenus et subséquemment évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres titres de placement du Fonds sont détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et évalués à leur valeur de marché.

Les revenus des placements comprennent les intérêts acquis et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus au coût amorti. Les acquisitions et les ventes des placements sont comptabilisées à la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre ces placements.

Prêts

Le Fonds accorde des ressources concessionnelles aux pays africains les moins avancés en vue d'appuyer leur développement. L'éligibilité des pays est déterminée par l'évaluation de leur revenu national brut (RNB) par habitant, de leur solvabilité et de leur performance. L'analyse annuelle de la soutenabilité de la dette sert à déterminer le risque de surendettement de chaque pays bénéficiaire et à établir les conditions de financement appropriées.

Les catégories suivantes de pays sont éligibles aux prêts du FAD :

- Les pays de la catégorie A qui sont non solvables pour des financements non concessionnels et dont le niveau de revenu est inférieur au seuil opérationnel ;
- Les pays de la catégorie A qui sont non solvables pour des financements non concessionnels, mais dont le niveau de revenu dépasse le seuil opérationnel (pays atypiques) auront accès aux ressources du FAD avec des conditions de financement modifiées mais identiques à celles des pays à financement mixte ;
- Les pays de la catégorie B qui sont solvables pour des financements non concessionnels, mais dont le niveau de revenu est inférieur au seuil opérationnel, et qui ont un accès mixte aux ressources de la BAD et du FAD (pays à financement mixte).

Les pays en voie de reclassement sont les pays qui passent du financement du FAD à celui de la BAD. Les politiques de reclassement sont déterminées à chaque nouvelle reconstitution des ressources du Fonds.

Les prêts en instance comptabilisés au coût amorti, ne sont pas inclus dans les ressources nettes de développement dans les états financiers à vocation spéciale, du fait qu'ils représentent des allocations de ressources de développement. En conséquence, aucune provision n'est constituée pour d'éventuelles pertes sur ces prêts.

Le revenu des prêts provenant des intérêts, des commissions de service et d'engagement est comptabilisé sur la base des droits constatés. Le Fonds considère les prêts d'un emprunteur comme improductifs lorsque le principal, les intérêts ou les commissions de service de n'importe lequel de ses prêts accusent des arriérés de six mois ou plus, à moins que la Direction du Fonds n'estime que le recouvrement du montant dû est imminent. En outre, si elle considère que des faits et circonstances spécifiques, y compris des événements intervenus après la date du bilan, l'exigent, la Direction peut décider de considérer comme improductif un prêt, même si les arriérés ne dépassent pas six mois. À la date où les prêts d'un emprunteur sont jugés improductifs, les intérêts et les commissions de service courus sur les prêts de l'emprunteur sont déduits du revenu sur prêts de la période. Les intérêts et les commissions de service non comptabilisés précédemment ne seront considérés comme des revenus que lorsqu'ils auront été reçus par le Fonds.

Garantie partielle de risque

Le Fonds fournit des garanties dans le cadre du programme de garanties partielles de risques (GPR), pour les crédits accordés par des entités privées dans le financement de projets situés dans un pays membre. En vertu du programme GPR, le fonds fournit des garanties financières pour les prêteurs privés à un pays membre dans le cas où un pays membre ne parvient pas à honorer ses obligations contractuelles à l'égard des prêteurs privés pour un projet. La GPR est une assurance aux prêteurs privés contre des risques politiques bien définis, liées à la défaillance d'un gouvernement ou agence d'État, pour honorer certains engagements spécifiés, comme le cas de force majeure politique, l'inconvertibilité de devises, les risques réglementaires et diverses formes de rupture de contrat.

En vertu du programme GPR, le Fonds exécute les obligations de paiement en cas de défaut de remboursement de la part de l'emprunteur, amenant ainsi le prêteur à exiger le paiement auprès du Fonds. Dans le cas où une garantie est appelée, le Fonds a le droit contractuel d'exiger le paiement auprès du pays emprunteur qui a fourni la contre-garantie au Fonds.

Les frais de garantie perçus sont amortis sur la durée de la garantie.

Garantie partielle de crédit

Le Fonds fournit aussi d'autres instruments de crédit sous forme de Garantie Partielle de Crédit (GPC) - un instrument d'atténuation des risques visant à avoir un meilleur effet de levier des ressources en faisant participer les capitaux privés.

Le produit GPC sert à garantir partiellement les obligations de service de la dette et contribuera à : (i) allonger la maturité de la dette ; (ii) améliorer l'accès aux marchés de capitaux pour les projets d'investissement du secteur public, en particulier dans les infrastructures ; (iii) réduire les coûts effectifs des emprunt ; (iv) supporter la mobilisation des ressources à long terme à partir des marchés de capitaux internationaux et nationaux ; et (v) soutenir la mobilisation souveraine du financement commercial des politiques et réformes sectorielles.

Les revenus de commissions des garanties reçus dans le cadre du GPC sont comptabilisés et amortis sur la durée de la garantie.

Dons

En plus des prêts, le Fonds est autorisé à financer le développement sous forme de dons. Avant la neuvième reconstitution, les dons n'étaient octroyés que pour les activités d'assistance technique. À partir de la neuvième reconstitution, les dons peuvent être utilisés aussi bien pour l'assistance technique que pour le financement de projets. Les dons comme les prêts représentent les allocations de ressources de développement et sont en conséquence traités de la même manière dans l'état des ressources nettes de développement du Fonds.

Initiative PPTE

Le Fonds participe à une initiative multilatérale pour le règlement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) afin de s'assurer que leurs efforts de réforme ne sont pas compromis par un endettement extérieur insoutenable. À ce titre, les créanciers consentent un allègement aux pays ayant poursuivi pendant une période suffisamment longue des politiques judicieuses leur permettant de ramener leur endettement à un niveau soutenable. Dans le cadre de ce processus, le Fonds fiduciaire PPTE, constitué de ressources fournies par les bailleurs de fonds, dont le Groupe de la Banque, a été mis sur pied en vue d'aider les bénéficiaires à réduire leur endettement global, y compris leur dette envers le Fonds.

Dans le cadre du dispositif initial de l'initiative, à la conclusion d'un accord d'allègement de dette entre le Fonds, le pays bénéficiaire et le Fonds fiduciaire PPTE, les prêts ou les tranches de remboursement devant être cédés au Fonds fiduciaire sont ramenés à leur valeur actuelle nette. À la date de règlement, le montant ainsi obtenu est ajusté pour tenir compte de la différence effective entre le montant reçu et la valeur comptable des prêts cédés.

Dans le cadre de l'initiative renforcée, le service de la dette envers le FAD est payé à mesure qu'il arrive à échéance grâce aux fonds reçus du Fonds fiduciaire.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

En vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), les prêts exigibles des pays éligibles sont annulés quand les pays atteignent le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les prêts annulés à ce titre sont censés être entièrement compensés par des contributions additionnelles des donateurs sur les périodes de remboursement initialement arrêtées. Lorsque l'IADM prend effet pour un pays, certains montants précédemment décaissés comme prêts en faveur de ce pays ne sont plus remboursables et deviennent des dons accordés par le Fonds. C'est pourquoi les prêts annulés en vertu de l'IADM sont présentés dans l'état des ressources nettes de développement comme allocations de ressources de développement, avec une compensation correspondante dans l'encours des prêts.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les montants à payer qui sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Dépréciation des actifs financiers

Le Fonds évalue à chaque date du bilan s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclus dans les ressources nettes de développement. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement si il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un fait générateur de perte) et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective qu'une dépréciation est intervenue sur les montants à recevoir ou sur les placements au coût amorti (décrits au cours des exercices précédents comme : placements détenus jusqu'à l'échéance), le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte estimée correspondant à la dépréciation pourrait provenir des retards observés dans la réception des montants dus, et la dépréciation calculée constitue la meilleure estimation de la Direction quant à l'impact de tels retards.

La perte liée à la dépréciation est présentée en déduction de la valeur comptable de l'actif à travers l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la dépréciation de valeur est comptabilisé en résultat. Si un placement évalué au coût amorti a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel tel que défini dans le contrat.

Les prêts ne sont pas inclus dans les ressources nettes de développement et ainsi, ne font pas l'objet de dépréciation.

Présentation à la juste valeur

Les justes valeurs des actifs cotés sur des marchés actifs sont basées sur les cours acheteurs de clôture, alors que celles des passifs sont basées sur les cours vendeurs de clôture. Pour les instruments financiers non cotés ou cotés sur des marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, de modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels des cotations boursières ne sont pas disponibles ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisables en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les méthodes et hypothèses retenues par le Fonds pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont :

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cours acheteurs, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables. Les obligations d'État et d'organismes publics comprennent les obligations ou billets négociables et autres obligations publiques, émis ou garantis sans condition par le gouvernement d'un pays membre ou d'autres entités officielles, notés « AA- » au minimum. Pour les obligations adossées à des créances, le Fonds ne peut investir que dans des obligations notées « AAA ». Les instruments du marché monétaire comprennent les dépôts à terme, les certificats de dépôt et d'autres obligations ayant une échéance inférieure à 1 an et émis ou garantis sans condition par des banques et d'autres institutions financières notées « A » au minimum.

Produits financiers dérivés : Les justes valeurs des produits financiers dérivés sont basées sur les cotations boursières lorsqu'elles sont disponibles ou sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les estimations des flux de trésorerie du marché et les taux d'actualisation. Le Fonds utilise également des systèmes de valorisation basés sur les pratiques, modèles et techniques standards du marché pour déterminer la valeur des produits financiers dérivés. Les modèles utilisent les données du marché telles que les taux d'intérêt, les courbes de rendement, les taux de change et les volatilités des options. Tous les modèles financiers utilisés pour l'évaluation des instruments financiers du Fonds sont sujets à des révisions périodiques internes et externes.

Événements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont autorisés pour publication, à condition qu'ils se rapportent à des situations qui existaient à la date de l'état des ressources nettes de développement.

Les événements qui se rapportent à des conditions qui sont apparues après la date de clôture des comptes nécessitent des informations à fournir, mais ne donnent pas lieu à un ajustement des états financiers eux-mêmes.

Reclassification des données

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice précédent.

Note C — Politiques et procédures de gestion du risque

Dans l'accomplissement de sa mission de développement, le Fonds cherche à maximiser sa capacité à supporter les risques liés à ses activités essentielles, à savoir les prêts et les placements, tout en minimisant les risques liés à ses activités non essentielles (risque de marché, risque de contrepartie et risque opérationnel) qui sont accessoires mais néanmoins sensibles dans l'exécution de son mandat.

Le degré de risque que le Fonds est prêt à assumer dans l'exécution de son mandat est limité par sa capacité d'engagement. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds est de minimiser l'exposition de ses ressources reconstituées (la capacité d'engagement) au risque de sur-engagement et aussi de protéger ses ressources nettes de développement contre les pertes de change qui pourraient affecter négativement la capacité à long terme du Fonds à répondre à ses besoins de développement.

Les politiques, les processus et les procédures de gestion du risque du Fonds évoluent continuellement pour s'adapter à l'évolution du marché, du crédit, des produits et des autres évolutions. Le plus haut niveau de gestion du risque est géré par le Conseil d'administration du Fonds présidé par le Président. Le Conseil d'administration est attaché aux normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise. Outre l'approbation de toutes les politiques de gestion du risque, le Conseil d'administration revoit régulièrement les tendances du profil de risque et de la performance du Fonds, en vue de s'assurer de leur conformité avec les politiques définies.

Les principes directeurs de gestion des risques liés aux activités essentielles et non essentielles du Fonds sont régis par l'Autorité générale en matière de gestion actif – passif (l'Autorité GAP) approuvée par le Conseil d'administration du Fonds.

L'Autorité GAP est le cadre général qui confère à la Direction le pouvoir de gérer les actifs et passifs liquides du Fonds, dans le respect de certains paramètres bien définis. L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de contrepartie et du risque opérationnel du Fonds. L'Autorité GAP couvre toute la gamme d'activités GAP du Fonds.

En vertu de l'Autorité GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). ALCO, présidé par le Vice-président Finances de la Banque est l'organe de supervision et de contrôle des finances du Fonds et des activités de gestion des risques de trésorerie.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision et est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières et les produits et services financiers. En juin 2012, le groupe de la Banque a également créé le Comité de Risque de Crédit (CRC), afin d'assurer la mise en œuvre effective des politiques de crédit du Fonds et de superviser toutes les questions de risques de crédit liées aux opérations de prêt.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion financière et du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité ou de la réticence des contreparties à s'acquitter de leurs engagements financiers. C'est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds et découle essentiellement de ses opérations de prêts et de trésorerie.

Le risque de crédit du Fonds provient de deux sources principales : i) le risque de crédit souverain pour son portefeuille de prêts accordés aux pays membres régionaux éligibles ; et ii) le risque de contrepartie pour son portefeuille de placements de trésorerie et d'instruments dérivés.

Risque de crédit souverain

Le Fonds accorde des prêts concessionnels pour financer le développement économique et social de ses pays membres qui ont généralement une qualité de crédit inférieure à celle des emprunteurs de la BAD. Bien que les prêts soient inclus dans les États financiers en tant que ressources déjà allouées pour le développement et de ce fait, non inclus dans les ressources nettes de développement, le Fonds continue de gérer le risque de crédit souverain afin d'assurer une répartition équitable des ressources aux bénéficiaires éligibles et de faire en sorte que les remboursements de prêts soient correctement surveillés et gérés. L'éligibilité des pays pour les prêts est déterminée en évaluant entre autres, le revenu national brut par habitant, la solvabilité et la performance. Le Fonds utilise le Cadre de viabilité de la dette (DSF) pour les pays à faible revenus du Fonds monétaire international/ la Banque mondiale, pour effectuer une allocation des ressources du FAD basée sur la performance (PBA). Cette allocation est effectuée entre les besoins qui sont nombreux et concurrents sur le continent pour s'assurer que les fonds sont alloués à des domaines où ils seront utilisés le plus efficacement. Le processus de PBA, qui est examiné de manière régulière, est également utilisé pour déterminer la proportion des ressources du FAD qui est allouée sous forme de dons à chaque emprunteur éligible. Sur la base de l'analyse de la viabilité de la dette, certains pays bénéficient uniquement de ressources sous forme de dons, tandis que d'autres peuvent recevoir une combinaison de prêts et de dons, ou uniquement des ressources de prêts.

Encours des prêts dans les pays membres emprunteurs

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts accordés par le Fonds se résume comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de prêts*	Montant total des prêts*	Montant des prêts non signés	Montant des prêts non décaissés	Solde à rembourser	% Encours des prêts
Angola	14	77 147	-	38 617	38 530	0,39
Bénin	33	355 891	-	135 447	220 444	2,25
Botswana	12	44 280	-	-	44 280	0,45
Burkina Faso	34	415 989	-	80 185	335 804	3,43
Burundi	6	23 676	-	-	23 676	0,24
Cabo Verde	29	93 894	-	4 152	89 742	0,92
Cameroun	33	573 362	-	260 530	312 832	3,19
République Centrafricaine	1	1 030	-	516	514	0,01
Congo	4	54 364	-	47 587	6 777	0,07
Côte d'Ivoire	4	77 531	-	43 638	33 893	0,35
Djibouti	18	82 132	-	7 725	74 407	0,76
Egypte	17	123 940	-	-	123 940	1,26
Erythrée	8	79 490	-	13 330	66 160	0,67
Ethiopie	29	1 613 377	180 000	439 103	994 274	10,14
Gabon	1	1 089	-	-	1 089	0,01
Gambie	10	29 209	-	-	29 209	0,30
Ghana	40	817 355	-	146 757	670 598	6,84
Guinée	14	115 340	-	48 142	67 198	0,68
Guinée équatoriale	11	22 934	-	-	22 934	0,23
Guinée-Bissau	9	27 674	-	9 371	18 303	0,19
Kenya	59	1 874 705	-	746 614	1 128 091	11,51
Lesotho	35	130 889	-	9 817	121 072	1,24
Libéria	6	113 161	-	74 566	38 595	0,39
Madagascar	25	339 225	-	97 381	241 844	2,47
Malawi	26	271 156	-	108 096	163 060	1,66
Mali	45	549 145	-	147 144	402 001	4,10
Maroc	5	27 322	-	-	27 322	0,28
Maurice	2	1 753	-	-	1 753	0,02
Mauritanie	15	60 250	-	5 380	54 870	0,56
Mozambique	37	735 981	-	201 335	534 646	5,45
Namibie	2	10 745	-	-	10 745	0,11
Niger	24	284 573	-	120 000	164 573	1,68
Nigeria	27	803 997	-	310 380	493 617	5,04
Ouganda	34	1 031 872	-	340 372	691 500	7,05
République Démocratique du Congo	7	90 412	-	2 159	88 253	0,90
Rwanda	22	292 714	-	101 459	191 255	1,95
São Tomé e Príncipe	5	15 266	-	11 500	3 766	0,04
Sénégal	39	478 390	-	114 886	363 504	3,71
Seychelles	3	4 570	-	-	4 570	0,05
Sierra Leone	15	112 418	-	26 021	86 397	0,88
Somalie**	17	64 404	-	-	64 404	0,66
Soudan**/+	15	174 863	-	-	174 863	1,78
Swaziland	8	29 310	-	-	29 310	0,30
Tanzanie	48	1 666 374	54 000	453 798	1 158 576	11,82
Tchad	16	104 543	-	34 747	69 796	0,71
Togo	3	21 698	-	8 099	13 599	0,14
Zambie	23	421 562	-	161 619	259 943	2,65
Zimbabwe**	10	34 513	-	-	34 513	0,35
Multinational	21	292 869	201 746	79 500	11 623	0,12
Total	921	14 668 384	435 746	4 429 973	9 802 665	100,00

+ Le résultat du référendum effectué au Sud-Soudan en janvier 2011 a soutenu la création d'un État indépendant du Sud-Soudan. Depuis que la division de l'État actuel du Soudan en deux nations distinctes est entrée en vigueur en juillet 2011, le nombre et les montants des prêts indiqués comme étant accordés au Soudan devraient être répartis entre les deux États qui ont émergé, sur la base convenue à la suite des négociations en cours entre les représentants du Nord et du Sud-Soudan. À la fin décembre 2015, aucune décision n'a été prise par les États du Nord et du Sud-Soudan sur les termes et conditions de cet échange.

* À l'exclusion des prêts entièrement remboursés ou annulés.

** Pays en état de non-reconnaissance des revenus au 31 décembre 2015.

Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Risque de crédit de contrepartie

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêt et de change, et placer temporairement ses liquidités avant le décaissement. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds. Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au maximum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie.

Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit du Fonds telles qu'approuvées par le Vice-président, Finance de la Banque. ALCO approuve les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Les contreparties sont classées en tant que contreparties d'opérations de placement, contreparties d'opérations sur produits dérivés ou contreparties d'opérations sur les marchés. Ces notations sont suivies de très près par le département de gestion financière.

Pour les contreparties d'opérations sur les marchés, le Fonds exige une notation minimale à court terme de A-2/P-2/F-2 pour les transactions réglées sur la base de la livraison contre paiement (DVP), et une notation minimale à long terme de A/A2 pour les transactions non basées sur DVP.

Le tableau ci-dessous présente en détail les notations de crédit minimum par contrepartie de placement autorisée :

	Échéance					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
État		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/ institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS/ABS	AAA					
	Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne doit pas dépasser 5 ans.					

Le Fonds utilise les produits dérivés dans la gestion de ses actifs et passifs. En règle générale, le Fonds souscrit à des accords-cadres de l'ISDA et à des accords d'échange de garanties (collatéral) avec des contreparties agréées avant d'entamer toute opération sur produits dérivés. Les contreparties à une transaction sur produits dérivés doivent être notées AA-/Aa3 par, au moins, deux agences de notation agréées ou A-/A3 pour les contreparties avec lesquelles le Fonds a signé des accords d'échange de sûretés. Ces contreparties requièrent l'approbation d'ALCO. Les transactions approuvées sur dérivés sont les swaps, les contrats à terme d'instruments financiers, les options et les contrats à terme simples.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant un plafond d'engagement envers une contrepartie donnée. Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds, après évaluation des avantages de toute garantie offerte.

	Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements		
	AAA	AA+ à AA-	A+ et moins
2015	38 %	54 %	8 %
2014	40 %	49 %	11 %
2013	48 %	48 %	4 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour le Fonds, le principal objectif de la gestion de ce risque est de conserver suffisamment d'avoirs liquides pour répondre à tous ses besoins probables de flux de trésorerie pour 50 à 75 % de la moyenne des décaissements prévus sur les trois prochaines années.

En vue d'établir un équilibre optimal entre la réalisation de bons rendements sur les placements et la détention de titres facilement convertibles en liquidités, en cas de besoin, le Fonds divise son portefeuille de placements en deux tranches, avec des objectifs et des indices de liquidité différents. Le portefeuille principal de liquidités du Fonds (placements évalués à la juste valeur par le compte de résultat) est investi dans des titres très liquides, qui sont facilement échangeables en liquidités, en cas de besoin, pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme. Outre le portefeuille de liquidité principal, le Fonds dispose d'une deuxième tranche de liquidité sous la catégorie des placements au coût amorti, qui est investie dans un portefeuille à revenu fixe pour couvrir ses cash-flows contractuels.

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. En vue de favoriser une croissance stable de son actif net y compris les ressources nettes de développement, la gestion du risque de change du Fonds vise principalement à s'assurer qu'il est en mesure de fournir les monnaies de décaissement demandées par les emprunteurs tout en réduisant au minimum l'exposition des ressources de développement nettes du Fonds aux fluctuations des taux de changes. Dans la mesure du possible, le Fonds devrait maintenir l'alignement de la composition monétaire de son actif net sur l'UC en tant que principale monnaie de référence de la composition monétaire. Le Fonds est autorisé à effectuer les opérations de change pour les raisons suivantes : (1) maintenir l'alignement de la composition monétaire de son actif net (portefeuilles de prêts et de placements) avec l'UC ; et (2) procéder aux décaissements dans les devises sollicitées par les emprunteurs.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est l'éventualité de pertes provenant de variations défavorables des taux d'intérêts pratiqués sur le marché. Dans le but d'obtenir un rendement stable et raisonnable des ressources liquides investies, la gestion du risque de taux d'intérêts du Fonds vise principalement à réduire la sensibilité du rendement des placements du Fonds aux variations des taux d'intérêts pratiqués sur le marché. Pour ce faire, les placements du Fonds sont gérés dans deux portefeuilles : 1) un portefeuille de gestion active (le « portefeuille opérationnel ») et 2) un portefeuille de gestion passive (le « portefeuille de placements »).

Le portefeuille opérationnel constitue une source de liquidités aisément disponibles pour couvrir les décaissements attendus et inattendus ainsi que toute autre sortie d'argent liquide probable. Le portefeuille opérationnel est géré par rapport au LIBOR 3 mois dans chaque devise. Généralement, les placements dans le portefeuille opérationnel sont tenus à des fins de transaction et régulièrement évalués aux cours du marché.

Le portefeuille de placements englobe des ressources dont le Fonds n'a pas immédiatement besoin aux fins de décaissements de prêts et qui peuvent donc être investies sur un horizon assez long. De manière générale, les ressources sont investies dans le portefeuille de placements dans l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et ne sont pas évaluées aux cours du marché. Le portefeuille de placements est subdivisé en deux sous-portefeuilles : (1) un portefeuille de placements pour la

stabilisation du revenu dont l'objectif est de générer un revenu stable pour le Fonds et de réduire la sensibilité du revenu provenant des placements du Fonds aux variations des taux d'intérêts. Ce portefeuille est géré de façon passive par rapport à un indice de ré-indexation uniforme de 10 ans pour chaque devise investie, et (2) un portefeuille de placements pour les encaissements accélérés dont l'objectif est d'investir les flux provenant du programme d'encaissements accélérés, afin de récupérer la remise accordée aux États participants, et ainsi, de minimiser ou d'éliminer le risque de taux d'intérêt sur les encaissements accélérés. Ce portefeuille est géré de façon passive par rapport au taux cible déterminé qui est le taux de remise accordé aux États participants.

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
Actifs							
Avoirs en banque	376 273	-	-	-	-	-	376 273
Placements	864 160	797 860	753 220	309 890	138 811	27 976	2 891 917
Obligations à vue	774 962	610 949	437 887	360 694	148 608	336 359	2 669 459
Montants à recevoir	83 183	-	-	-	-	-	83 183
	2 098 578	1 408 809	1 191 107	670 584	287 419	364 335	6 020 832
Dettes							
Montants à payer	(88 946)	-	-	-	-	-	(88 946)
	(88 946)	-	-	-	-	-	(88 946)
Ressources nettes de développement au 31 décembre 2015	2 009 632	1 408 809	1 191 107	670 584	287 419	364 335	5 931 886

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2014

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
Actifs							
Avoirs en banque	368 702	-	-	-	-	-	368 702
Placements	1 177 061	493 420	578 111	283 790	258 650	218 881	3 009 913
Obligations à vue	743 822	703 154	446 676	282 171	252 957	372 539	2 801 319
Montants à recevoir	125 813	-	-	-	-	-	125 813
	2 415 398	1 196 574	1 024 787	565 961	511 607	591 420	6 305 747
Dettes							
Montants à payer	(154 342)	-	-	-	-	-	(154 342)
	(154 342)	-	-	-	-	-	(154 342)
Ressources nettes de développement au 31 décembre 2014	2 261 056	1 196 574	1 024 787	565 961	511 607	591 420	6 151 405

Note D — Actifs et passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la classification des actifs et passifs financiers ainsi que leurs justes valeurs :

Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

31 décembre 2015	Actifs et passifs financiers par le biais du résultat		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur				
Disponibilités	-	-	-	376 273	376 273	376 273
Placements en trésorerie	1 699 887	-	-	1 192 030	2 891 917	2 946 459
Obligations à vue	-	-	-	2 669 459	2 669 459	2 669 459
Autres montants à recevoir	-	-	-	83 183	83 183	83 183
Montant total des actifs financiers	1 699 887	-	-	4 320 945	6 020 832	6 075 374
Dettes	-	-	-	88 946	88 946	88 946
Montant total des passifs financiers	-	-	-	88 946	88 946	88 946

(en milliers d'UC)

31 décembre 2014	Actifs et passifs financiers par le biais du résultat		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur				
Disponibilités	-	-	-	368 702	368 702	368 702
Placements en trésorerie	1 452 412	-	-	1 557 501	3 009 913	3 086 614
Obligations à vue	-	-	-	2 801 319	2 801 319	2 801 319
Autres montants à recevoir	-	-	-	125 813	125 813	125 813
Montant total des actifs financiers	1 452 412	-	-	4 853 335	6 305 747	6 382 448
Dettes	-	-	-	154 342	154 342	154 342
Montant total des passifs financiers	-	-	-	154 342	154 342	154 342

La composition des placements au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Placements évalués obligatoirement à la juste valeur	1 699 887	1 452 412
Placements au coût amorti	1 192 030	1 557 501
Total	2 891 917	3 009 913

Placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat

Le résumé des placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis		Euro		Livre sterling		Dollar Canadien		Toutes les devises	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dépôts à terme	25,04	-	22,23	108,94	49,84	159,18	2,21	-	99,32	268,12
Titres adossés à des créances	0,11	13,53	1,67	29,59	8,25	35,86	-	-	10,03	78,98
Obligations d'État et d'organismes publics	457,20	267,08	190,12	158,97	198,87	163,33	104,92	60,95	951,11	650,33
Obligations émises par des sociétés privées	268,40	225,88	53,40	29,60	196,67	126,95	-	-	518,47	382,43
Titres émis par des entités supranationales	24,89	34,80	59,58	14,52	36,49	23,23	-	-	120,96	72,55
Total	775,64	541,29	327,00	341,62	490,12	508,55	107,13	60,95	1 699,89	1 452,41

L'échéancier des placements évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte du résultat au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014
À un an ou moins	631,85	805,05
À plus d'un an et moins de deux ans	504,18	261,75
À plus de deux ans et moins de trois ans	518,36	281,61
À plus de trois ans et moins de quatre ans	43,72	47,75
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	-	4,13
À plus de cinq ans	1,78	52,12
Total	1 699,89	1 452,41

Placements au coût amorti

Le résumé des placements au coût amorti au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	Dollar des États-Unis		Euro		Livre sterling		Dollar Canadien		Toutes les devises	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Titres adossés à des créances	14,42	13,71	-	-	-	-	-	-	14,42	13,71
Obligations d'État et d'organismes publics	492,62	572,04	224,68	325,63	66,18	110,30	-	-	783,48	1 007,97
Obligations émises par des sociétés privées	6,00	33,51	25,26	59,23	10,65	10,67	-	-	41,91	103,41
Titres émis par des entités supranationales	202,84	256,62	116,33	141,98	33,05	33,81	-	-	352,22	432,41
Total	715,88	875,88	366,27	526,84	109,88	154,78	-	-	1 192,03	1 557,50

L'échéancier des placements au coût amorti au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en millions d'UC)

	2015	2014
À un an ou moins	232,31	372,01
À plus d'un an et moins de deux ans	293,68	231,67
À plus de deux ans et moins de trois ans	234,86	296,50
À plus de trois ans et moins de quatre ans	266,17	236,04
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	138,81	254,52
À plus de cinq ans	26,20	166,76
Total	1 192,03	1 557,50

Contrats à terme standardisés - futurs

Le Fonds a également souscrit des contrats à terme standardisés pour la couverture des obligations à taux fixes du portefeuille de titres détenus à la juste valeur, contre la variation des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2015, le Fonds disposait de 2 505 contrats en euro, 2 941 contrats en livres sterling et 3 056 contrats en dollar E-U. La valeur nominale de chaque contrat est d'un million dans chacune des devises, sauf pour 2 941 contrats en livres sterling dont la valeur nominale par contrat est de 500 000.

Note E — Obligations à vue

Les obligations représentent des paiements de souscriptions effectués par des participants, conformément à l'article 9 de l'Accord, sous forme de bons non négociables et ne portant pas d'intérêt, payables à vue à leur valeur nominale. Le Conseil des Gouverneurs a convenu que l'encaissement de ces bons sera lié aux besoins de décaissements du Fonds.

Note F — Activités de développement

Les règles relatives aux prêts du Fonds prévoient que les prêts sont exprimés en UC et remboursés dans la devise décaissée.

Prêts projets et lignes de crédit

Les prêts sont généralement remboursables sur une période de 40 ans, après un délai de grâce de 10 ans, commençant à la date de l'accord de prêt. Le principal du prêt est remboursable au taux de 1 % l'an de la 11^e à la 20^e année, et au taux de 3 % l'an de la 21^e année à la 50^e année. L'emprunteur paie semestriellement une commission de service de 0,75 % l'an sur le montant principal décaissé et non remboursé. Les prêts et les lignes de crédit accordés à partir de juin 1996 sont assortis d'une commission d'engagement au taux de 0,5 % sur les montants non encore décaissés. Cette commission entre en vigueur 90 jours après la date de signature de l'accord de prêt. À partir de la douzième reconstitution du FAD (FAD 12), les prêts aux pays à financement mixte, aux pays atypiques et aux pays en voie de reclassement comportent des termes de financement différenciés qui consistent en une maturité de trente (30) ans, une période de grâce de huit (8) ans et un taux d'intérêts de un (1) pour cent et ce, en plus des conditions existantes de 0,50 % de commission d'engagement et 0,75 % de commission de service. Au titre du FAD-13, des conditions de prêt additionnelles différenciées ont été adoptées afin de préserver la viabilité et la soutenabilité financières du Fonds à long terme. Les nouvelles conditions de prêt exigent l'accélération du remboursement des prêts par des pays ordinaires et avancés exclusivement FAD, et aussi par des pays à financement mixte, atypiques et en voie de reclassement. Les nouvelles conditions prévoient aussi des incitations financières pour les remboursements anticipés volontaires.

Avant l'établissement du Compte d'assistance technique, les prêts pour études de préinvestissement étaient octroyés pour une période de 10 ans, y compris un délai de grâce de 3 ans, et remboursables en sept tranches égales de la 4^e à la 10^e année.

Dans la limite des soldes non décaissés sur les prêts signés, le Fonds peut prendre des engagements spéciaux irrévocables pour payer aux emprunteurs ou à des tiers des montants relatifs à la fourniture de biens et de services destinés à être financés par les accords de prêts. Au 31 décembre 2015, le Fonds avait émis en faveur des banques commerciales des garanties irrévocables de remboursement pour un montant total de 12,91 millions d'UC (2014 : 6,44 millions d'UC).

Le Fonds fournit également des instruments financiers innovants sous la forme de Garanties Partielles de Remboursement (GPR), et de Garanties Partielles de Crédit (GPC) dans le but d'avoir un meilleur effet de levier des ressources en associant la BAD à des sources de financement commerciales.

Le produit GPR fournit des garanties aux entités privées pour les expositions de développement sur des projets situés dans les pays membres régionaux. Ces garanties représentent un risque potentiel pour le Fonds, si les montants garantis pour une entité ne sont pas remboursés. Au 31 décembre, 2015, les garanties fournies par le Fonds à des entités privées pour le compte de ses emprunteurs se sont élevées à 145,75 millions d'UC (2014 : 145,75 millions d'UC).

Le produit GPC sert à garantir partiellement les obligations de service de la dette des pays membres régionaux, qui comprennent l'extension des échéances de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés des capitaux nationaux et étrangers, et la réduction des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2015 aucun instrument GPC n'a été fourni.

Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé

En 2014, le Fonds a alloué un don de 165 millions d'UC pour la mise en place de la Facilité de rehaussement du secteur privé (PSF) afin d'encourager l'augmentation du financement de développement dans les pays FAD. La PSF offre des garanties de rehaussement du crédit pour la BAD sur certains prêts éligibles au secteur privé dans les pays FAD. La PSF est opérationnellement et financièrement autonome du Fonds et son cadre réglementaire exclut explicitement d'avoir recours au Fonds pour les pertes qu'elle peut encourir. Au 31 décembre 2015, la somme de 56,50 millions d'UC a été approuvée pour la facilité de rehaussement de crédit.

Au 31 décembre 2015, un montant de 273,79 millions d'UC (2014 : 272,59 millions d'UC) de prêts accordés à certains emprunteurs ou garantis par ces derniers, dont 118,64 millions d'UC (2014 : 110,05 millions d'UC) en état d'arriérés, était considéré comme improductif. Si ces prêts n'avaient pas été improductifs, le revenu sur les prêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 aurait augmenté de 2,05 millions d'UC (2014 : 2,06 millions d'UC). Le montant cumulé des revenus non comptabilisés au 31 décembre 2015 s'élève à 42,64 millions d'UC, contre 40,42 millions d'UC au 31 décembre 2014.

Les lignes de crédit accordées aux banques nationales de développement et institutions financières nationales analogues sont généralement pour une période allant jusqu'à 20 ans, dont un délai de grâce de 5 ans.

Au 31 décembre 2015 le montant des prêts en instance était de 9 802,67 millions d'UC (2014 : 8 965,21 millions d'UC).

Échéancier et composition par monnaie de l'encours des prêts

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

	2015		2014	
	Montant	%	Montant	%
À un an ou moins*	196,18	2,00	187,18	2,09
À plus d'un an et moins de deux ans	84,11	0,86	81,87	0,91
À plus de deux ans et moins de trois ans	93,17	0,95	89,42	1,00
À plus de trois ans et moins de quatre ans	107,02	1,09	98,69	1,10
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	118,73	1,21	111,78	1,25
À plus de cinq ans	9 203,45	93,89	8 396,27	93,65
Total	9 802,66	100,00	8 965,21	100,00

* Y compris les arriérés sur les prêts.

La composition par monnaie de l'encours des prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

Devise	2015		2014	
	Montant	%	Montant	%
Couronne norvégienne	14,66	0,15	17,31	0,19
Couronne danoise	9,15	0,09	10,33	0,12
Couronne suédoise	10,70	0,11	12,16	0,14
Dollar canadien	9,22	0,10	11,20	0,12
Dollar des États-Unis	5 399,52	55,08	4 601,86	51,33
Euro	3 052,29	31,14	3 080,75	34,36
Franc suisse	49,28	0,50	52,57	0,59
Livre sterling	662,60	6,76	569,09	6,35
Yen japonais	594,92	6,07	609,61	6,80
Autres	0,32	0,00	0,33	0,00
Total	9 802,66	100,00	8 965,21	100,00

Les chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Dons et activités d'assistance technique

En vertu de la politique de prêt du Fonds, 5 % des ressources disponibles des troisième et quatrième reconstitutions générales, 10 % des cinquième et sixième reconstitutions générales, 7,50 % des septième et huitième reconstitutions générales ont été affectées à des dons d'assistance technique pour l'identification et la préparation des projets ou des programmes de développement dans des pays membres spécifiques. En outre, 18 à 21 % du montant total de la neuvième reconstitution générale ont été affectés aux dons pour des usages spécifiques y compris des activités d'assistance technique et des financements de projets. Les dons ne génèrent aucune commission. La part des dons sous les dixième, onzième et douzième reconstitutions générales est basée sur l'analyse du risque des dettes pays par pays. Dans le cadre des septième, huitième et neuvième reconstitutions générales, les concours d'assistance technique peuvent être fournis à titre remboursable.

Les prêts d'assistance technique alloués sont accordés à des conditions de faveur, dont le remboursement s'étend sur 50 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, à partir de la date de signature de l'accord de prêt. Deux situations diffèrent cependant de ce schéma :

- i) Lorsqu'un prêt est accordé pour la préparation d'une étude de préinvestissement et que ce projet s'avère irréalisable, le délai de grâce est porté à 45 ans, avec une période de remboursement de 5 ans ;

- ii) Lorsque le prêt est accordé en vue du renforcement de la coopération entre les pays d'une sous-région donnée ou en vue d'améliorer le fonctionnement d'une institution existante, et lorsqu'il n'est pas lié à des projets ou programmes spécifiques, le délai de grâce est de 45 ans et le remboursement se fait également sur 5 ans.

Aucune commission n'est appliquée aux prêts d'assistance technique.

Initiative PPTE

Dans le cadre du dispositif initial de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), certains prêts consentis aux pays bénéficiaires ont été remboursés par le Fonds fiduciaire PPTE à un prix équivalent à la valeur actualisée nette des prêts, calculée selon la méthode convenue au titre de l'initiative. À la suite de la signature de l'accord d'allègement de la dette, les prêts à rembourser ont été ramenés à leur valeur actualisée nette. Cette perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée nette des prêts, est comptabilisée comme allocation des ressources pour le développement. Le montant de 71,08 millions d'UC indiqué comme allègement de la dette PPTE dans l'état des ressources nettes de développement représente la perte de valeur relative à l'allègement de la dette PPTE accordé au Mozambique en 1999 dans le cadre du mécanisme PPTE initial. L'encours et la valeur actuelle nette des prêts dus par le Mozambique et cédés en 1999 au Fonds fiduciaire PPTE s'élevaient respectivement à 132,04 millions d'UC et 60,96 millions d'UC.

L'initiative PPTE a été renforcée en 1999 afin de pouvoir accorder plus rapidement un allègement de dette plus substantiel et axé davantage sur la réduction de la pauvreté. Il a fallu pour cela réduire les critères d'éligibilité et commencer à fournir les concours d'allègement de dette plus tôt que dans le cadre initial. Dans le dispositif renforcé, où 33 pays sont éligibles, l'allègement prend la forme de réductions annuelles du service de la dette, de manière à libérer les pays de 80 % au maximum de leurs obligations annuelles de service de la dette à mesure qu'elles viennent à échéance, jusqu'à ce que la valeur actuelle nette (VAN) de l'allègement qui ressort de l'analyse de soutenabilité de la dette soit atteinte. Un financement intérimaire pouvant atteindre 40 % de l'allègement total de la dette est accordé entre les points de décision et d'achèvement. Au 31 décembre 2015, les contributions du FAD à l'initiative PPTE s'élèvent à 184 millions d'UC et sont présentées comme affectation des ressources de développement dans l'état des ressources nettes de développement.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale

Le 8 juillet 2005 au sommet de Gleneagles, le Groupe des 8 plus grands pays industrialisés s'est accordé sur une proposition permettant au Fonds africain de développement (FAD), à l'Association internationale de développement (IDA) et au Fonds monétaire international (FMI) d'annuler la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint ou sont en passe d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Dans son communiqué du 25 septembre 2005, le Comité du développement a exprimé son appui à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et recommandé aux trois institutions de prendre les dispositions utiles pour la mettre en œuvre.

L'IADM a essentiellement pour objectif de parachever le processus d'allègement de la dette des PPTE en fournissant des ressources complémentaires à 38 pays, dont 33 se trouvent en Afrique, afin de les aider à réaliser les objectifs de développement du millénaire (ODM), tout en préservant la capacité de financement à long terme du FAD et de l'IDA. L'annulation de la dette sera réalisée en libérant de leurs obligations de remboursement les PPTE parvenus au point d'achèvement et en ajustant à la baisse, pour le même montant, les flux d'aide bruts qui leur sont destinés. Pour ne pas compromettre la capacité financière du FAD, les donateurs se sont engagés à lui verser des contributions additionnelles pour compenser « dollar pour dollar » le manque à gagner subi sur le principal et le service de la dette.

Pour le FAD, l'IADM a pris effet le 1^{er} septembre 2006 lorsque les seuils fixés ont été atteints. L'encours des prêts étant déjà exclu des ressources nettes de développement, l'annulation de la dette n'a pas d'impact sur la situation des ressources nettes de développement du Fonds. Des annulations de prêts seront effectuées lorsque d'autres pays atteindront le point d'achèvement PPTE.

Au 31 décembre 2015, des prêts dont l'encours représentait un montant brut de 5,68 milliards d'UC (2014 : 5,53 milliards d'UC) avaient été annulés au titre de l'IADM pour 30 pays (2014 : 29 pays) parvenus au point d'achèvement. Sur ce montant, 1 225,99 millions d'UC (2014 : 1 225,99 millions d'UC) en valeur nominale étaient couverts par le Fonds fiduciaire PTTE. Au 31 décembre 2015, un montant en valeur actualisée de 942,71 millions d'UC (2014 : 942,71 millions d'UC) avait été transféré par le Fonds fiduciaire PTTE au FAD.

Le résumé de l'allègement de la dette accordé dans le cadre de l'initiative PTTE et l'IADM au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015			2014		
	PPTE	IADM	Total	PPTE	IADM	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	235 096	4 564 345	4 799 441	235 096	4 564 345	4 799 441
Prêts annulés*	-	164 947	164 947	-	-	-
Montants reçus*	-	(9 316)	(9 316)	-	-	-
Solde au 31 décembre	235 096	4 719 976	4 955 072	235 096	4 564 345	4 799 441

* Suite à l'application de l'IADM.

Mécanisme spécial d'apurement des arriérés

Mécanisme spécial d'apurement des arriérés de la RDC – Dans le cadre d'une action concertée au plan international entre le Groupe de la Banque, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, en vue d'accompagner l'effort de reconstruction de la République Démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration a approuvé, le 26 juin 2002, la mise en place d'un mécanisme d'apurement des arriérés de ce pays. Dans ce cadre, les représentants des États participants du FAD (les plénipotentiaires) ont autorisé l'allocation de près de 36,50 millions d'UC de dons à prélever sur les ressources du FAD-9 pour éponger la totalité du stock des arriérés de la RDC envers le Fonds. Ils ont également autorisé l'utilisation d'environ 11,77 millions d'UC sur les ressources résiduelles du Mécanisme de financement supplémentaire (MFS) prévu dans le cadre du FAD-8 à titre de paiement partiel des arriérés de produits à recevoir dus par la RDC à la BAD.

Le cadre de Facilité en faveur des États Fragiles – La Facilité en faveur des États Fragiles (FEF) a été créée en mars 2008 pour fournir un cadre élargi et intégré par l'intermédiaire duquel la Banque peut aider plus efficacement les États fragiles éligibles, en particulier ceux qui sortent d'une situation de conflit ou de crise pour œuvrer à la consolidation de la paix, à la stabilisation de leur économie et à la pose de fondations pour une croissance économique durable à long terme. Le cadre de FEF remplace le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF) qui a été créé pour offrir un cadre permettant d'aider les pays sortant de conflit à renouer avec la communauté des bailleurs de fonds en vue de la relance de l'aide au développement et à atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTE, pour qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un allègement de leur dette après avoir apuré leurs arriérés de prêts envers le Groupe de la Banque. Ce cadre consiste à constituer un pool de ressources alimenté par des allocations effectuées sur le revenu net de la BAD et par des contributions du FAD et de donateurs privés. Les ressources sont fournies au cas par cas aux États fragiles ne bénéficiant pas encore d'un allègement de leur dette afin de combler le déficit de financement lorsque ces pays ont déployé le maximum d'efforts en vue de régler leurs arriérés envers le Groupe de la Banque. Les contributions du FAD au FEF ne peuvent être utilisées pour apurer la dette qu'ils lui doivent. Dans l'état des ressources nettes de développement, les contributions du FAD au FEF figurent parmi les dons d'assistance technique décaissés.

Note G — Souscriptions et contributions

Les souscriptions initiales du Fonds ont été faites par la Banque et les premiers États participants ayant signé l'Accord ainsi que par les États ayant accédé à l'Accord depuis la date de signature initiale. Par la suite, des souscriptions supplémentaires ont été reçues des participants à l'occasion d'une augmentation générale spéciale et de douze reconstitutions générales. Le détail de ces mouvements est présenté dans l'état des souscriptions et des pouvoirs de vote (Note M).

Le Conseil des gouverneurs par la résolution F/BG/2014/01 du 31 janvier 2014 a approuvé la treizième reconstitution générale du fonds (FAD-13), suite à l'accord des plénipotentiaires d'un niveau de reconstitution de 5,35 milliards d'UC, dont 0,98 milliards d'UC représentant les ressources générées en interne, pour la période opérationnelle 2014 à 2016. Le FAD-13 est entré en vigueur en mars 2014 suite au dépôt des instruments de souscriptions et l'approbation par le Conseil d'administration de l'utilisation des ressources générées en interne. Le montant total des souscriptions au titre du FAD-13 s'élève à 3,82 milliards d'UC au 31 décembre 2015.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été admise au FAD le 29 mai 2014, devenant ainsi le 27^e État participant au Fonds. Conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs F/BG/2009/04, le montant de la souscription initiale du Luxembourg a été fixé à 14,51 million d'UC. Ce montant a été intégralement payé le 16 mai 2014 et a été inclus dans les ressources du Fonds.

Au 31 décembre 2015, les promesses de contributions cumulées attendues sur le compte IADM s'élevaient à 5,68 milliards d'UC, dont 849,25 millions d'UC avaient été reçues et incluses dans le montant des souscriptions. Conformément à la résolution approuvant l'IADM, les contributions payées donneront le droit de vote aux États participants comme présenté au niveau de la note M.

Les gains ou pertes sur conversion des souscriptions et contributions en UC sont enregistrés au poste « Différence de conversion cumulée des souscriptions » dans l'état des ressources nettes de développement.

Note H — Autres ressources

En accord avec les conclusions de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil d'administration a décidé que l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie n'existe plus en tant qu'État au regard du droit international et ne peut, en conséquence, être État participant du Fonds ou membre de la Banque. En vertu d'une décision du Conseil d'administration du Fonds en 1993, les souscriptions de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie, moins la fraction non payée, sont considérées comme faisant désormais partie du patrimoine permanent du Fonds et ne peuvent être restituées à aucune entité. Dès lors, le montant des souscriptions payées fait partie des « Autres ressources » dans l'état des ressources nettes de développement.

Sont également compris dans les « Autres ressources » un montant de 589,99 millions d'UC représentant des contributions reçues de la Banque pour 587,99 millions d'UC et 2 millions d'UC reçus du gouvernement du Botswana, destinées aux activités du Fonds conformément à l'article 8 de l'Accord du Fonds.

Note I — Réserves

Les réserves au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Réserves au 1 ^{er} janvier	(257 267)	(131 915)
Déficit de l'exercice	(83 249)	(125 352)
Réserves au 31 décembre	(340 516)	(257 267)

Note J — Fonds fiduciaires

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds peut disposer de ressources provenant des contributions qui lui sont confiées en vertu de l'article 8, qui autorise le Fonds à recevoir d'autres ressources, notamment des pays membres, de pays non participants, ainsi que de toute autre entité privée ou publique.

Au 31 décembre 2015, le solde non décaissé des fonds fiduciaires s'élève à 5,10 millions d'UC (2014 : 4,11 millions d'UC). Ce montant représente le solde du don reçu du Japon au titre du développement des ressources humaines en Afrique.

Les ressources des fonds fiduciaires sont gérées séparément des ressources du FAD.

Note K — Dépenses administratives

En vertu de l'article 31 de l'Accord portant création du Fonds, celui-ci rembourse à la Banque africaine de développement le juste coût de l'utilisation des bureaux, du personnel, de l'organisation, des services et installations de la Banque. Le montant remboursé est basé sur une formule de répartition des coûts arrêtée à l'avance en fonction du nombre de programmes et projets exécutés durant l'exercice par le Groupe de la Banque. Les dépenses administratives du Fonds au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 200,93 millions d'UC (2014 : 248,57 millions d'UC).

Note L — Parties liées

La conduite générale des opérations du FAD est assurée par un Conseil d'administration de 14 membres, dont 7 membres sont désignés par la Banque. La Banque exerce cinquante (50) pour cent des pouvoirs de vote du FAD et le Président de la Banque est, de droit, Président du Fonds. Conformément à l'Accord portant création du FAD, le Fonds utilise contre paiement de frais de gestion les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la BAD (la Banque) afin de s'acquitter de ses fonctions, comme indiqué dans la note K. À cet égard, la Banque administre les ressources du Fonds africain de développement. Le Fonds gère aussi des fonds fiduciaires de certains États participants.

Note M — État des souscriptions des contributions et des pouvoirs de vote au 31 décembre 2015

(montants en milliers d'UC)

Participants	Souscriptions					Situation des paiements				IADM	Pouvoirs de vote	
	Initiales	Augmen- tation Spéciale	FAD-1 à FAD-12	FAD-13	Compen- sation des dons	Total des Souscriptions	Total des tranches payées	Tranches dues	Tranches non encore payables	Tranches payées	Nombre de voix	%
1 BAD	4 605	1 382	105 754	-	-	111 741	111 741	-	-	-	1 000,000	50,000
2 Afrique du Sud	1 794	-	29 493	16 195	20	47 502	47 502	-	-	9 562	-	-
3 Allemagne	6 860	6 956	2 277 291	402 680	1 347	2 695 134	2 559 857	-	135 277	68 988	103,803	5,190
4 Angola	9 691	-	-	1 057	-	10 748	10 748	-	-	-	-	-
5 Arabie Saoudite	8 290	-	252 207	23 202	81	283 780	283 780	-	-	5 508	11,421	0,571
6 Argentine	1 842	-	16 789	-	-	18 631	1 842	7 018	9 771	-	0,073	0,004
7 Autriche	13 816	-	379 318	93 099	203	486 436	455 262	-	31 174	12 393	18,466	0,923
8 Belgique	2 763	-	442 331	90 003	278	535 375	504 564	-	28 904	16 178	20,414	1,021
9 Bresil	1 842	921	140 866	-	-	143 629	143 629	-	-	-	5,672	0,284
10 Canada	13 816	6 908	1 557 485	214 485	773	1 793 467	1 721 204	-	67 505	95 664	71,373	3,569
11 Chine	13 816	-	421 923	84 280	282	520 301	520 301	-	-	17 138	21,213	1,061
12 Corée	9 211	-	199 661	57 541	109	266 522	247 306	-	19 216	7 572	10,064	0,503
13 Danemark	4 605	1 842	581 148	75 172	418	663 185	662 419	-	-	11 354	24,696	1,235
14 Égypte	-	-	1 303	1 326	-	2 629	2 187	-	442	-	-	-
15 Émirats Arabe Unis	4 145	-	4 145	-	-	8 290	8 290	-	-	-	0,327	0,016
16 États-Unis d'Amerique	12 434	8 290	2 603 776	385 980	1 845	3 012 325	2 632 911	-	379 414	47 945	105,869	5,293
17 Espagne	1 842	921	557 923	43 713	389	604 788	524 360	-	80 428	48 167	22,609	1,130
18 Finlande	1 842	-	451 107	109 382	259	562 590	562 246	-	-	15 656	19,899	0,995
19 France	8 809	-	2 271 239	364 167	1 354	2 645 570	2 523 387	-	114 165	96 021	102,808	5,140
20 Inde	5 526	-	73 969	12 364	30	91 889	87 594	-	4 295	1 817	3,531	0,176
21 Italie	9 211	-	1 478 382	202 337	724	1 690 654	1 690 654	-	-	43 572	54,947	2,747
22 Japon	13 816	-	2 457 987	293 377	1 406	2 766 586	2 667 947	-	98 639	81 427	108,552	5,428
23 Koweït	4 974	-	166 846	7 864	29	179 713	179 713	-	-	13 125	7,614	0,381
24 Luxembourg	14 514	-	-	-	-	14 514	14 514	-	-	-	0,573	0,029
25 Norvège	4 605	2 303	983 880	201 519	608	1 192 915	1 125 355	-	67 560	36 947	45,622	2,281
26 Pays-bas	3 684	1 842	936 792	166 606	643	1 109 567	1 109 158	-	409	34 442	44,679	2,234
27 Portugal	7 368	-	166 191	-	1	173 560	143 995	-	29 565	5 899	5,919	0,296
28 Royaume Uni	4 800	3 073	1 992 671	611 550	1 047	2 613 141	2 408 593	-	204 548	80 367	98,277	4,914
29 Suède	4 605	3 684	1 105 956	207 302	687	1 322 234	1 252 905	-	69 329	41 749	51,117	2,556
30 Suisse	2 763	2 938	789 377	131 073	493	926 644	926 644	-	-	57 758	38,855	1,943
31 Turquie	40 693	-	-	-	-	40 693	40 693	-	-	-	1,607	0,080
Les Contributions Supplémentaires/ Volontaires	-	-	94 709	15 000	-	109 709	101 763	-	7 946	-	-	-
Total	238 582	41 060	22 540 519	3 811 274	13 028	26 644 463	25 273 064	7 018	1 348 588	849 249	2 000,000	100,000
Informations supplémentaires: Les contributions supplémentaires pour réduire le déficit à travers l'encaissement accélééré	-	-	60 001	5 320	-	65 321	60 001	-	5 320	6 195	-	-

Note N — Approbation des états financiers à vocation spéciale

Le 30 mars 2016, le Conseil d'administration a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Il est prévu que ces états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'Assemblée annuelle de mai 2016.

Fonds Africain de Développement

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers à vocation spéciale au Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Développement

Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons procédé à l'audit des états financiers à vocation spéciale ci-joints du Fonds Africain de Développement (le Fonds) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions financières et comptables du Fonds relatives à l'établissement et la présentation des comptes telles qu'indiquées dans les politiques comptables en Note B aux états financiers à vocation spéciale pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Ces états financiers à vocation spéciale ont été préparés aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions des articles 26(v), 35(1) et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds. Ces états financiers à vocation spéciale n'ont pas pour objectif d'être présentés en conformité avec un référentiel comptable reconnu tel que les Normes internationales d'information financière.

Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs du Fonds en tant qu'organe, conformément aux dispositions des articles 26(v), 35(1), et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et le Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers annuels

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux articles 26(v), 35(1) et 35(3) de l'Accord portant création du Fonds et des politiques comptables énoncées en

Note B aux états financiers à vocation spéciale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers à vocation spéciale sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers à vocation spéciale ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers à vocation spéciale contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers à vocation spéciale afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers à vocation spéciale.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers à vocation spéciale du Fonds Africain de Développement ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux dispositions financières et comptables d'établissement et de présentation de comptes telles qu'énoncées dans les politiques comptables en note B aux états financiers à vocation spéciale du Fonds Africain de Développement pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Paris La Défense, le 30 mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

Budget administratif du FAD pour l'exercice 2016

(en milliers d'UC)

Frais de gestion*	220 650
Dépenses directs	150
Total	220 800

* Le montant représente la part du Fonds africain de développement dans la juste valeur des dépenses de la Banque relatives au personnel, à l'organisation, aux services et aux installations, et telles que calculées sur la base d'une formule approuvée par les Conseils d'administration.

FONDS SPÉCIAL DU NIGERIA

GESTION FINANCIÈRE

Reconstitution du FSN

Le Fonds spécial du Nigeria (FSN ou le Fonds) est administré par la Banque. Ses ressources se composent principalement des souscriptions de la République fédérale du Nigeria. Le FSN a été créé en 1976, lorsqu'un accord à cet effet a été signé entre la Banque et la République fédérale du Nigeria pour une période initiale de 30 ans, avec une clause de prolongation par consentement mutuel. Après deux prolongations annuelles en 2006 et 2007, le fonctionnement du FSN a été prorogé pour dix ans à compter du 26 avril 2008, après une évaluation positive de sa performance pendant les 30 premières années d'activité.

Produits de prêt

Le FSN accorde des financements sous forme de prêts aux PMR les moins avancés et à faible revenu, à des taux très concessionnels, afin de promouvoir le développement économique et le progrès social en Afrique. Si, par le passé, le FSN a apporté un concours financier exclusivement aux opérations du secteur public, pour la période de prolongation allant jusqu'à 2018, il élargira son appui financier aux opérations du secteur privé, notamment celles du sous-secteur de la microfinance.

Placements

Les avoirs en banque et les placements en produits de trésorerie du FSN, libellés uniquement en dollar des États-Unis, s'établissaient à 120,27 millions d'UC au 31 décembre 2015, contre 123,71 millions d'UC à la fin de 2014. Le revenu des placements pour 2015 s'est élevé à 0,37 million d'UC, soit un rendement de 0,29 % sur un volume moyen de placements de 126,93 millions d'UC, contre un revenu de 0,42 million d'UC, ce qui correspond à un rendement de 0,35 % sur un volume moyen de placements de 121,38 millions d'UC en

2014. La performance du portefeuille a légèrement baissé par rapport à l'indice de référence en 2015, étant donné que la volatilité des marchés financiers a engendré un environnement d'investissement difficile.

Portefeuille de prêts

Les prêts signés, déduction faite des annulations, s'élevaient à 320,46 millions d'UC au 31 décembre 2015, contre 308,43 millions d'UC à la fin de 2014, soit une augmentation de 12,03 millions d'UC. Au cours de 2015, les nouveaux prêts approuvés se sont chiffrés à 12,50 millions d'UC, contre 11,49 millions d'UC en 2014. Le tableau 6.7 présente l'évolution des prêts approuvés, signés et décaissés ainsi que des soldes non décaissés de 2011 à 2015.

Au 31 décembre 2015, on dénombrait 34 prêts signés et actifs présentant un encours de 48,90 millions d'UC, et 49 prêts qui avaient été intégralement remboursés pour un montant total de 160,23 millions d'UC.

Décaissements

Les décaissements ont augmenté de 3,13 millions d'UC en 2014 à 7,47 millions d'UC en 2015. Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des décaissements s'établissait à 248,67 millions d'UC (2014 : 241,20 millions d'UC). À la même date, un nombre total de 70 prêts s'élevant à 238,89 millions d'UC étaient intégralement décaissés, ce qui représentait 96,07 % du montant cumulé des décaissements. Le graphique 6.4 montre l'évolution des décaissements et des remboursements des prêts au cours des cinq dernières années.

Remboursements

Le montant des remboursements de prêts s'est chiffré à 5,09 millions d'UC en 2015 contre 6,81 millions d'UC en 2014, ce qui correspond à une diminution de 25,26 % par rapport à l'année précédente. Le montant cumulé des remboursements au 31 décembre 2015 s'élevait à 190,66 millions d'UC comparé à 177,34 milliards d'UC à la fin de l'exercice précédent.

Tableau 6.7

État des prêts pour la période 2011-2015
(en millions d'UC)

	2011	2012	2013	2014	2015
Prêts approuvés	10,00	12,90	31,17	11,49	12,50
Décaissements	8,67	1,76	0,96	3,13	7,47
Prêts non décaissés	9,73	22,86	40,70	67,23	71,79

Politiques et processus de gestion des risques

Tout comme la Banque, le FSN cherche à limiter son exposition aux risques non essentiels à son activité principale, qui consiste à fournir de l'aide au développement, tels que les risques de liquidité, de change et de taux d'intérêt. Le Fonds applique des procédures rigoureuses de gestion des risques. La note D aux états financiers décrit en détail les politiques et processus mis en place par le FSN pour gérer ces risques.

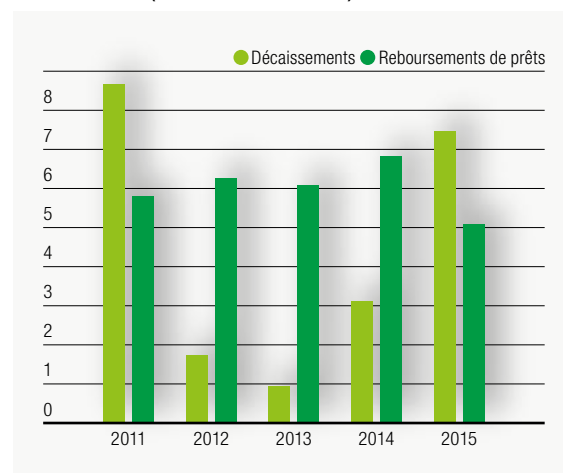
RÉSULTATS FINANCIERS

Les points saillants des performances financières du Fonds spécial du Nigeria au titre de l'exercice 2015 sont les suivants :

- Le résultat du FSN avant les distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs a baissé de 0,10 million d'UC, passant de 1,49 million d'UC en 2014 à 1,39 million d'UC en 2015, principalement en raison de la diminution des revenus des placements imputable aux faibles taux d'intérêt.
- La part du FSN dans le montant total des dépenses administratives répartissables du Groupe de la Banque ont baissé de 0,01 million d'UC, passant de 0,37 million d'UC en 2014 à 0,36 million d'UC en 2015. Comme indiqué plus haut, la part du FSN dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe de la Banque est fixée selon une formule de répartition des coûts déterminée à l'avance, qui est principalement fonction des niveaux relatifs de certains indicateurs du volume des opérations et de la taille relative du bilan. Toutefois, la part allouée au FSN dans le total des dépenses administratives ne peut excéder 20 % de son revenu brut au cours d'un exercice.
- Les réserves du FSN, déduction faite des ajustements de conversion cumulés, sont passées de 39,69 millions d'UC à la fin de 2014 à 41,29 millions d'UC au 31 décembre 2015, soit une hausse de 4,03 %.

Graphique 6.4

Décaissements et remboursements de prêts, 2011-2015 (en millions d'UC)



Fonds spécial du Nigeria

États financiers et rapport

du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Bilan	270
Compte de résultat	272
État du résultat global	273
État des variations des capitaux propres	274
Tableau des flux de trésorerie	275
Notes sur les états financiers	276
Rapport du commissaire aux comptes	297

Bilan
au 31 décembre 2015
(en milliers d'UC – Note B)

ACTIFS	2015	2014
AVOIRS EN BANQUES	5 053	10 286
PLACEMENTS (Note F)	115 224	113 419
CRÉANCES		
Intérêts et commissions courus et à recevoir sur prêts	1 124	1 136
Intérêts courus sur placements	59	45
Autres créances	295	252
	1 478	1 433
PRÊTS (Note D & G)		
Prêts non remboursés	48 903	44 621
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(138)	(155)
	48 765	44 466
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	170 520	169 604

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2015	2014
DETTES	644	1 327
CAPITAUX PROPRES (Note H)		
Capital	128 586	128 586
Réserves		
Revenus non distribués	140 452	146 347
Ajustements cumulés de conversion de devises (Note B)	(99 162)	(106 656)
Montant total des réserves	41 290	39 691
Montant total des capitaux propres	169 876	168 277
MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	170 520	169 604

The accompanying notes to the special purpose financial statements form part of this statement.

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
REVENUS (Note I)		
Intérêts et commissions sur prêts	1 457	1 447
Revenus des placements	365	417
Montant total des revenus	1 822	1 864
DÉPENSES		
Dépenses administratives (Note J)	364	373
Frais bancaires et pertes/(gains) divers	86	(12)
Montant total des dépenses	450	361
Provision pour dépréciation des intérêts et des produits à recevoir sur les prêts (Note G)	(17)	12
Montant total des dépenses et provisions pour dépréciation	433	373
Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs	1 389	1 491
Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note H)	(149)	(158)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 240	1 333

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 240	1 333
Autres éléments du résultat global	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 240	1 333

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en milliers d'UC – Note B)

	Capital	Revenus non distribués	Ajustements cumulés de conversion de devises	Montant total des capitaux propres
SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER 2014	128 586	153 423	(116 237)	165 772
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	-	(8 409)	-	(8 409)
Résultat net de l'exercice courant	-	1 333	-	1 333
Ajustement de conversion de devises	-	-	9 581	9 581
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET AU 1^{er} JANVIER 2015	128 586	146 347	(106 656)	168 277
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	-	(7 135)	-	(7 135)
Résultat net de l'exercice courant	-	1 240	-	1 240
Ajustement de conversion de devises	-	-	7 494	7 494
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	128 586	140 452	(99 162)	169 876

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (en milliers d'UC – Note B)

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Résultat net	1 240	1 333
Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la liquidité provenant des activités des opérations :		
Provisions pour dépréciation des prêts en principal et des intérêts	(17)	12
(Gains)/Pertes non réalisés sur les placements	(104)	(22)
Variation des intérêts courus et à recevoir sur prêts	356	(132)
Variation des autres éléments de l'actif et du passif	(806)	238
Flux de trésorerie nets provenant des activités des opérations	669	1 429
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊTS ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décaissements des prêts	(7 468)	(3 126)
Remboursements des prêts	5 093	6 813
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat	12 274	(7 662)
Flux de trésorerie nets provenant/(utilisés pour) des activités de placement, de prêts et de développement	9 899	(3 975)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	(7 135)	(8 409)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	(7 135)	(8 409)
Effet des fluctuations des taux de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	5 481	(345)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 914	(11 300)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 629	24 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	22 543	13 629
COMPOSÉS DE :		
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition	17 490	3 343
Avoirs en banques	5 053	10 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	22 543	13 629
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :		
1. Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts		
Intérêts reçus	1 500	1 900
2. Variations provenant des fluctuations des taux de change sur les prêts	1 893	2 456

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

Notes sur les états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015

Note A — Nature des opérations

Le Fonds spécial du Nigeria (le Fonds) a été créé par un Accord signé le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement (la Banque ou la BAD) et la République fédérale du Nigeria. La Banque africaine de développement, dont le siège est à Abidjan, en Côte d'Ivoire, administre les ressources du Fonds au nom du gouvernement du Nigeria. L'objectif du Fonds est d'accompagner l'effort de développement des pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Cette période pourrait être prorogée par accord mutuel entre la Banque et la République fédérale du Nigeria. L'Accord a expiré le 26 avril 2006 et a été prorogé deux fois pour des périodes respectives d'une année et ce pour permettre la réalisation d'une revue indépendante des opérations réalisées par le Fonds. Suite à l'achèvement réussi de cette revue indépendante, le gouvernement du Nigeria et la Banque sont convenus de renouveler l'accord du Fonds pour une période de 10 ans commençant à partir du 26 avril 2008.

Note B — Résumé des principes comptables essentiels

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous :

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêt est couru dans le temps et constaté sur la base du taux d'intérêt effectif prévalant pendant qu'un tel instrument est en instance et détenu par le Fonds. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les futurs flux de trésorerie estimés au cours de la durée de vie escomptée de l'actif financier comparé à sa valeur nette comptable. Des commissions d'engagement sont comptabilisées sur le solde non décaissé des prêts.

Le revenu des placements comprend des plus-values ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

Monnaies fonctionnelles et de présentation

Le Fonds effectue ses opérations en dollar des États-Unis. Le Fonds a décidé que sa monnaie fonctionnelle soit le dollar des États-Unis. Conformément à l'article VII, section 7.3, de l'Accord portant création du Fonds spécial du Nigeria, les états financiers sont exprimés en unités de compte (UC).

La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la BAD comme étant égale à un (1) droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cet effet par le FMI. Au 31 décembre 2015, une unité de compte (1 UC) était équivalente à 1,38573 dollar E-U (2014 : 1,44881 dollar E-U).

Conversion de devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en dollar des États-Unis sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion sont incluses dans les réserves sous la rubrique « Différence cumulée de conversion des devises » (DCCD). Les variations de la différence cumulée de conversion des devises « DCCD » sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres. Les souscriptions au capital sont enregistrées en unités de compte au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Les gains et pertes de change, résultant de la conversion d'une devise en une autre, entrent dans la détermination du résultat net.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

1) Actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat. Ces classements sont déterminés selon le modèle opérationnel du Fonds. Conformément au modèle opérationnel du Fonds, les actifs financiers sont détenus soit en vue d'assurer la stabilisation du revenu grâce à la gestion de la marge nette d'intérêts soit pour la gestion des liquidités. La Direction procède au classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier n'est classé au coût amorti que s'il répond à l'objectif du modèle opérationnel du Fonds de détenir l'actif pour recueillir des flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles donnent lieu à des dates précises à des flux de trésorerie représentant uniquement des paiements en principal et en intérêts sur l'encours en principal. La nature des dérivés incorporés dans les actifs financiers est prise en compte pour déterminer si les flux de trésorerie du placement en question correspondent uniquement à un paiement du principal et des intérêts sur l'encours en principal, et ne sont pas comptabilisés séparément.

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, l'actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les prêts et montants à recevoir sur les avances accordées aux emprunteurs et certains placements qui répondent aux critères d'actifs financiers au coût amorti. Les prêts et montants à recevoir comprennent les obligations à vue, les revenus courus et montants à recevoir sur les prêts et placements et divers autres montants. Les prêts et montants à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils apparaissent lorsque le Fonds fournit de l'argent, des biens ou services directement à un emprunteur sans l'intention de négocier par la suite le montant à recevoir. Les prêts et montants à recevoir sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de montage de prêt sont reportées et constatées sur la durée du prêt comme un ajustement du taux effectif. Toutefois, les coûts différentiels directs liés au montage de prêts sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus, car ces montants sont considérés comme non significatifs.

Les placements classés comme actifs financiers au coût amorti comprennent les placements qui sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et ayant des échéances fixes. Ces placements sont comptabilisés et évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat*

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent. Les produits dérivés sont également classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que d'autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation en valeur et ont une échéance de trois (3) mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont versés aux emprunteurs.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

2) *Passifs financiers*

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, le Fonds détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement si il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que ce fait a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. L'estimation de la dépréciation constitue la meilleure évaluation de la Direction quant au risque de retard dans le recouvrement de tout ou partie du montant dû et aux effets de ce retard.

La dépréciation est comptabilisée comme étant une réduction de la valeur comptable de l'actif par un compte de dotation et enregistrée dans le compte de résultat. Si un prêt ou autre placement évalué au coût amorti est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat.

Les intérêts et commissions sont reconnus sur tous les prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les montants comptabilisés, avec l'intention de compenser sur une base nette, ou de réaliser l'élément d'actif et régler simultanément l'élément de passif.

Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché est inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les instruments financiers dont les cotations boursières existent sont évalués à leur valeur boursière du moment. Pour les actifs financiers non cotés ou cotés sur les marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels une cotation boursière n'est pas disponible, ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisées en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables. En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, le Fonds a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, le Fonds a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

Avoirs en banque et équivalents de trésorerie : La valeur comptable indiquée au bilan correspond à la juste valeur.

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

Prêts : Le Fonds ne cède pas ses prêts. Il n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus de ces prêts. La juste valeur est estimée selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie sur la base des taux prêteurs en dollars E-U du marché en vigueur en fin d'exercice, en tenant compte des taux de dépréciation éventuels.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués du Fonds comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs et le résultat net non affecté de l'exercice en cours.

Jugements comptables essentiels et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

i) Dépréciation des actifs comptabilisés au coût amorti

Le Fonds évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Au cas où il détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation.

Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement si il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La valeur comptable de l'actif portée au bilan est ramenée au montant recouvrable et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.

ii) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée en ayant recours à des techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et ils sont calibrés pour s'assurer que le produit reflète les données réelles et les prix comparatifs du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

Reclassification des données

Certains reclassements de montants ont été effectués sur les données de l'exercice précédent, conformément à la présentation de l'exercice en cours. Cependant, ces reclassements n'ont pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice précédent.

Note C — les effets des normes internationales d'information financière nouvelles et révisées

Normes, amendements et interprétations publiés mais non encore entrés en vigueur

À la date de publication de ces états financiers, diverses normes internationales de reporting financier publiées par l'IASB ne sont pas encore effectives et n'ont pas été appliquées pour la préparation de ces états financiers. Ces nouvelles normes qui devraient être pertinentes pour le Fonds sont présentées brièvement ci-dessous :

IFRS 15 : Revenus des contrats avec les clients

L'IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et elle est applicable aux périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} Janvier 2017. Cette norme précise comment et quand les entités doivent comptabiliser les revenus provenant des contrats avec les clients, ainsi que les informations requises dans les états financiers. La norme fournit un modèle unique de principes basés sur cinq étapes qui devrait être appliqué à tous les contrats avec les clients.

Le Fonds a estimé que la norme n'est pas applicable à ses activités étant donné que ses contrats avec les clients sont comptabilisés selon la norme IFRS 9.

IFRS 9 : Instruments financiers

Le Fonds a adopté par anticipation la première phase de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2011. La phase 2, qui est la version finale de la norme IFRS 9 Instruments Financiers, a été publiée le 24 juillet 2014 et elle s'appliquera pour les périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} janvier 2018. Les révisions de la phase finale de cette norme introduisent une troisième catégorie de classification et de mesure des actifs financiers appelés actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, quelques modifications relatives à la comptabilité de couverture et le remplacement du modèle des pertes encourues de l'IAS 39 par le modèle de provisionnement des pertes de crédit attendues. La version finale de la norme inclut également des orientations pour les passifs financiers, tels que précédemment préconisés concernant le non recyclage des gains et des pertes réalisés sur crédit propre des autres éléments du résultat global vers le compte du résultat.

Bien que les indications préliminaires montrent que le Fonds serait affecté par la nouvelle norme, Le Fonds continue d'évaluer l'impact total des nouvelles modifications sur sa situation et performance financières.

Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014

L'IASB a publié en septembre 2014 les améliorations annuelles des IFRS pour la période 2012-2014. Celles-ci incluent les amendements résultant des changements comptables de présentation, de constatation et de mesure ainsi que la terminologie et des modifications de rédaction relatives à plusieurs normes IFRS. Ces modifications sont applicables pour les périodes ouvertes à partir ou après le 1^{er} janvier 2016, avec une adoption anticipée permise.

Le Fonds évalue actuellement l'impact de ces modifications sur ses états financiers.

Amendements de l'IAS 1 : Présentation des États Financiers

L'IASB a publié en décembre 2014 les amendements de la norme IAS 1, dans le cadre d'une initiative visant à améliorer la présentation et les notes dans les états financiers, et encourager davantage les entités à faire preuve de jugement professionnel pour déterminer quelles sont les informations à fournir dans les états financiers et dans quel ordre ces informations devraient être présentées dans les notes. Ces amendements sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2016, avec une adoption anticipée permise.

Le Fonds estime que l'adoption de ces amendements n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.

IFRS 16 : Contrats de location

L'IASB a publié le 13 janvier 2016 l'IFRS 16 "Contrats de location", qui remplace les directives actuelles de l'IAS 17 concernant la comptabilisation des contrats de location. L'IFRS 16 serait effective pour les périodes annuelles qui commencent à partir ou après le 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée permise. La nouvelle norme exige des changements profonds dans la comptabilité des preneurs en particulier. Selon la norme IAS 17, les preneurs étaient tenus de faire une distinction entre un contrat de location financement (au bilan) et un contrat de location simple (hors bilan). L'IFRS 16 exige maintenant que les preneurs comptabilisent un passif au titre des contrats de location reflétant les paiements futurs et un "droit d'utilisation" pour la quasi-totalité des contrats de location. L'IASB a inclus une exemption optionnelle pour certains contrats de location à court terme et contrats de location de biens de faible valeur; toutefois, cette exemption ne peut être appliquée que par les preneurs.

Les indications préliminaires montrent que la nouvelle norme aura une incidence sur le Fonds. Cependant, l'impact sur la situation et la performance financière est encore en cours d'évaluation.

IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie (Modifications)

L'IASB a publié le 29 janvier 2016 des révisions à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie" dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des informations fournies dans les rapports financiers. Ces modifications, qui seront effectives à partir du 1^{er} janvier 2017, exigent que les entités fournissent des informations concernant la variation des passifs financiers. Les modifications sont une réponse aux utilisateurs demandant des informations qui les aident à mieux comprendre et à évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement de l'entité, y compris les variations provenant des flux de trésorerie et des variations non monétaires (tel que les gains et les pertes de change).

Bien que le Fonds n'ait pas encore évalué l'impact potentiel de l'adoption de cette norme, son application ne devrait pas avoir un impact sur sa situation financière étant donné que les nouvelles exigences impliquent uniquement des informations additionnelles plutôt qu'un changement au niveau des bases de mesure.

Il n'y a pas d'autres nouvelles normes ou de révisions de normes, applicables pour le Fonds, qui sont entrées en vigueur en 2015.

Note D — Politiques et procédures de gestion du risque

Comme décrit à la note A, la Banque gère les ressources du Fonds pour le compte du Gouvernement du Nigeria. Dans l'exercice de ces fonctions fiduciaires, la Banque applique des politiques spécifiques de gestion du risque en vue de protéger les ressources du Fonds conformément aux préconisations de l'Autorité Générale de Gestion Actifs/ Passifs de la Banque (l'Autorité GAP). L'Autorité GAP établit les principes directeurs de gestion des risques du Fonds y compris le risque de taux d'intérêt, de change, de liquidité, de crédit et des contreparties et le risque opérationnel.

En vertu de l'Autorité GAP, le Président de la Banque est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). Ce comité présidé par le Vice-président Finances, est l'instance supérieure de la Banque chargée des questions de gestion du risque.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision. Les fonctions clés d'ALCO relatives à la gestion du Fonds incluent la revue des rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque, ainsi que les projections en la matière ; l'approbation des stratégies d'ajustement du bilan. ALCO est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les projections financières.

Fin 2013, une position de chargé de gestion des risques du groupe a été créée, reportant directement au Président de la Banque.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds provenant essentiellement de ses opérations de prêt et d'investissement.

1) Risque de crédit souverain

Lorsque le Fonds prête aux emprunteurs du secteur public, il exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. Aussi en étendant les crédits aux entités souveraines, il est exposé au risque pays qui inclut les pertes éventuelles relatives à l'incapacité du pays ou à son manque de volonté de respecter ses obligations envers le Fonds. Le Fonds gère le risque-pays grâce à ses politiques financières et ses stratégies de prêt, notamment les plafonds d'engagement par pays et l'évaluation de la solvabilité globale du pays. Il s'agit notamment d'évaluer la performance macroéconomique du pays, de même que sa situation sociopolitique et ses perspectives de croissance.

Encours des prêts dans les pays membres emprunteurs

L'encours des prêts du Fonds au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

(Montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de prêts	Total prêts*	Montant des prêts non signés	Prêts non décaissés	Solde à rembourser	% Encours des prêts
Bénin	3	10 270	-	6 000	4 270	8,73
Cabo Verde	1	412	-	-	412	0,84
Cameroun	1	4 999	-	4 861	138	0,28
Djibouti	1	632	-	-	632	1,29
Gambie	3	10 471	-	-	10 471	21,41
Ghana	1	1 257	-	-	1 257	2,57
Guinée	1	2 682	-	-	2 682	5,49
Guinée-Bissau	1	3 483	-	3 177	306	0,63
Lesotho	1	4	-	-	4	0,01
Libéria	1	6 506	-	5 697	809	1,65
Madagascar	1	6 514	-	5 339	1 175	2,40
Malawi	2	11 549	-	9 701	1 848	3,78
Mali	1	6 493	-	6 322	171	0,35
Mauritanie	2	7 069	-	-	7 069	14,45
Namibie	1	688	-	-	688	1,41
Rwanda	2	10 874	-	6 500	4 374	8,94
Ouganda	2	10 232	-	6 713	3 519	7,20
Sénégal	1	308	-	-	308	0,63
Seychelles	1	585	-	-	585	1,20
Sierra Leone	2	7 464	-	6 670	794	1,62
Somalie**	1	840	-	-	840	1,72
Swaziland	1	3 966	-	-	3 966	8,11
Tanzanie	1	522	-	-	522	1,07
Togo	1	6 500	-	6 500	-	-
Zambie	1	6 376	-	4 313	2 063	4,22
Total	34	120 696	-	71 793	48 903	100,00

* Exclut les prêts entièrement remboursés ou annulés.

** Pays en arriérés pendant six mois et plus au 31 décembre 2015.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Évaluation systématique du risque de crédit

Au 31 décembre 2015, tous les prêts du Fonds ont été accordés aux emprunteurs du secteur public et ces prêts bénéficient généralement d'une garantie souveraine ou d'une garantie équivalente de la part de l'État membre bénéficiaire du prêt.

Le cadre général de gestion des activités de crédit du Fonds repose sur une évaluation systématique du risque de crédit fondée sur une échelle uniforme de notation interne du risque, qui tient compte des pertes statistiques prévues, comme présenté dans le tableau suivant :

Catégorie de risque	Notation révisée du risque	Notations internationales		Évaluation
		S&P – Fitch	Moody's	
Risque très faible	1+	A+ et au-dessus	A1 et au-dessus	Excellent
	1	A	A2	
	1-	A-	A3	
Risque faible	2+	BBB+	Baa1	Très bien
	2	BBB	Baa2	
	2-	BBB-	Baa3	
Risque faible	3+	BB+	Ba1	Bien
	3	BB	Ba2	
	3-	BB-	Ba3	
Risque modéré	4+	B+	B1	Assez bien
	4	B	B2	
	4-			
Risque élevé	5+	B-	B3	Acceptable
	5			
	5-			
Risque élevé	6+	CCC+	Caa1	Faible
	6			
	6-	CCC	Caa2	
Risque très élevé	7			Insuffisant
	8	CCC-	Caa3	
	9	CC	Ca	Douteux
	10	C	C	
				Pertes

Les notations du risque de crédit souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque que sont la performance macroéconomique, le poids de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays souverain et un indice composite de risque-pays non souverain, qui sont à leur tour convertis en notation de risque-pays distincte pour les portefeuilles souverains et non souverains. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les agences de notation agréées et les autres entités internationales spécialisées dans la matière. Le Comité ALCO examine les notations-pays, tous les trimestres, pour s'assurer du respect des plafonds d'engagement par pays, de l'évolution des conditions de risque de crédit-pays, et approuver la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

Suivi du risque du portefeuille

Selon la politique du Fonds, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Fonds reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, le Fonds suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés.

2) Risque de crédit de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte éventuelle due au non-respect par la contrepartie contractante de son obligation. Le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêts et de change, et placer temporairement ses liquidités avant les décaissements. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds.

Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de crédit de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au minimum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de crédit de contrepartie. Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit et sont approuvées par le Vice-président, Finances. L'approbation d'ALCO est obligatoire pour les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Le tableau suivant détaille les classements de crédit minimum pour les contreparties de placement autorisées :

	Échéance					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
États		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS/ABS	AAA Échéance légale maximale de 50 ans pour les titres ABS/MBS pour les actifs sous-jacents initiés au Royaume-Uni et échéance légale maximale de 40 ans pour tous les autres titres ABS/MBS éligibles. En outre, la durée moyenne pondérée de tous les ABS/MBS au moment de l'acquisition ne doit pas dépasser 5 ans.					

Le Fonds fait des placements dans des fonds communs de placement monétaires dont la note minimale est AA-/Aa3.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 10 % de la liquidité du Fonds. Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie du risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et sont suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds en tenant compte des effets positifs résultant des garanties reçues.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés reste dominé par les contreparties notées AA- ou mieux :

	Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements		
	AAA	AA+ à AA-	A+ et moins
2015	19 %	68 %	13 %
2014	19 %	78 %	3 %
2013	50 %	44 %	6 %
2012	63 %	19 %	18 %
2011	50 %	23 %	27 %
2010	48 %	40 %	12 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour atténuer le risque de liquidité, la politique de gestion des placements du Fonds stipule que celui-ci doit avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations de décaissement.

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Le Fonds gère ses risques de change par une politique de maintien de ses placements et de ses prêts en dollar E-U, devise dans laquelle sont exprimées les ressources du Fonds.

Risque de taux d'intérêts

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêts sur son portefeuille de prêts et de placements. Les prêts accordés par le Fonds sont en taux fixes. Les placements sont gérés par rapport au taux moyen à trois mois du LIBOR en vue de gérer prudemment les ressources disponibles. Le risque lié à la révision de taux n'est pas significatif par rapport aux fonds propres du Fonds et n'est donc pas couvert.

Au 31 décembre 2015, le Fonds avait 71,79 millions d'UC de prêts engagés non encore décaissés (2014 : 67,23 millions d'UC). Les taux d'intérêts sur ces prêts non-décaissés se situent entre 2 % et 4 % l'an.

La situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Total
Actifs								
Avoirs en banque	5 053	-	-	-	-	-	-	5 053
Placements	87 675	21 760	4 292	1 436	-	61	-	115 224
Montants à recevoir	1 478	-	-	-	-	-	-	1 478
Prêts	4 981	3 680	3 190	3 310	3 260	30 482	(138)	48 765
	99 187	25 440	7 482	4 746	3 260	30 543	(138)	170 520
Dettes								
Montants à payer	(644)	-	-	-	-	-	-	(644)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2015*	98 543	25 440	7 482	4 746	3 260	30 543	(138)	169 876

* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2014

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Total
Actifs								
Avoirs en banque	10 286	-	-	-	-	-	-	10 286
Placements	19 910	61 323	26 596	4 124	-	1 466	-	113 419
Montants à recevoir	1 433	-	-	-	-	-	-	1 433
Prêts	5 815	3 958	3 509	3 045	3 029	25 265	(155)	44 466
	37 444	65 281	30 105	7 169	3 029	26 731	(155)	169 604
Dettes								
Montants à payer	(1 327)	-	-	-	-	-	-	(1 327)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2014*	36 117	65 281	30 105	7 169	3 029	26 731	(155)	168 277

* La situation du risque de taux d'intérêts représente les capitaux propres.

Analyse de la sensibilité aux devises et aux taux d'intérêts

Tous les placements et prêts du Fonds sont libellés en dollar E-U, en conséquence, il est uniquement sensible aux variations de conversion dans la mesure où ses actifs sont enregistrés en UC pour les besoins de l'élaboration des états financiers. Toute variation du taux de change UC/dollar E-U aura un impact sur ces valeurs à hauteur d'approximativement 40 %.

Les variations des taux d'intérêts ont un impact sur le montant de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/- 100 points de base respectivement sur le portefeuille arrêté au 31 décembre 2015 et 2014.

(en milliers d'UC)

	+100 Points de base		-100 Points de base	
	2015	2014	2015	2014
(Pertes)/Gains sur placements évalués à la juste valeur	(261)	(215)	262	204

Note E — Les instruments financiers

Les tableaux suivants présentent la classification, des actifs et passifs financiers ainsi que leurs justes valeurs :

Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation

(en milliers d'UC)

	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur			
31 décembre 2015					
Disponibilités	-	-	5 053	5 053	5 053
Placements en trésorerie	115 224	-	-	115 224	115 224
Montants à recevoir	-	-	1 478	1 478	1 478
Prêts nets	-	-	48 765	48 765	48 505
Montant total des actifs financiers	115 224	-	55 296	170 520	170 260
Dettes	-	-	644	644	644
Montant total des passifs financiers	-	-	644	644	644

(en milliers d'UC)

	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur			
31 décembre 2014					
Disponibilités	-	-	10 286	10 286	10 286
Placements en trésorerie	113 419	-	-	113 419	113 419
Montants à recevoir	-	-	1 420	1 420	1 420
Prêts nets	-	-	44 466	44 466	44 237
Montant total des actifs financiers	113 419	-	56 172	169 591	169 362
Dettes	-	-	1 327	1 327	1 327
Montant total des passifs financiers	-	-	1 327	1 327	1 327

Note F — Placements

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans des titres d'État et d'organismes publics, des dépôts à terme et des titres adossés à des actifs.

Pour les titres d'État et d'organismes publics ayant une échéance supérieure à un an, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AA- » au moins, émis ou garantis sans condition par les pouvoirs publics des pays membres de la Banque ou d'autres organismes publics. En ce qui concerne les titres adossés à des actifs, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AAA ». Les placements sur le marché monétaire sont limités à des instruments ayant une échéance inférieure à un an notés « A » au moins.

Au 31 décembre 2015, tous les placements du Fonds sont détenus à la juste valeur par le biais du résultat.

Les placements du Fonds au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Dépôts à terme	17 490	3 343
Titres adossés à des créances	61	323
Obligations d'État et d'organismes publics	85 465	88 422
Obligations émises par des sociétés privées	12 208	21 331
Total	115 224	113 419

Le tableau ci-dessous classe les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2015 et 2014 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

	Cours de marchés actifs pour le même instrument		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables		Total	
	(Niveau 1)		(Niveau 2)		(Niveau 3)			
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dépôts à terme	17 490	3 343	-	-	-	-	17 490	3 343
Titres adossés à des créances	-	-	-	-	61	323	61	323
Obligations d'État et d'organismes publics	85 465	88 422	-	-	-	-	85 464	88 422
Obligations émises par des sociétés privées	-	-	12 208	21 331	-	-	12 208	21 331
Total	102 955	91 765	12 208	21 331	61	323	115 224	113 419

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2015 et 2014, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	323	502
Pertes constatées dans le compte de résultat	(30)	(210)
Acquisition, émission et vente (nette)	(236)	-
Écart de conversion	4	31
Solde au 31 décembre	61	323

L'échéancier contractuel des placements du Fonds au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
À un an ou moins	87 675	19 910
À plus d'un an et moins de deux ans	21 760	61 323
À plus de deux ans et moins de trois ans	4 292	26 596
À plus de trois ans et moins de quatre ans	1 436	4 124
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	-	-
À plus de cinq ans	61	1 466
Total	115 224	113 419

Le solde nominal des placements au 31 décembre 2015 était de 115,22 millions d'UC (2014 : 113,42 millions d'UC), alors que le taux de rendement moyen était de 0,32 % (2014 : 0,35 %).

Note G — Prêts

Le taux d'intérêt appliqué aux prêts accordés jusqu'au 22 septembre 2003 était de 4 % de l'encours. Avec effet à partir du 22 septembre 2003, en vertu de la résolution B/BG/2003/11 du Conseil des gouverneurs en date du 3 juin 2003 et du Protocole d'accord entre le gouvernement du Nigeria et la Banque en date du 22 septembre 2003, le taux d'intérêt sur les prêts a été modifié, passant du taux fixe de 4 % par an à une fourchette annuelle de 2 % à 4 % sur l'encours des prêts. En plus, une commission de 0,75 % l'an est à payer sur le solde non décaissé à compter de 120 jours après la date de signature du prêt. Les prêts accordés préalablement à l'extension de l'accord sont octroyés pour une durée maximum de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans au plus.

Suite à l'extension de l'Accord en avril 2008, les conditions des prêts du FSN ont été modifiées en conformité avec les conditions de financement prévues dans les lignes directrices des opérations du Fonds, telles qu'approuvées suite à la résolution du Conseil d'administration ADB/BD/WP/2008/196 du 2 décembre 2008, et stipulant que les ressources du Fonds doivent être déployées selon les trois options suivantes :

Les conditions financières de la première option comprennent : (i) aucun intérêt sur les prêts du FSN, (ii) une commission de service de 0,75 pour cent par an sur l'encours restant dû, (iii) une commission d'engagement de 0,5 pour cent par an sur les engagements non décaissés ; et (iv) une période de remboursement de 20 ans avec un délai de grâce de 7 ans.

Les conditions financières pour la deuxième option comprennent : (i) aucun intérêt sur les prêts du FSN, (ii) une commission de service de 0,75 pour cent par an sur les soldes restants dus, (iii) une commission d'engagement de 0,5 pour cent par an sur les engagements non décaissés ; et (iv) une période de remboursement de 15 ans avec un délai de grâce de 5 ans.

Les conditions financières pour la troisième option devraient être identiques à celles appliquées par la BAD au financement du secteur privé en prenant en considération l'analyse du risque du projet.

Pour toutes les options mentionnées ci-dessus, la période de grâce commence à partir de la date de signature de l'accord de financement ou à une date convenue entre les Co-financeurs, dans le cas de projets cofinancés.

Pour les opérations du secteur privé, une commission d'engagement de 0,75 pour cent par an sur les soldes non décaissés sera calculée à partir de 120 jours après la signature de l'accord de prêt.

Le FSN doit fournir le financement pour répondre aux besoins de ses emprunteurs.

Plafonds des prêts

Afin de promouvoir une couverture plus large des ressources du FSN, leur utilisation sera soumise à un plafond pour chaque opération. Concernant les opérations du secteur public et privé, un plafond de 10 millions dollars E-U par projet devrait être appliqué. Les propositions de projets de plus de 10 millions dollars E-U pourraient être prises en compte si elles sont fortement justifiées. Ceci fera l'objet d'un examen particulier en fonction des recommandations des revues à mi-parcours du FSN.

Les règles relatives aux prêts du Fonds exigent que les prêts soient exprimés en UC et remboursés dans la devise de décaissement. Au 31 décembre 2015, tous les prêts décaissés du Fonds sont remboursables en dollars E-U.

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2015 et 2014 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

Échéances	2015		2014	
	Montant	%	Montant	%
À un an ou moins	4,98	10,18	5,81	13,02
À plus d'un an et moins de deux ans	3,68	7,53	3,96	8,87
À plus de deux ans et moins de trois ans	3,19	6,52	3,51	7,87
À plus de trois ans et moins de quatre ans	3,31	6,77	3,05	6,84
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	3,26	6,67	3,03	6,79
À plus de cinq ans	30,48	62,33	25,26	56,61
Total	48,90	100,00	44,62	100,00

Le taux de rendement moyen pondéré sur l'encours des prêts au 31 décembre 2015 est de 3,21 % (2014 : 3,31 %).

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser les prêts par anticipation, sous réserve des dispositions de l'accord de prêt.

Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2015, les prêts accordés à certains pays membres ou garantis par eux affichant un solde global en principal de 0,84 million d'UC, dont 0,84 million d'UC en arriérés, étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts dépréciés au 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que les revenus courus et les créances correspondantes se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Encours des prêts dépréciés	840	803
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(138)	(155)
Solde net des prêts dépréciés	702	648
Revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	1 122	1 036
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(599)	(573)
Solde net des revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	523	463

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation sur les prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	155	146
Provision pour dépréciation des prêts de l'exercice	(24)	-
Ajustement de réévaluation	7	9
Solde au 31 décembre	138	155

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts et produits à recevoir sur prêts, pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	573	536
Provision pour dépréciation des intérêts de l'exercice	7	12
Ajustement de réévaluation	19	25
Solde au 31 décembre	599	573

Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2015 et 2014, la valeur comptable et la juste valeur estimative des prêts se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Encours des prêts au 31 décembre	48 903	48 505	44 621	44 237
Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(138)	-	(155)	-
Montant net des prêts	48 765	48 505	44 466	44 237

Note H — Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent le capital du Fonds et les réserves (les revenus non distribués et la différence cumulée de conversion des devises). De plus amples précisions sont données ci-après :

Capital du Fonds

Le montant initial du capital du Fonds était de 50 millions de Naira, payable en devises librement convertibles en deux versements égaux de 25 millions de Naira chacun. Le premier versement, équivalent à 39,90 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976, et le second versement, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1^{er} février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant de 50 millions de Naira, dont le premier versement de 35 millions de Naira (52,29 millions de dollars E-U) est intervenu le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de Naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été effectué le 4 mai 1984. Le dernier versement de la reconstitution du Fonds a été reçu le 13 septembre 1985, pour un montant de 7 millions de Naira, équivalent à 7,38 millions de dollars E-U.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria, le 14 juin 2006, une somme de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été remboursée au gouvernement sur les ressources du Fonds.

Une deuxième demande de retrait de fonds du gouvernement du Nigeria, pour un montant de 200 millions de dollars E-U (129,04 millions d'UC), a été versée en Juillet 2009.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria a autorisé le retrait d'un montant de 13 millions de dollars E-U (8,41 millions d'UC) des réserves afin d'honorer son engagement de régler les arriérés de la dette due par le Libéria dans le cadre du mécanisme de coordination international relatif à l'apurement des arriérés des pays sortant d'un conflit.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, après une demande du Gouvernement du Nigeria, un retrait de 10 millions de dollars E-U (7,14 millions d'UC) a été effectué à partir des ressources du Fonds et versé au Gouvernement du Nigeria.

Réserves incluant les revenus non distribués

Revenus non distribués

Les revenus non distribués au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	153 423
Apurement des arriérés du Libéria	(8 409)
Résultat net de l'exercice en cours	1 333
Solde au 31 décembre 2014 et 1^{er} janvier 2015	146 347
Retrait du Gouvernement du Nigeria	(7 135)
Résultat net de l'exercice en cours	1 240
Solde au 31 décembre 2015	140 452

Le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé la distribution d'une partie du revenu annuelle du Fonds en faveur de l'initiative PPTE. La distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation. Avant 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs était comptabilisée comme réduction des revenus non distribués. La distribution approuvée pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 s'élève respectivement à 0,15 million d'UC et 0,16 million d'UC.

Ajustements cumulés de conversion de devises

Les ajustements cumulés de conversion de devises au 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} Janvier	106 656	116 237
Mouvements de l'exercice	(7 494)	(9 581)
Solde au 31 décembre	99 162	106 656

Note I — Revenus

Intérêts et commissions sur prêts

Les revenus des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Revenus d'intérêts sur les prêts non dépréciés	1 072	1 179
Revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés	33	31
Commissions d'engagement	352	237
Total	1 457	1 447

Revenus des placements

Les revenus des placements pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Revenus d'intérêts	507	448
Pertes de juste valeur réalisées et non réalisées	(142)	(31)
Total	365	417

Note J — Dépenses administratives

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds rembourse à la Banque les dépenses suivantes relatives à son administration :

- a) Les dépenses directes encourues par la Banque pour le compte du Fonds ;
- b) Les dépenses indirectes encourues par la Banque pour l'administration du Fonds.

Toutefois, le paiement annuel pour les dépenses susmentionnées encourues par la Banque ne peut excéder 20 % du revenu brut du Fonds au cours de chaque exercice. La formule de partage des dépenses administratives est révisée périodiquement d'un commun accord.

Le montant de 0,36 million d'UC imputé à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014 : 0,37 million d'UC) représente la part remboursée par le Fonds dans les dépenses du Groupe de la Banque.

Note K — Transactions avec les parties liées

Le FSN est géré par la BAD. La BAD conduit les opérations générales du Fonds conformément aux termes de l'Accord du Fonds et en relation avec le gouvernement du Nigeria. Le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et rembourse à la Banque sa quote-part dans les coûts de ces facilités selon une formule de partage des coûts prédéterminée (Note J). Le montant restant à payer au 31 décembre 2015 pour sa quote-part des dépenses est de 0,05 million d'UC (2014 : 0,05 million d'UC) et est inclus au bilan dans les montants à payer.

Note L — Informations sur les segments

L'objectif du Fonds est d'accorder des prêts aux pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres à des fins de développement. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme pour tous les emprunteurs. La Direction a conclu que le Fonds ne dispose que d'un seul segment isolable, conformément à la norme IFRS 8.

Les produits et services à partir desquels le Fonds tire ses revenus sont principalement les prêts accordés aux États membres régionaux de la Banque ainsi que les placements en trésorerie.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 sont détaillés comme suit :

(en milliers d'UC)

	2015	2014
Intérêts et commissions sur prêts à garantie souveraine	1 457	1 447
Revenus des placements	365	417
Total des revenus externes	1 822	1 864

Les opérations de développement du Fonds sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Ouest. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain, et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessous, les produits sont basés sur la localisation des clients. Le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et, par conséquent, ne possède pas d'actifs non courants.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014 sont détaillées comme suit :

(en milliers d'UC)

	Afrique Australe	Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Multi-national	Total
2015							
Revenus des prêts	313	25	271	149	608	91	1 457
2014							
Revenus des prêts	332	-	311	143	661	-	1 447

Il n'y pas eu de revenus provenant d'opérations avec un seul client représentant 10 % ou plus des revenus du Fonds au titre de l'exercice 2015.

Note M — Approbation des états financiers

Le 30 mars 2016, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Il est prévu que ces états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'Assemblée annuelle de mai 2016.

**KPMG Audit**

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Spécial du Nigeria
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement concernant le Fonds Spécial du Nigeria

Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Spécial du Nigeria (le Fonds), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à M y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et le Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 30 mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valéry Foussé
Associé

Annexes

Annexe I**Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par région, 2011-2015, et cumulées 1967-2015**

(en millions d'UC)

Région/Pays	2011	2012	2013	2014	2015	1967-2015
Afrique centrale						
Cameroun	85,6	47,3	42,8	143,8	48,9	1 384,1
Congo	0,1	10,6	2,2	7,5	15,1	356,2
Gabon	272,3	145,4	-	1,6	-	1 448,7
Guinée équatoriale	-	-	-	0,8	-	131,5
République centrafricaine	4,6	34,0	-	15,6	21,9	254,4
République démocratique du Congo	70,2	63,6	185,5	185,0	39,3	2 161,2
São Tome e Príncipe	-	0,5	7,0	-	11,5	128,6
Tchad	21,1	21,5	6,4	14,9	13,4	517,9
Total Afrique centrale	453,8	323,0	243,9	369,2	150,0	6 382,7
Afrique de l'Est						
Burundi	49,0	17,8	15,5	41,8	-	515,3
Comores	0,4	2,6	13,6	4,0	8,0	111,4
Djibouti	1,4	5,9	3,9	-	8,2	198,6
Érythrée	12,0	-	-	-	13,5	119,2
Éthiopie	67,1	166,0	85,7	60,0	181,2	2 622,3
Kenya	104,9	28,0	239,5	190,1	184,9	1 996,5
Ouganda	151,1	67,0	72,9	127,5	71,2	1 985,3
Rwanda	61,0	-	53,8	99,4	19,6	813,0
Seychelles	8,2	-	14,3	0,6	23,8	151,2
Somalie	1,1	-	3,3	0,3	1,9	158,1
Soudan	-	1,1	25,6	-	58,3	446,5
Soudan du Sud	-	4,8	27,4	0,7	2,0	34,8
Tanzanie	155,0	154,0	41,7	98,7	487,7	2 563,6
Total Afrique de l'Est	611,2	447,2	597,3	623,1	1 060,3	11 715,8
Afrique du Nord						
Algérie	0,5	0,8	-	0,8	2,9	1 895,2
Égypte	0,6	-	-	0,4	474,0	4 235,9
Libye	-	-	-	-	-	0,6
Maroc	355,3	754,0	204,6	232,3	267,4	7 451,1
Mauritanie	-	6,2	1,7	4,5	-	513,2
Tunisie	545,7	354,6	22,6	66,2	299,3	5 748,7
Total Afrique du Nord	902,2	1 115,5	228,8	304,2	1 043,5	19 844,6

Annexe I (suite)**Approbations de prêts et de dons du Groupe de la Banque par région, 2011-2015, et cumulées 1967-2015**

(en millions d'UC)

Région/Pays	2011	2012	2013	2014	2015	1967-2015
Afrique australe						
Afrique du Sud	301,0	273,1	-	235,7	274,5	4 268,6
Angola	4,9	-	22,9	662,1	385,7	1 444,9
Botswana	0,6	-	-	-	-	1 514,5
Lesotho	-	-	17,3	-	-	351,0
Madagascar	0,6	2,3	76,9	65,9	33,0	981,0
Malawi	10,0	52,5	31,1	20,0	24,5	892,7
Maurice	-	-	99,0	76,8	1,2	928,2
Mozambique	60,0	57,5	26,5	25,2	18,1	1 368,1
Namibie	5,0	0,5	199,4	-	263,1	637,0
Swaziland	0,5	0,5	-	45,8	-	347,1
Zambie	15,0	61,6	133,3	25,6	228,9	1 278,0
Zimbabwe	6,1	16,1	8,8	-	26,7	786,6
Total Afrique australe	403,7	464,0	615,2	1 157,0	1 255,6	14 797,7
Afrique de l'Ouest						
Bénin	-	30,0	40,5	25,2	17,5	708,0
Burkina Faso	50,0	-	79,5	32,2	41,0	979,1
Cabo Verde	30,0	-	67,1	12,7	12,5	360,1
Côte d'Ivoire	101,1	104,3	62,3	30,0	169,8	1 979,2
Gambie	2,0	3,5	0,6	6,3	2,0	257,5
Ghana	70,0	168,8	13,3	51,7	172,1	1 973,8
Guinée	50,6	-	22,4	12,7	-	804,0
Guinée-Bissau	-	0,7	-	0,6	23,3	231,7
Libéria	36,2	7,1	43,4	13,7	-	329,6
Mali	52,0	0,7	136,0	38,7	15,0	1 087,8
Niger	25,3	31,6	11,2	-	20,0	545,6
Nigeria	453,6	63,9	410,6	957,9	4,1	4 880,0
Sénégal	35,4	4,7	82,1	47,4	145,8	1 255,1
Sierra Leone	37,8	23,3	21,0	7,0	22,2	468,1
Togo	77,7	2,7	1,3	8,6	14,5	352,1
Total Afrique de l'Ouest	1 021,8	441,2	991,0	1 244,5	659,9	16 211,7
Multinational	735,2	812,0	884,9	802,0	1 068,3	8 009,2
Total des approbations	4 127,9	3 602,8	3 561,1	4 500,1	5 237,8	76 961,6

Source : Département de la statistique de la BAD.

Notes : - Grandeur zéro

Annexe II

Aperçu des principales décisions prises par les Conseils d'administration en 2015

Plan médical du personnel – Propositions visant à préserver la stabilité financière du Plan médical – Version révisée
GUINÉE-BISSAU – Document de stratégie pays 2015-2019
Fonds fiduciaire de la Fondation Bill et Melinda Gates
Réforme du Plan de retraite du personnel (SRP) en vue de garantir sa viabilité financière à long terme
BOTSWANA – Document de stratégie pays 2015-2019
Feuille de route pour le retour du Groupe de la Banque africaine de développement au siège en Côte d'Ivoire
Cadre stratégique et directives opérationnelles pour la Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé
Stratégie du Groupe de la Banque en matière de gestion du savoir, pour la période 2015-2020 - Version Révisée
TCHAD – Contribution du Groupe de la Banque à l'allègement de la dette au point d'achèvement, dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM
Proposition visant à actualiser le Plan d'action en matière de décentralisation 2015-2017
CAMEROUN – Document de stratégie pays et Revue de la performance du portefeuille pays (RPPP) 2015-2020
Centre africain des ressources naturelles (ANRC) – Stratégie pour 2015-2020
TCHAD – Document de stratégie pays 2015-2020
Politique et méthodologie d'acquisition pour les opérations financées par le Groupe de la Banque
Opérations du secteur privé à couvrir dans le cadre de la Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé
MALI – Document de stratégie pays 2015-2019
Programme de travail et budget 2016–2018
Programme d'emprunt 2016
ÉGYPTE – Document de stratégie pays 2015-2019
Programmes d'appui à la mise en œuvre du cadre stratégique et du plan d'action en matière de gouvernance 2014-2018
Programmes d'appui à la mise en œuvre de la Politique et de la stratégie de développement du secteur financier, 2014-2019

Source : Secrétariat général de la BAD.

Annexe III

A — Liste des tableaux, cartes, graphiques et encadrés

Tableaux

0.1	Résumé des opérations, ressources et moyens de financement du Groupe de la Banque, 2006-2015	xvii
0.2	Résumé des approbations du Groupe de la Banque, 2015	xviii
1.1	Croissance du PIB réel (% par an)	5
1.2	Croissance du PIB réel : réalisations et projections (% par an)	9
1.3	Indicateurs macroéconomiques régionaux	12
3.1	Approbations totales du Groupe de la Banque par guichet, 2014-2015	41
3.2	Approbations totales du Groupe de la Banque par instrument de financement en 2015	41
3.3	Décaissements du Groupe de la Banque en 2015 : réalisations par rapport aux cibles	44
3.4	Approbations totales du Groupe de la Banque par région, 2014-2015	62
4.1	Synthèse du tableau de bord de la performance en 2015	81
4.2	Qualité de la contribution de la Banque au développement de l'Afrique (niveau 2)	82
4.3	Effectifs de la Banque par pays (personnel d'encadrement, de la catégorie professionnelle et des services généraux) au 31 décembre 2015	95
6.1	Capital de la Banque autorisé et souscrit, 2011-2015	116
6.2	Aperçu de l'activité en matière d'émissions d'obligations liées à un thème dans chaque secteur	117
6.3	Indicateurs clés de performance financière, 2015 et 2014	123
6.4	État des prêts pour la période 2011-2015 (BAD)	125
6.5	Décaissements de prêts par pays en 2015	126
6.6	État des prêts, pour la période 2011-2015 (FAD)	229
6.7	État des prêts pour la période 2011-2015 (FSN)	266

Carte

2.1	Taux d'électrification en Afrique	21
2.2	Projets de production et de transport d'électricité du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique	33
3.1	Principaux projets nationaux et régionaux (multinationaux) dans le secteur de l'énergie en Afrique en 2015	47

Graphiques

1.1	Évolution des indices des prix mondiaux des produits de base (2005=100)	7
1.2	Croissance du PIB réel et variation de l'indice des prix des produits de base (en %)	8
2.1	Production totale d'électricité en Afrique, par type de combustible 2015-2025, (TWh)	20
3.1	Approbations totales du Groupe de la Banque par guichet, 2013-2015	40
3.2	Répartition sectorielle des approbations totales du Groupe de la Banque, 2015	42
3.3	Cibles de décaissements de prêts et de dons du Groupe de la Banque comparé aux réalisations effectives, 2011-2015	43

Annexe III (suite)**A — Liste des tableaux, cartes, graphiques et encadrés**

3.4	Approbations de prêts et de dons de la BAD par pays, 2015	44
3.5	Approbations de prêts et de dons du FAD par pays, 2015	44
3.6	Approbations totales du Groupe de la Banque pour l'infrastructure, 2015	46
3.7	Répartition sectorielle des opérations régionales financées en 2015	51
3.8	Opérations du secteur privé par secteur, 2015	52
3.9	Approbations totales du Groupe de la Banque par région, 2015	60
3.10	Répartition sectorielle des approbations des fonds fiduciaires thématiques en 2015	66
3.11	Répartition sectorielle des approbations des fonds fiduciaires bilatéraux en 2015	66
3.12	Liens entre les cinq grandes priorités, la SD et les ODD	68
6.1	Encours du portefeuille de prêts par type de produit au 31 décembre 2015	126
6.2	Décaissements et remboursements de prêts, 2011-2015 (BAD)	127
6.3	Décaissements et remboursements des prêts, 2011-2015 (FAD)	230
6.4	Décaissements et remboursements de prêts, 2011-2015 (FSN)	267

Encadrés

1.1	Classification des produits de base	7
1.2	Points saillants des progrès accomplis en vue d'atteindre des cibles d'OMD choisis	14
2.1	L'entreprise ghanéenne Toyola Energy fait la promotion de fours performants au plan énergétique	22
2.2	Le Groupe de la Banque soutient l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables	29
2.3	Les fondements du nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique	30
2.4	Programme sud-africain d'appel d'offres aux producteurs indépendants d'énergies renouvelables	32
3.1	Projet d'énergie renouvelable pour les États de l'OMVG	46
3.2	Opérations choisies du secteur du transport approuvées en 2015	48
3.3	Les trois Initiatives du secteur de l'eau	49
3.4	Projets de développement des compétences choisis, approuvés en 2015	54
3.5	Nourrir l'Afrique : Plan d'action en 18 points pour la transformation de l'agriculture africaine	57
3.6	Témoignages des parties prenantes à la Conférence de Dakar sur le thème « Nourrir l'Afrique »	58
3.7	Programme d'appui au Plan Maroc vert – phase 2 (PAPMV-2)	58
3.8	Programmes spéciaux de la Banque visant à remédier à la fragilité dans la Corne de l'Afrique et dans la région CEDEAO	61
3.9	Projet de fourniture durable d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain à Arusha	63
3.10	Projet de développement du réseau de transport et de distribution de gaz naturel en Tunisie	64
3.11	Parc technologique numérique au Sénégal	65
5.1	Dispositions relatives à une simplification accrue du processus d'approbation par le Conseil	103

Annexe III

B — Sigles et acronymes

ABP	Allocation basée sur la performance	CAHR	Comité des affaires administratives et des politiques en matière de ressources humaines
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	CARN	Centre africain des ressources naturelles
ACPU	Comité d'appel du personnel	CCAP	Plan d'action sur le changement climatique
ADOA	Évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement	CCIA	Centre de commerce international d'Abidjan
AEA	Alimentation en eau et assainissement	CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
AEC	Conférence économique africaine	CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
AEE	Accord d'échange d'expositions	CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
AERC	Consortium pour la recherche économique en Afrique	CEIF	Cadre d'investissement dans l'énergie propre
AFD	Agence française de développement	CER	Communauté économique régionale
AGC	Augmentation générale du capital	CMR	Cadre de mesure des résultats
AGTF	Africa Growing Together Fund	CO₂	Dioxyde de carbone
AIA	Autoroute de l'information en Afrique	COBD	Département du développement des opérations
AICD	Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique	CODE	Comité des opérations et pour l'efficacité du développement
AIE	Agence internationale de l'énergie	COP21	21 ^e Session de la Conférence des parties à la CCNUCC
ALCO	Comité de gestion actif-passif	COPM	Bureau de gestion de la mise en œuvre et de la performance
ALSF	Facilité africaine de soutien juridique	CRC	Comité du risque de crédit
AMBD	Comité des affaires administratives concernant les Conseils d'administration	CRMA	Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation au changement
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau	CRMU	Unité de vérification de la conformité et de médiation
APR	Accord de participation aux risques	CRR	Centre de ressources régional
AREI	Initiative africaine pour les énergies renouvelables	CUA	Commission de l'Union africaine
ASS	Afrique subsaharienne	CWHOLE	Comité plénier du budget
AUFI	Comité d'audit et des finances	DCC	Documents-cadres des complexes
AUWSA	Office d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu urbain d'Arusha	DCCS	Différence cumulée de conversion des souscriptions
BAD	Banque africaine de développement	DfID	Département pour le développement international du Royaume Uni
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	DPB	Document de programme et de budget
BE	Bureau extérieur	DRSLP	Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale		
BID	Banque interaméricaine de développement		
BMD	Banque multilatérale de développement		
BPC	Banco de Poupança e Crédito (Banque d'épargne et de crédit)		
Btu	Unité thermique britannique		

Annexe III (suite)

B — Sigles et acronymes

DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale	FRMB	Département de la mobilisation des ressources et des financements externes
DSP	Document de stratégie pays	FSN	Fonds spécial du Nigéria
DSPAR	Document de stratégie pays axé sur les résultats	FSP	Facilité de rehaussement du crédit en faveur du secteur privé
DTS	Droit de tirage spécial	GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est	GAP	Plan d'action pour la gouvernance
EADI	Institut africain de développement	GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
ECAM	Comité des communications externes et de préparation des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque	GCRO	Chef de la gestion des risques du Groupe
EDRE	Département de la recherche sur le développement	GES	Gaz à effet de serre
EFPT	Enseignement et formation professionnels techniques	GHC	Cédi ghanéen
EGERSP	Programme d'appui d'urgence à la gouvernance et à la reprise économique	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
EL	Catégorie des cadres supérieurs	GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
EPSA	Initiative d'assistance renforcée au secteur privé en Afrique	GPC	Garantie partielle de crédit
e-SGDD	Système général de diffusion des données	GPR	Garantie partielle de risque
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle	GRD	Gestion axée sur les résultats de développement
EU-AITF	Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	GW	Gigawatt
EURIBOR	Taux interbancaire offert dans la zone euro	IAD	Institut africain de développement
FAD	Fonds africain de développement	IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
FAE	Facilité africaine de l'eau	IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	IAS	Norme internationale d'audit
FAPA	Fonds d'assistance au secteur privé en Afrique	IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique	ICFR	Contrôles internes à l'égard de l'information financière
FAT	Facilité d'appui à la transition	IDA	Association internationale de développement
FCCA	Fonds pour les changements climatiques en Afrique	IDE	Investissement direct étranger
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	IDEV	Département de l'évaluation indépendante
FF	Fonds fiduciaire	IFRS	Normes internationales d'information financière
FFB	Fonds fiduciaire bilatéral	IFT	Institut de formation technique
FFBC	Fonds pour les forêts du bassin du Congo	INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
FFT	Fonds fiduciaire thématique	ISP	Projet d'appui institutionnel
FMI	Fonds monétaire international		

Annexe III (suite)

B — Sigles et acronymes

ISPPP	Projet de renforcement institutionnel pour les partenariats public-privé	OSC	Organisation de la société civile
JIBAR	Taux interbancaire convenu à Johannesburg	PACIGOF	Projet d'appui au climat d'investissement et à la gouvernance forestière
KLMS	Plateforme de gestion du savoir et de l'apprentissage	PADRCE	Programme d'appui au développement régional et à la création d'emplois
KPI	Indicateurs clefs de performance	PAPMV	Programme d'appui au Plan Maroc vert
LDC	Ligne de crédit	PAREFSA	Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire
LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres	PCI-Afrique	Programme de comparaison internationale pour l'Afrique
LOTB	Approbation sur la base du principe de non-objection	PDC	Approbation basée sur des critères prédéterminés
MDWPP	Programme multidonateurs du partenariat pour l'eau	PECAM	Comité permanent des Assemblées annuelles
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord	PEI	Producteur d'électricité indépendant
MII	Mécanisme indépendant d'inspection	PEM	Perspectives de l'économie mondiale
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises	PEP	Partenariat pour la politique économique
Mtep	Million de tonnes équivalent pétrole	PERSIF	Fonds d'investissement social pour le redressement après Ébola
MW	Mégawatt	PFC	Programme de financement du commerce
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	PFT	Prêt à flexibilité totale
OAP	Opération d'appui programmatique	PIB	Produit intérieur brut
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
ODD	Objectifs de développement durable	PJP	Programme des jeunes professionnels
OFSD	Département du développement du secteur financier	PL	Catégorie professionnelle du personnel
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement	PMA	Partenariat multilatéral pour l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé	PME	Petites et moyennes entreprises
OMVG	Organisation pour le développement du bassin du fleuve la Gambie	PMF	Prêt à marge fixe
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole	PMIR	Projet de modernisation des infrastructures routières
OPM	Manuel des opérations de la Banque	PMR	Pays membres régionaux
OPS	Opération du secteur privé	PMVA	Prêt à marge variable amélioré
OPSCOM	Comité des opérations de la Haute direction	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
OPSD	Département des opérations du secteur privé	PPA	Parité de pouvoir d'achat
ORQR	Département des résultats et du contrôle de la qualité	PPP	Partenariat public-privé
ORTS	Département de l'appui à la transition	PPTE	Pays pauvre très endetté
		PSEM	Gestion du secteur public et gestion économique
		PSIR	Politique et stratégie d'intégration régionale

Annexe III (suite)

B — Sigles et acronymes

PSRGSP	Programme d'appui à la réforme et à la gouvernance du secteur énergétique	SETA	Système d'enregistrement du temps d'activité
PSSAR	Plan stratégique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales	SFI	Société financière internationale
PUAREF	Programme d'urgence d'appui aux réformes économiques et financières	SMCC	Comité de coordination de la Haute direction
RAED	Revue annuelle sur l'efficacité du développement	SRAS	Logiciel d'évaluation des ressources stratégiques
RAP	Rapport d'achèvement de projet	SREP	Programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu
RCA	République centrafricaine	SSI	Système de sauvegardes intégré
RDC	République démocratique du Congo	STAARS	Transformation structurelle de l'agriculture et des espaces ruraux en Afrique
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays	STEG	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
SAB	Conseil d'appel des sanctions	STI	Stratégie des technologies de l'information subsistance durable dans la Corne de l'Afrique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe	TDR	Termes de référence
SAFAC	Forum des institutions anti-corruption de l'Afrique australe	TIC	Technologies de l'information et de la communication
SCA	Système de comptabilité analytique	TW	Térawatt
SCB	Standard Chartered Bank	UA	Union africaine
SCB-MfR	Programme de renforcement des capacités statistiques pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement	UC	Unité de compte
SCO	Conseil du personnel	UE	Union européenne
SD	Stratégie décennale	UNCAC	Convention des Nations Unies contre la corruption
SE4ALL	Énergie durable pour tous	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
SEFA	Fonds des énergies durables pour l'Afrique	USD	Dollar des États-Unis
SEOG	Bureau de l'envoyé spécial pour le genre	VAN	Valeur actualisée nette
SERS	Système d'établissement de rapports sur les résultats	ZIM-FUND	Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Zimbabwe
SERS	Système d'évaluation des ressources stratégiques		

Annexe IV

A — Ressources des fonds fiduciaires thématiques/fonds spéciaux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015

Fonds fiduciaire	Montant prévu dans l'accord		Domaine d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA)				
Allemagne-GIZ	6 191 640 USD	3 995 406	● Préparation au financement de la lutte contre les changements climatiques ● Changements climatiques ● Prise en compte de la croissance verte	● Renforcement des capacités, assistance technique, cofinancement de projets et de programmes à l'épreuve du climat et à faible émission de carbone ● Gestion du savoir et partage d'informations, travaux d'analyse relatifs à la croissance verte et au plaidoyer ● Recrutement de consultants nationaux et internationaux, formation, ateliers de consultation, réunions régionales et internationales, communication, plaidoyer, services de traduction
Facilité africaine de soutien juridique (ALSF)				
Belgique	713 812 USD	25 875 663	● Soutien juridique	● Contentieux commercial ● Négotiation de transactions commerciales complexes ● Renforcement de la capacité des pays membres régionaux à assurer eux-mêmes ces services
BIDC	50 000 USD			
BOAD	199 371 USD			
Canada	4 535 970 USD			
Royaume-Uni-DfID	726 464 USD			
France	5 000 000 USD			
Pays-Bas	5 022 316 USD			
Norvège	2 441 570 USD			
USAID	3 000 000 USD			
Banque mondiale	50 000 USD			
BAD	16 148 678 USD			
Fonds africain pour le commerce (FdAC)				
Canada	15 000 000 CAD	9 221 973	● Commerce ● Croissance économique ● Intégration régionale ● Infrastructure (eau et énergie)	● Assistance technique ● Formation ● Renforcement des capacités ● Préparation d'études de politiques et sectorielles
Communauté africaine de pratiques (AfCOP)				
FAD	6 765 000 USD	4 620 144	● Intégration régionale ● Renforcement des capacités ● Assistance technique	● Partage du savoir sur la gestion axée sur les résultats (GAR) ● Établissement de liens entre le savoir sur la GAR et les processus régionaux ● Synergies entre les processus régionaux et nationaux ● Gestion de projets

Annexe IV (suite)**A — Ressources des fonds fiduciaires thématiques/fonds spéciaux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Fonds fiduciaire	Montant prévu dans l'accord		Domaine d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Facilité africaine de l'eau (FAE)				
Algérie	100 000 EUR	134 392 187	● Secteur de l'eau	● Assistance technique ● Études ● Appui opérationnel
Autriche	6 900 000 EUR			
Australie	6 009 290 EUR			
BAD	11 271 800 EUR			
Fondation Bill et Belinda Gates	7 349 358 EUR			
Burkina Faso	82 222 EUR			
Canada	25 441 047 EUR			
Danemark	5 361 083 EUR			
DfID	17 052 415 EUR			
Union européenne	25 000 000 EUR			
Égypte	15 000 EUR			
France	12 000 000 EUR			
Norvège	16 788 685 EUR			
Sénégal	174 963 EUR			
Suède	12 195 623 EUR			
Espagne	12 000 000 EUR			
Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA)				
SIDA	7 837 175 USD	14 809 155	● Infrastructure agricole ● Santé	● Études de marché ● Modélisation financière ● Élaboration de plans d'affaires ● Études d'impact environnemental et social
USAID	12 024 325 USD			
Danemark	1 822 656 USD			
Fonds ClimDev-Afrique				
Suède	75 000 000 SEK	34 482 083	● Changements climatiques	● Diffusion à l'échelle d'une génération et utilisation d'informations fiables et de grande qualité sur le climat au service du développement en Afrique ● Renforcement des capacités des décideurs et des institutions d'appui, à travers la production d'analyses de qualité et de données probantes sur le changement climatique et ses incidences pour l'Afrique ● Mise en oeuvre de pratiques d'adaptation expérimentales qui démontrent la valeur de la prise en compte des informations sur le climat dans la planification et la pratique du développement, en vue de la sensibilisation et du plaidoyer subséquents pour éclairer la prise de décision
Commission européenne	27 380 000 EUR			
Fonds nordique de développement	5 000 000 EUR			
Fonds pour les forêts du bassin du Congo (FFBC)				
Royaume-Uni-DfID	37 679 513 EUR	100 230 476	● Environnement ● Réduction de la déforestation et de la dégradation ● Réduction de la pauvreté ● Gestion durable des forêts ● Développement durable ● Renforcement des capacités	● Évaluation et financement de projets ● Mise en place du secrétariat et des mécanismes du FFBC ● Réunions du Conseil de direction ● Préparation du plan de travail annuel ● Missions de suivi des projets du FFBC ● Ateliers et séminaires de sensibilisation ● Mise en place d'un système de suivi et évaluation
Norvège	61 251 956 EUR			
Canada	14 226 775 EUR			

Annexe IV (suite)**A — Ressources des fonds fiduciaires thématiques/fonds spéciaux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Fonds fiduciaire	Montant prévu dans l'accord		Domaine d'intervention	Activités	
	Monnaie du donateur	UC			
Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales					
	5 819 710 USD	3 974 560	● Statistiques agricoles	● Assistance technique ● Formation ● Amélioration de la couverture et de la qualité de la série minimale de données de base, en mettant l'accent sur les besoins nationaux et régionaux en données prioritaires ● Plus forte intégration des statistiques agricoles dans les SNS	
Fonds fiduciaire pour la gouvernance					
Transfert des fonds spéciaux nordiques pour la gouvernance :		4 653 976	● Gouvernance	● Mesures pour analyser et améliorer la gouvernance et réduire la corruption ● Promotion d'un audit crédible ● Mécanismes de redevabilité et institutions de surveillance ● Bonne gestion financière, y compris la passation des marchés publics ● Promotion du climat d'investissement et de l'environnement des affaires ● Plan de travail 2014 approuvé, nouveaux appels à propositions en avril 2015, en attendant la reconstitution	
Finlande	84 068 USD				
Danemark	84 308 USD				
Norvège	76 882 USD				
Contributions des donateurs :					
Norvège	1 124 986 USD				
Suède	2 286 789 USD				
Suisse	3 131 525 USD				
Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA)					
DfID	3 020 990 USD	3 618 093	● Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations africaines en encourageant, en soutenant et en favorisant l'investissement dans les infrastructures en Afrique, en ayant recours à des sources privées et publiques		
Russie	200 000 USD				
Canada	1 147 871 USD				
Italie	472 749 USD				
USAID	81 840 USD				
BEI	400 570 USD				
Allemagne/KFW	130 613 USD				
Afrique du Sud	99 900 USD				
Mettre la finance au service de l'Afrique (MFW4A)					
AFD	500 000 EUR	4 503 931	● Développement du secteur financier, allant de l'accès au financement aux marchés de capitaux		
DfID	166 298 EUR				
BEI	369 950 EUR				
Allemagne/GIZ	1 564 960 EUR				
Pays-Bas	300 000 EUR				
SIDA	143 315 EUR				
DANIDA	120 464 EUR				
USAID	758 266 EUR				
MinBuza	580 678 EUR				
BAD	(Contribution en nature)				

Annexe IV (suite)**A — Ressources des fonds fiduciaires thématiques/fonds spéciaux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Fonds fiduciaire	Montant prévu dans l'accord		Domaine d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Fonds fiduciaire MENA				
BIRD	21 543 900 USD	14 713 366	● Finance ● Commerce ● Gouvernance	● Investissement dans la croissance durable ● Développement inclusif et création d'emplois ● Renforcement de la gouvernance économique ● Compétitivité et intégration
Fonds de renforcement des capacités en microfinance (MCBTF)				
Espagne	5 000 000 EUR	4 533 946	● Microfinance	● Services de conseil ● Formation ● Renforcement des capacités ● Élaboration de politique et réalisation d'études sectorielles
FENU	119 550 EUR			
Fonds Migration et développement				
France	7 000 000 EUR	6 480 500	● Migration et développement	● Études ● Assistance technique
FIDA	162 615 EUR			
USAID	154 906 EUR			
Programme de partenariat multidonateurs pour l'eau (MDWPP)				
Canada	3 302 815 EUR	4 727 293	● Secteur de l'eau	● Politiques ● Ateliers ● Conférences ● Formation ● Études et séminaires
Danemark	2 010 841 EUR			
SIDA : Appui à la première semaine africaine de l'eau	10 524 EUR			
BlsD : Appui à la première semaine africaine de l'eau	13 690 EUR			
Fonds spécial pour la préparation de projets d'infrastructure du NEPAD (IPPF-NEPAD)				
Danemark	17 700 000 DKK	48 710 464	● TIC ● Transport ● Énergie ● Eau et assainissement	● Identification de projets régionaux ● Préparation d'ateliers et séminaires en phase avec le programme d'action du NEPAD et le renforcement des capacités des CER ● Renforcement des capacités des CER
Canada	19 750 000 CAD			
Norvège	45 000 000 NOK			
Royaume-Uni-DfID	9 000 000 GBP			
Gouvernement allemand	12 000 000 EUR			
Espagne	2 001 194 EUR			
Contribution de la BAD	6 300 000 UC			
Fonds danois d'assistance technique	5 000 000 DKK			
Projet de cofinancement	193 670 USD			
DfID				
USAID	1 000 000 USD			
Dons au titre de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR)				
Burkina Faso	82 571 EUR	133 070 614	● Secteur de l'eau	● Politiques et stratégie ● Renforcement des capacités ● Formation ● Préparation de programmes et de projets
Canada	26 404 626 EUR			
Danemark	30 829 647 EUR			
France	66 000 000 EUR			
Italie	500 000 EUR			
Suisse	23 085 654 EUR			
Pays-Bas	9 287 804 EUR			

Annexe IV (suite)**A — Ressources des fonds fiduciaires thématiques/fonds spéciaux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Fonds fiduciaire	Montant prévu dans l'accord		Domaine d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Fonds fiduciaire de coopération Sud-Sud				
Brésil (Situation financière en septembre 2014)	5 999 802 USD	3 908 131	● Agriculture agro-industrie ● Développement du secteur privé ● Énergie propre ● Gouvernance ● Santé ● Développement social	● Assistance technique ● Renforcement des capacités ● Développement des ressources humaines ● Séminaires ● Ateliers
Fonds spécial pour la reconstruction et le développement dans la région des Grands Lacs (SFRD)				
Angola	500 000 USD	3 022 360	● Sécurité ● Démocratie et bonne gouvernance ● Développement économique ● Intégration régionale ● Enjeux humanitaires, sociaux et environnementaux	● Répondre aux besoins et aux situations spécifiques de la région des Grands Lacs
Burundi	80 606 USD			
République démocratique du Congo	1 000 000 USD			
Congo	967 500 USD			
Kenya	1 027 355 USD			
Rwanda	100 000 USD			
Ouganda	250 000 USD			
Zambie	500 000 USD			
Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA)				
Danemark USAID	51 933 100 USD 5 000 000 USD	38 882 355	● Énergie renouvelable ● Efficacité énergétique	● Préparation de projets pour lesquels le total des investissements est compris entre 30 et 200 millions d'USD (appui aux projets comportant un producteur unique et indépendant d'énergie ou dans le cadre d'un PPP ; les entités étatiques ne sont pas admissibles comme promoteurs de projets) ● Contribution à un fonds de capital-investissement ● Instauration d'un environnement porteur pour l'investissement privé dans l'énergie durable
Fonds pour l'optimisation des ressources et la responsabilisation dans les secteurs sociaux (VfM)				
DfID DANIDA	3 258 244 EUR 2 719 335 EUR	5 092 762	● Finance ● Commerce ● Gouvernance	● Assistance technique ● Promotion des partenariats pour les projets de coopération technique
Fonds fiduciaire pour les pays en transition (TFT)				
NORAD GAVI	1 403 465 USD 400 000 USD	465 253	● Santé ● Éducation ● Protection sociale	● Politiques et stratégies sectorielles fondées sur des données factuelles ● Orientation résultats et performance des systèmes ● Coopération des parties prenantes ● Rapport qualité-prix, durabilité et obligation de rendre compte des résultats en matière de santé ● Planification et budgétisation axées sur les résultats ● Structures et outils de gouvernance et de redevabilité
Fonds fiduciaire multidonateur pour le Zimbabwe (Zim-Fund)				
Danemark Allemagne Royaume-Uni Suisse Suède Norvège Australie	139 802 263 USD	95 477 697	● Investissements en infrastructures d'eau et d'assainissement ● Énergie	● Réhabilitation des projets d'infrastructure
		703 462 387		

Source : Département de la mobilisation des ressources et les financements externes de la BAD.

Annexe IV

B — Ressources des Fonds fiduciaires bilatéraux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015

Pays donateur	Montant prévu dans l'accord		Domaines d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Canada				
Don d'assistance technique (TCA 2008)	5 023 528 CAD 573 187 CAD sur les ressources du FCAT	3 592 299	● Activités visant à renforcer les capacités de la Banque dans les secteurs suivants : efficacité du développement, genre, bonne gouvernance, gestion des ressources naturelles, développement du secteur privé	● Formulation de politiques ● Études ● Développement des capacités
Chine				
Fonds fiduciaire chinois	2 000 000 USD	1 348 538	● Tous les secteurs	● Identification et préparation de projets, et études
Bill & Melinda				
Fondation Bill & Melinda Gates	2 853 000 USD	2 027 379	● Multisecteur	● Peut différer d'un projet à l'autre, selon ce qui est convenu avec la Fondation
Finlande				
Fonds fiduciaire finlandais pour les services de conseil II	14 426 305 EUR	12 698 260	● Environnement ● Adaptation au changement climatique et atténuation ● Science et technologie en rapport avec les énergies renouvelables et propres ● Gestion des forêts ● Eau et irrigation ● Éducation	● Assistance technique
France				
Programme de coopération BAD/France Fonds d'assistance Technique	3 350 000 EUR	3 638 845	● Tous les secteurs ● Ressources partiellement liées	● Assistance technique
Inde				
Fonds fiduciaire indien	6 753 685,85 USD	4 172 096	● Infrastructure ● Secteur privé ● Technologies de l'information et de la communication ● Commerce ● Science et technologie	● Assistance technique ● Développement des capacités ● Formation, séminaires ● Ateliers ● Consultation et partage du savoir sur les questions de politique
Italie				
Programme de coopération BAD/Italie	2 783 573 EUR	2 913 176	● Atténuation des risques	● Entièrement alloué à l'IRMA
Japon				
Don pour l'élaboration de politiques et le développement des ressources humaines (PHRDG)	2 783 888 691 JPY	16 134 183	● Commerce et douanes ● Entreprise sociale ● Éducation ● (programme convenu lors de TICAD-V)	● Analyses, ● Développement des capacités et ateliers

Annexe IV (suite)**B — Ressources des Fonds fiduciaires bilatéraux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Pays donateur	Montant prévu dans l'accord		Domaines d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Corée				
Fonds de coopération technique Corée-Afrique (KOAFEC)	46 723 727 USD 2 000 000 USD (Montant pour l'ancien Fonds coréen de coopération technique (KTCF))	33 275 779	● Infrastructure et ressources naturelles ● Technologies de l'information et de la communication ● Partage du savoir sur l'expérience coréenne du développement ● Développement des ressources humaines	● Mise en oeuvre du plan d'action de la Coopération économique Corée-Afrique (KOAFEC)
Nigeria				
Fonds de coopération technique du Nigeria (FCTN)	Maximum de 25 000 000 USD dont 2,5 millions peuvent être engagés chaque année.	18 783 044	Développement des capacités et intégration régionale dans les domaines suivants : ● Science et technologie ● Développement du capital humain (santé & éducation) ● Agriculture ● Administration publique ● Affaires et finance	● Études de pré faisabilité et de faisabilité ● Identification de projets ● Préparation ● Évaluation ● Évaluation rétrospective ● Revue à mi-parcours ● Réhabilitation de projets connaissant des difficultés ● Formation ● Renforcement des capacités
Norvège				
Accord de copération technique avec la Norvège (état financier en septembre)	21 000 000 NOK	2 100 998	● Genre et assistance technique ; reste destiné à l'AWIB	● Programmé en totalité
Portugal				
(Coopération technique du Portugal)	2 336 236 EUR	1 990 420	● Développement du secteur privé ● Infrastructure ● Énergies renouvelables et efficacité énergétique ● Bonne gouvernance et développement des capacités ● Agriculture ● Eau ● Promotion de la langue portugaise dans les opérations de la Banque	
Suède				
Fonds suédois de copération technique	47 543 711 SEK	4 370 871	● Tous les secteurs	● Destiné à la stratégie du secteur privé
Suisse				
Don suisse pour l'assistance technique	5 576 413,16 CHF 5 900 000 CHF	8 178 955	● Le poste d'AT à OWAS est déjà financé. ● Le fonds suisse a été reconstitué mais les ressources seront dédiées au renforcement des capacités de la Banque à des situations de fragilité et de conflit	● Destiné à la stratégie du secteur privé

Annexe IV (suite)**B — Ressources des Fonds fiduciaires bilatéraux disponibles pour engagement au 31 décembre 2015**

Pays donateur	Montant prévu dans l'accord		Domaines d'intervention	Activités
	Monnaie du donateur	UC		
Royaume-Uni/DfID (Nouvel accord)				
DfID - Accord-cadre de coopération technique	2000 000 GBP	2 156 899	● Services de conseil et assistance technique en appui aux activités du cycle des projets, élaboration de politiques et études sectorielles ● Formation, renforcement des capacités et appui institutionnel	● Genre ● États fragiles ● Changement climatique ● Gestion axée sur les résultats ● Aider la Banque à améliorer ses procédures, notamment en matière d'acquisitions et de budgétisation ● Tenue des engagements en matière d'efficacité institutionnelle
Total		117 381 743		

Source : Département de la mobilisation des ressources et des financements externes de la BAD.

Annexe V

Le Groupe de la Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement (BAD). Obtient généralement ses ressources sur le marché des capitaux, pour octroyer des prêts à des conditions non concessionnelles aux pays membres régionaux (PMR). Les ressources de la BAD servent en outre à financer des projets du secteur privé dans tous les PMR à travers des prêts directs, des lignes de crédit, des prises de participation et quasi-prises de participation, et des garanties aux entreprises du secteur privé financièrement solides et viables, et aux projets multinationaux qui promeuvent l'intégration régionale.

Le produit de prêt standard de la BAD a évolué au fil du temps et ses modalités sont devenues de plus en plus adaptées aux besoins des clients. Le produit de prêt standard aujourd'hui proposé aux clients souverains et à garantie souveraine est appelé le prêt à marge variable amélioré (PMVA). Le PMVA donne aux emprunteurs un degré élevé de souplesse pour gérer les risques de taux d'intérêt. Pour les clients ne bénéficiant pas de garantie publique, le produit de prêt offert est le prêt à marge fixe (PMF).

Le taux d'intérêt sur le PMVA est constitué d'une base flottante (LIBOR 6 mois pour l'USD et le JPY, EURIBOR 6 mois pour l'EUR et JIBAR 3 mois pour le ZAR), d'une marge de financement qui est fonction du coût d'emprunt de la Banque par rapport au LIBOR, à l'EURIBOR et au JIBAR calculé tous les six mois, et d'une marge contractuelle de 60 points de base depuis le 1^{er} janvier 2011. À la demande de l'emprunteur, le PMVA donne le libre choix de convertir le taux à base flottante en composante fixe (taux de swap dégressif fixé à la demande de l'emprunteur pour le solde des prêts décaissés). Le délai normal de remboursement des prêts souverains et à garantie souveraine est de 20 ans au plus, y compris un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans.

Le taux d'intérêt sur le PMF est constitué d'un taux à base flottante, comme pour le PMVA et qui reste flottant jusqu'à la date d'échéance, ou d'un taux à base fixe plus une marge de crédit basée sur le risque. Les prêts souverains sont assortis d'un délai de remboursement pouvant aller jusqu'à 15 ans, y compris un différé d'amortissement n'excédant pas 5 ans.

En décembre 2013, le Conseil d'administration de la BAD a approuvé l'ajout du prêt à flexibilité totale (PFT) à une gamme des produits mis à la disposition des emprunteurs souverains et à garantie souveraine. Le PFT incorpore dans les prêts à garantie souveraine les fonctions de gestion des risques actuellement assurées par les produits de gestion des risques de la Banque, donnant ainsi aux emprunteurs toute la flexibilité voulue pour trouver des taux d'intérêt et de change adaptés à leur situation. En outre, il adopte une structure de tarification liée à l'échéance et allonge la durée maximale, le différé d'amortissement et l'échéance moyenne (moyenne pondérée du délai de remboursement d'un prêt) des prêts à garantie souveraine, qui passent de 20 ans, 5 ans et 12,75 ans à 25 ans, 8 ans et 17 ans respectivement afin de permettre aux emprunteurs de choisir des profils de prêt qui répondent à leurs besoins de financement et à leurs capacités de gestion de la dette.

Le taux d'intérêt sur le PFT correspond également à celui du PMVA, auquel est ajoutée une prime d'échéance, le cas échéant. En vertu de la tarification liée à l'échéance, aucune prime d'échéance ne sera appliquée aux prêts dont l'échéance moyenne est inférieure ou égale à 12,75 ans. En revanche, une prime d'échéance de 10 points de base sera appliquée aux prêts ayant une échéance moyenne supérieure à 12,75 ans mais inférieure ou égale à 15 ans, tandis que les prêts d'une durée moyenne supérieure à 15 ans se verront appliquer une prime d'échéance de 20 points de base.

Les ressources du **Fonds africain de développement (FAD)** proviennent des contributions et des reconstitutions périodiques effectuées par les États participants, généralement tous les trois ans. Avant la reconstitution du FAD-13 actuel, le FAD a fonctionné selon des conditions différenciées d'octroi des prêts pour les pays éligibles au FAD, selon que ceux-ci appartiennent aux catégories à financement mixte, atypiques et en voie de reclassement, par rapport aux pays exclusivement FAD. En conséquence, les prêts accordés aux pays à financement mixte, atypiques et en voie de reclassement ont eu une échéance de 30 ans, avec un différé d'amortissement de 8 ans, et un taux d'intérêt de 1 % par an. Pour les pays exclusivement FAD, les prêts avaient une échéance de 50 ans,

Annexe V (suite)

Le Groupe de la Banque africaine de développement

avec un différé d'amortissement de 10 ans, sans taux d'intérêt. La commission d'engagement standard de 0,50 % par an sur les engagements non décaissés et la commission de service de 0,75 % par an sur l'encours du solde, étaient encore applicables pour tous les prêts du FAD.

Afin d'assurer la viabilité et la capacité financières à long terme de la facilité du FAD, la reconstitution du FAD-13 a introduit deux critères d'éligibilité principaux, à savoir i) des conditions de prêt durcies et différenciées, et ii) deux sous-groupes de pays exclusivement FAD : le groupe « régulier » et le groupe « avancé ». Les conditions de financement pour les pays exclusivement FAD réguliers et avancés, ainsi que pour les pays à financement mixte, atypiques et en voie de reclassement, ont été durcies. Une clause de remboursement accéléré et un dispositif de remboursement anticipé volontaire ont également été introduits.

En conséquence, les nouveaux prêts accordés au titre du FAD-13 aux pays FAD réguliers ont une échéance de 40 ans, et un délai d'amortissement de 10 ans ; et les prêts consentis aux pays FAD avancés ont une échéance de 40 ans, et un délai d'amortissement de 5 ans. La commission d'engagement standard de 0,50 % par an sur les engagements non décaissés et la commission de service de 0,75 % par an sur l'encours du solde, restent applicables. Les prêts aux pays mixtes, atypiques et en voie de reclassement ont une échéance de 30 ans, un délai d'amortissement de 5 ans, et un taux d'intérêt de 1 % par an qui s'ajoute à la commission d'engagement et frais de service standards.

Les ressources du **Fonds spécial du Nigeria (FSN)** sont entièrement fournies par la République fédérale du Nigeria, en vertu d'un accord conclu avec la Banque en 1976 pour une période initiale de 30 ans. À la suite d'une révision de cet accord en avril 2008, celui-ci stipule que les ressources du FSN doivent être utilisées conformément aux modalités attachées aux trois options suivantes :

- Première option : a) pas d'intérêts ; b) commission de service de 0,75 % par an sur les soldes non encore remboursés ; c) commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non encore décaissés ; et d) délai de remboursement de 20 ans avec un différé d'amortissement de 7 ans ;
- Deuxième option : a) pas d'intérêts ; b) commission de service de 0,75 % par an sur les soldes non encore remboursés ; c) commission d'engagement de 0,50 % par an sur les engagements non encore décaissés ; et d) délai de remboursement de 15 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans ;
- Troisième option : mêmes conditions que pour les prêts BAD au secteur privé, en tenant compte des dispositions des directives relatives au financement du secteur privé de la Banque, ainsi que de l'analyse des risques du projet.

Les prêts octroyés avant la révision de l'accord portaient un taux d'intérêt compris entre 2 % et 4 %, avec une commission de 0,75 % sur les portions non décaissées.

Appendices



Appendice I-2

Cadres supérieurs de la Banque au 31 décembre 2015

TITRE	NOM	PRÉNOMS	COMPLEXE
PRÉSIDENTE, UNITÉS RENDANT COMPTE AU PRÉSIDENT ET UNITÉS RENDANT COMPTE AUX CONSEILS			
Président	ADESINA	Akinwumi Ayodeji	PRST
Directeur du cabinet	MOYO	Sipho	PRST
Chef de la gestion des risques du Groupe	TURNER	Timothy	GCRO
Envoyée spéciale pour les questions de genre	FRASER-MOLEKETI	Geraldine Joslyn	SEOG
Conseiller juridique général et Directeur	GADIO	Kalidou	GECL
Directeur, Communication et relations extérieures	KIBAZO	Joel Serunkuma	CERD
Chef, Unité de la sécurité	GODBOUT	William John	SECU
Directeur, Intégrité et éthique du personnel	KISUBI	Mohammad Ali Mubarak	SIEO
Auditeur général	OKONKWO	Chukwuma	OAGL
Directeur, Intégrité et lutte contre la corruption	BOSSMAN	Anna	IACD
Directeur, Vérification de la conformité et médiation	TOURE	Sekou	CRMU
Évaluateur général	NANGIA	Rakesh	IDEV
PREMIER VICE-PRÉSIDENT/COO			
Premier Vice-président, Chief Operating Officer	MBI	Emmanuel Ebot	FVP/COO
Directeur, Stratégie et politiques opérationnelles	KAPOOR	Kapil	COSP
Directeur, Résultats et contrôle de la qualité	MIZRAHI	Simon	ORQR
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL			
Secrétaire générale et Vice-présidente	AKINTOMIDE	Cecilia	SEGL
BUREAU DE L'ÉCONOMISTE EN CHEF			
Économiste en chef et Vice-président p.i.	LUFUMPA	Charles	ECON
SERVICES INSTITUTIONNELS			
Vice-présidente p.i.	NWABUFO	Nnenna	CSVP
FINANCES			
Vice-président	BOAMAH	Charles Owusu	FNVP
Directeur p.i., Contrôle financier	HOLLIST	Omobola	FFCO
Directeur, Trésorerie	N'SELE	Hassatou	FTRY
OPÉRATIONS I : PROGRAMMES PAYS ET RÉGIONAUX ET POLITIQUES			
Vice-président, p.i.	LITSE	Janvier Kpourou	ORVP
OPÉRATIONS II : OPÉRATIONS SECTORIELLES			
Vice-président	ABOU-SABAA	Aly Abdel-Hamed	OSVP
OPÉRATIONS III : INFRASTRUCTURE, SECTEUR PRIVÉ ET INTÉGRATION RÉGIONALE			
Vice-président	ASAMOAH	Solomon	OIVP

Source : Département de la gestion des ressources humaines de la BAD.

Appendice II-1

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BAD en 2015

B/BG/2015/01	Mise à jour des Règles de désignation des membres du Bureau et du Comité directeur mixte des Conseils des gouverneurs
B/BG/2015/02	Élection partielle d'un administrateur de la Banque africaine de développement
B/BG/2015/03	Mise à jour des Règles de désignation des membres du Comité permanent du Conseil des gouverneurs sur les conditions de service du personnel élu
B/BG/2015/04	Rapport annuel et états financiers audités pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014
B/BG/2015/05	Affectation et distribution du revenu de la Banque africaine de développement disponible pour affectation pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014
B/BG/2015/06	Affectation et distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014
B/BG/2015/07	Élection du Président de la Banque africaine de développement
B/BG/2015/08	Motion de remerciements des Conseils des gouverneurs à M. Donald KABERUKA, Président sortant, pour les services exemplaires rendus au Groupe de la Banque africaine de développement

Source : Secrétariat général de la BAD.

Appendice II-2

Conseil des gouverneurs de la BAD : pouvoirs de vote des pays membres au 31 décembre 2015

Pays	Gouverneur	Suppléant	Nombre de voix	Pouvoirs de vote (%)
1 Afrique du Sud	Pravin Jamandas Gordhan	Mcebisi Hubert Jonas	324 558	5,007
2 Algérie	Abderrahmane Benkhalfa	Miloud Boutabba	271 650	4,191
3 Angola	Armando Manuel	Job Graça	74 867	1,155
4 Bénin	Lionel Zinsou	Komi Koutche	13 030	0,201
5 Botswana	Ontefetse Kenneth Matambo	Taufila Nyamadzabo	70 077	1,081
6 Burkina Faso	Jean Gustave Sanon	Lassane Kabore	26 273	0,405
7 Burundi	Tabu Abdallah Manirakiza	Côme Manirakiza	15 894	0,245
8 Cabo Verde	Cristina Duarte	Carlos Furtado	5 544	0,085
9 Cameroun	Louis Paul Motaze	Charles Assamba Ongodo	70 227	1,083
10 Comores	Mohamed Ali Soilihi	Alfeine Sitti Soifiat Tadjiddine	1 167	0,018
11 Congo	Gilbert Ondongo	Raphael Mokoko	29 825	0,460
12 Côte d'Ivoire	Albert Toikeusse Mabri Abdallah	Niale Kaba	240 188	3,705
13 Djibouti	Ilyas Moussa Dawaleh	Ahmed Osman Ali	1 838	0,028
14 Égypte	Hisham Ramez	Sahar Nasr	351 035	5,415
15 Érythrée	Berhane Habtemariam	Martha Woldegiorgis	2 628	0,041
16 Éthiopie	Abdulaziz Mohammed	Ahmed Shide	102 258	1,577
17 Gabon	Regis Immongault	Christian Magnagna	77 538	1,196
18 Gambie	Abdou Kolley	Abdoulie Jallow	10 388	0,160
19 Ghana	Seth Terkper	Henry Kofi Wampah	137 755	2,125
20 Guinée	Mohamed Diare	Sekou Traore	26 544	0,409
21 Guinée équatoriale	Miguel Obiang Engonga	Valentin Ela Maye	10 870	0,168
22 Guinée-Bissau	Geraldo Joao Martins	Degol Mendes	2 177	0,034
23 Kenya	Henry Kiplagat Rotich	Kamau Thugge	93 601	1,444
24 Lesotho	Mamphono Khaketla	Mapalesa Rapapa	4 348	0,067
25 Libéria	Amara Mohamed Konneh	Mounir Siaplay	13 028	0,201
26 Libye	Kamel A. Elhassi	Ali Mohamed Salem	215 118	3,319
27 Madagascar	François Marie Maurice Gervais Rakotoarimanana	Pierre-Jean Feno	41 895	0,646
28 Malawi	Goodall Edward Gondwe	Ronald Mangani	18 471	0,285
29 Mali	Mamadou Igor Diarra	Mamadou Gaoussou Diarra	28 489	0,439
30 Maroc	Mohammed Boussaid	Driss El Azami El Idrissi	228 243	3,521
31 Maurice	Seetanah Lutchmeenaraidoo	Dharam Dev Manraj	42 688	0,659
32 Mauritanie	Sid Ahmed Ould Raiss	Cheikh El Kebir Moulaye Taher	4 329	0,067
33 Mozambique	Adriano Afonso Maleiane	Ernesto Gouveia Gove	38 708	0,597
34 Namibie	Carl Hermann Gustav Schlettwein	Ericah B. Shafudah	22 742	0,351
35 Niger	Saidou Sidibe	Mohamed Boucha	16 773	0,259
36 Nigeria	Kemi Adeosun	Mahmoud Isa-Dutse	574 669	8,865
37 Ouganda	Matia Kasaija	Keith Muhakanizi	31 369	0,484
38 Rép. centrafricaine	Florence Limbio	Assane Abdallah Kadre	3 327	0,051
39 Rép. dém. du Congo	Henri Yav Mulang	Lamy Lamiel	83 414	1,287
40 Rwanda	Claver Gatete	Uzziel Ndagijimana	9 105	0,140
41 São Tomé e Príncipe	Americo D'Oliveira Ramos	Maria Do Carmo Trovoada Pires De Carvalho Silveira	4 975	0,077
42 Sénégal	Amadou Ba	Lat Diop	67 962	1,048
43 Seychelles	Jean-Paul Adam	Caroline Abel	2 448	0,038
44 Sierra Leone	Kaifala Marah	Edmund Koroma	19 097	0,295
45 Somalie	Mohamed Adam Ibrahim	Bashir Isse	2 566	0,040
46 Soudan	Badr Eldien Mahmoud Abbas	Magdi Hassan Yassin	22 036	0,340
47 Soudan du Sud	David Deng Athorbei	Kornelio Kariom Mayiik	32 655	0,504
48 Swaziland	Martin Gobizandla Dlamini	Hlangusemphi Dlamini	8 010	0,124
49 Tanzanie	Saada Mkuya Salum	Servacius Beda Likwelile	49 668	0,766
50 Tchad	Mariam Mahamat Nour	*	5 153	0,079
51 Togo	Adji Oteth Ayassor	Kossi Assimaidou	10 695	0,165
52 Tunisie	Yassine Brahim	*	90 800	1,401
53 Zambie	Alexander Bwalya Chikwanda	Fredson Kango Yamba	80 813	1,247
54 Zimbabwe	Patrick Anthony Chinamasa	Willard L. Manungo	133 699	2,063
Total Régionaux			3 867 225	59,658

Appendice II-2 (suite)

Conseil des gouverneurs de la BAD : pouvoirs de vote des pays membres au 31 décembre 2015

Pays	Gouverneur	Suppléant	Nombre de voix	Pouvoirs de vote (%)
1 Allemagne	Thomas Silberhorn	Marianne Kothé	266 265	4,108
2 Arabie saoudite	Yousef Ibrahim Albassam	Ahmed Mohammed Al-Ghannam	13 045	0,201
3 Argentine	Axel Kicillof	Alejandro Vanoli Long	6 472	0,100
4 Autriche	Johann Georg Schelling	Edith Frauwallner	29 394	0,453
5 Belgique	Johan Van Overtveldt	Ronald De Swert	41 782	0,644
6 Brésil	Nelson Barbosa	Claudio Alberto Castelo Branco Puty	26 698	0,412
7 Canada	Stephane Dion	Rob Stewart	246 629	3,805
8 Chine	Zhou Xiaochuan	Yi Gang	74 364	1,147
9 Corée	Kyunghwan Choi	Juyeol Lee	30 786	0,475
10 Danemark	Martin Bille Hermann	Birgitte Markussen	76 461	1,180
11 Espagne	Luis De Guindos Jurado	Inigo Fernandez De Mesa	69 878	1,078
12 États-Unis d'Amérique	Jacob Joseph Lew	Catherine Novelli	423 487	6,533
13 Finlande	Elina Kalkku	Pekka Puustinen	32 120	0,495
14 France	Bruno Bézard	Guillaume Chabert	242 606	3,743
15 Inde	Arun Jaitley	Shakitikanta Das	16 719	0,258
16 Italie	Pier Carlo Padoan	Filippo Giansante	156 988	2,422
17 Japon	Taro Aso	Haruhiko Kuroda	354 493	5,469
18 Koweït	Anas Khalid Al-Saleh	Hesham Al-Waqayan	29 833	0,460
19 Luxembourg	Pierre Gramegna	Georges Heinen	13 284	0,205
20 Norvège	Tone Skogen	Henrik Harboe	75 379	1,163
21 Pays-Bas	Lilianne Ploumen	Christiaan Rebergen	56 455	0,871
22 Portugal	Maria Luis Albuquerque	Manuel Rodrigues	16 047	0,248
23 Royaume-Uni	Justine Greening	Grant Shapps	113 384	1,749
24 Suède	Ulrika Modéer	Per Örnéus	100 182	1,545
25 Suisse	Raymund Furrer	Chantal Nicod	95 113	1,467
26 Turquie	Cavit Dağdaş	Ahmet Genç	7 197	0,111
Total Non-régionaux			2 615 061	40,342
Total général			6 482 286	100,000

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

Note : * Vacant

Appendice II-3

Conseil d'administration de la BAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2015

Administrateur	pour	Nombre de voix	Pouvoirs de vote (%)
Tarik Al-Tashani	Libye	215 118	
Hussein Abdi Halane (suppléant)	Somalie	2 566	
	Mauritanie	4 329	
		222 013	3,425
Mulu Ketsela	Éthiopie	102 258	
Vacant	Érythrée	2 628	
	Kenya	93 601	
	Ouganda	31 369	
	Rwanda	9 105	
	Seychelles	2 448	
	Tanzanie	49 668	
		291 077	4,490
Shahid Khan	Afrique du Sud	324 558	
Bheki Sibonangaye Bhembe (suppléant)	Swaziland	8 010	
	Lesotho	4 348	
		336 917	5,197
Amadou Kone	Côte d'Ivoire	240 188	
Bernardo Abaga Ndong Mayie (suppléant)	Guinée équatoriale	10 870	
	Guinée	26 544	
		277 602	4,282
Mahomed Rafique Jusob Mahomed	Mozambique	38 708	
Heinrich Mihe Gaomab II (suppléant)	Namibie	22 742	
	Angola	74 867	
	Zimbabwe	133 699	
		270 016	4,165
Soraya Mellali	Algérie	271 650	
Alfredo Mendes (suppléant)	Guinée-Bissau	2 177	
	Madagascar	41 895	
		315 722	4,871
Abdelmajid Mellouki	Maroc	228 243	
Vacant	Togo	10 695	
	Tunisie	90 800	
		329 738	5,087
Abdallah Msa	Comores	1 167	
Ousman Sougui Abakar (suppléant)	Tchad	5 153	
	Bénin	13 030	
	Burkina Faso	26 273	
	Cabo Verde	5 544	
	Gabon	77 538	
	Mali	28 489	
	Niger	16 773	
	Sénégal	67 962	
		241 929	3,732
Petronella Mukelabai Nawa Mwangala	Zambie	80 813	
Cornelius Karlens Dekop (suppléant)	Botswana	70 077	
	Malawi	18 471	
	Maurice	42 688	
		212 049	3,271
Alieu Momodou Ngum	Gambie	10 388	
Miata Beysolow (suppléant)	Libéria	13 028	
	Ghana	137 755	
	Sierra Leone	19 097	
	Soudan	22 036	
		202 303	3,121
Bright Erakpoweri Okogu	Nigeria	574 669	
Maria das Neves Ceita Batista de Sousa (suppléant)	São Tomé e Príncipe	4 975	
		579 644	8,942

Appendice II-3 (suite)

Conseil d'administration de la BAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2015

Administrateur	pour	Nombre de voix	Pouvoirs de vote (%)
Leonard Sentore	Burundi	15 894	
Félicité Célestin Omporo Enouany (suppléant)	Congo	29 825	
	Cameroun	70 227	
	Rép. centrafricaine	3 327	
	Rép. dém. du Congo	83 414	
		202 686	3,127
Vacant	Soudan du Sud	32 655	
		32 655	0,504
Mohamed Zaghloul	Égypte	351 035	
Ali Mohamed Ali (suppléant)	Djibouti	1 838	
		352 873	5,444
TOTAL RÉGIONAUX		3 867 225	59,658
Tomoya Asano	Japon	354 493	
Saleh Barabba (suppléant)	Arabie saoudite	13 045	
	Argentine	6 472	
	Autriche	29 394	
	Brésil	26 698	
		430 102	6,635
Ronald Meyer	Allemagne	266 265	
Vacant	Portugal	16 047	
	Suisse	95 113	
		377 425	5,822
Mariano Muñoz-Carpena	Espagne	69 878	
Abdenor Brahmi (suppléant)	France	242 606	
	Belgique	41 782	
		354 266	5,465
Dominic O'Neil	Royaume-Uni	113 384	
Eric Hilberink (suppléant)	Pays-Bas	56 455	
	Italie	156 988	
		326 827	5,042
Hau Sing Tse	Canada	246 629	
Thamer Mohammad Alfaiakawi (suppléant)	Koweït	29 833	
	Chine	74 364	
	Corée	30 786	
	Turquie	7 197	
		388 809	5,998
Heikki Tuunanen	Finlande	32 120	
Vacant	Danemark	76 461	
	Inde	16 719	
	Norvège	75 379	
	Suède	100 182	
		300 861	4,641
Vacant	Luxembourg	13 284	
		13 284	0,205
Vacant	États-Unis d'Amérique	423 487	
Matthew Turner (suppléant)	États-Unis d'Amérique		
		423 487	6,533
TOTAL NON-RÉGIONAUX		2 615 061	40,342
TOTAL GÉNÉRAL		6 482 286	100,000

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

Appendice III–1

Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs du FAD en 2015

F/BG/2015/01	Mise à jour des Règles de désignation des membres du Bureau et du Comité directeur mixte des Conseils des gouverneurs
F/BG/2015/02	Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale audités pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2014
F/BG/2015/03	Participation de l'Angola au Fonds africain de développement
F/BG/2015/04	Motion de remerciements des Conseils des gouverneurs à M. Donald KABERUKA, Président sortant, pour les services exemplaires rendus au Groupe de la Banque africaine de développement

Source : Secrétariat général de la BAD.

Appendice III-2

Conseil des gouverneurs du FAD : pouvoirs de vote des États participants et de la BAD au 31 décembre 2015

Pays	Gouverneur	Suppléant	Nombre de voix	Pouvoirs de vote (%)
1 Banque africaine de développement			1 000,000	50,000
2 Allemagne	Thomas Silberhorn	Marianne Kothé	103,803	5,190
3 Arabie saoudite	Yousef Ibrahim Albassam	Ahmed M. Al-Ghannam	11,421	0,571
4 Argentine	Axel Kicillof	Alejandro Vanoli Long	0,073	0,004
5 Autriche	Johann Georg Schelling	Edith Frauwallner	18,466	0,923
6 Belgique	Johan Van Overtveldt	Ronald De Swert	20,414	1,021
7 Brésil	Nelson Barbosa	Claudio Alberto Castelo Branco Puty	5,672	0,284
8 Canada	Stephane Dion	Rob Stewart	71,373	3,569
9 Chine	Zhou Xiaochuan	Yi Gang	21,213	1,061
10 Corée	Kyunghwan Choi	Juyeol Lee	10,064	0,503
11 Danemark	Martin Bille Hermann	Birgitte Markussen	24,696	1,235
12 Émirats arabes unis	*	*	0,327	0,016
13 Espagne	Luis De Guindos Jurado	Inigo Fernandez De Mesa	22,609	1,130
14 États-Unis d'Amérique	Jacob Joseph Lew	Catherine Novelli	105,869	5,293
15 Finlande	Elina Kalkku	Pekka Puustinen	19,899	0,995
16 France	Bruno Bézard	Guillaume Chabert	102,808	5,140
17 Inde	Arun Jaitley	Shakitikanta Das	3,531	0,177
18 Italie	Pier Carlo Padoan	Filippo Giansante	54,947	2,747
19 Japon	Taro Aso	Haruhiko Kuroda	108,552	5,428
20 Koweït	Anas Khalid Al-Saleh	Hesham Al-Waqayan	7,614	0,381
21 Luxembourg	Pierre Gramegna	Georges Heinen	0,573	0,029
22 Norvège	Tone Skogen	Henrik Harboe	45,622	2,281
23 Pays-Bas	Lilianne Ploumen	Christiaan Rebergen	44,679	2,234
24 Portugal	Maria Luis Albuquerque	Manuel Rodrigues	5,919	0,296
25 Royaume-Uni	Justine Greening	Grant Shapps	98,277	4,914
26 Suède	Ulrika Modéer	Per Örneus	51,117	2,556
27 Suisse	Raymund Furrer	Chantal Nicod	38,855	1,943
28 Turquie	Cavit Dağdaş	Ahmet Genç	1,607	0,080
TOTAL			2 000,000	100,000

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

* Vacant

Appendice III-3

Conseil d'administration du FAD : pouvoirs de vote et pays représentés au 31 décembre 2015

Administrateurs / Suppléants	Participants	Pouvoirs de vote en %*	Pouvoirs de vote par groupe en %
Tarik Al-Tashani	BAD	7,143	
Mulu Ketsela	BAD	7,143	
Shahid Khan	BAD	7,143	
Amadou Kone	BAD	7,143	
Rafique Jusob Mahomed	BAD	7,143	
Soraya Mellali	BAD	7,143	
Abdallah Msa	BAD	7,143	
			50,000
Vacant	États-Unis d'Amérique		
Matthew Turner	États-Unis d'Amérique	5,293	
			5,293
Tomoya Asano	Japon	5,428	
Saleh Barabba	Arabie saoudite	0,571	
	Argentine	0,004	
	Autriche	0,923	
	Brésil	0,284	
			7,209
Heikki Tuunanen	Finlande	0,995	
Vacant	Danemark	1,235	
	Inde	0,177	
	Norvège	2,281	
	Suède	2,556	
			7,243
Ronald Meyer	Allemagne	5,190	
Vacant	Portugal	0,296	
	Suisse	1,943	
			7,429
Hau Sing Tse	Canada	3,569	
Thamer Mohammad Alfaiakawi	Koweït	0,381	
	Chine	1,061	
	Corée	0,503	
	Turquie	0,080	
			5,594
Mariano Munoz-Carpena	Espagne	1,130	
Abdenor Brahmi	France	5,140	
	Belgique	1,021	
			7,292
Dominic O'Neill	Royaume-Uni	4,914	
Eric Hilberink	Pays-Bas	2,234	
	Italie	2,747	
			9,895
Vacant	Luxembourg	0,029	
			0,029
Vacant	Émirats arabes unis	0,016	
			0,016
TOTAL GÉNÉRAL			100,000

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

* De légères différences peuvent apparaître en raison des arrondis.

Appendice III-4

Souscriptions des États participants et de la BAD au 31 décembre 2015

Participants	Contribution en UC
1 Banque africaine de développement	111 740 678
2 Afrique du Sud	47 482 400
3 Allemagne	2 693 787 078
4 Angola	10 747 844
5 Arabie saoudite	283 700 140
6 Argentine	18 631 870
7 Autriche	486 232 779
8 Belgique	535 095 203
9 Brésil	143 629 532
10 Canada	1 792 693 959
11 Chine	520 020 932
12 Corée	266 413 961
13 Danemark	662 767 032
14 Égypte	2 628 702
15 Émirats arabes unis	8 289 468
16 Espagne	604 398 558
17 États-Unis d'Amérique	3 010 479 147
18 Finlande	562 332 431
19 France	2 644 215 425
20 Inde	91 858 841
21 Italie	1 689 929 624
22 Japon	2 765 179 778
23 Koweït	179 683 998
24 Luxembourg	14 514 309
25 Norvège	1 192 306 898
26 Pays-Bas	1 108 923 791
27 Portugal	173 560 750
28 Royaume-Uni	2 612 094 189
29 Suède	1 321 545 910
30 Suisse	926 150 626
31 Turquie	40 693 468
Total partiel	26 521 729 320
Contributions supplémentaires par encaissement accéléré pour réduire le déficit	109 161 177
Contributions supplémentaires en espèces pour réduire le déficit	65 869 711
TOTAL GÉNÉRAL	26 696 760 208

Source : Département de la trésorerie de la BAD.

Note : Les souscriptions n'incluent pas les montants de compensation des dons s'élevant au total à 13,03 millions d'UC.

Appendice IV

Classification des pays membres régionaux

Catégorie A – Pays exclusivement FAD*	
1 Bénin**	18 Mauritanie
2 Burkina Faso**	19 Mozambique**
3 Burundi	20 Niger**
4 Comores**	21 Ouganda**
5 Côte d'Ivoire**	22 République centrafricaine
6 Djibouti	23 République démocratique du Congo
7 Érythrée	24 Rwanda**
8 Éthiopie**	25 São Tomé e Príncipe
9 Gambie**	26 Sénégal**
10 Ghana	27 Sierra Leone**
11 Guinée**	28 Somalie
12 Guinée-Bissau**	29 Soudan
13 Lesotho**	30 Soudan du Sud**
14 Libéria**	31 Tanzanie**
15 Madagascar**	32 Tchad
16 Malawi**	33 Togo**
17 Mali**	34 Zimbabwe
Catégorie B – Pays à financement mixte BAD et FAD	
1 Cameroun	
2 Kenya	
3 Zambie	
Catégorie C – Pays exclusivement BAD	
1 Afrique du Sud	
2 Algérie	
3 Angola	
4 Botswana	
5 Cabo Verde	
6 Congo	
7 Égypte	
8 Gabon	
9 Guinée équatoriale	
10 Libye	
11 Maroc	
12 Maurice	
13 Namibie	
14 Nigeria***	
15 Seychelles	
16 Swaziland	
17 Tunisie	

Source : Département de la stratégie et des politiques opérationnelles de la BAD.

* Sauf pour les prêts limités de la BAD aux projets enclaves et au secteur privé.

** Pays exclusivement FAD, qui peuvent faire l'objet d'une évaluation au cas par cas en vue de leur accès au guichet souverain BAD dans la mesure où cela est permis par la politique visant à « Diversifier les produits de la Banque pour fournir aux pays exclusivement FAD un accès au guichet souverain BAD (2014) ».

*** Le Nigeria a été reclassé pays exclusivement BAD en 2014 et bénéficie actuellement d'une période de transition de cinq ans, qui expirera le 31 décembre 2018.

Groupe de la Banque africaine de développement

Les adresses

Siège

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Avenue Joseph Anoma
01 B.P. 1387 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE
Tél. : +225 20 20 40 10
Site web : www.afdb.org

Bureau de représentation extérieure

JAPON

Bureau de représentation extérieure
pour l'Asie (ASRO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
7^e étage, NBF Hibiya Building
1-1-7 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku
Tokyo, 100-0011, JAPON
Tél. : +81-3-4589-8721
Contact : M. Tadashi YOKOYAMA,
Représentant résident
Courriel : tokyo.info@afdb.org

Centres de ressources régionaux

AFRIQUE DU SUD

Centre de ressources pour l'Afrique australe
(SARC)
Groupe de la Banque africaine
de développement
339 Witch-Hazel Avenue
Highveld Ext. 78
Centurion 0157, SOUTH AFRICA
Tél. : +27 12 003 6900
Contact : M. Kennedy K. MBEKEANI,
Économiste régional, responsable
Courriel : k.mbekeani@afdb.org

KENYA

Centre de ressources pour l'Afrique de l'Est
(EARC)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Khushee Tower
Longonot Road, Upper Hill
Nairobi, KENYA
Tél. : +254 202712925/6/8
Fax : +254 202712938
Contact : M. Gabriel NEGATU, Directeur du CRR
Courriel : g.negatu@afdb.org

Bureaux de liaison

BÉNIN

Bureau de liaison
Banque africaine de développement
s/c PNUD
Rue des Dominicains, Lot 111—
Zone résidentielle
01 B.P. 506
Cotonou, BÉNIN
Tél. : +229 21313045/46/79
+229 21313134
Fax : +229 21311834
Contact : M. Daniel NDOYE,
Économiste pays résident
Courriel : d.ndoye@afdb.org

GUINÉE

Bureau de liaison
Banque africaine de développement
Maison Commune des Nations Unies
Coléah Lansébounyi Corniche Sud
Rue MA 002
B.P. 222 – Conakry – GUINÉE
Tél. : +472413 5249
Cel. : +224 669279031
+224 620202073
Contact : M. Olivier MANLAN,
Économiste pays résident
Courriel : o.manlan@afdb.org

GUINÉE-BISSAU

Bureau de Programme national en
Guinée-Bissau (GWFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Rua Rui Djassi, Bâtiment des Nations Unies,
4^e étage
B.P. 179 Codex
Bissau, GUINÉE-BISSAU
Tél. : +2453201348
Cel. : +245 96 664 14 84
+245 95 590 90 19
Contact : M. Albino José Cherno EMBALO
Courriel : a.embalo@afdb.org

MAURICE

Bureau de liaison de Maurice
Groupe de la Banque africaine
de développement
5^e étage, Anglo-Mauritius House
Intendance Street
Port Louis, MAURICE
Tél. : +230 2116172
+230 2127953
Fax : +230 2118631
Contact : M. Ndoli KALUMIYA,
Économiste pays (SARC)
Courriel : n.kalumiya@afdb.org

MAURITANIE

Bureau de liaison
Banque africaine de développement
s/c Ministère de l'Économie et des Finances
(3^e étage)
Tevragh Zeina (derrière le Palais des Congrès)
B.P. 7653
Nouakchott, MAURITANIE
Contact : M. Marcellin NDONG NTAH,
Économiste pays résident
Tél. : +222 42 00 33 55
Courriel : m.ndongntah@afdb.org

SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Bureau de Programme national de São Tomé e
Príncipe (STFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Bureau du Programme national de la Banque
Africaine de Développement (BAD), PNUD
Avenue des Nations Unies
B.P. 109, São Tomé
SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE
Tél. : +239 2222 123
Fax : +239 2222 198
Contact : M. Flávio António SOARES DA GAMA,
Économiste pays résident
Courriel : f.soaresdagama@afdb.org

Bureaux pays

ALGÉRIE

Bureau national d'Algérie (DZFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
3, Rue Hamdani Lahcene, Hydra
B.P. 148 Alger, ALGÉRIE
Tél. : +213 21435395
Fax : +213 21435392
Contact : M. Boubacar TRAORE,
Représentant résident
Courriel : b.s.traore@afdb.org

ANGOLA

Bureau national d'Angola (AOFO)
Banco Africano de Desenvolvimento
Rua Comandante Gika Nº 3, Torre B, 18 Andar
Alvalade – Luanda, ANGOLA
Tél. : +244 222 70 1000
+244 930 04 9256
Contact : M. Septime MARTIN,
Représentant résident
Courriel : s.martin@afdb.org

BURKINA FASO

Bureau national du Burkina Faso (BFFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble Administratif et Technique
de l'ARCEP, 5^e étage
Ouagadougou, BURKINA FASO
10 B.P. 13680 OUAGADOUGOU 10
Tél. : +226 25375750/51/53
Fax : +226 25375749
Contact : M^{me} Antoinette BATUMUBWIRA,
Représentante résidente
Courriel : a.batumbwira@afdb.org

BURUNDI

Bureau national du Burundi (BIFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
10, Rue des Travailleurs, Kiriri
B.P. 7543 Bujumbura, BURUNDI
Tél. : +257 22 27 78 23/24
Fax : +257 22 27 78 25
Contact : M. Abou Amadou BA,
Représentant résident
Courriel : a.a.ba@afdb.org

CAMEROUN

Bureau national du Cameroun (CMFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble Foul'assi - 1067 bis rue 1750
Nouvelle Route Bastos
B.P. 33178, Yaoundé, CAMEROUN
Tél. : +237 22202761
+237 22202765
Fax : +237 22202764
Contact : M. Racine KANE,
Représentant résident
Courriel : r.kane@afdb.org

ÉGYPTE

Bureau national d'Égypte (EGFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
72b, Al-Maahad El-Eshteraky st. 5^e étage
AFREXIMBANK Bldg. – Opposite to Marryland
Roxy /Heliopolis
Le Caire, ÉGYPTE
Tél. : +202 22563790/1
Fax : +202 22563792
Contact : M^{me} Leila MOKADEM,
Représentante résidente
Courriel : l.mokadem@afdb.org

ÉTHIOPIE

Bureau national d'Éthiopie (ETFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble Get House, 7^e et 8^e étages
Kirkos Sub City, Kebele 20/21, House No 056
Addis-Abeba, ÉTHIOPIE
P.O. Box 25543 - 1000
Tél. : +251 115546336
Fax : +251 115546335
Contact : M^{me} Josephine NGURE,
Représentante résidente
Courriel : j.ngure@afdb.org

GABON

Bureau national du Gabon (GAFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Résidence Saint Georges, Quartier Kalikak
B.P. 4075
Libreville, GABON
Tél. : +241 1442952
+241 1442953
+241 07463455
+241 07462048
+241 07465134
+241 05921010
Contact : M. Ali LAMINE ZEINE,
Représentant résident
Courriel : a.zeine@afdb.org

GHANA

Bureau national du Ghana (GHFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
No.1 Dr. Isert Road - 7th Avenue - Ridge
Accra, GHANA
Tél. : +233 302662818
+233 302662835
Fax : +233 302662855
Contact : M^{me} Marie-Laure AKIN-OLUGBADE,
Représentante résidente
Courriel : m.akin-olugbade@afdb.org

LIBÉRIA

Bureau national du Libéria (LRFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Sophie Community
Old Congo Town
P.O. Box 1844
1000 Monrovia
10 RÉPUBLIQUE DU LIBÉRIA
Tél. : +231 777 11 7773
+231 777 11 7775
Cel. : +231 777 11 7772
Contact : M^{me} Margaret KILO,
Représentante résidente
Courriel : m.kilo@afdb.org

MADAGASCAR

Bureau national de Madagascar (MGFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Tour Zital, 8^e étage
Ankorondrano
Rue Ravoninahitrinirivo
B.P. 1718 - Analakely
Antananarivo 101, MADAGASCAR
Tél. : +261 202264361
+261 202264189
Ext. 6000-6029
Fax : +261 202264232
Contact : M. Abdelkrim BENDJEBBOUR,
Représentant résident
Courriel : a.bendjebbour@afdb.org

MALAWI

Bureau national du Malawi (MWFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
2^e étage, Kang'ombe House
P.O. Box 30732, City Centre
Lilongwe, MALAWI
Tél. : +265 1774460-62/64
Fax : +265 1774469
Contact : M. Andrew MWABA,
Représentant résident
Courriel : a.mwaba@afdb.org

MALI

Bureau national du Mali (MLFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble SODIES HANDALLAYE - ACI 2000
B.P. 2950
Bamako, MALI
Tél. : +223 20222885
+223 20222872
Fax : +223 20222913
Contact : M^{me} Helene N'GARNIM-GANGA,
Représentante résidente
Courriel : h.ngarnim-ganga@afdb.org

MAROC

Bureau national du Maroc (MAFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
30, Lotissement Al Andalous, Hay Riyad
B.P. 21555 Annakhil Rabat Chellah
Rabat, MAROC
Tél. : +212 530 17 73 00
Fax : +212 530 17 73 60
Contact : M^{me} Yacine FAL,
Représentante résidente
Courriel : y.fal@afdb.org

Groupe de la Banque africaine de développement (suite)

Les adresses

MOZAMBIQUE

Bureau national du Mozambique (MZFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
3^e étage, Immeuble JAT 4
Maputo – MOZAMBIQUE
Tél. : +258 21315271/2
Cel. : +258 821313500
+258 843118412
Contact : M. Joseph Martial RIBEIRO
Représentant résident
Courriel : j.ribeiro@afdb.org

NIGERIA

Bureau national du Nigeria (ORNG)
Groupe de la Banque africaine
de développement
8, Lake Chad Crescent
Maitama District
Abuja, NIGERIA
Tél. : +234 94621030-59/6657-8
Contact : M. Ousmane DORE, Directeur
Courriel : o.dore@afdb.org

OUGANDA

Bureau national de l'Ouganda (UGFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
14^e étage, Crested Towers Building
Plot 17/22 Hannington Road
P.O. Box 28509
Kampala – OUGANDA
Tél. : +256 414236166/7
Fax : +256 414 234011
Contact : M. Jeremiah MUTONGA,
Représentant résident
Courriel : j.mutonga@afdb.org

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Bureau national de la République
centrafricaine (CFFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Avenue de l'indépendance,
dans l'enceinte du Programme des Nations
Unies pour le Développement (PNUD)
B.P. 324, Bangui
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Contact : M. Modibo SANGARE,
Représentant résident
Courriel : m.sangare@afdb.org

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Bureau national de R.D. Congo (CDFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
294, Boulevard du 30 Juin
6^e étage, Immeuble de la BCDC
(Banque Commerciale du Congo)
Kinshasa/Gombe
B.P. 7525 Kinshasa I
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Tél. : +243 815560291/2
Fax : +243 815560294
Contact : M. Sylvain MALIKO,
Représentant résident
Courriel : s.maliko@afdb.org

RWANDA

Bureau national du Rwanda (RWFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Boulevard de l'Umuganda
Immeuble Glory House, 3^e et 4^e étages,
Kacyiru Road
P.O. Box 7329, Kigali, RWANDA
Tél. : +250 252 504250
Fax : +250 252 504298
Contact : M. Negatu MAKONNEN,
Représentant résident
Courriel : n.makonnen@afdb.org

SÉNÉGAL

Bureau régional du Sénégal (SNFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble Coumba, 2^e étage
Route de Ngor, Zone 12 - Les Almadies
B.P. 50544 - CP 18524 RP
Dakar, SÉNÉGAL
Tél. : +221 338200888
+221 338697544
Fax : +221 338200999
Contact : M. Mamadou Lamine NDONGO,
Représentant résident
Courriel : m.ndongo@afdb.org

SIERRA LEONE

Bureau national de Sierra Leone (SLFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
13, Lamina Sankoh Street
5^e et 6^e étages, Bishop Building
P.O. Box 335, Freetown, SIERRA LEONE
Tél. : +232 76541328
Contact : M^{me} Khadidia DIABI, Chargée
de programmes pays, Responsable
Courriel : k.diabi@afdb.org

SOUDAN

Bureau national du Soudan (SDFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Higleig Petroleum Tower – 7^e étage
Obaid Khatim Street
P.O. Box 644, Khartoum, SOUDAN
Tél. : +249 183236131
+249 183236240
+249 183236320
Contact : M. Abdul KAMARA,
Représentant résident
Courriel : a.b.kamara@afdb.org

SOUDAN DU SUD

Bureau national du Soudan (SDFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Higleig Petroleum Tower – 7^e étage,
PNUD Compound
Ministries Road
P.O. Box 622, Juba, SOUDAN DU SUD
Tél. : +249 183236131
+249 183236240
Fax : +249 183236320
Contact : M. Abraham MWENDA, Spécialiste
en chef – économie, Responsable EARC
Courriel : a.mwenda@afdb.org

TANZANIE

Bureau national de la Tanzanie (TZFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement Garden Avenue, 5^e étage,
International House
Garden Avenue, P.O. Box 6024
Dar es-Salaam, TANZANIE
Tél. : +255 22 2125281/2 (office)
Fax : +255 22 2125283
Contact : M^{me} Tonia KANDIERO,
Représentante résidente
Courriel : t.kandiero@afdb.org

TCHAD

Bureau national du Tchad (TDFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble BCC, 2^e étage
Avenue Charles de Gaulle
B.P. 193, N'Djamena, TCHAD
Tél. : +235 22524557
+235 22524778
Fax : +235 22524996
Contact : M. Michel-Cyr DJIENA-WEMBOU,
Représentant résident
Courriel : w.djiena@afdb.org

TOGO

Bureau national du Togo (TGFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Immeuble de la BOAD - 6^e étage
68, Avenue de la Libération
01 B.P. 2722 Lomé, TOGO
Tél. : +228 22228002
+228 22203123
Contact : M. Serge N'GUESSAN,
Représentant résident
Courriel : s.nguessan@afdb.org

ZAMBIE

Bureau national de la Zambie (ZMFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
Banc ABC House, 1^{er} étage
746 Church Road
Cathedral Hill, Ridgeway
P.O. Box 51449
Lusaka, ZAMBIE
Tél. : +260 211257868/869/874
Fax : +260 211257872
Contact : M. Damoni KITABIRE, DAMONI,
Représentant résident
Courriel : d.kitabire@afdb.org

ZIMBABWE

Bureau national du Zimbabwe (ZWFO)
Groupe de la Banque africaine
de développement
5^e étage, Joina City
Cnr Jason Moyo Avenue / Julius Nyerere Way
Harare, ZIMBABWE
Tél. : +263 4 752 917/838
Fax : +263 4 779 398
Contact : M^{me} Mary Manneko MONYAU,
Economiste régionale en chef, Responsable
Courriel : m.monyau@afdb.org

Agence temporaire de relocalisation

Immeuble Zahrabed
Avenue du Dollar, Les Berges du Lac II, Tunis
1053, TUNISIE
Tél.: +216 71103900
+216 71103930
Fax : +216 71194523





Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 20 20 40 10
Courriel : afdb@afdb.org
Site internet : www.afdb.org

Conception et mise en page : Phoenix Design Aid A/S Danemark.
Imprimé sur papier recyclé respectueux de l'environnement, avec des encres végétales.
Produit recyclable. Certifié ISO 14001/ISO 9001 et approuvé par EMAS.

